



BIBLIOTECA CENTRALA
A
UNIVERSITAȚII
DIN
BUCUREȘTI

Nr. _____ Format _____

Nr. Curent: 50529 Format _____

Nr. Inventar: A 52.504 Anul _____

Secția *Depozit III* Raftul *VIII*

CHARLEMAGNE

OUVRAGES DE M. A. KLEINCLAUSZ
PUBLIÉS A LA LIBRAIRIE HACHETTE

Histoire de Bourgogne. Un volume in-8°, 56 gravures et
3 cartes.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

La Bourgogne. Collection " Les Pays d'Art ". Ouvrage
illustré de 160 gravures. Un volume in-4°.

La Provence. Collection " Les Pays d'Art ". Ouvrage illustré
de 168 gravures. Un volume in-4°.

Histoire de France illustrée, par Ernest LAVISSE.
Tome II. 1. — Le Christianisme, les Barbares, Mérovin-
giens, et Carolingiens, par MM. BAYET, C. PFISTER et
A. KLEINCLAUSZ. Un volume in-8°.

L'EMPEREUR ET ROI



CHARLEMAGNE.

Cette statuette de bronze, que l'on a voulu attribuer à la Renaissance, appartient certainement à l'époque carolingienne, et la physionomie du personnage qu'elle représente évoque à un tel degré le portrait de Charlemagne par Eginhard, qu'il ne paraît guère douteux qu'on se trouve en présence de l'image authentique du grand empereur.

Musée Carnavalet, Paris.

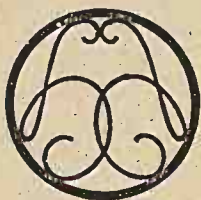
762/97

Inu.A.52.504 A. KLEINCLAUSZ

Doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.

CHARLEMAGNE

51109



LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (VI^e)

9(4)1
9(4), 0768"/0814"(093.32+093.5)(524.1:084.3:0
930.9 (04)=4

Biblioteca Centrală Universitară
"Carol I" București

Cota

50529

CONTROL

pc 44 / 10

B.C.U. "Carol I" - Bucuresti



C51109

6430

PRÉFACE

CHARLEMAGNE a reçu de son vivant les noms les plus pompeux : on l'a appelé le Glorieux, l'Illustre, le Victorieux, et aussi le Sage; mais une autre épithète, que la postérité devait unanimement ratifier, domina bientôt les autres et, si l'on en croit son petit-fils, l'historien Nithard, elle était trente ans environ après sa mort en usage dans toutes les nations : celle de Grand. Même elle finit par s'incorporer à son nom. Dans le passage du latin au roman, au XI^e siècle, peut-être avant, Carolus magnus est devenu en un seul mot Carlemaines, Charlemaines, d'où nous avons fait en français Charlemagne.

Cette grandeur avait été préparée de longue main par sa famille, une des plus fameuses parmi les familles franques, et qui s'était acquis pendant le dernier siècle mérovingien une célébrité méritée dans l'Église et dans l'État (1). Non point qu'elle remontât, comme on l'a quelquefois prétendu, à la noblesse romaine, mais parce qu'il n'en était pas entre Rhin, Moselle et Meuse, de plus connue et de plus fortunée. Arnoul, le grand ancêtre de Charlemagne, « né de nobles parents et très riche des biens du siècle, plus noble encore et plus grand dans la foi du Christ, » (2) fut évêque de Metz de 612 à 627. Pépin le jeune, petit-fils d'Arnoul et de cet autre Pépin « plus prudent que tous et excellent conseiller » qui fut maire du palais au temps de Dagobert, rétablit par la bataille de Tertry (687) l'unité du royaume des Francs prête à disparaître et l'administra pendant vingt-sept ans. Son fils « l'intrépide Charles, remarquable guerrier, » à qui la postérité a donné le surnom de Martel, ne se contenta pas de consolider par sa victoire de Vincy (717) l'union de l'État franc de nouveau menacée, mais l'arracha aux Sarrasins qui, par le détroit du Poitou et la vallée du Rhône, s'acheminaient vers le nord; les infidèles furent arrêtés par lui à Poitiers (732), puis Avignon où, « selon le mode de Jéricho, au bruit des armes et des trompettes, avec des machines et des cordes, » il se rua contre les murs de la ville occupée

(1) Sur les origines de la famille et les parents de Charlemagne, voir : Bonnell, *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, 1866; Breysig, *Jahrbücher des fränkischen Reiches (714-741)*, 1869; Hahn, *Jahrb. d. fränk. Reiches (741-752)*, 1863; Celsner, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter König Pippin*, 1871.

(2) *Vita sancti Arnulfi*, 1.

PRÉFACE

déjà par l'ennemi et l'anéantit (1). Enfin le fils de Charles Martel et le père de Charlemagne, Pépin le Bref, fit rentrer dans l'État franc l'Aquitaine riche et peuplée, précieux boulevard contre les Sarrasins retournés en Espagne, mais qui n'avaient pas désarmé. Au pillage et à l'incendie qui marquèrent l'expédition de 760 il fit, mieux avisé, succéder une guerre méthodique, nouant des intelligences avec les habitants, occupant les villes les unes après les autres, exigeant des vaincus qu'ils prêtassent serment à ses fils comme à lui-même, organisant le pays. En 768, dit un chroniqueur, « le roi Pépin, qui avait conquis toute l'Aquitaine, vit venir à lui pour se soumettre, comme cela se faisait autrefois, tous les habitants, et il se rendit avec grand triomphe et victoire à Saintes où résidait la reine Bertrade (2). »

Grâce à cette lignée de vaillants et de politiques, l'État franc recréé et uni atteignit une remarquable étendue. Non seulement il comprenait les trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, qui constituaient essentiellement le royaume des Francs (regnum Francorum), et s'étendait ainsi jusqu'aux Alpes, mais la conquête de l'Aquitaine l'avait conduit au pied des Pyrénées. Alors toute la vieille Gaule avec ses limites naturelles, à l'exception de la Bretagne armoricaine, c'est-à-dire des pays bretons au-delà de ceux de Rennes et de Nantes et de la ville de Vannes, se trouva rassemblée sous un seul chef. Ces limites étaient même dépassées, car au-delà du Rhin Pépin régnait encore sur « la partie de la Germanie comprise entre la Saxe, le Danube, le Rhin et la Saale qui sépare les Thuringiens des Sorabes, et dont les habitants s'appellent Francs orientaux, » ainsi que sur l'Allemagne. Vaste territoire englobant la vallée supérieure du Danube, les riches bassins du Neckar et du Main, les contrées montagneuses et boisées de la Hesse et de la Thuringe, c'est-à-dire toute l'Allemagne du Sud sauf, au-delà du Lech, la Bavière; et encore le Nordgau bavarois en faisait-il partie depuis 744. Des expéditions opportunes avaient garanti la sécurité du royaume ainsi amplifié en faisant pénétrer la crainte des Francs par-delà ses plus lointaines frontières, en Saxe, en Bavière, en Italie où, pour défendre le Saint-Siège contre les Lombards, Pépin le Bref, après avoir passé les Alpes malgré l'opposition d'une partie de son aristocratie, s'était avancé deux fois jusqu'à Pavie, en 755 et 756, et avait créé l'État temporel des papes (3).

Ces rudes soldats, ces diplomates débutants auxquels l'instruction faisait à peu près défaut, avaient eu en effet une grande idée qui prouve l'élévation de leur intelligence et la clairvoyance de leurs vues. En un temps où la religion était le seul frein des âmes et la seule morale, ils avaient estimé, pieux et reli-

(1) *Fredegarii Continuatio*, 20.

(2) *Fredegarii Continuatio*, 52.

(3) Il faut en effet, contre l'opinion admise jusqu'ici, reporter à l'année 755 la première expédition de Pépin en Italie, l'année 754, où on la plaçait antérieurement, ayant été tout entière occupée par des négociations entre le roi des Francs, le pape Étienne II et le roi des Lombards (L. Levillain, *L'avènement de la dynastie carolingienne et les origines de l'État pontifical 749-757. Essai sur la chronologie et l'interprétation des événements*. Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XCIV, 1933).

gieux eux-mêmes, que leur œuvre politique devait avoir pour fondement, au dedans comme au-dehors, les croyances chrétiennes, et ils avaient accordé leur puissant appui aux hommes qui travaillaient alors à étendre et fortifier le domaine de la foi : saint Willibrord, saint Boniface. Grâce à l'entente établie entre Pépin le Bref, son frère Carloman et Boniface institué archevêque par le souverain pontife, les conciles, qui depuis longtemps ne se réunissaient plus en Gaule, y avaient été de nouveau rassemblés et il avait été décidé que désormais il s'en tiendrait un ou deux chaque année « afin de restaurer les droits de l'église et d'amender la religion chrétienne. » En conséquence, chaque diocèse fut pourvu d'un évêque et tous les prêtres et moines qui l'habitaient durent se soumettre à son autorité; le principe de la substitution de la liturgie romaine à la liturgie gallicane fut admis et ordre fut donné de relever les basiliques en ruines. Enfin, les vestiges des hérésies anciennes qui persistaient chez les Francs furent vigoureusement combattues et les derniers païens de la Hesse et de la Thuringe convertis. Papes et missionnaires s'accordaient à déclarer que rien de tout cela n'eût été possible si le chef des Francs ne leur avait prêté son concours. « Sans son patronage, écrivait saint Boniface, je ne puis ni gouverner le peuple des fidèles, ni soutenir les clercs, les moines et les nonnes; sans ses instructions, je ne puis parvenir à empêcher en Germanie les rites des païens, les sacrifices des idoles (1). »

Dans le même temps, les institutions politiques et administratives des Francs, qui avaient paru sombrer lors de la décadence mérovingienne, étaient remises en vigueur avec les modifications exigées par les circonstances. Conseil du roi, grands officiers du palais, Champs de mai sortis des anciens Champs de mars, missi discurrentes chargés d'enquêtes extraordinaires, tous ces organismes fonctionnaient avec régularité.

En fait, l'œuvre accomplie dépassait les bornes de l'État franc cependant « déjà grand et puissant, » engageait l'avenir du monde. De même que Charles Martel, en arrêtant les Arabes à Poitiers à la tête des « Européens, » avait sauvé avec la France la religion chrétienne (2), de même ses fils, en rétablissant dans l'Église l'ordre, la hiérarchie, la discipline, avaient sauvé l'avenir du christianisme qui n'était autre en ce temps-là que celui de la civilisation. C'est pourquoi les contemporains, pour désigner de tels hommes, trouvèrent de bonne heure insuffisant leur titre de maire du palais ou de duc et lui substituèrent celui de prince ou même de vice-roi; et c'est pourquoi aussi, au mois de novembre 751, la royauté vint couronner un siècle d'efforts, non pas une royauté établie sur le seul consentement des sujets, mais une royauté de provenance divine confirmée par le chef suprême de l'Église, lequel ne se contenta pas d'envoyer de Rome un avis favorable à la désignation de Pépin, mais le consacra en 754 à Saint-Denis et interdit aux Francs, sous peine d'excommunication, de prendre

(1) *Bonifatii et Lulli Epistolæ*, 63.

(2) L'expression d'Européens (*Euroenses*) est employée avec insistance par le Continuateur d'Isidore, à propos des Francs qui combattirent à Poitiers (*Isidori continuatio hispanica*. M. G. H., *Auctores antiquissimi*, t. XI, p. 362).

PRÉFACE

désormais un roi en dehors de cette famille « élevée par la divine piété et consacrée, sur l'intercession des saints apôtres, par les mains de leur vicaire, le souverain Pontife (1). »

Que venant après cette succession de princes qui auraient tous mérité d'être appelés grands, Charlemagne seul ait reçu ce nom, cela prouve déjà l'extraordinaire valeur de son règne; mais les faits établis parlent avec une éloquence encore plus forte. Vainqueur des Lombards, des Saxons et des Avars, convertisseur de l'Allemagne du Nord, ami ou allié des papes, des rois de Grande-Bretagne et des Asturies, du calife de Bagdad et du César byzantin, soutien des chrétiens en pays musulman, réformateur de l'administration civile et de la justice, protecteur des croyances orthodoxes contre les superstitions et les hérésies, rénovateur de la théologie et de la liturgie, organisateur du contrôle régulier des missi dominici, chef tout-puissant de l'État et de l'Église, empereur des Romains, Charlemagne a dépassé tous ses parents. Il a complété, élargi leur œuvre et l'a élevée à une hauteur telle que nul avant lui n'aurait pu l'imaginer; il a fait de l'État franc le pôle de la civilisation médiévale en Occident et l'on peut affirmer, considérant ses ouvrages, qu'il fut un de ces hommes dont on a le droit de dire que, s'il n'avait existé, l'avenir du monde aurait été changé.

Ses historiens d'outre-Rhin le représentent volontiers comme un prince allemand, dont l'œuvre fut essentiellement allemande. « L'union de toutes les races allemandes dans son royaume, a écrit le plus érudit d'entre eux, fut le but connu qu'il poursuivit et qu'il eut en vue dès le commencement de la guerre saxonne. Et à cet égard ce fut d'une influence décisive qu'il fut par tout son être un Allemand. Il n'a pas voulu seulement faire l'union des races germaniques pour elles-mêmes (le point de vue exclusivement germanique lui était étranger); il a voulu fortifier le plus possible l'élément allemand dans le royaume franc parce qu'il voyait que la force de ce royaume était dans ses parties allemandes (2). »

A ces affirmations il serait aisé de répondre que, dans ses diplômes, Charlemagne proclame comme ses prédécesseurs les rois mérovingiens établis par Clovis dans le bassin de la Seine et vainqueurs des Alamans et des Thuringiens, — que son père Pépin, sa mère Bertrade, son grand-père Charles Martel résidèrent de préférence dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise, en leurs villas de Ponthion, Attigny, Quierzy, Corbény et furent tous trois ensevelis à l'abbaye de Saint-Denis, — que son père et lui furent sacrés par le pape dans cette abbaye où lui-même pensa un moment recevoir sa sépulture; qu'il fut élevé à la royauté à Noyon, que ce fut en tous les cas un singulier Allemand que ce prince qui passa sa vie à guerroyer contre les habitants de la Saxe, c'est-à-dire de l'Allemagne du Nord, et combattit énergiquement le duc de Bavière, le principal chef

(1) *Clausula de Pippino* (M. G. H. *Scriptores rerum merovingicarum*, t. I, p. 465-466). L'authenticité contestée de ce document a été solidement établie par L. Levillain, *De l'authenticité de la clausula de unctione Pippini* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXXVIII, 1927, p. 20-42).

(2) Abel et Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem grossen*, t. I, p. 120. Plus récemment, W. Ohr a défini Charlemagne « der erste deutsche Fürst der sich Kaiser der Römer nannte. » (*Die Kaiserkrönung Karls des grossen*, 1904, p. 4.)

des Allemands du Sud. Mais ce serait ouvrir un débat inutile et se placer à un point de vue faux. Charlemagne ne fut ni un Allemand, ni un Français : il fut, comme César, l'homme de l'humanité (1), et c'est ne pas le comprendre, mais le rabaisser et faire preuve d'un parti pris déplorable qu'imaginer qu'il fut avant tout un Allemand désireux d'accroître dans ses États l'importance de l'élément allemand parce qu'il y voyait un contre-poids nécessaire à l'élément latin (2), alors qu'il apparaît avant tout comme « le représentant de cette société où des éléments germaniques ont pu se fondre, mais où l'esprit de la Gaule et l'esprit de la Rome impériale et chrétienne n'ont cessé de dominer (3). »

Écrire l'histoire d'un pareil prince est une entreprise difficile. Je l'ai essayé cependant, malgré de vives appréhensions, non seulement parce que le personnage de Charlemagne n'est familier depuis assez longtemps (4), mais parce qu'il n'existe actuellement sur lui aucun livre français qui réponde aux exigences de la science contemporaine (5) et parce que le meilleur ouvrage en langue étrangère qui lui ait été consacré, les Annales de l'État franc sous Charlemagne, de l'allemand Simson, ne saurait prétendre et ne prétend point d'ailleurs, comme son titre l'indique, au rang d'une véritable histoire (6). Certes l'érudition en est tout à fait remarquable et nul ne peut se passer de lui désormais. Appuyé sur les textes qu'il a rassemblés et critiqués avec un soin minutieux, l'auteur suit Charlemagne d'année en année, de pays en pays, et en voyant se succéder les multiples affaires que le roi réussit à traiter conjointement, on commence à concevoir une idée de ce génie souple et étendu, surtout de cette prodigieuse activité qui permit au même homme de s'occuper dans le même temps des choses les plus différentes, de mener de front avec un égal succès les campagnes contre les Saxons et les autres peuples, la réforme de l'État et de l'Église, toute la guerre et toute la paix. Mais Charlemagne n'est pas un de ces personnages que l'on connaît, pourvu que l'on sache la

(1) « Charlemagne est une des cinq ou six intelligences souveraines qui ont fait franchir à l'humanité une de ses étapes. » Imbart de la Tour, *Histoire de la Nation française*, t. III, p. 230.

(2) Abel et Simson, *loc. cit.*

(3) Imbart de la Tour, *op. cit.*, t. III, p. 232. — Il n'y a en vérité, au temps de Charlemagne, ni France ni Allemagne : il y a une « Francia » et une « Germania » séparées en principe par le Rhin, et c'est pourquoi, voulant éviter toute équivoque, je traduirai « Francia » par « Francie » et non par « France. »

(4) A. Kleinclausz, *Les Carolingiens*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, II, 1, dernière édit., 1911. *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, Paris, 1902.

(5) Gaillard, *Histoire de Charlemagne*, 2 vol. in-8°, Paris, 1819 (la première édition est de 1782). Vétault, *Charlemagne*, 1 vol. ill., Tours, 1877. — Je ne cite que pour mémoire : de la Bruère, *Histoire du règne de Charlemagne*, 2 vol. in-12, Paris, 1745, et Capefigue, *Charlemagne*, 2 vol. in-8°, Paris, 1840-1845, mais il y a lieu de signaler l'article de dom Leclercq sur Charlemagne (*Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. III, 1, 1913, col. 856-925) avec d'abondantes bibliographies, et les excellentes pages de Pfister et Ganshof, dans l'*Histoire générale* publiée sous la direction de G. Glotz : *Histoire du Moyen Age*, t. 1, 1928.

(6) Abel et Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem grossen*, 2 vol. in-8°, 1888 et 1883. Comme autres ouvrages allemands, on citera : Hegewisch, *Geschichte der Regierung Kaiser Karls des grossen*, Hanovre, 1791 (traduit librement en français en 1805), qui ne manque pas d'intérêt; Brosien, *Karl der grosse*, Leipzig et Prague, 1885. Voir aussi la brillante étude de K. Hampe, *Karl der grosse* (dans Marcks et von Müller, *Meister der Politik*, 2^e édition, 1923, p. 391-439) et R. Wahl, *Karl der grosse*, 1934.

PRÉFACE

suite chronologique de leurs actes (1) ; il ne s'est pas laissé mener uniquement par les circonstances, ni par des préoccupations ambitieuses : il a obéi à certains principes d'ordre général auxquels il était fortement attaché, et d'autre part il n'est pas resté insensible aux discussions de ses contemporains sur les principaux problèmes que soulevait l'avenir de l'Église et de l'État. C'est ce lien entre le programme et l'homme que j'ai tenté d'établir, tout en faisant au récit des événements la plus large place. Dégager la vraie physionomie de Charlemagne, déterminer les origines de son action politique et religieuse, montrer chemin faisant comment cette action s'est manifestée dans les guerres et l'administration, comment aussi elle s'est exercée sur le développement économique, social, intellectuel et moral du peuple franc, chercher en un mot à représenter le grand souverain tel qu'il devait être, voilà mon but. Je l'ai poursuivi sans jamais oublier que j'avais affaire à une époque tout à fait différente de la nôtre, que ce qui nous surprend aujourd'hui dans les idées de Charlemagne appartient simplement à un stade de la civilisation plus ancien, à des manières de penser différentes, que certains mots courants dans la langue du temps et qui nous paraissent dépourvus de sens pratique, comme paix, charité, concorde, fidélité, avaient alors une plénitude qui nous échappe, que sur eux reposait tout un système de gouvernement. Suivant la belle expression d'Anatole France, « j'ai accordé mes yeux aux formes qu'affectaient alors les êtres et les choses (2). »

Mais avec Charlemagne s'est produit un autre phénomène presque unique dans l'histoire du monde. Lorsque, le 28 janvier 814, en la chapelle d'Aix, le corps du grand empereur fut mis dans la tombe, il ne mourut pas tout entier ; il continua de vivre dans la pensée des générations suivantes avec une telle intensité qu'il a obsédé littéralement l'imagination des peuples et des rois et que, sur les bases dénaturées de sa vie réelle, s'est élevé en quelques siècles un Charlemagne de convention, personnage formidable qui n'a pas seulement alimenté la littérature et l'art, mais a influé sur les événements de la politique jusqu'à une époque toute proche de la nôtre. A ce héros légendaire, dont Gaston Paris a esquissé la prodigieuse figure (3), il m'a paru que je devais faire une place importante, car ce Charlemagne-là, c'est encore de l'histoire.

Une critique rigoureuse des textes doit être le fondement d'un livre ainsi conçu et, pour cette raison, l'on s'attendra peut-être à rencontrer au bas des pages d'abondantes notes et parfois même de véritables petites dissertations justificatives. Les circonstances que nous traversons, peu favorables à ces étalages d'érudition dont on a quelquefois abusé, m'ont contraint à laisser dans mes cartons quantité de fiches et à me borner aux références les plus essentielles ; mais je puis affirmer que toute mon étude repose sur la consultation directe des sources et des principaux ouvrages ou articles susceptibles d'en

(1) Voir, à ce propos, les judicieuses observations de Gaillard, *op. cit.*, t. I, p. 15-16.

(2) Anatole France, *Jeanne d'Arc*, t. I, p. LXXVII.

(3) Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 2^e édit., revue par Paul Meyer, 1905.

éclairer le sens et la portée (1). Aussi bien n'est-ce pas seulement pour quelques érudits que j'ai entendu travailler, mais pour tous ceux qui désirent avoir une idée de cet homme dont chacun parle de l'enfance à l'âge mûr et que si peu connaissent. En d'autres termes, si j'ai voulu faire un livre qui reposât sur des substructions solides, j'ai eu également la pensée peut-être ambitieuse de faire un livre qui se lût. L'histoire de Charlemagne, pleine de textes obscurs ou sujets à des interprétations diverses, soulève d'incessantes controverses, et celui qui la raconte, habitué à la dure discipline du travail scientifique, incline naturellement à introduire ces controverses dans son récit. Non seulement je me suis abstenu de cette pratique, mais en présence de certains sujets fortement débattus sur lesquels il est impossible de formuler à l'heure présente une opinion certaine parce que l'état de la documentation ne le permet pas et peut-être aussi parce que les débats auxquels ils ont donné lieu ont tout embrouillé, j'ai mieux aimé m'en tenir à des conclusions prudentes offertes pour ce qu'elles valent ou bien même avouer mon ignorance qu'entrer dans des discussions qui n'ont aucune chance d'aboutir ou émettre des hypothèses peut-être ingénieuses, à coup sûr fausses. On rencontrera donc une narration suivie des événements, à laquelle je me suis efforcé de donner toute la « réalité » désirable en empruntant aux documents ces citations textuelles qui apportent, avec le charme du style de l'époque, l'accent de la vérité. Et comme je désirais m'approcher de cette dernière autant qu'il est possible, je n'ai pas hésité à faire appel à l'illustration, afin de rendre Charlemagne plus vivant encore en le plaçant d'une manière visible dans le cadre où il a vécu, parmi les sites qu'il a parcourus, les monuments qu'il a visités ou construits, les hommes dont il faisait son entourage habituel.

Assurément il n'y a rien qui soit dangereux, dans un livre d'histoire, comme ces créations d'artistes qui, ayant vécu postérieurement aux événements, ont fait surtout œuvre d'imagination, et l'on sait que Charlemagne a été l'une des plus illustres victimes de cette erreur; mais les images qui ont un caractère documentaire ont toute la valeur d'un texte et d'un texte singulièrement précieux, parce qu'il parle à la fois aux yeux et à l'esprit, ressuscite d'un seul coup tout un passé et y met à l'occasion une note d'art. Or si la documentation figurée du règne de Charlemagne n'a pas la richesse que nous souhaiterions, elle fournit cependant des éléments d'une réelle valeur et d'une agréable variété. En dehors des trop rares édifices d'Aix-la-Chapelle, de Rome, de Ravenne, qui remontent au grand empereur ou bien existaient de son temps, il en est d'autres dont les érudits du XVII^e et du XVIII^e siècle, les Mabillon, les Montfaucon, les Alemanni, nous ont gardé le souvenir dans des gravures qui portent beau-

(1) Tels sont notamment les ouvrages fondamentaux de : Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1892. Mühlbacher, *Deutsche Geschichte unter den Karolingern*, 1896. Dahn, *Die Könige der Germanen*, t. VIII, 1895-1900. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III-IV, 2^e édit., 1883-1885. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 4^e édit., 1912. Hans von Schubert, *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter*, 1921. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 2^e édit., 1908.

PRÉFACE

coup trop peut-être la marque de leur temps, mais constituent cependant de précieux témoins du passé. Et puis il y a les miniatures, ces merveilleuses miniatures intéressantes, non seulement parce qu'elles représentent un des plus beaux aspects de la Renaissance dont Charlemagne fut le principal artisan, mais parce que, en dépit de certains procédés empruntés à l'antiquité gréco-romaine ou orientale, elles renferment des traits d'une sincérité indiscutable (1). Tels sont en particulier ces délicieux croquis à la plume, exécutés peu de temps après la mort de Charlemagne sous l'influence de l'art anglo-saxon par le dessinateur du Psautier d'Utrecht, « l'œuvre la plus réaliste de l'époque carolingienne, » dont l'auteur, sous prétexte d'illustrer l'histoire de David trônant dans son palais, rivalisant avec Saül, combattant les Philistins, offre à nos yeux ravis, dans une technique quasi japonaise, des scènes de la vie publique et privée du temps de Charlemagne (2). Tel aussi cet admirable Psautier d'or de Saint-Gall si utile pour la connaissance de l'armée carolingienne, de son équipement, de son armement, de sa mise en route, qui appartient sans doute à la fin du IX^e siècle, mais dont il est permis de penser qu'on peut s'en servir dans une certaine mesure pour les années antérieures (3).

Quel que soit l'intérêt de ces images, elles ne permettent cependant pas de suivre Charlemagne dans toutes les phases de son existence et de comprendre entièrement son œuvre. Il importe au plus haut degré de pouvoir l'accompagner dans ses continuelles randonnées à travers l'Europe, de reconnaître l'emplacement des localités où il a passé, dont certaines ont changé de nom, d'autres disparu, enfin de se rendre un compte exact du développement progressif de la frontière franque vers l'est et vers le sud, de la création des marches et autres travaux de défense accomplis le long de cette frontière qui contribuèrent si largement à évoquer la glorieuse mémoire de l'ancienne Rome. A cette nécessité répondront de nombreuses cartes, simples esquisses au demeurant, réduites à la nomenclature strictement indispensable et aux traits géographiques les plus essentiels, sans autre prétention que de s'adapter étroitement au texte, de le compléter et l'éclairer (4).

Le livre ainsi conçu n'a pu être exécuté qu'avec de nombreux concours, au

(1) Les renseignements que l'histoire peut tirer de la peinture, et plus particulièrement de la miniature carolingienne, sont énumérés avec une grande précision dans Leitschuh, *Geschichte der karolingischen Malerei*, 1894. Pour les miniatures, voir le bel album de Boinet, *La miniature carolingienne*, Paris, Aug. Picard, 1913.

(2) Le Psautier d'Utrecht, ainsi nommé parce qu'il se trouve à la bibliothèque de cette ville et qui appartient en réalité à l'école de Reims, a été intégralement reproduit sous le titre de *Latin Psalter in the University Library of Utrecht*, Londres 1875, et étudié par Walter de Gray Birch, *The history, art and paleography of the manuscript styled the Utrecht Psalter*, Londres, 1876. Les résultats des recherches auxquelles il a donné lieu depuis, et qui ont sensiblement modifié le point de vue initial, ont été exposés d'une manière remarquable par Leprieux dans *L'Histoire de l'art* d'André Michel, t. I, p. 360 et suiv., 1905, avec, p. 429, d'importantes indications bibliographiques.

(3) Rahn, *Das Psalterium aureum von Sanct Gallen*, 1878 (remarquable monographie, richement illustrée).

(4) Pour cette partie du travail ont été naturellement utilisés les deux grands atlas historiques de Longnon (*Atlas historique de la France*, avec texte explicatif des planches, 2 vol. 1886-1907) et de Spruner-Menke (*Handatlas für die Geschichte des Mittelalters und der neueren Zeit*, 1880).

PRÉFACE

premier rang desquels se placent ceux de la Caisse des recherches scientifiques et de l'Université de Lyon qui m'ont accordé de précieuses subventions. MM. Paribeni, directeur général des Beaux-Arts du royaume d'Italie, et Bartoli, directeur des fouilles du Palatin et du Forum romain, m'ont procuré avec une extrême obligeance d'admirables photographies tirées de leurs dépôts; de même M. Gerhard Mertens, grand artiste en photographie d'Aix-la-Chapelle. Parmi les maisons d'édition qui m'ont autorisé à reproduire des illustrations tirées des ouvrages publiés par leurs soins, la maison Auguste Picard, en me permettant de puiser des croquis à mon choix dans l'album de Boinet, La Miniature carolingienne, m'a rendu un particulier service. Enfin je ne saurais oublier dans ma gratitude les auteurs des dessins qui ornent ce volume : M. Chièze, graveur et professeur de dessin au Lycée du Parc à Lyon, MM. Décôte et Cateland, professeurs de peinture et d'architecture à l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon. A tous j'adresse de cordiaux remerciements.

INTRODUCTION

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE CHARLEMAGNE

La confiance qu'on peut accorder à un livre d'histoire dépend en grande partie de la valeur des sources qui en fournissent la matière. Celles qui concernent Charlemagne présentent au premier abord de graves défauts (1).

Les annales, qui furent par excellence le genre historique en honneur de son temps, nous sont parvenues sans préambule, sans date, sans rien qui permette de déterminer avec certitude leurs auteurs, alors qu'il importerait au plus haut degré de savoir par qui, avec quels renseignements et en quelle année elles furent écrites, et — comme il y a entre elles des rapports manifestes — quelle est la nature de ces rapports. La critique ne s'est pas crue désarmée pour autant et a obtenu des résultats sérieux; mais trop souvent elle s'est laissé entraîner par une excessive hardiesse. Pour expliquer les ressemblances qui règnent entre ces ouvrages, certains érudits ont imaginé des annales perdues, ou encore des prototypes disparus dont l'existence n'est établie nulle part, et parfois appuyé leur thèse

(1) La plupart ont été éditées dans les *Monumenta Germaniæ historica*, séries in-folio et in-4° (abrég. M. G. H.), et les *Scriptores rerum Germanicarum* (abrég. S. R. G.). Elles ont été l'objet de nombreux travaux d'ensemble : Ebert, *Histoire générale de la littérature du Moyen Age en Occident*, traduction Aymeric et Condamin, t. II, 1884. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*, 1898. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 7^e édit., par Dümmler, t. I, 1904. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France*, t. I, 1902. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, 1921. Il existe d'autre part sur ces sources prises isolément quantité d'études. On les trouvera indiquées dans les ouvrages ci-dessus et dans la partie carolingienne de Dalhmann-Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 9^e édit., 1931-1932.

INTRODUCTION

sur des comparaisons de style extrêmement dangereuses. D'autres, entraînés par l'esprit de système, ont, sous des prétextes discutables, jeté une suspicion exagérée sur des œuvres qui paraissaient solides (1).

Le trouble résultant de cette incertitude s'accroît encore, quand on constate que nombre de documents relatifs à Charlemagne ont disparu. Les Capitulaires, expression suprême de son autorité législative, se retrouvaient difficilement dès le milieu du IX^e siècle, et ceux que nous possédons font allusion à d'autres que nous n'avons pas. De même ont été anéantis des diplômes, quantité de lettres, une partie des actes des conciles et, à trois exceptions près, les rapports que les généraux et les évêques de Charlemagne lui adressaient touchant la conduite des armées et des affaires ecclésiastiques. Enfin la rareté des témoignages venant des adversaires du roi et qui permettraient de contrôler les récits des historiens francs est singulièrement regrettable. Qui ne se sent impressionné par cette succession de faits : qu'aucun Saxon du temps de la guerre d'indépendance ne nous a exposé le point de vue saxon sur les entreprises de Charlemagne contre sa nation ; qu'un seul Italien, Erchempert, moine du Mont-Cassin, dans son *Histoire des Lombards de Bénévent* (2) composée après 883 « pour servir d'exemple à la postérité » et d'ailleurs pleine de fables, a su échapper à la fascination exercée par le roi des Francs sur ses compatriotes et apporter avec des faits nouveaux la tradition de ses ennemis, que pour la Bavière, en dehors des petites annales nettement franques qui paraissent avoir leur origine à Salzbourg (3), nous ne possédons que quelques débris d'un ouvrage sur l'histoire des Agilolfinges de 737 à 778 par Créontius, chancelier du duc Tassilon, transmis moitié en latin, moitié en allemand, dans l'œuvre de l'humaniste germain Jean Turmair dit Aventin (4) ; que le recueil des lettres reçues par Charlemagne des rois de Grande-Bretagne et des Asturies, sans doute aussi des empereurs grecs, a disparu, et que la *Chronographie* de Théophane (5), un moine grec contemporain dont l'œuvre se poursuit jusqu'à la mort de l'empereur Nicéphore en 811, ne saurait

(1) Voir à ce propos les réserves faites sur l'ouvrage d'Halphen cité à la note précédente, par Levison (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XLV, 1924, p. 390-394) et Ganshof, *Notes critiques sur Eginhard, biographe de Charlemagne* (Revue belge de philologie et d'histoire, t. III, 1924, p. 725-758).

(2) *Erchemperti Historia Langobardorum Beneventanorum*, édit. Waitz (M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum et italicarum saec. VI-IX*, p. 231-264).

(3) Edit. Pertz (M. G. H. *Scriptores*, t. I, p. 87 et suiv.).

(4) Riezler, *Ein verlorenes bairisches Geschichtswerk des achten Jahrhunderts* (Sitzungsberichte der königlich. bayer. Akad. der Wissenschaften. Hist. Klasse, 1881, p. 248-291).

(5) *Theophanis Chronographia*, édit. de Boor, 2 vol., 1883-1885.

compenser cette dernière perte; que les sources relatives aux Arabes d'Espagne et d'Asie ne nous sont parvenues qu'à travers des compilations du XI^e et du XII^e siècle et ne font aucune mention des rapports du roi avec le calife Haroun al Raschid?

Il y a là de quoi causer de l'inquiétude aux âmes scrupuleuses. Subsiste-t-il du moins des sources capables de compenser dans une certaine mesure ces lacunes et ces pertes? C'est ce que nous allons voir, en étudiant successivement : les sources proprement historiques; les sources d'un caractère littéraire; les documents d'ordre législatif et administratif; et, pour terminer, les deux écrits en vers et en prose sur Charlemagne qui ont pour auteurs respectifs le Poète saxon et le moine de Saint-Gall.

I. — LES SOURCES HISTORIQUES.

I. — *La Vie de Charlemagne par Eginhard, les Annales royales et leur Remaniement.*

Deux ouvrages, qui se classent hors de pair, constituent les sources essentielles de l'histoire de Charlemagne : la *Vie de Charlemagne* par Eginhard et les *Annales royales*.

Né vers 770 dans le Maingau, c'est-à-dire dans la contrée de la Francie orientale arrosée par le Main inférieur et où se dresse le massif de l'Odenwald, Eginhard fut élevé non loin de là, au monastère de Fulde (1). La noblesse de sa famille, la rareté de ses capacités et de son intelligence décidèrent l'abbé de Fulde Baugulf, qui s'était chargé de son éducation, à le mener à la cour entre 791 et 796; il y resta et se fit tout de suite remarquer par la facilité de sa parole, son penchant pour les différents arts et la poésie, mais on loua aussi l'honnêteté de ses mœurs et la probité de son esprit. Charlemagne aimait particulièrement ce jeune Franc, dont le mérite dans un milieu peuplé de savants étrangers paraissait singulier; il le logea près du palais, l'admit dans sa familiarité et lui confia certaines missions. En 806, Eginhard est envoyé à Rome pour présenter au pape Léon III l'acte de Thionville par lequel le roi a partagé éventuellement son héri-

(1) Kurze, *Einhard*, 1899; Marguerite Bondonio, *La Translation des saints Marcellin et Pierre. Étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834*, 1907. Le nom d'Eginhard est écrit par les contemporains Einhardus; la lettre g a été introduite seulement au X^e siècle, donnant la forme Agenardus ou Agnardus. Pour me conformer à la tradition établie en France et parce qu'il n'y avait à cela aucun inconvénient, j'ai conservé l'orthographe Eginhard.

INTRODUCTION

tage entre ses fils, et quand, en 813, Charlemagne demande l'avis des grands sur la manière de régler sa succession à l'empire, c'est Eginhard qui est désigné pour répondre en leur nom. Dans les descriptions de la cour carolingienne, on le voit figurer parmi les personnages officiels, raillé à cause de sa petite taille et quelque peu jaloué; même d'après une ancienne tradition, sa femme aurait été la fille de Charlemagne, mais cette tradition est purement romanesque (1). Après la mort de Charlemagne, Eginhard, qu'une amitié ancienne et profonde l'ait à Louis le Pieux, demeura encore au palais pendant seize ans et y occupa une place éminente; il fit partie de l'entourage immédiat du nouveau souverain, qui lui confia l'éducation de son fils aîné Lothaire, et prit plusieurs fois la plume en son nom. En récompense de sa fidélité et de son dévouement, il reçut au titre laïque de nombreuses abbayes : Blandigny, Fontenelle, Saint-Bavon de Gand, Saint Servais de Maëstricht, mais en 830, malade, écoeuré par les événements politiques auxquels il assistait impuissant, il se retira dans son pays natal, à Seligenstadt, où il avait fait apporter les reliques des saints Marcellin et Pierre et commencé la construction d'une abbaye. Là, il se confina de plus en plus dans l'administration de ses domaines et les pratiques de la dévotion, suivant assidûment les offices, composant des ouvrages d'édification, le récit de la translation des reliques de ses saints, un traité sur l'adoration de la Croix. Il y mourut « vieil et infirme, » le 14 mars 840.

Comme on le voit, Eginhard n'appartenait pas à la même génération que Charlemagne : il avait environ vingt-huit ans de moins que le roi. Il ne compte pas non plus parmi les hommes qui jouèrent sous son règne un rôle de premier plan; sa situation n'a rien de comparable à celle d'un Alcuin ou d'un Angilbert. Il n'en reste pas moins qu'il a fréquenté Charlemagne pendant environ vingt ans, et que, grâce à l'amitié du roi, il fut parmi ceux qui le virent de près, jouirent de sa conversation, contemplèrent ses hauts faits ou en recueillirent l'écho. D'autre part, il eut à sa disposition, sous Louis le Pieux, comme ami personnel du nouveau souverain, les archives du palais, comme abbé de plusieurs monastères, les manuscrits des bibliothèques qui s'y trouvaient, et de tout cela on conclura avec lui que nul n'était capable de « raconter d'une manière plus véridique des événements auxquels il avait assisté (au moins en partie) et qu'il connaissait sur la foi de ses yeux. » On le conclura d'autant plus volontiers qu'il composa son ouvrage peu de temps après la disparition de l'empereur, entre

(1) Voir Estève, *Histoire littéraire d'une légende historique; le conte d'Emma et d'Eginhard dans la littérature française*, 1914.

817 et 821, quand il se trouvait en pleine possession de ses moyens intellectuels et sous l'impression encore toute fraîche des événements(1).

La *Vie de Charlemagne* (2) n'est malheureusement pas telle qu'on aurait pu l'espérer dans ces conditions. La première partie, qui renferme un tableau des guerres, est courte par rapport à son objet, erronée même par endroits. Préoccupé uniquement de montrer comment le royaume franc fut « protégé, amp'ifié et orné, » et pour cette raison peu soucieux de la chronologie et des détails, Eginhard s'est contenté d'un exposé sommaire où l'on ne rencontre à peu près rien d'original. En revanche, l'autre moitié, qui traite de la physionomie et du genre de vie du roi, de sa famille et de sa mort, a une valeur incontestable, et l'on peut dire que sans elle on ne saurait pour ainsi dire rien du personnage de Charlemagne. Comme Eginhard a pris pour guide dans sa narration les historiens romains, emprunté son plan à Suétone, sa langue à Suétone, Pline, César, Tacite, Tite-Live, on pourrait craindre que, trahi dans l'expression de sa pensée par une imitation servile, il ait été entraîné à de continuelles inexactitudes. En vérité, il n'a jamais demandé aux écrivains anciens que les expressions propres à rendre son idée. D'autre part, en travaillant sur le schéma de Suétone, il a été conduit à raconter beaucoup de faits dont les historiens du Moyen Age ne s'inquiétaient guère. On peut seulement regretter qu'il n'ait pas suivi son modèle jusqu'au bout et consacré à l'administration de Charlemagne la place faite par l'historien latin à l'administration d'Auguste.

L'œuvre d'Eginhard a encore un autre mérite : celui d'être sincère. Malgré la vénération qu'il porte « au plus fameux des rois » et la reconnaissance qu'il lui garde, il a un souci de la vérité suffisant pour ne point dissimuler certains faits préjudiciables à la mémoire de son héros et, quand il ne sait rien, il a le courage de le dire. Au fond, cet historien a le sens de l'histoire, mais il l'a autant que pouvait l'avoir un homme qui vivait dans la première moitié du IX^e siècle et qui écrivait « pour faire un agréable récit d'ensemble plus que pour raconter les faits avec une rigoureuse exactitude. » Il a laissé un livre incomplet, inexact même par endroits, mais si les données chronologiques

(1) L'époque de la composition de la *Vie de Charlemagne* par Eginhard a donné lieu à de vives discussions. Il est cependant un fait incontestable et incontesté : c'est qu'elle est postérieure à 817. D'autre part, le Catalogue de la bibliothèque du monastère de Reichenau rédigé en 821 fait mention d'un ouvrage intitulé *Vita et Gestā Karoli*, où il paraît d'autant plus naturel de reconnaître le travail d'Eginhard que Walafrid Strabon, qui préfaça entre 840 et 849 la *Vie de Charlemagne*, était abbé de Reichenau.

(2) *Vita Karoli*, édition Holder-Egger, 1911 (S. R. G.); édit. Halphen, 1923 (Les classiques de l'Histoire de France au moyen âge). Traductions françaises de Teulet, *Œuvres complètes d'Eginhard*, t. I, 1840; d'Halphen, *op. cit.*

INTRODUCTION

lui font défaut et s'il n'y a presque rien à tirer du récit des guerres, ces lacunes sont heureusement comblées par les *Annales royales*.

Les *Annales royales* (1), qu'on appelait autrefois les *Annales de Lorsch*, croyant leur plus ancien manuscrit originaire du monastère de ce nom dans la vallée du Rhin à la hauteur de Worms, commencent en 741 et finissent en 829, embrassant et même dépassant la totalité du règne de Charlemagne. Au contraire de la vie écrite par Eginhard, elles sont muettes sur l'existence privée du roi; suivant son exemple, elles touchent à peine aux institutions, mais les événements se succèdent d'année en année, sans une seule lacune. Les transitions n'existent pas; on passe brusquement d'un fait à un autre tout à fait différent; nulle part on ne saisit une tendance à enjoliver le récit à l'aide de quelque recherche de style et cette méthode a un avantage : celui de fournir d'un bout à l'autre un texte plein, où tout est à prendre.

En scrutant minutieusement ce texte, ainsi que les manuscrits d'après lesquels il a été établi, on a cru pouvoir distinguer dans les *Annales royales* deux parties. La première, comprenant les années 741-788, serait une compilation rédigée d'un seul trait vers cette dernière date dans un style « rude et incorrect, » parfois même « barbare, » à l'aide de la *Continuation de Frédégaire* et de petites annales plus anciennes, mais où les éléments originaux apparaîtraient de plus en plus nombreux. La seconde, allant de 789 à 829, aurait été écrite au fur et à mesure des événements et compterait au moins trois rédacteurs : pour les années 789-795, le compilateur des années antérieures reconnaissable à sa sécheresse et surtout à sa latinité médiocre, encore que légèrement améliorée; pour les années 796-813, un écrivain lettré, s'exprimant avec plus d'ampleur, dans un style plus correct et plus vivant; pour les années 814 et suivantes, un dernier personnage qui ne diffère pas sensiblement du précédent. On a cherché d'autre part les noms de ces divers auteurs et l'on a cru les trouver parmi les hommes ayant vécu auprès de Charlemagne et assisté aux principaux événements de son règne, de préférence parmi les archichapelains et les membres du haut clergé : le chancelier Ercanbald, l'archevêque Arn de Salzbourg, l'archichapelain Angilram, l'archevêque de Mayence Riculf, l'abbé de Saint-Riquier Angilbert, l'archichapelain Hildebald, enfin Eginhard.

Les arguments qui ont servi à justifier ces coupures et ces attributions ne sont pas convaincants et, si l'on peut admettre avec une demi-certitude que la partie des *Annales royales* qui s'arrête en 788 est l'œu-

(1) *Annales regni Francorum*, édition Kurze, 1895 (S. R. G.).

vre d'un compilateur unique écrivant peu après cette date et que la suite a été rédigée par des auteurs bien informés, sinon au jour le jour, du moins à une époque rapprochée des événements, la sagesse commande de s'en tenir là jusqu'à la découverte de quelque document nouveau permettant de reprendre le problème avec quelque chance d'aboutir. Mais qu'importe! N'est-on pas d'accord sur ce point que la place prépondérante tenue par Charlemagne dans ces annales et les épithètes flatteuses dont son nom s'accompagne, la préoccupation évidente chez leurs auteurs de présenter les événements sous un jour favorable à sa gloire, tous ces indices témoignent qu'elles ont été composées, sinon sous l'inspiration, du moins avec l'approbation du roi, et se rattachent en définitive à cette série d'annales officielles commandées par les Carolingiens soucieux de leur réputation, qui commence avec Childebrand et Nibelung, le frère et le neveu de Charles Martel?

Or annales officielles ou annales royales, qu'est-ce que cela signifie sinon qu'on se trouve en présence d'un ouvrage plein de renseignements, mais présenté de la manière la plus avantageuse pour le souverain en l'honneur duquel il a été écrit, laquelle manière n'est pas toujours celle de la véritable histoire? Tel est en effet le caractère des *Annales royales*. Leur chronologie est sûre; elles abondent en faits de guerre et de diplomatie qui ne se rencontrent nulle part ailleurs; on se rend compte que leurs auteurs ont eu la connaissance directe d'actes officiels, traités, procès-verbaux d'assemblées laïques ou ecclésiastiques. Mais les événements qui pourraient nuire au prestige de Charlemagne ont été oubliés, arrangés. Il n'est question ainsi, ni de la donation au Saint-Siège de 774 que le roi regretta de bonne heure, ni de la défaite de Roncevaux. « Pampelune détruit, les Gascons d'Espagne et les Navarrais subjugués, Charles revint en France, » voilà tout ce que les *Annales royales* veulent bien se rappeler de la néfaste expédition d'Espagne de 778. Les deux conjurations contre la vie de Charlemagne n'apparaissent pas dans le groupe des plus anciens manuscrits et tout porte à croire qu'elles constituent une interpolation. Mais c'est surtout dans le récit de la guerre saxonne que l'on reconnaît le parti pris de déguiser la vérité, quand l'annaliste raconte à sa façon la bataille de Lübbecke et transforme en victoire la défaite du mont Süntal. Et ce serait là un mal irréparable, s'il ne se trouvait corrigé en partie dans le *Remaniement* dont les *Annales royales* furent l'objet pour la période qui va de 741 jusqu'au second tiers de l'année 801 (1).

(1) Texte dans l'édition des *Annales regni Francorum* de Kurze. L'expression de Remaniement imaginée par les érudits allemands (Umarbeitung, Überarbeitung) est excellente.

INTRODUCTION

On s'est demandé encore qui avait exécuté ce travail et, devant le silence des textes, le jeu des hypothèses a recommencé. Croyant reconnaître dans le *Remaniement* le style de la *Vie de Charlemagne*, à laquelle d'ailleurs il a servi de source, les plus anciens critiques l'ont attribué à Eginhard. D'autres, se fondant sur quelques particularités du langage et sur une certaine impartialité vis-à-vis des Saxons, ont jugé que l'auteur devait être un Bas-Allemand, Gérold, chapelain de Louis le Pieux et abbé de Corvey en Saxe; enfin, comme le comte Thiéri, oncle de Charlemagne et l'un des chefs de la guerre saxonne, est nommé avec insistance, il en est qui ont pensé à quelque clerc de l'entourage de cet officier. Le choix de Gérold mort en 876 est insoutenable et celui d'un clerc du comte Thiéri est tout à fait arbitraire. En ce qui concerne Eginhard, les vraisemblances sont plus grandes; on rencontre en effet dans le *Remaniement* la même influence de l'antiquité que dans la *Vie de Charlemagne* et la même précision géographique que dans la *Translation des saints Marcellin et Pierre*. Mais le scepticisme que l'auteur manifeste à l'égard des miracles et qui contraste avec la crédulité d'Eginhard en pareille matière donne à réfléchir et, tout compte fait, il semble bien que, si certains critiques ont attribué à ce dernier la paternité du *Remaniement*, comme d'ailleurs celle d'une partie des *Annales royales*, c'est uniquement parce qu'il avait composé la *Vie de Charlemagne*. Il vaut mieux une fois de plus convenir que le problème est insoluble pour le moment et se dire qu'il importe moins de connaître l'auteur que la valeur intrinsèque de l'ouvrage.

Or cette valeur est indiscutable. Le *Remaniement* a été composé par un homme très cultivé, très au courant des choses et jouissant d'une grande liberté d'esprit. Grâce à ses qualités littéraires, cet écrivain a rendu le latin des vieilles Annales plus correct en corrigeant les fautes de grammaire, plus élégant en substituant à certains mots ou à certaines expressions appartenant à la latinité du VIII^e siècle des mots et des expressions tirés des auteurs classiques. Mais il ne s'est pas borné à modifier la forme de l'ouvrage. Comme il avait en sa possession des documents nouveaux, il en a profité pour compléter ou corriger sur plusieurs points les *Annales royales* et aussi pour développer certains passages qui dans ces annales paraissaient obscurs. Les assemblées générales sont mentionnées avec plus de soin; les défaites de Roncevaux et du mont Süntal sont avouées; on trouve des détails inédits sur les guerres de Saxe, sur les rapports de Charlemagne avec les Avars et les Grecs, sur la condamnation de l'hérésiarque Félix d'Urgel. Sans doute le fils de Pépin reste toujours le centre du

récit et l'illumine de sa gloire, mais les épithètes triomphales accolées à son nom disparaissent : il n'est plus que le seigneur roi ou simplement le roi.

Annales et *Remaniement* complètent en somme admirablement la *Vie de Charlemagne*; ils apportent la chronologie qui fait défaut à cette dernière, donnent les faits qui justifient les vues générales et les allusions qu'elle renferme, ajoutent au tableau des mœurs du roi le récit des principaux événements de son règne. Le Moyen Age a eu de ces rapports une claire conscience. Non seulement il a copié sans se lasser la *Vie de Charlemagne*, mais il a réuni fréquemment dans le même manuscrit la *Vie* et les *Annales* (1), reconnaissant dans ces deux ouvrages ce qu'ils sont en réalité : le fondement historique de la vie de Charlemagne.

2. — *Autres sources historiques.*

La Cour n'est cependant pas le seul foyer d'où soient sortis des écrits historiques. Les monastères si nombreux et si vivants, les palais épiscopaux où siégeaient tant d'hommes distingués et instruits furent aussi des centres intellectuels, et l'histoire de leur temps ne leur fut pas indifférente. Tandis que les historiographes officiels accomplissaient leur travail dans le voisinage du roi, des religieux établis à l'ombre des couvents et des églises consignaient chaque année sur leurs tablettes les principaux faits dont le bruit était parvenu jusqu'à eux ou racontaient la vie des saints évêques et abbés qui avaient été l'ornement de leur maison. Ainsi naquit toute une littérature, faite d'annales parfois très brèves, comme celles qui constituent la série dite des *Petites Annales*, et de biographies, dont aucune n'offre le caractère vécu de la *Vie de Charlemagne* ni le développement large, continu et homogène, des *Annales royales*, auxquelles d'ailleurs elles font de fréquents emprunts, mais qui apportent à ces deux ouvrages de précieux compléments.

Les *Annales de Saint-Nazaire* (de Lorsch) (2), entièrement indépendantes de 786 à 790, introduisent des témoignages nouveaux sur la déposition de Tassilon et la conjuration de Hardrad. Les *Annales de la Moselle* (3), assez développées à partir de 788, renferment des notes

(1) La liste des manuscrits des *Annales royales* donnée par Kurze (*Annales regni Francorum. Praefatio*, p. ix-xiv) est suggestive à cet égard.

(2) *Annales Nazariani*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. I, p. 23-31, 40-44).

(3) *Annales Mosellani*, édit. Lappenberg (M. G. H., *Scriptores*, t. XVI, p. 494-499).

INTRODUCTION

intéressantes. Les *Annales de Lorsch* (1) deviennent de plus en plus personnelles entre 791 et 803, au point d'évoquer l'allure des *Annales royales* et d'avoir laissé supposer que leur auteur, — un clerc certainement — avait vécu à la cour. Les anciennes *Annales de Metz* (2), œuvre probable d'un religieux de l'église Saint-Arnoul de cette ville, offrent, pour les années antérieures à 805, des détails qui témoignent « d'une connaissance familière, pour ne pas dire intime » des faits. Les *Annales de Saint-Maximin* contiennent des notes inédites sur la Bavière (3). Enfin deux chroniques qui diffèrent seulement des annales parce que leurs auteurs comptent par les années de règne des souverains carolingiens et non par les années de l'Incarnation, et qui sont en partie des compilations, la *Chronique de Lorsch* et la *Chronique de Moissac*, renferment, la première, des passages originaux sur la chute du royaume lombard, les rapports de Charlemagne avec la Bavière et le duché de Bénévent, le couronnement impérial, la seconde, d'utiles renseignements sur les expéditions contre les Saxons et les Slaves ainsi que sur les affaires d'Aquitaine et d'Espagne (4).

Parmi les biographies, les deux *Vies de Louis le Pieux* par Thégan, chorévêque de Trèves, et par l'inconnu qu'on appelle l'Astronome touchent aussi à l'histoire de Charlemagne (5). Celle de Thégan consacre ses sept premiers chapitres à la famille et aux derniers actes de l'empereur; celle de l'Astronome, qui fut sans doute un clerc de Drogon, archevêque de Metz et fils naturel de Charlemagne, a été écrite seulement après 840, mais la partie qui a trait au temps de Charlemagne a été rédigée selon la relation aujourd'hui perdue du moine Adémar, contemporain de Louis le Pieux et « nourri avec lui, » de sorte que le récit des événements d'Aquitaine entre 778 et 814 prend toute la valeur d'un document original. Avec le fils de Charlemagne, son cousin germain et fidèle collaborateur Adalhard, abbé de Corbie, son éducateur et principal conseiller ecclésiastique, Alcuin, ont été aussi l'objet de monographies. La *Vie d'Adalhard* (6), écrite peu de temps après sa mort survenue en 826 par le moine Paschase Radbert, donne des détails intéressants sur les rapports de ce personnage avec Charlemagne et

(1) *Annales Laureshamenses*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. I, p. 22-39); éd. Katz, 1889.

(2) *Annales Mettenses priores*, édit. Simson, 1905 (S. R. G.).

(3) *Annales Maximiniani*, édit. Waitz (M. G. H., *Scriptores*, t. XIII, p. 19-25).

(4) *Chronicon Laurissense*, édit. Schnorr von Carolsfeld (Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, t. XXXVI, 1911, p. 13-39). *Chronicon Moissiacense*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. I, p. 280-313; II, p. 257-259).

(5) *Vita Hludowici imperatoris auctore Thegano*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. II, p. 585-603). *Vita Hludowici* (*ibid.*, t. II, p. 604-648).

(6) *Ex vita Adalhardi*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. II, p. 524-532).

sur l'administration de l'Italie après la défaite lombarde; elle serait beaucoup plus utilisable si l'auteur, à force d'accumuler les métaphores, les fleurs de rhétorique, les citations de la Bible, n'avait à plaisir obscurci sa pensée. La *Vie d'Alcuin* (1), écrite entre 821 et 829 par un religieux anonyme qui avait lu les œuvres du maître et reçu les confidences de son disciple Sigulf, laisse transparaître, à travers des anecdotes suspectes et des miracles, un certain nombre de faits exacts.

Avec cette dernière vie, on sort à vrai dire des biographies purement historiques pour entrer dans le cycle des œuvres hagiographiques consacrées surtout aux principaux collaborateurs de Charlemagne dans l'œuvre de christianisation de la Saxe, dont les auteurs, préoccupés avant tout d'offrir au lecteur des exemples édifiants, insistent plus volontiers sur la piété et les vertus de leurs héros que sur leurs actions humaines et ne méritent qu'une confiance limitée. Cependant ces écrits offrent un certain nombre de faits qui ne se trouvent nulle part ailleurs et qu'on aurait tort de négliger.

La *Vie de Sturm* (2), l'illustre abbé de Fulde, qui poursuit aux côtés de Charlemagne l'évangélisation de la Saxe, composée du vivant même du roi par Eigil, un disciple de Sturm qui vécut vingt ans auprès de lui et compléta ses souvenirs par ceux de témoins fidèles, raconte dans un style simple les premiers développements de l'abbaye de Fulde et la participation du clergé franc à la conquête saxonne jusqu'en 779. La *Vie de Willehad* (3), continuateur de Sturm et premier évêque de Brême, écrite un demi-siècle après sa mort par Anscher afin de célébrer « les mérites du bienheureux pontife et confesseur, » n'est en majeure partie qu'un tissu de miracles, mais le début consacré à la vie même du saint est à retenir. Dans la préface de la *Vie de Liudger* (4), premier évêque de Münster, par son successeur Altfrid, l'auteur avoue que, n'ayant rien vu des choses qu'il raconte, il a dû se renseigner auprès de diverses personnes; du moins ces personnes, qui appartenaient à la famille et à l'entourage de Liudger, lui ont-elles communiqué des faits intéressants pour l'histoire de la Frise au temps de Charlemagne. D'autres ouvrages du même groupe apportent sur quelques points seulement des données acceptables. La *Vie de saint Wigbert* (5), abbé de Fritzlar, composée en 836 par Loup de Ferrières, relate, à propos de la translation des reliques de ce saint personnage

(1) *Vita Alcuini*, édit. Arndt (M. G. H., *Scriptores*, t. XV, 1, p. 182-197).

(2) *Vita Sturmii*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. II, p. 365-377).

(3) *Vita Willehadi*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. II, p. 378-390).

(4) *Vita Liudgeri*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. II, p. 403-419).

(5) *Vita Wigberti*, édit. Holder-Egger (M. G. H., *Scriptores*, t. XV, 1, p. 36-43).

INTRODUCTION

mort en 747 et enseveli à Hersfeld, l'invasion de la Hesse par les Saxons en 774. La *Translation de saint Liboire* (1), rédigée par un clerc saxon dans les dernières années du IX^e siècle, est intéressante pour les origines de la ville et de l'évêché de Paderborn.

Des histoires d'évêques ou d'abbés appartenant à une même église ou une même abbaye viennent se joindre à ces biographies individuelles pour éclairer les rapports des chefs du clergé avec Charlemagne. Dans le *Livre des évêques de Metz* (2), exécuté vers 784 à la demande d'Angilram, évêque de cette ville, par le savant italien Paul Diacre alors établi en Francie, le fond est constitué par le catalogue des évêques de Metz, mais il renferme aussi un éloquent éloge de Charlemagne et les épitaphes des membres de la famille royale ensevelis à Metz composés par Paul Diacre sur l'ordre du souverain. Les *Gestes des abbés de Fontenelle* (3), écrits d'une seule plume entre 834 et 845 par un moine inconnu, donnent, en dehors de faits empruntés aux annales carolingiennes, une narration sobre fondée sur des témoignages autorisés et sur le dépouillement de nombreuses archives monastiques. La *Chronique de saint Riquier* (4) est une œuvre de la fin du XI^e siècle, mais son auteur, le moine Hariulf, avait lui aussi à sa disposition d'abondantes archives dont il sut profiter, et, s'il s'est borné pour les faits appartenant à l'histoire générale à compiler des ouvrages plus anciens sans y rien ajouter, il a reproduit fidèlement le rapport d'Angilbert au roi sur l'état de son abbaye et consacré au genre et conseiller de Charlemagne d'importants chapitres.

A ces sources franques si utiles pour l'histoire religieuse du règne, l'Italie, terre d'origine de la culture latine et siège de la papauté, ajoute un document de valeur exceptionnelle : les vies des papes Étienne III, Hadrien I et Léon III dans le *Liber pontificalis* (5). Ces vies, à l'exception de celle d'Étienne III qui est une pure narration historique, renferment, selon l'usage, d'interminables listes de dons aux églises de Rome et de réparations faites à ses monuments qui n'ont guère d'intérêt pour l'histoire de Charlemagne, mais il s'y trouve aussi des morceaux de tout premier ordre sur les intrigues lombardes à la cour pontificale, la première expédition de Charlemagne en Italie jusqu'à la prise de Pavie inclusivement, la donation

(1) *Translatio S. Liborii*, édit. Pertz (M. G. H., *Scriptores*, t. IV, p. 149-157).

(2) *Liber de episcopis mettensibus* ou *Gesta episcoporum mettensium* (M. G. H., *Scriptores*, t. II, p. 260-268).

(3) *Gesta abbatum Fontanellensium*, édit. Lœwenfeld, 1886 (S. R. G.).

(4) *Hariulfi Chronicon centulense*, édit. Lot, 1894 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

(5) *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, 2 vol., 1886-1892.

de 774 au Saint-Siège, la révolte des Romains contre Léon III et le couronnement impérial de l'an 800. Rédigés du vivant même des papes dans leur palais et pour ainsi dire sous leurs yeux, ayant donc un caractère franchement officiel, ces récits ont la même tournure tendancieuse que les *Annales royales*; ils participent à la fois du panégyrique et du plaidoyer et les faits y sont exposés du point de vue pontifical tout comme dans ces dernières ils sont traités du point de vue franc, mais cette divergence même sert les intérêts de la science. D'autre part, le texte tout à fait original est par endroit tellement nourri et vivant qu'il semble émaner d'un témoin oculaire, ce qui a permis de dire de cette partie du *Liber pontificalis* comme de l'ensemble de l'œuvre que « tout bien considéré, en tenant compte du temps et de lieu, ses auteurs ont fait œuvre sincère (1). »

II. — LES SOURCES LITTÉRAIRES.

Les sources proprement historiques sont de toute évidence les plus abondantes et les plus précieuses que nous possédions sur Charlemagne. Et cependant son histoire ne se trouve pas exclusivement renfermée dans ces sources; elle est encore dans trois séries d'ouvrages qui appartiennent plutôt au genre littéraire : des poésies, des lettres, des traités de théologie.

Sous l'influence des événements grandioses qui s'accomplissent alors surgissent en effet autour de Charlemagne des poètes qui, sur le mode épique ou lyrique, retracent certains épisodes de sa vie auxquels ils ont assisté ou qu'ils connaissent de bonne source; d'autres, et des mieux qualifiés, célèbrent dans des vers de circonstance la famille royale et la cour, mettant ici un fait, là un trait de physionomie ou de caractère bon à retenir, reflétant — et cela encore est de l'histoire — l'admiration provoquée dans les milieux éclairés par les actes du roi (2).

Parmi les *Poésies* composées de son vivant et dans son entourage immédiat, les plus importantes sont : le poème sur la défaite de Tasilon en 787 par l'Irlandais exilé (*Hibernicus exul*), sans doute le moine Dungal; les vers d'Amalaire, évêque de Trèves, sur son ambassade à Constantinople en 813; surtout le poème sur Charlemagne et Léon III du commencement de l'année 799, généralement attribué à Angil-

(1) *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. ccxlv. Voir t. I, p. ccxxxiii-ccxxxvi, et t. II, p. II, pour la valeur des vies des papes contemporains de Charlemagne.

(2) Ces poésies ont été rassemblées par Dümmler au tome I des *Poetae latini aevi carolini*, 1881 (M. G. H., série in-4°).

INTRODUCTION

bert, où l'on a voulu voir comme un chant à la gloire de l'empire naissant. Puis viennent, après ces trois poèmes qui malheureusement ne nous sont point parvenus en entier : le poème relatant la victoire de Pépin sur les Avars par un anonyme; l'élégie d'Angilbert au jeune roi d'Italie, qui décrit l'enthousiasme provoqué parmi les chrétiens par cette victoire; une nouvelle élégie d'Angilbert et deux poèmes, l'un d'Alcuin, l'autre de Théodulf, qui réunis offrent un remarquable tableau de la cour de Charlemagne pendant les dernières années du VIII^e siècle; enfin le poème épique composé en 826 pour honorer Louis le Pieux par le clerc aquitain Ermold le noir, fidèle de Pépin I^{er} d'Aquitaine dont il fut peut-être le chancelier, qui renferme des détails originaux sur le siège de Barcelone de 801 et l'assemblée d'Aix-la-Chapelle de 813 (1). Les autres poésies d'Alcuin et de Théodulf, ainsi que celles de Paul Diacre dont quelques-unes figurent sous le nom même de Charlemagne, sont également d'une lecture profitable, et tout particulièrement ces vers de Théodulf contre les juges (*Versus contra iudices*), d'un caractère à la fois didactique et moral, où l'on saisit sur le vif le fonctionnement de la justice et le rôle des *missi dominici* à la fin du VIII^e siècle.

L'ensemble de ces ouvrages est, comme on le voit, des plus intéressants; mais le maniement en est extrêmement difficile. La vérité y est gâtée par les licences inhérentes à la poésie; les faits disparaissent parmi les amplifications poétiques; d'autre part, les poètes carolingiens, appliquant la même méthode que l'auteur de la *Vie de Charlemagne*, demandent aux écrivains anciens les expressions propres à traduire leur pensée et n'y mettent pas toujours la même discrétion qu'Eg nhard. Le poème sur la défaite de Tassilon débute par un dialogue de quarante-cinq vers entre le poète et la Muse suivi de quinze autres vers sur le Serpent tentateur; la relation d'Amalaire de Trèves dédiée à son compagnon de voyage en Orient, l'abbé Pierre de Nonantola, est pleine des lamentations des moines de ce couvent désolés de voir partir leur abbé et de leur joie d'apprendre son retour. Dans le poème sur Charlemagne et Léon III, les personnages discutent à la manière d'Homère et l'auteur, qui connaît à merveille les travaux du palais d'Aix-la-Chapelle et le spectacle des chasses royales, au lieu de les décrire d'après ses souvenirs, s'en va demander à Virgile, Ovide et Lucain des vers sur les châteaux et les chasses.

Aussi bien les épîtres en vers, qui tiennent parmi les poésies une

(1) Le poème d'Ermold le Noir (*In honorem Hludowici Casaris libri IV*) se trouve au début du tome II des *Poeta latini aevi carolini*, p. 1-79.

place importante, ne sauraient-elles rivaliser avec les *Lettres* en prose, ni par le nombre, ni par la valeur (1).

On écrivait au temps de Charlemagne beaucoup plus qu'on ne se l'imagine aujourd'hui. Le roi, les membres de la famille royale, les grands personnages de la cour, les évêques et les comtes, partis à la guerre ou en mission, entretenaient avec leurs amis restés chez eux une correspondance suivie, les mettaient au courant des événements les plus lointains. Ces lettres n'étaient pas autographes : elles étaient rédigées par des notaires, mais ceux-ci suivaient fidèlement les directions données. Il n'existait pas non plus de postes publiques. L'on profitait pour envoyer sa correspondance de toutes les occasions favorables, de toutes les bonnes volontés ; parfois aussi on avait recours à des courriers spéciaux qui circu'aient à cheval de ville en ville ou encore à des pigeons voyageurs : c'est par ce dernier mode qu'Adalhard apprit à Rome, où il se trouvait, la mort de Charlemagne. Parmi les « porteurs de lettres » figurent des hommes de tout âge et de toute classe, simples clercs, évêques, ducs. Ceux à qui on pouvait accorder une entière confiance étaient rares ; nombre de lettres n'arrivaient pas à destination ; d'autres étaient rédigées sommairement, soit que le porteur n'eût pas le temps d'attendre, soit que l'expéditeur hésitât à mettre par écrit certaines choses ; dans ce cas, les lettres devaient être complétées verbalement par celui qui avait charge de les remettre.

Il reste ainsi vingt-trois lettres de Charlemagne adressées à divers personnages, rois, papes, évêques, abbés, dont cinq traitent de faits politiques considérables : victoire de Pépin sur les Avars, mission d'Angilbert à Rome en 796, négociations avec les empereurs de Constantinople au sujet de l'empire. Plus nombreuses sont les lettres des papes qui ont correspondu avec le roi. En l'année 791, Charlemagne constatant le mauvais état de celles qui lui avaient été adressées ainsi qu'à son aïeul et à son père, entreprit de les faire « renouveler et récrire, » donnant ainsi naissance au fameux recueil connu sous le nom de *Codex carolinus* (2). Malheureusement, plusieurs lettres écrites sur papyrus étaient détériorées « à cause de leur excessive vieillesse et d'un défaut de soin ; » d'autre part, le copiste eut la malencontreuse idée de supprimer les datations, se bornant à mettre à la suite sans aucun ordre les lettres du même pontificat ; enfin le manuscrit original a disparu et il ne nous reste plus qu'une copie de la fin du ix^e siècle, dont le texte

(1) Les lettres du temps de Charlemagne ont été éditées par Dümmler ou sous sa direction aux tomes I, II et III des *Epistola karolini avi* (M. G. H., série in-4°).

(2) *Codex carolinus*, édit. Gundlach (*Epistola karolini avi*, t. III, p. 469-657).

INTRODUCTION

a été raturé par un bibliothécaire du xvii^e qui en trouvait le latin trop barbare. Il a donc fallu dater ces documents, les reclasser, en rétablir la teneur d'après les procédés forcément discutables de la science moderne. Malgré ces défauts, le *Codex carolinus*, avec ses cinquante-sept lettres adressées à Charlemagne, constitue une source de premier ordre pour la connaissance des événements d'Italie et particulièrement des rapports du roi avec le Saint-Siège; il permet même de rétablir dans une certaine mesure, d'après les réponses des papes, certaines lettres de Charlemagne aujourd'hui disparues, et, quand il s'arrête en 790, on trouve, pour le remplacer en partie, des lettres éparses dans différents manuscrits, notamment dix lettres de Léon III à Charlemagne postérieures à l'an 800, qui ont été vraisemblablement rassemblées, comme le *Codex carolinus*, sur l'ordre du roi (1).

La correspondance d'Eginhard, qui aurait pu être si précieuse, ne remonte pas au-delà de 823 et nous n'avons conservé que quelques lettres des grands contemporains de Charlemagne, Paul Diacre, Angilbert, Paulin d'Aquilée, Leidrad, Arn de Salzbourg, Amalaire de Trèves, Dungal. Du moins nous reste-t-il une magnifique compensation à ces déplorables pertes : trois cents lettres d'Alcuin (2).

Dans l'entourage de Charlemagne, personne n'avait une curiosité d'esprit comparable à ce dernier. Déjà très averti, il ne cessait de demander à ses correspondants des renseignements sur les faits dont ils pouvaient avoir connaissance, et ces correspondants étaient les plus grands personnages de son temps : rois et reines des Francs et de Grande-Bretagne, papes, membres de la famille royale, archevêques, évêques, abbés, comtes. Rien n'échappait à la sollicitude du remuant Anglo-Saxon, ni les chevauchées lointaines de Charlemagne, ni la conversion des Saxons et des Avars, ni les affaires du duché de Bénévent, ni les progrès menaçants de l'hérésie adoptianiste, ni les événements qui s'accomplissaient dans son pays natal. A la reine Liutgarde il demande « si le roi restera longtemps encore en Saxe ou s'il doit rentrer bientôt dans la patrie, dans quel palais il passera l'hiver, si l'armée chrétienne prospère. » Il prie un de ses amis missionnaire en Saxe, de lui faire savoir « si les Saxons écoutent sa prédication, s'il y a espoir de convertir les Danes, si les Wilzes récemment soumis acceptent la foi du Christ, ce que le roi va faire au sujet des Huns. » Retenu en

(1) *Leonis III Epistolæ X*, édit. Hampe (*Epistolæ karolini avi*, t. III, p. 85-104).

(2) *Alcuini Epistolæ*, édit. Dümmler (*Epistolæ karolini avi*, t. II, p. 1-493). Le recueil contient 311 numéros, mais plusieurs lettres sont de correspondants d'Alcuin, notamment de Charlemagne.

Angleterre, il écrit à son disciple Joseph : « Envoyez-moi des lettres sur les itinéraires et les séjours de notre seigneur le roi, sur la paix et la guerre, sur votre santé et celle de nos hommes, sur ce qui est arrivé de nouveau dans nos contrées. » Bien qu'Alcuin conservât avec soin les réponses qui lui parvenaient, elles ont disparu à de rares exceptions près, mais ses propres lettres comblent en partie cette lacune, car il propageait les nouvelles avec le même zèle qu'il mettait à les recueillir. De là, dans cette correspondance d'une durée d'environ vingt ans (782-804), des renseignements inestimables sur tous les grands événements politiques et religieux et sur tous les principaux personnages du règne. Il est même certaines lettres où se trouvent résumés les événements d'une année qui, par leur concision et la variété des faits qui s'y rencontrent, font penser à des fragments d'annales (1).

On range généralement au nombre des lettres les dédicaces des traités de théologie adressés à Charlemagne par les docteurs de son temps; or, autant que leurs dédicaces, ces écrits méritent l'attention. Ceux de Théodulf, de Magnus de Sens, d'Alcuin (2) sur les rites du baptême, l'adoptianisme, la procession du Saint-Esprit, sont propres à faire connaître un aspect intéressant de la pensée de Charlemagne et les différentes formes de son activité religieuse. L'un de ces traités, dont il sera parlé davantage en son temps, a même paru sous le nom du roi et a été en effet inspiré par lui : ce sont les célèbres *Livres carolins*, où Charlemagne expose sa façon de voir sur la religion grecque et particulièrement sur le culte des images (3).

III. — LES DOCUMENTS D'ORDRE LÉGISLATIF ET ADMINISTRATIF.

Tous les ouvrages étudiés jusqu'ici, y compris ceux qui ont un caractère purement historique, présentent ce trait commun que, s'ils parlent de l'histoire politique, militaire, ecclésiastique, du temps de Charlemagne, ils sont à peu près muets sur les institutions. On y trouve sans doute la mention des assemblées annuelles du peuple franc, les titres et parfois les noms des hauts fonctionnaires, mais quelles sont les attributions de ces assemblées et de ces fonctionnaires, aucun d'entre eux ne l'enseigne expressément. Les capitulaires et diplômes de Charlemagne, les actes des conciles et un document de haute valeur, le

(1) Voir notamment les lettres 7 et 184.

(2) Migne, *Patrologie latine*, tomes C-CI (Alcuin), CII (Magnus), CV (Théodulf).

(3) *Libri carolini sive Caroli magni capitulare de imaginibus*, édit. Bastgen, 1924 (M. G. H., in-4°. Legum sectio III. Concilia, t. II).

INTRODUCTION

traité d'Hincmar sur l'organisation du palais, remédient dans une certaine mesure à cette pénurie.

Les *Capitulaires* (1), au nombre de quatre-vingts environ, pour la plupart postérieurs à l'empire, permettent de suivre l'activité législative de Charlemagne dans ses domaines essentiels : établissement de l'ordre et de la sécurité dans l'État, de la hiérarchie et de la discipline dans l'Église, amélioration de la justice, recrutement et composition de l'armée, définition du pouvoir des *missi dominici*, organisation des pays conquis, modifications aux lois existantes. Les *Actes des conciles* (2) apportent, en raison de la part prise par Charlemagne à leurs réunions, un précieux complément aux capitulaires ecclésiastiques et aux traités de théologie. Les *Diplômes* (3) authentiques, au nombre de cent soixante-quatre, qui s'échelonnent à peu près régulièrement de 769 à 813 et dont une douzaine seulement concernent des laïques, consistent essentiellement en donations ou confirmations de donations, concessions ou confirmations d'immunités au profit des églises. Ils sont donc utiles surtout pour la connaissance des rapports de Charlemagne avec le clergé, mais ils renseignent également sur les titres officiels du roi et les usages de sa chancellerie, ses séjours, la chronologie de son règne, l'étendue des propriétés royales; on y trouve aussi des allusions aux événements historiques.

Le *Traité de l'organisation du palais (De ordine palatii)* (4), en deux parties, consacrées, l'une à l'administration du palais royal, c'est-à-dire de la cour, l'autre au gouvernement du royaume en entier, n'est pas une œuvre contemporaine de Charlemagne : il fut composé en 882 par l'archevêque de Reims Hincmar, prélat éminent et conseiller politique des rois de la famille de Charles le Chauve; mais Hincmar s'est servi d'un ouvrage d'Adalhard, le cousin et collaborateur du roi des Francs, et même, si on l'en croyait sur parole, il se serait borné à « lire et transcrire » son modèle. Il est difficile d'accepter sans réserve cette affirmation. Hincmar, en écrivant son livre, ne pensa pas faire œuvre d'historien, mais de polémiste; il poursuivait un but politique : revendiquer pour l'aristocratie laïque et ecclésiastique de son temps une

(1) *Capitularia regum Francorum*, t. I, édit. Boretius, 1883 (M. G. H., in-4°).

(2) *Concilia avi karolini*, t. I, édit. Werminghoff, 1906 (M. G. H., in-4°. Legum sectio III, Concilia, t. II).

(3) *Diplomata Karolinorum*, t. I, édit. Mühlbacher, 1906 (M. G. H., in-4°). Les diplômes de Charlemagne occupent les numéros 55-218. Viennent à la suite 98 faux diplômes, dont certains ont été rédigés avec des morceaux authentiques que la critique s'est efforcée de dégager.

(4) Hincmar, *De ordine palatii*, édit. Prou avec traduction française, 1884 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences philologiques et historiques, 58^e fascicule); édit. Krause, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 517-530 (1897).

place importante dans le gouvernement. Lors donc qu'il parle de l'ordre qui régnait dans le royaume sous Charlemagne et du rôle considérable qu'y jouaient les conseillers du roi ou s'étend complaisamment sur certains offices, on se sent porté à croire qu'il arrange quelque peu la vérité. Ces réserves, sur lesquelles tous les historiens sont aujourd'hui d'accord, diminuent donc en partie la valeur de son livre, mais quand on pense qu'Adalhard, qui fut sans aucun doute sa source immédiate, connaissait à fond les méthodes administratives de Charlemagne et quand on constate que le texte du *Traité de l'organisation du palais* concorde avec les rares données fournies sur le même sujet par les capitulaires et les annales, on conclut logiquement que ce traité constitue un document précieux grâce auquel il devient possible de tracer un tableau d'ensemble du gouvernement de Charlemagne.

IV. — L'ŒUVRE DU POÈTE SAXON ET LE LIVRE DU MOINE DE SAINT-GALL SUR CHARLEMAGNE. — CONCLUSION.

Certains lecteurs seront peut-être surpris de n'avoir point encore rencontré parmi les sources de l'histoire de Charlemagne deux ouvrages qui prétendent la raconter : le poème en cinq livres composé par un clerc ou moine inconnu dénommé le Poète saxon; le livre en prose écrit par un religieux de l'abbaye de Saint-Gall, d'où sont sorties ces anecdotes qui firent le charme de notre jeunesse : Charlemagne invitant les écoliers pauvres, mais studieux, à passer à sa droite et rejetant à sa gauche les écoliers riches mais paresseux, ou bien semant l'épouvante parmi les Lombards quand ils l'aperçoivent tout bardé de fer, du haut des murs de Pavie, ou bien encore pleurant à sa fenêtre dans un port de la Gaule narbonnaise, quand il voit les premières barques normandes sillonner les flots bleus de la Méditerranée et annonçant à ses courtisans terrifiés les malheurs de ses descendants. C'est que la confiance accordée jadis à ces ouvrages était tout à fait injustifiée.

Le Saxon attaché au palais, sinon à la personne du roi carolingien Arnulf, qui, entre l'année 887 ou 888 et le 1^{er} novembre 891, composa en vers hexamètres, puis élégiaques, un grand poème sur Charlemagne (1), avait abdiqué avec la religion de ses ancêtres l'orgueil de sa race. Il ne s'est point fait l'écho des traditions nationales qui

(1) *Poetæ saxonis annalium de gestis Karoli magni imperatoris libri quinque*, édit. Winterfeld, 1909 (M. G. H., in-4°. *Poetæ latini ævi carolini*, t. IV, p. 7-71).

INTRODUCTION

pouvaient subsister au sein des vieilles familles saxonnes, mais s'est contenté de compiler et versifier les grandes sources franques de l'histoire de son héros : le *Remaniement des annales royales*, et la *Vie de Charlemagne* par Eginhard, en y ajoutant des emprunts à divers ouvrages, parmi lesquels on a cru reconnaître la chronique et les annales de Lorsch. Aussi bien, à part quelques textes placés dans la dernière partie du livre IV et sujets à contestation, comme celui qui est relatif au traité de Salz, et les descriptions brèves, mais personnelles, de Paderborn, de Salz et du pont de Mayence, l'œuvre du *Poète saxon* ne donne rien de nouveau. Du moins l'admiration émue qu'il professe pour l'« apôtre des Saxons, » et qui éclate notamment à la fin de son dernier livre, doit-elle être retenue comme un indice de la mentalité politique des générations qui suivirent la mort de Charlemagne.

De l'ouvrage du *Moine de Saint-Gall* (1), dont Charlemagne occupe incontestablement le centre, encore qu'il y soit aussi question du très belliqueux et très victorieux Pépin le Bref, du très saint et très miséricordieux Louis le Pieux, semblable par ses vertus à Salomon le pacifique, surtout de « l'indicible » Louis le Germanique, nous savons qu'il devait avoir trois livres traitant : le premier « de la dévotion et de l'administration ecclésiastique de Charlemagne, » le suivant de ses guerres, le dernier de sa « vie quotidienne » et, comme il ne reste qu'une partie du deuxième livre et rien du troisième, il faut admettre que le travail est resté inachevé ou nous est parvenu mutilé. De l'auteur nous ne connaissons que ce qu'il dit lui-même, à savoir qu'il était moine à Saint-Gall au temps des abbés Grimald et Hartmud et qu'au moment où il écrivit son livre, sur l'ordre de l'empereur Charles le Gros, Hartmud avait résigné ses hautes fonctions, et encore qu'il était « bègue et sans dents », qu'il parlait allemand, qu'il n'allait jamais en France, étant « lent et plus paresseux qu'une tortue. » La lecture de son livre permet d'ajouter qu'il connaissait les Saintes Écritures, les Actes des Apôtres, et les Traités des Pères, ainsi que les œuvres de Virgile et de Tite-Live, qu'il était versé dans le chant et la musique d'église, qu'il se piquait d'érudition et faisait volontiers appel aux souvenirs de l'histoire des Juifs, des Grecs et des Romains, mais que sa science ne l'empêchait pas d'être crédule, et par exemple d'admettre que le diable intervenait dans les affaires des hommes pour leur jouer les plus mauvais tours.

Cette biographie, courte mais substantielle, permet déjà de formuler

(1) *Monachus sangallensis de gestis Caroli magni*, édit. Jaffé, 1867 (Monumenta carolina, p. 628-700). *Monachus sangallensis (Notkerus Balbulus) de Carolo magno*, édit. Meyer von Knonau, 1918 (St. Gallische Geschichtsquellen). Traduction allemande de Wattenbach, 3^e édit., 1890 (Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit).

des constatations intéressantes. Étant donné que la retraite de l'abbé Hartmud eut lieu le 6 décembre 883 et que Charles le Gros fut déposé au mois de novembre 887, l'ouvrage se place avec certitude entre ces limites; d'autre part, faits et dates s'accordent à rendre très vraisemblable l'assimilation du moine de Saint-Gall avec Notker le bègue, né vers 840 et mort en 912, « faible de corps, mais non d'âme, bègue par la parole et non par l'esprit, craignant l'imprévu et sans force contre les démons, assidu à prier, lire, rédiger, » savant en toute science, musicien et chantre accompli, qui fut moine à Saint-Gall sous l'administration de l'abbé Hartmud et entretenait avec Charles le Gros des rapports familiers. Dans tous les cas, nous avons affaire à un homme né environ vingt-cinq ans après la mort de Charlemagne et à un livre écrit quelque soixante-dix ans après le même événement.

Le moine de Saint-Gall ne peut donc rapporter aucun fait qu'il ait vu ou su directement. A-t-il du moins utilisé de bonnes sources, comme sa culture autoriserait à le supposer, et en est-il parmi elles qui aient disparu et que nous ne connaissions que par lui? Les documents dont il s'est servi sont à la fois écrits et oraux. Les documents écrits sont les *Annales royales*, les *Annales de Lorsch*, les *Vies de Louis le Pieux* par Thégan et l'Astronome, la *Vie d'Alcuin*, et surtout la *Vie de Charlemagne* par Eginhard : à cette dernière l'auteur a manifestement emprunté son plan, les traits essentiels du caractère de l'empereur et quantité de faits, principalement des faits de guerre. Les renseignements oraux proviennent de trois personnages, dont deux seulement sont nommés ; Adalbert, un ancien officier de Charlemagne qui combattit sous les ordres de Gérold, beau-frère du roi, contre les Avars, les Saxons et les Slaves, et qui aurait alimenté le livre II, c'est-à-dire le livre des guerres; Wéribert, fils d'Adalbert, un prêtre, qui aurait fourni la matière du livre I où il est question des rapports de Charlemagne avec l'église (1). Il y a donc bien dans l'œuvre du moine de Saint-Gall des parties inédites, mais les fables pullulent; on rencontre des erreurs, des anachronismes et, comme le style apparaît en maints endroits coloré, pittoresque, avec une pointe de naïveté voulue, on conclut tout naturellement qu'il s'agit d'un recueil de contes : le recueil des contes que le moine étant enfant avait entendus de la bouche d'Adalbert, qui les lui répétait sans se lasser comme font

(1) Il est impossible d'admettre la suggestion d'Halphen (*Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 114), d'après laquelle Adalbert et Wéribert auraient été « cités uniquement pour inspirer confiance, pour donner du crédit à des histoires dont on aurait peine sans cela à justifier l'origine. »

INTRODUCTION

les vieillards, et auxquels il a, devenu homme, ajouté des faits historiques que ses maîtres lui avaient appris.

Quel a été son but? A-t-il voulu amuser ses lecteurs et en premier lieu Charles le Gros, comme on l'avait amusé lui-même, ou bien a-t-il poursuivi un dessein plus élevé? A bien lire son livre, il ne semble pas qu'il faille y reconnaître un pur ouvrage d'agrément. Venu à une époque où la puissance de l'église menaçait d'annihiler l'autorité royale et où le péril normand grandissait chaque jour, le moine de Saint-Gall, à la requête de Charles le Gros et peut-être aussi de son conseiller Liutward — qui, l'un et l'autre, portaient à Saint-Gall une affection particulière, — a exposé dans une forme accessible à tous le programme du moment, en le plaçant sous le haut patronage de Charlemagne. Il a d'une part présenté les évêques comme des gens avides, corrompus, et le grand empereur comme disposant des évêchés à sa guise; il a montré d'autre part Charlemagne versant des larmes devant le spectacle des pirateries normandes; puis, dépassant son objet, complétant à l'aide des manuscrits de son abbaye les histoires qu'Adalbert et Werinbert lui avaient contées et dont il avait gardé un souvenir plus ou moins net, il a tracé le portrait de celui qui avait été le chef de l'Europe (1) et affirmé la confiance qu'on devait faire à ses descendants. Il a cru servir ainsi les intérêts de l'État et les entreprises de l'empereur et c'est pourquoi, à propos de ses attaques contre l'église, il avoue qu'il ne lui a fallu rien moins que l'ordre de Charles le Gros pour s'exposer au courroux « des grands prêtres. »

Peut-être tout son livre n'est-il pas à rejeter, peut-être a-t-il trouvé dans les archives de son couvent des notes originales sur la conspiration de Pépin le Bossu et la réforme de la liturgie; il donne aussi des détails sur les monuments construits par Charlemagne, tels que le palais d'Aix et le pont de Mayence, ou sur les échanges commerciaux avec l'Orient, qui ne sont pas à dédaigner. Mais, ces quelques textes mis à part, quelle confiance peut-on accorder à un écrivain crédule et guidé par des vues politiques, qui entreprend de raconter l'histoire de Charlemagne trois quarts de siècle après sa mort en mêlant à des sources historiques des anecdotes suspectes? De quelque manière qu'on envisage la question, il reste acquis que le Charlemagne du moine de Saint-Gall est un Charlemagne de fantaisie et que ses Gestes, tels qu'il les rapporte, ont leur place marquée, non dans l'histoire vraie du fameux roi des Francs, mais dans son histoire légendaire.

(1) A la table de Charlemagne, les envoyés du roi des Perses sont représentés dinant « *cum Franciæ Europæque procëribus.* » (Moine de Saint-Gall, II, 8.)

Cette étude bibliographique pourra sembler un peu longue et peut-être lui reprochera-t-on de supposer connus les grands événements de l'histoire de Charlemagne. Si peu qu'on y réfléchisse, on comprendra qu'elle était indispensable dans ces proportions et sous cette forme pour permettre de déterminer l'apport exact de chaque source et dégager ensuite la conclusion générale attendue.

Dans ses *Annales de l'État franc sous Charlemagne*, Simson déclare que les sources de l'histoire du grand roi « laissent fort à désirer, quant au nombre et au caractère (1). » Si l'on considère la quantité des documents perdus, l'absence presque complète des témoignages provenant des ennemis de Charlemagne, le petit nombre des écrits relatifs aux institutions, les obstacles que présente l'utilisation rationnelle des annales et des biographies, l'abus des expressions empruntées aux prosateurs ou aux poètes latins, bref toutes ces raisons qui rendent l'histoire de Charlemagne si malaisée à reconstituer, on comprend la sévérité de ce jugement. Mais si d'autre part l'on embrasse cette succession de textes qui commence avec la *Vie de Charlemagne* et les *Annales royales*, qui se continue par un chiffre respectable d'annales, de chroniques et de biographies, puis se complète par toutes sortes d'ouvrages étrangers à l'histoire proprement dite : poésies, lettres, traités de théologie, et s'achève sur une série de documents juridiques et administratifs, capitulaires, canons des conciles, diplômes, traité d'Hincmar sur l'organisation du palais, on se rend compte qu'en dépit de très regrettables lacunes, l'histoire de Charlemagne est aujourd'hui connue dans l'ensemble et solidement fondée.

Assurément la critique actuelle, rendue exigeante par les progrès de la méthode historique, ne trouvera pas de quoi satisfaire toutes ses curiosités et, quand on compare la documentation relative à Charlemagne avec celle qui permet d'étudier les grands souverains de l'Europe moderne et contemporain, ses faiblesses apparaissent. Mais que l'on oppose l'historiographie de Charlemagne à celle de ses prédécesseurs mérovingiens ou carolingiens : le rapport se trouve renversé. On s'aperçoit alors que, grâce à l'activité déployée par l'empereur dans tous les domaines et au développement intellectuel que prit sous son règne l'État franc, les actes émanés de l'autorité souveraine se sont multipliés et le zèle des historiens s'est considérablement accru. Sybel avait vu juste quand il écrivait, il y a un demi-siècle environ : « Avec l'époque de Charlemagne commence une période plus favorable aux recherches historiques. Non seulement le nombre des lois et des diplô-

(1) Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. I, p. 1.

INTRODUCTION

mes, mais celui des sources pour la connaissance des événements s'accroît dans une forte proportion (1). » Tout bien pesé, les sources de l'histoire de Charlemagne constituent un ensemble vraiment complet et cohérent. Qu'elles laissent subsister dans le détail du doute, de l'obscurité, nul ne saurait le contester, mais il semble bien que l'on en puisse tirer un récit des événements suffisamment nourri, des vues générales claires et décisives.

(1) Sybel, *Die karolingischen Annalen* (Historische Zeitschrift, t. XLII, 1879, p. 260-288). Cf. Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 123, 209, même conclusion favorable.

CHARLEMAGNE

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES DE RÈGNE (768-777)

Sur la naissance et l'enfance de Charles, dit Eginhard, je n'ai rien trouvé dans les livres et il n'y a personne maintenant qui prétende en avoir quelque connaissance; j'ai donc jugé qu'il valait mieux n'en rien dire (1). » A ce silence prudent il ne nous est permis de suppléer que dans une faible mesure.

Charlemagne était le fils aîné de Pépin, roi des Francs, et de la reine Bertrade, une noble femme, peut-être originaire du Laonnais (2). Il eut deux frères, Carloman et Pépin, dont le dernier mourut en bas âge. Sur le lieu de sa naissance nous ne possédons aucun témoignage, à part celui de Godefroid de Viterbe, un écrivain italien du XII^e siècle au service des Hohenstaufen, qui le fait naître à Ingelheim, localité située à quelques kilomètres à l'Ouest de Mayence (3), mais il est impossible d'ajouter foi à une affirmation aussi tardive. Les historiens modernes qui ont placé le berceau du grand empereur à Aix-la-Chapelle, Liège, Quierzy-sur-Oise, ont donc obéi uniquement à leur imagination ou au désir d'illustrer leur pays ou leur ville. Tout au plus est-il permis de supposer que, Pépin ayant surtout habité les contrées qui forment la France actuelle, son fils a pu naître en cette partie de l'État franc, peut-être dans l'une des résidences royales situées sur les bords de l'Oise ou de ses affluents (4). De même, aucun document ne nous fait connaître d'une manière précise, sinon le jour, qui semble établi, du moins l'année qui vit s'accomplir ce mémorable événement, mais les contemporains étant unanimes pour affirmer que Charlemagne mourut septuagénaire et les mieux informés d'entre eux ayant déclaré qu'il dépassait alors d'un an ou deux l'âge de soixante-dix ans, on en a conclu avec quelque vraisemblance qu'il naquit l'an 742, le 2 avril. Si l'union de ses parents eut lieu en

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 4.

(2) D'après les *Annales de Saint-Bertin*, Bertrade aurait été la fille de Caribert, comte de Laon.

(3) Godefroid de Viterbe, *Pantheon. Partie.*, XXIII, 3 (M. G. H., *Scriptores*, t. XXII, p. 209). On ne saurait tenir compte du texte, d'ailleurs assez imprécis, du Moine de Saint-Gall, I, 28, disant que Charlemagne construisit la chapelle d'Aix « in genitali solo. »

(4) Peut-être à l'abbaye de Saint-Denis. Pfister, *Le personnage et l'œuvre de Charlemagne*, p. 6 (Extrait de la revue *L'Austrasie*, 1913).

744 ou 749, comme l'indiquent certaines sources, il serait donc né hors mariage, mais à cette époque on n'attachait à pareil fait que peu d'importance et il y avait un précédent fameux dans la famille même de Charlemagne. Son grand-père, Charles Martel, n'avait-il pas eu pour mère une concubine de Pépin le Jeune, « la noble et belle Alpaïde? »

Charlemagne paraît avoir reçu de sa mère sa première éducation et, comme Bertrade était très pieuse, cette éducation confiée à des « maîtres catholiques, » dont nous ignorons d'ailleurs le nom, fut essentiellement religieuse. Quant à son instruction, elle fut tout à fait négligée. Peu cultivé, absorbé par la politique et les guerres, Pépin ne se souciait point de faire de son fils un savant. En revanche, il l'initia peu à peu aux choses du gouvernement. Quand le pape Étienne II, bravant le froid et la neige, passa les Alpes au mois de décembre 753 pour invoquer le secours des Francs contre les Lombards, Charles, accompagné par quelques-uns des grands, se rendit au-devant de lui sur l'ordre de son père, pour le conduire au palais de Ponthion (1). Pépin avec la reine, son second fils Carloman et la cour, attendait le souverain pontife à trois milles de la ville. Lorsque la rencontre se produisit, le 6 janvier 754, Charles vit son père descendre de cheval, se prosterner devant le pape et suivre sa monture « comme un écuyer; » puis, après l'entrée d'Étienne II dans Ponthion, qui se fit le même jour au chant des hymnes et des cantiques, il eut dans l'oratoire du palais l'émouvant spectacle du chef de l'église se jetant aux genoux du roi des Francs, implorant son aide avec des larmes et refusant de se relever tant qu'il ne lui aurait pas tendu une main secourable. S'il n'est pas sûr qu'il ait assisté, le 1^{er} mars suivant, encore que la chose paraisse vraisemblable, à l'assemblée de Berny-Rivière où l'on décida que le pape recevrait satisfaction, il participa certainement le 14 avril à l'entrevue de Quierzy, au cours de laquelle Pépin promit par un acte en bonne forme de « céder à perpétuité à Saint-Pierre et à ses vicaires diverses cités et territoires d'Italie. » Enfin, le dimanche 28 juillet, dans la basilique de Saint-Denis, après qu'Étienne II eut béni un nouvel autel dédié aux Saints-Apôtres, Charles reçut des mains du pape, avant la messe, en même temps que son père et son frère, l'onction royale et le patriciat des Romains; puis il entendit le pontife déclarer anathème quiconque oserait choisir un roi dans une autre famille que celle qu'il venait de consacrer (2).

Pépin n'emmena aucun de ses fils dans sa double expédition contre les Lombards, mais en 761, au cours des guerres d'Aquitaine, Charles paraît à l'armée : il assiste à la conquête de l'Auvergne, ainsi qu'à l'incendie de Bourbon-l'Archambault et de Clermont. L'année suivante, il se trouve à la prise de Bourges. Vers la même époque, il souscrit avec son père un acte

(1) Pépin se trouvant à Thionville, où il célébra les fêtes de Noël 753, quand il apprit l'arrivée du pape, et ayant ordonné à Charles de se porter à sa rencontre, on peut supposer que celui-ci se trouvait alors auprès de son père, de sorte que Thionville serait le premier séjour connu de Charlemagne.

(2) Sur ces événements, voir Bayet, *Le voyage d'Étienne III (II) en France* (Revue historique, t. XX, 1882, p. 88-105).

d'immunité en faveur de l'abbaye de Saint-Calais, avec son père, sa mère et son frère, une donation à l'abbaye de Prüm (1). En 764, à l'assemblée de Worms, il reçoit ainsi que Carloman l'administration de quelques comtés. Cependant les papes, Étienne II, Paul I^{er}, adressent aux deux jeunes rois des lettres affectueuses (2); ils répètent qu'ils ne cessent de prier Dieu pour eux, leur envoient avec leur bénédiction apostolique des anneaux ornés de pierres précieuses et, comme Charles et Carloman s'excusent de ne pas leur faire aussi des présents, ils répondent que la prospérité de leurs « très doux et très aimants fils » est le seul cadeau qu'ils désirent. Désintéressement de pure forme. Au fond, ils attendent d'eux — et ils le leur disent à l'occasion — l'accomplissement de la donation de Pépin, la défense de la foi orthodoxe, l'exaltation de la Sainte Église. Paul I^{er} leur cite les princes qui doivent leur servir de modèles : dans l'histoire juive, David et Salomon; dans l'histoire de leur propre maison, leur bisaïeul, leur aïeul et leur père. S'ils entrent dans cette voie, Dieu qui les a faits rois ne se contentera pas de maintenir tout le peuple des Francs sous leur autorité, mais il placera leurs adversaires sous leurs pieds, leur donnera la victoire sur toutes les nations barbares et dilatera les frontières de leur royaume.

Quand on rapproche ces faits les uns des autres, on s'aperçoit que Charlemagne a été instruit entre douze et vingt-six ans de la plupart des problèmes qui se posaient alors à un roi franc : conduite de la guerre, administration civile, devoirs de la royauté envers l'église, question d'Aquitaine, relations avec les Lombards et le Saint-Siège, et que celui-ci s'est efforcé par des lettres à la fois insinuantes et prévenantes de gagner sa jeune âme; mais on constate aussi que, bien que depuis la cérémonie de Saint-Denis il fût roi d'après le pape au même titre que son père, Charles n'a jamais joué qu'un rôle de figurant, soit que Pépin n'ait pas voulu lui confier la direction d'affaires importantes avant qu'il y fût tout à fait préparé, soit qu'il ait craint de diminuer sa propre autorité. C'est dans ces conditions qu'en 768 il devint effectivement roi.

Vers le mois de juillet de cette année-là, Pépin, à qui la mort de son adversaire le duc Waïfre avait assuré la soumission définitive, semblait-il, de l'Aquitaine, venait de retrouver la reine Bertrade à Saintes, lorsque la fièvre le prit. Il s'achemina malade vers le nord de la France par Poitiers et Tours, où il fit de nombreuses aumônes et sollicita l'aide de saint Martin; puis, accompagné par sa femme et ses fils qui l'avaient rejoint en cours de route, il se rendit à l'abbaye de Saint-Denis qu'il affectionnait tout particulièrement. Alors, sentant sa fin prochaine, il fit venir les grands laïques et ecclésiastiques et, au mois de septembre, avec leur approbation, partagea ses États entre ses deux fils. D'après les renseignements fort incomplets que nous possédons, le royaume attribué à Charlemagne se développait en un vaste demi-cercle depuis le Böhmerwald et la Saale, affluent de gauche

(1) *Diplomata Karolinorum*, 14 (10 juin 760), 16 (13 août 762).

(2) *Codex carolinus*, n° 6 et suivants.

CHARLEMAGNE

de l'Elbe, jusqu'aux Pyrénées, bordant le littoral de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan Atlantique. Il embrassait ainsi le Nordgau bavarois, la Thuringe, la Hesse, la majeure partie de l'Austrasie, la Neustrie, à l'exception du Soissonnais laissé à Carloman, la moitié occidentale de l'Aquitaine. A Carloman restaient, en partant du Lech qui faisait frontière avec la Bavière, l'Alémanie, la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, la partie orientale de l'Aquitaine (1).

Quelques jours plus tard, le 24 septembre 768, Pépin le Bref mourait à Saint-Denis, après avoir prodigué à l'abbaye ainsi qu'à son abbé Fulrad ses générosités et y avoir fixé sa sépulture. Ses fils se conformant à sa volonté l'y ensevelirent « en grand honneur, » et, le dimanche 9 octobre 768, ils furent élevés simultanément à la royauté, Charles à Noyon, Carloman à Soissons, « par leurs grands et par la consécration des prêtres, » dit le chroniqueur officiel. Formule qui prouve que le sacre des deux jeunes princes par le pape Étienne II quatorze ans auparavant ne constituait qu'une désignation et que ni l'aristocratie, ni l'église franque ne les considérèrent comme rois avant d'avoir adhéré publiquement à leur élévation (2). Serait-ce pour cette raison que, dans ses diplômes, Pépin ne leur donne jamais le titre royal? Toujours est-il qu'après la double cérémonie de Noyon et de Soissons, rien ne manquait à leur légitimité : ils régnaient désormais en droit comme en fait et Charlemagne allait pouvoir montrer ce dont il était capable.

L'acte de partage de 768, qui devenait le statut légal du royaume franc, est nettement contraire à notre conception moderne d'après laquelle le fils aîné du roi défunt hérite seul de sa dignité et des territoires soumis à sa domination; mais il était conforme au droit mérovingien, qui, en matière successorale, assimile la royauté à un bien privé. D'autre part, on ne peut pas dire absolument qu'il y eût désormais deux royaumes : par une fiction séculaire, l'unité du royaume des Francs subsistait toujours en principe. Ce serait cependant une erreur de croire que les deux frères, tout en gouvernant spécialement la partie du royaume qui leur avait été confiée, exercèrent le pouvoir en commun : chacun fut vraiment le maître de sa terre et de sa politique.

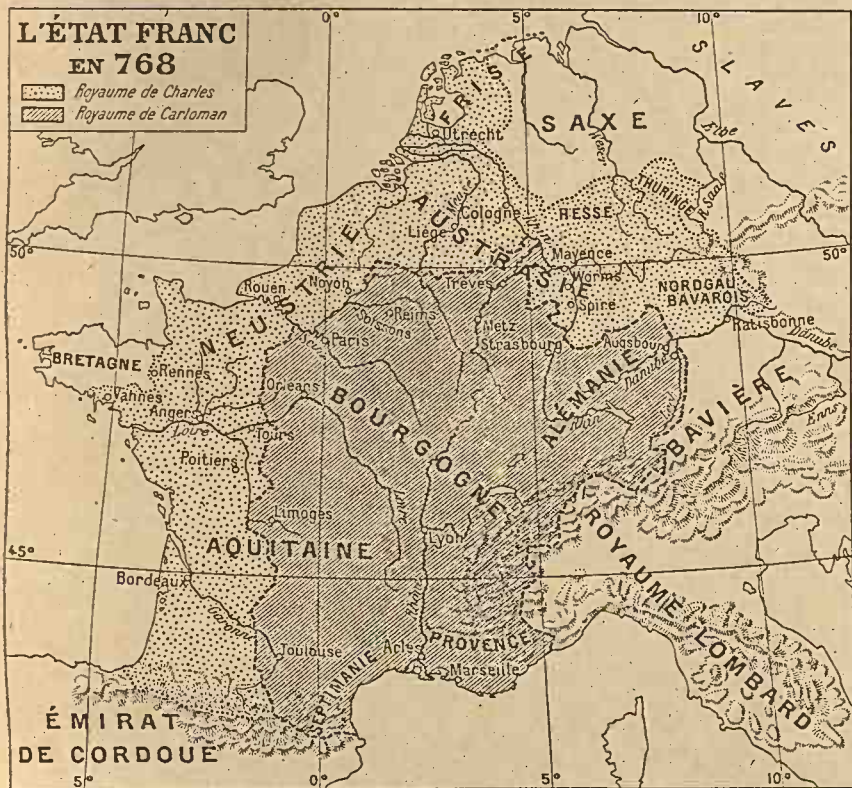
Or, tandis que les jeunes rois s'organisaient dans leurs États, l'Aquitaine, « où restaient encore des germes de guerre, » profitait de la mort de Pépin le Bref pour recommencer la lutte. Un certain Hunald, que l'on a confondu par erreur avec le père et prédécesseur de Waïfre, prit la tête du mouvement : il espérait soulever la Gascogne avec l'Aquitaine et établir sur cette dernière sa royauté. C'était la grande œuvre du règne précédent qui se trou-

(1) *Fredegarii Continuatio*, 53. Cf. Kroeber, *Partage du royaume des Francs entre Charlemagne et Carloman* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXII, 1856, p. 341-350); Elsner, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter König Pippin*, 1871. Excurs. XVII, p. 523-526.

(2) *Fredegarii Continuatio*, 54. Cf. Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 239, 265-266.

PREMIÈRES ANNÉES DE RÈGNE (768-777)

vait menacée, celle dont la réalisation poursuivie au prix de nombreuses et dures expéditions avait permis d'achever la réunion de l'ancienne Gaule sous la puissance franque. Charlemagne le comprit. Après avoir passé l'hiver de 768-769 à Aix-la-Chapelle, il se rendit à Rouen où il célébra les fêtes de Pâques (2 avril 769) et de là prit la route du Midi, comptant sur l'assistance



CARTE 1. — L'ÉTAT FRANC EN 768

Cette carte permet de reconnaître les grandes régions de l'État franc à l'avènement de Charlemagne, la manière dont elles furent partagées entre son frère Carloman et lui, la position des États voisins avec lesquels il devait avoir des rapports pendant son règne.

de Carloman; mais dans l'entrevue qu'il eut avec son frère à Duasdives, vers l'entrée du pays (1), celui-ci, qui n'avait pas été touché sans doute par la révolte des Aquitains, refusa sur le conseil de ses grands l'aide demandée, et retourna dans ses États. Réduit à ses seules forces, Charles ne se découragea pas. Il concentra pendant le mois de mai de nombreuses troupes à Angoulême et avec cette armée bien pourvue de matériel descendit rapide-

(1) Moncontour en Poitou, au confluent des deux bras de la Dive du nord.

mément vers le sud. Hunald réussit à s'échapper, grâce à sa connaissance des lieux, et se réfugia chez les Gascons, pensant y trouver asile auprès du duc Loup. A cette nouvelle, le roi, qui avait poussé une pointe menaçante en avant de la Garonne, revint construire sur une colline dominant la Dordogne le château de Fronsac pour bien marquer son intention de rester jusqu'à ce qu'il eût obtenu entière satisfaction, et de là envoya des ambassadeurs sommer Loup de lui remettre le transfuge, « sans quoi il entrerait en Gascogne et n'en sortirait pas avant d'avoir mis fin à sa désobéissance (1). » Loup effrayé livra sans hésiter Hunald et sa femme et promit de faire tout ce que le roi désirait. Alors Charles mit en état de défense le château de Fronsac et y établit une garnison pour lui répondre de la soumission du pays, puis rentra en France. Dès le mois de juillet, il était sur le chemin du retour ainsi qu'en témoigne son passage à Angeac-Charente (2).

Cette guerre, la première en date des guerres de Charlemagne, avait été particulièrement heureuse, car l'Aquitaine, où l'on ne rencontre désormais aucune trace de dynastie nationale, ne devait plus jamais rien tenter contre la domination franque. Le roi put donc reprendre tranquillement le gouvernement de ses États; il passa les fêtes de Noël 769 à Düren, séjourna à Héristal en mars 770, célébra à Liège les fêtes de Pâques de la même année (22 avril), promulgua vers cette époque le plus ancien de ses capitulaires connus : un capitulaire relatif à la discipline ecclésiastique où il s'intitule « défenseur dévoué et auxiliaire de la Sainte-Église » et déclare agir « sur l'exhortation du siège apostolique (3). » En vérité, un nouveau et très gros problème s'imposait dès ce moment à son attention, celui de ses rapports avec l'Italie, les Lombards et le Saint-Siège.

Au moment où Charles devint roi, la situation des Lombards par rapport aux Francs était juridiquement bien établie. Leur roi Didier, qui régnait depuis le mois de mars 757, était lié par le traité que son prédécesseur Aistulf avait signé en 754 avec Pépin le Bref et renouvelé en 756, aux termes duquel le pape obtint, conformément aux accords de Quierzy, « la cité de Ravenne avec diverses cités » de l'exarchat et de la Pentapole : Rimini, Pesaro, Fano, Cesena, Sinigaglia, Iesi, Forlimpopoli, Forli, Saint-Marin, Comacchio à l'embouchure du Pô, Cagli et Gubbio sur l'ancienne voie stratégique byzantine qui conduisait de Rome à Ravenne par Pérouse en remontant la vallée du Tibre, Narni au nord du duché de Rome (4). Didier, qui avait

(1) Sur l'emplacement de Fronsac, proche de Libourne et dominant la Dordogne de 40 mètres environ, voir Bladé, *Fin du premier duché d'Aquitaine* (Annuaire de la Faculté des lettres de Bordeaux, t. IX, 1892, p. 277-278).

(2) *Diplomata Karolinorum*, 59.

(3) Borctius, *Capitularia regum Francorum*, 19. Il est vrai que la date de ce capitulaire est discutée.

(4) *Liber pontificalis*, Stephanus II, XLVI-XLVII. Ces villes, avec sept autres difficiles à identifier ou ayant changé de nom, comme Montefeltro, constituent essentiellement la donation de Pépin le Bref. Cf. Duchesne, *Les Premiers temps de l'État pontifical*, dern. édit., 1912, et, sur la route militaire de la vallée du Tibre : Dichl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (568-751), 1888, p. 68-71.

dû en partie son trône à l'appui d'Étienne II et de Pépin, s'était aussi engagé sous la foi du serment à faire toutes les volontés du souverain pontife, en même temps qu'il exprimait le vœu de s'unir au roi des Francs par « une grande paix de concorde. » Enfin le roi des Lombards avait juré en présence de l'abbé Fulrad, représentant Pépin en Italie, de remettre au Saint-Siège d'autres localités : Faenza, Imola, Ferrare, Bologne, Ancône, Osimo, Umagna et leurs territoires (1). Cependant Didier, mettant à profit l'opposition d'une partie de l'aristocratie franque à la politique italienne de son roi d'ailleurs absorbé par les affaires d'Aquitaine, n'avait pas tenu cette dernière promesse : sauf Faenza et le duché de Ferrare, le pape n'avait rien reçu (2). Quelques mois même avant la mort de Pépin, le roi lombard s'était associé aux Romains qui avaient renversé le pape Constantin II, avec l'arrière-pensée de le remplacer par une de ses créatures, et, s'il n'avait pas réussi dans son projet, il ne désespérait pas de circonvenir d'une manière ou de l'autre le nouveau pape Étienne III. Astucieux et sans scrupules, il était bien secondé par sa femme, la belle et pieuse Ansa, courageuse et dévouée, toujours prête à partager les soucis et au besoin les périls de son mari, et par son fils Adalgise, associé à la royauté depuis 759, sur qui les Lombards fondaient de grandes espérances.

La disparition de Pépin le Bref parut à Didier une occasion merveilleuse pour élargir encore ses ambitions. Dans la géographie politique de l'Italie, telle que l'avait faite l'effondrement de la puissance byzantine, l'État pontifical, avec ses deux territoires essentiels, le duché de Rome et l'ancien exarchat de Ravenne, qu'unissait la route de la vallée du Tibre, barrait le chemin de l'Italie du sud. Or, il y avait là deux duchés lombards, les duchés de Spolète et de Bénévent, celui-ci presque aussi grand qu'un royaume, qui constituaient en fait des principautés indépendantes dont les chefs recevaient le serment de fidélité de leurs sujets, commandaient l'armée, nommaient les fonctionnaires. S'inspirant des projets d'unification de ses illustres prédécesseurs, Liutprand et Aistulf, Didier résolut d'unir par des mariages sa famille à celles des souverains catholiques du voisinage, afin d'empêcher ces derniers de prêter secours au Saint-Siège; il comptait, à la faveur de ces alliances, éluder les donations dans une large mesure, propager son autorité jusqu'aux extrémités de la péninsule, enfin, pour couronner cette œuvre grandiose, transformer la royauté lombarde, d'élective qu'elle était, en une royauté héréditaire. Déjà il avait fait épouser l'une de ses filles, Adelperge, au duc de Bénévent Arichis, un duc de son choix, une autre, Liutberge, au duc de Bavière, Tassilon. Maintenant que Pépin

(1) *Codex carolinus*, II.

(2) Voir dans le *Codex carolinus* les plaintes continuelles de Paul I^{er} à ce sujet. Un compromis fut bien conclu entre Didier et lui en 763, mais il ne résolut pas la question. Cf. Maurice Baumont, *Le pontificat de Paul I^{er}*, 757-767 (Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, 1930, p. 7-24), et, pour les rapports des rois francs avec le Saint-Siège et l'Italie à cette époque, Mallatti, *Imperatori e papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia*, t. II, 1876, p. 3-48.

n'était plus là pour l'arrêter, il espérait bien marier sa dernière fille à l'un des jeunes rois francs, son fils Adalgise à leur sœur Gisèle; et ce double projet était d'une audace inouïe, car non seulement il aboutissait au renversement de la politique franque des dernières années, mais il ne tenait aucun compte du fait que Charles et Carloman étaient légitimement unis à de nobles jeunes filles franques : Charles à Himiltrude dont il avait eu un fils qui fera parler de lui plus tard, Pépin le Bossu (1), Carloman à Gerberge, qui lui avait déjà donné un enfant ou même plusieurs.

Le pape Étienne III, qui pensait trouver auprès des fils de Pépin le Bref l'appui nécessaire pour arracher à Didier l'exécution de ses promesses et leur avait témoigné sa fidélité en invitant les évêques francs à siéger au concile romain d'avril 769, fut effrayé par ces nouvelles et il écrivit à Charlemagne et Carloman une lettre d'une singulière énergie. Après un parallèle entre « l'illustre race des Francs qui brille au-dessus de toutes les nations » et « la race fétide des Lombards d'où l'espèce des lépreux est sortie, » le souverain pontife rappelle aux deux jeunes rois qu'il est contraire aux usages de leur famille d'épouser des étrangères, qu'au surplus ils sont mariés et que la loi de Dieu leur interdit de « recevoir des femmes en dehors de celles dont il est certain qu'ils les ont primitivement acceptées; » puis, après une allusion à l'huile sainte qu'ils ont reçue des mains du souverain pontife, Étienne III les prie de considérer qu'ils ont promis au prince des Apôtres et à ses vicaires d'« avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis que lui » et qu'ils ne peuvent s'unir en conséquence à un peuple parjure « qui ne cesse d'attaquer l'église de Dieu et d'envahir la province romaine. » Il énumère ensuite toutes les promesses de fidélité à la Sainte-Église et au siège apostolique que leur père a faites en leur nom et qu'ils ont faites eux-mêmes et termine en menaçant d'anathème quiconque méprisera ses exhortations (2).

L'âpre langage de cette lettre, son argumentation serrée, l'angoisse qu'elle respire, tout montre qu'au moment où il l'écrivit, Étienne III avait acquis la conviction qu'un danger sérieux le menaçait. Et en effet, le dessein de Didier allait se réaliser, malgré les objurgations pontificales, grâce à une assistance inattendue rencontrée par le roi des Lombards, celle de la reine-mère Bertrade.

Le passé de Bertrade est mal connu. Élevée par les Francs à la royauté en même temps que son mari, elle apparaît avec lui sur quelques diplômes, l'accompagne dans son expédition d'Aquitaine de 768. Au fond, un malentendu régnait entre les deux époux, dont nous ignorons les causes, mais qui devait être grave, car Pépin pensa un instant se séparer de sa femme et l'eût fait sans l'intervention d'Étienne II. Fut-ce

(1) Les sources franques s'accordent pour présenter Himiltrude comme une concubine de Charlemagne, mais leur témoignage ne saurait tenir contre celui du pape Étienne III affirmant que Charles était, comme son frère, légitimement marié.

(2) *Codex carolinus*, 45. Il est impossible d'établir avec certitude l'année de cette lettre, mais la date du début de l'année 770 paraît tout à fait vraisemblable.

pour prendre sur le défunt une revanche posthume ou parce qu'elle partageait sur la politique à suivre vis-à-vis des Lombards l'avis du vieux parti franc, toujours est-il que, Pépin mort, Bertrade travailla de toutes ses forces à rétablir l'entente avec eux. Traversant l'Alsace où elle eut une entrevue avec Carloman à Selz, la Bavière où elle vit probablement le duc Tassilon, elle se rendit en Italie pendant l'été de 770, s'entretint avec Didier, descendit jusqu'à Rome pour la confession de Saint-Pierre et, pour finir, ramena en France la fille du roi des Lombards afin de lui faire épouser Charlemagne. Celui-ci était-il au courant des intentions de sa mère, lorsqu'elle partit pour l'Italie? La chose est vraisemblable. Bertrade exerçait alors sur lui une grande influence; d'autre part, il résulte d'un témoignage sérieux qu'il demanda officiellement la main de la jeune fille (1). Quoi qu'il en soit, il l'épousa, probablement à Mayence et aux fêtes de Noël 770.

On a supposé, sans grande preuve, que Bertrade aurait poursuivi dans cette circonstance une sorte de pacification générale entre les principaux chefs de la chrétienté d'occident, rois des Francs et des Lombards, duc de Bavière, pape, dans laquelle serait intervenu Sturm, le célèbre abbé de Fulde (2). Si tel fut vraiment son but, elle s'aperçut bien vite qu'elle s'était trompée. Tandis qu'une importante mission dirigée par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, parcourait le duché de Bénévent, à la grande joie d'Étienne III, afin d'y recouvrer le patrimoine de Saint-Pierre, le roi des Lombards se dirigeait sur Rome au mois de mars 771 avec une armée, en apparence pour prier auprès du tombeau de l'Apôtre, en réalité pour un tout autre motif. Il y avait alors à la cour pontificale un haut fonctionnaire qui gênait singulièrement Didier dans ses projets, le primicier Christophe. Conseiller des papes Étienne II et Paul I, principal auteur de l'élection d'Étienne III, ce personnage, que les circonstances avaient un instant rapproché du souverain lombard (3), s'en était détourné aussitôt, et nul ne se montrait, autant que lui et son fils, le secondicier Serge, partisan des droits du Saint-Siège et de son alliance avec les Francs. Didier avait l'intention bien arrêtée de faire disparaître ce redoutable adversaire et comptait pour y parvenir sur le concours d'un autre fonctionnaire pontifical acquis à ses intérêts, Paul Afiarta. Dûment avertis de ce qui les attendait, Christophe et Serge fermèrent les portes de la ville devant les Lombards campés autour de Saint-Pierre, appelèrent à eux leurs partisans et pénétrèrent en armes dans le palais de Latran, alors la résidence des papes, pour s'emparer d'Afiarta; mais Étienne III, mandé par Didier dès son arrivée et à qui le roi des Lombards avait juré sur le corps même de Saint-Pierre de « faire justice à la Sainte-Église de Dieu, » abandonna ses conseillers et, prenant prétexte

(1) Paschase Radbert, *Ex vita Adalhardi*, 7.

(2) Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. I, p. 65-67, 75-85.

(3) C'est Christophe qui avait sollicité le secours de Didier pour renverser le pape Constantin II.

de leur violente intrusion dans la demeure pontificale, les invita à se faire moines ou à se rendre auprès de Didier qu'il était allé retrouver. Abandonnés par leurs derniers défenseurs, les deux malheureux, qui s'étaient risqués dans le voisinage de l'église Saint-Pierre, furent appréhendés par les sentinelles lombardes postées sur les degrés et, à la tombée de la nuit, Paul Afiarta, les entraînant devant la porte de Rome, leur arracha les yeux et la langue, après quoi Christophe s'en alla mourir au monastère de Sainte-Agathe, tandis que Serge, enfermé dans la prison du Latran, devait plus tard être étranglé et enterré à moitié vivant. Plusieurs prêtres et moines attachés à la même cause furent également malmenés et emprisonnés : le parti lombard triomphait dans Rome sans partage (1).

Il n'est pas douteux que, par intérêt et peut-être aussi par faiblesse, Étienne III avait sacrifié à Didier deux hommes qui étaient ses serviteurs dévoués. Il fut effrayé de ce qu'il avait fait et, pour se disculper, écrivit à Charlemagne et Bertrade une lettre où il leur racontait que Christophe et Serge avaient voulu le tuer et que, sans le secours de « son très excellent fils le roi Didier » qui lui avait rendu « tout le domaine de Saint-Pierre pleinement et intégralement (2), » il était perdu. En vérité, il avait fui à l'ennemi, traité avec l'ennemi, comme dit Créontius, et sans aucun profit, car lorsqu'il prétendit obtenir de Didier le domaine en question, celui-ci répondit ironiquement à son envoyé qu'il devait suffire au pape Étienne d'avoir été débarrassé de Christophe et de Serge qui le dominaient et qu'il n'avait besoin de rien réclamer (3).

Charlemagne comprit à ce moment quelle erreur il avait commise en écoutant, poussé par sa mère, les propositions insidieuses de Didier. Si Étienne III avait trahi la cause franque, la faute ne revenait-elle pas en partie à celui qui, bravant ses menaces d'anathème, avait refusé de suivre les avis du souverain pontife, épousé malgré lui la fille de l'ennemi du Saint-Siège et des Francs? La décision du roi fut arrêtée d'autant plus vite que son cœur, semble-t-il, était pris par une jeune fille de treize ans, la future reine Hildegarde. Bien qu'il n'eût aucun reproche à faire à la fille de Didier, il la répudia à la fin de 771 (4) et la renvoya à son père (5).

Pendant que les affaires d'Italie se développaient ainsi avec toutes leurs conséquences, il se produisait à l'intérieur de l'État franc un autre événement qui pouvait avoir de fâcheux effets sur l'avenir de la maison carolin-

(1) *Liber pontificalis*, Stephanus III, xxviii-xxxii.

(2) « Omnes justitias beati Petri plenius et in integro. » *Codex carolinus*, 48.

(3) Riezler, *Ein verlorenes baier. Geschichtswerk d. achten Jahrhundert*, p. 254. *Liber pontificalis*, Hadrianus, v.

(4) Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, n° 142 b.

(5) Eginhard dit que la cause du divorce est restée ignorée (*Vita Karoli*, 18). De son côté, le Moine de Saint-Gall (II, 17) affirme que ce fut parce que la jeune reine était stérile; ce qui, selon Créontius, serait une calomnie, car, une fois arrivée en Italie, elle aurait donné naissance à un fils et serait morte en couches. On ne saurait tenir compte de ces fables : le divorce eut sans aucun doute une cause politique. Quant au nom de Désirée donné parfois à la fille de Didier, il est possible qu'il soit exact, mais la similitude avec le nom de son père crée quelque doute.



LE PAPE ZACHARIE.

Parmi les authentiques portraits de papes peints sur les murs de l'église Santa-Maria-Antiqua à Rome, celui du pape Zacharie (741-752) permet de se représenter très exactement les souverains pontifes du VIII^e siècle avec leurs attributs.

R. Ufficio scavi Palatino e Foro romano.

gienne, comme en témoignent les drames de famille dont l'histoire des Mérovingiens est remplie. Alors que Pépin avait cru, en partageant sa succession de son vivant, assurer la paix entre ses deux fils, ceux-ci ne s'entendaient pas.

Les écrivains du temps mettent unanimement les torts du côté de Carloman. A les croire, ce dernier nourrissait des sentiments d'envie à l'égard de son frère, lui cherchait querelle continuellement, et il fallut toute la patience de Charles pour éviter un conflit; renchérisant encore, les historiens postérieurs font de Carloman « un furieux et un méchant » dévoré par « la colère et la cupidité (1). » Le jeune roi avait-il une aussi vilaine âme? Il serait imprudent de l'affirmer, n'ayant là-dessus que le témoignage d'hommes dévoués à Charlemagne et possédant des documents trop rares pour contrôler leurs assertions. Un souverain d'une vingtaine d'années entouré des officiers qu'on rencontre à la cour de tout roi des Francs et dont plusieurs sont connus de nom : le comte palatin Chrodoïn, le chapelain Fulrad, le chancelier Maginaire, le duc Aucher, les comtes Adalhard et Warin, concédant volontiers aux églises des privilèges et des terres, tel apparaît Carloman. C'est trop peu pour le juger, mais on sait qu'il avait en politique des vues différentes de celles de son frère et, bien qu'aucun auteur ne l'affirme positivement, cela peut être considéré en bonne logique, sinon comme la cause unique, du moins comme la raison principale de leur mésintelligence.

Les premiers symptômes du différend apparurent lors de l'expédition d'Aquitaine, quand Carloman n'osant passer outre aux objections de son entourage refusa de participer à la guerre. Il avait une excuse, mais il était humain que Charlemagne éprouvât quelque ressentiment de son abandon et les choses s'aggravèrent assez vite pour qu'Étienne III s'émut de « la discorde que le démon ennemi de la paix avait jetée entre les frères. » Cependant une réconciliation eut lieu et le souverain pontife put se féliciter d'apprendre que les deux rois se trouvaient, « grâce à Dieu, unis de nouveau dans une affection commune et dans la concorde, comme des frères vraiment nés de la même mère et germains (2). » Ce n'était en réalité qu'un rapprochement passager, ainsi qu'il apparut à la lumière des événements d'Italie.

La question italienne ne concernait pas seulement Charlemagne. Également patrice des Romains et protecteur du Saint-Siège, Carloman y était intéressé au même degré; possesseur de la Bourgogne et de la Provence, par conséquent plus proche voisin du royaume lombard, il était peut-être mieux averti de ce qui s'y passait. En 770, il envoie en Italie deux missi porteurs de

(1) On s'est demandé également si la mésintelligence entre les deux rois ne provenait pas de ce que Carloman, qui serait né en 751, étant venu au monde, contrairement à son frère aîné, quand ses parents étaient unis en légitime mariage, ne se serait pas cru lésé dans ses droits, en voyant Charles mis sur un pied d'égalité avec lui (Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. I, p. 13). Cette hypothèse ne repose sur rien.

(2) *Codex carolinus*, 44.

lettres pour Étienne III, et quand, l'année suivante, Didier se présente devant Rome pour faire périr Christophe et Serge, il trouve aux côtés de ces derniers un représentant de Carloman du nom de Dodo établi dans la ville avec un certain nombre de Francs. Manifestement, Carloman pratique au-delà des Alpes une politique de défiance vis-à-vis des Lombards opposée à celle de son frère et c'est pourquoi sans doute, dans sa lettre à Charlemagne et Bertrade pour leur expliquer les événements de Rome, le pape ne craint pas d'insinuer que Dodo s'est fait le complice de Christophe et de Serge dans leur projet de l'assassiner (1). En vérité, Carloman ne se laissa pas tromper par cette ruse et il préparait une expédition pour venger ses partisans, quand il mourut subitement le 4 décembre 771, dans les environs de Laon, à Samoussy. Quelques jours après, on l'ensevelissait selon son vœu à Saint-Remi de Reims.

Cette mort survenant au moment où « la concorde entre les deux rois ne se maintenait plus qu'avec la plus grande difficulté (2) » ouvrait une grave question. Le défunt laissait une veuve, Gerberge, et deux fils en bas âge (3). D'après les précédents qui, à défaut d'un texte formel, déterminaient alors la succession au trône, ces enfants pouvaient recueillir l'héritage de leur père, mais leur oncle favorisé par l'extrême jeunesse de ses neveux avait également le droit d'y prétendre. C'est ce qui arriva. Avisé de la mort de son frère à Valenciennes où il avait pris ses quartiers d'hiver, Charlemagne se rendit à Corbény, tout près de Samoussy, « pour prendre le royaume en entier » et; tandis que Gerberge et ses enfants fuyaient en Italie avec quelques rares compagnons dont un seul est connu, le duc Aucher, l'Ogier de la légende, Charlemagne voyait venir auprès de lui à Corbény la masse des fidèles de Carloman, entre autres son cousin germain le comte Adalhard, l'archevêque Wilchaire, l'abbé Fulrad, le comte Warin, et il était reconnu par eux « sans effusion de sang (4); » ce qui a permis à Eginhard d'écrire que, « son frère mort, il fut fait roi du consentement de tous les Francs. » Après trois années d'interruption, l'unité de l'État était rétablie.

La politique de Charlemagne pendant ces trois années ne paraît en somme nullement remarquable et, si on ne se laisse dominer par des idées préconçues, rien n'autorise à penser que ce prince va devenir un grand roi. Sans doute, la guerre d'Aquitaine a été bien menée, mais il semble qu'elle ait été facile. En revanche, dans les affaires d'Italie délicates, compliquées, où il était possible par cela même de donner sa mesure, Charles apparaît comme un homme sans volonté; il s'efface derrière sa mère, abandonne,

(1) Sur l'opposition de la politique italienne de Carloman à celle de Charlemagne, voir Lintzel, *Karl der grosse und Karlmann* (Historische Zeitschrift, t. CXL, 1929, p. 1-22).

(2) « Mansitque ista, quamvis cum summa difficultate, concordia. » Eginhard, *Vita Karoli*, 3.

(3) Une compilation du x^e siècle fait de Gerberge une fille de Didier, mais cette parenté, suggérée sans doute par la fuite de la veuve de Carloman auprès du roi des Lombards, est certainement fautive.

(4) Voir la lettre d'un prêtre inconnu, le prêtre Cathuulf, à Charlemagne, curieuse à cet égard et à beaucoup d'autres (M. G. H., *Epistolæ karolini ævi*, t. II, p. 501-505).

à l'instigation de cette femme agitée et manifestement contente de jouer un rôle, la politique de Pépin, et finalement se laisse duper par l'artificieux roi des Lombards. Politique déplorable, qui le conduit à commettre à une année d'intervalle une double infraction à la loi morale et religieuse, en répudiant successivement deux femmes légitimes, parfaitement irréprochables, deux malheureuses dont les historiens carolingiens n'oseront parler que pour les calomnier, faisant de l'une d'elles une concubine et taisant jusqu'au nom de l'autre. Pour décharger Charlemagne en partie de ces responsabilités et reconnaître dès cette époque dans son règne des signes de grandeur, on a supposé qu'il avait été paralysé dans ses projets par l'opposition de son frère (1). Ni les témoignages contemporains, ni la logique des faits n'autorisent pareille hypothèse et l'avantage final reste à Carloman, qui a vu clair dans les intrigues lombardes, établi à Rome un missus chargé de les contrarier et gardé la femme qu'il avait épousée. Un historien du début du IX^e siècle s'est fait l'écho de cette opinion, quand il a écrit, à propos de la répudiation de la fille de Didier par Charlemagne, que celui-ci « avait fait des Francs des parjures et contracté une union illicite (2). »

Assurément, il ne faut pas tomber d'une exagération dans une autre. La rapidité avec laquelle Charlemagne a rompu avec le roi des Lombards, quand il a vu où ses concessions le menaient, et sa façon brutale de mettre la main sur l'héritage de son frère sont l'indice d'un esprit hautement ambitieux, capable de reconnaître ses fautes et de les réparer; d'autre part, sa bonne volonté à l'égard du Saint-Siège reste en dehors de toute contestation possible; mais, même en tenant compte de ces éléments qui préparent l'élaboration d'une politique nouvelle plus vaste et plus sûre, il demeure certain, pour quiconque n'a aucun parti pris, qu'on se trouvera dans les années suivantes en présence d'un souverain que rien jusque-là ne permettait de soupçonner. Son attitude, à propos de ces mêmes affaires d'Italie où il s'était si lourdement trompé, en fournit la première preuve.

*
*
*

Alors que Charlemagne devenait seul roi des Francs, arrivait au souverain pontificat (1^{er} février 772), porté par un élan unanime, un nouveau pape qui est lui aussi, bien qu'à un moindre degré, une des grandes figures de ce temps, Hadrien I. Romain de très noble naissance, élevé par un oncle qui était un des principaux personnages de la ville, le primicier Théodote, « jadis consul et duc, » ce pape avait un physique agréable et de belles

(1) Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. I, p. 112.

(2) Paschase Radbert, *Ex vita Adalhardi*, 7. Un seul historien, M. Bayet, a vu juste dans la circonstance, en exagérant même quelque peu. Parlant du règne de Charlemagne avant 774, il écrit : « Charles était jeune; on ne connaissait point son caractère; ses actes jusque-là semblaient révéler une nature fougueuse, passionnée, mais sans esprit de suite ni valeur politique. » (*La fausse donation de Constantin*, Paris, 1884, p. 14.)

manières. Pieux, de mœurs pures, aimé du peuple, il avait franchi un par un les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, successivement notaire régional, sous-diacre, diacre, et en cette qualité chargé d'expliquer au peuple « les paroles divines et évangéliques (1). » Tout en considérant qu'il devait selon la coutume de ses prédécesseurs répandre les aumônes et « travailler sans cesse à orner et restaurer les églises de Dieu, » Hadrien estimait que c'était là seulement une partie de sa tâche. Il savait que Dieu avait donné à saint Pierre, avec les clefs du royaume du ciel, « le gouvernement de toute l'Église » et que, d'après la tradition des Pères, « la Sainte Église catholique, apostolique et romaine, tête de tout le monde, occupait le premier rang à la surface de la terre. » Ainsi s'était formée dans son esprit une fière doctrine pour la défense de laquelle il était assuré du concours, non seulement de son clergé, mais des membres de sa famille, ses neveux le duc Théodore et Pascal.

Si Didier avait été bien informé ou s'il avait eu moins de confiance en lui-même, il aurait compris que le temps d'Étienne III était passé et qu'il lui fallait modifier son attitude vis-à-vis du Saint-Siège, mais enorgueilli par ses succès antérieurs, il mit en œuvre contre le nouveau pape toutes les ressources de cette habileté quelque peu retorse qui lui avait si bien réussi jusque-là. Sans s'inquiéter de l'hostilité manifestée par Hadrien, dès son avènement, aux Lombards de Rome, il envoya dans la ville éternelle, le jour même de sa consécration (9 février), des ambassadeurs lui demander solennellement de s'unir à leur maître par « le lien de la charité. » Défiant, Hadrien répondit qu'il voulait « vivre en paix avec tous les chrétiens, Didier comme les autres, » ajoutant qu'il se demandait quelle foi il pouvait accorder aux paroles d'un prince qui avait menti à ses serments; mais les envoyés lui ayant assuré à plusieurs reprises que leur maître était prêt à exécuter la promesse faite par lui en 757, le pontife se laissa convaincre et délégua à son tour deux ambassadeurs auprès du roi pour conclure un accord. Or, avant même que les envoyés pontificaux fussent arrivés à Pérouse, le pape apprenait que Didier avait occupé Comacchio, remis la main sur Faenza et le duché de Ferrare, et qu'il désolait les environs de Ravenne (avril 772). En vain écrivit-il au roi pour lui rappeler ses engagements. Didier lui fit savoir qu'il ne rendrait rien, tant qu'il n'aurait pas eu une conversation particulière avec lui. Même si l'on croit le biographe pontifical, Paul Afiarta, imprudemment choisi par le souverain pontife pour le représenter auprès du roi des Lombards, aurait promis à ce dernier de lui amener Hadrien, au besoin « la corde aux pieds (2). » Le pape eut beau ripos-

(1) *Liber pontificalis*, Hadrianus, 1-iv. La biographie d'Hadrien, une des plus longues de l'ouvrage, donne un récit contemporain et détaillé des événements de 772-774, qui supplée largement à l'insuffisance des *Annales royales* et autres sources franques de moindre importance sur le même sujet. — Sur les faits qui vont suivre, voir Malfatti, *Imperatori e papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia*, t. II, 1876, p. 49 et suiv.; Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. II, partie 2, 1903, p. 257 et suiv.

(2) « Quia si etiam funem in eius pedibus me adhibere convenerit, eum qualiter potuero ad tui deducam presentiam. » *Liber pontificalis*, Hadrianus, ix.

ter en faisant arrêter Afarta pour les meurtres qu'il avait commis et inviter solennellement Didier à restituer les cités qu'il retenait indûment : le roi répondit aux objurgations réitérées du pape en faisant avancer ses troupes à travers la Pentapole. Au mépris de la donation de Pépin, les Lombards



CARTE 2. — L'ITALIE CENTRALE AVANT LA VENUE DE CHARLEMAGNE

On voit en blanc les régions occupées par les Lombards, et, marqués par des hachures, les territoires restés au pouvoir du Saint-Siège après le départ des autorités byzantines ou qui lui furent concédés par Pépin le Bref et Didier. L'Etat pontifical apparaît ainsi avec ses deux éléments essentiels : le duché de Rome et l'exarchat de Ravenne. Entre eux, faisant liaison, se développe cette contrée parcourue par l'ancienne route militaire byzantine de Rome à Ravenne (duché de Pérouse) où la papauté se maintenait au prix de grosses difficultés.

occupèrent Sinigaglia, Iesi, Montefeltro, Urbino, tuant les habitants, enlevant les troupeaux, incendiant et pillant ; puis, remontant la vallée du Tibre par Gubbio et Otricoli, ils s'acheminèrent vers la cité pontificale, tandis qu'une autre armée recrutée en Toscane se concentrait à Blera, dans le nord du duché de Rome. Bientôt les avant-gardes lombardes apparaissaient aux portes de la ville et Didier, qui avait annoncé au pape son intention de la

cerner « avec toutes ses armées, » venait prendre lui-même la tête de ses troupes.

Loin de se laisser intimider, Hadrien appela à son secours des hommes de la Tuscie et de la Campanie romaines, du duché de Pérouse et de la Pentapole (1), fit transporter à l'intérieur de Rome les ornements des églises Saint-Pierre et Saint-Paul, barricada l'entrée de Saint-Pierre, mit la ville en état de défense; puis, ayant rédigé une sentence d'anathème, il envoya trois évêques la notifier à Didier et l'adjurer « par tous les divins mystères » de s'arrêter. Entre temps, il avait fait autre chose. Se sentant « incapable de supporter plus longtemps l'insolence du roi Didier et l'oppression des Lombards (2), » il avait envoyé par la voie de mer, la route de terre étant fermée, une ambassade dirigée par un certain Pierre prier le roi des Francs de « secourir, comme avait fait son père Pépin de sainte mémoire, la Sainte Église de Dieu et la province des Romains ou de l'exarchat de Ravenne affligée et d'exiger du roi Didier tout le domaine de Saint-Pierre et les cités enlevées par lui (3). » Qu'allait faire Charlemagne?

Depuis que le roi des Francs avait répudié la fille de Didier, la brouille était à peu près complète entre lui et le roi des Lombards. Celui-ci l'avait même aggravée, en donnant asile à la veuve et aux deux fils de Carloman et en travaillant de toutes ses forces à faire rendre aux jeunes princes l'héritage de leur père; il les avait emmenés avec lui devant Rome, ainsi que leur mère Gerberge et leur fidèle conseiller Aucher, dans l'espoir de les faire sacrer par le pape, auquel cas « il aurait semé la division dans le royaume des Francs, brouillé Charlemagne avec Hadrien » et, réalisant son grand rêve, « uni toute l'Italie sous sa loi (4). » Il y avait donc de fortes raisons de croire que Charlemagne accueillerait favorablement la requête du souverain pontife.

Cependant Hadrien n'était pas tranquille. Au témoignage de son biographe, il ne s'était tourné vers le roi des Francs que « poussé par la nécessité (5), » peut-être parce que la politique suivie jusque-là par Charlemagne en Italie n'était pas de nature à l'éclairer sur ses véritables dispositions, plutôt parce qu'il savait que la cause de Didier rencontrait encore des défenseurs parmi quelques Francs attachés aux souvenirs du passé et que

(1) « Aggregans universum populum Tusciac, Campaniae et ducatus Perusini et aliquantos de civitatibus Pentapoleos. » *Liber pontificalis*, Hadrianus, xxiv. — Ce texte prouve que le duché de Pérouse était à ce moment soumis à l'autorité pontificale; il fixe ainsi un point important de géographie historique.

(2) *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 773.

(3) *Liber pontificalis*, Hadrianus, xxii. Cf. *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 773. Le personnage de l'ambassadeur Pierre n'est pas autrement connu.

(4) Aucher, qu'une lettre de Paul I^{er} qualifie de très glorieux duc, connaissait Didier depuis longtemps, ayant rempli une ambassade auprès de lui en 760 sous Pépin le Bref (*Coдекс carolinus*, 19). C'était donc un homme d'âge et d'expérience, et, pour Hadrien comme pour Charlemagne, un adversaire redoutable.

(5) « Dum in magna angustia ac tribulacione consisteret, necessitate compulsus. » *Liber pontificalis*, Hadrianus, xxii.

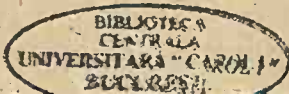
ceux-ci pouvaient justifier dans une certaine mesure leur attitude en invoquant la puissance du roi des Lombards.

A en juger par les apparences, ce n'était pas en effet un adversaire à dédaigner que Didier (1). L'État sur lequel il régnait, et qui s'étendait du pied des Alpes à la mer Ionienne, comprenait en principe, non seulement le royaume lombard proprement dit avec ses trois régions, l'Autric et la Neustrie dans le bassin du Pô, la Tuscie ou Toscane, mais les trois duchés de Frioul, de Spolète et de Bénévent par lesquels il côtoyait largement la mer Adriatique et atteignait le sud de la péninsule. La « très opulente cité de Pavie, » où « le roi de la nation des Lombards » possédait un palais rempli de trésors et résidait avec sa famille et ses grands officiers, le référendaire, (stolesayz), l'écuyer (marpahis), le porte-épée, le trésorier, était sa capitale et il avait en la ville fortifiée de Vérone un puissant boulevard. Il légiférait avec le concours d'une assemblée du peuple sur laquelle on ne possède que peu de renseignements, et l'administration locale, confiée à des gastalds munis des pouvoirs de justice et de police et chargés de conserver le domaine royal, paraissait constituer une armature solide. L'opposition violente qui avait existé primitivement entre Lombards et Romains, et qui aurait pu être une gêne pour le pouvoir royal, s'était considérablement atténuée, au moins dans l'Italie du nord. Enfin Didier avait à son service une armée sérieusement organisée.

Tous les hommes libres (*arimanni, exercitales*) en faisaient partie et l'importance de leurs obligations était proportionnée à leur fortune. Les riches propriétaires arrivaient avec une cuirasse, un équipement complet, épée et bouclier, et des chevaux; ceux qui n'avaient que quarante arpents de terre fournissaient un cheval, un bouclier et une lance; on exigeait des moins fortunés un carquois, un arc et des flèches. L'armée lombarde était donc essentiellement une armée de cavaliers et elle ne manquait jamais de montures, étant donnée l'importance qu'avait en Italie l'élevage des chevaux. Dès que le roi avait lancé l'ordre d'entrer en campagne et fixé la date du départ, chaque soldat se mettait en route et il était formellement interdit aux créanciers de poursuivre leurs débiteurs depuis le douzième jour qui précédait leur entrée en campagne jusqu'au douzième jour qui suivait leur retour. Les mesures les plus sévères étaient prévues contre ceux qui ne répondaient pas à l'appel royal et contre les fonctionnaires qui dispensaient « des puissants » du service militaire. Les fouilles exécutées dans les sépultures d'Italie, qui ont mis à jour de nombreux objets déposés principalement dans les musées de Brescia et de Cividale, donnent une idée impressionnante de la vigueur et de l'armement des guerriers lombards (2).

(1) Sur le royaume lombard à cette époque, voir en particulier Mayer, *Italienische Verfassungsgeschichte von der Gotenzeit bis zur Zunft Herrschaft* (569-774), 2 vol., 1909; Dahn, *Die Könige der Germanen*, t. XII, *Die Langobarden*, 1910.

(2) Les lois des Lombards (*Leges Langobardorum*, édit. Blühme, M. G. H., *Leges*, t. IV) sont pleines de stipulations relatives à l'armée.



60115

Ceux-ci ne constituaient d'ailleurs pas la seule défense du royaume. Entre la Lombardie et la Francie, les Alpes se dressaient comme une gigantesque muraille naturelle dont il suffisait de tenir solidement les débouchés pour empêcher une troupe de pénétrer. Les rois lombards n'y avaient point manqué. Ils avaient réglementé le passage « des cluses, » c'est-à-dire des défilés, afin que « leurs ennemis ou ceux de leur nation » ne pussent les traverser, ni les habitants de la péninsule sortir librement, et confié à des officiers spéciaux, les *clusarii*, le soin de les surveiller. En temps de paix, aucun étranger, même s'il se rendait à Rome en pèlerinage, ni aucun Lombard allant à l'extérieur ne pouvait franchir ces cluses sans un passeport royal visé par les *clusarii*; en temps de guerre, des soldats étaient envoyés pour occuper ces positions (1).

Aussi bien ce fut un moment solennel, un de ces moments décisifs dans l'histoire des peuples, que celui où l'ambassadeur Pierre ayant débarqué sans encombre à Marseille rencontra le roi des Francs à Thionville, au mois de février ou de mars 773. L'envoyé d'Hadrien se montra insinuant et habile. Il rappela à Charlemagne que, depuis le jour où Étienne II lui avait donné l'onction royale et conféré le patriciat des Romains, il était devenu « le protecteur légitime et le défenseur de ces derniers, » peut-être aussi que la donation dont Didier refusait de tenir compte avait été corroborée non seulement par Pépin le Bref, mais par Charles lui-même. Vraisemblablement il ne dissimula rien des intrigues du roi des Lombards en faveur des enfants de Carloman, et Charlemagne ne put douter que, si le départ de ses neveux pour l'Italie lui avait paru au début sans importance, il n'en était plus de même maintenant. Enfin, le roi des Francs put apprendre de la bouche de l'ambassadeur pontifical, s'il ne le savait déjà, que la puissance de Didier était plus apparente que réelle, étant données les aspirations des ducs de Spolète et de Bénévent à l'indépendance (2). Dans ces conditions, la cause, semble-t-il, fut vite gagnée : mais il importait de calmer les scrupules du vieux parti lombard. Pour lui enlever tout prétexte d'opposition, le roi envoya en Italie trois commissaires chargés de s'assurer que Pierre avait dit la vérité et que, non seulement Didier ne voulait rien rendre de ce qu'il avait pris, mais repoussait toute entente; puis quand, ces enquêteurs revenus, il fut avéré que, même au prix de 14 000 sous d'or, il était impossible de fléchir « le cœur très farouche » du roi lombard, l'affaire se trouva jugée et Charlemagne manifesta sa volonté de donner satisfaction au souverain pontife.

L'armée franque, concentrée en nombre dans la ville de Genève vers le mois de juillet 773, rencontra immédiatement de grosses difficultés. Non

(1) Les « cluses » ne désignent pas un col des Alpes déterminé, mais tous les passages conduisant de France en Italie (*Annales regni Francorum*, 817), plus spécialement toutefois le Grand-Saint-Bernard et le mont Cenis. Cf. Van den Kindere, *Sclusas, Clusas dans les diplômes carolingiens* (Bull. de la comm. royale d'histoire de Belgique, t. XXVI, 1906); Dept, *Le mot « Clusas » dans les diplômes carolingiens* (Mélanges Pirenne, t. I, 1926).

(2) Cf. Breyton, *Remarques sur les causes qui ont facilité la conquête franque en Italie* (Mélanges carolingiens, Paris et Lyon, 1890).

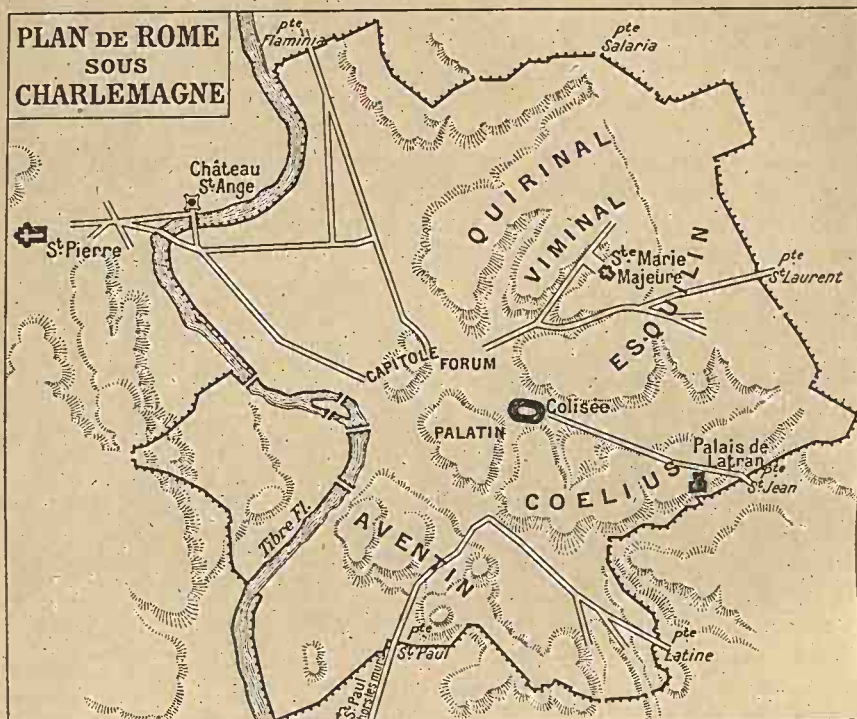
seulement il lui fallait franchir des chaînes de montagne dominées « par des sommets élevés jusqu'au ciel et d'âpres rochers, » mais Didier, campé devant les cluses avec des forces importantes, en avait obstrué l'issue avec des travaux d'art et des murs de maçonnerie. Charlemagne manœuvra avec précaution. Tandis qu'une partie de l'armée commandée par son oncle Bernard s'engageait par la route du Grand Saint-Bernard, il prenait lui-même avec ses meilleures troupes le chemin du mont Cenis, « de manière à tenir tous les passages (1). » L'opération ne se fit pas sans peine. Il semble qu'au moment où les Francs débouchèrent des montagnes, un certain mécontentement se soit manifesté parmi eux et même que quelques-uns aient parlé de rentrer dans leurs demeures, soit qu'ils aient été découragés par les premières fatigues de la campagne, soit que la politique de conciliation vis-à-vis des Lombards comptât encore des partisans. Charlemagne, qui peut-être ne voyait pas très bien le moyen de passer, crut opportun d'entamer de nouvelles négociations avec Didier et lui demanda de « rendre pacifiquement » au Saint-Siège les villes qu'il détenait, lui offrant en échange la somme d'argent qu'il lui avait proposée antérieurement, se déclarant prêt à se contenter de sa parole pourvu qu'il lui livrât en garantie trois otages : si le roi des Lombards acceptait ces propositions, « il se retirerait aussitôt avec toutes ses troupes, sans livrer combat. » Didier refusa encore. Alors le roi des Francs recourut à une ruse de guerre. Pendant que l'armée ennemie lui faisait face, il envoya par un chemin de traverse une troupe de soldats éprouvés, sans doute des montagnards, l'assaillir par derrière. Les Lombards se jugeant tournés levèrent leur camp et tandis que les deux armées franques remontant, l'une la Doire baltée, l'autre la Doire ripaire, faisaient leur concentration, ils se retirèrent sur leur capitale.

Dans la poursuite qui s'ensuivit, les Francs tuèrent quelques ennemis et, vers la fin de septembre 773, ils arrivèrent devant Pavie ; mais Didier, réfugié dans la ville « avec son entourage et une foule de Lombards, » avait eu le temps de la mettre en état de défense. Charlemagne se rendit compte immédiatement qu'il serait difficile de s'en emparer. Il se borna donc à l'investir de manière que personne ne pût y entrer ni en sortir, puis, laissant la majeure partie de son armée poursuivre les opérations de siège, il se porta avec une élite devant Vérone où le prince royal Adalgise, confiant dans la forte assiette de la place, s'était enfermé avec la famille de Carloman. Malheureusement pour Adalgise, Gerberge et ses enfants se rendirent à Charlemagne presque aussitôt, ainsi que Aucher, et beaucoup de Lombards sentant venir la défaite rentrèrent chez eux. Le fils de Didier réussit tout juste à s'échapper avant que la ville ouvrît ses portes et le roi revenu devant Pavie, où il célébra les fêtes de Noël, dirigea la conquête des villes situées au nord du Pô.

(1) C'est à tort que, se fondant sur une étude des lieux, M. Coolidge a cru pouvoir affirmer que Charlemagne avait passé par le mont Genève, et non par le mont Cenis (*Charles the Great's Passage of the Alps in 773*, dans *The English Historical Review*, t. XXI, 1906, p. 493-505).

Cependant le siège de la capitale lombarde ne continuait qu'au prix de grandes difficultés. Charlemagne le voyant traîner en longueur, jugea qu'il avait le temps d'aller à Rome et, laissant ses troupes poursuivre le blocus, il s'achemina vers la Ville éternelle.

Rome était alors singulièrement déchue de son ancienne splendeur. Sans doute la plupart des monuments antiques restaient encore debout et les



CARTE 3. — PLAN DE ROME SOUS CHARLEMAGNE

Dans sa forme très simplifiée, ce plan permet de se rendre compte que Charlemagne, campant dans le voisinage de l'église Saint-Pierre, résidait en fait hors des murs de Rome, et de le suivre dans ses pérégrinations à travers la ville, quand il se rendait à Sainte-Marie Majeure, Saint-Paul-hors-les-Murs, surtout au palais de Latran, alors la demeure des souverains pontifes.

basiliques chrétiennes étaient nombreuses, particulièrement autour du Forum, où elles avaient remplacé les anciens sanctuaires païens (1) ; mais les temples, les cirques et tous les édifices qui rappelaient les odieux souvenirs du paganisme n'étaient pas entretenus, et la nécessité où les papes se trou-

(1) Voir Marucchi, *Le Forum romain et le Palatin d'après les dernières découvertes*, 1925. Selon Marucchi, le véritable abandon du Forum n'eut lieu qu'au XI^e siècle « à la suite de l'épouvantable destruction faite par Robert Guiscard (1084). » Parmi les sanctuaires chrétiens substitués aux anciens temples païens figurent notamment Sainte-Marie Antiqua et l'église des saints Cosme et Damien.

vaient depuis tantôt deux siècles d'employer leur argent à combattre ou acheter les Lombards leur permettait à peine de réparer leurs églises. Au moment où Charlemagne arriva, les murs et les tours de la ville croulaient de vétusté, malgré les travaux hâtivement exécutés par Hadrien pour arrêter Didier, et, jusque dans l'atrium de la vénérable basilique de l'apôtre saint Paul, le pavement avait disparu pour faire place à une herbe que chevaux et bœufs venaient paître (1). Cependant les ruines de l'antiquité et les églises même délabrées constituaient pour les descendants des Barbares un magnifique spectacle et, si matériellement la ville avait beaucoup souffert, elle resplendissait moralement de toute la gloire religieuse qui y était contenue. Au VIII^e siècle, le pèlerinage « ad limina » était devenu l'objectif suprême de tout bon chrétien, et, malgré le péril du passage des Alpes ou de la traversée des mers, nombreux étaient ceux qui rêvaient d'aller quelque jour « saluer les portes de Rome, baiser de leurs lèvres chaudes le pavé qui entourait le très saint sépulcre de Pierre, solliciter l'indulgence et le pardon pour leurs fautes passées (2). » Parmi ces visiteurs, dont l'enthousiasme naif était réchauffé par les prodigieux récits qui constituent le fond des *Mirabilia urbis Romae*, Francs et Anglo-Saxons étaient les plus zélés. Ils appartenaient à toutes les classes de la société, même la plus élevée, et c'est ainsi qu'au VIII^e siècle plusieurs rois et princes étaient venus prier auprès du tombeau sacré. Certains d'entre eux, Coïnred de Mercie et Offa de l'Essex, le Franc Carloman, oncle de Charlemagne, Ratchis, roi des Lombards, « abandonnant leur femme, leurs parents, leur terre, leur patrie pour le Christ et pour l'évangile, » prirent le costume monastique et ne revinrent pas dans leur pays.

Le but déclaré du voyage de Charlemagne à Rome s'annonça conforme en principe à cette tradition : il désirait, à l'occasion des fêtes de Pâques, prier au tombeau de Saint-Pierre et dans les diverses églises de la ville; mais il n'y avait rien de commun entre les pèlerins ordinaires qui se présentaient chaque jour aux portes de la cité et ce roi vainqueur qui s'avavançait à cheval à travers la Toscane, entouré d'évêques, d'abbés, de comtes et de nombreux soldats (3). Aussi quand, le 2 avril 774, jour du samedi saint, le pape apprit que Charlemagne approchait, il dirigea au-devant de lui jusqu'à Noves, petite localité située à trente milles de la ville, près du lac de Bracciano, tous les chefs de l'armée avec l'étendard pontifical pour le recevoir; puis, quand le roi ne fut plus qu'à un mille, se présentèrent les milices à pied avec leurs chefs et les enfants des écoles portant des palmes et des rameaux d'olivier, chantant sa louange et poussant des acclamations; enfin arrivèrent les croix-enseignes des sept régions ecclésiastiques, selon le cérémonial usité jadis

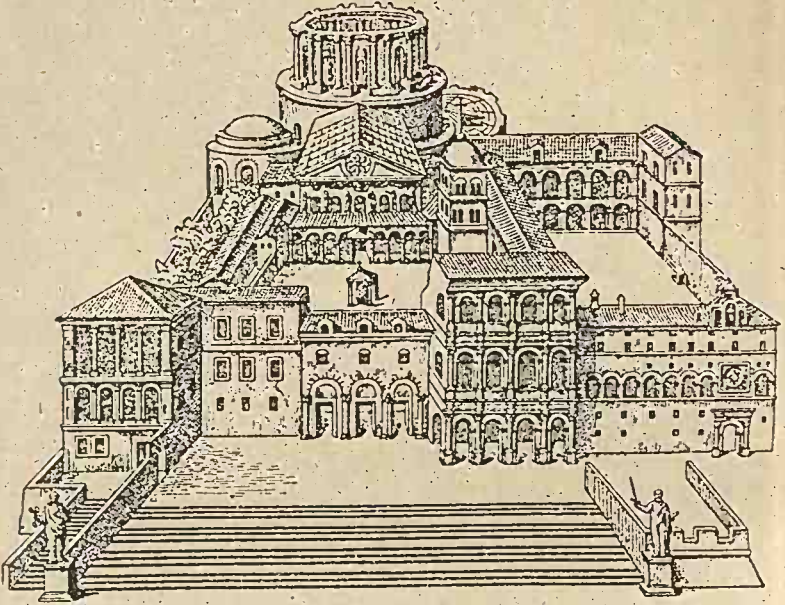
(1) *Liber pontificalis*, Hadrianus, XLVII, LII, XCII.

(2) Zettinger, *Die Berichte über Rompilger aus dem Frankenreiche bis zum Jahre 800*, 1900.

(3) Sur la réception de Charlemagne, voir *Liber pontificalis*, Hadrianus, XXXV-XL, et pour le commentaire de ce texte capital, les notes de Mgr Duchesne, ainsi que son article *Les régions de Rome au Moyen Age* (Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, t. X, 1890, p. 126-149.)

pour la réception des exarques et des patrices (1). A leur vue, Charlemagne descendit de cheval ainsi que ses compagnons et l'imposant cortège continuant sa route parvint devant Saint-Pierre.

La basilique avait alors l'aspect qu'elle devait conserver jusqu'au xvi^e siècle. En avant de l'église proprement dite, dont la façade conçue suivant les règles de l'art chrétien primitif apparaissait simple et élégante, se développait un vaste atrium rectangulaire garni de portiques



L'ANCIENNE BASILIQUE SAINT-PIERRE DE ROME

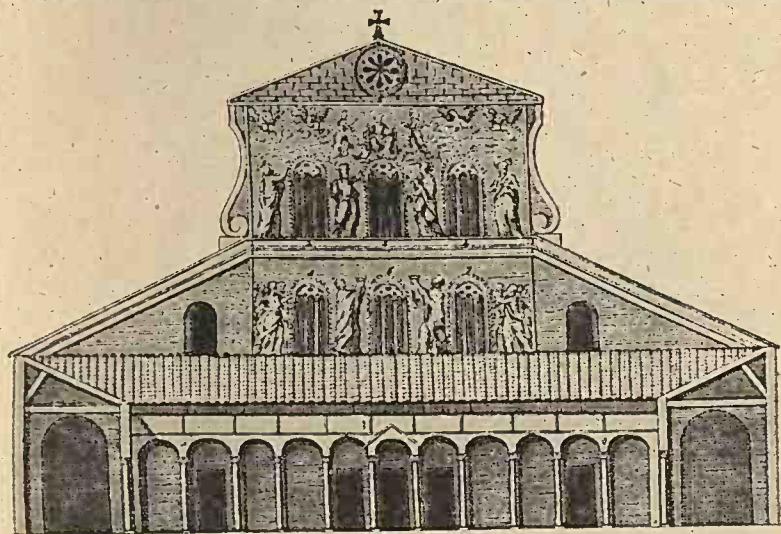
Grâce à cette vue perspective prise au xvi^e siècle, lorsque commençait à s'élever l'église actuelle, il est possible d'imaginer Charlemagne gravissant les degrés et, en compagnie du souverain pontife, traversant l'atrium pour pénétrer dans la vieille basilique dont la partie antérieure est encore debout.
— D'après Letarouilly, *Le Vatican et la Basilique de Saint-Pierre de Rome*, 1882, t. I, pl. 9.

sur toutes ses faces et précédé d'un porche à trois portes de bronze auquel on accédait par un large perron. Le pape se tenait au sommet des degrés, entouré de tout son clergé, tandis que le peuple emplissait la place. Charles gravit les marches en les baisant une à une et, lorsqu'il fut arrivé devant le souverain pontife, tous deux s'embrassèrent; puis le roi, tenant la main droite du pape, fit son entrée dans l'église pendant que les clercs chantaient la grandeur divine et s'écriaient : « Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur ! » Accompagné de sa suite, le roi pénétra jusqu'à la confession de Saint Pierre et là tous se prosternèrent, rendant grâce au Dieu tout-puis-

(1) « Sicut mos est exarchum aut patricium suscipiendum. » *Liber pontificalis*, Hadrianus, xxxvi

sant et au prince des Apôtres. Pendant quatre jours, Hadrien et Charlemagne suivirent en commun les cérémonies pascales. L'après-midi du samedi saint, le pape donna le baptême devant le roi dans le baptistère du Latran. Le jour de Pâques, il envoya dès l'aurore chercher Charles et son escorte et il y eut messe à Sainte-Marie Majeure suivie d'un dîner au palais de Latran; le lundi, la messe fut dite à Saint-Pierre et le lendemain à Saint-Paul.

Au premier abord, cet accueil à la fois pompeux et cordial fait par le Saint-Siège à son défenseur paraît naturel et exclusif de toute arrière-pensée.



FAÇADE DE L'ANCIENNE BASILIQUE SAINT-PIERRE DE ROME

La façade de Saint-Pierre, qu'on ne faisait qu'apercevoir sur la vue précédente, se développe ici dans toute son ampleur, et, malgré les modifications apportées par les siècles postérieurs, elle offre dans son architecture et sa décoration tous les caractères de la basilique chrétienne primitive. — Bonanni, Templi Vaticani historia, MDCXCVI, pl. V, fig. 2.

En vérité, le pape était plein d'inquiétude. Il connaissait trop bien le passé de l'histoire pontificale pour ignorer que la papauté n'avait jamais rien gagné à des rencontres trop immédiates avec les princes de la terre, et Charlemagne était venu à Rome à l'improviste, sans être invité. D'autre part, il s'était produit dans l'Italie centrale avant sa venue un grave événement. Avant même que Didier se portât aux cluses, les habitants de Spolète et de Réate au duché de Spolète s'étaient rendus à Rome et avaient engagé leur foi au Saint-Siège; puis, les cluses forcées par les Francs et l'armée lombarde battant en retraite, la plupart des autres cités du même duché, ainsi que celles du petit duché de Fermo qui en faisait partie, d'Osimo, d'Ancone, de Citta de Castello, avaient à leur tour prêté serment, pour le présent et l'avenir, de servir fidèlement le pape et ses successeurs, et Hadrien exultant

avait donné aux Spolétains un duc de son choix, Hildebrand. Or si Ancône et Osimo faisaient partie des villes antérieurement promises au Saint-Siège, il n'en était pas de même de Citta di Castello qui relevait de la Toscane lombarde, ni du duché de Spolète, ni de celui de Fermo. Dans ces conditions, Hadrien pouvait se demander comment Charlemagne accueillerait des annexions qui plaçaient « sous le droit et la puissance de saint Pierre » une partie de sa conquête. Loin donc d'être tout à la joie, le pape avait l'âme agitée par des sentiments complexes que son biographe traduit fidèlement en disant que l'arrivée du roi des Francs le jeta « dans l'extase et une grande stupeur (1). » Peut-être même la brillante réception que le souverain pontife fit à Charlemagne fut-elle moins une occasion de lui témoigner sa reconnaissance qu'un moyen de gagner son cœur. En tout cas, il l'accompagna de précautions minutieuses et de démarches propres à sauvegarder ses intérêts.

Le 2 avril, avant de permettre au roi d'entrer dans Rome, le pape exigea qu'il se liât à lui, ainsi que tous les Francs, par un serment prêté sur le corps même de saint Pierre. Charlemagne ne logea ni au palais pontifical de Latran, ni à l'intérieur de la ville, mais, après chaque cérémonie, il fut ramené avec ses compagnons de l'autre côté du Tibre et hors des murs de Rome, dans le voisinage de Saint-Pierre où il avait établi son camp. Enfin, il reprit le chemin de l'Italie du nord aussitôt les cérémonies pascales terminées, probablement le 6 avril, après avoir dans l'église Saint-Pierre, quelques heures auparavant, réalisé et au-delà les espérances d'Hadrien.

Supplié par le pape, venu avec les chefs du clergé et de la milice le saluer avant son départ, de confirmer les engagements de Pépin le Bref dont lecture lui fut donnée, Charlemagne ne se contenta pas de satisfaire ce désir : il fit rédiger par son notaire Ithier une nouvelle promesse de donation (2). Aux termes de ce document fameux, l'État pontifical devait comprendre les pays situés au sud d'une ligne conventionnelle partant de Luni sur la mer Tyrrhénienne et par Sarzana, le monte Bardone, Berceto, Parme, Reggio, Mantoue, atteignant Monselice, englober avec la Corse « tout l'exarchat de Ravenne tel qu'il était anciennement constitué, les provinces de Vénétie et d'Istrie, la totalité des duchés de Spolète et de Bénévent. » L'acte corroboré par les propres mains du roi et souscrit par tous ses évêques, tous ses abbés et tous ses comtes, fut placé d'abord sur l'autel, puis sur la confession de Saint Pierre, et Charlemagne, après s'être

(1) « In magno stupore et extasi. » *Liber pontificalis*, Hadrianus, xxxv.

(2) *Liber pontificalis*, Hadrianus, xli-xliii. La teneur de l'acte est connue par ce seul texte. Or il y est dit que la donation de Charlemagne reproduisait la promesse faite par Pépin à Quierzy, ce qui paraît contraire à la vérité, et d'autre part l'étendue du territoire apparaît tellement grande qu'elle a semblé inacceptable à certains historiens; de là des discussions, qui ont porté jusque sur la réalité de la donation. Les précisions d'ordre diplomatique fournies par le biographe pontifical attestent que son auteur a vu le document, dont l'existence affirmée par le *Codex carolinus*, 53, 60, ne saurait être mise en doute. Sur la donation de 774, voir notamment : Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, dern. éd., 1911; Kehr, *Die sogenannte karolingische Schenkung von 774* (*Historische Zeitschrift*, t. LXX, 1893, p. 385-441); Halphen, *Les origines du pouvoir temporel de la papauté* (*Revue de France*, 1^{er} novembre 1922).

engagé « par un terrible serment » ainsi que son entourage à l'exécuter, en déposa un second exemplaire « sur le corps même de l'apôtre et sous les évangiles qu'on y embrasse, pour la très ferme sauvegarde et l'éternelle mémoire de son nom et du royaume des Francs. »

Quand, au lendemain de ces événements, le roi reparut devant Pavie, les assiégés commençaient à être fatigués par la prolongation du siège : la



CARTE 4. — L'ÉTAT PONTIFICAL D'APRÈS LA DONATION DE CHARLEMAGNE DE 774

En comparant l'étendue de l'État pontifical, tel qu'il résultait théoriquement de la donation de Charlemagne, avec son étendue antérieure, on constate de quelle générosité le roi fit preuve en 774 vis-à-vis du Saint-Siège, et quels espoirs celui-ci pouvait concevoir désormais, à quelles déceptions aussi il se trouvait exposé.

mortalité résultant des privations, peut-être même de la famine, sévissait parmi eux. Dans les premiers jours du mois de juin, Didier sortit de la ville avec sa femme et une de ses filles pour faire sa soumission au roi des Francs. Le lendemain, Charlemagne, accompagné de la reine Hildegarde qu'il avait mandée pour assister à son triomphe, fit son entrée dans Pavie au bruit des hymnes et des louanges et prit possession du palais royal dont il distribua les trésors à ses soldats. Adalgise, qui tenait encore la campagne avec quelques troupes, quitta l'Italie sans combattre.

Il ne semble pas douteux qu'à ce moment le royaume lombard proprement dit fût tout entier aux mains de Charlemagne. Non seulement en effet le roi avait mis à profit les loisirs que lui laissait le siège de Pavie pour achever la conquête du bassin du Pô, c'est-à-dire de l'Autriche et de la Neustrie, mais, lors de son voyage à Rome, il avait traversé la Tuscie sans rencontrer de résistance. D'ailleurs, après la défaite de Didier, il reçut les délégations de plusieurs cités lombardes venues lui présenter leur soumission. Mais la question militaire résolue, une autre question se posait : comment la conquête serait-elle envisagée? Charlemagne n'eut pas la moindre hésitation à ce sujet. Il considéra que Didier, contre qui la fortune des armes avait prononcé, se trouvait déchu de sa dignité à son profit et, le 5 juin 774, il ajouta officiellement à son titre de roi des Francs celui de roi des Lombards (1). Reçut-il à cette occasion une nouvelle couronne? La chose n'est rien moins que probable : les rois lombards, lors de leur avènement, ne prenaient que le sceptre, et la fameuse couronne de fer du trésor de Monza, ornée d'un gros cabochon et de fleurettes d'or sur champ d'émail, attribuée à la reine Theodelinde, que l'archevêque de Milan aurait placée sur la tête du roi des Francs, est un ouvrage de la seconde moitié du ix^e siècle (2). En revanche, il est certain que, dans l'opinion unanime des contemporains, l'Italie tout entière appartenait maintenant à Charlemagne. Des Lombards qui avaient régné sur elle pendant deux cents ans, elle avait passé simplement sous un nouveau maître, et cela n'impliquait dans le gouvernement de la péninsule aucun changement profond.

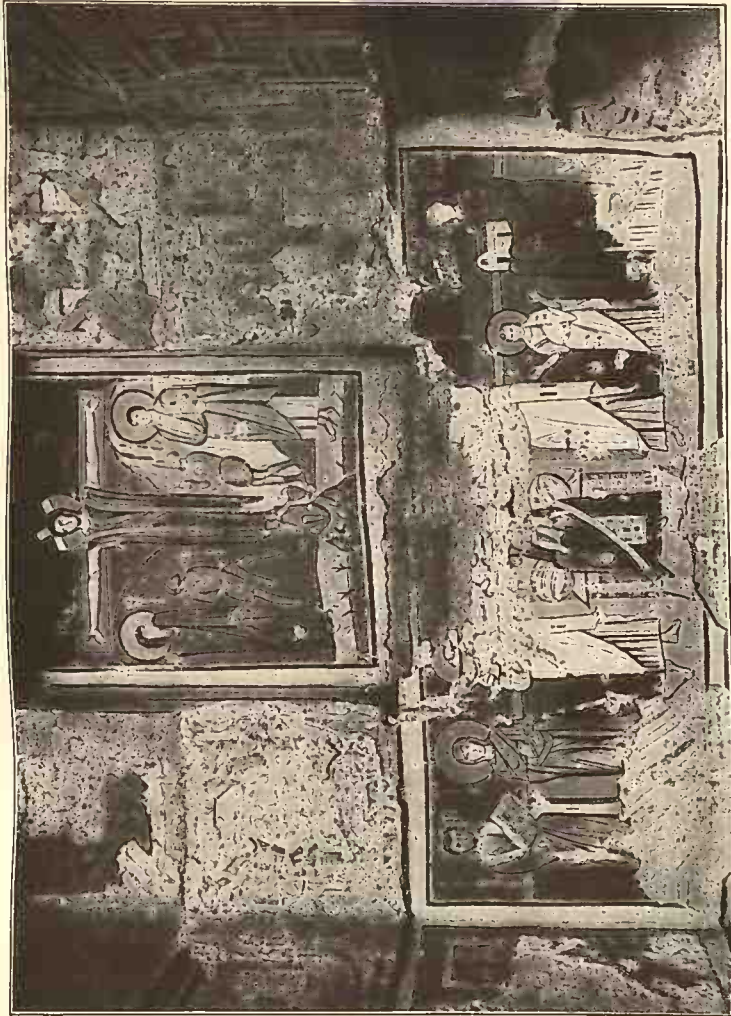
Quelques mois après, vers la fin de juillet ou le commencement d'août Charlemagne, laissant à Pavie une garnison franque, prit la route des Alpes avec Didier et Ansa prisonniers. Triomphalement, il traversa Spire, Lorsch où il assista le 1^{er} septembre, entouré de sa famille, de plusieurs évêques et de ses grands, à la consécration d'une nouvelle église, Worms, Ingelheim, Düren où il donna des diplômes entre le 14 et 24 septembre. Didier, après avoir peut-être séjourné quelque temps à Liège, où il aurait été confié selon l'usage à l'évêque de cette ville, fut exilé ainsi que sa femme au monastère de Corbie, où il acheva ses jours « dans les veilles, les oraisons, les jeûnes et en faisant beaucoup de bonnes œuvres (3); » mais Ansa fut autorisée à rentrer en Italie, où elle devait recevoir sa sépulture à l'église de Brescia dans un

(1) *Diplomata Karolinorum*, 86 (diplôme pour l'abbaye de Bobbio).

(2) La légende de la couronne de fer, qui passait pour avoir été fabriquée avec un clou de la vraie croix, a été réfutée dès le xviii^e siècle par Muratori, *De corona ferrea*. Cette couronne a été souvent reproduite, notamment dans Molinier, *Histoire des arts appliqués à l'industrie, Orfèvrerie*, p. 91, et Lavisse, *Histoire de France*, t. II, partie I, p. 316.

(3) *Annales sangallenses maiores* (M. G. H., *Scriptores*, t. I, p. 75). — Il existe sur le sort de Didier d'autres versions, postérieures souvent de plusieurs siècles aux événements. D'après l'une d'elles, il aurait été conduit, enchaîné, à Paris, et y serait mort en prison; d'après une autre, il aurait été enseveli à Aix-la-Chapelle, et cette affirmation a produit une impression suffisante pour qu'on ait cru en 1843 y reconnaître son tombeau, en fouillant le sol de la chapelle. On est même allé jusqu'à faire mourir Didier moine à Saint-Denis. Ce sont là de pures légendes.

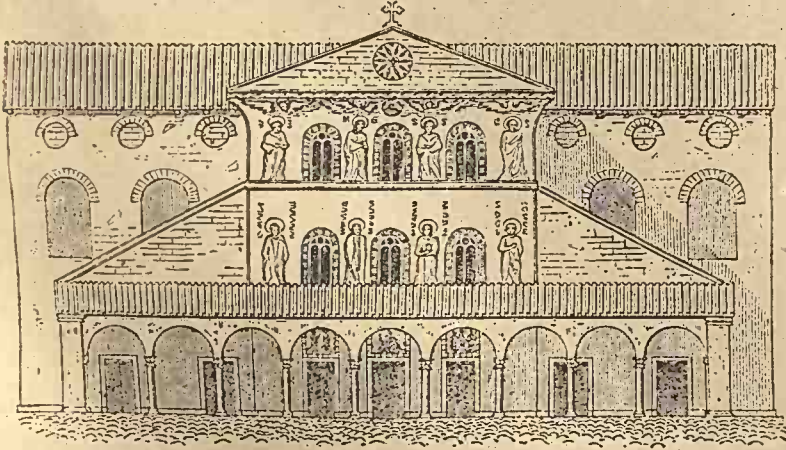
ROME AU TEMPS DE CHARLEMAGNE



PEINTURES MURALES DE SANTA-MARIA-ANTIQUA.
Le portrait du pape Zacharie appartient à ce vaste ensemble de peintures murales, qui donnent une idée de la décoration des églises de Rome sous Charlemagne. On y voit, faisant pendant au souverain pontife, le prêtre Théodote qui offre son oratoire à la Vierge.
R. Ufficio scavi Palatino e Foro romano.

tombeau de marbre blanc incrusté d'or (1). On ignore ce que devinrent la veuve et les enfants de Carloman.

Charlemagne avait en somme gagné la guerre sans livrer une seule bataille, sans rencontrer une résistance aussi grande qu'on pouvait le supposer. Son habile manœuvre au début de la campagne et le manque d'unité de l'État lombard expliquent sa réussite, mais peut-être à ces causes convient-il d'en ajouter une autre. L'élévation de Didier à la royauté ne s'était point faite sans une certaine opposition : en 772, plusieurs Lombards « qui ont fui en France » sont dépouillés de leurs biens « à cause de leur infidélité. » Ainsi vient à l'esprit un soupçon de trahison, qui se trouve précisé dans des



FAÇADE DE L'ANCIENNE BASILIQUE SAINT-PAUL HORS LES MURS

La ressemblance entre la façade de l'ancienne basilique Saint-Paul si malheureusement détruite lors de l'incendie de 1823 et celle de Saint-Pierre est frappante. Elle permet de se représenter très exactement l'aspect des églises que Charlemagne rencontrait en cheminant à travers Rome. — D'après Lenoir, Architecture monastique, t. I, p. 118.

légendes postérieures, où l'on voit les grands lombards inviter Charlemagne à venir avec une forte armée et s'engager à lui remettre le tyran Didier enchaîné, le diacre Martin envoyé par l'archevêque de Ravenne « montrer aux Francs le chemin de l'Italie, » le diacre Pierre livrer Pavie à ces derniers et obtenir en récompense l'évêché de Verdun. Quoi qu'il en soit, cette victoire, remportée sans qu'il y eût pour ainsi dire de sang répandu et sans que Charlemagne pensât à modifier l'organisation politique et administrative de l'État lombard, fut une de ces victoires dont il n'y avait aucun exemple dans le passé des peuples barbares, et elle marque d'un caractère original et vraiment humain la première des grandes conquêtes de Charlemagne. Les vaincus en ont eu le sentiment. L'un d'eux écrit que le roi des Francs, « qui aurait pu tout détruire, se montra clément et indulgent, laissa aux Lombards

(1) *Super sepulcrum domnæ Ausæ reginæ* (Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 45-46).

leurs lois, quitte à les compléter sur certains points, et pardonna à la foule de ceux qui avaient fauté contre lui (1); » un autre déclare qu'il « tempéra sa victoire par une clémentine modération (2). » En vérité, Charlemagne n'avait pas seulement acquis beaucoup de gloire : en passant les Alpes pour garantir la sécurité du souverain pontife et non point « par amour de l'or et de l'argent, » il avait mérité la première place dans l'affection du chef de l'église; devant le tombeau de saint Pierre, un lien sacré avait été créé entre le pape et lui, sous les yeux des principaux personnages de leur cour. Dès le séjour de Charlemagne à Rome, Hadrien célébra dans des vers inspirés par sa profonde culture le prince qui abattait les nations superbes et s'était déjà rendu digne du royaume céleste par sa fidélité au siège apostolique (3). Un pareil ouvrage ne pouvait avoir qu'une origine divine et nul ne doutait que le triomphe de Charles sur Didier fût le triomphe du Roi des rois (4).

Cependant les résultats obtenus n'étaient pas aussi incontestés qu'il paraît au premier abord et que les annalistes le laissent entendre. La donation au Saint-Siège n'avait pas été approuvée par tout le monde et certains Lombards pouvaient regretter l'indépendance perdue, tenter de la reconquérir à la faveur de l'éloignement du roi des Francs. De là des complications, qui surgirent entre la fin de l'année 774 et les derniers mois de l'année 775 dans l'exarchat de Ravenne et le duché de Frioul et parurent remettre en question l'œuvre de Charlemagne.

Les archevêques de Ravenne occupaient dans la péninsule une situation exceptionnelle. Habitant l'ancienne résidence des exarques byzantins, ils tiraient de cette situation un grand prestige et ils étaient incontestablement, après le souverain pontife, les premiers dans l'église d'Italie. Lorsque l'exarque eut disparu, ils émirent des prétentions à la domination politique sur l'exarchat, comme les papes faisaient dans le duché de Rome, et même ces prétentions se manifestèrent sous Pépin le Bref avec une telle violence qu'Étienne II déposa l'archevêque Serge qui, « animé par l'esprit d'orgueil, faisait obstacle à sa volonté. » A peine Charlemagne eut-il quitté l'Italie que l'archevêque Léon, successeur de Serge, invoquant une prétendue donation du roi des Francs en sa faveur, s'empara de Faenza, Forlimpopoli, Forlì, Cesena, Bobbio, Comacchio, Imola, Bologne et du duché de Ferrare, chassa les agents du pape, installa les siens, prit en mains l'administration de la ville de Ravenne; il aurait même occupé la Pentapole si les habitants n'avaient gardé résolument leur fidélité au Saint-Siège (5). Cette violation formelle des donations carolingiennes constituait déjà une atteinte au nouveau statut de l'Italie : elle fut à bref délai suivie d'une autre. Fidèle au programme concilient qu'il s'était tracé, Charlemagne avait maintenu le vieux duché lom-

(1) *Historia Langobardorum cod. goth.*, 9 (M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 10).

(2) Paul Diacre, *Gesta episcoporum melitensium* (M. G. H., *Scriptores*, t. II, p. 265).

(3) *Hadrianus papa Carolo* (M. G. H., *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 90).

(4) Voir notamment la lettre du prêtre Cathulf à Charles.

(5) *Codex carolinus*, 49.

bard de Frioul et laissé à sa tête un duc national appelé Rodgaud ; l'ayant choisi lui-même, il avait lieu de croire qu'il servirait ses intérêts. Or, Rodgaud se révolta avec la complicité de son frère Félix et de son beau-frère Stabilinus, dans l'espoir d'entraîner les Lombards à sa suite et d'obtenir la royauté.

Hadrien fut terriblement inquiet. Il ne cessait de prodiguer à Charlemagne les marques de son admiration et de sa confiance, l'appelant grand



Dessin de M. Cateland.

L'ÉGLISE SAINT-VITAL DE RAVENNE

Il est intéressant d'opposer aux basiliques chrétiennes de Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome figurées plus haut cette église tout orientale, que Charlemagne eut trois fois l'occasion de contempler, avec son plan polygonal, son étroite porte d'entrée pratiquée dans un côté du polygone extérieur, et, au faite de l'édifice, le tambour coiffé d'une toiture pyramidale aplatie recouvrant la coupole.

et excellent roi, manifestant sa tendresse à sa femme et à ses enfants, décrivant les chants d'allégresse par lesquels le clergé et le peuple romain avaient rendu grâce à Dieu de sa visite, affirmant sa foi dans les serments échangés devant le corps de l'apôtre (1) ; mais derrière ces formules se dissimulait la crainte que les bénéfices de l'effort accompli en 773-774 fussent anéantis. Il lui parut bientôt que la situation était redevenue aussi menaçante qu'à la veille du passage des cluses par l'armée franque et, se tournant vers Charlemagne comme il avait fait en 772, il le supplia d'accourir. Il lui rappela que ce que « l'impudent et arrogant archevêque de Ravenne » avait pris, c'était les cités que Pépin le Bref avait le premier attribuées au Saint-Siège ; il lui montra les Ravennates et les Lombards ne croyant plus à sa

(1) *Codex carolinus*, 50-56.

CHARLEMAGNE

parole, les ennemis de la papauté se faisant ironiques, les nations de toute la terre se demandant ce que valaient ce roi et ce royaume des Francs en qui les Romains avaient mis toutes leurs espérances. Afin de l'émouvoir plus profondément encore, il lui présenta Rodgaud agissant de concert avec Hildebrand, duc de Spolète, Arichis, duc de Bénévent, et Reginald, duc de Chiusi, les Grecs et le fils de Didier, Adalgise, prêts à se joindre à eux, et, pour finir, les conjurés projetant d'attaquer Rome par terre et par mer, d'emmener le souverain pontife prisonnier, « de rétablir l'ancienne royauté lombarde et de résister à la puissance du roi (1). »

Charlemagne, qui s'engageait alors dans la guerre de Saxe, avait besoin d'être tranquille du côté de l'Italie et désirait y envoyer le moins d'hommes possible; il commença donc par une enquête et des négociations. Il reçut des envoyés de l'archevêque de Ravenne et l'archevêque lui-même; puis il expédia en Italie, au mois de novembre 775, l'évêque Possessor et l'abbé Rabigaud, qui s'entretenirent successivement avec le duc de Spolète et le duc de Bénévent. Quels propos furent échangés, nous ne le savons au juste, mais ce qu'il y a de certain, c'est que Hildebrand et Arichis ne bougèrent pas et que Rodgaud se trouva livré à lui-même. Le moment était venu d'en finir. Après avoir célébré à Selestadt les fêtes de Noël 775, Charlemagne partit pour l'Italie avec quelques troupes bien choisies (2). Rapidement, il traversa Pavie et pénétra dans le Frioul. Si l'on en croit un historien lombard de la fin du IX^e siècle, les Francs, qui avançaient en ravageant, auraient d'abord subi une sanglante défaite sur les bords de la Livenza (3). Ce qui est sûr, c'est que la capitale du Frioul et les places qui avaient suivi le duc dans sa rébellion se rendirent les unes après les autres et que Rodgaud, peut-être trahi par les siens, fut tué ainsi que son frère. Stabilinus, assiégé dans Trévise où il avait tenté une suprême résistance, fut pris. Le roi célébra dans cette ville, le 14 avril 776, la fête de Pâques; puis il confisqua les biens des rebelles, obligea plusieurs d'entre eux à quitter leur résidence, exila les autres hors de l'Italie, établit des comtes et des soldats francs dans les villes. Ayant ainsi réglé les choses, au moins provisoirement, il s'en retourna au début de juin 776 par Vicence, Ivree, Patris-Giaigio, emmenant avec lui quelques Lombards prisonniers (4). Au mois de juillet, il rentra en France « avec victoire et prospérité. »

*
*
*

Pendant que ces événements s'accomplissaient au-delà des Alpes, d'autres, également graves, se produisaient de l'autre côté du Rhin, en Saxe (5).

(1) *Codex carolinus*, 57.

(2) L'expédition est brièvement racontée dans les *Annales royales* et le *Remaniement*, aux années 775-776.

(3) *Andrea Bergomatis Historia*, 4 (M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 224).

(4) *Diplomata Karolinorum*, III-III. On ignore ce qu'est Patris-Giaigio.

(5) Tandis que, pour les événements d'Italie, nous avons dans le *Liber pontificalis* une

On entendait alors sous ce nom la vaste contrée qui s'étendait à travers la Germanie septentrionale, depuis une ligne conventionnelle suivant à une certaine distance la rive droite du Rhin jusqu'à l'Elbe et à la Saale et depuis la partie du littoral de la mer du Nord comprise entre les embouchures de l'Elbe et de la Weser jusqu'aux plateaux boisés de la Hesse et de la Thuringe au-dessus desquels le Harz dressait sa haute cime. Ce territoire confinait ainsi, du côté de l'est, aux tribus slaves, du côté de l'ouest et du sud, à la Frise et au royaume franc. Comme au temps de Tacite, ses habitants s'adonnaient principalement à l'agriculture, cultivant le seigle, l'orge, l'avoine, élevant des troupeaux, pratiquant le commerce des chevaux; les voyageurs empruntaient les routes et surtout les cours d'eau, les pistes. La population était répartie dans des fermes ou des localités généralement situées au bord des fleuves. Elle comprenait, en dehors des esclaves, trois classes : les nobles, les libres et les lites, ces derniers dans une condition assez difficile à déterminer; d'après le chiffre du wehrgeld, la noblesse paraît avoir eu une importance particulière. Les Saxons avaient leur loi, qui n'était pas écrite, et parlaient un dialecte germanique qui présentait des caractères particuliers; ils étaient partagés en cantons analogues à ceux de la Gaule franque. Bien qu'elle eût atteint un certain degré de civilisation, la Saxe n'avait pu s'élever jusqu'au concept de l'unité politique. On y distinguait trois grands peuples : entre le Rhin et la Weser, dans les vallées de la Lippe et de la Ruhr, le bassin de l'Ems et celui de son affluent, la Haase, les Westphaliens; de la Weser et de la Hesse à l'Elbe inférieure, les Angrariens; dans la région comprise entre la Leine, la frontière thuringienne, la Saale et l'Elbe moyenne, les Ostphaliens. Un groupement de moindre importance était constitué au-delà des bouches de l'Elbe, dans la Nordalbingie, par les Transalbiens. Aucun lien fédératif n'unissait ces peuples. De royauté saxonne, il n'y a trace nulle part. Légendaire semble bien l'assemblée générale qui se serait tenue à date fixe « au centre de la Saxe, sur la Weser, au lieu appelé Marklo (1). »

Depuis des siècles, les rapports entre Saxons et Francs étaient mauvais et l'incertitude des frontières qui les séparaient envenimait les conflits. L'étroite bande de terre occupée par les Francs sur la rive droite du Rhin était en effet mal délimitée et, du côté du sud, dans la Hesse et la Thuringe,

source romaine de premier ordre qui permettait, avec le *Codex carolinus*, de contrôler et compléter les historiens francs, il n'existe sur la guerre de Saxe, ainsi qu'on l'a observé dans l'Introduction, que des sources franques, parmi lesquelles les *Annales royales* et leur *Remaniement* occupent une place tout à fait prépondérante. Il en résulte que la critique des textes est ici particulièrement indispensable, d'où l'importance des ouvrages de seconde main : Kentzler, *Karls der grossen Sachsenzüge* (Forschungen z. deutschen Geschichte, t. XI-XII, 1871-1872); Schmitt, *Die Sachsenkriege unter Karl dem grossen*, diss., Rostock, 1882; Ritter, *Karl der grosse und die Sachsen*, 1894-95; Halphen, *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne*, 1921, p. 145-218.

(1) Cependant la réalité de l'assemblée de Marklo a été soutenue par Hofmeister, *Die Jahresversammlung der alten Sachsen zu Marklo* (Historische Zeitschrift, t. CXVIII, 1917, p. 198-201), en se fondant sur la *Vita S. Lebuini antiqua*, 4 (M. G. H., Scriptores, XXX, p. 793).

CHARLEMAGNE

le contact se faisait artificiellement à travers les monts et les bois. Aussi les rois mérovingiens, à partir de Clotaire I^{er}, avaient-ils maintes fois lancé des colonnes à travers le territoire saxon et, s'il s'était produit une accalmie correspondant au déclin des successeurs de Clovis, la tradition guerrière avait été rétablie par Charles Martel, restaurateur de la puissance franque : il n'y eut pas moins de dix campagnes en Saxe, tant sous son gouvernement que sous celui de ses fils. Les expéditions consistaient en dévas-



CARTE 5. — LA SAXE INDÉPENDANTE

Avec les limites et les grandes divisions de la Saxe au temps de son indépendance ont été figurés les pays limitrophes, ainsi que les villes et abbayes de la Francie qui l'avoisinaient et allaient jouer un rôle dans l'histoire de la conquête saxonne.

tations, massacres et incendies, capture de prisonniers ; quand elles étaient terminées, les Francs rentraient chez eux après avoir imposé aux vaincus un tribut en bétail, vaches ou chevaux, la livraison d'otages. Dans leur marche en avant, ils avaient pénétré au nord jusqu'à la Weser, au sud jusqu'à l'Ocker.

Cette vicille hostilité, d'où sortit un état de guerre presque permanent, était d'origine politique, mais, avec l'arrivée au pouvoir des ancêtres de Charlemagne alliés de l'église, elle avait pris également un caractère religieux.

Les Saxons étaient païens et, si le détail de leurs rites et de leurs croyances est mal établi, on en connaît du moins les traits essentiels (1). Nous savons qu'ils vénéraient les sources, les arbres touffus et les bois, qu'ils croyaient aux sortilèges et aux devins, brûlaient leurs morts, enfin que, non contents d'offrir des animaux en holocauste à leurs divinités, ils pratiquaient les sacrifices humains. Leurs temples paraissent avoir été un ensemble de bâtiments de pierre ou de bois renfermant l'or et l'argent offerts par les fidèles et entourant une idole en forme de tronc : tel se dressait dans un val environné de monts le célèbre Irminsul (2). Dès la fin du VII^e siècle, le clergé franc secondé par ses nouveaux princes entreprit de faire pénétrer le christianisme chez ces païens impénitents, et deux grands foyers religieux situés sur le flanc même du pays, l'église d'Utrecht au nord-ouest, l'abbaye de Fulde au sud, devinrent les centres d'une propagande extraordinairement active. A l'école d'Utrecht, instituée par saint Willibrord et dirigée après lui par l'abbé Grégoire, disciple de saint Boniface, furent formés quantité de missionnaires frisons, francs, anglo-saxons, bavarois. L'abbaye de Fulde, fondée en 744 dans la forêt de Bochonic, près des rives de la Fulda, par le Bavarois Sturm, « un homme noble par sa naissance et ses mœurs » qui en devint le premier abbé, et composée de moines vivant sous la règle de saint Benoît, joua un rôle plus important encore. Établie d'abord un peu plus au nord, à Hersfeld, elle avait dû être ramenée vers le sud, se trouvant trop proche des « féroces Saxons (3). » Là plus qu'ailleurs planait la grande ombre de Boniface, car non seulement l'apôtre avait guidé son disciple Sturm dans le choix de l'emplacement du monastère où il devait être un jour enseveli, mais lorsqu'il avait été désigné par le Saint-Siège en 722 « pour prêcher les peuples de la Germanie situés sur la rive orientale du Rhin et encore retenus dans l'erreur du paganisme, » le pape avait eu spécialement en vue les Saxons et, en leur annonçant le départ de son envoyé, il leur avait demandé de quitter le culte des idoles : en fait, ce sont surtout « les cœurs des Saxons païens » que Boniface avait rêvé d'arracher aux filets du diable (4). Désormais soldats et prêtres travaillaient en commun et exigeaient des vaincus autre chose que des troupeaux. Dans les années 744 et 747, de nombreux Saxons reçurent le baptême, et peut-être même fut-il permis à des missionnaires chrétiens « d'aller en Saxe afin d'y prêcher le nom de Dieu et d'y baptiser. »

Lorsque Charlemagne devint roi, il n'y avait pas eu d'hostilités entre les deux peuples depuis plus de quinze ans, mais de continuel incidents de frontière rendaient inévitable la reprise d'une guerre dont on a pu dire que Charlemagne la reçut comme un héritage (5). Or, les Saxons n'étaient pa

(1) Grâce à la *Capitulatio de partibus Saxonie* (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 26).

(2) Sur les problèmes à peu près insolubles soulevés par l'Irminsul, origine du mot, emplacement exact, voir Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. I, p. 126-127.

(3) Eigil, *Vita Sturmii*, 4^o 5, 11.

(4) S. Bonifatii et Lulli *Epistolarum*, 20-21, 46-47.

(5) Schmitt, *Die Sachsenkriege unter Karl dem grossen*, p. 3.

CHARLEMAGNE

des adversaires à dédaigner. L'art militaire avait atteint chez eux une certaine perfection. Ils connaissaient la manière de faire des camps et des fortifications avec de la terre et des arbres; ils se servaient de machines de guerre, de claies, de perrières. Sur certains points de leur territoire, ils avaient bâti des châteaux, parmi lesquels ceux d'Eresburg et de Sigiburg commandaient les vallées de la Diéme et de la Ruhr (1). Ils n'étaient pas étrangers non plus aux ruses de guerre. Et puis la Saxe était naturellement protégée par ses fleuves qui constituaient autant de lignes de défense naturelles difficiles à franchir, par ses forêts, ses marécages, ses inondations et la rareté des chemins, voire même par son défaut d'unité politique et territoriale, car, si ce morcellement était susceptible de favoriser les entreprises de Charlemagne, il l'obligeait à vaincre peuple par peuple, à enlever canton par canton. Enfin, les Saxons pouvaient trouver un précieux concours auprès des habitants de la Frise orientale établis le long de la mer du Nord, entre la Lauwers et l'embouchure de la Weser, et demeurés comme eux profondément païens.

Les contemporains de Charlemagne ont eu conscience de ces difficultés. Ils représentent la Saxe comme extrêmement redoutable. Eginhard déclare qu'elle est « deux fois plus large que le pays habité par les Francs et qu'elle a la même longueur, » ce qui est inexact en tous points. Alcuin estime que la race des Saxons est « vigoureuse et puissante à la guerre » et, rapprochant son nom du mot latin qui signifie rocher, il conclut que ce nom lui vient de sa dureté (2). En vérité, Charlemagne ne rencontra nulle part un pareil adversaire et c'est avec raison qu'Eginhard encore a pu dire que, parmi les guerres de Charlemagne, « il n'en fut pas de plus longue, de plus acharnée, de plus pénible pour le peuple franc, » ni qui ait été conduite de part et d'autre avec un pareil acharnement, ni qui ait provoqué la perte de personnages aussi considérables chez les deux adversaires (3).

La guerre commença en 772 par une vive offensive franque, dont la cause probable fut l'incendie par les Saxons de l'église de Deventer fondée par un prêtre de l'école d'Utrecht, Libuin, « sur les bords de l'Yssel, à l'endroit où Francs et Saxons confinaient. » Parti de Worms où il avait tenu au mois de juillet son assemblée générale, Charlemagne pénétra par la Hesse dans l'Angrarie méridionale, dévastant et brûlant, enleva le château d'Eresburg et, fondant droit sur l'Irmisul situé près de ce château, peut-être même sous sa protection, il pilla le fameux sanctuaire pendant deux ou trois jours, renversa l'idole. Descendant ensuite le cours de la Diéme, il atteignit la Weser où des chefs saxons vinrent le trouver et, ayant reçu d'eux douze otages,

(1) Eresburg était situé vraisemblablement sur la rive droite de la Diéme, là où se trouve actuellement Obermarsberg, et Sigiburg est devenu Hohensyburg. Ces deux localités se trouvent dans le royaume de Prusse et la province de Westphalie.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 15. *Versus de sanctis Euboricensis ecclesiae*, vers 46-48 (M. G. H., *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 170).

(3) « Quo nullum neque prolixius neque atrocius Francorumque populo laboriosius susceptum est. » Eginhard, *Vita Karoli*, 7. Cf. *ibid.*, 8.

il rentra dans la Francie, probablement au début d'octobre. Mais l'année suivante les Saxons, qui n'attendaient qu'une occasion de se venger, profitèrent de ce que le roi était en Italie pour se jeter en nombre sur la Hesse. Remontant la vallée de l'Eder, ils mirent le pays à feu et à sang et, tandis que les paysans des environs cherchaient refuge dans le château de Buriaburg (1), ils assaillirent la basilique de Fritzlar « que Boniface, martyr de sainte mémoire, avait consacrée. » S'en étant emparés, ils firent d'elle une écurie pour leurs chevaux; ils l'auraient même brûlée si, pour une cause ignorée, ils n'avaient été contraints à la retraite. Retour d'Italie, Charlemagne riposta en lançant au mois de septembre 774 à travers la Saxe (on ne peut préciser davantage) quatre colonnes, dont trois engagèrent avec l'ennemi une lutte victorieuse, et les Francs « ayant incendié et ravagé le pays, tué plusieurs Saxons qui voulaient résister, rentrèrent chez eux avec un grand butin (2). »

Ces colonnes volantes, envoyées sans doute parce que la saison était trop avancée pour entreprendre une véritable expédition, avaient constitué un simple avertissement. En vérité, Charlemagne brûlait du désir de se venger et, dès le mois de janvier 775, dans un grand conseil tenu à Quierzy avec les évêques et les grands, il fut décidé qu'après l'hiver « on reprendrait la guerre contre la race perfide et infidèle aux traités » et ferait de sa conversion au christianisme la garantie de sa fidélité à la parole donnée. En conséquence, des prêtres et des moines furent adjoints aux soldats pour enseigner les saintes doctrines « à cette nation attachée depuis la création du monde au culte des démons et la soumettre par la croyance au joug doux et suave du Christ (3) » et, au mois d'août 775, le roi partit de Düren avec une armée comprenant en principe « toutes les forces du royaume. » Après avoir passé le Rhin, il pénétra en Westphalie par la vallée de la Ruhr, ravageant et massacrant, enleva d'un seul élan le château de Sigiburg, releva Eresburg que les Saxons avaient démantelé avant de l'évacuer et y mit une garnison, bâtit à Sigiburg une église, puis par la Diéme atteignit la Weser à Brunisberg (4). Les Saxons, rassemblés en masse sur ce point pour arrêter les Francs, furent dispersés au premier choc et abandonnèrent le champ de bataille en laissant quantité de morts. Cette marche s'étant accomplie à travers la Westphalie et l'Angrarie, on peut admettre que les habitants de ces deux contrées avaient pris part à l'action. Mais Charlemagne ne s'en tint pas là. Ayant franchi la Weser à la suite de sa victoire

(1) Ce château était situé près de Fritzlar, sur une hauteur dominant la rive droite de l'Eder.

(2) *Annales regni Francorum et Remaniement, 772-774. Vita Wigberti, 13-22.*

(3) Eigil, *Vita Sturmii, 22.* L'importance du séjour que Charlemagne fit alors à Quierzy est soulignée par le fait qu'il y passa tout l'hiver de 774-775 et le printemps qui suivit. Il y donna neuf diplômes entre le 5 janvier et le 26 juin et ne s'en éloigna que deux fois, pour aller le 25 février à Saint-Denis et les 3-10 mai à Thionville (*Diplomata Karolinorum, 89-101*). Le premier de ces diplômes fait mention du conseil qui fut tenu et de la présence de Lul, archevêque de Mayence.

(4) Cette localité, qui a disparu, se trouvait non loin du confluent de la Weser et de la Nethe, dans le voisinage d'Höxter.

CHARLEMAGNE

de Brunisberg et préposé une partie de son armée à la garde du fleuve, il s'avança avec des troupes d'élite jusqu'à l'Ocker. Épouvantés, les Ostphaliens, conduits par un de leurs chefs nommés Hessi, vinrent le trouver, jurèrent de lui être fidèles et lui livrèrent des otages; puis le roi retourna chez les Angrariens par un chemin situé plus au nord et, à l'instigation d'un autre chef appelé Brunon, ceux-ci prirent les mêmes engagements.

Cependant les Francs restés en arrière, et qui avaient établi leur camp à Lübbecke, au débouché des portes westphaliennes, non loin de la rive gauche de la Weser, attendant sans doute que le roi vint les y rejoindre, avaient négligé de se garder. Un jour que, vers la neuvième heure, ils dormaient, les Westphaliens pénétrèrent chez eux et en firent un grand massacre (1). Charlemagne accourut en toute hâte, rejoignit l'ennemi qui se retirait après ce bel exploit, en tua une partie, exigea des otages comme il avait fait pour les autres Saxons, puis rentra à Düren dans le courant du mois d'octobre, sans évacuer les forteresses saxonnes.

Au fond, il n'était pas rassuré sur les effets de cette expédition et, dès que la révolte de Rodgaud qui l'avait obligé à se rendre en Italie fut apaisée, il reprit le chemin de la Saxe, fort à propos, car pendant son absence les Saxons, oublieux de leurs serments, s'étaient jetés sur le fort d'Eresburg et l'avaient rasé après en avoir chassé les soldats francs; ils auraient même fait subir le même sort à Sigiburg et déjà ils dressaient leurs machines de guerre contre ses murs, quand une sortie opportune de la garnison les mit en fuite. Parti de Worms au mois de juillet ou d'août 776 « avec de grandes troupes, » Charlemagne déploya une telle activité « qu'il prévint tous les préparatifs de résistance élaborés par l'ennemi » et le contraignit à se rendre sans combat. La terreur qu'il inspirait aux Saxons dès cette époque explique en partie leur prompt soumission, mais celle-ci est intéressante à un autre titre. Alors eut lieu en effet pour la première fois l'une de ces émouvantes cérémonies qui devaient se renouveler à maintes reprises dans la suite et frapper au plus haut degré l'imagination populaire. A Lippspringe, aux sources de la Lippe, jusqu'où Charlemagne s'était avancé, des Saxons arrivèrent de toutes parts avec leurs femmes et leurs enfants, demandant grâce, et non seulement ils remirent au roi des gages et autant d'otages qu'il voulut, mais ils promirent d'embrasser le christianisme et reçurent effectivement le baptême (2).

Les écrivains francs ont exagéré la portée de cette campagne. Quand en particulier les *Annales royales* disent que « tous les Saxons » vinrent aux sources de la Lippe, « qu'ils promirent de se faire chrétiens et se soumirent à la domination du seigneur roi Charles et des Francs, » elles avancent un

(1) Voir d'excellentes pages critiques sur cet événement, dont les *Annales royales* ont voulu faire une victoire franque, dans Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. I, p. 228-231.

(2) « Et reddiderunt patriam per wadium omnes manibus eorum et sponderunt se esse christianos et sub ditione domni Caroli regis et Francorum subdiderunt. » *Annales regni Francorum*, 776.

fait inexact. Il suffit de jeter les yeux sur une carte de la Saxe pour se rendre compte que seuls les cantons montagneux furent touchés et que le reste, c'est-à-dire toute la plaine septentrionale entre le Rhin et l'Elbe, échappait encore aux Francs. Du moins le roi avait-il témoigné son intention de tenir solidement les régions limitrophes de la Hesse en installant des garnisons permanentes dans le château d'Eresburg relevé par lui et celui de Karlsburg bâti par ses soins, non loin de là (1), enfin en s'attachant les habitants par le double lien du serment de fidélité et du baptême. L'année suivante, il compléta ces mesures par une grande et solennelle manifestation.

Dans la haute région comprise entre le confluent de la Lippe et de la Patra que ferme à l'horizon la ligne du Teutoburgerwald s'étendait une petite plaine fertile en forme d'anse, avoisinée par une forêt giboyeuse, où jaillissaient d'abondantes sources. L'endroit s'appelait pour cette raison Padrabrunnen, d'où l'on a fait Paderborn (2). Plusieurs raisons l'avaient désigné à l'attention de Charlemagne : c'était un nœud de routes important et le roi était, comme on le verra, passionné de chasses et de bains. Vers la fin du mois de juin ou au mois de juillet 777, il s'y rendit en grand appareil de guerre et tint une assemblée générale où ne parurent pas seulement « tous les Francs, » mais des Sarrasins venus quémander une alliance. La présence d'une armée considérable autour de Charles et l'obéissance de tous à ses ordres, le spectacle de la cour et celui d'une foule bigarrée sur laquelle tranchaient les burnous arabes, l'humble attitude des représentants d'une nation étrangère sans doute ignorée des habitants de ces contrées : autant de causes qui devaient, dans la pensée de Charlemagne, produire sur les Saxons une impression profonde. C'est en effet ce qui arriva. Bientôt ils se présentaient en foule pour recevoir le baptême et jurer fidélité au roi ainsi qu'à la religion chrétienne, déclarant que « s'ils rompaient leurs engagements, ils consentiraient à être privés de leur patrie et de leur liberté. (3). »

Avec ses massacres, ses pillages, ses incendies, la guerre commencée en 772, et que clôture au bout de cinq années la brillante réunion de Paderborn, ressemble à toutes celles qui l'ont précédée, et les annalistes la racontent dans les mêmes termes. Elle offre cependant des caractères nouveaux qu'il importe de souligner : d'abord sa durée et l'enchaînement logique des opérations militaires qui la composent, ensuite l'acharnement des deux adversaires, enfin la méthode avec laquelle Charlemagne a poursuivi, avec la

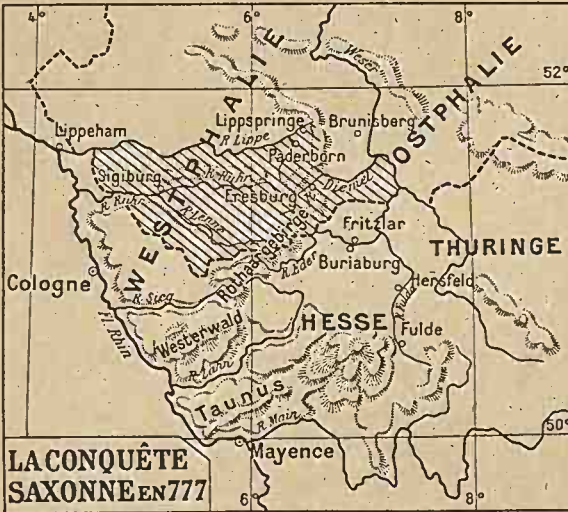
(1) Le château de Karlsburg, dont le nom est donné par les *Annales de la Moselle*, et qui se serait appelé, d'après les *Annales de Saint-Maximin*, la Ville de Charles et des Francs (Urbs Caroli et Francorum), se trouvait sur la Lippe, mais on ne sait exactement en quel endroit, ce qui fait qu'on a pu le situer également aux sources de cette rivière et près de son confluit avec le Rhin.

(2) *Translatio S. Liborii*, 3. *Karolus magnus et Leo papa*, vers 426 et suiv. (M. G. H. Poeta latini avi carolini, t. I, p. 377). Cf. Richter, *Geschichte der Stadt Paderborn*, t. I, 1899. Actuellement encore, de nombreuses sources de force et de température différentes sortent en bouillonnant de l'éperon qui porte la partie la plus ancienne de la ville.

(3) « Si ulterius sua statuta violarent, et patria et libertate privarentur. » *Annales regni Francum (Remanement)*, 777.

CHARLEMAGNE

défaite, la conversion des vaincus. Surtout elle a eu un résultat considérable : celui de créer entre la Lippe, la Diemel et l'Eder, une sorte de camp retranché mettant désormais la Hesse et ses précieux sanctuaires, Fritzlar, Fulde, Hersfeld, à l'abri d'une nouvelle attaque des Saxons (1). Paderborn, où une église était en voie d'achèvement, faisait figure de capitale politique et religieuse et l'illustre abbé Sturm y apparaissait, avec la mission d'abolir les pratiques païennes, prêcher, baptiser, construire des églises (2). Aucun choix ne pouvait être meilleur que celui du grand vieillard qui



CARTE 6. — LA CONQUÊTE SAXONNE EN 777

Il est manifeste, à la vue de cette carte où la partie du territoire saxon occupée par les Francs en 777 est marquée par des hachures, que Charlemagne avait créé à cette date, dans la Saxe méridionale, un véritable camp retranché, grâce auquel il pensait tenir les Saxons en respect.

remontait aux temps héroïques de saint Boniface et que Charlemagne honorait pour cette raison d'un particulier respect. Nul ne connaissait mieux que lui ces Saxons au contact desquels il avait vécu depuis son enfance, d'abord à Fritzlar, où il fut élève de saint Wigbert, puis à Fulde dont il était l'abbé depuis plus de trente ans : à part un voyage de deux années en Italie pour y étudier « les traditions des monastères, » il n'avait jamais quitté la Hesse. Aussi bien il n'est pas douteux que, secondé par ses prêtres, il ait obtenu en peu de temps de sérieux résultats. Le roi des Francs avait-il dès cette époque des projets plus vastes? Rêvait-il de conquérir toute la Saxe et de faire des cantons soumis à sa loi et à sa foi le point de départ d'une offensive de grande envergure? Il est difficile de l'affirmer, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que, lorsqu'il rentra en France au mois de décembre 777, il était fier de l'œuvre grâce à laquelle il avait « changé les loups cruels en tendres agneaux et les terribles molosses en daims couverts d'un doux lainage (3). »

(1) L'archevêque de Mayence, Lul, reprenant l'ancien projet de Sturm, avait fondé le monastère de Hersfeld en 774.

(2) Eigil, *Vita Sturmi*, 22.

(3) *De conversione Saxonum carmen*, vers 48-53 (M. G. H., *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 331).

PREMIÈRES ANNÉES DE RÈGNE (768-777)

Neuf années de règne avaient suffi en somme pour permettre à Charlemagne d'obtenir dans le domaine extérieur des avantages considérables. D'une part, il avait liquidé les vieilles affaires d'Aquitaine et de Lombardie, en établissant sur ces deux pays son autorité souveraine, et pris des sûretés contre les Saxons; d'autre part, il s'était uni étroitement à l'église et à son chef. En faisant à ce dernier une donation plus large que celle de son père, en associant le clergé catholique à la conquête et à l'organisation des cantons de la Saxe méridionale désormais englobée dans l'État franc, il avait réalisé à la lettre ce titre de « défenseur dévoué et auxiliaire de la Sainte-Église » qu'il s'arrogeait dès 769. L'œuvre de ses prédécesseurs apparaissait ainsi non seulement consolidée, mais élargie, et il donnait maintenant le spectacle d'un prince sûr de son but et de ses moyens, affirmant plus vigoureusement chaque jour sa brillante personnalité. Aussi bien le moment est-il venu de faire connaître l'homme, ses idées et ses procédés de gouvernement.

CHAPITRE II

CHARLEMAGNE

LES contemporains de Charlemagne ont laissé de lui plusieurs portraits figurés (1). Une miniature d'un Évangélaire, dont Alcuin avait écrit la légende, le montrait priant aux pieds de l'Agneau entouré des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse (2). Aux murs du palais d'Ingelheim, il était peint deux fois, d'abord couronné en tête dans l'éclat de sa majesté souveraine, puis à la suite d'une bataille acharnée ramenant de force les Saxons sous ses lois (3). Sur une autre peinture, il paraissait entouré de ses parents, son grand-père Charles Martel, son père Pépin le Bref (4). Deux grandes mosaïques exécutées à Rome entre 796 et 799 sur l'ordre du pape Léon III, l'une pour décorer l'abside principale d'un triclinium que le souverain pontife faisait bâtir au palais de Latran, l'autre pour orner l'église de Sainte-Suzanne sur le Quirinal, reconstruite par lui sur un plan plus vaste, représentaient parmi des apôtres, des saints et des saintes, Charlemagne accompagné du souverain pontife, agenouillé au Latran, debout à Sainte-Suzanne (5). Son portrait, placé au-dessus de son tombeau aussitôt après sa mort, était vraisemblablement aussi une mosaïque (6).

L'Évangélaire, les peintures murales, le tombeau n'existent plus. La mosaïque du Latran, très endommagée dès le milieu du XVI^e siècle et déjà fortement restaurée en 1625 par les soins du cardinal François Barberini, a été brisée quand Clément XII (pape de 1730 à 1740) voulut la faire transpor-

(1) Sur l'iconographie de Charlemagne voir : P. Clemen, *Die Porträtdarstellungen Karls des grossen* (Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, t. XI, 1889, p. 185-271, et t. XII, 1890, p. 1-147). Schramm, *Die zeitgenössischen Bildnisse Karls des grossen; mit einem Anhang über die Metallbullen der Karolinger*, Leipzig, 1928 (Beiträge z. Kulturgesch. des Mittelalters und der Renaissance herausgegeben von Walter Gatz, fasc. 29). Schramm, *Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit, 751-1152*, 2 vol., Leipzig, 1928, ouvrage illustré de toutes les représentations contemporaines de Charlemagne par l'image.

(2) *Alcuini Carmina*, LXX (M. G. H., Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 293).

(3) Ermoldus Nigellus, *In honorem Hludowici*, IV, vers 279-282 (M. G. H., Poetæ latini ævi carolini, t. II, p. 66).

(4) *Hibernici exulis Carmina*, XIV (M. G. H., Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 405).

(5) *Liber pontificalis*, Leo III, IX-X.

(6) Eginhard, *Vita Karoli*, 31.

ter dans l'oratoire Saint-Laurent; celle qui se voit actuellement sur la place Saint-Jean, dans une niche accolée au flanc de la Scala Sancta, n'est donc pas l'œuvre originale, mais une composition exécutée au temps de Benoît XIV, entre 1740 et 1758, sous l'influence de l'art du XVIII^e siècle, d'après une reproduction en couleurs faite avant la tentative de translation et une vieille miniature qui n'existent plus. De son côté, la mosaïque de Sainte-Suzanne a complètement disparu dès 1595. Du moins nous reste-t-il de ces ouvrages plusieurs dessins, sur lesquels on a beaucoup discuté sans toujours s'entendre, mais dont quelques-uns, particulièrement ceux du savant italien Alemanni, présentent de sérieuses garanties (1). D'autre part, la statuette en bronze doré du IX^e siècle, conservée jadis dans le trésor de la cathédrale de Metz, aujourd'hui au Musée Carnavalet de Paris, qui figure un empereur carolingien à cheval, paraît bien être, malgré les contestations auxquelles elle a donné lieu et les restaurations qu'elle a subies, l'image authentique de Charlemagne (2). Si l'on joint à ces documents une bulle en plomb de la Bibliothèque nationale à l'effigie de Charlemagne empereur, rongée par l'usure, mais dont il a été possible de reconstituer l'aspect primitif, ainsi que certaines pièces de monnaie d'un caractère nettement iconique (3), et les données littéraires fournies par quelques textes contemporains, au premier rang desquels figure le fameux portrait d'Eginhard (4), il est permis de se faire de la physionomie du grand empereur une idée générale suffisamment exacte.

On se représente couramment Charlemagne avec une taille extraordinaire et barbu. Eginhard, dont le témoignage sur ce point fait autorité, puisqu'il a vécu aux côtés du roi pendant de longues années, dit qu'il « mesurait sept fois la longueur de ses pieds, » ce qui ferait de lui un colosse, mais il ajoute aussitôt qu'il n'excédait pas une juste mesure; d'autre part, les mensurations des ossements de Charlemagne faites au siècle dernier lui donneraient une taille variant de 1 m. 92 à 2 m. 04, mais ces calculs ne méritent guère confiance, étant données les manipulations que le corps a subies depuis son premier ensevelissement (5). Quant à la fameuse barbe, dont Eginhard d'ailleurs ne parle pas, il faut se résigner à y renoncer.

(1) Nic. Alemanni, *De lateranensibus parietinis*, Rome, 1625, pl. I, II et p. 12.

(2) Aus'm Weerth, *Die Reiterstatuette Karls des grossen aus dem Dom zu Metz*, Bonn, 1885. Insusceptible est la théorie de Wolfram, *Die Reiterstatuette Karls des grossen aus der Kathedrale zu Metz*, Strasbourg, 1890, d'après laquelle la petite statue aurait été exécutée en 1507 par un sculpteur lorrain nommé Bourgeois.

(3) Rostovtsev et Prou, *Catalogue des plombs de l'Antiquité, du Moyen âge et des Temps modernes conservés à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1900, n° 99. Prou, *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1896, Introd., p. xi, et planche.

(4) Eginhard, *Vita Karoli*, 22 (portrait de Charlemagne âgé). On n'a pas assez observé que certains traits attribués par Eginhard à Charlemagne se retrouvent chez les poètes contemporains, particulièrement chez Theodulf et dans le poème *Karolus magnus et Leo papa* considéré comme pouvant être l'œuvre d'Angilbert (M. G. H., *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 366-379).

(5) Sur la taille de Charlemagne et les différents sens du mot « pied » dans le texte d'Eginhard, voir en dernier lieu Stolle, *Karls des grossen Körpergröße* (Zeitschr. des Aach. Geschichtsver., t. LI, 1929, p. 366-373).

CHARLEMAGNE

Les Francs du VIII^e et du IX^e siècle se rasaient le menton, à l'opposé des Lombards, et les nombreuses miniatures de souverains carolingiens, de Lothaire et de Charles le Chauve, qui nous sont parvenues, prouvent que les rois se conformaient à cet usage (1). Si quelques anciens dessins des mosaïques du Latran et de Sainte-Suzanne, se rattachant d'ailleurs à une même



LE VRAI VISAGE DE CHARLEMAGNE

Tout à fait convaincant est le rapprochement qu'on peut faire entre la tête de Charlemagne du musée Carnavalet placée au sommet (d'après Cabrol et Leclercq, Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, Letouzey édit., t. III, 1, col. 677), et en bas sa double effigie : à gauche, celle de la bulle de plomb de la Bibliothèque nationale (d'après Vétaull, Charlemagne, Mamé édit., p. 453); à droite, celle de ses monnaies ayant un caractère iconique (d'après Engel et Serrure, Traité de Numismatique, Leroux édit., t. I, p. 219). Partout, le souverain est figuré sans barbe, la lèvre supérieure soulignée par une assez forte moustache.

source, comme ceux du fonds Peiresc à la Bibliothèque de Carpentras², attribuent une barbe à Charlemagne, c'est que l'auteur du document initial, placé devant un ouvrage exécuté selon les règles d'une technique spéciale et fortement détérioré, n'a pas su distinguer les vraies lignes du menton, et avec une candeur touchante a prêté généreusement à Charle-

(1) Boinet, *La miniature carolingienne*, pl. XXX, LI, LXXIX, CXV, CXXI.

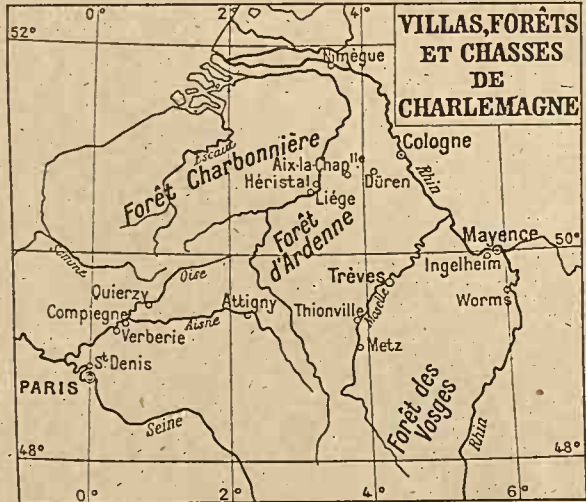
(2) Cf. Seymour de Ricci, *La Barbe de Charlemagne* (Revue Archéologique, t. 38, 1901, p. 215-248).

magne la barbe des rois de France de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle : un écrivain contemporain de Louis XIII, qui a suivi cette tradition, parle même d'une barbe en pointe. Au reste, bulles et monnaies confirment absolument notre manière de voir.

Charlemagne était en vérité un homme de belle taille, sans que cette taille eût rien de démesuré, bien proportionné, avec des membres puissants et une tendance à l'embonpoint qui finit par dégénérer en obésité. Sa tête, rattachée à son buste par un cou gros et court, était arrondie au sommet ; il avait les cheveux abondants et coupés derrière la nuque, le front droit, le nez un peu long, le menton rasé, la lèvre supérieure soulignée par une assez

forte moustache, la voix grêle. Avec ce corps massif, ce ventre proéminent, cette voix sans rapport avec sa taille, il manquait des qualités extérieures qui conviennent à un roi et il n'est pas douteux que les écrivains du temps qui vantent sa beauté — l'un d'eux dit même « son ineffable beauté » — sacrifient la vérité à la poésie ou à la flatterie. Mais Charles rachetait en partie ces inélegances physiques par l'autorité et la dignité qui régnaient dans toute sa personne, par son allure mâle et sa démarche ferme, enfin par l'agrément de son visage souriant et éclairé par des yeux grands et vifs (1).

Robuste et fort, le fils de Pépin le Bref maintenait ou accroissait encore sa vigueur par une pratique continuelle des sports. Il aimait les bains d'eau chaude, s'adonnait à l'équitation, la natation où nul ne pouvait passer pour plus adroit que lui ; mais sa grande passion, la passion de toute sa vie, ce fut la chasse. Chaque fois qu'il en avait le loisir, il se rendait dans



CARTE 7. — VILLAS, FORÊTS ET CHASSES DE CHARLEMAGNE

Il est impossible de déterminer exactement les limites des très grandes forêts qui couvraient le nord-est de la Francie au temps de Charlemagne, mais significative est la position sur les fleuves qui les encadrent des principales villes ou villas où le roi avait coutume de résider.

(1) Tous les contemporains de Charlemagne s'accordent sur ce point. Eginhard, *loc. cit.*, le représente « oculis prægrandibus ac vegetis... , facie læta et hilari. » Alcuin (*Epistola*, 229) vante ses « clarissimos oculos. » Le poème sur Charlemagne et Léon III (vers 24, 31, 66) le dépeint « vultu hilari, » « solers hilarisque ; » il dit aussi : « Hilarem se præbet ad omnes. »

CHARLEMAGNE

l'Ardenne ou les Vosges afin de poursuivre le gibier ; on le rencontre également chassant en Bavière et dans le Böhmerwald. Aussi les forêts royales étaient immenses et les vastes espaces recouverts de bois, de buissons, de landes, de patis, qui les constituaient, soumis à un régime de contrôle et de surveillance particulièrement sévère. Des officiers portant le nom de forestiers veillaient à ce qu'on ne touchât ni aux arbres, ni au gibier, ni aux viviers remplis de poissons. Il fallait un ordre spécial du roi pour que le droit de chasse fût consenti à quelque monastère ou qu'une seule bête pût être distraite, afin d'être donnée à un particulier. Des peines rigoureuses étaient prescrites contre les voleurs de toute catégorie et les forestiers rendaient compte à Noël des animaux enlevés sans la permission royale. Le roi avait même un droit de regard sur les forêts privées du voisinage, où les bêtes de ses chasses pouvaient chercher un refuge ou frayer. Charlemagne courait le cerf et le chevreuil dans les forêts de Francie, l'aurochs dans le Böhmerwald. Il allait généralement à cheval et se servait de filets, de chiens et d'oiseaux, autours et éperviers. Un fauconnier et quatre veneurs étaient attachés à ce service. Les pavillons de chasse étaient occupés en permanence par des serviteurs (1).

La chasse n'était d'ailleurs qu'une des nombreuses circonstances à l'occasion desquelles le roi se déplaçait. On le voit se transporter au gré des événements d'un bout à l'autre de son royaume, empruntant, selon le cas, la voie de terre ou la voie d'eau, avec une aisance et une rapidité qui surprennent dans un temps où les communications devaient être singulièrement difficiles. Tantôt il traverse le Rhin, près de Cologne ou à Lippeham, et s'enfoncé pour guerroyer au cœur de la Saxe par des routes mal tracées ou de simples pistes ; tantôt il circule en bateau sur le grand fleuve et ses affluents, remontant par la Moselle et le Rhin de Thionville à Nimègue, par le Main et la Saale franconienne de Worms jusqu'à Salz. Si les nécessités de la politique l'y invitent, il s'en va au besoin de Mayence ou de quelque autre ville de la région rhénane, par les défilés des Alpes, à Ravenne, à Rome et jusque dans l'Italie du sud. Ses itinéraires, qu'il est possible de reconstituer en partie, donnent l'idée d'une prodigieuse activité.

Charlemagne n'aurait pu résister à de pareilles fatigues s'il n'avait eu une excellente santé et une vie bien réglée. L'année se divisait, pour lui, en deux parties. Tandis qu'au printemps il partait pour la guerre et les lointains voyages, il passait les mois d'hiver, de Noël à Pâques, au repos, installé dans un de ses palais ou l'une de ses villas, n'en sortant guère que pour chasser, et s'occupait à préparer le travail des autres mois. Le matin,

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 32, c. 10: 36 et 62; 33, c. 39; 77, c. 18; Hincmar, *De ordine palatii*, xxiv. Cf. Adam Schwappach, *Handbuch der Forst- und Jagdgeschichte Deutschlands*, t. I, 1886, surtout Petit-Dutaillis, *De la signification du mot « forêt » à l'époque franque* (Bibliothèque Ecole des Chartes, t. LXXVI, 1915, p. 97-152). Le couteau et le cor de chasse dits de Charlemagne, conservés dans le trésor de la chapelle d'Aix, n'ont rien de commun avec le grand empereur; le cor de chasse taillé dans une défense d'éléphant est un travail oriental du XI^e siècle.

tout en s'habillant, il recevait ses amis, écoutait les plaideurs amenés devant son tribunal et tranchait leur cas, traçait à chacun de ses ministres et de ses



CHARLEMAGNE

Ce portrait de Charlemagne a été gravé d'après un ancien dessin, postérieurement à la destruction de la mosaïque de l'église Sainte-Suzanne à Rome, où il figurait selon les ordres du pape Léon III. L'artiste l'a traité à la façon du XVII^e siècle, mais il est conforme dans l'ensemble à l'œuvre originale. Le roi porte le costume franc : tunique à manches, manteau descendant aux genoux, bandes autour des jambes — Nic. Alemanni, De lateranensibus parietinis, MDCXXV, p. 10.

CHARLEMAGNE

officiers sa besogne quotidienne; il allait aussi entendre la messe dans sa chapelle. A table, il montrait un magnifique appétit, sans commettre d'ailleurs aucun excès, surtout en matière de vin et de boisson. Le service ordinaire était de cinq plats, dont une viande rôtie à la broche, généralement de la venaison que le roi aimait par-dessus tout. L'été, à la fin du repas de midi, il mangeait quelques fruits et faisait une sieste de deux à trois heures, après avoir ôté ses vêtements et ses chaussures (1).

Son aspect physique, ses goûts étaient en somme ceux d'un Franc et c'est aussi le costume franc qu'il portait habituellement : chemise et caleçon de lin sur la peau; par-dessus, une tunique à manches bordée de soie, étroitement ajustée et serrée à la taille par une ceinture; manteau bleu agrafé sur l'épaule droite et descendant jusqu'aux genoux. Ses jambes étaient enveloppées de bas serrés par des lanières et il avait aux pieds des brodequins. Son épée, dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent, ne le quittait jamais. L'hiver, pour protéger ses épaules et sa poitrine, il passait sur sa tunique un gilet fait de peaux de loutre et de martre, ou simplement d'une peau de mouton s'il allait à la chasse. Ce costume, comme l'observe Eginhard, différait peu de celui des gens du peuple (2). Cependant, Charlemagne savait qu'en certaines circonstances il convenait qu'il se montrât dans l'éclat de sa grandeur et de sa puissance : ainsi, lors des réceptions d'ambassadeurs étrangers ou des grandes fêtes religieuses. En pareil cas, il n'abandonnait pas le costume franc, sauf à Rome où, pour complaire au pape, il adopta la longue tunique, la chlamyde et les chaussures des Romains; mais il l'embellissait, substituant aux étoffes communes des draps tissés d'or, garnissant son épée de pierres précieuses, agrafant son manteau à l'épaule par une fibule d'or. Il s'asseyait sur un trône doré, tenant à la main un sceptre en forme de long bâton, et mettait sur sa tête une couronne d'or enchâssée de pierreries ou un diadème en forme de casque décoré par-devant d'une triple aigrette (3). Autour de lui se tenaient debout ses ministres et ses gardes du corps, et ceux-ci avaient grande allure avec leurs lances à banderoles et leur costume imité de celui des prétoriens romains : casque surmonté d'une crête de plumes rouges, cuirasse de métal portée sur une tunique à jupe, ample manteau rouge ou gris enveloppant le corps (4). Alors aussi, Charlemagne donnait de grands festins où il invitait de nombreux convives.

Pendant longtemps, les trésors des églises et les musées d'Europe se sont enorgueillis de posséder des pièces artistiques ayant fait partie de la parure royale. Aucune d'elles ne présente un caractère d'authenticité quelconque. La splendide couronne faite de huit plaques d'or ornées de pierres et

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 24.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 23. Les mosaïques romaines confirment absolument l'observation d'Eginhard.

(3) Voir la bulle de plomb de la Bibliothèque nationale.

(4) Les gardes du corps figurent ainsi costumés dans toutes les miniatures impériales et royales de l'époque carolingienne (Boinet, *La miniature carolingienne*, pl. XXX, LI).

d'émaux et surmontée d'une croix, ainsi que l'épée du trésor impérial de Vienne, la chape de la cathédrale de Metz et la dalmatique de Saint-Pierre de Rome sont des ouvrages postérieurs au ix^e siècle (1).

* * *

Dans cette vie simple et saine, Charlemagne faisait une place considérable à sa famille, et elle était nombreuse (2).

Lorsqu'il devint roi, il avait encore sa mère Bertrade, qui mourut à l'abbaye de Choisy-sur-Aisne le 12 juillet 783 seulement. Il avait aussi un oncle, Bernard, frère de Pépin le Bref et père lui-même de cinq enfants : trois garçons, Adalhard, jadis un des fidèles de Carloman, Wala et Bernard ; deux filles, Théodrade et Gundrade. Il restait, en outre, à Charles une sœur, Gisèle, née en 757, filleule du pape Paul I^{er}, qui, après avoir failli épouser l'empereur de Constantinople Léon IV et le prince lombard Adalgise, se consacra finalement à Dieu et devint abbesse du monastère de Chelles où elle mourut quelques années avant son frère (3). Enfin, Charlemagne se maria cinq fois. Quand la « très noble et très pieuse » Hildegarde, d'une illustre famille souabe, qu'il avait choisie pour femme après ses divorces successifs avec Himiltrude et la fille de Didier, fut morte le 30 avril 783 à Thionville (4), il épousa presque aussitôt, à Worms, Fastrade, fille du comte Rudolf de la Francie orientale, princesse d'une santé délicate et d'un caractère difficile. Celle-ci étant décédée à Francfort le 10 août 794, lors du fameux concile réuni dans cette ville, il se maria en dernier lieu, vraisemblablement avant 796, avec Liutgarde, originaire d'Alémanie, une femme de grande beauté, charitable et dévote, dont la douceur contrastait avec la dureté de la reine qui l'avait précédée et qui mourut, le 4 juin de l'an 800, à Tours où elle reçut sa sépulture.

De la fille de Didier ainsi que de Liutgarde, il ne vint à Charlemagne aucune descendance; de Fastrade il eut seulement deux filles, Hiltrude et Théodrade, qui après la mort de son père « abandonna le costume du siècle pour revêtir le voile sacré du Christ » et devint abbesse du monastère de Notre-Dame d'Argenteuil. Mais Hildegarde, la « mère des rois » (*genitrix*

(1) La couronne du trésor impérial de Vienne, décorée d'une crête portant le nom d'un roi Conrad, sans aucun doute Conrad II (1024-1039), ne saurait être antérieure au xi^e siècle (belle reproduction en couleur dans Vétault, *Charlemagne*, p. 51). La chape du trésor de la cathédrale de Metz, avec ses aigles aux ailes éployées sur un fond de soie rouge, est un tissu du xii^e siècle. La dalmatique du trésor de Saint-Pierre de Rome est une dalmatique de diacre grec du xiv^e siècle, probablement apportée par des Grecs fugitifs après la chute de Constantinople aux mains des Turcs.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 18. *Pauli et Petri diaconi carmina*, xxii-xxiv (M. G. H. Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 58-60), épitaphes de membres de la famille de Charlemagne composés par Paul Diacre.

(3) Charlemagne eut deux autres sœurs, Rothaïde et Adélaïde, qui furent ensevelies à Saint-Arnoul de Metz, mais elles durent mourir avant son avènement.

(4) Il l'épousa vraisemblablement au début de l'année 772.

CHARLEMAGNE

regum), comme l'appelle Paul Diacre, donna à Charles de nombreux enfants; quatre fils : Charles, né vers la fin de 772 et surnommé quelquefois le Jeune, par opposition à son père, Pépin, né en 777 et d'abord appelé Carloman, Louis, né entre juin et août 778 et son frère jumeau Lothaire mort le 8 février de l'année suivante; cinq filles : Adélaïde, née pendant le siège de Pavie de 773-774 et morte au passage du Rhône quand on la ramenait en France,



GARDES DU CORPS

Il n'existe pas de miniature du temps de Charlemagne figurant les soldats de sa garde, mais comme le type reproduit ici se rencontre dans tous les manuscrits du IX^e siècle, il y a lieu d'admettre qu'il s'applique au règne de Charlemagne comme à celui de ses successeurs. — D'après la Bible de Charles le Chauve. Bibl. nat., ms. lat. 1, fol. 423 et 215 v.

Rotrude, qui devait être fiancée à l'empereur grec Constantin VI, Berthe, Gisèle, baptisée à Milan au mois de juin 781 par l'archevêque de cette ville, tandis que Charlemagne revenait de Rome, enfin Hildegarde, qui mourut quarante jours à peine après sa mère, n'ayant pas même un an.

A tous les siens, Charlemagne témoigna une profonde affection. Sa mère vieillit auprès de lui, chargée de vénération ; après sa mort, il la fit ensevelir en grande pompe dans la basilique de Saint-Denis aux côtés de Pépin et, quelques années plus tard, il rappelait encore avec émotion le souvenir de « sa dame et mère la reine Bertrade (1). » Il n'oublia jamais sa « très chère sœur » Gisèle, qui menait dans son abbaye de Chelles une vie studieuse et, apprenant à Soissons qu'elle était malade, il n'hésita pas à quitter le pape Léon III pour se rendre auprès d'elle. Il ne négligea pas davantage ses devoirs envers son oncle et ses cousins. Bernard, que l'on a vu à la tête d'une armée lors de l'expédition d'Italie de 773, ne fut pas seul investi de hauts commandements : il en fut de même du comte Thierrî, oncle de Charlemagne par son mariage avec Alda, fille de Charles Martel (2). Adalhard, qui avait blâmé le divorce avec la fille de Didier et s'était retiré à Corbie, puis au Mont-Cassin, « ne voulant plus rien savoir de la politique, » n'en reçut pas moins une place importante dans le gouvernement, ainsi que plus tard son frère Wala ; à Gondrade, « la vierge noblé entre les nobles, restée pure au milieu des passions, qui mérita la palme de la pudicité (3), » Charlemagne témoigna une estime particulière. Surtout il aima passionnément ses enfants et ses femmes.

Sa tendresse pour ces dernières apparaît en termes expressifs dans ses diplômes et ses lettres, se manifeste dans ses actes. Il leur donne des terres prises sur les pays conquis, se fait accompagner par elles dans ses voyages et ses guerres. De même qu'arrivé devant Pavie et sentant sa victoire prochaine, il a mandé Hildegard près de lui et que, plus tard, lors de l'expédition d'Espagne, il l'emmènera jusqu'à Cassinogilum où il la laissera « lourde d'une double progéniture, » de même on le verra, pendant l'hiver de 784-785, inviter Fastrade à le rejoindre dans la forteresse saxonne d'Eresburg, puis, deux ans après, la retrouvant à Worms après un voyage en Italie, remercier la miséricorde divine qui lui a permis de la revoir. Quand les circonstances ne permettent pas à la reine de quitter son foyer, il l'y laisse sous bonne garde, lui adresse des lettres affectueuses où il lui raconte ses exploits et la prie de lui envoyer plus souvent des nouvelles de sa santé (4) ; quand elle meurt, il lui fait de belles funérailles, demande à des poètes de composer son épitaphe. Hildegard est solennellement ensevelie à Saint-Arnoul de Metz et, au lendemain de sa mort, Charles fait d'importantes donations à cette église pour le repos de l'âme de « sa très chère femme (5). » Fastrade reçoit les mêmes honneurs à Saint-Alban de Mayence, où sa pierre tombale se voit

(1) *Diplomata Karolinorum*, 165, 180.

(2) Calmette, *La famille de saint Guilhem* (Annales du Midi, 1906, p. 146).

(3) Paschase Radbert, *Ex vita Adalhardi*, 7-11, 33. A son avènement, Charlemagne avait encore un oncle, Rémi, frère naturel de Pépin le Bref et archevêque de Rouen, qui mourut le 19 janvier 771.

(4) Voir notamment une lettre de Charlemagne à Fastrade, de l'année 791 (M. G. H., *Epistola karolini ævi*, t. II, p. 528-529).

(5) *Diplomata Karolinorum*, 149, 155.

CHARLEMAGNE

encore dans la cathédrale de cette ville. On ne connaît au roi, dans cette période de sa vie, qu'une seule maîtresse au nom ignoré, peut-être contemporaine de Fastrade, dont il eut une fille Rothaïde, qui fut selon les usages de l'époque élevée au palais avec ses sœurs légitimes.

L'affection de Charlemagne pour ses enfants se manifeste aussi par de nombreux traits. Il ne s'en sépare que s'il ne peut faire autrement. Il se félicite que la clémence divine, « en lui donnant trois fils, lui ait, par ce riche présent, témoigné sa bienveillance et sa bénédiction (1) ; » il veut que les glorieux rois, ainsi qu'il se plaît à les nommer, soient bons cavaliers, bons soldats, bons chasseurs, bons nageurs, versés dans les arts libéraux, enfin qu'ils l'emportent en toute chose sur le reste des hommes. Ses filles reçoivent la même éducation. Gisèle et Rothaïde deviendront d'excellentes écuyères et Gisèle étudiera avec ardeur l'astronomie, Rotrude la théologie ; mais Charlemagne n'oublie pas que la femme doit être l'ornement du foyer. Les prin-

PISTRADANA PIA CAROLI ENIVAR VOCATA
CRISTO DILECTA VAGET HOC SVB HARMOSE BCTA
ANNO SEPTINGENTESIMONAGESIMO VARTO
QVÈ NVHESVH METRO CLAVDSE HVSA NEGAT
REX PIE QVÈ CESSIT VRGO LICET HIC QNESSET
SPIRITVS HERES SIT PATRIÈ QVÈ TRISTIA NESCIT
A 9 2

PIERRE TOMBALE DE LA REINE FASTRADE

Le monument funèbre, primitivement élevé à la mémoire de la reine Fastrade dans l'église Saint-Alban de Mayence, aujourd'hui détruite, n'existe plus. La pierre actuelle, conservée dans la cathédrale de cette ville, en est une copie faite au XVI^e siècle.

cesses royales devront donc apprendre à travailler la laine et manier le fuseau, en même temps qu'elles feront de la musique et goûteront les charmes de la poésie. De l'avis unanime des contemporains, elles étaient belles. Berthe rappelait son père par ses formes vigoureuses ; Gisèle avait le visage éclairé par des yeux brillants ; Rothaïde possédait de superbes épaules ; elles étaient également coquettes, aimaient à se parer d'étoffes de pourpre, de rubans, de bijoux ornés de pierres aux couleurs variées, ceintures, bracelets, agrafes. Comme leur père ne leur permit jamais de se marier (2), deux d'entre elles contractèrent des unions secrètes : Berthe avec Angilbert, un grand personnage de la cour qui sera maintes fois nommé dans la suite, dont elle eut deux fils, parmi lesquels l'historien Nithard ; Rotrude avec Rorgon, comte du Mans, à qui elle donna un fils, Louis, plus tard abbé de Saint-Denis et chancelier de Charles le Chauve.

Cette tendresse, peu compatible avec la loi morale, laisse apparaître un trait du caractère de Charlemagne qui reviendra fréquemment dans le cours de cette histoire : le goût de la domination. Charles veut vivre entouré des siens comme d'une couronne de gloire et la satisfaction égoïste qu'il éprouve ne lui permet de tenir aucun compte de leurs senti-

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 45. Prolog.

(2) Il fit une seule exception, en faveur de Rotrude, pour des raisons de haute politique, mais le projet, comme on le verra, n'aboutit pas.

ments. On reconnaît là une sorte d'orgueil familial, qui se manifeste encore dans la complaisance avec laquelle le roi parle de ses ancêtres, raconte sur eux de merveilleuses fables. Paul Diacre tient de lui l'histoire de l'anneau d'Arnoul, l'illustre évêque dont Charles descend, renouvelée de l'anneau de Polycrate. C'est en souvenir d'Arnoul que Charlemagne fait ensevelir dans l'église de Metz, placée sous le vocable du glorieux prélat, la reine Hildegarde et ses deux petites filles mortes en bas âge; et Paul Diacre, qui sait mieux que personne à quoi s'en tenir sur ce sujet, célèbre dans ses épitaphes en l'honneur des jeunes princesses royales le saint « qui brille partout par d'étonnantes actions. » Avec le nom d'Arnoul, Charlemagne rappelle volontiers celui de son aïeul Pépin, de son grand-père Charles, surtout de son père « de sainte mémoire; » il prodigue, en souvenir de ce dernier et pour le repos de son âme, les donations à l'abbaye de Saint-Denis où son corps repose et à l'abbaye de Prüm qu'il a reconstruite d'accord avec la reine Bertrade (1). Dans cette évocation de ses ancêtres, Charles va plus loin encore. Il fut vraisemblablement l'un des propagateurs de la légende destinée à une brillante fortune, d'après laquelle Anségise, fils d'Arnoul, reçut son nom du père d'Enée et « la race des Francs serait partie des murs élevés de Troie (2). »

Si l'affection quelque peu tyrannique de Charlemagne pour sa famille et sa fierté d'appartenir à une lignée glorieuse constituent un des traits essentiels de son caractère, il en est un autre que les écrivains contemporains relèvent avec une force singulière : la piété. Annalistes et poètes célèbrent à l'envi le pieux, le très pieux, le religieux roi, le prince très chrétien, dévoué à Dieu qu'il redoute et qu'il aime, débordant d'une telle piété « qu'il illumine le monde de sa grande lumière, comme le soleil fait de ses rayons (3). »

Cette piété, dont la ferveur ne s'est jamais démentie, Charlemagne l'a définie lui-même quand il a dit à ses prêtres qu'il fallait « rendre grâce à Dieu de tout son cœur et de toute sa bouche et faire sans cesse de bonnes œuvres (4). » En effet, il fréquente les églises de jour et de nuit, assiste à la messe et aux offices, chante avec la foule des fidèles, remercie le ciel de tous les bonheurs qui lui arrivent, célèbre la commémoration des apôtres et des martyrs et plus solennellement les principales fêtes religieuses : l'Assomption et la Purification de la Vierge, la Pentecôte « où le Saint-Esprit est descendu en langues de feu sur la terre, » surtout Noël, alors le premier jour de l'année, et la Sainte-Pâque. Il prie régulièrement et, pour n'omettre aucune des obligations qui lui incombent, se fait composer un Abrégé où l'on voit « comment un laïque qui vit dans le siècle doit implorer le Seigneur, »

(1) *Diplomata Karolnorum*, 55, 87, 165, 180.

(2) *Pauli et Petri Carmina*, xx (M. G. H.; *Poeta latini aevi carolini*, t. I, p. 37). *Hibernici exulis Carmina*, II, vers 85-86 (Ibid., p. 398). Il convient sans doute aussi d'attribuer à l'influence de Charlemagne le développement des généalogies qui rattachèrent la maison carolingienne à une grande famille romaine, celle des Ferreolus.

(3) *Karolus magnus et Leo papa*, vers 14-15 (M. G. H., *Poeta latini aevi carolini*, t. I, p. 366).

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22. Prolog.

CHARLEMAGNE

quelles prières il doit dire aux heures canoniques (1). Bien que le défaut de nourriture lui soit pénible, il jeûne chaque fois que l'ordonnent les lois de l'église. Pour lui, la charité marche de pair avec la religion. Il compatit aux douleurs des humbles, prodigue les aumônes aux pauvres « selon la coutume des chrétiens, » interdit de les dépouiller, exige de ses fonctionnaires qu'ils se fassent « leurs consolateurs et leurs défenseurs. » Au demeurant, les pauvres font partie d'un bloc qui comprend aussi les veuves, les orphelins, les pèlerins, tous ceux dont Charlemagne se considère comme « le protecteur après Dieu et les saints. »

Le roi ne se contente d'ailleurs pas d'être religieux et pieux : il entend vivre dans une atmosphère de piété. Ses amis, ses fidèles, le clergé tout entier doivent prier assidûment pour lui, pour sa femme, pour ses enfants, pour la stabilité du royaume. Quand il accorde des donations et privilèges aux églises et monastères, il a bien soin de demander qu'en échange de ses libéralités prêtres et moines implorent la miséricorde divine pour son salut et celui de sa famille, prononcent son nom dans leurs prières particulières ou à l'occasion de la cérémonie de la messe, célèbrent au besoin pour lui le Saint-Sacrifice.

Dans cette religion, dont le culte divin constitue le centre, les saints ne sont pas oubliés. Charlemagne visite les sanctuaires les plus fameux, Saint-Martin de Tours, Saint-Pierre de Rome, qui lui est particulièrement cher et où il ira quatre fois dire des oraisons, assiste à la translation des corps sacrés et à la dédicace des églises où ils reposent (2). Les reliques sont de sa part l'objet d'une attention spéciale, car « si elles tombent maintenant en poussière, elles ressusciteront pleines de gloire à la fin du monde et régneront perpétuellement avec le Christ (3). » Il les fait rechercher à Rome, Constantinople, Jérusalem, les partage avec ses amis quand elles arrivent. Il est intéressant d'observer que la religion de Charlemagne, étroite à d'autres égards, par exemple en ce qui concerne le jugement de Dieu « auquel tout le monde doit croire sans hésiter (4), » devient sur ce point une religion éclairée. S'il entend qu'on honore et invoque les saints, il ne veut pas qu'on en imagine de nouveaux, il repousse ceux qui sont douteux, écarte les faux martyrs, admet à la vénération de l'église ceux-là seuls qui ont été choisis sur le témoignage de leur vie et de leur passion (5). La position prise par lui dans cette question, sa tolérance à l'égard des Juifs, son mépris des superstitions témoignent d'une réelle largeur d'esprit.

Cette religion, qui se manifeste extérieurement par la pratique assidue

(1) *Alcuini Epistolæ*, 304. Lettre-préface au traité intitulé *Officia per ferias* (Migne, *Patrologie latine*, t. CI, col. 509 et suiv.).

(2) Il assiste ainsi en 774 à la translation du corps de saint Nazaire à l'abbaye de Lorsch et à la dédicace de l'église qui lui est consacrée, en 788 à la translation du corps de saint Kilian à Würzburg.

(3) *Libri carolini*, III, 24.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 62, c. 20.

(5) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 42; 28, c. 42; 44, c. 17.

des cérémonies du culte et des règles de la charité chrétienne, est également fondée sur une science religieuse étendue. Charlemagne s'instruit avec soin dans les écritures divines; il demande aux gens compétents de lui expliquer les textes des Pères, des passages des Évangiles ou de l'épître de saint Paul aux Corinthiens, la place de certaines fêtes dans le calendrier, les lunaisons et leur rapport avec la date de Pâques. Ces spéculations ne sont pas seulement l'effet de sa piété : elles sont aussi la marque d'une grande curiosité d'esprit, et par elles le roi se trouve entraîné naturellement du domaine des choses sacrées dans celui des sciences profanes. Il recherche avec avidité la société des savants pour avoir le plaisir de philosopher avec eux et les écoute sans parvenir jamais à se rassasier. Enfin, se rendant compte de l'ignorance dans laquelle il a vécu jusque-là, il fait un effort inouï pour en sortir : il se met, bien que roi, à l'école.

Or, la Francie, livrée depuis plus d'un siècle au désordre intellectuel, est incapable de lui fournir les professeurs dont il a besoin; seuls des pays étrangers où le culte des belles-lettres s'est heureusement conservé, l'Italie, la Grande-Bretagne, possèdent de tels hommes. Dès son expédition d'Italie de 776, peut-être même de 774, Charlemagne ramène avec lui les « grammairiens » éprouvés qui lui enseigneront les éléments dont il a besoin pour édifier ses connaissances, Pierre de Pise, Paulin d'Aquilée; puis, en 782, quand un autre Italien de noble naissance et d'esprit cultivé, réputé pour sa connaissance du grec et du latin, à la fois historien et poète, Paul, fils de Warnefrid, dit Paul Diacre, vient le trouver pour solliciter le pardon de sa famille réduite à la misère à cause de sa fidélité aux souverains lombards, il exauce ses désirs et le garde auprès de lui (1). Devenu le serviteur fidèle de Charlemagne auquel il se déclare lié par un véritable amour, Paul Diacre développe l'éducation ébauchée par ses deux compatriotes, en composant sous les yeux du roi des écrits à l'honneur de sa



ALCUIN

Ce médaillon, esquissé en rouge sur fond d'or, qui se trouve dans une Bible de l'école de Tours postérieure d'un tiers de siècle environ à Alcuin, ne saurait être considéré rigoureusement comme son portrait. Dans le nimbe de sainteté rappelant le texte où l'historien Thégan parle de « saint Alcuin, l'éminent écolâtre, » il ne faut voir que le témoignage de l'estime dans laquelle le IX^e siècle tenait l'illustre savant. — Bibliothèque d'État de Bamberg, ms. A, 1.5, fol. 5 v.

(1) Le nom de grammairien est appliqué à Pierre de Pise par Eginhard (*Vita Karoli*, 25) et Alcuin (*Epistola*, 172), à Paulin d'Aquilée par Charlemagne (*Diplomata Karolinorum*, 112), à Paul Diacre par le pape Hadrien (*Codex carolinus*, 89). Paul Diacre naquit entre 720 et 725, Paulin entre 730 et 740; Pierre de Pise était plus âgé. La grammaire devait enseigner avant tout « à parler et à écrire correctement. » Cf. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, 1905, p. 323.

CHARLEMAGNE

maison et en se livrant à des débats poétiques avec Pierre de Pise; mais dès ce moment Charlemagne a trouvé ailleurs son véritable maître.

Alors que le roi séjournait à Parmé, au mois de mars 781, il rencontra un jeune clerc anglo-saxon du nom d'Alcuin, qui le séduisit au premier abord par sa science étendue et facile; l'année suivante, il exprimait le désir de le ranger au nombre de ces « amateurs de sagesse » dont il avait plaisir à s'entourer et Alcuin s'installait auprès de lui avec plusieurs de ses disciples. Le choix était excellent. Né en Grande-Bretagne vers 735 d'une famille noble et aisée, Alcuin, de son vrai nom Albin, appartenait à la même élite intellectuelle que saint Boniface (1). Envoyé dès sa plus tendre enfance à l'école d'York, où il étudia sous l'archevêque Egbert et surtout le savant Aelbert, il reçut une instruction complète de ce maître pour lequel il conserva toute sa vie une profonde admiration. Certes sa culture était moins raffinée que celle des Italiens plus proches de l'antiquité classique, mais sa souple intelligence, sa curiosité d'esprit jointes à une extraordinaire puissance de travail lui avaient permis d'acquérir toutes les connaissances que pouvait posséder un homme de son temps, et ces connaissances, il n'entendait pas les garder pour lui. La masse de ses écrits, où il traite les sujets les plus variés, montre qu'il travaillait activement à les répandre : il fut, dans toute l'acception du terme, ce que le moyen âge appelait un écolâtre, c'est-à-dire un savant sans grande originalité, mais possédant une science encyclopédique et sachant merveilleusement, grâce à l'ordre de ses idées et à la clarté de sa parole, la transmettre aux autres. « Pour les théologiens anglo-saxons, a-t-on dit, la pensée spéculative n'était rien, l'action était tout; ils ne discutaient pas sans nécessité, ils enseignaient. » Aucune définition ne convient davantage au génie d'Alcuin. A l'école de ce professeur incomparable, dont la culture germano-chrétienne correspondait à ses instincts et à ses besoins, Charlemagne, élève de quarante ans, acquit les disciplines qui lui faisaient encore défaut : la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, surtout l'astronomie (2).

On peut se demander comment les soucis de la guerre et du gouvernement laissaient à Charlemagne le temps de suivre toutes ces leçons. C'est qu'il y mettait un zèle extraordinaire et beaucoup d'ingéniosité. Désireux de savoir écrire, il avait toujours au chevet de son lit des tablettes et des feuilles sur lesquelles il s'exerçait à tracer des caractères, dès qu'il avait quelque loisir. Il se faisait raconter pendant les repas des histoires du temps passé et lire des fragments des œuvres de saint Augustin, particulièrement de *la Cité de Dieu*. On le voit, tout en prenant son bain, dissenter avec les personnes présentes sur la pêche miraculeuse. En somme, il n'a jamais cessé d'apprendre et, si le résultat de ses efforts ne fut pas toujours heureux, si, malgré toute sa bonne volonté, il ne réussit pas à écrire facilement, comment s'étonner

(1) Monnier, *Alcuin et Charlemagne*, 1863. Werner, *Alcuin und sein Jahrhundert*, 1881. Gaskoin, *Alcuin : his life and his work*, 1903. Il n'existe aucune bonne monographie d'Alcuin.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 25.

qu'une main habituée à tenir l'épée et les engins de chasse se soit révélée malhabile à exécuter un travail entrepris, comme l'observe Eginhard, très tardivement (1)? Certes Charlemagne n'a pas été un écrivain; les traités, les lettres, les poésies qui nous sont parvenus sous son nom sont l'œuvre des lettrés de son entourage. Il n'en est pas moins vrai qu'il fut un homme instruit pour son temps, un savant, un « sophiste » comme on disait alors, parlant le latin « comme sa propre langue, » comprenant le grec, possédant, grâce à ses recherches et aux cadeaux de ses amis, une bibliothèque pleine de livres. Il semble aussi qu'il ait été un orateur s'exprimant facilement, abondamment et avec une grande clarté (2). Les contemporains sont unanimes à louer sa culture. Paul Diacre et Eginhard disent qu'il apprit avec passion et succès les arts libéraux; Théodulf proclame qu'il « n'était inférieur à personne par ses pieuses études. » L'auteur de la vie d'Alcuin ne paraît pas exagérer quand il affirme que, par sa science, Charles « s'élève au-dessus de tous les rois Francs qui furent depuis la venue du Christ (3). »

A ces traits généraux, grâce auxquels la personnalité de Charlemagne se dégage peu à peu des ténèbres du passé, les écrivains contemporains en ajoutent plusieurs autres, intéressants au point de vue moral et qui se complètent. Ils le peignent aimable et modeste, bienveillant et doux. Théodulf déclare que, s'il a quitté l'Espagne sa patrie pour le royaume des Francs, c'est qu'il a été séduit par la douceur de son roi; de son côté, Eginhard écrit que Charles « était très porté à se faire des amis, les accueillait volontiers et leur restait très attaché, honorait religieusement ceux qui étaient unis à lui par des liens de semblable nature (4). » Ces sentiments affectifs du roi pour son entourage sont, comme ceux qu'il témoigne à sa famille, passionnés, exclusifs. Charlemagne veut avoir ses amis auprès de lui dès son réveil; il les emmène au bain, à la chasse, les fait boire dans son verre, déplore amèrement leur perte. Surtout il leur prodigue ses libéralités. Il est large, « très large, » « munificent, » et sa générosité est universellement connue. Quand une guerre heureuse a mis entre ses mains un riche butin, il le distribue en partie aux abbés, évêques, comtes et autres personnages de sa cour; ainsi ont été réparties les richesses provenant de l'Irminsul saxon, du trésor de Didier et sera partagé plus tard le trésor des Avars « si magnifique que de mémoire d'homme les Francs n'avaient jamais rien vu de pareil. » En temps ordinaire, il prend sur ses biens propres. Les bons serviteurs, les soldats vaillants, les vaincus loyalement soumis au vainqueur, tous

(1) Eginhard, *loc. cit.* D'après Hincmar, *Capitula in synodo apud Sanctam Macram* (Migne, *Patrologie latine*, t. CXXV, col. 1084-1085), Charlemagne écrivait sur des tablettes ses méditations sur l'avenir de l'Église et de l'État, ce qui laisserait supposer qu'il savait vraiment écrire, mais Hincmar ne fait manifestement que s'approprier, en l'adaptant aux circonstances, le texte d'Eginhard.

(2) Eginhard et l'auteur du poème *Karolus magnus et Leo papa* le qualifient de « facundus ».

(3) *Vita Alcuini*, 15. L'épithète de « sapiens » est appliquée à Charlemagne par Alcuin, Angilbert, Théodulf. Sur le sens du mot, il ne saurait y avoir aucun doute. « Sapia est, ut philosophi diffinierunt, divinarum humanarumque rerum scientia. » (*Alcuini Epistola*, 367.)

(4) Eginhard, *Via Karoli*, 19.

ceux qui ont prouvé leur fidélité reçoivent des honneurs et des présents, des abbayes, des villas, de l'or, de l'argent, des étoffes de soie, des livres de piété. La douceur ne va pas sans la clémence et, chaque fois qu'elle peut se concilier avec ses intérêts politiques, Charlemagne ne manque pas d'y recourir, par exemple quand il restitue leurs biens aux Lombards qui l'ont trahi (1).

Une activité physique remarquable qui devait lui permettre de rayonner pendant plus de quarante ans à travers l'Europe et de s'y mêler à toutes choses; une piété sincère, qui se retrouve dans presque toutes les manifestations de sa vie publique et privée; une culture générale, à la fois profane et sacrée, qui alla sans cesse grandissant; une puissance de séduction à laquelle n'échappèrent ni ses parents, ni ses amis, ni les étrangers reçus par lui à la cour: telles sont en somme les principales vertus de Charlemagne. Ce sont des vertus vraiment royales: elles présentent, en outre, ce caractère d'avoir été en grande partie voulues. Si Charles a tant travaillé, ce n'est pas seulement parce qu'il savait remplir ainsi son devoir de roi, mais parce qu'« il avait peur de paraître oisif (2); » s'il a possédé une vaste instruction, c'est parce qu'il a fait un effort continu et parfois pénible pour l'acquérir; s'il a rencontré tant de dévouements autour de lui, c'est parce qu'il a su gagner les cœurs par ses témoignages d'affection et par ses largesses. Tout bien considéré, il fut peut-être moins une intelligence brillante qu'un esprit solide dans un corps vigoureux: *mens sana in corpore sano*. Dans tous les cas, le soin avec lequel il a développé ses qualités naturelles et façonné en quelque sorte son personnage révèle chez lui un trait de caractère dont les écrivains contemporains ne parlent pas, mais qui ressort de tous ses actes, où peut-être même il n'est pas téméraire de reconnaître sa vertu dominante: la volonté, une volonté tenace qu'aucun obstacle ne rebute et que tous ceux qui l'approchent, papes, rois, grands laïques et ecclésiastiques, finissent par accepter. C'est dans l'adversité que se reconnaissent les caractères fortement trempés, et Charlemagne n'a pas eu que des succès; la fortune des armes ne lui a pas toujours été favorable; il a souffert parfois de la malignité publique, encouru des hostilités violentes. Sauf après Roncevaux où il conçut « de la blessure reçue une telle douleur qu'il oublia en grande partie le succès d'Espagne, » il ne laissa jamais paraître dans ces circonstances aucune émotion, encore moins de l'irritation. Il réussissait ainsi à cacher ses rancœurs sous une impassibilité apparente; mais, avec un sang-froid inaltérable, sans se laisser détourner par la malveillance, les fatigues et les dangers, il poursuivait résolument le chemin qu'il s'était tracé. On peut dire que la sérénité souriante qui éclairait ordinairement son visage dissimulait aux yeux des mieux avertis l'orage qui pouvait gronder dans son cœur (3). Eginhard insiste sur cette idée que le roi avait un grand empire sur

(1) *Diplomata Karolinorum*, 187.

(2) « Ne quasi per otium torpere ac tempus terere videretur. » *Annales regni Francorum* (Remaniement), 790.

(3) « Semper... fronte serena. » *Karolus magnus et Leo papa*, vers 24 (M. G. H., *Poetae latini ævi carolini*, t. 1, p. 366).

lui-même et ne se laissait abattre par les revers ni éblouir par la fortune (1). A maintes reprises, il parle de sa « grandeur d'âme, *magnanimitas, magnitudo animi*, » mot sous lequel il faut entendre des choses différentes, mais étroitement unies : la patience, la persévérance, la fermeté dans les desseins.

* * *

Les qualités morales et intellectuelles de Charlemagne permettent déjà de pressentir la nature de ses actes : elles ont eu encore une autre portée. De son temps, l'on discutait beaucoup plus qu'on ne croit aujourd'hui sur la politique considérée comme le meilleur moyen de gouverner les États; les gens d'église en particulier traitaient volontiers de la royauté, de ses fondements, de ses droits, de ses devoirs. Dans son effort incessant pour s'instruire qui l'éleva jusqu'aux spéculations les plus hautes de la religion et de la science, Charles se trouva ainsi tout naturellement conduit à envisager du point de vue de la pure doctrine les obligations qui incombait à sa couronne. Partant des origines mêmes de son pouvoir, il en a tiré, par une série de déductions logiques, tout un programme de gouvernement dont il poursuit l'application avec le zèle et l'énergie qui étaient en lui.

D'abord, Charlemagne se considère comme le successeur des Clotaire, des Childéric, des Clovis, des Childebert (2), et avec raison, puisqu'il a été élevé à la royauté selon la coutume des Mérovingiens. En conséquence, il prend les titres de Sa Sérénité, Sa Hautesse, Sa Clémence, que portaient les rois de la famille de Clovis, et il devient l'héritier légitime de leurs terres et de leurs droits, c'est-à-dire du royaume des Francs et de l'autorité unique et absolue qu'ils exerçaient sur lui. Le soin avec lequel il affirme à maintes reprises, dans les mêmes termes que les Mérovingiens, l'obligation stricte pour tous ses sujets d'exécuter ses ordres, montre à quel point il est convaincu de son absolutisme. Toutes les mesures qu'il ordonne « en vertu de son ban » (*per bannum nostrum*) doivent être réalisées de suite, et nul n'a le droit de « contrarier sa volonté ni ses commandements. » Aux moines de Saint-Martin de Tours qui l'ont méconnu il écrit : « Nous sommes fort surpris que vous ayez cru pouvoir aller contre une décision émanée de notre autorité, alors qu'il est conforme, tant à la coutume ancienne qu'aux lois établies, que nos décrets soient ratifiés et qu'il n'est au pouvoir de personne de les mépriser.... Vous qui avez méprisé nos ordres, que vous vous appelez clercs ou moines, sachez que vous vous présenterez à notre tribunal de la manière que notre envoyé vous fera savoir. Malgré la lettre d'excuses que vous nous avez envoyée, venez et effacez votre crime par une satisfaction appropriée. » Effrayé, le malheureux abbé de Saint-Martin, qui n'est autre qu'Alcuin, répond « d'une voix larmoyante, le corps prostré et le cœur contrit, » qu'il n'est pour rien dans cette affaire et invoque l'indulgence de

(1) Il revient trois fois sur cette idée. *Vita Karoli*, 7, 8, 18.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 57, 75.

CHARLEMAGNE

Charles, auquel il rappelle la clémence du « très noble empereur Titus (1). »

Le respect indiscuté de la volonté royale apparaît ainsi comme une sorte de dogme intangible. Or les Mérovingiens, pour asseoir solidement leur autorité, exigeaient de leurs sujets qu'ils se liassent à eux par un serment de fidélité. Charlemagne adopta cet instrument de règne dont les circonstances lui permirent d'apprécier de plus en plus la valeur (2). A lire certains capitulaires, on pourrait croire que le serment ne fut obligatoire, du moins au début, que pour les grands laïques et ecclésiastiques. En réalité, tous les habitants du royaume âgés de douze ans et plus y étaient astreints et quiconque par ruse ou par orgueil cherchait à y échapper, en s'évadant de sa résidence au moment de le prêter, était appréhendé et conduit au palais ou emprisonné. La cérémonie s'accomplissait dans une église, par-devant témoins, et les paroles sacramentelles étaient prononcées sur les reliques des saints; puis les noms de ceux qui avaient juré étaient consignés dans un procès-verbal officiel (3). La formule simple et claire, comme il convient à un acte de cette nature, était la suivante : « Je promets à mon seigneur, le roi Charles, et à ses fils de leur être fidèle et de le rester tous les jours de ma vie, sans fraude ni mauvais dessein (4). » Ceux qui avaient prêté ce serment devenaient les « fidèles » du roi. S'ils manquaient à la parole donnée, ils s'appelaient des « infidèles » et leur cas était grave. En effet l'homme qui a juré au pied des autels n'est pas seulement engagé vis-à-vis du roi, mais vis-à-vis de Dieu et de l'église, et la preuve en est qu'il porte le même nom que celui qui a engagé sa foi au Christ. Désormais uni à Charlemagne par un lien religieux autant que politique, il ne commet pas seulement, en cherchant à le rompre, une infraction à la loi : il devient, dans les cas graves, coupable d'un crime abominable, le crime de lèse-majesté, qui le rend passible des peines les plus rigoureuses, confiscation des biens, exil, privation de la vue, mort par l'épée ou par la corde, toute une gamme de châtimens contre lesquels le seul recours possible est la clémence royale. Charlemagne, apprenant un jour « l'infidélité » des habitants de la Northumbrie vis-à-vis de leur roi Ethelred, déclarera cette race « perfide et pire que les païens (5). »

L'héritage des Mérovingiens, dans lequel Charlemagne est entré tout entier, a donc fait de lui un souverain absolu : il est le législateur et le juge

(1) *Alcuini Epistola*, 247, 249.

(2) On pourrait se demander si Charlemagne n'a pas gouverné pendant la première partie de son règne sans le serment de fidélité. Il est bien vrai que les sujets, qui conspireront contre lui en 785, donneront pour excuse qu'ils ne lui avaient jamais juré fidélité; mais a-t-on le droit de conclure du sens équivoque de ce propos que cette grande institution avait été momentanément abolie? Il me paraît d'autant plus imprudent de l'affirmer qu'au même moment Charles en faisait usage pour s'assurer la fidélité des Saxons.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 25, c. 4. Voir *Ibida*, n° 181, une liste de 180 personnes ayant prêté le serment de fidélité, qui peut appartenir aux dernières années du règne de Charlemagne.

(4) « Sic promitto ego ille partibus domini mei Caroli regis et filiorum eius, quia fidelis sum et ero diebus vite mee sine fraude et malo ingenio. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 23, c. 18.

(5) *Alcuini Epistola*, 101.

L'ENSEIGNEMENT D'ALCUIN



LES ARTS LIBÉRAUX.

A défaut de la peinture du temps de Charlemagne représentant les Arts libéraux, décrite par Théodulf, évêque d'Orléans, et qui ne nous est point parvenue, cette miniature du milieu du IX^e siècle, tirée du Traité de l'Arithmétique de Boèce, figure quatre des Arts libéraux : la Musique, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie, avec leurs symboles traditionnels. — Bibl. d'Etat de Bamberg. Cod. H. J. IV, 12, fol. 9 verso.

Photokopiedienst der Staatl. Bibliothek Bamberg.

suprême et nul ne peut rendre la justice si ce n'est en vertu d'une délégation reçue de lui; il décide la paix et la guerre, commande l'armée, nomme et révoque tous les fonctionnaires. Mais il est devenu roi encore d'une autre manière que les Mérovingiens, par l'onction sainte que le pape Étienne II agissant comme vicaire de saint Pierre lui conféra jadis à l'abbaye de Saint-Denis et qui, renouvelée par les évêques francs en 768, a fait de lui l'oint du Seigneur. Ainsi sa royauté lui est apparue non seulement absolue, mais sacrée : il est le premier roi des Francs qui ait nettement déclaré régner de droit divin.

Certes l'idée que les rois tiennent de Dieu leur puissance se rencontre avant lui dans l'histoire franque. Elle apparaît au ^{vi}^e siècle dans un propos du roi mérovingien Gontran et, sous Pépin le Bref, dans un diplôme où le père de Charlemagne parle du Seigneur « qui l'a établi sur le trône (1); » mais ce sont là des affirmations, isolées, qui ne constituent à aucun degré une doctrine. Charlemagne reprend



UN SOUVERAIN CAROLINGIEN

L'un des plus anciens types de ces miniatures de dédicace, auxquelles l'art du IX^e siècle réservait une si brillante fortune; représente un souverain sur son trône, entouré de guerriers armés de lances. — D'après le Psautier d'Utrecht. Bibl. Université Utrecht, ms. 32, fol. 30. (Boinet; La Miniature carolingienne, pl. LXIII.)

l'idée, la développe avec insistance et de tant de manières différentes qu'on est bien obligé de croire qu'il tenait à ce que sur ce sujet chacun l'entendit et le crût. Il répète qu'il a été élu par Dieu, qu'il règne par la volonté ou la miséricorde de Dieu, que tout son pouvoir vient de Dieu; il affirme que ses actes sont inspirés par l'Esprit Saint, que, dans ses œuvres de guerre comme dans ses œuvres de paix, il est assisté par Dieu; il confond couramment la volonté de Dieu avec la sienne et son service avec le service de Dieu. Finalement toutes ses aspirations se résument en une formule qui fait corps avec son titre royal, s'inscrit dans ses actes et ne disparaîtra plus des usages de sa maison : celle de « roi des Francs par la grâce de Dieu (2). »

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 5. *Diplomata Karolinorum*, 14.

(2) « Gratia Dei Francorum rex. » — La formule, qui fut imitée par Carloman, se rencontre dès le premier diplôme de Charlemagne, le 13 janvier 769 (*Diplomata Karolinorum*, 55). On la trouve bien aussi dans deux diplômes de Pépin (*ibid.*, 24, 28), mais ce sont des copies postérieures, où elle apparaît manifestement surajoutée.

On se représente combien la royauté de Charlemagne dut gagner en force et en prestige à revêtir ce caractère, mais l'onction eut une autre conséquence qu'il importe de mettre en lumière, parce qu'elle a déterminé dans une large mesure la politique du roi et imprimé à son gouvernement une allure décisive.

Le sacre des rois francs de la nouvelle dynastie avait été suggéré à l'Église par la Bible, où il est souvent question de l'onction des rois juifs, particulièrement du sacre de Saül et de David par Samuel. Or la Bible assimile l'onction royale à l'onction sacerdotale. Charlemagne est donc devenu, par la vertu de son sacre, quelque chose de plus qu'un roi : il est devenu un roi-prêtre, comme ce David à qui ses amis le comparaient volontiers et dont ils finirent même par lui donner le nom. Selon la forte parole d'un contemporain, Dieu, « quand il répandit sur sa tête l'huile sainte, fit de lui le roi du peuple de la terre et l'héritier de son propre fils dans le ciel (1). » Si le prince qui bénéficiait de cette insigne faveur avait été en matière religieuse un indifférent ou un ignorant, ces idées auraient pu ne pas sortir du domaine de la théorie pure; mais Charlemagne était, comme on l'a vu, animé d'une piété profonde, passionné pour les saintes Écritures, préoccupé d'en connaître non seulement la lettre, mais l'esprit, et d'en tirer tous les enseignements qu'elles contiennent : il entreprit donc de remplir en conscience son rôle de prêtre et, comme il ne pouvait être en sa qualité de roi un prêtre ordinaire, il s'estima logiquement le premier des prêtres et des évêques, ou pour mieux dire leur chef.

Il a précisé lui-même à maintes reprises cette conception dans des termes d'une netteté incomparable. Au pape Léon III il déclarera qu'il a pour mission de « fortifier l'église dans la connaissance de la foi catholique (2). » A l'évêque de Trèves, Amalaire, il prescrira de « prêcher avec toute sa dévotion et d'enseigner la voie de la vérité au clergé et au peuple qui lui sont confiés (3). » Dans une autre lettre, il parlera de ces « évêchés et monastères que le Christ lui a confiés pour les gouverner (4). » Significative surtout est cette déclaration inscrite par lui au début des Livres carolins : « Ayant reçu du Seigneur dans le sein de l'église le gouvernement de notre royaume, nous devons lutter de toutes nos forces, avec l'aide du Christ, pour sa défense et son exaltation, afin de mériter d'être appelé par lui du nom de bon et fidèle serviteur, nous à qui cette église a été confiée parmi les flots orageux du siècle pour la diriger (5). »

Or exalter et défendre l'église, ce n'est pas seulement la glorifier et la protéger à l'intérieur contre les fauteurs de mauvaises doctrines par des mesures législatives ou administratives : c'est encore « la défendre par les

(1) Smaragde, *Via regia* (Migne, *Patrologie latine*, t. CII, col. 933).

(2) « Sanctam Christi ecclesiam intus catholica fidei agnitione munire. » *Alcuini Epistolæ*, 93.

(3) *Amalarii Epistolæ*, 3 (M. G. H., *Epistolæ karolini ævi*, t. III, p. 244).

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 29.

(5) *Libri carolini. Præfatio* (édit. Bastgen, p. 2).

armes contre les incursions des païens et la dévastation des infidèles (1) » et travailler avec l'aide de Dieu à ce que « le peuple chrétien ait partout la victoire sur les ennemis de son saint nom et le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans le monde entier. » En d'autres termes, c'est faire la guerre pour protéger la chrétienté et accroître au besoin son domaine.

On ne saurait prétendre assurément que toutes les guerres du règne aient eu cette origine, ni que celles dont l'église tira le meilleur profit aient été provoquées par l'unique souci de répandre la foi chrétienne. Parmi les peuples que Charlemagne combattit, il en était d'aussi catholiques que le peuple franc : tels les Aquitains, les Bretons et les Bavares, au demeurant des sujets rebelles que leur position géographique ou leur passé historique, l'ancienneté de leurs institutions ou l'illustration de leur dynastie avaient incités à se séparer de l'État franc et que le roi voulut vaincre afin de sauvegarder l'unité de la monarchie. D'autre part, les entreprises militaires, dont le caractère religieux paraît indiscutable, comme celles qui furent dirigées contre les Saxons et les Avars, furent provoquées en principe par le souci de garantir la sécurité du royaume contre des nations voisines établies sur des frontières mal fixées. Il n'en est pas moins vrai que la plupart des peuples que Charlemagne combattit étaient des adversaires de la religion ou de l'église catholique, des païens, des infidèles, ou, comme les Lombards, des ennemis du pape. En leur faisant la guerre, le roi ne défendait pas seulement l'intégrité de ses États, les droits et les propriétés de ses sujets : il défendait leur religion menacée, il protégeait l'église chrétienne.

La littérature pontificale intervenait d'ailleurs pour lui souffler l'esprit de conquête. Ce fut un lieu commun à Rome, depuis le jour où Pépin le Bref se rendit en Italie pour protéger le Saint-Siège contre les Lombards, non seulement de promettre aux souverains francs « les joies infinies du paradis, » mais de souhaiter que « l'ange de puissance combattant devant eux prospérât tous leurs adversaires sous leurs pieds » et que Dieu leur accordât à la demande de Pierre « le triomphe sur toutes les nations barbares, » voire même « sur toutes les nations (2). » Imitant Étienne II et Paul I^{er} qui avaient tenu ce langage à Pépin, Hadrien écrit à Charlemagne qu'il ne cesse de prier Dieu avec ses prêtres, ses moines et tout son clergé, pour qu'il lui donne la victoire. Lors des premiers succès du roi sur les Lombards, le souverain pontife lui annonce que, grâce à l'intercession du prince des apôtres, « le Tout-Puissant placera bientôt sous ses pieds royaux le reste des nations barbares ; » il dit ailleurs : « les nations les plus grandes et les plus robustes (3). »

Ces phrases, qui reviennent continuellement dans les documents émanés de la chancellerie romaine, étaient sans doute des formules emphatiques

(1) « Ab incurso paganorum et ab infidelium devastatione armis defendere foris. » *Alcuini Epistol.*, 93.

(2) *Codex carolinus*, 10, 13, 17, 30.

(3) *Codex carolinus*, 53, 76.

CHARLEMAGNE

par où se manifestait la courtoisie ou la reconnaissance des papes. Renouvelées sans cesse, répétées presque dans les mêmes termes par l'autorité spirituelle la plus haute qu'il y eût au monde, comment n'auraient-elles pas fortifié Charlemagne dans ses desseins belliqueux? Comment ce prince religieux, qui se sentait capable de faire de grandes choses, serait-il demeuré insensible aux discours du chef de l'église qui saluait en lui le héros choisi par Dieu pour vaincre les peuples qui refusaient de l'honorer? Dans ces « immenses victoires » que le souverain pontife souhaitait à Charlemagne, celui-ci ne voyait pas uniquement le prix des services qu'il avait rendus au Saint-Siège, mais l'espoir d'un nouvel accroissement du monde chrétien, puisque ces nations barbares sur lesquelles Hadrien lui souhaitait le succès étaient en même temps des nations païennes. Ainsi le roi des Francs devenait l'instrument choisi par la Providence, non seulement pour détourner du corps des chrétiens les attaques de ces nations, mais pour les amener à la vraie foi et agrandir cette cité de Dieu qu'il connaissait par le livre d'Augustin et vers laquelle paraissait s'acheminer l'humanité.

Il existe entre la manière dont Charlemagne conduisit la guerre et celle qu'avaient pratiquée ses prédécesseurs une différence profonde. Étant donné son esprit de décision et la haute idée qu'il se faisait de son pouvoir, Charles ne pouvait se contenter de ces demi-mesures qui arrachent aux vaincus des paroles de soumission vite oubliées, mais il devait combattre ses ennemis avec toute l'énergie dont il était capable. On peut tenir pour assuré cependant que les luttes entreprises par lui n'auraient pas eu tant d'ampleur, ni d'âpreté, s'il n'avait ressenti pour les peuples en majorité païens contre lesquels il luttait une violente aversion et s'il n'avait été convaincu que, du jour où ils devenaient ses sujets, ils ne pouvaient plus pratiquer une autre religion que la sienne. A ses yeux comme à ceux des hommes qui l'entouraient, la fidélité à l'État franc dont il était la personnification vivante se confondait avec la fidélité envers Dieu, et le baptême en constituait la suprême garantie. Les Annales royales mêlent toujours la promesse de devenir chrétien à celle de conserver sa foi à Charlemagne. Paulin d'Aquilée voit dans les vaincus des hommes qui, « régénérés par l'eau du baptême, vont rentrer dans le sein de notre mère l'Église, » et quand en 789, Alcuin veut savoir où en sont les guerres actuellement engagées, il demande ce qu'il advient de la conversion des Saxons, des Slaves et des Normands (1). La soumission aux lois religieuses complète et renforce l'obéissance aux lois politiques, et de la guerre pour défendre la religion à la guerre pour l'imposer il n'y a qu'un pas. Charlemagne l'a franchi avec une excessive ardeur. Alors son habituelle douceur l'a abandonné, sa foi religieuse, servie par une logique implacable, l'a entraîné à sévir sans aucune pitié, malgré les conseils de modération de ses meilleurs amis, même du pape, et, parce qu'il croyait punir selon les lois divines et humaines de continuel

(1) *Concilia avi karolini*, I, p. 141. *Alcuini Epistolæ*, 6.

manquements à la foi jurée, il en est arrivé à commettre sous le masque d'exécutions légales des actes de froide cruauté.

De tout ceci il résulte que, si les guerres de Charlemagne peuvent être considérées comme les fragments d'une gigantesque épopée, elles affectent par certains côtés l'allure de croisades. Le roi y apparaît entouré sans doute d'officiers et de soldats, mais aussi d'évêques, de prêtres, de moines. Dans les grandes circonstances, avant de pénétrer sur le territoire ennemi, les troupes passent plusieurs jours à entendre des messes, des litanies, des psaumes que les clercs disent pieds nus, à faire des aumônes, à jeûner et à prier afin d'obtenir de Dieu « le salut de l'armée, le concours de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la victoire (1). » Les chapelains du palais emportent en campagne les saintes reliques, et parmi elles le manteau de saint Martin « que les rois des Francs avaient coutume d'avoir avec eux dans les combats pour aider au succès (2). » Les évêques, auxquels il est interdit de s'armer pour la guerre, mais qui ont « revêtu les armes de la foi orthodoxe et le casque du salut, » prient, prêchent, confessent, tiennent conseil avec le roi sur les mesures à prendre pour baptiser les vaincus. La messe est célébrée au camp solennellement. Il y a en outre, auprès du commandant de chaque unité, un prêtre « pour recevoir des soldats l'aveu de leurs péchés et leur infliger la pénitence qu'ils ont méritée (3). » Les généraux sont, eux aussi, des croyants : ils marchent inspirés par une foi ardente, et de l'effort royal ainsi soutenu sort « la dilatation du nom chrétien. »

Une épithète, que les contemporains accolent presque aussi volontiers au nom de Charlemagne que celles de pieux, de doux et de clément, l'épithète de « pacifique, » paraît offrir une singulière contradiction avec ce programme qui aboutit à la guerre et à une guerre continuelle et rude. On ne saurait cependant en être surpris, car, dans la langue du VIII^e siècle, pacifique ne signifie pas que Charlemagne a été l'ennemi de la guerre, un « pacifiste » comme on dit aujourd'hui, ce qui constituerait un audacieux paradoxe, mais qu'il s'est fait le gardien vigilant de l'union entre ses sujets. Telle est, en effet, au lendemain du siècle de discord que la société franque a vécu sous les Mérovingiens, l'une des préoccupations essentielles de Charlemagne, et c'est pourquoi le mot paix est employé par lui, tantôt seul, tantôt associé aux mots concorde, charité, justice. Charlemagne répète sans cesse que les veuves, les orphelins, les pauvres, tous ceux qui sont placés sous la protection de Dieu et son propre patronage, doivent avoir la paix, la juste paix. Il proclame la nécessité de la concorde et de la paix entre tous ses

(1) C'est ainsi que les choses se passeront lors de la grande expédition de 791 contre les Avars.

(2) Walafrid Strabo, *De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*, 32 (édit. Krause, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 515). Dans un intéressant article sur la châsse de saint Martin (*Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. III, 1, col. 388), dom Cabrol suppose que le fameux manteau était devenu « un véritable signum, un étendard qu'on attachait à sa hampe et qui flottait au vent les jours de bataille, » les chapelains cédant leur place ce jour-là « à la garde du drapeau. » Cette hypothèse est peu vraisemblable.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 19, c. 1. *Codex carolinus*, 28.

fidèles, les adjuré d'être charitables, hospitaliers, de « ne commettre d'injustice envers qui que ce soit, mais d'être toujours prêts à faire justice, avec tout leur zèle et toute leur volonté. » Non content d'affirmer ces principes, il les appuie sur la décrétale du pape Innocent qui enjoint à tous les fidèles la messe finie, de s'offrir la paix, rappelant « que rien ne plaît à Dieu sans la paix, » s'appropriant la fameuse parole des Évangiles : « Heureux les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu (1) ! »

*
* * *

La conception que Charlemagne s'est faite de son pouvoir est en somme tout à fait claire. Souverain absolu en tant qu'héritier des rois mérovingiens il a estimé que ses sujets devaient entière obéissance à ses ordres, et, pour plus de sûreté, il les a liés à sa personne par un étroit serment ; mais, comme il avait le sentiment de ses devoirs autant que de ses droits, il s'est assigné pour but de leur donner la paix, c'est-à-dire l'ordre et la tranquillité. Monarque de droit divin en vertu de l'onction sainte que le vicaire de Jésus-Christ lui avait conférée comme à un prêtre, il a considéré qu'il n'était pas seulement le chef de l'État, mais le chef de l'Église, et qu'à ce titre il avait pour mission à l'intérieur de défendre l'intégrité de la foi catholique, à l'extérieur de travailler à sa propagation parmi les peuples restés étrangers au christianisme (2).

Cette conception, qui par des voies nouvelles ramenait à celle de l'antiquité romaine et païenne, où les descendants d'Auguste étaient grands pontifes en même temps qu'empereurs, aboutit à créer un de ces gouvernements rares dont le souverain légiférant à la fois en matière temporelle et spirituelle prend la physionomie d'un maître. Or, un pareil gouvernement ne peut fonctionner que si l'homme placé à sa tête possède un sens politique exceptionnel. Que tel ait été le cas de Charlemagne, il est impossible d'en douter après ce que nous savons maintenant de son caractère, de sa culture, de la hauteur de ses vues. On peut dire qu'il s'est associé si intimement au régime conçu par lui que, parmi ses qualités, il n'en est aucune qui n'ait porté ses fruits. La simplicité coutumière de sa vie et de son costume lui a gagné les cœurs de ses sujets, tandis que la pompe de ses réceptions faisait aux ambassadeurs étrangers une impression salutaire. En glorifiant ses ancêtres, il illustrait son propre berceau, de même qu'en honorant ses femmes et ses enfants il montrait dans quelle estime il

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 62.

(2) Que Charlemagne se soit considéré comme le chef de l'Église autant que de l'État, tous les historiens, Fustel de Coulanges, Waitz, Hauck, etc., l'admettent. Dans *l'Histoire politique de la nation française*, p. 206, M. Imbart de la Tour a condensé cette idée dans une phrase excellente : « L'État (sous Charlemagne) n'est que la société chrétienne politiquement organisée. » De son côté, M. Pfister écrit : « Il serait presque inexact de parler à l'époque de Charlemagne des relations de l'Église et de l'État : ces deux entités se confondent ; l'État c'est l'Église, et l'Église c'est l'État. » (*Le personnage et l'œuvre de Charlemagne*, p. 18.)

fallait tenir sa famille entière. En un temps où il était malaisé, même pour un souverain, de savoir ce qui se passait dans les pays lointains, la facilité avec laquelle il accueillait nationaux et étrangers, s'entretenait avec eux, lui a permis de se renseigner, tout comme par sa correspondance avec les papes, les rois, les fonctionnaires de tout ordre, les amis qu'il comptait un peu partout. La séduction émanant de sa personne, accrue par le prestige de ses victoires, lui a valu une renommée qui ne s'arrêtait pas « aux nations établies dans les limites du royaume, » mais les dépassait largement. Enfin, pour le croyant qu'il était, la messe, le jeûne, la prière, tous ces témoignages extérieurs de son immense piété ne furent pas seulement une manière d'honorer Dieu, mais de mériter davantage sa bienveillance. Rendant grâce « à Christ roi de son abondante clémence pour lui et pour son peuple, » il exprime en même temps l'espoir que « celui qui a accordé de tels honneurs à son royaume maintiendra éternellement sa protection sur ce royaume et sur lui-même (1). »

Quand on rapproche de cette suprême invocation à la protection céleste les fréquentes citations des Écritures faites par Charlemagne pour imposer à la conscience de ses sujets le respect des droits de l'État et des devoirs de l'homme envers ses semblables, on se sent pris de quelque inquiétude, et, tout en reconnaissant la puissance que les idées morales et religieuses avaient alors sur les âmes, l'on en vient à se demander si le roi ne s'est pas fait illusion sur le concours que ces idées pouvaient lui apporter dans la pratique du gouvernement. Charlemagne n'appartient cependant pas à la catégorie de ces théoriciens politiques si nombreux au moyen âge, qui se montrèrent ignorants ou dédaigneux des nécessités historiques. Il a eu, bien au contraire, le sens des réalités, ainsi que nous en avons déjà rencontré la preuve dans ce fait que, pour assurer le respect de sa personne et de son ban, il a exigé de tous les habitants du royaume un serment de fidélité, prévu contre les violateurs de la foi jurée un châtement pouvant aller jusqu'à la peine de mort. Et dès lors on comprend pourquoi, parmi toutes les vertus morales dont ses contemporains l'ont doté avec une générosité parfois excessive, la sagesse (*prudentia*) soit celle qui les ait peut-être le plus trappés (2). Elle apparaît en dernière analyse comme la vraie marque de son esprit et, de même qu'elle vient de se manifester dans l'élaboration d'une doctrine politico-religieuse assurément discutable, mais remarquable pour son temps, elle va nous apparaître dans les institutions auxquelles le roi eut recours pour en assurer l'application.

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22. Prolog.

(2) Eginhard (*Vita Karoli*, 8) se rencontre ici une fois de plus avec l'auteur du *Poème sur Charlemagne et Léon III*, vers 61; mais le texte le plus curieux à cet égard est celui de Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, dans son *Commentaire de la grammaire de Donat*. Définissant les quatre espèces de noms et prenant pour exemples ceux qu'on donnait de son temps à Charlemagne, Smaragde dit que Charles a pour prénom « imperator, » pour nom de baptême « Carolus, » pour nom d'origine « Francus, » pour surnom « prudens » (M. G. H., *Poetae latini aevi carolini*, t. 1, p. 606, note 1).

CHAPITRE III

GOVERNEMENT ET ADMINISTRATION

LE gouvernement de Charlemagne a été un gouvernement essentiellement personnel, non seulement par le programme que le roi s'est tracé, mais par la manière dont il a exercé son pouvoir. Rarement souverain fut autant jaloux de ses prérogatives, aussi peu enclin à les partager avec qui que ce soit. Parmi les personnes de son entourage, il n'en est aucune qui ait exercé sur lui une influence prépondérante. Charlemagne n'a jamais eu de principal ministre, ni de favori, ni de favorite. S'il lui est arrivé d'accorder quelques avantages à des personnes recommandées par sa mère ou par les reines ou d'associer discrètement ces dernières à son action politique, il ne s'est jamais laissé dominer par elles, sauf un moment peut-être par Fastrade, et cette expérience fut suffisante pour qu'il ne la renouvelât jamais. Aucun des hommes auxquels il porta estime et confiance, en raison de leur culture ou de leur expérience, n'a réussi ni cherché d'ailleurs à le diriger. Ses fils, même devenus rois, lui restèrent, comme on le verra, étroitement subordonnés.

S'il n'entendait pas se laisser dominer, Charlemagne, en « prudent » qu'il était, tenait cependant à s'entourer de toutes les lumières nécessaires avant de prendre une décision importante; d'autre part, il avait besoin, pour régir un État qui allait sans cesse grandissant, d'auxiliaires dévoués. Il conserva donc les organismes qui existaient au temps de ses prédécesseurs mérovingiens et de ses propres parents, mais, fidèle à la méthode qui se manifestera dans toute son histoire, il les a complétés, fortifiés d'après ses idées personnelles et les besoins nouveaux qui naissaient des circonstances. On peut dire que jamais, depuis l'établissement de la monarchie franque, le mécanisme gouvernemental et administratif ne fut aussi bien réglé; ni le personnel appelé à le mettre en mouvement aussi nombreux (1).

Au premier rang des hommes en qui Charlemagne a mis sa confiance et qui collaborent avec lui figurent les membres de la famille royale, puis les

(1) Le traité d'Hincmar sur l'organisation du palais (*De ordine palatii*) constitue ici la source fondamentale que viennent compléter certaines dispositions inscrites dans les capitulaires.

amis du roi (*amici regis*), c'est-à-dire ses intimes, qui assistent à son lever, se baignent avec lui, l'aideront dans la rédaction de ses dernières volontés et joueront le rôle d'exécuteurs testamentaires après sa mort (1); enfin, les vassaux royaux (*vassi dominici, regales*).

Aux ancêtres de Charlemagne ces vassaux avaient assuré déjà une bonne partie de leur puissance et c'est grâce à leur concours que Charles Martel réussit à asseoir son autorité; peut-être même ne furent-ils que les continuateurs des anciens antrustions mérovingiens. Avec Charlemagne, l'institution se précise; elle a ses caractères déterminés, ses règles fixes. Les vassaux sont au premier chef les hommes du roi, qui l'ont reconnu pour seigneur, auxquels il a concédé en échange des avantages multiples. Leur charge est un honneur, qui non seulement les place au-dessus des hommes libres, mais leur assure un rang dans la hiérarchie, immédiatement au-dessous des comtes (2). Tandis que certains d'entre eux demeurent à la cour où ils remplissent d'importants offices, la plupart vivent sur leurs terres, où ils jouissent des mêmes prérogatives que les fonctionnaires d'ordre administratif; d'autres, installés dans les pays récemment conquis, veillent sur la fidélité des nouveaux sujets, ou bien, établis aux confins du royaume, participent à la garde de la frontière (3).

Des liens juridiques étroits et formels unissent à Charlemagne ses vassaux: en premier lieu, la « recommandation » ou « tradition, » une coutume purement franque, en vertu de laquelle le vassal sollicite la protection du roi en plaçant ses mains dans les siennes et lui engage sa foi en échange sans aliéner sa liberté. La cérémonie ne consiste pas uniquement dans ce geste rituel; elle est complétée par un serment particulier, qui n'a pas le caractère religieux du serment de fidélité dont d'ailleurs il ne dispense pas, où la conscience seule et l'honneur sont en jeu, mais qui n'en assujettit pas moins l'homme qui l'a prêté à celui qui l'a reçu (4). Un mot d'une rare plénitude de sens définit la situation ainsi créée, celui d'*obsequium*, qui signifie l'obligation de servir en toute circonstance et particulièrement à l'armée. Or, depuis la bataille de Poitiers de 732, où l'absence de chevaux empêcha les soldats francs de poursuivre les cavaliers arabes fuyant sur leurs rapides coursiers et de recueillir ainsi tous les fruits de la victoire, l'infanterie, qui formait primitivement le gros de l'armée carolingienne comme de l'armée mérovingienne, avait été en bonne partie remplacée par de la cavalerie (5). Tout naturellement, les vassaux de Charles Martel et de Pépin et les hommes

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 22, 24, 33.

(2) « De vassis regalibus, ut honorem habeant et per se aut ad nos aut ad filium nostrum caput teneant. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 99, c. 9.

(3) Guilhaumez, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au Moyen Age*, 1902, p. 130-137.

(4) Fustel de Coulanges, *Les origines du système féodal. Le bénéfice et le patronat*, 1907, p. 320-321.

(5) Brunner, *Der Reiterdienst und die Anfänge des Lehnwesens* (Forsch. z. Gesch. des deutschen u. französischen Rechts, Stuttgart, 1894). Cette théorie a été combattue, notamment par Roloff, *Die Umwandlung des fränkischen Heeres von Chlovoig bis Karl dem grossen* (N. Jahrbücher f. klass. Altertum. Gesch. u. deutsche Litteratur, t. IX, 1902, p. 389-399).

de ces vassaux furent les premiers montés, et c'est d'une troupe de cavaliers dévoués à sa fortune que Charlemagne se trouvait entouré quand il le jugeait à propos (1).

On s'est demandé si le lien personnel ainsi créé ne se doublait pas d'un lien réel, en d'autres termes, si les vassaux royaux n'avaient pas reçu de Charlemagne ou de ses ancêtres, soit pour les récompenser de leur appui, soit pour l'obtenir, des bénéfices, c'est-à-dire quelques-unes de ces terres d'étendue variable cédées à titre d'usufruit, qui s'opposaient alors à la pleine propriété et s'appelaient bénéfices (*beneficia*) parce qu'elles constituaient au demeurant un bienfait (*beneficium*) (2). Il semble bien qu'en droit la vassalité fût indépendante du bénéfice et naquit directement du choix de l'homme libre, moyennant la simple remise par le seigneur au vassal de présents symboliques : des armes, des objets précieux, un sou valant (3). Cependant on ne peut guère douter que, sous les premiers Carolingiens, des vassaux royaux aient été pourvus de bénéfices, et le fait n'a rien de surprenant quand on considère que ces princes n'avaient pas meilleur moyen de s'assurer les dévouements dont ils avaient besoin. Aussi bien, si l'on rencontre au temps de Charlemagne des vassaux royaux sans bénéfices, les capitulaires mentionnent en maints endroits des vassaux qui en sont pourvus, et certains diplômes appuient leur témoignage; on peut même dire que, sous son règne, le nombre des bénéfices royaux concédés s'accrut considérablement. Ainsi donc il existait une classe d'hommes liés à Charlemagne pour la vie, dont un certain nombre tenaient de sa munificence des terres également pour la vie, que la reconnaissance autant que le devoir obligeait à de multiples services envers lui, parmi lesquels le service militaire figure au premier rang, qui constituaient enfin une force considérable et l'une des plus solides assises de sa puissance.

Si la vassalité assurait à Charlemagne de bons serviteurs et des soldats prêts à l'assister dans toutes les circonstances graves de sa vie, il lui fallait aussi de bonnes finances. Toute une série de ressources correspondait à ce besoin. Il y avait d'abord le produit des impositions publiques, remontant en partie à l'époque romaine, qui comprenaient : le cens royal, un impôt direct établi sur les personnes et les terres; les douanes et péages perçus à l'entrée des ports et des ponts, le long des cours d'eau et des routes; les dons annuels, autrement dits dons royaux, véritable contribution malgré leur nom, acquittée par tous (4). Venaient ensuite plusieurs

(1) Écrivant à Fastrade pour lui raconter la campagne de 791 contre les Avars, Charlemagne dit : « Vassi vero nostri fuerunt illi » (M. G. H., *Epistolæ karolini ævi*, t. II, p. 528). Malheureusement, l'énumération attendue ne vient pas. Selon Guillhiermoz, *op. cit.*, p. 136, les vassaux royaux formaient avant tout, comme jadis les antrustions, la garde royale.

(2) Lesne, *Les diverses acceptions du terme « beneficium » du VIII^e au IX^e siècle* (Revue historique de droit français et étranger, 1924, p. 5-56).

(3) Fauquier, *Les bénéfices et la vassalité au IX^e siècle*, 1868.

(4) Sur les dons annuels (*dona annua*), qui sont une des caractéristiques de l'économie royale au temps de Charlemagne, voir : Hincmar, *De ordine palatii*, xxii, xxix, xxxv; Boretius, *Capt.*

sources de revenus d'une extrême variété : confiscation des biens des déserteurs, des sacrilèges, des hommes qui ont manqué à la foi jurée envers le roi ; trésors découverts, dont les deux tiers reviennent au prince ; butin des guerres ; tribut payé par les nations soumises ; cadeaux des souverains étrangers ; amendes. Celles-ci sont particulièrement nombreuses. On doit l'amende à Charlemagne pour avoir attaqué un de ses envoyés avec des hommes armés, recelé des fugitifs, mis la main sur les biens des églises, transgressé les chartes d'immunité, vendu des objets au-delà du prix fixé, accepté des monnaies prohibées ou refusé des deniers de bon aloi, levé des péages illicites et, d'une manière générale, désobéi à la volonté royale.

Charlemagne recevait ainsi chaque année de l'or et de l'argent brut ou monnayé, des céréales, du sel, du fourrage, des chevaux, des bœufs, des porcs, des armes, des boucliers, des casques, des harnais et des freins d'or ; des vêtements brochés, des pierres précieuses. On ne saurait aller au-delà de cette énumération. Les annalistes et les poètes qui parlent des dons se contentent de phrases vaguement admiratives ; les documents font connaître le faux légal des amendes, dont le roi ne percevait le plus souvent d'ailleurs qu'une partie, mais n'apprennent rien sur le nombre des délinquants. Enfin, beaucoup de ces ressources avaient un caractère exceptionnel et il fallait compter avec les usurpations des particuliers. On a cependant l'impression très nette que, dans l'ensemble, le rendement était important (1).

Charlemagne avait d'ailleurs une autre source de revenus apparemment considérable : celle qui provenait de l'exploitation de ses villas, c'est-à-dire des propriétés qu'il possédait dans toute l'étendue du royaume.

Il est impossible d'en dresser la liste exacte et de déterminer leur étendue même approximative, car nous ne connaissons guère que celles qui ont été attribuées par lui en totalité ou en partie à des églises ou des monastères (2), mais il résulte du texte même des générosités royales qu'elles étaient vastes et nombreuses. Aux champs, aux prés, aux bois entourant les fermes, que les chartes énumèrent selon une formule invariable, se joignaient des forêts, des rivières poissonneuses avec leurs îles, des pacages dans les Alpes, des vignobles sur les bords du Rhin et en Italie, des salines, des champs d'oliviers. C'est qu'aux terres recueillies dans la succession des anciens rois mérovingiens ou de ses propres parents, le roi en ajoute d'autres provenant, soit de donations particulières, soit des confiscations, soit de l'héritage des rois lombards et des ducs de Bavière qui lui échet natu-

ularia regum Francorum, 75; *Hibernici exulis Carmina*, II, vers 1-8. (M. G. H., *Poeta latini aevi carolini*, t. I, p. 396-399).

(1) Lhuérou considère les douanes et péages en particulier comme une source abondante de revenus. (*Histoire des institutions carolingiennes*, II, p. 480.)

(2) Fleischmann, *Die Landgüterordnung Kaiser Karls des grossen*, 1919, p. 14, en a donné une liste, qui ne repose sur aucune base scientifique sérieuse. Cf. Dumas, *Quelques observations sur la grande et la petite propriété à l'époque carolingienne*, p. 223, notes 1 et 2 (*Revue historique de Droit français et étranger*, 1926).

rellement après la conquête de ces pays. Ses agents recherchaient activement dans la vallée du Rhin, en Alémanie, en Aquitaine, partout, les biens usurpés à son détriment et les faisaient rentrer dans son domaine.

Grâce à cette intense exploitation, Charlemagne n'accroissait pas seulement son trésor, mais sa table était fournie en tout temps de denrées de bonne qualité préparées avec beaucoup de soin et de propreté. Les documents énumèrent comme aliments gras : de la viande sur pied, des salaisons de chèvres, de boucs et de porcs, jambons fumés, petit salé, saucissons, lard, de la graisse, des poulets et des oies; comme aliments maigres : des œufs, des légumes, du beurre, du fromage, de la farine à l'état de nature ou transformée en pâtisserie. On y rencontre aussi les condiments nécessaires à l'assaisonnement des mets, sel, vinaigre, moutarde, des raisins conservés, du miel et des boissons variées qu'on transportait au palais dans des barriques cerclées de fer : vin pressé au pressoir et non au pied, enfermé dans des récipients où il pût vieillir sans se gâter et qui se buvait cru ou cuit, hydromel, bière préparée par des maîtres brasseurs éprouvés, cidre, poiré vin de mûres. Charlemagne recevait également de ses domaines des chevaux, des poulains qu'on mettait en route à la Saint-Martin avec leur foin et leur avoine, des chiens de chasse. En outre, les villas lui faisaient parvenir chaque année les produits fabriqués nécessaires à son usage et à celui de ses serviteurs, étoffes de lin et de laine teintes de couleurs variées où dominait la garance, peaux de chèvres, de boucs et de loups, celles-ci particulièrement appréciées; elles envoyaient aussi des objets d'or et d'argent, des armes, des outils, des ustensiles de guerre, entre autres les chars appelés basternes, des bois de chauffage et de construction, de la cire, du suif, du savon (1).

Le roi servi et les réserves indispensables aux besoins de la villa et de la cour, au cas où elle y séjournerait, constituées, les denrées en excédent de-

(1) *Capitulare de villis* (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 32, p. 82-91). Cf. Guérard, *Explication du capitulaire de villis*, avec traduction française (Bibliothèque École des Chartes, 1853); Garais, *Die Landgüterordnung Kaiser Karls d. grossen*, 1895; Loisel, *Essai sur la législation économique des Carolingiens d'après les capitulaires*, 1904; Fleischmann, *Capitulare de villis vel curtis imperii Caroli magni oder die Landgüterordnung Kaiser Karls de grossen*, 1919, avec traduction allemande. Il y a contestation sur la date et l'origine du fameux document, étant donné que son titre fait mention de l'empire, il semble postérieur à l'an 800, mais comme il y est question de la reine, on peut le croire antérieur à cette date; d'autre part, on a soutenu qu'il n'était pas de Charlemagne, mais de Louis d'Aquitaine. (Dopsch, *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit*, 1912, t. I, p. 26-57.) Rien ne saurait prévaloir contre ce fait que la législation économique de Charlemagne apparaît tout imprégnée des idées du *Capitulare de villis* (Cf. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 77, 128). Et puis, comme on l'a observé avec beaucoup de bon sens, quelque solution qu'on admette, « la pensée qui s'exprime dans le *Capitulare de villis* n'en devra pas moins être considérée comme étant celle de l'entourage de Charlemagne : les règles administratives d'ailleurs plus sensées qu'originales édictées par lui n'en seront pas moins, selon toute apparence, celles qui étaient en vigueur dans l'ensemble de l'État franc. Quiconque étudie l'histoire de la Gaule franque, même en dehors des pays méridionaux, pourra donc se servir du *Capitulare de villis* en toute tranquillité d'âme. » (Marc Bloch, *L'origine et la date du capitulaire de villis*. *Revue historique*, t. CXLIII, 1923, p. 40-56.)

vaient être vendues. On vendait ainsi des poules, des œufs, des poissons. A l'argent recueilli et porté au roi le jour des Rameaux venaient s'ajouter les redevances des tenanciers, et le tout constituait une somme dont il est impossible de fixer le chiffre, mais qui devait être élevée.

Ce régime familial, dans lequel les produits en nature entrent autant et plus que l'argent, peut surprendre au premier abord ; il n'étonnera pas ceux qui savent qu'au temps de Charlemagne les grosses dépenses qui incombent à nos gouvernements modernes, entretien de l'armée, traitement des fonctionnaires, exécution des grands travaux publics, frais d'instruction et d'assistance, n'étaient pas à la charge de l'État. En vérité, les revenus du roi servaient presque exclusivement à couvrir ses dépenses personnelles, c'est-à-dire à le nourrir et à le vêtir ainsi que sa femme, ses enfants et ses serviteurs, à construire, réparer et meubler les bâtiments royaux, à faire les frais des fêtes données à la cour et payer les nombreux cadeaux que le roi prodiguait à ses parents, à ses amis, au pape, aux églises, aux souverains étrangers, bref à l'affranchir des préoccupations matérielles qui l'eussent empêché de consacrer tous ses soins « au maintien de l'ordre dans le royaume (1). »

C'est pourquoi Charlemagne avait confié la haute direction de ce service, qui était celui d'une maîtresse de maison, à la reine ; mais, comme la maison avait une envergure exceptionnelle, la reine était secondée par plusieurs officiers : le chambrier, qui avait la gestion du trésor (*sacellum fisci*), le sénéchal et le bouteiller, préposés respectivement à la cuisine et à la cave, qui présentaient les plats et les boissons à la table royale, le connétable chargé des écuries, puis à un rang inférieur le maître des logis. Tous veillaient à ce que le roi ne manquât jamais de rien au moment opportun. Le sénéchal, le bouteiller et le connétable devaient s'entendre tout particulièrement pour prévenir des déplacements de Charlemagne les fonctionnaires intéressés et leur faire connaître par l'intermédiaire du maître des logis l'époque de son arrivée, la durée de son séjour « afin qu'ils pussent préparer et amener à temps ce qui était utile à ses besoins (2). » Pour remplir ces fonctions délicates, il fallait des hommes de confiance et ce furent en effet des personnages considérables que ceux dont nous savons les noms : les chambriers Adalgise (782), Meginfrid (791-796), Eberhard (806), les sénéchaux Eggihard et Audulf (786), le bouteiller Eberhard, sans doute le même qui devint plus tard chambrier, les connétales Geilon (782) et Burchard (807).

Et maintenant que nous connaissons dans le détail les revenus de Charlemagne et la manière dont ils étaient administrés, représentons-nous cet afflux d'argent et d'objets de toute nature qui remontent à dates fixes par les

(1) « Ut ab omni sollicitudine domestica... dominus rex... ad totius regni statum ordinandum vel conservandum animum semper suum promptum haberet. » Hincmar, *De ordine palatii*, xxii.

(2) Hincmar semble dire que le sénéchal et le bouteiller, de même que le connétable, ne dépendaient pas de la reine ; cette affirmation est contredite, au moins en ce qui concerne les deux premiers, par l'article 16 du *Capitulaire de villis*.

routes ou les voies d'eau vers la résidence royale pour s'accumuler dans la « chambre » et son annexe le « vestiaire, » les caves, les greniers. Quel spectacle et combien suggestif ! Ce sont les dons annuels présentés par les donateurs mêmes, les cadeaux des rois étrangers et les tributs des peuples soumis qu'apportent des ambassadeurs, le butin fait sur l'ennemi qui arrive escorté par les officiers de l'armée victorieuse, les douanes et les péages levés par les *telonearii*, des agents spéciaux échelonnés à travers le territoire, les amendes recueillies par les comtes, les produits du domaine amenés par les intendants des villas ou leurs délégués. La reine assistée de ses officiers surveille, contrôle tous ces arrivages. Les dons annuels lui sont remis avant de passer au chambrier, et si celui-ci reçoit directement les présents des souverains étrangers, le roi l'invite à en conférer au besoin avec la reine. Les intendants des villas royales en particulier sont sous l'autorité de cette dernière. Le sénéchal et le bouteiller leur donnent des ordres en son nom ou au nom du roi, à moins qu'elle ne les envoie par lettres. Seule avec le roi, elle peut accorder le droit de gîte dans les villas qu'ils administrent. Tout intendant qui n'a pas tenu compte des ordres reçus doit s'abstenir de boire jusqu'au moment où il se présentera au palais ; tout agent inférieur coupable de la même faute sera châtié « sur son dos au autrement (1). »

L'impression qu'on éprouve devant ce spectacle est que Charlemagne était le plus grand propriétaire de son royaume et aussi qu'il était prodigieusement riche. Elle se confirmera quand, arrivé à la fin du règne, on verra la quantité d'or et d'argent, d'objets précieux et autres, qui rempliront alors les coffres placés dans la chambre royale sous la surveillance de deux officiers particuliers, le gardien du trésor et le gardien de la vaisselle (2). Ainsi Charles a pu non seulement subvenir à tous ses besoins et toutes ses générosités, mais constituer une formidable réserve.

*
* *

On conçoit la force que Charlemagne tirait de cette immense fortune et de la clientèle de parents, d'amis, de fidèles, qui se groupait autour de lui, toujours prête à le soutenir, ou bien s'infiltrait par les vassaux royaux et les intendants du domaine à travers tout le royaume, y créant de multiples foyers d'action politique et économique ; mais ces hommes n'étaient pas le gouvernement : celui-ci était constitué par le palais.

Le Palais (*palatium*) ou plus complètement le palais royal (*palatium regis*) est ce qui s'appellera plus tard la cour. On dit dans les documents du temps : aller au palais, servir au palais, être appelé au palais, comme on dira dans les siècles suivants : aller à la cour, servir à la cour, être appelé à la cour. Les poètes remplacent *palatium* par *aula*, qui leur paraît plus noble ; les érudits

(1) « Et tunc recipiant sententiam, aut in dorso aut quomodo nobis vel reginæ placuerit. » *Capitulare de villis*, c. 16.

(2) *Sacellarius, scapoardus. Hincmar, De ordine palatii*, xvii.

ajoutent à l'un et à l'autre de ces mots l'épithète de « sacré » empruntée à la phraséologie romaine et byzantine; parfois aussi on rencontre l'expression *comitatus*. Au fond, tout cela désigne une seule et même chose. Comme l'a écrit excellemment Fustel de Coulanges, le palais « c'est le terme propre pour désigner à la fois le gouvernement, ceux qui le dirigent et le lieu où il réside. » Avec la famille royale en font partie tous les grands laïques et ecclésiastiques appelés auprès du roi par leur valeur personnelle ou leur situation dans l'État et dans l'Église (*optimales Francorum, proceres*). Un terme sert d'ailleurs à désigner tous ces personnages, celui de palatins (*palatini, aulici*).

Il est impossible de fixer le chiffre des palatins, mais il semble qu'il ait été élevé. Dans tous les cas, c'est parmi eux que Charlemagne choisit les hommes qui constitueront son conseil, ce conseil du roi (*consilium regis*) composé à la fois de clercs et de laïques qui était un rouage traditionnel de l'ancienne monarchie franque et fut pendant tout le règne de Charlemagne le véritable appui de son gouvernement.

Un écrivain contemporain pénétré de réminiscences antiques l'appelle le sénat et qualifie ses membres de sénateurs (1). Ce rapprochement avec l'illustre assemblée qui fit la grandeur romaine n'est point juste, mais il s'explique dans une certaine mesure. Au témoignage d'Hincmar, les conseillers délibèrent sur toutes les affaires qui ont trait « au salut ou à l'état du roi et du royaume » ainsi qu'aux intérêts des particuliers, ce qui revient à dire que leur compétence est sans limite; en fait, on les voit s'occuper des questions de politique intérieure et extérieure qui surgissent inopinément, participer au choix des envoyés royaux, régler certaines causes que les officiers ordinaires n'ont pu résoudre. Tous-



Dessin de M. Chièze.

UN HAUT
FONCTIONNAIRE CAROLINGIEN

Le costume de ce personnage, qui figure sur une miniature aux côtés de Charles le Chauve, est le même qu'au temps de Charlemagne. — D'après la Bible de Charles le Chauve. Bibl. nat., ms. lat. 1, fol. 423.

(1) Paschase Radbert, *Ex vita Walaee*, I, 1, 5.

doivent être « fidèles au point de ne rien mettre au-dessus de l'intérêt du roi et du royaume, si ce n'est la vie éternelle, et de ne donner prise ni à l'amitié, ni à la haine, ni à la parenté, ni aux présents, ni aux flatteries, ni aux menaces. » Les discussions ont un tour familial et les assistants sont tenus au secret le plus absolu. Celui qui s'est montré moins préoccupé du bien général que de ses propres affaires est impitoyablement exclu (1). L'on se tromperait singulièrement d'ailleurs si l'on voyait dans le conseil du roi une institution analogue à celle de nos modernes conseils, c'est-à-dire une réunion plénière tenue à jour fixe sous la présidence du souverain pour trancher des affaires méthodiquement préparées, en se prononçant à la majorité des voix. Le roi ne le convoque que s'il le juge à propos et n'y appelle que les membres dont la présence lui semble utile : après les avoir entendus, il décide seul. Toutefois, dans l'intervalle des réunions, trois conseillers choisis parmi « les plus sages et les plus éminents » se succèdent alternativement auprès de lui pour étudier les projets relatifs au bien de l'État et de l'Église, qu'il a ébauchés au cours de ses méditations (2). Le conseil du roi est en somme un grand conseil politique associé intimement à la pensée du souverain, qui l'aide à résoudre les problèmes soulevés par la pratique quotidienne du gouvernement.

Pour y figurer dignement, il fallait de la sagesse et beaucoup d'expérience. Adalhard, le cousin de Charlemagne, que son biographe qualifie de « premier parmi les premiers conseillers, » passait pour un nouvel Augustin, tant il avait « l'esprit avisé, la décision rapide, l'éloquence abondante (3) ; » il était aussi un économiste distingué et l'on sait déjà combien il fut mêlé aux affaires de son temps. Angilbert, de noble race franque, qui suivit lui aussi les leçons de Paul Diacre, fut « nourri au palais dès son enfance et reçu dans tous les conseils du royaume (4). » Guillaume de Toulouse, fils du comte Thiéri et par conséquent cousin germain de Charlemagne, n'était pas seulement illustre par sa naissance, mais, recommandé au roi par son père, il grandit au palais comme Angilbert, et il avait déjà rempli l'office de comte, commandé les armées, quand il fut admis à « délibérer sur les affaires du royaume (5). » Chaque fois qu'un officier du palais paraissait capable de faire un jour partie du conseil, il y était introduit préalablement pour écouter, retenir, apprendre à garder un secret, donner au besoin une opinion ; de la sorte, il devenait impossible que Charlemagne manquât jamais de compétences. Dès qu'un conseiller mourait, il était aussitôt remplacé. Bref,

(1) Hincmar, *De ordine palatii*, xxxi-xxxii. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 101, c. 2. Dans une de ses lettres, le pape Léon III qualifie le conseil de Charlemagne de conseil secret « consilium secretum » (M. G. H., *Epistolæ karolini ævi*, t. III, p. 91).

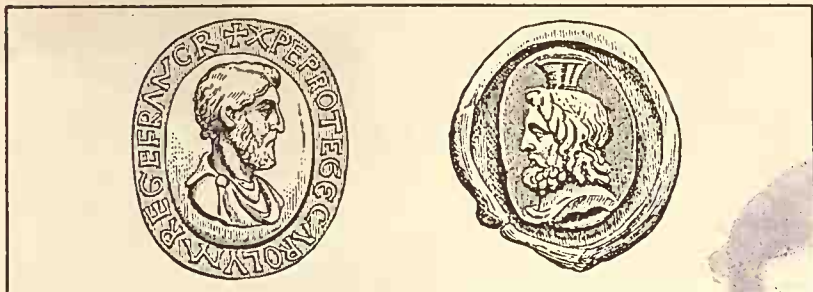
(2) Hincmar, *Capitula in synodo apud S. Macram* (Migne, *Patrologie latine*, t. CXXXV, col. 1084-1085).

(3) Paschase Radbert, *Ex vita Adalhardi*, 14.

(4) Lettre du pape Hadrien à Charlemagne (M. G. H., *Epistolæ karolini ævi*, t. III, p. 7).

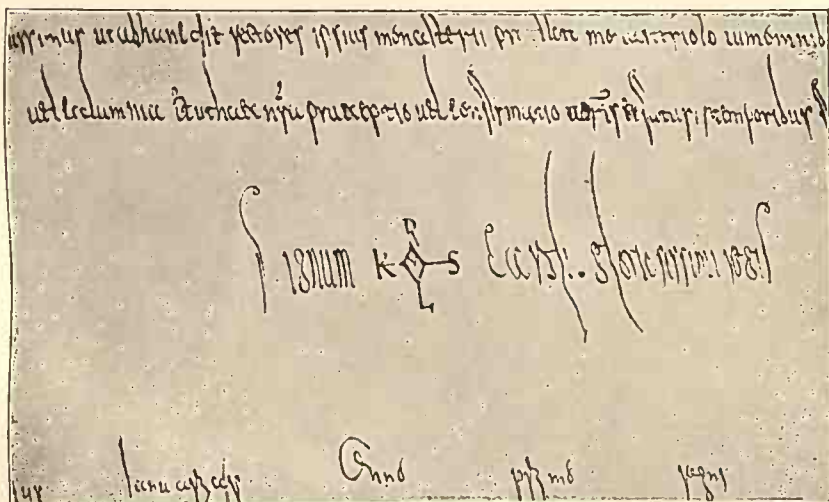
(5) Ardo Smaragdus, *Vita S. Benedicti* (M. G. H., *Scriptores*, XV, I, p. 211, 213). *Vita Willelmi*, 4 (Mabillon, *Acta SS. ord. S. Benedicti*, IV, p. 74), du xi^e siècle, mais avec quelques traits historiques.

LA CHANCELLERIE DE CHARLEMAGNE



SCEAUX DE CHARLEMAGNE.

Les deux types du sceau de Charlemagne, l'un et l'autre empruntés à des intailles antiques : à gauche, un empereur romain de la famille des Antonins, avec en exergue l'inscription : XPE PROTEGE CAROLUM REGEM FRANC[O]R[UM] ; à droite, le dieu égyptien Sérapis. Ce dernier paraît avoir servi pour sceller les jugements. — D'après Vétault, Charlemagne, Alfred Mame, éditeur, p. 504.



FRAGMENT D'UN DIPLÔME DE CHARLEMAGNE.

Les deux dernières lignes d'un diplôme de Charlemagne, avec au-dessous le seing du roi (Signum Caroli gloriosissimi regis) dans lequel s'insère son monogramme ; plus bas, la date du mois de janvier de la première année du règne (anno primo regni), c'est-à-dire janvier 769.

Musée des Archives nationales, n° 34.

toutes les mesures étaient prises pour que le conseil du roi fonctionnât le mieux du monde; et ces derniers traits achèvent de caractériser l'importance d'une institution dont la renommée s'étendait jusqu'à Rome.

Quand il y avait lieu de compléter ou de modifier les lois existantes ou bien de prendre en matière de politique étrangère des résolutions particulièrement graves, c'est encore à son conseil que Charlemagne avait recours, mais il le renforçait par l'adjonction de nouveaux membres. Dans le premier cas, usant de son droit de législateur suprême, il appelait à siéger, à côté des conseillers ordinaires, des juristes versés dans le droit profane et le droit canon (*sapientes, legislatores*) et élaborait avec leur concours des textes qui prenaient force de loi, après que les populations intéressées les avaient ratifiés, au moins pour la forme (1). Dans le second cas, il convoquait tous les grands présents au palais. On voit des conseils de cette sorte s'assembler à plusieurs reprises dans le cours des guerres et c'est certainement à eux qu'Hincmar fait allusion quand il parle des réunions tenues en fin d'année par Charlemagne « avec ses grands et ses principaux conseillers (2). » Il dit bien aussi que « l'on commençait à y traiter les affaires de l'année suivante, s'il s'en présentait auxquelles il fallut penser d'avance, » ce qui impliquerait des attributions fort étendues, mais arrivant aux faits précis, c'est uniquement d'affaires extérieures qu'il parle : il n'est plus question que de savoir si les trêves conclues par les comtes des marches et parvenues à expiration seront renouvelées ou non, si la guerre est imminente dans telle partie du royaume ou la paix près d'être rétablie, s'il convient de diriger ou de repousser une attaque et d'ordonner en conséquence des mouvements de troupes. Il ne faut d'ailleurs accorder à ce conseil élargi pas plus de fixité, de régularité et d'indépendance qu'à l'autre. Le roi le réunit au gré des circonstances, l'écoute, puis agit à sa guise, quitté, l'affaire terminée, à lui exposer ce qu'il a fait.

Dans ces réunions d'hommes dévoués à sa personne et qu'il convoquait à sa fantaisie, Charlemagne trouvait en somme les concours nécessaires pour arrêter en pleine connaissance de cause les grandes lignes de sa politique, mais toute la besogne administrative restait à faire, et là encore le roi avait besoin d'auxiliaires. C'est pourquoi on trouve à ses côtés deux hauts fonctionnaires dont les bureaux, composés d'employés et de jeunes gens de grande naissance envoyés au palais dès leur enfance pour faire leur apprentissage administratif, présentent quelque analogie avec nos ministères actuels : l'archichapelain et le comte du palais (3).

(1) Hincmar, *De ordine palatii*, xxi. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 63; 39; 40, c. 19. *Chronicon Moissiacense*, 803.

(2) Hincmar, *De ordine palatii*, xxx. La réunion étant qualifiée par Hincmar de « placitum », on a voulu y voir une assemblée analogue à l'assemblée générale, et c'est bien ce qu'Hincmar semble dire. L'erreur est manifeste, car s'il s'était agi d'une assemblée, elle aurait été mentionnée par les annalistes; or il n'en est jamais question, tandis qu'on voit constamment se tenir des conseils auxquels Charlemagne soumet les problèmes de politique étrangère.

(3) Le nom d'apocrisiaire, que Hincmar (*o. c.*), donne à l'archichapelain, ne se rencontre pas sous Charlemagne.

CHARLEMAGNE

L'archichapelain est appelé encore primicier du palais, primicier de la sainte chapelle, archevêque du sacré palais, archiprêtre; les poètes dominés par les souvenirs bibliques disent : Aaron. Comme ses titres l'indiquent, il est le chef de la chapelle royale. Le clergé du palais est placé sous ses ordres; il veille à la célébration des offices religieux ainsi qu'à l'entretien des ornements sacrés, fournit des clercs aux églises des villas royales, bénit la table de Charlemagne au début de chaque repas et sera chargé au jour de sa mort de lui administrer les derniers sacrements (1). Mais à ses fonctions de chapelain du prince l'archichapelain joint celle autrement importante de ministre des cultes. Toutes les affaires concernant la hiérarchie et la discipline ecclésiastiques lui reviennent. Si, parmi ces affaires, il en est dont les intéressés désirent entretenir le roi directement, c'est par l'entremise de l'archichapelain qu'ils doivent solliciter une audience, accordée seulement si la cause est grave et ne peut être tranchée que par Charlemagne (2).

Pour accomplir une tâche aussi vaste et aussi élevée, il faut des hommes d'élite qui en imposent à la fois par leur valeur personnelle et leur situation dans l'église. Le choix de Charlemagne s'est en effet porté sur des représentants éminents du clergé et, pour qu'il pût l'exercer librement, le concile de Francfort de 794, autorisé par le pape Hadrien, lui a permis d'enfreindre la règle de saint Grégoire, qui interdit aux évêques de s'occuper de choses étrangères à leur diocèse (3). C'est ainsi que la charge d'archichapelain fut remplie jusqu'en 784 par Fulrad, abbé de Saint-Denis, qui tenait déjà cette fonction au temps de Pépin le Bref et s'illustra sous ce prince par son rôle dans les affaires d'Italie; de 784 à 791, par Angilram, évêque de Metz, un prélat renommé pour son goût des lettres et des chants d'église; enfin par Hildebald, archevêque de Cologne, dont le pape Léon III appréciait tout particulièrement les mérites.

En dehors de l'archichapelain, la chapelle royale comprenait des chapelains ordinaires, des prêtres, des chantres. En outre lui était rattaché, au moins pour la forme, un service important, qui remontait aux origines mêmes de la monarchie franque et ne cessa de grandir avec l'accroissement du domaine royal et de l'activité législative et juridique du roi : la chancellerie.

Les capitulaires tirés à plusieurs exemplaires, les lettres échangées par Charlemagne avec ses nombreux correspondants, les brevets nommant les fonctionnaires de tout ordre, les instructions envoyées à ces derniers, les donations royales aux églises et aux particuliers, l'octroi ou la confirmation des privilèges ecclésiastiques, tous les actes publics ou privés émanés de la volonté royale sortaient de la chancellerie. Le travail était immense et délicat, car il ne convenait pas seulement que la teneur des actes fût

(1) *Theodulfi Carmina*, xxvii, vers 75-76 (M. G. H., *Poetæ latini ævi carolini*, t. I, p. 492). Thégan, *Vita Hludowici*, 7.

(2) Hincmar, *De ordine palatii*, xiii-xvi, xix-xx.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 23, c. 55. Cf. Grégoire le Grand, *Regulæ pastoratis liber*, II, 7 (Migne, *Patrologie latine*, t. LXXXVII, col. 38-39).

conforme aux intentions du roi; la forme en devait être rigoureusement protocolaire, de manière à présenter toutes les garanties désirables de sincérité et d'authenticité. Ni les titres de Charlemagne par lesquels tout acte commençait, ni la datation par laquelle il finissait n'étaient livrés au hasard : il fallait que ces titres, qui s'étendirent au fur et à mesure que grandissait la puissance du roi, fussent énoncés dans les termes officiellement en usage et que la date fût soigneusement établie, pour le jour et le mois d'après le calendrier du temps qui était le calendrier romain, pour l'année d'après le nombre des années écoulées depuis la naissance du Christ ou l'avènement de Charlemagne comme roi en France, en Lombardie, plus tard comme empereur. L'indiction, qui se rencontre dans de nombreux actes, devait être établie exactement (1). Enfin il appartenait à la chancellerie d'apposer sur le parchemin le sceau royal : un camée antique figurant un empereur romain de la dynastie des Antonins (2) ou le dieu égyptien Sérapis. Les archives du palais, où étaient déposées les minutes d'un grand nombre d'actes, ainsi que les lettres et autres documents officiels reçus par Charlemagne, dépendaient également de la chancellerie.

Ce service exigeait des fonctionnaires fidèles, intelligents, incorruptibles, discrets (3), et comme de pareils hommes ne se rencontraient guère que dans l'église, c'est parmi les membres du clergé qu'ils étaient choisis. A leur tête venait le chancelier, appelé aussi protonotaire; responsable de la rédaction des actes, il les souscrivait tous en principe, mais pouvait au besoin se faire remplacer par un notaire. Le chancelier Ithier, qui remplit cet office jusqu'en juin 776, Radon, qui lui succéda au mois de juillet suivant et conserva ses fonctions jusqu'en février 797, Ercanbald, qui fut chancelier de mars-avril 797 à mai 813, où on le trouve remplacé par Jérémie, firent, sauf le dernier, leur carrière dans les bureaux de la chancellerie et entrèrent dans le haut clergé. Ithier fut abbé de Saint-Martin de Tours et Radon de Saint-Vast d'Arras, Jérémie devint archevêque de Sens. Les notaires appartenaient au clergé ordinaire et plusieurs sont qualifiés de diacres, mais quelques-uns reçurent des abbayes ou des évêchés, ce qui prouve la haute valeur intellectuelle et morale de ces hommes appelés à remplir une fonction apparemment modeste (4).

Le comte palatin occupait dans l'ordre temporel la même situation que l'archichapelain dans l'ordre spirituel. Toutes les affaires séculières parvenant au palais passaient par ses mains et les laïques désireux d'être reçus par

(1) On citera comme un modèle de datation complète des actes de Charlemagne le diplôme du 15 septembre 802 pour l'abbaye de Hersfeld ainsi conçu : « Data xvii kal. octobris anno secundo Christo propitio imperii nostri et xxxiiii regni nostri in Francia atque xxviii in Italia, indictione x. » *Diplomata Karolinorum*, 198.

(2) On n'a pu tomber d'accord sur l'empereur qui est représenté : Antonin le Pieux, Marc-Aurèle ou Commode.

(3) Hinemar, *De ordine palatii*, xvi.

(4) Sur la chancellerie de Charlemagne, voir Th. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata*, t. I, 1867, notamment p. 77 et suiv., 248 et suiv.; Böhmer-Müllbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 2^e éd., 1908, Introduction.

CHARLEMAGNE

Charlemagne devaient avoir recours à lui. Surtout il rendait la justice au nom du roi et, parmi « ses attributions presque innombrables, » celle-là était singulièrement lourde (1).

Comme juge suprême, Charlemagne pouvait évoquer devant lui toutes les affaires qu'il voulait et sa sentence était définitive. Son intervention apparaît d'autre part obligatoire dans certains cas. L'homicide qui refusait de s'amender, l'inceste qui repoussait la décision de son évêque, l'homme qui avait transgressé un ordre royal, le parjure invétéré, le parricide et le fratricide qui n'acceptaient pas le jugement rendu contre eux étaient envoyés « en présence du roi; » enfin, chacun avait le droit d'en appeler à lui d'une sentence qui ne semblait pas conforme à l'équité et au droit (2). On imagine sans peine que, si ces prescriptions avaient été exécutées à la lettre, Charlemagne aurait passé sa vie dans son tribunal. Aussi bien des précautions étaient prises pour que les justiciables n'abusassent point de leur droit. L'accusé qui en appelait au roi ne devait pas trouver là un moyen d'échapper à la juridiction ordinaire; aucun clerc ne pouvait s'adresser à lui sans l'assentiment de son évêque, ni un évêque sans l'approbation de son métropolitain; un capitulaire punit d'une amende de vingt-quatre sous l'homme dont la condamnation a été en appel reconnue juste, et cette amende est doublée, puis triplée, dans le cas de récidive. Malgré ces restrictions, le nombre des causes soumises à Charlemagne restait considérable. Le comte palatin commençait par distinguer celles des « puissants » et celles des « moins puissants ou des pauvres. » Tandis qu'il jugeait lui-même ces dernières, il soumettait les autres au roi, qui lui en renvoyait quelquefois une partie, mais plus souvent les tranchait lui-même, soit le matin à son lever, soit au cours de la journée, devant une douzaine d'assistants, comtes ou abbés, n'ayant que voix consultative (3). Quand le roi présidait, le comte palatin se rangeait parmi ces derniers; dans le cas contraire, il présidait lui-même et jugeait « de manière à plaire à Dieu par sa justice, aux hommes par son respect des lois. »

Presque tous les jugements qui nous sont parvenus ont rapport à des contestations soulevées par les abbés des grands monastères, Fulrad de Saint-Denis, Sturm de Fulde, Asoar de Prüm, au sujet de la propriété de certains domaines. La procédure est simple. Le tribunal royal se prononce sur pièces ou sur témoignages et, si sa religion n'est pas suffisamment éclairée, il a recours au jugement de Dieu selon les formes usitées dans ce temps : épreuves par le serment, le fer chaud ou la croix. La sentence une fois rendue est rédigée par le chancelier dans les formes légales, sur les indications du comte palatin. C'est ainsi que les choses se passèrent, le 28 juillet 775, au tribunal du roi siégeant dans la villa de Düren. L'abbé de Saint-Denis, Fulrad, et l'évêque de Paris, Herchenrad, réclamaient également la

(1) Hincmar, *De ordine palatii*, XIX, XXI.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 33, c. 32-34, 36-37; 69, c. 7.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 80, c. 2. Eginhard, *Vita Karoli*, 24.

propriété du monastère de Plaisir et les documents présentés par eux avaient paru insuffisants pour asseoir une opinion. En conséquence, il fut enjoint à un homme de chaque partie de se rendre à la chapelle royale pour s'y tenir debout sous surveillance, les bras en croix, et bientôt « Dieu tout-puissant manifesta son juste jugement » en faisant apparaître le représentant de l'évêque de Paris « tremblant et convaincu. » Alors Charlemagne, après avoir consulté ses fidèles parmi lesquels figurait le comte palatin Anselme, se prononça en faveur de l'abbé de Saint-Denis, et le notaire Theudegaire consigna le jugement par écrit (1).

Les documents ne nous font connaître qu'un petit nombre de comtes palatins : Anselme en 775, Worad en 781-782, Adalhard en 800 (2), Amalric en 812, Helmengaud à une date inconnue. Cette liste est assurément incomplète et les détails précis manquent sur les personnages qui y figurent, à l'exception d'Helmengaud, dont l'épithaphe composée par Théodulf vante la noblesse, la richesse, les bonnes mœurs, la science juridique, l'éloquence, la générosité envers les églises et les pauvres qu'il protégeait contre la faim, la soif et le froid (3). Quelle que fût leur valeur, ils ne pouvaient cependant remplir à eux seuls tous les devoirs de leur charge et, comme l'archichapelain, ils avaient certainement des auxiliaires. Sur ce point malheureusement l'histoire est muette : elle signale seulement au tribunal du roi, le 17 août 806, trois fidèles tenant officiellement la place du comte palatin (4).

L'archichapelain et le comte palatin dans l'ordre religieux et politique, le chambrier et, après lui, le sénéchal, le bouteiller, le connétable, le maître des logis, dans l'ordre financier et économique, enfin les officiers des chasses royales, c'est-à-dire les quatre grands veneurs et le fauconnier, constituaient en somme à des degrés différents le haut personnel du palais, ce que nous appellerions aujourd'hui l'administration centrale, et deux d'entre eux, l'archichapelain et le chambrier, appartenaient de droit au conseil du roi. Choisis, comme les conseillers, dans toutes les parties du royaume, parmi les hommes les plus sûrs, les plus capables et les plus fidèles, ils ne s'absentaient que si leurs affaires personnelles ou des missions particulières les appelaient au-dehors et leur office ne restait jamais vacant. Or, il importait que les décisions arrêtées au palais fussent transmises jusqu'aux extrémités les plus lointaines du royaume afin d'être connues de tous les intéressés : d'où l'existence à demeure dans les provinces d'agents d'exécution aux ordres du roi.

Charlemagne lui-même en a donné la liste. Dans le préambule de ses actes, il énumère en termes invariables, comme chargés de les recevoir et d'en assurer le respect, les évêques, abbés, ducs, comtes, vicaires, centeniers (5). Il ne semble pas qu'à cette époque il y ait eu, en dehors de l'Italie,

(1) *Diplomata Karolinorum*, 102.

(2) Il ne s'agit vraisemblablement pas du cousin de Charlemagne.

(3) *Theodulfi Carmina*, XL (M. G. H., Poetae latini ævi carolini, t. I, p. 532).

(4) *Diplomata Karolinorum*, 204.

(5) « Omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, vicariis, centenariis vel reliquis fidelibus. » Quelquefois, les vassaux royaux figurent à la suite des comtes.

des duchés et des ducs au sens territorial du mot. Les duchés de Moselle et d'Alémanie mentionnés dans quelques diplômes ne sont que des souvenirs historiques, et le duché du Mans, créé en 790 pour Charles, fils aîné du roi, dans le but d'enseigner au jeune prince l'art d'administrer un vaste territoire, constitue une exception. Les ducs qu'on trouve à la cour, à l'armée, en mission auprès du pape, portent un titre purement honorifique. Autant qu'on peut le penser en l'absence de textes suffisamment nombreux et précis, il semble que la chancellerie royale ait simplement reproduit une vieille formule périmée. L'unique circonscription administrative dans l'ordre civil, qui se rencontre d'une manière certaine d'un bout à l'autre du royaume, c'est le *pagus*.

Il existait déjà dans les temps mérovingiens, mais Charlemagne a introduit dans son organisation une clarté et une uniformité inconnues avant lui. Que le *pagus* soit petit ou grand, on trouve à sa tête un haut personnage appelé quelquefois gastald en Italie, saion en Aquitaine, généralement comte : d'où l'emploi fréquent dans la langue officielle du mot comté (*comitatus*) comme synonyme de *pagus* et l'usage relativement répandu de désigner le comté par le nom du comte placé à sa tête. Cette charge de comte est un honneur qui vaut à son détenteur des titres pompeux : on l'appelle « votre Bonté, votre Grandeur ; » mais c'est un honneur très lourd à porter. Le comte exerce en effet dans toute l'étendue de sa circonscription, par délégation directe et complète du souverain, l'ensemble des pouvoirs royaux, notamment le pouvoir fiscal (*fiscalis potestas*), le pouvoir judiciaire (*judiciaria potestas*), et dispose du ban royal à son gré. A lui seul il appartient de percevoir et verser au trésor du fisc impositions et amendes, de rendre la justice, de faire connaître aux habitants les modifications aux lois existantes, les levées de troupes et d'une manière générale toutes les manifestations de la volonté royale qui lui ont été communiquées verbalement ou par écrit (1). Il est aidé dans sa tâche par des vicaires ou centeniers, qui ont des attributions particulières ou un domaine déterminé (2). Chaque année, il se rend au palais et y séjourne plusieurs semaines pour rendre compte de sa gestion.

Dans un État purement laïque, les comtes eussent été les seuls fonctionnaires royaux d'ordre administratif. Dans le royaume de Charlemagne fondé sur l'union intime de l'Église et de l'État, il était naturel que les évêques et les abbés figurassent également au nombre des agents de la puissance publique. La présence de l'abbé surprendra peut-être au premier abord ; en vérité, l'autorité absolue qu'il exerce sur sa nombreuse congrégation de moines, la vaste étendue des terres qui dépendent de lui avec leur chiffre

(1) Les attributions des comtes sont les mêmes partout ; toutefois, il est établi une distinction entre les administrateurs des grands comtés (*comites fortiores*) et ceux des petits comtés (*comites mediocres*).

(2) Les vicaires dans la partie occidentale, les centeniers dans la partie orientale du royaume. Cf. Lot, *La vicaria et le vicarius* (Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, t. XVII, 1893).

important d'habitants, l'immunité qui souvent interdit au comte l'accès des abbayes carolingiennes, pour la plupart d'ailleurs des abbayes royales, toutes ces causes font de l'abbé un administrateur au sens propre du mot et de son abbaye une véritable unité administrative. C'est l'évêque cependant qui est surtout l'émule du comte, car « par l'un le roi gouverne les intérêts, par l'autre les âmes (1). » On rencontrera donc, parallèlement à la circonscription civile régie par le comte, une circonscription ecclésiastique ayant un évêque à sa tête, appelée paroisse (*parochia*), parfois aussi diocèse (*diocesis*). Généralement désignée par le nom de sa principale cité, elle l'est quelquefois, à l'instar du comté, par le nom de son évêque. D'ailleurs, celui-ci ne l'administre point seul. Comme le comte, il a ses vicaires. Le développement des églises rurales et la nécessité de les surveiller, jointe à la difficulté des communications, rendant particulièrement pénible l'exercice du ministère épiscopal, on voit apparaître les archidiaques ruraux. Il existe aussi des chorévêques, sortes de coadjuteurs de l'évêque envoyés par lui dans les campagnes pour consacrer les édifices religieux, confirmer les enfants et les adultes, réconcilier les pénitents (2).

Les comtes et les évêques étant des fonctionnaires royaux, Charlemagne entendait les désigner. Non seulement il prend les comtes où il veut, mais il les révoque à son gré. Avec les évêques, il n'a pas tout à fait la même liberté, car les canons veulent qu'ils soient élus par le clergé et le peuple. Cependant aucune élection épiscopale n'a lieu sans qu'il l'ait autorisée par un diplôme en bonne forme et qu'il ait envoyé un délégué pour y assister; aucun évêque-élu ne peut être consacré sans son approbation. Souvent il fait connaître aux électeurs le candidat de son choix, qui est alors élu « par la faveur du roi » ou « selon le désir du roi; » d'autre part, il nomme aux évêchés nouvellement créés et peut transférer un évêque d'un siège dans un autre. De même, les abbés sont imposés par lui ou tout au moins élus et installés avec son consentement, et s'il lui arrive de conférer à certaines abbayes le droit de désigner leur chef conformément aux prescriptions de la règle bénédictine, il met à sa faveur cette condition que le choix portera sur le meilleur ou le plus digne et sur un homme d'une fidélité éprouvée à sa personne (3).

Charlemagne considère tellement bien les comtes, les évêques et les abbés, comme les exécuteurs au même degré de ses volontés que, non content de les placer sur le même rang, il les invite à s'entraider dans l'exercice de leur ministère « afin qu'ils puissent s'en acquitter pleinement. » Ils doivent vivre en parfait accord; si, malgré ses recommandations, quelque discord vient à les séparer, il se hâtera d'en rechercher les causes, imposera

(1) Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'église de France du IX^e au XII^e siècle*, 1891, p. 105.

(2) Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*, 1900, p. 96-97.

(3) « Qualem digniorem ac meliorem nobisque per omnia fidelem inter se eligere voluerint rectorem. » Telle est la formule courante. Cf. Lévy-Brühl, *Étude sur les élections abbatiales en France, jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve*, 1913, p. 148-152.

CHARLEMAGNE

au besoin son arbitrage (1). Un écrivain contemporain a formulé très heureusement cette conception nouvelle dans l'histoire de la monarchie franque, en montrant avec précision le parallélisme qui régnait alors entre les fonctionnaires des deux ordres, civil et ecclésiastique (2). Le régime ainsi créé n'a pas seulement valu à Charlemagne un corps d'administrateurs locaux instruits de leurs devoirs et dévoués à son service, mais parmi ces évêques, ces abbés et ces comtes ayant acquis dans l'exercice de leurs fonctions respectives une grande expérience des affaires, le roi pouvait puiser à volonté les auxiliaires qui lui étaient utiles pour peupler son conseil, occuper les grands offices du palais, exercer les commandements à l'armée, remplir des ambassades, s'acquitter de toutes autres missions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume.

*
* *

Roi absolu en théorie et dans la pratique, tel paraît donc Charlemagne; et cependant les écrivains du temps mentionnent chaque année une assemblée générale du peuple franc, à l'approbation de laquelle le roi aurait soumis ses vues sur les principaux problèmes concernant l'avenir de l'État et de l'Église. Que fut au juste cette assemblée?

L'assemblée générale (*conventus generalis, placitum generale*), convoquée d'après les annalistes « selon la coutume des Francs, » ne remonte guère au-delà des derniers rois mérovingiens. Elle comprend en principe non seulement « tous les Francs, » mais « les autres nations placées sous leur domination, » non seulement les évêques, les abbés et les comtes, mais la masse des fidèles; certains textes disent : tout le peuple chrétien. Réunie chaque année à date fixe, généralement l'été entre les mois de juin et d'août, elle dure plusieurs jours. Ses délibérations, qui commencent dès le matin et s'accompagnent d'enquêtes et de débats approfondis, portent « sur toutes les affaires séculières, religieuses ou mixtes » dont la solution importe au maintien de l'ordre dans le royaume, et, sauf une nécessité impérieuse, il ne peut être apporté aucun changement à ses décisions (3).

Si l'on s'en tient à ces définitions appuyées sur des textes formels, il en résulte que Charlemagne rencontrait dans l'assemblée générale cette limitation de sa puissance qui ne pouvait venir ni de ses parents, ni de ses conseillers, ni de ses officiers. Tout autre est la réalité. D'abord à cette prétendue assemblée générale toutes les contrées du royaume sont loin d'être représentées; on n'y voit guère figurer que les gens du voisinage et, quand un annaliste dit par exemple qu'à l'assemblée de Worms de 790 vinrent les rois des Lombards et des Aquitains « avec les peuples et les armées qui leur

(1) La recommandation courante des capitulaires, conforme à la phraséologie de l'époque, est la suivante : « Ut pax sit et concordia inter episcopos et comites. »

(2) Walafrid Strabon. *Libellus de exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*, 32, éd. Krause, 1897, p. 515.

(3) Hincmar, *De ordine palatii*, xxix, xxxiv-xxxv.

étaient soumis, » on aurait tort de prendre pareil propos à la lettre. Ensuite les grands, et parmi eux les évêques, les abbés et les comtes, forment le noyau de la réunion et le peuple est représenté presque uniquement par les hommes de ces grands qu'ils ont amenés avec eux et qui dépendent d'eux étroitement. Voilà déjà des faits qui modifient singulièrement l'impression première laissée par les documents, mais il y en a d'autres non moins significatifs. L'assemblée ne se réunit pas à une date et dans un endroit choisis par elle : ses membres se rendent sur citation directe du roi, au jour fixé par lui, dans la localité qu'il a désignée, d'après ses commodités (1). On trouve ainsi des assemblées tenues dans toutes les parties du royaume et jusqu'en pays ennemi, ce qui explique encore mieux qu'en un temps où les communications étaient difficiles, seuls les plus proches voisins du lieu de réunion aient pu s'y trouver.

L'assemblée, ainsi réduite dans sa composition, délibère-t-elle au moins tout entière et ses membres ont-ils le droit d'initiative? Point du tout. La « multitude » est tenue rigoureusement à l'écart des séances; seuls les grands laïques et ecclésiastiques réunis en plein air ou dans des bâtiments couverts, délibèrent, en commun ou séparément, sur un programme arrêté par le roi en son conseil, qui leur est soumis article par article et dont ils n'ont pas le droit de s'écarter (2). Charlemagne, après avoir ouvert l'assemblée, se retire et, tandis que la discussion se poursuit, il affecte de se promener parmi la foule comme pour marquer à tous sa volonté de respecter la liberté des débats; mais des fonctionnaires du palais viennent fréquemment solliciter ses lumières de la part des assistants, au besoin même sa venue, et lorsque le procès-verbal des séances a été placé « sous ses regards sacrés, » il décide en toute souveraineté. Alors seulement le conclave est terminé et les « petits » entrent en scène pour approuver ce qui a été résolu en dehors d'eux. Certains documents ont beau parler du « consentement général des fidèles, » répéter que les décisions « ont plu à tous, ont été consenties par tous; » il ne faut pas attacher à ces formules plus d'importance qu'elles n'en ont : elles signifient seulement que tous les hommes présents ont adhéré sur commande aux résolutions prises à l'instigation du roi et promis de lui obéir (3). Quoi de plus naturel, quand ces hommes ont l'heureuse fortune

(1) Voir un modèle de ces lettres de convocation, encore que son objectif essentiellement militaire lui donne un caractère un peu spécial, dans celle qui fut adressée par Charlemagne à son cousin Fulrad, abbé de Saint-Quentin, pour lui enjoindre de se rendre avec ses hommes à l'assemblée de Starasfurt en Saxe. (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 75.) La date en est impossible à fixer. Starasfurt sur la Bode, au sud de Magdebourg, est aujourd'hui Stassfurt.

(2) Trois documents préliminaires à l'assemblée générale d'Aix de 811 nous renseignent avec précision sur la manière dont Charlemagne préparait ces réunions. Le premier indique sommairement les questions que Charles se propose de poser séparément aux évêques et aux comtes; le second développe les sujets qui seront soumis aux évêques et abbés; le troisième est particulièrement intéressant, parce qu'il nous apprend que Charlemagne a noté certaines réclamations ou affaires préjudiciables au bien de l'État et qu'il va profiter de l'assemblée générale pour les faire examiner. (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 71-73.)

(3) Voir sur ce point la longue et convaincante démonstration de Fustel de Coulanges. *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 454, 461, 467-476.

CHARLEMAGNE

d'avoir un souverain dont les propositions sont « d'inspiration divine » et les décisions suggérées par la sagesse qu'il tient de Dieu?

L'assemblée générale, quelles que soient ses prérogatives, ne diminue donc pas l'autorité de Charlemagne : elle est, comme le conseil du roi, un organe dévoué, pour ne pas dire asservi à ses desseins, avec cette seule différence que les mesures adoptées reçoivent l'apparence de la consécration populaire. Or il est indispensable que ces mesures soient portées à la connaissance de tous, afin d'être « vues, observées, transformées en coutume (1). » Ici encore l'initiative appartient au roi. Les actes rendus en exécution des décisions de l'assemblée, une fois revêtus de son approbation, sont établis par les bureaux de la chancellerie dans la forme habituelle des diplômes, tirés à plusieurs exemplaires destinés, soit aux agents ordinaires d'exécution, soit aux intéressés, mais dont un au moins est conservé au palais (2). Le roi les renouvelle de sa propre autorité et rappelle fréquemment à ses sujets qu'ils sont tenus de les observer ainsi que ceux de ses prédécesseurs. Ces actes ne sont autres que les fameux Capitulaires (*Capitularia*). On les nomme ainsi parce qu'ils sont divisés en articles (*capitula*) conformément au mode de délibération pratiqué dans l'assemblée générale, mais ce mot usité déjà au VIII^e siècle ne signifie pas grand-chose. Charlemagne lui en a substitué fréquemment d'autres, empruntés au latin juridique et classique, qui sont bien meilleurs parce qu'ils sont pleins de sens : *edictum*, *decretum* (3). Ce sont vraiment en effet des édits royaux, d'une telle richesse qu'il n'est pour ainsi dire aucune matière politique ou administrative qui n'y soit traitée. Dans un classement méthodique qui a gardé sa valeur d'ensemble et ne comporte pas moins de 1 150 numéros, Guizot a reconnu parmi les capitulaires : 87 articles de législation morale, 85 de législation religieuse, 130 de législation pénale, 110 de législation civile, 273 de législation politique, 305 de législation économique, 73 de législation domestique, 12 articles de circonstance (4).

Si les articles ayant trait à la discipline ecclésiastique et à la morale sont nombreux, c'est que les évêques, les abbés et les clercs d'un rang élevé faisaient partie, comme on vient de le voir, de l'assemblée générale et y délibéraient, parfois en chambres séparées, sur les sujets qui les concernaient

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 60, c. 4.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 3; 50, c. 8.

(3) Les capitulaires de Charlemagne ont donné lieu à de nombreuses dissertations, entre autres : Boretius, *Beitrag zur Capitularienkritik*, 1874; Seeliger, *Die Capitularien der Karolinger*, 1893; Thévenin, *Lex et capitula. Contribution à l'histoire de la législation carolingienne*. (Bibliothèque École des Hautes Études. Sciences hist., fasc. xxxv, 1878.) Il ne me paraît pas douteux que leur division, aujourd'hui classique, en trois catégories, doive être condamnée comme englobant des documents tout à fait différents par leur origine et leur nature. Les *Capitularia legibus addenda*, issus du conseil du roi avec la collaboration des diseurs de droit et l'approbation populaire, sont des textes de loi; les *Capitularia missorum* sont des instructions rédigées par Charlemagne à l'usage des missi; seuls les *Capitularia per se scribenda* doivent être considérés comme des capitulaires au sens strict du mot.

(4) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 1840, t. II, p. 164 et suiv.

spécialement. Cependant, l'église a tenu de temps à autre des assemblées exclusivement religieuses par leur composition et leur but.

On les appelait quelquefois des synodes, d'un nom qui fut également appliqué aux assemblées générales, mais en y ajoutant l'épithète de saint et aussi d'universel; leur vrai titre est celui de concile épiscopal, ou plus simplement concile. Ces conciles, qui d'après les canons devaient être purs de toute immixtion séculière, ont été plus soumis encore au roi que l'assemblée générale. « Animé par l'Esprit saint et par son zèle pour la foi catholique, » Charlemagne ordonne, décrète leur réunion, envoie à cet effet les lettres de convocation « dans les diverses provinces du royaume soumises à son obéissance. » Lorsque les Pères se hâtant d'obéir aux injonctions royales sont arrivés, ils s'assemblent dans son palais « en sa présence et à sa vue, » et c'est lui qui tient proprement le concile, à moins qu'il ne l'ait convoqué dans une autre localité que celle où il réside, auquel cas il charge des prélats dévoués à sa personne de le représenter. Le pape, qu'on s'attendrait à voir jouer dans les débats de cette nature un rôle prépondérant, apparaît à l'arrière-plan. Le concile de Francfort de 794, le plus important du règne parce qu'il y fut traité des matières les plus diverses, s'assembla « en vertu de l'autorité apostolique, » mais « sur l'ordre de notre très pieux seigneur le roi Charles (1) » et, si des légats pontificaux y assistèrent, ils n'y parurent que pour la forme, le roi ayant demandé au pape de lui faire connaître d'avance et par écrit la tradition pontificale sur les questions dogmatiques soumises à l'assemblée. Le concile romain du 23 octobre 798, que Léon III tiendra à propos de l'adoptianisme et auquel Charlemagne n'assistera pas, sera réuni « sur l'ordre de notre très glorieux et très pieux seigneur, le roi Charles, » et le pape y rappellera les autres conciles précédemment convoqués pour le même objet par « son brillant et orthodoxe fils, le roi Charles (2). »

Au reste, le spectacle que présentent ces grandes assemblées du clergé est extrêmement suggestif. Alors que Charlemagne n'assiste qu'à l'ouverture de l'assemblée générale et feint ensuite de la laisser délibérer à sa guise, on le voit présider effectivement les séances du concile. Mettant à profit ses remarquables facultés oratoires, il expose sa manière de voir dans les questions à résoudre, puis il fait apporter et lire les documents qui s'y rapportent, donne la parole aux assistants, les interroge, suggère des solutions, envoie au besoin les membres du concile dans une salle voisine pour se consulter. S'il est absent, les Pères n'arrêtent rien, mais lui adressent leurs procès-verbaux, afin qu'après les avoir mûrement examinés le roi décide « en sa sagesse » de les approuver ou de les modifier, et tous se déclarent prêts comme « des serviteurs fidèles » à faire sa volonté. Certes, Charlemagne peut écrire ou faire écrire que les décisions ont été prises par le saint synode et lui : la formule est

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 1. Cf. *Concilia avi karolini*, t. I, p. 130-131.

(2) *Concilia avi karolini*, t. I, p. 203, 221.

CHARLEMAGNE

aussi peu exacte que celle qu'il emploie, lorsqu'il dit avoir fait ce qui plaisait à l'assemblée générale. Les actes des conciles ne deviennent définitifs qu'après avoir été soumis à « son très sacré jugement » et le concile « consent » de la même manière que l'assemblée générale, c'est-à-dire qu'il approuve sans avoir le pouvoir ni d'ailleurs le désir de faire autrement : en fait, il enregistre purement et simplement les ordres du roi. Enfin, les résolutions des conciles, comme celles des assemblées générales, une fois délibérées et arrêtées par articles, sont introduites par Charlemagne dans ses capitulaires et rendues ainsi exécutoires dans tout le royaume (1).

Quoi de plus naturel au fond? Est-ce que les besoins de l'Église, dans cette société tout imprégnée de religion, ne se confondent pas avec « l'utilité et le profit du peuple chrétien? » En présence de cette matière abondante et variée qui pouvait être aussi bien soumise aux laïques qu'aux ecclésiastiques, il était très difficile de discerner ce qui relevait davantage des conciles et ce qui était plutôt de la compétence des assemblées générales. Tout dépendait des dispositions de Charlemagne et l'on peut dire en somme qu'exception faite des questions de dogme qui leur étaient naturellement réservées, les conciles furent appelés à traiter souvent les mêmes affaires que les assemblées. Il arriva d'ailleurs parfois qu'ils furent tenus dans le même temps que ces dernières et vraisemblablement en union étroite avec elles, à tel point que des comtes et autres fonctionnaires y furent appelés pour donner leur opinion. Ainsi la compétence des conciles s'étendit à quantité d'objets qui nous paraissent tout à fait étrangers à la religion, comme le monnayage et le système des poids et mesures.

En dehors des conciles généraux, il y eut aussi sous Charlemagne des conciles provinciaux formés par les évêques d'une même région. Quand ils devaient traiter des questions purement locales, le roi s'en désintéressait, mais chaque fois qu'il s'agissait de problèmes élevés, son action, s'affirmait d'une manière aussi éclatante que dans les conciles généraux. Le concile de Frioul de 796 ou 797, réuni par Paulin d'Aquilée au nom de Charles, adopte quatorze articles empruntés pour la plupart aux capitulaires royaux, notamment à l'avertissement général de 789, et Paulin soumet humblement ses décisions au jugement de Charlemagne, attend ses ordres pour les promulguer. Au concile bavarois de Rispach de 798 convoqué par Arn de Salzbourg, celui-ci invite les évêques à apporter avec eux les actes d'un concile réuni en Francie la même année et élabore une instruction pastorale faite, comme les quatorze articles de Frioul, d'emprunts à la législation de Charlemagne. Trois autres conciles bavarois, réunis en l'an 800 à Rispach, Freising et Salzbourg, portent manifestement l'empreinte royale (2).

Ces institutions, si parfaitement adéquates aux conceptions personnelles

(1) D'où cette heureuse formule de M. Imbart de la Tour : « Les conciles sont devenus comme les conseils ecclésiastiques de l'État. » (*Histoire politique de la nation française*, p. 206.)

(2) *Concilia ævi karolini*, t. I, p. 177-201, 205-219.

du roi et où apparaît si clairement son absolutisme, sont intéressantes à d'autres titres.

Dans son traité de l'organisation du palais, Hincmar rappelle qu'avant de se rendre à l'assemblée générale, les grands avaient mission expresse « de s'enquérir avec soin, tant auprès de leurs compatriotes que des étrangers, de leurs amis que de leurs ennemis, » de ce qui se passait dans la contrée qu'ils habitaient ainsi que chez les nations voisines, si celles-ci préparaient une attaque ou s'il y avait dans le peuple quelque mécontentement, afin d'en faire au roi une relation fidèle (1). L'assemblée générale apparaît ainsi comme un moyen pour le roi de connaître « toutes les affaires qui menaçaient d'être un danger pour l'État » et de compléter l'ensemble des renseignements sur lesquels il devait fonder dans un prochain avenir son action gouvernementale. Ce n'est pas tout encore. Cette réunion est pour Charlemagne une occasion, et la meilleure de toutes, de mettre publiquement en lumière les remarquables qualités de son esprit et de se montrer sous l'aspect calculé qu'il a voulu prendre. Lorsque, durant la délibération des grands, il circule parmi la foule de ses sujets, recueillant de leurs mains les dons annuels, causant familièrement avec eux (2), il n'achève pas seulement de se documenter sur leurs besoins : il se montre à eux avec la bienveillance séduisante qui lui est propre. Un léger effort permet de se représenter aisément l'effet que devait produire sur des peuples jeunes et naïfs le spectacle du prince accueillant et fort, qui apparaissait, tantôt dans le même costume qu'eux et parlant la même langue, tantôt en costume d'apparat, entouré de toute sa cour.

Charlemagne contribuait de la sorte à créer un état d'obéissance fait non seulement de la crainte de manquer à la foi jurée, mais d'un sentiment d'admiration et d'affectueux respect. Et il devait en être de même dans ces conciles, où il se manifestait aux membres du clergé accourus des extrémités du royaume dans l'éclat de sa puissance, entouré d'un cercle de légats pontificaux et de hauts prélats, prononçant du haut des degrés des discours sur la foi, éloquents, érudits, pleins de textes tirés des Écritures et des Pères.

Enfin, l'assemblée générale n'était pas seulement une réunion tenue par les Francs et les peuples soumis pour approuver les mesures législatives qu'avait suggérées à Charlemagne son immense sagesse; elle était aussi l'occasion de manifestations grandioses, susceptibles au plus haut degré de faire rayonner la gloire du prince. Convoquée généralement dans le voisinage d'un palais ou d'une villa royale, elle avait un caractère solennel. Le roi y apparaissait fréquemment à la veille d'une campagne, entouré de son armée sur le pied de guerre, de sorte que souvent assemblée et armée se confondaient; les représentants des peuples vaincus et des nations étrangères y étaient reçus par lui et les traîtres jugés et condamnés. Comme

(1) Hincmar, *De ordine palatii*, xxxvi.

(2) Hincmar, *De ordine palatii*, xxxv.

CHARLEMAGNE

l'examen des doctrines politiques de Charlemagne, l'étude de son gouvernement aboutit ainsi à constater que sa personne faisait l'unité et la grandeur de ses États. Conformément à la formule de Montesquieu, dans *l'Esprit des lois*, on peut vraiment dire que « tout fut uni par la force de son génie (1). »

(1) Montesquieu, *l'Esprit des lois*, xxi, 18.

CHAPITRE IV

LES ARMÉES DE CHARLEMAGNE

LE premier aspect sous lequel Charlemagne apparaît est celui d'un conquérant. Un poète contemporain dit qu'il a été « très grand par les armes. » Les annalistes mentionnent, comme s'il s'agissait pour eux d'un fait anormal, les années où « il est resté tranquille dans son palais avec les Francs, sans faire la guerre (*sine hoste*). »

Huit ans après son avènement, il avait déjà, comme on l'a vu, combattu en Aquitaine, guerroyé en Italie contre les Lombards, engagé la lutte contre les Saxons. Ce n'était là qu'un commencement. Jusqu'à la fin de son règne, c'est-à-dire pendant trente-six années encore, il devait poursuivre la série de ses exploits militaires. Au cours de ces expéditions, ses armées ont franchi à maintes reprises le Rhin, les Alpes, les Pyrénées. Au-delà du Rhin, elles ont pénétré à travers la plaine de l'Allemagne du nord jusque sur la rive droite de l'Elbe et à travers le plateau bavarois jusqu'à l'Enns. Au-delà des Alpes, elles se sont avancées par la vallée du Pô, la Toscane et Rome, jusqu'à Bénévent, puis convergeant de Bavière et d'Italie à la fois, elles se sont enfoncées dans la plaine basse du Danube et de la Theiss où habitaient les Avars. Au-delà des Pyrénées, elles se sont heurtées aux Arabes d'Espagne et n'ont été arrêtées que par l'Èbre. A ces grandes entreprises d'autres sont venues se joindre. Ainsi Charlemagne a combattu, en plus des Lombards et des Saxons, des Avars et des Arabes, les Bretons, les Grecs, les Normands, les Slaves, annexant au fur et à mesure de vastes régions, qui ont porté le royaume franc bien loin de ses anciennes limites.

Ces guerres, qui la plupart du temps menaçaient les peuples à la fois dans leur indépendance politique et leurs croyances religieuses, devaient être des guerres difficiles. Elles-le furent davantage encore du fait que ces peuples n'étaient pas dépourvus de bravoure ni d'institutions militaires. Si les Lombards avaient une armée bien organisée et si les Saxons étaient mieux outillés pour la lutte qu'on l'imagine communément, les Bavarois ressemblaient tout à fait aux Francs par leur civilisation, les Arabes d'Espagne montraient de la vaillance et s'appuyaient sur une flotte qui

tenait la mer Méditerranée, les Normands étaient les grands navigateurs du temps, les Byzantins étaient des maîtres diplomates et leurs armées avaient hérité de traditions solides. D'autre part, les ennemis de Charlemagne, loin de s'ignorer les uns les autres, savaient ce qui se passait chez leurs voisins et, s'ils furent incapables de s'unir contre leur redoutable adversaire, il leur arriva plusieurs fois de profiter des embarras rencontrés par le roi dans certains pays pour prendre les armes contre lui et lui créer des difficultés.

Aussi Charlemagne s'efforça-t-il de n'avoir jamais qu'un seul ennemi à combattre, quitte à faire à certains adversaires des concessions momentanées, cruelles parfois pour son amour-propre; mais, même à ce prix, il n'aurait pas remporté de si brillants succès s'il n'avait eu une excellente armée. Celle-ci fut l'objet de sa constante sollicitude; il la perfectionna pendant tout son règne, ainsi qu'en témoignent de nombreux capitulaires: n peut pres que dire que, parmi les institutions dont il hérita, ce fut celle où il introduisit les plus grands changements. Dans cette tâche, il s'est révélé administrateur de premier ordre, et les mesures qu'il a prises, auxquelles on ne trouve rien de comparable dans l'histoire antérieure de l'État franc, ont donné à son armée une physionomie tout à fait originale (1).

Cette armée différait essentiellement de notre conception actuelle. Le roi la réunissait seulement quand il faisait la guerre. Le reste du temps, elle n'existait pas, car on ne saurait considérer comme en tenant lieu la petite troupe de gardes du corps entourant Charlemagne, ni les quelques soldats établis dans des forteresses situées en pays ennemi qu'il était opportun d'occuper. Si le service militaire n'était pas permanent, en revanche il était obligatoire. Tous les habitants du royaume, à l'exception des membres du clergé, y étaient astreints personnellement, pourvu qu'ils fussent libres (2); encore la dispense dont jouissaient les ecclésiastiques était-elle strictement individuelle: évêques, abbés et abbesses devaient faire des levées d'hommes sur leurs domaines (3). Les Francs formaient le noyau de cette armée et les Francs de l'Est semblent y avoir joué un rôle particulièrement important; mais les peuples soumis envoyaient aussi leurs contingents, si bien que l'occupation d'un nouveau territoire avait pour résultat d'accroître l'effectif

(1) « Charlemagne est le premier prince dont nous ayons des règlements sur la composition et l'organisation de l'armée, » a écrit justement Boutaric, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, 1863, p. 69. Outre cet ouvrage d'une critique insuffisante, voir sur l'armée de Charlemagne: Prenzel, *Beiträge zur Geschichte der Kriegsverfassung unter den Karolingern*, diss., Leipzig, 1887; Dahn, *Die Könige der Germanen*, t. VIII, 3 (1899), p. 212 et suiv.; H. Delbrück, *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte. Das Mittelalter*, Berlin, 1907, p. 2-57, avec le texte transcrit et commenté des capitulaires de Charlemagne relatifs au devoir militaire, et à la suite, un chapitre original (p. 58-72) sur la soumission des Saxons.

(2) L'interdiction d'aller à l'armée pour combattre concernant le clergé est inscrite en tête du premier capitulaire connu de Charlemagne, mais il est bien stipulé qu'évêques et prêtres peuvent s'y rendre « pour remplir le ministère divin, » c'est-à-dire pour célébrer la messe et porter les reliques. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 19, c. 1.

(3) Cf. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, 2, p. 472 et suiv.

L'ARMÉE CAROLINGIENNE



CAVALIERS CAROLINGIENS EN CAMPAGNE.

Cette miniature, qui montre l'armée juive partant en guerre contre les Syriens, figure en réalité deux groupes de cavaliers carolingiens armés de la lance et du bouclier. Celui de devant est précédé d'un porte-étendard dont l'enseigne affecte la forme d'un dragon.— Psautier d'or de Saint-Gall. Bibl. conventuelle, ms. 22.

de l'armée franque proportionnellement au nombre des vaincus. Les hommes qui se rendaient aux armées devaient apporter avec eux des vivres pour trois mois, des vêtements, des armes, des outils, pour six mois, et les délais ne comptaient qu'à partir du moment où ils avaient mis le pied en pays ennemi. C'est pourquoi on voit dans les Polyptyques des abbayes celles-ci prélever sur leurs terres à titre de « droit de guerre » des bœufs, des moutons, des porcs, du vin, à moins que les tenanciers ne préfèrent racheter à prix d'argent ces prestations en nature (1). Comme, d'autre part, il fallait que ces approvisionnements, qui représentaient un énorme volume, pussent suivre l'armée facilement, abbayes, villas royales et fidèles fournissaient également au roi des chariots pour les convoyer.

Dans ces conditions, il est clair que si Charlemagne, qui fit si souvent la guerre, avait appelé chaque fois tous ses contingents, il eût rapidement épuisé son royaume. Il n'en fit rien et l'on aurait tort de prendre à la lettre les assertions des annalistes qui représentent le roi entrant en campagne « avec toute l'armée des Francs. » En vérité, Charlemagne ne convoque jamais que le nombre de guerriers nécessaire à l'expédition qu'il veut entreprendre et les choisit dans les contrées voisines du théâtre de la guerre, afin qu'ils puissent s'y rendre plus rapidement et à moins de frais (2). En vertu de cette règle, on voit les Francs de l'Est et les Alamans marcher contre les Saxons, les Francs de l'Est et les Thuringiens contre les Bava-rois, les Lombards et les Bava-rois contre les Avares, les Aquitains, les Provençaux, es Septimaniens et les Bourguignons contre les Arabes d'Espagne, les Francs de l'Est et les Saxons contre les Slaves, les Lombards contre les Grecs. Parfois les circonstances imposent des modifications à ces usages. On rencontre ainsi des Aquitains combattant en Italie et en Saxe, des Alamans et même des Frisons engagés contre les Avarés, des Bourguignons appelés à se battre chez les Slaves, quelques Lombards aux prises avec les Arabes d'Espagne, mais ce sont là des exceptions.

Cependant il ne suffisait pas de faire des capitulaires pour régler le recrutement de l'armée : il importait que des dispositions sérieuses fussent prises pour en assurer la stricte exécution. Charlemagne n'eut garde d'y manquer. Tout homme touché par la convocation royale devait se mettre en route de manière à se présenter au lieu de rassemblement le jour indiqué et il n'était au pouvoir de personne de l'en dispenser. S'il arrivait après la date prescrite, il était puni d'autant de jours de privation de viande et de

(1) Voir notamment le *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, par l'abbé Irminon, édit. Guérard, Introd., t. I, p. 661-675. Ces droits étaient considérables. Ainsi l'on voit que le fisc de Jouyen-Josas doit livrer 20 bœufs et 100 moutons, celui de Villeneuve 85 bœufs et 680 moutons, celui de Nogent 205 muids de vin, etc.

(2) Delbrück affirme, mais sans le démontrer, que les armées de Charlemagne étaient peu nombreuses, de 5 000 à 6 000 guerriers au plus, auxquels il faudrait joindre un nombre à peu près égal de serviteurs des chefs, conducteurs des bêtes de somme et des chars, lesquels étaient armés et se battaient à l'occasion. Il ne s'agirait donc pas d'une masse de paysans, comme on le croit généralement, mais d'une petite armée de qualité (sehr kleine qualitäts-riche). *Geschichte der Kriegskunst*, p. 16-17.

CHARLEMAGNE

vin qu'il avait de jours de retard; s'il faisait défaut, il était passible d'une amende de soixante sous, l'hériban (*plenum heribannum*), payable en or, argent, tissus, armes et animaux. Des fonctionnaires spéciaux, les *heribannitores*, étaient chargés de le percevoir en écartant toute considération de personne, de crainte ou de flatterie. Quand il s'agissait de désertion nettement caractérisée (*herisliz*) (1), le roi devenait impitoyable. Le soldat qui avait quitté l'armée sans permission était déclaré coupable du crime de lèse-majesté et, « suivant une ancienne constitution, » puni de la peine de mort et de la confiscation de ses biens (2).

Il y a tout lieu de croire que l'obéissance à la loi était garantie par ces rudes dispositions, mais Charlemagne cherchait à gagner la confiance de ses hommes par d'autres moyens que la contrainte. Les biens du soldat parti à l'armée étaient placés sous la sauvegarde de l'État, et le malfaiteur qui touchait à sa maison ou à sa femme était emprisonné jusqu'à son retour, puni d'une triple composition (3). Le vin et la viande, qui étaient la base de la nourriture des troupes en campagne, pouvaient être distribués, en temps de jeûne, à ceux qui invoquaient l'âge ou la maladie (4). Pour assurer l'approvisionnement de ses troupes, le roi interdit de lever aucun droit sur ceux qui conduisaient des marchandises à l'armée sans en faire un objet de négoce; pour faciliter leur victoire, il défendit à plusieurs reprises de livrer ou de vendre aux étrangers des vêtements et des armes de guerre (5). S'il arrivait que des églises ou des abbayes en eussent plus qu'il ne fallait pour fournir leurs hommes, elles devaient en référer au roi. Si, contrairement à la volonté royale, des contrebandiers cherchaient à passer la frontière avec du matériel de guerre, leur chargement était confisqué et, tandis qu'une moitié prenait le chemin du palais, le reste était partagé entre celui qui avait découvert la fraude et les officiers royaux établis dans les postes frontières (6).

Grâce à ces procédés, Charlemagne trouvait, le moment venu, une armée bien équipée, abondamment nourrie, vraiment curieuse avec ses soldats appartenant pour ainsi dire à toutes les races et à toutes les langues de l'Europe occidentale et centrale; mais comment cette armée était-elle mise en marche et quel spectacle offrait-elle à ceux qui la voyaient passer sur les grands chemins du monde?

Dès que la guerre avait été décidée par le roi en son conseil, Charlemagne dressait la charte de cette guerre, c'est-à-dire un acte en forme de capitulaire où il fixait approximativement le lieu et l'époque du rassemble-

(1) « Quod nos teudisca lingua dicimus herisliz. »

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 74, c. 4; 98, c. 3; de Desertoribus. On a un illustre exemple d'une condamnation de cette sorte, celui du duc de Bavière Tassilon en 788. (Voir *Annales regni Francorum* et *Remaniement*, 788.)

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 24, c. 8; 54, c. 4. Cf. *ibid.*, 18, c. 7.

(4) Lettre de Charlemagne à Fastrade (M. G. H., *Epistolæ karolini avi*, t. II, p. 528).

(5) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 20, c. 20; 40, c. 7; 44 et 90, c. 7.

(6) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 7.

ment des troupes, déterminait dans quelles régions elles seraient prises et quelle serait la proportion des hommes appelés (1). Ce document remis aux comtes, évêques, abbés, vassaux royaux, était porté par eux à la connaissance des intéressés, afin qu'ils eussent le temps de se préparer (2); puis, le moment venu, le roi avisait par un envoyé spécial ou par lettre les mêmes fonctionnaires du jour et de l'endroit exacts choisis pour la concentration des troupes, en les invitant à « ne commettre aucune négligence dans l'exécution de leur mission, s'ils voulaient mériter sa faveur (3). » Après avoir communiqué ces décisions à leurs hommes et s'être assurés que rien ne leur manquait comme armes ni comme équipement, comtes et évêques les mettaient en route. Le départ avait lieu à la belle saison, quand, l'hiver terminé et chacun bien reposé, « le temps se mettait à sourire favorablement » et la campagne se couvrait de verdure. Les hommes ne marchaient pas isolément; ils partaient, groupés sous la conduite du chef qui les avait levés et ne devait pas les quitter avant qu'ils fussent arrivés à destination « afin de ne pas leur laisser l'occasion de mal faire. » Ainsi encadrés, les guerriers se rendaient « pacifiquement » au lieu de réunion. Le long de la route, ils avaient droit au *foderum* (4), c'est-à-dire à l'eau, au bois et au fourrage dont il était fait dans chaque comté une réserve spéciale pour l'armée; mais si d'autres denrées leur étaient nécessaires, ils étaient obligés de les demander ou de les acheter. Une fois arrivés, ils étaient passés en revue par le roi, puis mis en route.

Conformément à l'évolution esquissée depuis le temps de Charles Martel et qui avait affecté en premier lieu la vassalité royale, l'armée de Charlemagne était avant tout une troupe de cavalerie, ce qui ne veut pas dire que l'infanterie eût disparu. Les lettres de convocation font spécialement mention des cavaliers et les annalistes ne parlent pas du rôle de l'infanterie, tandis qu'ils insistent fréquemment sur celui de la cavalerie. Il sera question, à propos d'une expédition menée contre les Avars en 791, d'une telle épidémie dans l'armée « que c'est à peine s'il resta la dixième partie de tant de milliers de chevaux » et, à la bataille du mont Süntal contre les Saxons, on verra les soldats de Charlemagne s'élancer de toute la vitesse de leurs chevaux. Au reste, la guerre ne commençait que lorsque l'abondance des pâturages permettait de quitter les quartiers d'hiver.

L'équipement et l'armement étaient en rapport avec la fortune (5). Les

(1) On peut citer comme type de cette charte le *Memoratorium de exercitu in Gallia occidentali preparando de 807*. (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 48.)

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 54, c. 2-3. Rapprocher une lettre de Hetti, archevêque de Trèves, légèrement postérieure à la mort de Charlemagne, par laquelle il avertit l'évêque de Toul, Frothaire, que les mobilisables de son diocèse doivent se tenir prêts à partir, « de sorte que ceux qui en recevront l'ordre le soir partent le matin et que ceux qui le recevront le matin partent le soir. » (M. G. H., *Epistolæ karolini avi*, t. III, p. 277-278.)

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 75.

(4) « Annonas militares, quas vulgo foderum vocant. » *Vita Hludowici*, au s. d. Astronome, 7.

(5) Gessler, *Die Trutzwaffen der Karolingerzeit von VIII bis z. XI Jahrhundert*, diss., Bâle, 1908, travail exécuté d'après les textes, les miniatures et les fouilles faites en Suisse et dans les

CHARLEMAGNE

propriétaires de douze manses étaient tenus d'arriver avec une brogne, c'est-à-dire avec une courte tunique de cuir recouverte de plaques de métal, dont le commerce était particulièrement interdit et la production surveillée. Les soldats qui n'avaient pas de brogne portaient une tunique serrée à la taille et descendant aux genoux; ceux qui allaient à pied entouraient leurs jambes avec des bandes de cuir. La lance, au point de vue offensif, le bouclier, au point de vue défensif, constituaient l'armement essentiel du guerrier carolingien, cavalier ou fantassin. La lance, terminée par un fer en forme de losange ou de feuille et ornée exceptionnellement de banderoles, était garnie



FANTASSINS CAROLINGIENS

On remarquera la forme de la lance et du bouclier, le manteau jeté sur les épaules et les bandelettes entourant les jambes. — D'après l'Apocalypse de Trèves, Bibl. ville Trèves, ms. 31, fol. 37 v. (Boinet, La Miniature carolingienne, pl. CLIII.)

d'une traverse de fer pareille à un croc perpendiculaire à la hampe, qui empêchait la pointe de pénétrer trop profondément dans le corps de l'adversaire et permettait ainsi de la retirer aisément. Le bouclier de forme ronde, peint tantôt en rouge, tantôt en bleu, sur lequel l'ombilic faisait saillie, était en bois recouvert de peau et consolidé intérieurement par une armature de fer. Les cavaliers portaient en outre une longue épée à deux tranchants, arrondie à l'extrémité, avec laquelle ils frappaient de taille et non d'estoc, une courte épée à un seul tranchant, sorte de coutelas rappelant le

scramasaxe mérovingien, un arc en bois d'if avec un carquois et des flèches, arme inconnue dans l'armée franque avant Charlemagne et dont l'idée paraît avoir été empruntée à la cavalerie byzantine qui en faisait un important usage. Les fantassins avaient également l'arc accompagné de deux cordes et de douze flèches. L'emploi du bâton était formellement interdit (1). Il ressort de ces détails que, sous Charlemagne, l'armement se perfectionna singulièrement et que, parmi les pièces qui le composaient, plusieurs devaient être fort coûteuses. Pour fabriquer une bonne épée en particulier, il fallait des ouvriers habiles et du fer d'excellente qualité. Les ateliers des villas royales et des grandes abbayes pourvoyaient remarquablement à ces besoins, ainsi que l'ont prouvé les intéressants spéci-

pays rhénans (musées de Zurich, Mayence, Worms). Leitschuh, *Geschichte der karolingischen Male-rci*, p. 397-398. Boinet, *La Miniature carolingienne*, passim. — Un capitulaire de Charlemagne sur l'armement des troupes (de armatura in exercitu) a fâcheusement disparu.

(1) Il y a lieu d'observer avec Gessler, *op. cit.* p. 32, que la hache de guerre, qui joua un si grand rôle sous les Mérovingiens, a disparu.

mens mis à jour par les fouilles exécutées dans les sépultures carolingiennes (1).

En colonne de route (*iter exercitale*), l'armée de Charlemagne présentait un spectacle à la fois ordonné et pittoresque. Elle se divisait pour les grandes expéditions en corps d'armée (*turmae*), mais l'unité tactique était la *scara* formée de cavalerie et d'un peu d'infanterie, dont l'importance paraît avoir été fort inégale, allant de l'effectif d'une grosse troupe à celui d'un simple détachement. Les cavaliers, montés sur leurs chevaux sellés et harnachés à peu près comme aujourd'hui, marchaient par pelotons sur deux rangs, la lance sur l'épaule droite, le bouclier derrière le dos; les fantassins s'avançaient par escouades, la lance dans la main droite et le bouclier dans la main gauche, l'ombilic en avant, couvrant le corps. Les uns étaient coiffés d'un casque, les autres avaient la tête nue. Tous portaient un manteau fendu sur le côté et fixé sur l'épaule droite par une fibule, qui rappelle le paludamentum des Romains. Beaucoup aussi avaient au bras des bracelets de fer. Des enseignes de couleur bleue ou rouge rehaussée d'or ayant la forme d'un étendard à trois pointes ou d'un dragon jalonnaient la colonne (2). Les trompettes sonnaient, mais de temps à autre, à leur bruit strident et au fracas des armes succédait un chant militaire, sorte de mélodie propre à « tempérer par la suavité de ses notes la férocité des esprits, » qu'Alcuin avait composée à la demande de Charlemagne (3).

Derrière les hommes suivait la longue file des chariots trainés par des chevaux ou des bœufs, sur lesquels s'entassaient provisions et munitions. Il y avait de la farine, de la viande de porc, des barriques de vin en quantité (4). Parmi les munitions figuraient des armes de rechange, lances, boucliers, arcs avec carquois, et tous les outils nécessaires à la guerre : meules, haches d'assaut, cognées, doloires, pelles, pioches, frondes. Des bêtes de somme, ânes ou mulets, portaient les pierres destinées aux frondeurs. Les chariots dénommés basternes étaient recouverts de bâches de cuir cousues avec soin, afin de mettre les marchandises transportées à l'abri de l'eau, lors du passage des rivières (5). Le train de combat comprenait également du matériel de pont et tout un attirail d'engins de siège empruntés aux Romains, notamment des béliers et des perrières. Enfin l'armée était suivie d'un troupeau de bétail.

L'ordre et la discipline étaient soigneusement maintenus. Lorsque les soldats recevaient l'autorisation de fourrager pour la nourriture de leurs che-

(1) Les villas royales avaient des ouvriers en fer et en écus (*ferrarii, scutarii*) et l'on voit Charlemagne recommander tout spécialement à ses intendants de tenir les armes de guerre en bon état et de les placer au retour d'une campagne dans la pièce qui leur est réservée. (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 32, c. 42, 45.)

(2) Boinet, *La Miniature carolingienne*, pl. CXLV. Gessler, *op. cit.*, p. 75, a cru trouver une ressemblance entre l'enseigne qui figure sur cette planche et l'étendard que Charlemagne porte sur la mosaïque du Latran. L'hypothèse est singulièrement hardie.

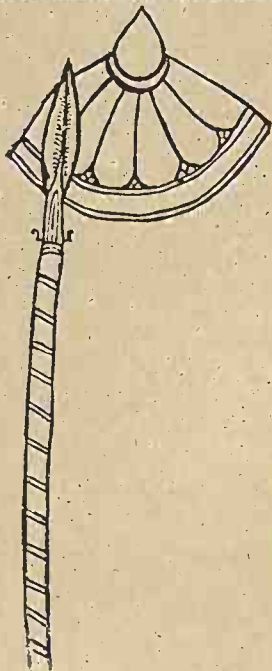
(3) « Quatenus truces animorum motus aliqua musicæ suavitatis melodia mu cerentur. » *Alcuini Epistole*, 149.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 77, c. 10.

(5) Sur les chars de guerre de Charlemagne, voir Guérard, *Commentaires du Capitulaire de villis*, p. 349-350, et du *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 662-663.

CHARLEMAGNE

vaux et de prendre aux paysans une part de leur blé, les quantités à prélever étaient rigoureusement fixées et celui qui ne tenait pas compte de la volonté royale, ou volait, ou ravageait avec ses chevaux, devait payer à titre de composition le triple de la valeur du dommage causé (1). Quiconque avait été trouvé ivre était condamné à boire de l'eau jusqu'à ce qu'il eût reconnu



L'ARMEMENT CAROLINGIEN
Cette image donne une idée précise de la lance carolingienne, avec sa hampe, sa ferrure et son cran d'arrêt, et aussi du bouclier — D'après le Psautier de Corbie, Bibl. ville Amiens, ms. 18, fol. 123 v. (Boinet, La Miniature carolingienne, pl. CXLVIII.)

sa faute (2). Le pillage, quand il se produit, n'apparaît pas comme un acte de vagabondage isolé commis par quelque soldat ou valet d'armée, mais comme un acte collectif et un moyen de contrainte ordonné par le roi pour briser la résistance ennemie; dans ce cas, le butin final est partagé entre les soldats, dont il sert à récompenser la bravoure et encourager le dévouement.

Ces règlements si minutieux ne sont pas les seuls que l'esprit prévoyant de Charlemagne lui ait suggérés. Dans les pays mal connus, mal frayés, qu'il fallait traverser, les marches étaient longues, pénibles et parfois dangereuses; il importait d'éviter les surprises. Pour adoucir les fatigues de la route, d'autant plus dures que les guerres avaient lieu généralement pendant l'été, Charlemagne prescrivait à toutes ses troupes de faire la sieste vers l'heure de midi; pour se garer des embuscades, il envoyait au loin des éclaireurs chargés de le renseigner avec précision sur la position et la force de l'ennemi. Si l'armée devait séjourner un certain temps dans le pays, un camp était établi, généralement au bord d'un fleuve, et les soldats logeaient sous la tente.

Une grosse question était celle du passage des rivières. Quand on rencontrait un gué, un pont, l'opération était facile, mais il n'en existait guère sur ces grands cours d'eau qui s'appellent le Rhin, le Danube, l'Elbe, la Weser; alors les soldats construisaient un pont de bateaux avec des cordes et des ancres, qui pouvait être aussi facilement détruit que construit et, pour assurer leur ligne de retraite, ils élevaient quelquefois à chaque extrémité de ce pont un château de terre et de bois, qui était laissé sous bonne garde. En règle générale, les fleuves étaient d'ailleurs pour les armées un auxiliaire plutôt qu'un obstacle, car ils constituaient de précieuses voies de pénétra-

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 70, c. 4.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 74, c. 6.

tion. Charlemagne s'en servit constamment. Il ne se borna pas à suivre leur vallée, mais utilisa leur courant chaque fois qu'il en aperçut la possibilité. De véritables flottilles contribuaient au transport des hommes et des provisions; elles étaient faites de bateaux en partie démontables, qu'on tirait à terre et faisait traîner par des chevaux ou des mules pour passer d'un bassin dans un autre (1). Le Grand Fossé (*Fossatum magnum*) de 10 000 pas de long sur 300 pieds de large, creusé pour réunir le Rhin au Danube par l'Altmühl et la Rednitz, devait être avant tout un canal stratégique destiné à éviter le « portage » entre les deux principaux fleuves des régions orientales du royaume. Peut-être les miniatures nous ont-elles gardé l'image de ces bateaux, dont un chroniqueur vante les dimensions, mais qui n'étaient que de grandes barques à voiles avec une sorte de cabine sous laquelle les soldats se tenaient assis, tandis que le vent soufflait et que le pilote placé au gouvernail donnait la direction.

* * *

Cette remarquable organisation fut sans aucun doute la cause principale des victoires de Charlemagne, mais une part en revient aussi à la manière dont il conduisit la guerre après l'avoir préparée.

Charlemagne fut en effet l'âme de ses armées. Il exerçait en personne le commandement en chef et, s'il lui arriva dans les dernières années de son règne de confier l'exécution de certaines parties de ses plans de guerre à ses fils, il garda toujours la direction suprême des opérations. Quand il n'accompagnait pas lui-même ses soldats, il demeurait dans le voisinage immédiat du théâtre des hostilités; mais le plus souvent il les suivait et par sa présence au milieu d'eux, par le labeur et l'endurance dont il faisait preuve, il leur donnait un précieux exemple. Le camp n'était pas encore réveillé qu'il sortait de sa tente, escorté de quelques officiers, et en tenue de guerre, l'épée au côté, son manteau jeté sur les épaules, un javelot dans sa main puissante, il parcourait à cheval les environs (2).

Aucun document n'indique qu'au cours de ses campagnes il se soit illustré par quelque trait de bravoure éclatant; Eginhard déclare que, pendant la longue guerre de Saxe, il ne livra personnellement que deux batailles rangées (3). Cependant, quand il y avait quelque coup rapide à frapper, il prenait avec lui l'élite de ses soldats et, laissant le gros de l'armée, se rendait en plein pays ennemi, comprimait les offensives ou les prévenait (4). D'ailleurs les batailles de ce temps ne présentaient nullement le caractère des batailles d'aujourd'hui; la distinction actuelle entre les différentes

(1) *Annales Guelferbytani*, 793, 797 (M. G. H., *Scriptores*, t. I, p. 45). *Vita Hludowici*, du s. d. Astronome, 15.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 32.

(3) Eginhard, *Vita Karoli*, 8.

(4) *Annales regni Francorum*, 775. *Remaniement*, 776, 785.

CHARLEMAGNE

armes, qui permet de combiner certaines manœuvres, n'existait pas : ainsi les archers, dont on aurait pu tirer un excellent parti, ne faisaient pas masse, mais opéraient isolément, les uns à pied, les autres à cheval. Dans ces conditions, le combat n'était guère qu'un choc violent. Les cavaliers se précipitaient au galop de leur monture, ceux de première ligne tenant leurs lances pointées en avant, tandis que derrière eux leurs compagnons tiraient des flèches ou brandissaient leur épée hors du fourreau, prêts à frapper. Le rôle des fantassins, incapables de suivre et peu nombreux, se trouvait tout à fait réduit; finalement l'avantage restait au plus vaillant. Pour cette raison, l'éducation individuelle paraît avoir été particulièrement soignée; de curieuses miniatures d'une souplesse et d'un réalisme saisissants mon-



L'ARMEMENT CAROLINGIEN

En avant d'hommes armés de la lance et du bouclier, un archer en position de tir tend la main pour prendre des flèches. — D'après le Psautier d'Utrecht. Bibl. Univ. Utrecht, ms. 32, fol. 7. (Boinet, La Miniature carolingienne, pl. LXII.)

trient des hommes s'exerçant à manier l'arc et la lance, à se couvrir avec leur bouclier.

Au fond, le succès appartenait à celui des deux adversaires qui savait amener à l'endroit voulu et au moment voulu les troupes les plus nombreuses. Dans ce domaine, Charlemagne était passé maître. Il conçut des opérations de large envergure qui nous surprennent aujourd'hui; mais ce qui frappe également dans les relations des contemporains, c'est la vitesse avec laquelle ses troupes se déplaçaient. Grâce à cette rapidité jointe à une adroite utilisation du terrain, l'ennemi

surpris par la soudaineté de l'attaque et encerclé par les colonnes qui débouchaient des monts et des vallées se rendait, parfois sans combat. Tout cela peut nous paraître aisé; tout cela était alors très compliqué. Charlemagne devait connaître le tracé des cours d'eau et les défilés des montagnes, et l'époque où ils étaient praticables; il devait connaître aussi la variété des climats, le jeu des saisons et le temps des récoltes, qui permettaient de ravitailler les hommes facilement, d'assurer la pâture des chevaux; mais même quand il avait appris toutes ces choses, il lui restait à tenir compte des immenses forêts qui recouvraient alors la majeure partie de l'Europe occidentale et de la rareté des chemins que remplaçaient trop souvent d'étroites vallées fluviales ou de simples pistes. Or ces renseignements multiples que nous donnent maintenant les traités et cartes géographiques, le roi ne pouvait les tenir que de sources verbales et souvent suspectes. Au milieu de toutes ces difficultés, il lui arriva par-

fois de se tromper dans ses prévisions, d'être arrêté en cours de route par des inondations, des épidémies ou la crainte d'un lointain obscur; dans ce cas, il ne s'obstinait pas et transformait son plan avec une aisance remarquable.

A ces procédés essentiels, qui caractérisent au plus haut degré l'œuvre militaire de Charlemagne, le roi en joignit d'autres de nature différente, mais qui eurent aussi leur efficacité. Pour assurer la soumission des vaincus, il construisit en plusieurs endroits des châteaux forts où il mit des garnisons; pour prendre des villes fortifiées, il recourut à l'art des ingénieurs. Tandis que les meilleurs frondeurs debout sur des chars de guerre et les archers à cheval accablaient de pierres et de flèches les assiégés placés sur le rempart et que les perrières faisaient leur œuvre, des soldats, dont la manœuvre était appuyée par d'habiles tireurs, se couvrant avec leurs boucliers, approchaient le bélier de la muraille. Cependant des fantassins armés de haches et portant de longues torches frappaient à coups redoublés contre les portes ou cherchaient à incendier les tours, qui devaient être au moins partiellement en bois; puis, quand les flammes jaillissaient de la toiture et la résistance de l'ennemi faiblissait, les cavaliers s'approchaient au galop et l'assaut final était donné (1). Tous ces moyens étaient de guerre probe et loyale, mais si les circonstances lui paraissaient l'exiger — et ce fut fréquemment le cas pendant les guerres de Saxe, — Charlemagne ne craignait pas de recourir à des arguments plus rudes, ravageant les champs, incendiant les fermes, détruisant tout par le fer et par le feu.

A côté de lui, le roi avait naturellement des officiers chargés de commander ses *turmae*, ses *scarae*, et autres unités de moindre importance. Pour comprendre ce que furent ces auxiliaires, il importe de renoncer à l'idée moderne d'un corps d'officiers recrutés spécialement, consacrant leur existence à la préparation de la guerre, franchissant à l'ancienneté ou par leur mérite les degrés d'une hiérarchie étroitement fixée; il n'existe sous Charlemagne ni école d'officiers, ni grades, ni hiérarchie, ni avancement régulier. Les commandements, petits ou grands, sont exercés par des fonctionnaires du temps de paix, peut-être choisis à cause de leur bravoure et de leurs capacités reconnues, assurément appelés pour la seule durée de la guerre, après laquelle ils reprendront leurs anciennes occupations. On trouve ainsi à la tête des grandes unités les principaux officiers du palais, comtes palatins, connétables, chambriers, quelquefois aussi de simples comtes; mais ceux-ci paraissent avoir dirigé surtout des unités moins importantes, très probablement les hommes de leur région venus avec eux au rendez-vous de guerre (2). Quant

(1) Voir le récit du siège de Barcelone dans Ermold le noir (*In honorem Hludowici*, I, vers 267 et suiv.) et du siège de Tortose dans la vie de Louis le Pieux du soi-disant Astronome (*Vita Hludowici*, 16). Voir aussi Boinet, *La Miniature carolingienne*, planches LXIV, CXXIV, CXLV.

(2) On citera, parmi les grands palatins placés à la tête des armées, les comtes du palais

CHARLEMAGNE

aux maréchaux du roi, qu'on rencontre dans un capitulaire de Charlemagne amenant des bêtes de somme chargées de pierres et plus tard, dans un capitulaire de Charles le Chauve, recueillant le *foderum*, ils semblent présenter quelque analogie avec nos officiers d'intendance.

Cependant, il est des lieutenants de Charlemagne qui paraissent avoir fait de la guerre un métier et s'y être particulièrement distingués; ce sont ceux qui furent préposés par lui à la garde de la marche, c'est-à-dire des comtés situés dans les régions frontalières : Bretagne, Frioul, Bavière, Pyrénées, parfois même au-delà (marche d'Espagne) (1). Établis face à l'ennemi, vivant dans une perpétuelle alerte, ces comtés devaient être constamment en état de défense; c'est pourquoi leurs comtes étaient subordonnés à l'un d'entre eux jugé meilleur soldat, que les documents appellent comte ou préfet de la marche, marquis, préfet des provinces. Les marquis jouent un rôle capital dans la protection du royaume, soit qu'ils conduisent la guerre contre les peuples voisins qu'ils ont mission de surveiller, soit qu'ils concluent des trêves avec eux ou donnent leur avis sur leur renouvellement (2); d'autre part, les capitulaires royaux leur confèrent des fonctions de police multiples et délicates : arrêter les fugitifs et les contrebandiers qui tentent d'exporter des armes, espionner l'ennemi. Le territoire commis à leurs soins était hérissé de retranchements, de tours et de châteaux, qui en faisaient un réduit défensif de premier ordre où tout avait été réglé de manière à assurer « la défense de la patrie. »

Parmi les hommes que Charlemagne plaça dans ces postes d'honneur et de combat, parce qu'il avait mis en eux toute sa confiance, figurent Guy, Roland et Audulf pour la Bretagne, Gérold pour la Bavière, Eric pour le Frioul, Guillaume de Toulouse pour la frontière pyrénéenne. Avec Roland, ces trois derniers sont les plus célèbres. Issu d'une illustre famille strasbourgeoise, « puissant par les armes, subtil par l'esprit, » Eric, dit avec emphase son épithète, « dompta les redoutables nations barbares comprises entre le Danube et la Drave, et celles que cachent les roseaux du Palus Meotides (3). » Gérold était le beau-frère de Charlemagne, qui avait épousé sa sœur Hildegarde (4). Tous deux périrent les armes à la main, en combattant « la tourbe des infidèles, » et leur mort considérée comme un martyre fut pleurée par le roi, parce qu'ils étaient « de ces braves qui gardèrent et étendirent les bornes

Anselme et Worad, les sénéchaux Eggihard et Audulf, les connétables Burchard et Geilon, les chambriers Adalgise et Meginfrid.

(1) Ce mot marche (marca) a en réalité trois sens; il désigne la frontière (limes), la région située en deçà de la frontière, la région située au-delà de la frontière, si elle est occupée. Cf. Lipp, *Das fränkische Grenzsystem unter Karl dem grossen*, Theil I, Königsberg, 1892; Werner, *Gründung und Verwaltung der Reichsmarken unter Karl dem grossen und Otto dem grossen*, Theil I : *Das Markensystem Karls des grossen*, Bremerhaven, 1895 (qui n'est guère qu'un reflet de l'ouvrage de Lipp).

(2) Hincmar, *De ordine palatii*, xxx.

(3) Paulin d'Aquilée, *Versus de Herico duce* (M. G. H., *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 131).

(4) Voir son éloge dans Walafrid Strabon, *Heilonis visio Weltini*, vers 811-826 (M. G. H., *Poetae latini aevi carolini*, t. II, p. 329-330).

LES ARMÉES DE CHARLEMAGNE

de l'empire chrétien (1). » Guillaume de Toulouse, dont le père, le comte Thierry, mourut aussi à l'ennemi, ne fut pas seulement l'un des plus fidèles conseillers du roi, mais ses brillants exploits contre les Arabes devaient lui « valoir un éternel honneur. » Les uns et les autres partageaient la religion de leur maître et trouvèrent en elle le soutien de leurs armes. Eric entretenait des relations suivies avec Paulin d'Aquilée, qui l'appelle son très cher frère, l'exhorte à aimer Dieu de tout son cœur, à faire des œuvres pieuses et charitables, à lire les saintes Écritures (2). Guy reçut d'Alcuin, sur sa prière instante, un traité des Vertus et des Vices qu'il put méditer au cours des campagnes (3). Gérold enrichit de ses dons le monastère de Reichenau. Une tradition vraisemblable veut que Guillaume de Toulouse, avant de quitter définitivement le siècle, ait préparé à Gellone la cellule où il devait vivre plus tard, travaillant de ses mains, couchant à la dure, jeûnant et priant (4).

Le roi trouva dans ces hommes entièrement dévoués à son service les exécuteurs vaillants de ses volontés, et leur bravoure fut un important facteur de succès.

* *

Charlemagne avait donc une bonne armée, de bons lieutenants et, sans être un général comparable à César ou à Napoléon, il put, grâce aux institutions militaires dont il avait doté son royaume, grâce aussi à la stratégie dont il fit preuve au cours de ses expéditions, remporter de prodigieuses victoires. Ce serait cependant une erreur de croire que, dans ses rapports avec les puissances étrangères, la force ait été son seul argument. L'intérêt



CHEFS ET SOLDATS CAROLINGIENS

Le sujet de cet ivoire, tiré du Livre des Rois, est l'entrevue d'Abner avec Joab près de la fontaine de Gabaon; mais on y voit en réalité un épisode de la vie militaire à l'époque carolingienne : en haut, la rencontre de deux chefs; au-dessous, des soldats au repos coiffés d'un petit casque et armés de la lance et du bouclier. (Musée du Louvre.) — D'après Molinier, Histoire des Arts appliqués à l'industrie, Albert Lévy édit., t. I, Ivoires, p. 126.

(1) *Alcuini Epistola*, 185.

(2) *Liber exhortationis* (Migne, *Patrologie latine*, t. XCIX, col. 197 et suiv.). Cf. *Alcuini Epistola*, 98.

(3) *De virtutibus et vitis liber* (Migne, *Patrologie latine*, t. CI, col. 613 et suiv.).

(4) *Ardonis vita Benedicti*, 30 (M. G. H., *Scriptores*, t. XV, 1, p. 211-213).

CHARLEMAGNE

de l'État, la crainte de Dieu, l'appât de grosses sommes d'argent, une certaine douceur de sentiment, autant de causes qui l'ont déterminé parfois à renoncer aux projets belliqueux les plus arrêtés ou les mieux justifiés parfois aussi à recourir à des négociations. D'autre part, les circonstances l'ont amené à accepter des armistices, conclure des trêves (1).

Une diplomatie lui était donc indispensable et il l'a eue, mais ses diplomates ne furent, pas plus que ses officiers, des fonctionnaires de carrière : ils n'étaient pas attachés de manière fixe à certains postes, mais se mettaient en route quand les nécessités l'exigeaient et appartenaient aux conditions les plus diverses. On rencontre parmi eux de grands officiers du palais, comme le comte palatin Helmengaud, le bouteiller Eberhard, l'huissier Gotteramn, des comtes, surtout des ecclésiastiques, évêques, abbés, chapelains du palais royal, diacres et notaires. Cependant quelques-uns paraissent avoir été plus spécialement chargés de missions extérieures et se rapprocher à ce titre de nos ambassadeurs actuels : tels l'abbé de Fontenelle, Gervold, que Charlemagne délégua fréquemment auprès d'Offa, roi de Mercie, et Amalaire, évêque de Trèves. Les légations d'Helmengaud semblent avoir été particulièrement nombreuses.

Parmi ces missions, il en était de faciles, par exemple celles qui consistaient à porter des présents aux souverains étrangers, à chercher des reliques, à transmettre une lettre ou un acte, la relation de quelque événement. Il en était aussi de difficiles, comme de négocier des traités, se renseigner sur la condition politique d'un pays étranger et les intentions de ses habitants à l'égard du royaume franc, préparer quelque mariage princier, exposer le point de vue du roi dans des questions délicates. La tâche, ardue déjà, le devenait bien davantage quand le souverain qu'il s'agissait de convaincre était le pape ou l'empereur grec, deux personnages également rompus aux pratiques de la diplomatie. D'autre part, le métier d'ambassadeur rencontrait des obstacles matériels considérables et pouvait même devenir périlleux. Les rigueurs de l'hiver, le mauvais état des chemins, les dangers d'un voyage en mer étaient autant d'éléments à conjurer; enfin, il fallait prendre garde de laisser voler ses papiers, tenir compte de l'insécurité du pays. Plusieurs ambassadeurs moururent en route ou aussitôt après leur retour, de maladie ou de fatigue; d'autres rencontrèrent des embûches semées sur leur passage et périrent de mort violente.

Charlemagne adopta pour toutes ces raisons un certain nombre de règles marquées au coin de son habituelle prudence. Une ambassade comprenait toujours plusieurs personnages, deux à cinq généralement, sans compter leur suite, choisis sympathiques autant que possible à celui auprès de qui ils étaient envoyés (2). Ils portaient généralement au printemps, munis de

(1) Sur le droit de la guerre à cette époque, voir Albert Lévy, *Beiträge zum Kriegerrecht im Mittelalter, insbesondere in den Kämpfen an welchen Deutschland beteiligt war*, p. 10 et suiv. (Untersuchungen z. deutschen Staats u. Rechtsgeschichte d'Otto Gierke, fasc. 29, Breslau, 1889).

(2) Les ambassadeurs auprès du pape sont presque toujours deux, un évêque et un comte.

lettres de recommandation pour les habitants des contrées qu'ils allaient traverser. Le roi leur remettait des instructions écrites, car la mémoire aurait pu leur faire défaut ou leurs affirmations auraient pu être contestées (1), mais, avant de se mettre en route, ils recevaient aussi un commentaire verbal du document emporté, afin de pouvoir au besoin le développer et le compléter.

Parmi les tâches multiples dont les ambassadeurs de Charlemagne s'acquittèrent ainsi, l'une des plus importantes fut celle qui avait pour objet de confirmer les traités de paix. Chose curieuse en effet : à cette époque où le droit de la guerre n'existait pour ainsi dire pas, cette cérémonie, qui s'accompagnait d'un échange de serments, paraît avoir été tout à fait solennelle. Peut-être faut-il y voir de la part du roi l'expression du désir d'éviter une guerre nouvelle. Dans tous les cas, l'une de ses grosses préoccupations, au lendemain de la soumission des différents peuples, fut d'assurer la réalité de cette soumission. La construction de châteaux occupés par de petites garnisons fut l'un des moyens dont il usa, mais assez rarement; il préféra en employer deux autres : les otages et le serment de fidélité.

L'emploi des otages était courant à l'époque carolingienne; le roi lui-même, quand il convoquait un chef ennemi à une entrevue, avait soin de lui envoyer des grands de la cour qui garantissaient sa sécurité. Après chaque guerre, la pratique des otages apparaît constante; Charlemagne l'applique en Italie, en Saxe, en Bavière, en Espagne. Elle est également uniforme. Ou bien les otages prélevés sur l'ensemble de la population sont très nombreux, ou bien, et c'est le cas général, ils sont douze, choisis parmi les nobles, auxquels s'en ajoute souvent un treizième d'origine encore plus noble, un prince de sang royal ou ducal. Charlemagne se les fait remettre sans retard, en dresse officiellement la liste et les emmène avec lui (2). Rentré dans ses États, il les place sous bonne garde, soit qu'il les envoie vivre dans une de ses propriétés sous la surveillance directe de l'intendant, soit plutôt qu'il les remette à un évêque, un abbé, un comte; les capitulaires prévoient des sanctions contre celui qui aura laissé fuir l'un d'entre eux (3). Les person-

Les missions dirigées sur Constantinople en 811 et 813 sont respectivement de trois et de deux membres. L'ambassade de Godescalc, envoyée en 798 auprès de Siegfried, roi des Normands, comprenait cinq personnages; de même, celle qui se rendit en Italie en 788 pour régler les affaires du duché de Bénévent.

(1) Voir comme exemple le *Memoratorium missis datum ad papam Adrianum legatis* (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 111).

(2) La formule courante des annales est que, la guerre finie, le roi est rentré, « obsidibus acceptis », ou « receptis ».

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 45, c. 13; 99, c. 10; 32, c. 12. Cf. Guérard, *Explication du Capitulaire de villis*, p. 215-218. — L'état des otages saxons, du début du IX^e siècle, qui se trouve dans Boretius, *ibid.*, 115, comprend 37 noms d'otages placés précédemment en Alémanie et qui, pour une cause inconnue, doivent être conduits à la mi-carême à Mayence. Tous sont confiés à des évêques, abbés, comtes, parmi lesquels on relève les noms de Wala et d'Eginhard, L'archevêque de Reims, Vulfard, reçoit de même quinze illustres

CHARLEMAGNE

nalités chargées de les recueillir occupaient en somme une place importante dans l'Église ou dans l'État, et peut-être a-t-on le droit de croire qu'en les choisissant ainsi, le roi avait l'arrière-pensée de séduire ses hôtes d'un moment par les charmes d'un accueil fastueux, peut-être même de les amener doucement au christianisme.

Quoi qu'il en soit, les otages sont le gage visible et en quelque sorte symbolique de la soumission des vaincus; en les livrant à Charlemagne, ceux-ci se sont donnés à lui du même coup. Aussi bien leur remise s'accompagne-t-elle d'une cérémonie qui lui donne sa pleine signification : la prestation du serment de fidélité au souverain vainqueur. Ce serment, dont on sait la haute valeur aux yeux de Charlemagne, rappelle de toute façon celui que lui prêtent les Francs. Il est juré par le peuple vaincu tout entier et par son chef, et non seulement ils promettent d'être obéissants et fidèles au roi, mais s'engagent de la même manière vis-à-vis de ses fils et de « la race des Francs. » Quelquefois aussi ils jurent de ne pas écouter les mauvais conseils qui pourraient les déterminer à la défection. Quiconque viole son serment se rend coupable de « perfidie » au sens étymologique du mot et son crime, considéré comme un acte de haute trahison, est puni de mort. Des envoyés de Charlemagne vinrent signaler ainsi à certains peuples leurs manquements à la foi jurée, et c'est en s'appuyant sur ces manquements que les annalistes du temps ont entendu justifier les rigueurs du roi envers les Saxons.

Beaucoup d'autres procédés, qui apparaîtront nettement dans la suite, pourraient être indiqués dès maintenant comme ayant contribué au succès de la politique extérieure de Charlemagne : l'habileté avec laquelle il a su se créer dans chaque État ennemi un parti de « fidèles » qui, après avoir favorisé ses entreprises, lui ont fourni, la guerre terminée, les cadres de la nouvelle administration; le soin avec lequel celle-ci fut instituée sur le modèle franc, tout en accordant à chaque contrée réunie à l'empire les libertés compatibles avec le bon ordre de l'État et la conservation de la conquête; la protection des frontières des pays vaincus mieux assurée qu'au temps où ils étaient indépendants; enfin, la religion associée à la politique, c'est-à-dire le baptême ou la fidélité envers Dieu se confondant avec le serment ou la fidélité envers le roi.

Toutes ces choses apparaîtront plus loin. Il suffit pour l'instant d'avoir établi que la politique étrangère de Charlemagne, dont on pourrait croire au premier abord qu'elle fut fondée presque uniquement sur l'emploi de la force, a été une politique variée dans ses moyens, très nuancée, à l'occasion de laquelle le roi montra une infinie souplesse. Certes la guerre a été le principal de ces moyens et il est arrivé à Charles de traiter durement ses ennemis, comme de demander à ses sujets des sacrifices excessifs en

otages saxons à garder (Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, II, 18. M. G. H., *Scriptores*, t. XIII, p. 465).

LES ARMÉES DE CHARLEMAGNE

hommes. Cependant il apparaît d'ores et déjà que, pour résoudre la partie militaire de sa tâche, il a non seulement organisé son armée de manière à lui faire rendre le plus possible avec le moindre effort possible, mais aussi qu'il a eu recours fréquemment à des négociations et à des moyens de coercition pacifiques tels que l'emploi systématique des otages et du serment de fidélité. Au vrai, toutes ces ressources étaient indispensables pour lui permettre de triompher des énormes difficultés qu'il allait rencontrer, malgré ses brillants succès antérieurs, dans l'achèvement de la lourde tâche entreprise par lui hors des limites de l'État franc.

CHAPITRE V

RONCEVAUX

LA RÉUNION DE L'ITALIE ET DE LA SAXE A L'ÉTAT FRANC

Au moment où Charlemagne se croyait tranquille du côté de l'Italie et de la Saxe, des complications sérieuses surgissaient pour lui en ces deux pays.

Dans l'Italie fière à bon droit de son glorieux passé, plusieurs familles, tant romaines que lombardes, dissimulaient mal leur hostilité contre cet étranger qui prétendait leur imposer sa loi; surtout un grave malentendu était né entre Charlemagne et le pape Hadrien, à propos de la donation de 774. C'était un magnifique présent fait au Saint-Siège par le roi des Francs; seulement, depuis quatre ans que l'acte avait été déposé par Charlemagne sur le tombeau de saint Pierre, il n'existait toujours qu'à l'état de promesse et toutes sortes de raisons faisaient craindre au souverain pontife qu'il ne fût jamais réalisé. N'y avait-il pas en effet une contradiction flagrante entre la décision de Charlemagne se proclamant officiellement roi des Lombards le 5 juin 774 et celle par laquelle il avait abandonné au Saint-Siège, le 6 avril précédent, un morceau considérable de son nouveau royaume? D'autre part, l'introduction dans le protocole officiel de ses actes, le 16 juillet de la même année, du titre de patrice des Romains (1) qu'il avait reçu jadis du pape Étienne II à Saint-Denis en même temps que son père et que celui-ci avait négligé, ne signifiait-elle pas que le roi des Francs entendait exercer toutes les prérogatives attribuées au grand fonctionnaire de ce nom, dans le temps où les empereurs byzantins régnaient sur l'Italie? Une série d'incidents déjà anciens paraissent justifier cette manière de voir : tel celui qui s'était produit quand, malgré les protestations du pape, le roi avait

(1) « Carolus gratia Dei rex Francorum et Langobardorum atque patricius Romanorum. » *Diplomata Karolinorum*, 81. La formule se retrouve dans un diplôme du mois de décembre de la même année (*ibid.*, 87); elle devient régulière, à de rares exceptions près, depuis le mois de mai 775 (*ibid.*, n° 96 et suiv.).

retenu à sa cour l'envoyé pontifical Anastase, auquel il reprochait d'avoir tenu sur son compte des propos fâcheux (1).

Aussi, tout en continuant à prodiguer à Charlemagne les témoignages de sa confiance, Hadrien était au fond plein d'une anxiété qui redoubla après l'expédition contre Rodgaud. Le pape s'était imaginé que le roi profiterait de l'occasion pour venir à Rome et « qu'il accomplirait toutes les promesses que son père de sainte mémoire, le seigneur roi Pépin, avait faites avec lui, et celles qu'il avait faites lui-même au seuil des apôtres (2). » Or non seulement Charlemagne ne se rendit pas dans la Ville éternelle, mais, oubliant les engagements solennels pris par lui en 774 et le serment prêté au Saint-Siège par Hildebrand, il considéra désormais, d'accord avec ce dernier, le duché de Spolète comme une de ses possessions et son duc comme un de ses fidèles; et si, depuis son voyage en France, l'archevêque de Ravenne ne revendiquait plus que Bologne et Imola comme dons du roi des Francs, il ne permettait toujours pas aux habitants des autres cités de l'exarchat de recevoir des fonctionnaires pontificaux (3). Sans doute le pape s'efforçait de dissimuler sous des formules débordantes de tendresse les angoisses que lui causait l'attitude de Charlemagne, mais sa correspondance avec « son très doux et très aimé fils » se ralentit sensiblement pendant les années 776-777. On y re'ève en outre la trace de plusieurs démêlés capables de « semer la zizanie entre le roi et lui, » à l'occasion desquels Charlemagne prit une attitude presque agressive. Il accusa les Romains de vendre des chrétiens aux Sarrasins et leurs prêtres d'avoir de mauvaises mœurs, provoquant cette vive réplique d'Hadrien que c'étaient les Lombards, poussés d'ailleurs par la disette, qui avaient livré les esclaves aux Grecs et que, si lui pape avait eu des vaisseaux et des matelots, il aurait bien su « empêcher ce crime (4). »

Du moins le roi savait-il à quoi s'en tenir sur les difficultés qu'il pouvait craindre du côté de l'Italie. Il n'en était pas de même en Saxe, car rien ne lui permettait de deviner qu'à ce moment même s'y préparait dans l'ombre l'homme destiné à devenir son plus rude adversaire : Witikind.

D'illustre origine, l'un des premiers parmi les Westphaliens, Witikind (5) fut vraiment le héros de la guerre saxonne, le *Sachsenführer*, comme l'appel-

(1) *Codex carolinus*, 51.

(2) *Codex carolinus*, 55.

(3) *Il Regesto di Farfa compilato da Gregorio di Catino*, éd. Giorgi et Balzani, 1879, t. II, n° C, CVI et suiv. *Diplomata Karolorum*, 111. *Codex carolinus*, 53-56.

(4) *Codex carolinus*, 59.

(5) Le nom de Witikind étant orthographié par les écrivains carolingiens Widochindus ou Widuchindus, Widokindus ou Widukindus, Widukint, plusieurs historiens modernes le traduisent par Widukind; il m'a paru préférable de s'en tenir, comme pour Eginhard, à la dénomination usuelle. Pour la bibliographie, voir Diekamp, *Widukind, der Sachsenführer nach Geschichte und Sage*, diss., Münster, 1877; Dettmer, *Der Sachsenführer Widukind nach Geschichte und Sage*, Würzburg, 1879; von Uslar-Gleichen, *Das Geschlecht Willekinds des grossen und die Immedinger*, Hanovre, 1902. — C'est à propos de l'assemblée de Paderborn de 777 que le nom de Witikind est prononcé pour la première fois. Les *Annales royales* et le *Remaniement* disent qu'il n'y vint pas, parce qu'il avait conscience de ses nombreux forfaits, mais de quels forfaits s'agit-il : nous l'ignorons.

CHARLEMAGNE

lent les Allemands ; mais il a été un héros d'une espèce particulière, qui n'est point celle dans laquelle on classe généralement les hommes honorés de ce titre. Fut-il en effet le guerrier éminent qui sait, grâce à sa vaillance et à son habileté, réunir un peuple divisé et, stimulant les énergies, le conduire, sinon à la victoire, du moins sur le chemin d'une résistance glorieuse illustrée par quelque brillant combat ? Il n'y paraît guère, si l'on consulte les historiens du temps. Jamais on ne voit Witikind diriger une bataille, jamais on ne le voit se distinguer par sa bravoure, jamais il ne réussit à rassembler les Saxons pour la défense commune et il ne semble même pas qu'il y ait pensé ; parfois il disparaît pendant tout un temps, sans qu'il soit possible de découvrir sa trace. Il n'eut donc rien d'un général, ni d'un soldat, encore moins d'un chef national. Contrairement à ce qu'affirment d'anciens témoignages, il ne fut ni tyran, ni duc des Saxons. On ne saurait le comparer en quoi que ce soit à Vercingétorix, fils d'un père illustre, qui parvint à grouper autour de lui toutes les forces de la Gaule défaillante, en prit le commandement et, dans une lutte ouverte contre César, payant de courage et de décision, ébranla un instant la fortune romaine.

Ce qui caractérise essentiellement Witikind, c'est l'esprit de ruse. Il n'a pas son pareil pour provoquer des soulèvements, déterminer parmi les Saxons des manquements à la foi jurée ; mais son coup fait, il se retire dans la Saxe transalpine ou même plus loin, chez les Danois inquiets de l'approche de Charlemagne et prêts, sinon à le combattre, du moins à recueillir ses adversaires. C'est là qu'il réside avec ses associés, notamment son fidèle Abbion, là qu'il reçoit les rapports de ses agents établis en Saxe, de là qu'il leur envoie ses instructions. Grâce à eux, il suit tous les faits et gestes de Charlemagne, connaît l'état d'esprit de ses compatriotes et, bien renseigné, tenant en main tous les fils de son ouvrage, il peut exciter les Saxons et choisir le moment où, le roi des Francs étant occupé ailleurs, il les soulèvera contre lui. Pour atteindre ses buts, il a eu besoin d'une puissance d'intrigue et de persévérance prodigieuse qui détermine nettement sa physionomie historique. Les écrivains francs ne s'y sont pas trompés et c'est avec raison qu'ils le qualifient de « racine de crime, excitateur de perfidie, auteur de tout le mal (1). » Peut-être aussi a-t-on le droit de supposer que la haine du christianisme dicta principalement son attitude ; on remarquera, en effet, que les deux seules fois où il semble avoir agi en personne, ce fut pour détruire l'œuvre des grands missionnaires chrétiens. C'est pourquoi les hagiographes s'expriment sur son compte avec une colère significative, attribuant à son personnage quelque chose de diabolique (2). Au reste, il avait à la date où nous sommes arrivés la partie belle, car si Charlemagne occupait solidement avec ses soldats et ses moines la bande de territoire saxon contiguë à la Hesse, la majeure partie de la Saxe demeurait intacte

(1) *Vita Liudgeri*, I, 18. *Vita Willehadi*, 8.

(2) « Instigante diabolo totius boni invido, quidam extitit perversioris consilii Widukindus. » *Vita Willehadi*, 6.

et, en même temps qu'elle constituait un réservoir d'hommes inépuisable, elle était la moins connue des Francs et la moins accessible à cause de ses forêts, des inondations de ses fleuves, de ses marais sur les bords de l'Océan.

Telles sont les conditions dans lesquelles Witikind s'apprêtait à rallumer la guerre et allait pendant huit années consécutives, sans presque laisser aucun répit au roi des Francs, agiter la Saxe. Et cependant Charlemagne se rendait si peu compte du danger dont il était menacé qu'il devait choisir ce moment-là pour mener contre les Arabes d'Espagne une grande expédition (1).

Lorsqu'il devint roi, le souvenir du terrible péril que les Musulmans avaient fait courir à la chrétienté sous Charles Martel était encore vivant et, bien que le calife de Bagdad eût envoyé à Pépin le Bref une ambassade chargée de présents (768), les Francs ne voyaient pas sans inquiétude « les maudits Sarrasins dominer toute l'Afrique et la majeure partie de l'Asie (2). » La menace paraissait d'autant plus grave qu'en 756 l'unité politique de la péninsule ibérique, compromise par la lutte entre les Omayyades et les Abassides, avait été rétablie grâce à la création de l'Émirat de Cordoue et que, dans le bassin de l'Èbre, la forte place de Saragosse avec ses avancées de Barcelone et de Huesca formait un vaste camp retranché contre l'Aquitaine. Sans doute les Francs pouvaient attendre quelque appui des Espagnols du royaume chrétien des Asturies, qui occupait l'angle de la péninsule ibérique compris entre le golfe de Gascogne et le cours du Douro; mais, sur la voie même qui menait de France en Espagne, les Wascons (c'est-à-dire les Basques) du versant nord des Pyrénées, malgré qu'ils eussent fait leur soumission à Charlemagne, constituaient entre l'Adour et les Pyrénées une population naturellement hostile à ses vues et ils commandaient les passages des montagnes. Au-delà, dans la plaine de la Navarre également habitée par des Basques, mais que les Musulmans avaient soumise à leur autorité, se dressait, ceinte d'une puissante muraille, la ville de Pampelune.

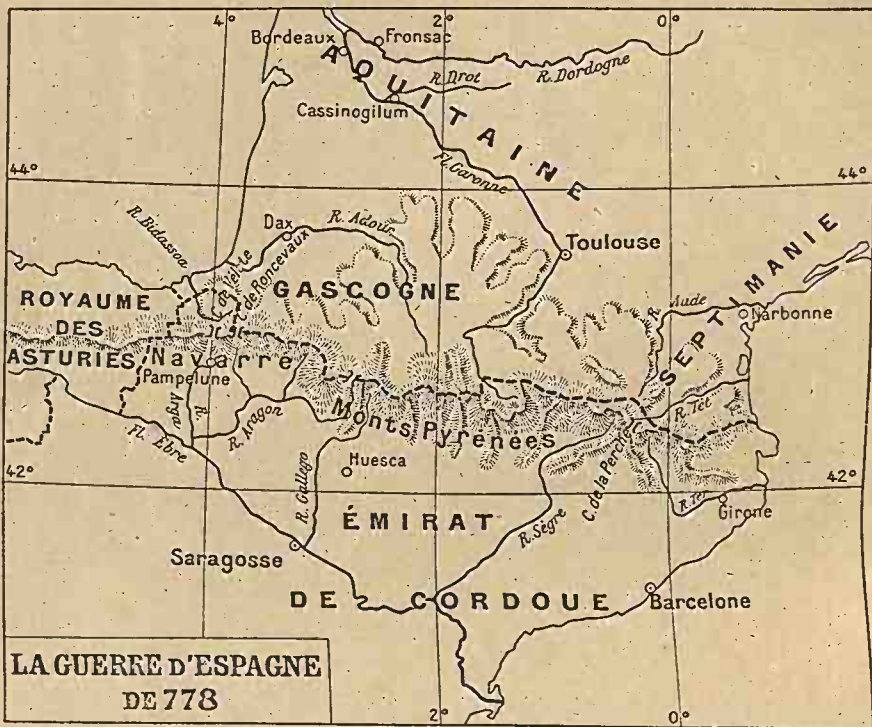
Nulle part, les intérêts de la religion ne s'accordaient mieux avec ceux de la politique que sur cette frontière. Aussi Charlemagne se sentait-il naturellement attiré vers les chrétiens d'Espagne, qui gémissaient sous le joug des infidèles et dont la plainte montait vers lui. Cependant il n'avait manifesté encore aucune intention de porter la guerre de ce côté quand, à l'assemblée

(1) Sur les rapports de Charlemagne avec les Arabes en général, voir : Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germaniques*, t. III, 1836. Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, 1836. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. I, 1861. Müller, *Der Islam im Morgen und Abendland*, t. I, 1885. Bladé, *Le Sud-Ouest de la Gaule franque depuis la création du royaume d'Aquitaine jusqu'à la mort de Charlemagne* (Ann. fac. lettres Bordeaux, t. XI, 1894). Lokys, *Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern bis z. Tode Ludwigs II*, 1906. Codera, *Narbona, Gerona y Barcelona bajo la dominacion musulmana* (Institut d'estudis catalans, 1909-1910). Pour l'expédition de 778 : R. Basset, *Les documents arabes sur l'expédition de Charlemagne en Espagne* (Revue historique, t. LXXXIV, 1904, p. 286-295). Barrau-Dihigo, *Deux traditions musulmanes sur l'expédition de Charlemagne en Espagne* (Mélanges Lot, 1925, p. 169-179).

(2) *Alcuini Epistolæ*, 7.

CHARLEMAGNE

de Paderborn de 777, un haut fonctionnaire arabe, Soliman ben Alarabi, gouverneur de Barcelone, en révolte contre l'émir de Cordoue, lui promet de lui livrer plusieurs places du nord de l'Espagne, et l'assura du concours de trois autres Sarrasins de marque : Abderrahman ibn Habib et Aboul Assouad, gendre et fils de Yousof el Fihri, l'ancien gouverneur d'Espagne dépossédé par les Omayyades, Hosein ben Yahya, descendant d'un compagnon du prophète. L'offre était trop séduisante pour être écartée.



CARTE 8. — LA GUERRE D'ESPAGNE DE 778.

Les étapes parcourues dans la campagne de 778 par l'armée de Charlemagne, depuis Cassinogilum jusqu'à Saragosse, en passant par Pampelune, sont marquées sur cette carte, ainsi que la vallée de Roncevaux où eut lieu le 15 août l'anéantissement de son arrière-garde commandée par les officiers royaux Eggihard, Anselme et Roland.

Aussi Charlemagne résolut-il de conduire, sans plus tarder, une expédition au-delà des Pyrénées.

L'armée qu'il rassembla dans « le plus grand appareil de guerre possible » comprenait des Austrasiens, des Bourguignons, des Bavares, des Provençaux, des Septimaniens, des Lombards. Parvenu à sa villa de Cassinogilum, sans doute Casseuil au confluent de la Garonne et du Drot (1), le roi célébra

(1) Cassinogilum a été identifié aussi avec Casseneuil-sur-le-Lot, surtout avec Chasseneuil-sur-le-Clain, près de Poitiers. Voir en faveur de Casseuil-sur-Garonne les raisons données par Bladé, *Fin du premier duché d'Aquitaine* (Ann. Fac. lettres Bordeaux, t. IX, 1892, p. 299-304) et les

les fêtes de Pâques (19 avril 778), puis, laissant la reine Hildegarde grosse du futur Louis le Pieux, il partit pour l'Espagne. L'épaisseur des forêts et l'étroitesse des chemins rendaient le passage des monts difficile. L'armée divisée en deux corps les franchit néanmoins à leurs extrémités sans rencontrer d'obstacle et, tandis que l'un d'eux s'acheminait par la Septimanie dans la direction de Barcelone, l'autre, commandé par Charlemagne en personne, débouchait à travers la Navarre sur Pampelune.

La campagne débuta bien. Pampelune se rendit presque aussitôt, et Soliman ben Alarabi, qui avait occupé Saragosse, battit sous ses murs une armée envoyée par l'émir de Cordoue pour l'en déloger; puis Charlemagne reçut, outre la soumission de Soliman, celle d'un autre gouverneur arabe, Abou Thaur, qui lui remit en gage des otages provenant des villes de Huesca, Barcelone et Gironne, parmi lesquels son fils et son frère. Cependant le roi avait un objectif plus important : s'établir à Saragosse, dont l'occupation lui aurait garanti la possession de la ligne de l'Èbre, et il semblait n'avoir qu'à se présenter pour y entrer, puisque Soliman paraissait en être le maître. Passant le fleuve à gué, il arriva donc devant les murs de la ville, où il fut rejoint par la portion de ses troupes qui avait traversé les Pyrénées orientales. Malheureusement pour lui, Hosein ben Yahya, refusant de suivre son complice jusqu'au bout, s'entendit avec les Musulmans de Saragosse et l'armée franque fut repoussée. Au même instant arrivaient de Saxe des bruits peu rassurants. Alors Charlemagne, reprenant le chemin par lequel il était venu, abandonna sa conquête sans autre consolation que d'emmener avec lui Tha'labah, le général de l'émir de Cordoue vaincu par Soliman devant Saragosse, et d'avoir détruit au ras du sol les murs de Pampelune. Mais une autre déception lui était réservée.

Les Basques n'avaient pas vu d'un œil favorable passer à l'aller l'armée royale : ils ne doutaient pas, et ils avaient raison, que ce fût une menace pour eux autant que pour les Arabes. Ils résolurent donc de profiter du retour précipité des Francs pour les assaillir. Se conformant à la nature du terrain, ceux-ci s'étaient engagés à travers les Pyrénées en une longue file (1). Dissimulés derrière le rideau d'arbres qui couronnait les crêtes, les Basques les laissèrent passer, mais lorsque l'arrière-garde tout encombrée de bagages se fut engagée dans la vallée de Roncevaux, ils se ruèrent à grand bruit sur elle et, après un rude combat où les Francs lourdement armés ne purent tenir tête, malgré leur bravoure, à des ennemis armés à la légère et ayant sur eux l'avantage de la position, les soldats de Charlemagne furent massacrés jusqu'au dernier; puis les vainqueurs, après avoir pillé le convoi, disparurent rapidement dans la nuit (2). Les officiers

considérations topographiques de Jullian (*Le palais carolingien de Cassinogilum*, dans les *Études d'histoire dédiées à Gabriel Monod*, 1896, p. 89-94), qui reste d'ailleurs hésitant sur la solution finale.

(1) « Agmine longo, ut loci et angustiarum situs permittebat. » Eginhard, *Vita Karoli*, 9.

(2) L'attaque vint-elle des Basques du versant français ou de ceux du versant espagnol ou des deux à la fois? Les opinions sur ce point sont partagées; en fait, le problème est insoluble

CHARLEMAGNE

chargés par le roi de couvrir sa marche, et dont cette marque de confiance dit toute la valeur, succombèrent avec leurs hommes, notamment l'échançon Eggihard de qui l'épithaphe a permis de fixer la date de la bataille (15 août 778), le comte palatin Anselme et Roland, préfet de la marche de Bretagne (1). Après le départ des Francs, Soliman ben Alarabi et Hosein ben Yahya entrèrent en lutte à Saragosse et Hosein finit par tuer son rival; puis l'émir de Cordoue Abderrahman ben Mouayia arriva en personne avec une armée et reprit la ville.

Les écrivains francs ont cherché à dissimuler la gravité de ces événements. L'annaliste officiel les passe sous silence; Eginhard raconte qu'il n'y eut pas moyen de tirer vengeance de l'ennemi « parce que, son exploit accompli, il se dispersa si bien qu'on ne put savoir où il avait passé. » Un petit annaliste, qui ne pense pas à arranger les choses, les résume exactement dans cette phrase courte et tranchante : « Cette année 778, le seigneur roi Charles se rendit en Espagne et là il subit un grand dommage; » un autre historien, postérieur d'un demi-siècle, témoigne encore mieux de l'impression produite, en disant des morts de Roncevaux qu'« il est inutile de les nommer, car tout le monde les connaît (2). » Aussi bien Charlemagne fut-il bouleversé au point de laisser paraître sa douleur à son entourage et de ne plus jamais vouloir mettre les pieds en Aquitaine. C'est dans cet état d'âme qu'accompagné par la reine Hildegarde qu'il avait retrouvée à Casseuil et les deux petits jumeaux nés pendant son absence, il s'acheminait vers le nord de ses États, quand à Auxerre lui arriva la nouvelle que les Saxons, mettant à profit son absence, avaient à l'instigation de Witikind brûlé Karlsburg, remonté le Rhin depuis Deutz jusqu'au confluent de la Moselle en ravageant par le fer et par le feu les bourgs et les villages francs échelonnés sur la rive droite du fleuve, sans épargner les églises ni les maisons, sans distinguer l'âge ou le sexe.

Ainsi, non seulement Charlemagne avait subi en Espagne une humiliante défaite, mais il s'apercevait maintenant que la barrière matérielle et morale qu'il avait cru dresser contre les Saxons et qui lui avait coûté cinq années d'efforts, était insuffisante. Maîtrisant cette fois l'émotion qui l'étreignait, il remit à des jours meilleurs son règlement de compte avec les Arabes et, reprenant à pied d'œuvre ces affaires d'Italie et de Saxe qu'il avait à tort cru réglées, il en poursuivit la solution avec la ferme volonté d'aller jusqu'au bout de ses entreprises (3).

(1) Texte de l'épithaphe d'Eggihard dans *Patra latini aevi carolini*, t. I, p. 109-110. Sur l'emplacement tant discuté de la bataille (Voir notamment Gaston Paris, *Roncevaux*, dans *Légendes du Moyen Âge*, 1904, p. 1-63; Cardaillac, *La bataille de Roncevaux*, dans « *Revue des Pyrénées* », 1910; Bédier, *Légendes épiques*, t. III, p. 297-303, avec deux cartes), la lumière paraît avoir été faite par le chanoine Dubarat, *Le Somport de Cize*, Dax, 1934. C'est bien par la vallée de Roncevaux et de Cize que passa l'armée de Charlemagne.

(2) *Annales sangallenses Baluzii*, 778 (M. G. H., *Scriptores*, t. I, p. 63). *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 2.

(3) Il est certain que Charlemagne s'est trouvé à ce moment dans une situation difficile, mais il me paraît singulièrement audacieux d'affirmer, comme l'a fait l'auteur d'une étude

* * *

Dès l'année 778, le roi pensa retourner en Italie, mais la nécessité de calmer d'abord l'effervescence saxonne l'en empêcha et c'est seulement deux ans plus tard, après avoir consulté son conseil, qu'il décida de passer les Alpes et de pousser jusqu'à Rome (1). Escorté par la reine Hildegarde, ses fils Pépin et Louis, sa fille Gisèle, Charlemagne partit de Worms à la fin de l'année 780, se rendit à Pavie où il célébra les fêtes de Noël et passa l'hiver sans qu'on sache au juste ce qu'il y fit, puis traversa Parme et de là se dirigea sur la Ville éternelle où Hadrien le reçut avec les honneurs accoutumés. Comme sept ans auparavant, il avait fait coïncider sa visite à Rome avec les fêtes de Pâques et son but apparent était de prier auprès du tombeau des saints apôtres, mais il avait encore un autre projet d'ordre politique, arrêté dans son esprit depuis un certain temps déjà, et il le manifesta bientôt publiquement. Le dimanche même de Pâques, 15 avril 781, le souverain pontife, après avoir tenu le fils cadet du roi sur les fonts baptismaux et changé son nom de Carloman en celui de Pépin, donna au jeune prince l'onction royale et mit la couronne sur sa tête; après quoi, Charlemagne rendit officielle sa décision de confier à « son cher fils » le gouvernement de l'Italie, puis, reprenant le chemin du nord par le territoire de Florence, Pavie, Milan, il regagna la Francie au mois de juillet.

A partir de ce moment, que Pépin soit appelé roi des Lombards, ce qui est son titre officiel, ou roi d'Italie, il règne « par la volonté de Dieu (2) » sur l'ancien royaume de Didier et, quand il en parlera, il dira « notre royaume; » mais comme il n'a que quatre ans, son père a placé auprès de lui en qualité de précepteur et de régent le meilleur de ses conseillers, son cousin Adalhard (3).

Il ne saurait y avoir d'hésitation sur les mobiles qui ont inspiré ces mesures. Fidèle au régime de « douce domination » qu'il a institué dès le principe en Italie, désireux aussi d'éviter des révoltes comme celle de Rodgaud, Charlemagne a voulu ménager les susceptibilités des Italiens et, en leur donnant un souverain qui fût bien à eux, leur assurer une indépendance apparente. Ce roi enfant, qui allait être élevé dans le pays, instruit dans ses mœurs et

récente sur l'expédition d'Espagne de 778 (Fawtier, *La Chanson de Roland. Étude historique*, 1933, p. 150-180), que toute l'armée franque fut engagée et battue à Roncevaux avec son chef et que celui-ci fut alors « à deux doigts de sa perte. »

(1) Sur les événements qui vont suivre, voir : Malfatti, *Imperatori e papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia*, t. II, 1903, p. 245 et suiv.; Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. II, 2^e partie, 1903, p. 274 et suiv., t. III, partie I, 1908, p. 1-42.

(2) « Per universum regnum tibi a Deo commissum. » Lettre de Charlemagne à Pépin dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 103.

(3) Paschase Radbert, *Ex vita Adalhardi*, 16. La valeur de ce texte est contestée par Abel et Simson (*Jahrb. d. frank. Reiches unter Karl d. grossen*, t. II, p. 436 et n. 1), selon qui la place d'Adalhard auprès du roi aurait été occupée par un certain Rotchild.

CHARLEMAGNE

dans sa langue, ne constituait-il pas à cet égard la meilleure des garanties? Pépin habita Pavie, la vieille capitale lombarde, et dans cette ville le palais des anciens rois, mais de temps à autre il résidait à Vérone, l'antique place forte. Il réunit annuellement l'assemblée de son peuple et y élaborait des capitulaires avec le concours des évêques, des abbés, des comtes et de tous les fidèles, mais il laissa aux Lombards leurs lois et manifesta maintes fois son respect pour leurs anciennes coutumes. Dans les duchés de Frioul et de Spolète, des ducs, dans le territoire des autres villes, des comtes et des gastalds représentèrent l'autorité royale. Bien que les Francs continuassent à jouir d'une situation privilégiée, on rencontre des Lombards à l'assemblée du peuple, à la tête des duchés et des comtés, des évêchés et des abbayes, dans les ambassades et le commandement des armées (1).

Est-ce à dire que l'Italie ait vécu désormais d'une vie autonome et que Charlemagne, confiant dans la sagesse d'Adalhard, s'en soit désintéressé? Pareille idée ne l'a jamais effleuré. Après comme avant 781, il ajoute à son titre de roi des Francs celui de roi des Lombards, date ses actes par ses années de règne en Francie et en Italie. Présent, il légifère et rend la justice; absent, il envoie des instructions aux fonctionnaires de tous ordres chargés d'administrer la péninsule (2) et y entretient des familiers. Laïques et ecclésiastiques s'adressent à lui pour obtenir le renouvellement de leurs privilèges et, dans les diplômes qu'il leur concède, le roi parle volontiers du temps de « ses prédécesseurs » les rois lombards et des édits qu'ils ont rendus. Les actes italiens portent associés les noms de Charlemagne et de Pépin (3); dans ses capitulaires, celui-ci déclare qu'il agit « suivant les ordres de son père (4) » et, en les comparant à ceux du royaume franc, on voit que le jeune roi s'est borné généralement à étendre à ses sujets les prescriptions élaborées de l'autre côté des Alpes. Des ambassades fréquentes maintiennent de constants rapports entre le père et le fils. Pépin adresse à Charlemagne des rapports détaillés sur les événements qui se passent en Italie ou dans les contrées limitrophes; il lui fournit aussi des contingents pour ses guerres et l'on peut affirmer que, parmi les expéditions assez nombreuses qu'il conduira dans la suite, il n'en est aucune qui ne lui ait été dictée par Charlemagne.

Il eût été extraordinaire que le souverain, qui se montrait si jaloux de son autorité sur l'Italie, fût prêt à exaucer les vœux que le souverain pontife formait pour la réalisation intégrale de la donation de 774; et cependant Hadrien le croyait ou feignait de le croire. Dès qu'il avait su que Charlemagne projetait de venir à Rome une nouvelle fois, il lui avait écrit qu'il attendait son arrivée « comme la terre a soif de la pluie; » puis, le voyage du

(1) Sur l'administration de l'Italie au temps de Charlemagne, voir Hofmeister, *Markgrafen und Markgrafschaften im Italischen Königreich in der Zeit von Karl d. grossen bis auf Otto dem Grossen* (Mitt. d. Inst. f. öster. Gesch. forsch. Ergänzungsband, VII, 1907).

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 97, 98.

(3) *Il Regesto di Farfa*, t. II, n^{os} 138, 141 et suiv.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 91, c. 10; 94, c. 1, 2, 7, 8.

LA RÉUNION DE L'ITALIE A L'ÉTAT FRANC

roi ayant été momentanément différé, il lui avait envoyé son frère Théodore accompagné de deux évêques, André et Philippe, « pour le saluer, le visiter et connaître la joie de sa prospérité. » Il avait fait autre chose. Dans la lettre où il annonçait au roi le départ de ses ambassadeurs, après avoir



LA FAUSSE DONATION DE CONSTANTIN

Cette mosaïque du palais de Latran, aujourd'hui détruite, qui faisait pendant à celle de Charlemagne et Léon III, montre, agenouillés aux pieds du Seigneur, le bénéficiaire et l'auteur prétendus de la donation : à gauche, le pape Silvestre; à droite, l'empereur Constantin. — Nic. Alemanni, De lateranensibus parietinis, MDCXXV, p. 56.

exprimé le vœu que « les promesses à l'apôtre de Dieu » fussent tenues, il ajoutait : « Et de même qu'aux temps du bienheureux Silvestre, pontife romain, la sainte Église catholique, apostolique et romaine, fut élevée et exaltée par le grand, le très pieux empereur Constantin de sainte mémoire,

CHARLEMAGNE

et jugée par lui digne de recevoir le pouvoir sur ces régions d'Occident ; de même, qu'en ces temps heureux, où vous et moi nous vivons, la sainte Église de Dieu, c'est-à-dire celle du bienheureux apôtre Pierre, croisse et exulte et qu'elle soit exaltée toujours davantage, afin que toutes les nations qui entendront cela puissent dire : Seigneur, conserve le roi et exauce-nous en ce jour où nous t'aurons invoqué, car voici qu'il a surgi un nouvel et très chrétien empereur Constantin, par lequel Dieu a jugé sa sainte Église du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, digne de recevoir toutes choses (1). »

L'acte, auquel il était fait allusion en ces termes, n'était autre que la fameuse lettre de Constantin au pape Silvestre, à tous ses successeurs et à tous les évêques catholiques, où, après avoir énuméré ce que le Christ avait fait pour lui par l'intermédiaire du souverain pontife et décrété qu'il fallait « vénérer la sacro-sainte Église romaine et exalter le siège de saint Pierre plus que son propre empire et son propre pouvoir, » l'empereur, désireux « que la dignité pontificale ne fût pas avilie, » concédait à Silvestre et à ses successeurs « la ville de Rome et toutes les provinces, les lieux et les cités de l'Italie et des régions occidentales, » menaçait des peines de l'enfer quiconque ne respecterait pas cet écrit qu'il avait souscrit de ses propres mains et déposé sur le corps de saint Pierre (2). Le document, connu sous le nom de fausse donation de Constantin, est assurément un faux, mais il ne paraît pas douteux qu'il fût tenu alors pour authentique ; en tout cas, il introduisait dans le débat ouvert entre Hadrien et le roi des Francs une pièce extrêmement grave, car par cette pièce les donations de Pépin et de Charlemagne recevaient une base juridique (3).

Charlemagne dut être très embarrassé. En relisant les documents de ses archives, il était bien obligé de convenir que des promesses formelles avaient été faites par lui à saint Pierre en échange de la protection du prince des apôtres et qu'elles n'avaient guère été tenues. Sous l'influence de ces pensées et de l'insistance du souverain pontife, il se résolut à faire quelque chose.

La papauté possédait depuis longtemps en Italie, particulièrement dans la Toscane, les duchés de Spolète et de Bénévent, la Corse, la Sabine, de vastes propriétés officiellement désignées sous le nom de patrimoines, qui avaient été usurpées par les Lombards au fur et à mesure de leur établissement dans la péninsule (4). Dans la lettre où il se réclamait auprès de Charlemagne de la prétendue donation de Constantin, Hadrien y avait fait

(1) *Codex carolinus*, 60.

(2) Texte dans Hinschius, *Decretales pseudo-isidorianæ*, p. 249-254.

(3) Quoi qu'en aient dit certains historiens, il n'est point douteux que la lettre 60 du *Codex Carolinus* fasse allusion à la soi-disant donation de Constantin (Bayet, *La fausse donation de Constantin*, 1884). Sur ce fameux document, qu'on a voulu faire remonter, sans grande raison, au temps de Pépin le Bref, voir en dernier lieu Levison, *Konstantinische Schenkung und Silvesterlegende*. (Miscellanea Fr. Erhle, II, Roma, 1924.)

(4) Fabre, *De patrimoniis romanæ ecclesie usque ad aetatem Carolinorum*, 1892. Schwarzlose, *Die Patrimonien der römischen Kirche bis zur Gründung des Kirchenstaates*, 1893.

LA RÉUNION DE L'ITALIE A L'ÉTAT FRANÇ

allusion : il rappelait avoir communiqué au roi récemment les diplômes par lesquels « des empereurs, patrices et autres hommes craignant Dieu » avaient jadis donné ces biens à l'église romaine « pour le salut de leur âme et le pardon de leurs fautes » et le pria de les lui faire rendre. Or, parmi les restitutions ainsi envisagées, celle du patrimoine de la Sabine, qui faisait enclave dans le duché de Rome, était particulièrement chère au Saint-Siège. Charlemagne résolut, pendant son séjour dans la Ville éternelle aux fêtes de Pâques 781, de donner satisfaction à Hadrien sur ce point. En conséquence l'abbé Ithier et le chapelain Maginaire se rendirent sur son ordre à Foronovo et recueillirent le témoignage de plusieurs vieillards, qui affirmèrent sur les saints évangiles que les terres du patrimoine appartenaient bien anciennement à l'Église romaine. Les possesseurs actuels, dont les intérêts étaient lésés, notamment l'abbé du monastère de Farfa « sur le territoire de la Sabine, » protestèrent, et Hadrien dut rappeler encore à Charlemagne ses titres de propriété, mais il faut croire que l'épreuve lui fut favorable, car en 783, peut-être même dès la fin de 782, le pape avait recouvré la jouissance de son patrimoine (1).

C'était pour Hadrien une compensation bien mince (2). En 787, à l'occasion d'une grande expédition dans l'Italie méridionale, dont il sera question plus loin et pour laquelle l'appui du Saint-Siège fut jugé précieux, Charlemagne, passant de nouveau par Rome, fit un dernier effort. D'accord avec la reine, les princes royaux, les évêques, les abbés et « les très nobles Francs, » il offrit à la papauté « dans la pureté de son cœur » un morceau du duché de Bénévent voisin du duché de Rome et, dans la partie de la Toscane lombarde qui y confinait également, les villes et territoires de Soana, Toscanella, Viterbe, Bagnorea Rosellæ (Grosseto) et Populonia (près de Piombino). Mais si Hadrien entra effectivement en possession de Soana, Toscanella, Viterbe, Bagnorea et leurs alentours, il ne put mettre la main ni sur Rosellæ, ni sur Populonia, ni sur le pays bénéventain, par suite de la mauvaise volonté des envoyés francs chargés de lui en faire la remise. Dans le Bénéventin, ceux-ci lui livrèrent les biens épiscopaux, les monastères, les domaines du fisc et les clefs des villes, mais lui refusèrent toute autorité sur les habitants. Hadrien chercha bien à se faire prêter serment par quelques Capouans venus à Rome avec un prêtre, mais ce ne fut qu'une timide et vaine démonstration (3). Tout compte fait, la donation de 774 se réduisit à la restitution au Saint-Siège du patrimoine de la Sabine et à la cession d'ailleurs intéressante d'un canton de la Toscane

(1) *Codex carolinus*, 68-72. — L'opinion, suivant laquelle la donation de 774 avait un caractère éventuel ou qu'elle aurait été retirée en 781, d'accord entre le roi et le pape, ne repose sur aucun fondement.

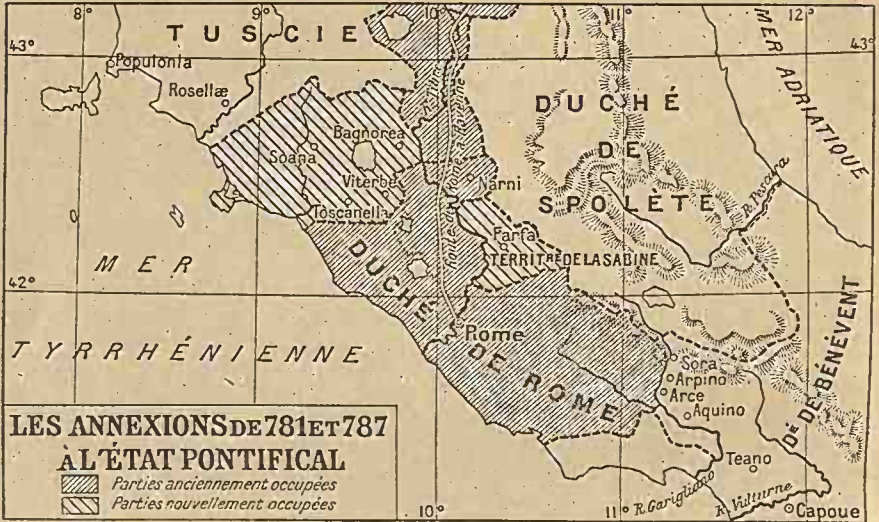
(2) On pourrait même observer à ce sujet que la restitution du « patrimoine » de la Sabine intéressait moins Hadrien comme souverain que comme propriétaire, mais, ainsi que l'observe Duchesne (*Liber pontificalis*, t. I, introd., p. ccxl), dans le cas présent, « propriété et souveraineté tendaient à se confondre, ou du moins il était facile de passer de l'une à l'autre, de se fonder sur la première pour arriver à la seconde. »

(3) *Codex carolinus*, 79-84.

CHARLEMAGNE

lombarde limitrophe de la Toscane romaine. Sans doute les archevêques de Ravenne avaient renoncé, depuis la mort de l'archevêque Léon, à toute prétention sur l'exarchat, mais au lieu de s'étendre du bassin du Pô au golfe de Tarente comme Hadrien avait pu l'espérer, l'État pontifical dans ses dernières limites ne comprenait en somme que les duchés de Rome et de Pérouse, la Pentapole, l'exarchat de Ravenne, quelques territoires de la Toscane lombarde et le patrimoine de la Sabine.

On s'est demandé comment Charlemagne avait pu concilier un mépris



CARTE 9. — LES ANNEXIONS DE 781 ET 787 À L'ÉTAT PONTIFICAL.

En comparant cette carte avec la carte 4, on voit dans quelle faible mesure Charlemagne a réalisé sa promesse de donation au Saint-Siège et l'on se rend compte de la cruelle désillusion éprouvée par le pape Hadrien. Les villes situées en dehors des territoires cédés au Saint-Siège sont celles que Charlemagne avait promises au pape en 787 et qui ne lui furent pas remises.

aussi manifeste de l'acte déposé par lui solennellement sur le tombeau de saint Pierre avec sa piété envers Jésus-Christ et sa dévotion pour son vicaire et risqué de compromettre gravement le salut de son âme. Les mieux intentionnés à ce sujet ont estimé que « l'objet essentiel des guerres d'Italie étant d'assurer la sécurité du pape contre les entreprises des rois lombards » et cette sécurité se trouvant garantie maintenant que le roi des Francs était devenu lui-même souverain des Lombards, le prince des Apôtres « devait se considérer comme satisfait. » En vérité, Charlemagne a subordonné entièrement dans les circonstances présentes ses sentiments religieux à des nécessités politiques : il a jugé qu'il aurait moins de peine à conserver l'Italie péninsulaire pour lui-même qu'à la soumettre au pape, en quoi il raisonnait juste (1).

(1) *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. CCXLI. — Duchesne observe aussi d'après ce qui se passa en Italie, notamment à Spolète, après 774, que si dans ces contrées « on s'était volontiers réclamé du pape, tant qu'il n'avait été question que d'échapper à la domination

LA RÉUNION DE L'ITALIE A L'ÉTAT FRANÇ

Son tort fut de ne pas penser à cela dès le 6 avril 774, mais à ce moment il n'était encore qu'à moitié victorieux de Didier, la vue de Rome chrétienne l'éblouissait et Hadrien était un habile homme. Le roi fut séduit, entraîné; puis, une fois dégagé de l'ambiance romaine, il sentit son erreur et de suite voulut la réparer, et les annalistes francs reçurent l'ordre de se taire sur la malencontreuse donation. Les événements qui s'accomplirent en Italie dans les années suivantes et l'opposition tenace des fonctionnaires francs à toute cession territoriale à la papauté, dont on trouve la trace en 787, ne firent que le confirmer dans sa doctrine. Ajoutons que les continuelles lamentations d'Hadrien, les exagérations contenues dans ses lettres, l'insistance maladroite avec laquelle il rappelait au roi que, pour son compte, il demeurerait fidèle aux engagements pris « face à face » avec lui, tout cela dut à la longue agacer Charlemagne. D'autre part, plus la papauté le harcelait et multipliait, en lui écrivant, les formules d'humilité, plus elle montrait qu'elle avait besoin de lui, et plus il devait la considérer comme dépendante, comme trop heureuse de vivre dans son ombre. Au fond, n'était-ce pas l'éternel conflit entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel qui renaissait sous une forme particulière?

Aussi bien ne faudrait-il pas croire que l'État pontifical, dans les limites étroites que Charlemagne lui avait assignées, jouit d'une réelle indépendance et que le pape y exerçât une souveraineté sans contrôle. En investissant les rois francs de « l'honneur du patriciat (1), » le Saint-Siège avait entendu leur imposer des devoirs, mais Charlemagne s'était souvenu qu'à cette dignité, des droits étaient également attachés. En vérité, ni l'État de l'Église, ni sa capitale n'échappèrent à sa suprématie. Non seulement l'un des écrivains contemporains les mieux renseignés, Paul Diacre, l'établit quand il dit que le roi des Francs a placé sous son sceptre la ville de Romulus, mais Hadrien lui-même ne sépare pas dans ses propos la puissance du roi de la sienne propre et il transmet à ses sujets de l'exarchat et de la Pentapole les ordres de Charlemagne, de la même manière que fait Pépin dans le royaume lombard proprement dit. Ici, comme dans l'affaire des donations, la papauté a été déçue.

La position du souverain pontife vis-à-vis du roi est, dans ces conditions, tout à fait nette. Charlemagne ne lui ménage les formules ni les marques de son affection. Il le déclare son père et son ami le plus cher; il lui adresse son salut, celui de la reine sa femme et de ses enfants, de toute sa famille, de ses prêtres, de ses évêques, de ses abbés, « de tout le troupeau et le peuple des Francs; » il ne manque aucune occasion de glorifier le siège de Rome « qui s'élève au-dessus des autres

des rois lombards, on n'avait cependant nul enthousiasme pour celle du gouvernement romain. • Il ne faut pas oublier non plus que Charlemagne, en anéantissant les Lombards, avait assuré au Saint-Siège la possession tranquille des territoires qui lui avaient été dévolus précédemment et où il ne se maintenait qu'à grand-peine, ce qui est bien quelque chose.

(1) « Honor patriciatus vestri. » *Codex carolinus*, 85, 94.

CHARLEMAGNE

sièges comme Pierre au-dessus de tous les Apôtres; » il envoie au pape sans cesse des présents, en s'excusant quand il les juge de petite importance. Hadrien reçoit ainsi des chevaux, une croix « qui rappellera éternellement la mémoire de Charlemagne » et, pour la réparation de la toiture de Saint-Pierre et de diverses églises romaines, des poutres en bois bien sec, de l'étain (1). De son côté, le pape appelle le roi son fils et son « compère; » il lui fait des cadeaux, entre autres des marbres et des mosaïques pour ses constructions; il prie nuit et jour pour lui, pour les siens, pour Pépin « le très excellent roi des Lombards, son propre fils spirituel; » il demande à Dieu d'accorder à Charles la victoire en ce monde et « un règne sans fin dans la vie éternelle (2). » Malgré l'amertume de ses déconvenues, le souverain pontife, moyennant la sécurité où vit l'Église romaine après tant de tribulations, s'est résigné à prendre rang parmi les auxiliaires de la politique de Charlemagne. En Italie, il s'efforce de faire reconnaître dans tous les diocèses et monastères l'autorité du roi des Francs; hors de l'Italie, il appuie diplomatiquement les démarches de Charlemagne et le conseille dans son œuvre de conversion des peuples païens; surtout il est pour le roi un incomparable agent de renseignements et, « suivant l'ordre qu'il a reçu de lui, » porte rapidement à sa connaissance tous les faits qui peuvent l'intéresser, dont il a entendu parler (3).

Voilà comment l'Italie, tenue d'une main ferme sans qu'en apparence il y eût rien de changé dans ses institutions, vint prendre place dans l'État franc. Grâce à l'énergie avec laquelle les anciennes lois y furent appliquées, ainsi que les dispositions nouvelles introduites par les récents capitulaires, la justice et l'ordre ne cessèrent de régner. En même temps, la sécurité du pays était assurée par une garde vigilante menée tout le long des frontières. Pépin prescrit de surveiller, « comme on faisait jadis, les routes et les portes » des Alpes, et le duché de Frioul est fortement organisé contre les incursions des Avars. Certes, malgré tous ces ménagements et ces services rendus, un grand nombre de Lombards, ecclésiastiques et laïques, regrettaient encore le passé : il en est même qui aimèrent mieux fuir à l'étranger que vivre sous la domination franque. Charlemagne ne se montra pas inexorable envers les coupables repentants. Il laissa rentrer en Italie ceux qui promirent de lui être fidèles et leur restitua leurs biens; il étendit cette faveur, sur la demande de Pépin, aux Lombards qu'il avait emmenés comme otages (4), et cette sage conduite eut pour résultat de constituer en Italie un parti

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 27. *Alcuini Epistolæ*, 93. *Codex carolinus*, 65, 78-79. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, III, c. 7-8. Voir *Libri carolini* I, 6, un magnifique éloge de l'église romaine par Charlemagne.

(2) *Codex carolinus*, 72, 81, 85. « Aucune langue humaine, écrit Hadrien à Charles dans la lettre 70, ne peut dire quelle confiance nous avons en votre puissance royale et quelle volonté de la glorifier. »

(3) *Codex carolinus*, 80, 84.

(4) *Diplomata Karolinorum*, 187, 208-209. Cf. *Historia Langobardorum codicis gothani*, 9 : « Innumerabilibus viris, qui eidem culparunt incessanter, culpas dimisit » (M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 10).

favorable aux Francs, dans les rangs duquel on rencontre des hommes éminents comme Paul Diacre, Paulin d'Aquilée, Fardulf, le futur abbé de Saint-Denis. Ainsi fut accomplie en quelques années, sans heurt et sans secousses, une œuvre considérable, dont le couronnement allait être la soumission du duché de Bénévent.

Lorsque les annalistes carolingiens répètent qu'en 774 Charlemagne conquiert l'Italie, puis qu'en 781 Pépin devint roi d'Italie, ils emploient une formule inexacte en ce sens que toute une partie de la péninsule échappait alors à la domination franque, et cette partie, ce n'était rien de moins que l'Italie méridionale au-delà de la Pescara et du Garigliano.

Là se trouvait un vaste duché territorialement homogène, ce duché de Bénévent qui devait une force singulière à son étendue, à son ancienneté, à ses institutions identiques à celles du royaume lombard détruit par Charlemagne (1). Bénévent, une ville riche en églises et en monastères, était sa capitale, mais il avait pour se défendre plusieurs places fortes, dont Salerne était la plus redoutable. Le duc Arichis, qui régnait depuis 758, était réputé pour la noblesse de sa naissance, sa religion, son esprit de justice, sa vaillance et sa beauté; il avait aussi un goût très vif pour les arts : c'est ainsi qu'il fit construire à Bénévent un palais et une magnifique église consacrée à sainte Sophie, à Salerne, dont il compléta les fortifications, un autre palais (2). Il était remarquablement secondé dans son gouvernement par les grands qui l'entouraient, ainsi que par les membres de sa famille : sa femme, Adelperge, fille de Didier, dont Paul Diacre qui la connaissait bien vantait l'intelligence subtile et les connaissances philosophiques et historiques, son fils aîné Romuald, pieux comme son père, bon grammairien et avisé dans le conseil (3). Arichis jugeant insuffisant le titre de duc s'était proclamé « prince des Lombards, » et peut-être avait-il reçu l'onction et la couronne, ce qui permit à l'un de ses successeurs de dire qu'« il avait gouverné à la manière des anciens les débris de sa nation et suivi les traces des rois dans l'élaboration de ses édits (4). »

Héritier légitime de Didier et de ses grands prédécesseurs qui rêvaient d'unifier l'Italie sous leur loi, Charlemagne ne pouvait voir d'un œil favorable l'ascension de ce simple duché aux allures si indépendantes, qui prenait nettement figure de royaume. De leur côté, les Bénéventains, depuis la chute de Didier, considéraient leur terre comme le dernier refuge

(1) Poupardin, *Étude sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'empire franc.* (Le Moyen Âge, t. XIX, 1906, p. 1-26, 245-274); *Étude sur les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale*, 1907; *Diplomatique des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne* (Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. XXI, 1901).

(2) *Pauli diaconi Carmina*, vi, xxiii (Poetae latini aevi carolini, t. I, p. 44-45, 66-68). *Erchemperti Hist. Lang. Benev.*, 3; *Chron. sancti Benedicti casinensis*, 26 (M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 236, 487).

(3) *Romualdi Epitaphium* (Poetae latini aevi carolini, t. I, p. 111-112); Lettre de Paul Diacre à Adelperge (Epistolae karolini aevi t. II, p. 506).

(4) *Adelchis principis capitula* (M. G. H., *Leges*, t. IV, p. 210).

CHARLEMAGNE

de la liberté lombarde et ils n'étaient nullement disposés à se laisser absorber par les Francs, comme leurs voisins du duché de Spolète. Certains d'entre eux ne craignaient même pas de proférer contre Charlemagne des propos violents; tel Pothon, abbé de Saint-Vincent de Vulturne, au nord du duché, faisant ouvertement des vœux pour la chute de la domination franque et déclarant que, « s'il n'avait pas craint pour son monastère, il aurait considéré Charlemagne comme un chien (1). » Livrés à eux seuls, les Bénéventains eussent été cependant incapables de résister à la puissance formidable du roi des Francs. Par une circonstance heureuse, ils rencontrèrent dans leur voisinage même un allié de premier ordre en la personne de l'empereur byzantin.

L'Italie était une ancienne province romaine qui, bien que détachée de l'empire par les barbares, n'avait jamais cessé d'être considérée par les empereurs de Constantinople, uniques et légitimes héritiers des Césars, comme leur appartenant en droit, et ces barbares, qu'ils s'appelassent Ostrogoths, Lombards ou Francs, étaient à leurs yeux des usurpateurs. Il n'est pas douteux en particulier que l'établissement de Charlemagne dans l'Italie septentrionale et centrale ne leur apparût comme une spoliation impossible à justifier. Or les Byzantins n'avaient pas quitté entièrement l'Italie, mais ils occupaient encore la Sicile et, enclavés en partie dans le duché de Bénévent, quatre petits territoires : à la lisière du duché de Rome, Gaëte et Terracine avec le pays environnant; plus au sud, mais toujours sur le littoral de la mer Tyrrhénienne, une contrée dont Naples et Amalfi étaient les principales villes; à l'une des extrémités de la botte, la terre d'Otrante avec Otrante et Gallipoli; à l'autre, la partie du Bruttium située au-dessous d'une ligne allant de Rossano à Amantea, qui s'appelait maintenant la Calabre. Ces possessions étaient organisées très fortement. Sous l'autorité du patrice de Sicile, la terre d'Otrante, la Sicile et la Calabre formaient une de ces divisions administratives de l'empire d'Orient qu'on dénommait thèmes, où le pouvoir civil était étroitement subordonné à l'autorité militaire. Des forteresses s'élevaient aux points stratégiques importants et des troupes étaient concentrées entre Messine et Syracuse; du côté de la mer, une flotte gardait les côtes, en même temps qu'elle assurait entre elles des relations permanentes. Le duc de Naples, de qui dépendaient les deux groupements dont Gaëte et Naples formaient le centre, était entièrement inféodé à la politique byzantine. Enfin les empereurs byzantins détenaient encore, au nord-est de l'Italie, l'Istrie, avec les villes de Trieste et de Grado, et les « îles vénitiennes » reconnaissaient leur suprématie (2).

Charlemagne n'ignorait pas les sentiments des Lombards de Bénévent

(1) *Codex carolinus*, 66-67.

(2) Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, 1888, notamment p. 72-78. Gay, *L'État pontifical, les Byzantins et les Lombards sur le territoire campanien* (Mél. d'archéol. et d'hist., t. XXI, 1901); *L'Italie méridionale et l'empire byzantin* (867-1071), 1904, p. 5-26.

L'ITALIE RÉUNIE A L'ÉTAT FRANC



CHARLEMAGNE ET PÉPIN D'ITALIE.

Cette miniature du X^e siècle, qui représente sur un trône élevé Charlemagne coiffé d'une sorte de tiare, donnant des conseils à son fils Pépin, roi d'Italie, a été copiée sur un manuscrit exécuté à l'abbaye de Fulde entre 829 et 832 par les soins de l'abbé Loup de Ferrières. — Archives du chapitre de la cathédrale de Modène. Cod. ord. 1. 2. fol. 156.

Cl. Orlandini, Modène.

LA RÉUNION DE L'ITALIE A L'ÉTAT FRANC

et des Grecs à son endroit, ni le rapprochement dangereux pour sa situation en Italie qui pouvait se produire entre eux, car depuis 774 il en avait eu de nombreuses preuves. C'est ainsi que l'héritier naturel de Didier et le beau-frère d'Arichis, le prince lombard Adalgise, avait reçu asile à Constan-



CARTE 10. — LE DUCHÉ DE BÉNÉVENT ET LES POSSESSIONS BYZANTINES D'ITALIE EN 781

Cette carte fait ressortir à la fois les parties de l'Italie placées sous la domination ou l'influence byzantine, leur étroit contact dans le Sud avec le duché de Bénévent, leur morcellement géographique tel que la mer constituait le seul trait d'union entre elles et la métropole.

tinople, où il vivait sous le nom grec de Théodote dans les honneurs du patriciat, et que des rives du Bosphore il tenait les fils de toutes les intrigues nouées en Italie contre la domination carolingienne (1). Au témoi-

(1) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 774. Théophane, *Chronographia*, I, p. 464.

CHARLEMAGNE

gnage d'Hadrien, Bénéventains et Grecs avaient été mêlés dans une certaine mesure à la révolte de Rodgaud (1) et, pendant les années suivantes, Arichis n'avait cessé de comploter contre l'État pontifical. Il se serait même entendu en 778 avec les habitants de Gaëte et de Terracine pour enlever plusieurs villes de la Campanie romaine et les remettre au patrice de Sicile; puis l'année suivante, au cours de la petite guerre locale qui s'ensuivit, le pape ayant réussi à s'emparer de Terracine, le duc de Bénévent suggéra aux Napolitains de mener contre Hadrien une expédition, au cours de laquelle ils reprirent cette place, et il n'attendait que le débarquement d'Adalgise pour étendre plus loin encore son action (2).

Qu'une guerre contre des gens qui le traitaient aussi mal et dans lesquels il ne voyait que des sujets rebelles parût indispensable à Charlemagne, on



MONNAIE
DE L'IMPÉRATRICE IRÈNE

On voit Irène vêtue d'une robe décorée de losanges et parée des attributs du pouvoir impérial : couronne, globe et sceptre cruciformes. — D'après Wroth, Catalogue of the Imperial Byzantine Coins in the British Museum, vol. II, 1908, pl. XLVI, n° 10.

n'en saurait douter; mais le roi se borna tout d'abord à quelques manifestations significatives. L'abbé de Saint-Vincent de Vulturne fut déféré par le pape à un tribunal spécial, qui d'ailleurs l'innocenta, et Charles s'insinua dans les affaires de l'Istrie avec un tel succès que l'évêque Maurice, soupçonné d'être favorable aux Francs, fut chassé par les Byzantins après avoir eu les yeux crevés (3). Cependant il était manifeste que, tant que les Byzantins ne se seraient pas détachés des Bénéventains, une guerre contre ces derniers serait grosse de dangers. Une révolution de palais survenue à Constantinople écarta ce péril.

Depuis de longues années, l'Orient byzantin était profondément troublé par la fameuse querelle des Iconoclastes, qui mettait aux prises les adversaires du culte des images appuyés sur les empereurs et ses partisans soutenus par la papauté, et il ne semblait pas que la situation dût changer quand, au mois de septembre 780, l'empereur Léon IV mourut, laissant un fils en bas âge, Constantin VI, sous la tutelle de sa mère, l'Athénienne Irène. Cette princesse ambitieuse et énergique, ayant des idées personnelles en politique comme en religion, était décidée à gouverner elle-même et à accomplir dans son empire une véritable révolution, en rétablissant le culte des images aboli par ses prédécesseurs. Ainsi elle se trouvait amenée tout naturellement à se rapprocher du souverain pontife et de son protecteur, le roi des Francs (4). En conséquence, Charlemagne, se trouvant à

(1) *Codex carolinus*, 57.

(2) *Codex carolinus*, 61, 64.

(3) *Codex carolinus*, 63.

(4) Sur les rapports de Charlemagne avec les Byzantins, voir : Gasquet, *L'Empire byzantin et la monarchie franque*, 1888; Harnack, *Das Karolingische und das Byzantinische Reich in ihren*

LA RÉUNION DE L'ITALIE A L'ÉTAT FRANÇ

Rome aux fêtes de Pâques 781, vit arriver dans la ville deux ambassadeurs grecs, le sacellaire Constantin et le primicier Mamalos, qui venaient lui demander pour Constantin VI la main de sa fille Rotrude. Malgré son parti pris de ne point marier ses filles, le roi saisit avec joie cette occasion d'unir sa maison à l'illustre empire qui avait gardé sur son âme de barbare un grand prestige et d'avoir ainsi les mains libres du côté de Bénévent. Après un échange de serments, la jeune fille fut confiée à l'eunuque et notaire Elisée pour être instruite « dans la langue et les lettres grecques et les coutumes de l'empire romain, » tandis que Paul Diacre était chargé d'enseigner le grec aux clercs qui devaient plus tard l'accompagner à Constantinople (1). De son côté, Hadrien écrivait à Irène, ainsi qu'au patriarche de Constantinople Tarasios, des lettres où il leur donnait des conseils pour mener à bonne fin l'œuvre religieuse qu'ils avaient entreprise. Soucieux de ses intérêts propres, il leur demandait en même temps de faire restituer les patrimoines attribués jadis au Saint-Siège par des empereurs et des particuliers, qui lui avaient été dérobés, et laissait entrevoir qu'aux restaurateurs des images Dieu accorderait, comme au roi des Francs, la victoire sur les peuples barbares, c'est-à-dire sur les Bulgares, les Avars et tous ces Slaves qui débordaient sans cesse les frontières de l'empire. Le pape caressait même l'espoir que, revenant sur la décision prise une cinquantaine d'années auparavant par Léon l'isaurien, Irène restituerait au patriarcat romain l'Italie méridionale et l'Illyricum qui en avaient été détachés au bénéfice du patriarche de Constantinople (2). Vainement Arichis, pour faire peur aux Grecs, se jeta sur le territoire d'Amalfi et engagea contre les Napolitains une guerre d'ailleurs malheureuse : il ne fit que précipiter la menace suspendue désormais sur sa tête. En 786, Charlemagne, affranchi de toutes autres préoccupations, partit de Worms en plein hiver « pour aller régler les affaires d'Italie. »

Ses intentions apparurent de suite très clairement. Alors qu'en 781 il était venu avec sa femme, ses enfants et quelques fonctionnaires seulement, il arrivait cette fois avec une puissante armée, sans être accompagné d'aucun membre de sa famille. Passant par Florence où il célébra les fêtes de Noël, il se dirigea droit sur Rome, où il fit son entrée avec le cérémonial accoutumé dans les premiers jours de l'année 787, et aborda aussitôt la question politique avec son fils Pépin qui l'avait rejoint, Hadrien et les grands. Il était tranquille du côté des Grecs, qu'il entretenait du prochain mariage de leur empereur avec sa fille et avec lesquels il devait en conférer prochainement à Capoue; au pape il promit cette extension de l'État pontifical au détriment

wechselseitigen politischen Beziehungen, 1880. Sur Irène : Diehl, *Figures byzantines* (1^{re} série), 1930, p. 77-109.

(1) Rotrude avait sept ou huit ans et le petit prince grec dix.

(2) Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, t. I, p. 299-300, n^{os} 2448, 2449. Cf. Héféllé, *Histoire des conciles*, édit. Leclercq, t. III, 1910, p. 679-680 et note 1; Duchesne, *Autonomies et églises séparées*, 1905, p. 229 et suiv.

CHARLEMAGNE

des Bénéventains dont il a été précédemment question (1). Sûr ainsi de ne rencontrer aucun obstacle à ses vues, il se prépara à réaliser le véritable but de son voyage, qui était « de soumettre à sa puissance le reste de ce royaume dont il occupait la capitale depuis la capture de Didier et la majeure partie depuis ses conquêtes en Lombardie (2). »

Arichis avait beau avoir de la vaillance, des sujets fidèles qui le connaissaient depuis trente ans et appréciaient ses hautes qualités, une forteresse réputée imprenable : il fut effrayé de se sentir isolé en face du redoutable roi des Francs et résolut de l'adoucir. Après avoir conclu en toute hâte la paix avec les Napolitains, il envoya son fils aîné Romuald à Rome, les bras chargés de présents, supplier Charlemagne de ne pas pénétrer sur ses terres et lui assurer qu'en échange « il ferait toutes ses volontés. » Conformément à l'opinion du pape et des grands, le roi n'accorda aucune confiance à ces paroles, mais franchit, en compagnie de Romuald, la frontière du duché de Bénévent et, par l'abbaye du Mont-Cassin, s'avança jusqu'à Capoue, suivi par toute l'armée franque. Son camp couvrait la plaine autour de la ville et les hommes se tenaient prêts à marcher, « à moins que le duc ne prévint par une décision sage les intentions du roi (3). » Arichis, qui avait abandonné Bénévent pour se réfugier dans Salerne, comprit qu'il n'avait qu'à s'exécuter. Il envoya comme otages à Charlemagne son second fils Grimoald avec douze des plus nobles Lombards, offrant sa soumission complète, pourvu que le roi ne ravageât pas son duché et n'exigeât pas qu'il se rendît en personne. Charlemagne consentit et ses envoyés allèrent recevoir en son nom le serment d'Arichis, de son fils aîné qui lui avait été rendu et de tout le peuple bénéventain; au surplus, le duc de Bénévent promettait de payer chaque année un tribut de 7 000 sous d'or. Cela fait, Charlemagne revint à Rome joyeusement entre le 24 et le 28 mars; il y célébra les fêtes de Pâques (8 avril), fit ses dévotions aux tombeaux des Saints Apôtres, puis, muni de la bénédiction apostolique, ayant accordé ou confirmé plusieurs privilèges aux églises et monastères du duché de Bénévent, il prit le chemin du retour avec les otages lombards. Il traversa Ravenne, Pavie, peut-être Mantoue, et rejoignit à Worms sa femme et ses enfants. Là « tous se réjouirent réciproquement et, en se réjouissant, ils louèrent la miséricorde divine, » mais Charlemagne tint aussi à réunir ses prêtres et ses grands pour leur faire un récit détaillé de son voyage (4).

C'était en effet un beau succès que le roi venait de remporter « avec l'aide de Dieu. » Or à peine avait-il quitté Capoue qu'Arichis, oubliant ses

(1) Elle consistait probablement dans la cession de la rive gauche du Liris (Garigliano) avec les villes d'Aquino, Arpino, Arce, Sora, Teano et Capoue.

(2) *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 786. — Erchempert, *Historia Langobardorum Beneventanorum*, 2-6, apporte, pour les événements qui vont suivre, un utile complément aux sources franques et au *Codex carolinus*.

(3) Deux diplômes de Charlemagne sont datés de Capoue, 22 et 24 mars (*Diplomata Karolinorum*; 156-157).

(4) *Annales regni Francorum*, 787.

serments, concluait avec les Grecs une alliance aux conditions suivantes : Irène abandonnerait au duc de Bénévent le duché de Naples, suprême objet de ses convoitises, et lui enverrait les insignes du patriciat; en échange, Arichis adopterait la coiffure et le costume grecs, se placerait sous la tutelle impériale et livrerait Romuald comme otage; tandis que ces faits s'accompliraient dans l'Italie du sud, Adalgise se dirigerait avec une armée sur Trévise ou Ravenne et soulèverait l'Italie du nord. Le projet paraissait extrêmement dangereux pour Charlemagne, car il tendait à remettre en question l'ensemble de ses conquêtes italiennes, et tout était prêt pour sa réalisation. Déjà le patrice de Sicile, escorté de deux spathaires, s'était mis en route avec les vêtements brodés d'or et l'épée pour faire Arichis patrice, le peigne et les ciseaux pour lui tailler les cheveux, quand le duc de Bénévent mourut, le 26 août 787, précédé par Romuald d'un mois dans la tombe.

Cette double disparition déconcerta d'autant plus les Bénéventains que leur nouveau duc, dont ils demandaient instamment le retour, Grimoald, était resté entre les mains de Charlemagne, qui s'appropriait à tirer de cette circonstance tout le profit possible. Bientôt en effet arrivèrent dans l'Italie méridionale deux missions franques composées, l'une du diacre Atton et de l'huissier Gotteramn, l'autre de l'abbé de Saint-Denis Maginaire, du diacre Joseph et du comte Liudéric, pour s'assurer au nom de leur maître de la fidélité des habitants (1). Malheureusement pour Charlemagne, ses envoyés étaient des poltrons. Inquiets sur leur sort, ils s'avancèrent timidement, les uns jusqu'à Bénévent, les autres jusqu'à Salerne; puis, le bruit courant que les Bénéventains voulaient les retenir prisonniers ou les jeter à la mer avec la complicité des Napolitains, ils s'enfuirent à Valva au duché de Spolète, à l'exception d'Atton qui se réfugia dans une église de Salerne et resta accroché à l'autel jusqu'à ce que les habitants vinsent lui rendre une liberté dont il se hâta de profiter. Pendant ce temps, Adalgise débarqué en Calabre créait de l'agitation jusque dans la Pentapole et, conseillée par lui, Adelperge, qui avait pris virilement en main la direction des affaires pendant l'absence de son fils, reçut à Salerne, les 20-22 janvier 788, des ambassadeurs grecs. Au cours de cette entrevue, il fut convenu que l'accord signé par Arichis serait tenu par son successeur et qu'en attendant le retour de ce dernier, les envoyés byzantins iraient s'installer à Naples, où ils furent conduits en grande pompe et accueillis « avec les enseignes et les images. »

L'alliance tant redoutée entre les Byzantins et les Bénéventains était donc reconstituée sur des bases plus solides que jamais, et tout naturellement elle avait eu pour conséquence immédiate la rupture du projet de mariage entre Constantin VI et Rotrude (2). Épouvanté, Hadrien, qui tenait

(1) Sur cette mission, voir outre le *Codex carolinus*, 82-83, le rapport, d'ailleurs mutilé et tendancieux, de l'envoyé franc Maginaire (*Codex carolinus*, édit. Gundlach, Appendice 2).

(2) Selon Théophane (*Chronographia*, t. I, p. 463), dont le témoignage est accepté par Gasquet et Hartmann, ce fut Irène qui rompit le mariage et, d'après le *Remaniement* (ann. 788),

CHARLEMAGNE

Charlemagne au courant des événements presque jour par jour, l'adjura de garder Grimoald auprès de lui et d'envoyer, le printemps venu, une bonne armée pour mettre les Bénéventains à la raison. Le roi montra dans ces conjonctures le plus grand sang-froid. Accueillant favorablement la requête des Bénéventains, il décida de leur rendre Grimoald pour le faire duc, mais après lui avoir fait promettre « sous la foi d'un terrible serment » qu'il inscrirait son nom sur ses diplômes et monnaies et que les Lombards et lui-même se raseraient le menton à la manière franque, consacrant par ce geste symbolique leur soumission. Telles sont les conditions dans lesquelles le nouveau duc de Bénévent fit, au mois de septembre 788, son entrée dans



MONNAIES DE GRIMOALD III,
DUC DE BÈNÈVENT

A la monnaie supérieure, frappée uniquement au monogramme de Grimoald, qui correspond aux périodes d'indépendance du duché de Bénévent (d'après Engel et Serrure, *Traité de Numismatique*, t. I, p. 288), s'oppose celle qui porte au revers l'inscription *DOM(NU)S CAR(OLUS) R(E)X*, marquant sa sujétion à Charlemagne. — D'après Vétault, *Charlemagne*, p. 498.

son duché, accueilli « avec une grande joie. » Fidèle à la parole donnée, il inséra parmi ses formules de datation les années de règne de Charlemagne et fit graver sur ses sous d'or le nom, sur ses monnaies d'argent le monogramme du roi des Francs (1).

Il est facile d'imaginer la déconvenue d'Irène, quand elle vit s'effondrer ainsi le plan qu'elle avait conçu et qui devait, en ébranlant la puissance franque d'un bout de l'Italie à l'autre, amorcer la revanche des empereurs byzantins sur les souverains carolingiens. Dans Grimoald qui n'avait pas tenu les promesses de son père, ni celles de sa mère, elle vit un traître; dans Charlemagne qui l'avait conseillé, un insolent ennemi, et elle résolut de se venger de l'un et de l'autre par la force. Sur son ordre, une flotte byzantine transporta immédiatement des troupes qui, sous le

commandement du logothète Jean escorté d'Adalgise, allèrent grossir l'armée du patrice de Sicile, et la guerre s'engagea. Mal lui en prit. Le duc de Spolète Hildebrand et un envoyé de Charlemagne, Winigis, venu avec quelques Francs pour surveiller de près les événements, soutinrent énergiquement Grimoald et, dans une grande bataille engagée au mois de novembre 788, probablement sur les confins de la Calabre et du duché de Bénévent, les Grecs subirent une écrasante défaite. Quatre mille d'entre eux

que suit Hauck, ce fut Charlemagne. Il est difficile de prendre parti entre ces deux opinions; mais peut-être est-il permis de penser que le projet tomba de lui-même, Irène ne l'ayant conçu que pour être tranquille du côté de l'Italie, tant que son pouvoir ne serait pas consolidé à Constantinople, et Charlemagne étant irrité des intrigues grecques.

(1) Poupardin, *Études sur la diplomatie des principautés lombardes*, p. 134. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Âge*, t. I, 1891, p. 36, 221-222.

LA RÉUNION DE L'ITALIE A L'ÉTAT FRANC

furent tués et mille faits prisonniers; le logothète Jean capturé fut mis à mort. Les débris de l'armée byzantine eurent juste le temps de gagner leurs vaisseaux et de prendre le large, abandonnant butin et captifs à leurs adversaires qui n'avaient fait que des pertes légères.

Charlemagne ne s'en tint pas là. Dès sa première expédition au-delà des Alpes, il avait considéré l'Istrie comme faisant corps avec l'Italie lombarde et manifesté son intention de la détacher de la puissance grecque (1). Lorsque, quatre ans après, l'évêque istrien Maurice fut privé de la vue et chassé par les Grecs « parce qu'il passait pour vouloir livrer l'Istrie à Charlemagne, » le duc de Frioul, Marcaire, reçut du roi l'ordre de le rétablir sur son siège. Enfin il est certain qu'en 791 Charlemagne avait réalisé son dessein, on ne sait d'ailleurs par quels moyens, et fait passer l'Istrie sous sa domination, car on voit à cette date un duc du nom de Jean entièrement dévoué à son service établi à la place de l'hypatos et des tribuns byzantins, et depuis ce moment les Istriens, dont les libertés essentielles ont été adroitement sauvegardées, lui fournissent de l'argent et des hommes (2).

La victoire de Charlemagne était complète. Cependant Grimoald irrité de recevoir des ordres de Pépin, qui n'était pas plus âgé que lui et se montrait cassant à l'occasion, manifesta bientôt un certain esprit d'insoumission, effaçant le nom de Charlemagne de ses monnaies, épousant une princesse grecque, peut-être une nièce de l'empereur, du nom de Wantia, si bien que le jeune roi d'Italie dut recourir aux armes. Au début de l'année 793, aidé par son frère Louis qui, d'ordre de Charlemagne, lui avait amené des contingents aquitains à travers le mont Cenis malgré l'hiver, il envahit le duché de Bénévent, pilla, prit un château. Une famine survenant, « tellement grave que des soldats durent manger de la viande en plein carême, » arrêta les hostilités, mais, peu de temps après, Grimoald répudiait sa jeune femme et la faisait reconduire de force dans son pays en invoquant le mécontentement des Francs, ce qui n'était assurément pas un faux prétexte (3).

Charlemagne avait atteint en définitive ses objectifs au-delà des Alpes. L'ancien royaume lombard soumis à son autorité ou à celle de son fils; les duchés de Spolète et de Frioul confiés à des ducs qui étaient de simples fonctionnaires; les Bénéventains éprouvant de la puissance franque une crainte salutaire; le pape obéissant à la volonté royale; les Grecs dépouillés de l'Istrie avec ses 172 villes et châteaux: tel est l'état de choses qui se présentait à la fin du VIII^e siècle.

(1) Il y a lieu de rappeler ici que l'Istrie figure parmi les provinces attribuées au pape par la donation de 774.

(2) *Codex carolinus*, 63. *Andreae Danduli chronicon*, VII, xv, 8 (Muratori, *Rerum italicarum Scriptores*, t. XII, col. 155). Sur la date de la réunion de l'Istrie à l'État franc, voir Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, I, p. 642; II, p. 337 et note 1.

(3) L'aventure de Grimoald et de Wantia est obscurément rapportée par Erchempert, *Historia Langobardorum Beneventanorum*, 5.

Tout en réglant les affaires d'Italie, Charlemagne pensait à la Saxe, et c'est en effet la guerre saxonne qui, pendant cette période de son règne, absorba les formes essentielles de son activité.

On se souvient qu'elle avait repris en 778 avec les incendies et les massacres exécutés par les Westphaliens sur la rive droite du Rhin, dont le roi reçut la nouvelle à Auxerre alors qu'il revenait d'Espagne. Malgré son émotion, il ne se chargea pas d'abord lui-même de sa vengeance et envoya seulement une troupe composée de Francs orientaux et d'Alamans surprendre les pillards à marche forcée, si possible en territoire franc. Prévenus de cette manœuvre, les Saxons se hâtaient de rentrer dans leur pays quand les Francs lancés à leur poursuite les rejoignirent à Leisa sur l'Eder au moment où ils passaient la rivière à gué, et, au cours d'une bataille, tuèrent la plupart d'entre eux, dispersèrent les autres. Une bande ennemie, partie pour brûler l'abbaye de Fulde et massacrer les religieux, regagna la Saxe à cette nouvelle. Le corps de saint Boniface, que les moines avaient enlevé en toute hâte de la sépulture où il reposait depuis vingt-quatre ans pour le transporter plus au sud, à Hammelburg, localité fortifiée située sur les bords de la Saale franconienne, fut replacé dans son tombeau (1).

En vérité, ce n'était là qu'une opération préliminaire destinée à purger le territoire franc des envahisseurs et à permettre à Charlemagne de préparer une revanche qu'il voulait éclatante. Lorsqu'après un hiver passé à Héristal il se rendit, au printemps de 779, à Compiègne, puis à Verzenay près de Reims, « afin de régler certaine affaire, » la pensée de la guerre saxonne ne le quittait pas, et l'assemblée générale tenue cette année à Düren ayant pris fin, il passa le Rhin en personne au confluent de la Lippe, à Lippeham. Vainement les Westphaliens, bien décidés à résister, se retranchèrent sur leur frontière même, à Bocholt : ils durent lâcher pied et Charlemagne, poursuivant sa route, parcourut leur pays en vainqueur. Tuant, ravageant, brûlant, il s'avança jusqu'à Medofulli sur la Weser, où il vit bientôt arriver des Angrariens et aussi des Ostphaliens qui lui prêtèrent serment et lui remirent des otages (2). Vers le 24 septembre, il était de retour à Héristal, d'où il se rendit à Worms pour passer l'hiver. Cependant cette démonstration, si importante qu'elle fût, ne lui semblait pas suffisante. L'année suivante (780), « dès que la saison parut opportune, » il se remit en marche avec une puissante armée, sans que les Saxons lui eussent fourni aucun motif nouveau de les attaquer. Cette fois, il entra chez eux par Eresburg, atteignit les sources de la Lippe, y campa et tint à la fin de juillet son assemblée, puis au bout de quelques jours reprit la route de

(1) *Annales regni Francorum et Remaniementi*, 778. Eigel, *Vita Sturmii*, 23. Cf. *Diplomata Karolinorum*, 116.

(2) Lippeham est peut-être aujourd'hui Wesel; Bocholt serait la localité de ce nom, sur l'Aa, au Nord de Wesel; Medofulli n'a pu être identifié.

LA RÉUNION DE LA SAXE A L'ÉTAT FRANÇ

l'est. Arrivé à Ohrum sur l'Ocker, il reçut une multitude d'Ostphaliens et même de Saxons du Bardengau, un grand canton situé sur la rive gauche de l'Elbe inférieure, accourus sur son ordre pour recevoir le baptême. Enfin il poussa jusqu'au confluent de l'Elbe et de l'Ohre et, après avoir séjourné quelque temps à la frontière des Saxons et des Slaves, il s'en retourna.

Les écrivains francs qui ont raconté ces expéditions sont unanimes à proclamer leur brillant succès. Ils disent que « tous les Saxons se livrèrent à Charlemagne et qu'il reçut des otages de tous, tant libres que lites, » ou encore que, « venu avec l'universelle armée des Francs, » le roi « étendit sur la Saxe tout entière son bras puissant, » enfin qu'il procéda, au moins visoirement, à l'organisation du pays (1). Ce sont là formules excessives. La campagne de 780 présente cependant ce caractère important que, pour la première fois depuis qu'ils étaient en lutte avec les Saxons, les Francs avaient dépassé la ligne de l'Ocker et pénétré jusqu'à l'Elbe, c'est-à-dire jusqu'à l'extrémité orientale de la Saxe. Quant aux dispositions prises par Charlemagne avant de repartir, elles consistèrent simplement dans l'établissement d'une sorte de protectorat catholique sur les vaincus. Encore une fois des abbés et des prêtres furent mis sur le pays pour prêcher et baptiser. Le roi avait perdu son meilleur auxiliaire dans cette tâche difficile; à la fin de 779, Sturm, accablé par l'âge et la maladie, avait quitté Eresburg, accompagné d'un médecin de la cour, pour rentrer à Fulde où il mourut le 17 décembre (2). Charles eut la bonne fortune de lui trouver un digne successeur dans la personne de l'Anglo-Saxon Willehad, un savant docteur qui avait fait l'apprentissage de l'apostolat en Frise, dans les lieux illustrés par saint Boniface. Et il faut bien croire que la victoire franque avait fait impression sur les Saxons, car Willehad s'avança jusque dans la Wihmodie, entre les embouchures de l'Elbe et de la Weser, « bâtissant des églises en vertu de l'autorité royale, répandant la sainte doctrine parmi les peuples, annonçant librement à tous les habitants la voie du salut éternel. » Au bout de deux ans, de nombreuses conversions avaient été obtenues (3). D'autre part, le christianisme progressait à la même époque dans la partie de la Frise demeurée païenne, grâce au zèle de Liudger, un Frison chrétien ancien disciple de Grégoire d'Utrecht, renommé pour l'étendue de sa science. A la fois prêtre de paroisse et missionnaire, Liudger exerça une profonde action sur ses compatriotes, et nombreux sont ceux qui lui durent « la connaissance de la vérité (4). »

(1) *Annales Laureshamenses, Mellenses priores, Petaviani, regni Francorum (Remaniement)*, 780.

(2) Eigil, *Vita Sturmi*, 24-25. *Annales necrologici Fuldenses* (M. G. H., *Scriptores*, t. XIII, p. 166).

(3) *Vita Willehadi*, 5.

(4) *Annales Petaviani, Maximin.*; *Chron. Moissiac.*, 780. Altfrid, *Vita Liudgeri*, I, 14-17. A la même époque aussi, Albéric, abbé de Saint-Martin d'Utrecht, reçut la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Cologne, et de la sorte commença l'organisation diocésaine de la Frise.

CHARLEMAGNE

La christianisation de la Saxe était donc fortement ébauchée et sa docilité paraissait telle que Charlemagne put se rendre en Italie pendant l'hiver de 780-781, sans qu'aucun Saxon ne bougeât, mais au fond le pays était frémissant et les conversions demeuraient singulièrement fragiles. Telle est probablement la raison pour laquelle, au mois de juillet 782, Charlemagne ayant passé le Rhin à Cologne tint pendant plusieurs jours à Lippspringe une assemblée analogue à celle qu'il avait réunie précédemment non loin de là, à Paderborn. Comme en 777, il se montra en grand appareil de guerre et reçut solennellement des ambassadeurs étrangers, ceux du roi de Danemark Siegfried et du khan des Avars, puis il s'en retourna par Hersfeld (1); mais le fait capital est qu'il institua alors des comtes « pris parmi les plus nobles des Saxons (2). » On aperçoit ainsi la première ébauche d'une organisation administrative de la Saxe. Et en effet le roi considérait si bien les Saxons désormais comme ses sujets qu'apprenant, après son retour en France, le pillage par les Slaves des cantons limitrophes de la Saxe et de la Thuringe, il chargea trois de ses officiers, le chambrier Adalgise, le connétable Geilon, le comte palatin Worad, de « prendre avec eux les Francs orientaux et les Saxons et de réprimer le plus vite possible l'audace des Slaves. » Mais c'était compter sans Witikind.

Accouru du fond du Danemark, celui-ci excita secrètement ses compatriotes, si bien que les troupes franques se trouvèrent en présence d'une formidable insurrection, qui avait pour objet de détruire l'œuvre des missions catholiques. Et ce n'était pas une vaine menace. En Wihmodie, les Saxons qui s'étaient faits chrétiens et persistaient dans leur nouvelle religion furent châtiés et les prêtres durent prendre la fuite. Willehad, constatant que « le moment n'était pas favorable à la prédication, » partit pour Rome où, priant et pleurant, « il se recommanda au pape, ainsi que toute la troupe de ses fidèles; » mais s'il avait réussi à s'échapper, plusieurs de ses compagnons furent tués « par haine du nom chrétien. » De son côté, Liudger quitta la Frise païenne pour se réfugier également en Italie, et non seulement les églises qu'il laissait derrière lui furent brûlées et les prêtres chassés, mais « les Frisons jusqu'au Fli durent abandonner la foi chrétienne et sacrifier aux idoles (3). »

Devant une pareille situation, qu'allait faire l'armée franque? Continuerait-elle sa marche en avant ou reviendrait-elle sur ses pas afin de se renforcer, comme la prudence l'exigeait? Sans même aviser Charlemagne de ce qui leur arrivait, ses chefs décidèrent de foncer sur l'ennemi et, ayant reçu pour tout secours un contingent que, sur le bruit des événements, le comte Thierrî avait levé en hâte parmi les Ripuaires, ils se rendirent précipitamment au point où les Saxons s'étaient concentrés. Précédée d'éclaireurs, l'armée arriva de la sorte au massif du Süntal (le Süntelgebirge), qui

(1) Il était le 18 août à Héristal. *Diplomata Karolinorum*, 146.

(2) *Annales Laureshamenses*, 782.

(3) *Vita Willehadi*, 6-7. *Vita Liudgeri*, 1, 18.

LA RÉUNION DE LA SAXE A L'ÉTAT FRANC

domine la rive droite de la Weser à l'endroit où ce fleuve forme un brusque coude vers l'ouest (1), et sur le versant septentrional duquel les



CARTE 11. — LA GUERRE DE SAXE

On a indiqué d'après les données scientifiques les plus vraisemblables et en utilisant l'excellente carte d'Halphen (dans *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*) l'emplacement des localités et des champs de bataille où se sont accomplis les principaux événements de la guerre de Saxe jusqu'à sa conquête définitive par Charlemagne.

Saxons étaient campés. Autant qu'on peut le supposer d'après le seul texte détaillé, et passablement obscur, qui nous est parvenu sur la bataille (2),

(1) Entre Hameln et Minden.

(2) *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 782. — On peut se demander, devant la précision de certains détails, si l'auteur n'a pas eu connaissance des événements par le récit d'un

CHARLEMAGNE

Thierry devait attendre, pour se mettre en mouvement, que le gros de l'armée franque, qui avait traversé la Weser, eût tourné la droite ennemie en s'insinuant entre la montagne et le fleuve, et c'est ce qu'il fit; mais dès qu'ils virent devant eux les Saxons rangés en bataille, les officiers royaux incapables de se contenir se lancèrent contre eux de toute la vitesse de leurs chevaux, sans prendre plus de précautions que s'il s'était agi de poursuivre un adversaire en déroute. Non seulement la manœuvre concertée ne put ainsi avoir lieu, mais les assaillants furent massacrés, à l'exception de ceux très peu nombreux qui parvinrent à se réfugier dans le camp de Thierry. Adalgise, Geilon, quatre comtes et vingt officiers des plus nobles et des plus distingués se trouvaient parmi les morts.

Charlemagne comprit que c'en était fait de son prestige, peut-être même de sa conquête, s'il ne vengeait immédiatement cet affront. Malgré la saison avancée, il rassembla en grande hâte une nouvelle armée avec laquelle il apparut bientôt au confluent de la Weser et de l'Aller, et de là il invita « les premiers des Saxons » à venir le rejoindre et à lui signaler les auteurs responsables du soulèvement. Le principal, Witikind, réfugié en Danemark, ne put être saisi, mais 4 500 Saxons livrés par leurs compatriotes furent conduits à Verden et décapités « le même jour, par ordre du roi » qui, traînant à sa suite de nombreux captifs enchaînés, regagna la Francie (1).

Cette horrible tragédie correspondait à une dure pensée politique, celle d'assurer la soumission de la Saxe par un châtiment destiné au plus grand retentissement; mais, dans la forme, le monstrueux arrêt avait les apparences de la légalité. Depuis le début des guerres de Saxe, Charlemagne avait terminé toutes ses campagnes en demandant aux vaincus de lui jurer fidélité et, s'il avait exigé d'eux leur conversion au christianisme, ce n'était pas seulement pour accroître le royaume de Dieu, mais aussi pour donner à ce serment un caractère inviolable et sacré, tel que « s'ils rompaient leur engagement, ils consentaient à être privés de leur patrie et de leur liberté. » C'est pourquoi les annalistes et hagiographes carolingiens qualifient couramment les soulèvements de la Saxe de rébellion et ceux qui y ont pris part de rebelles ou encore de perfides. En violant une fois de plus « suivant leur mauvaise habitude » le pacte qui les liait à Charlemagne, les Saxons avaient menti à la foi jurée au Christ et au roi et commis le crime d'infidélité; ils

- témoin oculaire, peut-être le comte Thierry dont le rôle est présenté sous un jour extrêmement favorable. Voir sur les sources de cette bataille une critique intéressante d'Halphen, *op. cit.*, p. 163-166.

(1) L'assertion des Annales royales, qui seules avec le Remaniement donnent le chiffre de 4 500, a été contestée par W. von Bippen, *Die Hinrichtung der Sachsen durch Karl d. grossen*, (D. Zeitschr. f. Gesch. Wissensch., t. I, 1889, p. 75-95), qui croit que probablement il s'agit d'otages, et après lui par Ulmann, *Zur Hinrichtung der Sachsen* (Ibid., t. II, p. 156-157), selon lequel deux zéros auraient été ajoutés par suite d'une fausse lecture, enfin par Dieck, *Hat Karl d. grosse wirklich bei Verden 4 500 Sachsen hinrichten lassen?* Progr., Verden, 1894. Au contraire, D. Schäfer, *Die Hinrichtung der Sachsen durch Karl d. grossen* (Hist. Zeitschrift, 1897, I, p. 18-38) admet le massacre, étant donné que le texte de l'annaliste royal est formel et que pareille exécution n'est pas impossible, comme on en a plusieurs preuves historiques.

étaient de ceux qui, selon la formule d'Eginhard, « croyaient pouvoir transgresser sans déshonneur les lois divines et humaines (1) » et que la loi franque punissait férocement. Aussi bien Charlemagne ne s'en tint pas là : il résolut de faire passer dans la législation des Saxons, en les aggravant, les prescriptions relatives au serment de fidélité.

Aux termes d'un capitulaire célèbre, la *Capitulatio de partibus Saxoniae*, qu'en l'absence d'une date certaine les historiens modernes placent généralement à l'assemblée de la Lippe de 782, mais qui, par l'esprit violent qui l'anime, s'applique très exactement au moment de crise qui suivit le désastre de Süntal et le massacre de Verden (2), les Saxons furent soumis sur toute l'étendue de leur territoire à l'autorité des comtes, et toute infidélité envers le roi, tout complot formé contre lui et « la race des chrétiens » furent déclarés passibles de la peine de mort. Cependant, si Charlemagne comptait sur ces dispositions pour assurer le respect de sa puissance, il restait plus que jamais convaincu que, pour gagner les âmes des vaincus, rien ne valait la religion, même imposée par la force. Alors, se remémorant tous les crimes et délits que les Saxons étaient susceptibles de commettre contre le christianisme, il en dressa dans son capitulaire le catalogue et fixa pour chacun d'eux la punition. Les églises édifiées en Saxe durent être honorées, comme l'étaient jadis les temples païens, et c'est dans leurs cimetières seulement, que les Saxons chrétiens purent recevoir la sépulture. Chacune d'elles jouirait du droit d'asile et serait dotée d'une propriété de deux manses, avec un serf et une servante, pour 120 hommes, nobles, libres ou lites. Le culte des sources, des arbres et des bois était interdit. Tous les enfants devaient être baptisés dans le courant de l'année et, si quelque parent négligeait de le faire sans l'autorisation du prêtre, il était puni d'une forte amende, 120 sous pour les nobles, 60 pour les libres, 30 pour les lites. Les Saxons qui ne respectaient pas le jeûne du carême devaient être exécutés, à moins qu'il y eût nécessité pour eux de manger de la viande. De mort étaient également frappés ceux qui pratiquaient les sacrifices humains, faisaient brûler les corps des défunts, pénétraient de force dans les églises, y commettaient un vol ou y mettaient le feu, refusaient le baptême, tuaient un évêque ou un prêtre. C'est dans le respect de ces terribles prescriptions, à peine tempérées par une disposition en vertu de laquelle les Saxons qui avaient confessé spontanément leur crime à un prêtre et fait pénitence pouvaient échapper au châtement suprême, que la Saxe devait trouver, selon Charlemagne, l'ordre matériel et moral dont elle avait besoin.

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 7. — L'esprit du massacre de Verden, qui paraît issu d'un procès criminel sommairement et brutalement conduit, est bien marqué par Eginhard disant, après avoir dénoncé la perfidie des Saxons, que Charlemagne n'eut pas de cesse que pareil acte fût puni comme il convenait. On trouve dans le *Remaniement* (ann. 796) une formule analogue appliquée, dans des circonstances identiques, au tudun des Avars.

(2) Texte dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 26. La date de juillet 782, proposée par Waitz, a été acceptée par Simson, Böhmner-Mühlbacher, Brunner. Celle de 777, donnée par Richthofen, est de toute évidence prématurée; celle de 785 (Halphen) ou de 787-788 (Hauck) trop tardive. Prudent, Boretius situe le capitulaire entre 775 et 790, sans préciser davantage.

CHARLEMAGNE

Malgré ces menaces, les Saxons n'étaient pas encore mûrs pour l'obéissance et, bien qu'il leur fût interdit de tenir des assemblées sans y être convoqués par un envoyé royal, ils trouvèrent moyen de se concerter. Charlemagne, séjournant à Thionville pendant l'hiver 782-783, apprit que l'agitation renaissait ainsi au-delà du Rhin. Alors il résolut d'en finir. Pendant trois ans 783-785, il allait se consacrer tout entier à la guerre de Saxe, sans se laisser détourner d'elle par quoi que ce fût, la poursuivant avec une violence et une ténacité systématiques, à travers tout le territoire.

Le départ de l'armée, dont le roi a pris lui-même le commandement, retardé par les funérailles de la reine Hildegarde à Saint-Arnoul de Metz, a lieu, probablement au milieu du mois de mai 783. Dans une première rencontre au nord-est de Paderborn, à Detmold, sur le versant opposé du Teutoburgerwald, Charlemagne n'ayant avec lui qu'une faible partie de ses contingents se jette sur les Saxons rassemblés en grand nombre et qui se préparaient au combat, tue la plupart d'entre eux, puis descend à Paderborn pour attendre le reste de son armée. Il y est depuis quelques jours à peine et la concentration de ses troupes vient seulement de finir, quand il apprend que les Saxons se reforment sur les bords de la Haase. Aussitôt il se dirige de ce côté avec toutes ses forces et, au cours d'une nouvelle bataille, tue encore « une multitude de Saxons, » fait du butin et de nombreux prisonniers. Enfin, il traverse la Weser et s'avance jusqu'à l'Elbe en ravageant; après quoi il se rend à Worms afin d'épouser Fastrade, ensuite à Héristal pour hiverner, d'autant plus glorieux de ses victoires qu'au dire d'Eginhard les batailles de Detmold et de la Haase sont les deux seules batailles rangées qu'il ait personnellement livrées (1). Mais l'hiver est à peine écoulé que lui parvient la nouvelle d'un soulèvement des Saxons, auxquels se sont joints quelques Frisons. En 784, il se met en route avec une forte armée et, franchissant le Rhin à Lippeham, ravage en tous sens la Westphalie. Arrêté à Hockeleve sur la Weser (2) par les inondations du fleuve, il renonce à gagner le nord de la Saxe ainsi qu'il en avait d'abord l'intention et, laissant son fils aîné Charles en Westphalie avec une partie de ses troupes, il se dirige à travers la Thuringe sur le pays des Ostphaliens. Tandis que le prince royal disperse dans un combat de cavalerie les Westphaliens prêts à se concentrer dans la vallée de la Lippe, Charlemagne dévaste les terres et les fermes ostphaliennes situées autour de Schöningen et de Steinfurt (3), s'avance jusqu'à l'Elbe, revient à Worms où son fils ne tarde pas à le rejoindre et en repart presque aussitôt pour se livrer à une démonstration significative.

On sait que l'hiver était pour le roi le temps du repos et qu'il le passait généralement dans un de ses palais ou une de ses villas de la Francie,

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 8.

(2) Aujourd'hui Petershagen, près de Minden.

(3) Schöningen se trouve entre les hautes vallées de l'Aller et de l'Ocker; Steinfurt, aux bords de l'Ohre, a aujourd'hui disparu.

LA RÉUNION DE LA SAXE A L'ÉTAT FRANCOIS

entouré de ses parents, de ses amis, de ses conseillers, méditant avec eux ses projets d'avenir. Jusque-là, se conformant à cette règle, il n'avait regagné la Saxe que la mauvaise saison terminée. Dans un conseil réuni à Worms, il décide d'y retourner malgré l'approche de l'hiver et, toujours dévastant et détruisant, pénètre dans le Weissgau, où il célèbre les fêtes de Noël, à Lügde sur l'Emmer (1), puis continue sa route jusqu'à Rehme, au confluent de la Weser et de la Werne. Arrêté de nouveau par les inondations, il s'installe à Eresburg avec le ferme dessein d'y demeurer, et en fait il y restera jusqu'au mois de juin 785. Pour montrer mieux encore ses intentions, il mande auprès de lui ses fils, ses filles et la reine Fastrade, fait construire une basilique, restaure le château, installe ses soldats dans les maisons des Saxons. Willehad, venu demander des instructions, est renvoyé en Wihmodie avec l'ordre de reprendre sa prédication et de bâtir de nouvelles églises (2). Les intempéries n'arrêtent pas les hostilités, mais le roi lance d'Eresburg à plusieurs reprises des colonnes légères à travers la Saxe, au besoin les commande lui-même, laissant sa famille dans la ville sous bonne garde. Ce fut une véritable œuvre de dévastation, au cours de laquelle les Francs fouillèrent littéralement le pays, enlevant les châteaux fortifiés, pillant les fermes, nettoyant les chemins, « mêlant les massacres aux incendies (3). » Quand l'hiver eut pris fin et que la Saxe presque entière eut subi ce barbare traitement, Charlemagne ne partit pas encore, mais il fit venir de Francie des approvisionnements et tint son assemblée générale annuelle à Paderborn « avec les Francs et les Saxons. » Alors dans la Saxe terrifiée il n'y eut plus personne qui osât lui résister, aucune route qui lui fût fermée. Il en profita pour se rendre dans le Bardengau et jugea le moment venu pour engager des négociations avec l'homme insaisissable qui avait été l'auteur principal de ses maux, dont la soumission serait le gage et la consécration de sa victoire, Witikind.

Celui-ci se trouvait avec son fidèle Abbion dans la Saxe transalpine et il ne pouvait douter que la résistance de ses compatriotes fût irrémédiablement brisée. Des Saxons envoyés par le roi lui insinuèrent qu'il ferait bien d'aller, ainsi que son compagnon, trouver Charlemagne, car ni l'un ni l'autre ne saurait lui échapper. Les deux hommes exigèrent une promesse d'impunité et des otages pour garantir leur salut. Le roi y consentit et envoya, par un officier de sa cour nommé Alwin, les otages demandés. Rassurés désormais, Witikind et Abbion suivirent cet officier et, conduits à Attigny, ils y reçurent le baptême. Charlemagne fut le parrain de Witikind et lui fit à cette occasion de riches présents. On ignore ce que devint le fameux Saxon. La dalle tumulaire, conservée à l'église d'Engern en Westphalie avec son nom et l'année 807 comme date de sa mort, ne pré-

(1) Le Weissgau était le canton compris entre le Süntelgebirge et le Teutoburgerwald; il faisait face au Dreingau, de l'autre côté de ce dernier massif.

(2) *Vita Willehadi*, 7-8.

(3) « Ubique discurrendo ac cuncta cœdibus atque incendiis permiscendo. » *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 785.

sente aucun caractère d'authenticité; la tradition relative à sa descendance, que rapporte la Translation de saint Alexandre, est à bon droit suspecte (1).

La nouvelle de ce mémorable événement, qui se place très vraisemblablement à la fin de l'année 785, provoqua une vive joie dans la Francie et à Rome. Arrivé à cette date, l'annaliste royal déclare que Charlemagne « a subjugué toute la Saxe. » Dans une lettre du début de 786, le pape Hadrien félicite le roi d'avoir « avec le secours du Seigneur et sur l'intervention de Pierre et Paul, princes des apôtres, plié sous sa puissance les cous des Saxons et conduit toutes leurs nations à la source sacrée du baptême. » Charlemagne ne pense pas autrement. A son instigation, le souverain pontife ordonne que, les 23, 26 et 28 juin, veille de saint Jean-Baptiste, jour de naissance des saints Jean et Paul, veille de saint Pierre apôtre, un triduum soit célébré « dans tous les territoires où habite la race chrétienne, y compris ceux qui se trouvent au-delà des mers » pour commémorer la victoire des Francs; il ajoute encore que les nations ralliées par le roi à la foi chrétienne devront chanter à cette occasion « la louange du Rédempteur du monde (2). » La plupart des historiens modernes adoptent cette manière de voir : ils estiment que la guerre de Saxe proprement dite est terminée en 785 et que la domination franque est désormais assise. C'est faire trop peu de cas de la révolte qui éclata en 793, plus générale peut-être qu'aucune de celles que Witikind avait provoquées et dont le résultat devait être de mettre de nouveau le pays à feu et à sang (3).

Les écrivains carolingiens l'expliquent par la tenace rancune des vaincus envers le vainqueur. D'après eux, si les Saxons restèrent tranquilles pendant huit ans, c'est que « les occasions de faire défection leur manquèrent; » en réalité, quand ils servaient Charlemagne, « leur obéissance était feinte » et ils dissimulaient « au fond de leurs cœurs » leurs véritables sentiments (4). Qu'une grande nation écrasée par la guerre, mais qui avait gardé le souvenir de son ancienne liberté, ait espéré prendre sa revanche un prochain jour, rien de plus naturel; mais ce réveil eut une autre cause.

Si, dans les années antérieures à 785, un certain nombre de Saxons avaient été baptisés de gré ou de force, beaucoup étaient demeurés fidèles à leurs anciens dieux, et s'il y avait dans quelques comtés, particulièrement dans ceux du sud-ouest et de la Wihmodie évangélisés par Sturm et Willehad, des églises construites, des prêtres installés, combien d'autres en étaient à peu près dépourvus! Tout compte fait, Charlemagne se trouvait après sa

(1) *Translatio S. Alexandri*, 4. — L'opinion, d'après laquelle le reliquaire couvert de plaques d'argent émaillé et doré du musée d'art industriel de Berlin provenant de Westphalie serait un don de Witikind aux églises de cette province, est également fautive (Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. IV. *L'Orfèvrerie*, p. 25, 74-75).

(2) *Codex carolinus*, 76.

(3) Sur cette dernière partie des guerres de Saxe, voir Witzschel, *Der Ausgang der Sachsenkriege Karls des grossen*, 792-804, Halle, 1891.

(4) *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 785. *Ann. Laureshamenses*, 792. Eginhard, *Vita Karoli*, 12.

victoire en présence d'une population païenne dans l'ensemble, dont la conversion devait être poursuivie activement. Cette question de la conversion de la Saxe fut littéralement à l'ordre du jour pendant les années qui suivirent la soumission de Witikind. En 786, le roi demande au pape quelle pénitence il convient d'infliger aux Saxons convertis qui sont revenus au paganisme, et Hadrien de répondre que les prêtres doivent la déterminer eux-mêmes en considérant si le retour à l'idolâtrie a été volontaire ou non, mais que ceux de ces Saxons qui feront une profession de foi « conforme à la tradition des Pères » et jureront de garder cette foi devront être reçus dans le sein de l'Église (1). En 789, Alcuin écrit à un ami inconnu qui se trouve en Saxe, mais qui est certainement un prêtre : « Faites-moi savoir comment les Saxons prennent votre prédication. Saluez tous ceux qui servent Dieu auprès de vous. Travaillez énergiquement à l'œuvre que vous avez entreprise, afin de recevoir la couronne divine. Saluez mille fois mon très cher évêque Willchad (2). » Depuis que l'illustre missionnaire est retourné en Wihmodie conformément aux ordres du roi, il a pu en effet « prêcher la foi du Seigneur aux nations publiquement et vigoureusement, relever les églises détruites, établir dans chaque localité des personnes éprouvées pour enseigner aux peuples les voies du salut (3). »

En vérité, l'œuvre ainsi entreprise était difficile, parce qu'elle se heurtait chez les Saxons à une religion très ancienne et très aimée; mais il semble bien aussi que les hommes chargés de sa réalisation aient manqué trop souvent des qualités nécessaires. Le fait ressort avec une lumineuse clarté de plusieurs lettres écrites en 796, c'est-à-dire au lendemain de la rébellion, où Alcuin cherche à établir les responsabilités encourues et fait preuve à cet égard d'une franchise et d'un discernement remarquables (4). D'après lui, aucune faute n'incombe à Charlemagne, car chacun sait « avec quel dévouement et quelle bonté » il s'est efforcé de « fléchir la rudesse de l'infortuné peuple saxon, en le conseillant dans la voie du salut. » Le malheur du roi a voulu que l'abondante moisson une fois levée, il n'ait pas trouvé tous les moissonneurs dont il avait besoin. Et puis on s'est trop pressé de considérer les Saxons comme convertis. Il fallait commencer par leur enseigner la foi catholique et, après les avoir baptisés, continuer encore à leur inculquer les préceptes évangéliques. « S'ils ont perdu le sacrement du baptême, dit Alcuin, c'est qu'ils n'avaient pas dans leurs cœurs le fondement de la foi. » Surtout il a manqué aux prédicateurs de la Saxe le tact et la douceur. Pour faire un bon prédicateur chez les païens, il ne suffit pas d'être pieux, de bonnes mœurs, tout pénétré de l'enseignement des Évangiles : il faut considérer l'âge et la condition des personnes auxquelles on s'adresse, tenir compte du moment et du lieu, employer « des mots prudents et pacifiques, » administrer

(1) *Codex carolinus*, 77.

(2) *Alcuini Epistola*, 6.

(3) *Vita Willehadi*, 8.

(4) *Alcuini Epistola*, 107, 110, 111, 113.

CHARLEMAGNE

la parole de Dieu « comme on donne le lait aux petits enfants. » Enfin il ne faut pas se montrer avide.

L'article 17 de la *Capitulatio* de 782 disait que les Saxons de toutes classes devaient « donner aux églises et à leurs prêtres la dixième partie de leur revenu. » Alcuin déclare tout net que l'âpreté dans la perception des dîmes ainsi imposées aux Saxons, et qui fit « des prédicateurs des déprédateurs (1) », est la raison principale pour laquelle ils ont abandonné leur nouvelle foi. « Ah ! s'écrie-t-il, si l'on avait prêché au peuple le jongléger du Christ et son suave fardeau avec autant de chaleur qu'on a exigé le paiement des dîmes et puni les plus petites fautes, peut-être ne se seraient-ils pas dérobes aux serments du baptême. » Et encore : « Est-ce que les apôtres que le Christ avait enseignés et envoyés prêcher à travers le monde levaient des dîmes et demandaient des cadeaux ? Certes la dîme est une bonne chose, mais il vaut mieux la perdre que perdre la foi. »

Autant et plus que la haine envers une religion imposée « par la menace et la corruption (2), » l'irritation de se voir dépouillés par ses ministres du fruit de leur labeur a donc suscité la fureur des Saxons. La manière dont ils se révoltèrent, vers la fin de l'été 793, ne permet aucun doute à cet égard. Alors en effet on les voit « abandonner le christianisme comme le chien qui retourne à son vomissement, » et même, allant plus loin dans la voie où ils ont résolu de s'engager, chercher à s'entendre avec tous les peuples païens du voisinage, Frisons, Avars, Slaves, dévaster et incendier les églises situées sur leur territoire, rejeter les prêtres qui leur ont été donnés, s'emparer des uns et tuer les autres, enfin revenir au culte des idoles (3). Ceux d'entre eux qui persistent dans leur fidélité au catholicisme sont obligés de fuir. Les rebelles anéantissent aussi des troupes que le comte Thierrî conduisait à travers la Frise dans le Riustri, un canton situé aux bouches de la Weser, mais « leur rébellion est dirigée surtout contre Dieu. »

L'automne était arrivé et Charlemagne, parti de Ratisbonne où il préparait la guerre contre les Avars, remontait le Danube en bateau quand lui parvint la première nouvelle de ces événements. Il fit aussitôt demi-tour et, feignant une grande tranquillité d'esprit, parut s'absorber dans la surveillance des travaux du canal de l'Altmühl à la Rednitz ; puis, quand il apprit que « la Saxe tout entière avait fait défection, » il ne se départit pas davantage de sa sérénité et se rendit à Würzburg pour y célébrer les fêtes de Noël, à Francfort pour hiverner et préparer le fameux concile qui devait s'y tenir l'été suivant. En vérité, il était assoiffé de vengeance. Aussitôt après

(1) « Sint prædicatores, non prædatores. » *Alcuini Epistola*, 110. Le jeu de mots est difficile à rendre en français.

(2) *Alcuini Epistola*, 7. *Vita Sturmi*, 22.

(3) *Ann. Laureshamenses*, 792. — Il y a lieu de rappeler ici que, pour cette période, ces annales deviennent une source importante ; toutefois la date de 792 paraît erronée. Il y eut bien, le 6 juillet 792, quelques Francs massacrés par des Saxons à l'embouchure de l'Elbe, mais il s'agit d'un mince incident comme il devait s'en produire de temps à autre.

LA RÉUNION DE LA SAXE A L'ÉTAT FRANCOIS

les funérailles de la reine Fastrade morte le 10 août 794 à Francfort, il partit pour la Saxe afin d'entreprendre une guerre sauvage auprès de laquelle pâlit le souvenir de la terrible campagne de 782-785. Pendant cinq ans, de 794 à 799, Charlemagne va se mettre en route, la belle saison venue, « avec toute son armée », pour fouiller le pays, tellement formidable à voir qu'aucune résistance sérieuse ne lui sera opposée, tellement impitoyable dans sa colère qu'une rapide soumission ne le désarmera pas.

En 794, l'armée franque entre en Saxe, divisée en deux corps, dont l'un commandé par le roi arrive du côté du sud, probablement par la Thuringe, et l'autre avec le prince Charles franchit le Rhin à Cologne. L'objectif commun est la petite plaine du Sendfeld, au sud de Paderborn, où les Saxons se sont réunis pour livrer bataille; mais, se voyant cernés, ils se rendent à Eresburg, prêtent serment de fidélité, livrent des otages, reprennent leurs prêtres, et Charlemagne revient en France, victorieux sans coup férir. L'année suivante 795, au mois de juillet, il repart, et après avoir tenu son assemblée générale à Kostheim, devant Mayence, traverse la Saxe sur toute sa longueur en dévastant. Arrivé à Bardowiek dans le Bardengau, tout près de l'Elbe, il apprend que les Saxons ont tué, non loin de là, dans une embuscade, à Lüne, son allié Witzin, duc des Abodrites, qui venait le rejoindre sur sa demande. Plus excité que jamais contre « la perfide nation, » il recommence ses ravages, se fait remettre « une telle quantité d'otages qu'on ne vit jamais rien de pareil, ni sous lui, ni sous son père, ni sous les anciens rois des Francs, » 7070 suivant les uns, le tiers des habitants mâles de la contrée selon les autres. En juin 796, de nouveaux pillages accompagnés d'incendies le conduisent, ainsi que ses fils Charles et Louis, d'abord dans la vallée de la Lippe, puis au-delà de la Weser que ses troupes passent sur un pont, à Alsen, près de l'embouchure du fleuve, et il revient avec un gros butin ainsi que de nombreux captifs, hommes, femmes et enfants (1).

La Wihmodie, avec ses marécages, ses mauvais chemins et ses puissantes fortifications, apparaît à ce moment comme le dernier refuge de la liberté saxonne, le repaire dont il faut devenir maître pour rendre la victoire définitive. En 797, le roi, qui en a forcé l'entrée, la ravage et l'incendie jusqu'au littoral de l'océan, où elle se termine par le pays de Hadeln. De tous les coins, des Saxons épouvantés accourent et aussi des Frisons, livrent à Charlemagne « autant d'otages qu'il veut; » mais le roi ne se contente plus de ces vaines démonstrations : il décide de revenir la même année hiverner chez l'ennemi « afin d'en finir avec la guerre (2). » Et en effet, au milieu du mois de novembre, il établit son camp au confluent de la Diemel et de la Weser, non pas un camp provisoire, mais, pour bien marquer ses intentions, une vraie ville avec des maisons, à laquelle il donne le nom symbolique de Herstelle (3) et où il s'installe avec sa cour.

(1) *Annales Petaviani, Laureshamenses*, 796.

(2) « Propter conficiendum Saxonicum bellum. » *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 797.

(3) *Ann. Laureshamenses*, 787. L'étymologie serait « arrêt de l'armée » (Heer stellen.) Une

CHARLEMAGNE

Tandis que ses troupes prennent leurs quartiers d'hiver dans toute la Saxe, il célèbre dans sa nouvelle résidence les fêtes de Noël 797 et de Pâques 798 (8 avril), reçoit des ambassadeurs étrangers, donne des instructions à ses fils, délègue des officiers en Nordalbingie pour rendre la justice en son nom. Les habitants s'en saisissent et, réservant certains d'entre eux pour tirer rançon, massacrent les autres ainsi qu'une ambassade royale ayant à sa tête un certain Godescalc, qui revient du pays des Danois. Dès que le printemps lui permet de quitter Herstelle, Charlemagne s'avance avec son armée jusqu'à Minden et saccage toute la région comprise entre la Weser et l'Elbe, pendant que les Abodrites ravagent les terres des Saxons transalbiens. Bravement, ceux-ci livrent bataille à Zventinefeld (1) aux Abodrites que commandent leur chef Thrascon (Drosuk) et un lieutenant de Charlemagne nommé Eburis, mais ils sont vaincus. Quatre mille restent sur le terrain, les autres prennent la fuite et le roi, après avoir reçu à Bardowiek de nouvelles soumissions, rentre en Francie emmenant 1 600 otages parmi lesquels « les plus perfides des Saxons. » Enfin, après avoir passé l'hiver au repos, il revient au mois de juin 799 avec son armée accrue de contingents amenés par son fils Louis, passe le Rhin à Lippeham où il tient son assemblée, arrive à Paderborn et, restant là avec la moitié de ses soldats, il envoie son fils aîné Charles achever la soumission des Transalbiens; puis, après le retour du jeune prince, il repasse le Rhin, traînant à sa suite « une multitude de Saxons avec leurs femmes et leurs enfants; auxquels il distribue des terres en Francie, tandis qu'il partage les leurs entre ses fidèles : évêques, prêtres, comtes et autres vassaux. (2). »

C'était la dernière campagne, car on ne peut considérer comme telle un ravage de la Saxe transalbienne en 802, auquel Charlemagne ne prit personnellement aucune part. Et ce fut pour les Francs un véritable soulagement. Les événements de Saxe, depuis 793, avaient été suivis en effet par l'entourage du roi avec une grande attention et parfois même quelque inquiétude. On sentait à la cour que c'était la partie suprême qui se jouait et, dans l'ignorance où l'on se trouvait parfois des événements, on en venait à craindre que « le défenseur de la Sainte Église » ne sortît pas sain et sauf de ce triste pays « au dur climat et à la population ennemie, » de « cette terre de dissension et de guerre (3). » Aussi, quand Charlemagne annonça au mois d'août 799 qu'un plein succès avait couronné ses efforts, la joie fut grande et Alcuin se fit l'interprète du sentiment général, en remerciant Dieu « d'avoir mis sous les pieds du roi les ennemis de son nom (4). »

La paix avec « la gent impie (5) » était enfin obtenue, sans qu'un acte

autre donnée par les *Annales Mosellani*, celle de nouvel Heristal, est moins rationnelle et moins vraisemblable.

(1) Aujourd'hui Bornhöved.

(2) *Ann. Laureshamenses*, 798.

(3) *Alcuini Epistola*, 145, 153. Cf. *ibid.*, 25, 49, 50.

(4) *Alcuini Epistola*, 178.

(5) « Cum populo nefando. » *Alcuini Epistola*, 174.

LA RÉUNION DE LA SAXE A L'ÉTAT FRANC

diplomatique vint la consacrer : la guerre cessa parce que les Saxons décimés, pillés, incendiés, exilés, étaient anéantis (1). Charlemagne trouva un dernier moyen d'assurer leur soumission. A plusieurs reprises, dans le cours des guerres saxonnes, le roi avait emmené avec lui des prisonniers et des otages choisis parmi ses plus dangereux adversaires et les avait disséminés à travers la Francie. S'inspirant de cette pratique, d'abord exceptionnelle et réduite, mais qui avait revêtu pendant ses dernières campagnes un caractère régulier et étendu, il se rendit pendant l'été de 804 à Hollenstedt, localité située à la limite de la Wihmodie et du Bardengau, et de là, sur son ordre, des colonnes fouillant la Wihmodie et la Saxe transalbienne lui ramenèrent les derniers défenseurs de l'indépendance saxonne pour être déportés. Dix mille familles, au dire d'Eginhard, furent ainsi dispersées par petits groupes à travers la Gaule et la Germanie, tandis que les terres des Saxons habitant au-delà de l'Elbe étaient données aux Abodrites (2). Charlemagne, craignant une résistance, avait d'abord pensé hiverner chez l'ennemi et demandé à son fils Louis de l'y rejoindre. Aucune opposition ne s'étant manifestée, il invita le jeune prince à rester sur le Rhin en attendant son retour, « car toute la race saxonne était déjà soumise et il revenait victorieux. » Il reparut en effet au mois de septembre, tout plein d'allégresse, et, après avoir licencié son armée et fait une courte apparition à Aix-la-Chapelle, il partit chasser dans la forêt de l'Ardenne.

*
* *

Le sanglant récit de cette guerre, terminée au bout de trente-deux années seulement par la victoire définitive des Francs, prouve combien Eginhard a eu raison de dire que, parmi les guerres de Charlemagne, il n'en fut pas de plus longue et de plus laborieuse. Cependant l'activité du roi en Saxe, pendant toute cette période, n'avait pas consisté uniquement en batailles, pilleries, incendies et massacres : il avait procédé aussi à l'organisation politique et religieuse du pays.

Cette organisation, il l'avait ébauchée au fur et à mesure de ses succès, ainsi qu'on l'a vu en passant ; mais jusqu'en 785 la Saxe avait été bouleversée par trop d'événements pour qu'il pût agir avec un grand esprit de suite et fonder quelque chose de durable et de complet. A partir de la soumission de Witikind, il en eut la possibilité et s'y attacha avec ardeur. Les

(1) D'après le Poète Saxon (IV, vers 92 et suiv.) et les *Annales de Quedlinbourg* (M. G. H., Scriptores, t. III, p. 40), un traité de paix entre les Francs et les Saxons aurait été signé en 803 à Salz, où Charlemagne résida en effet cette année-là, pendant l'été. Cette thèse, vigoureusement combattue par Simson (*Der Poeta saxo u. die Friede zu Salz*. Forsch. z. deutschen Geschichte, t. I, 1862, p. 301-326; *Der Poeta saxo u. die angebliche Friedensschluss Karls de grossen mit die Sachsen*. N. Archiv., t. XXXII, 1906-1907, p. 27-50) a été reprise par Hüffer (*Körveier Studien*, 1898 (p. 71-109) et plus récemment par Lintzel (*Der Sachsenfrieden Karls d. grossen*. N. Archiv., t. XLVIII), sans entraîner la conviction.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 7. Cf. *Ann. regni Francorum*, 804; *Annales Mettenses priores*, p. 91.

CHARLEMAGNE

textes qui se rapportent à cette partie de son œuvre sont malheureusement rares, difficiles à concilier; de faux diplômes achèvent de compliquer les questions. Il se dégage cependant de l'ensemble des documents un certain nombre d'idées générales qui ne laissent subsister aucun doute sur la manière dont elle fut conçue et exécutée. On peut dire que, chaque fois que les circonstances le lui ont permis, Charlemagne a travaillé en bon administrateur, abandonnant cette cruauté que la « perfidie » saxonne lui avait suggérée pour y substituer la modération qui était la marque de son esprit et dont sa politique italienne nous a déjà fourni la preuve.

Mais entre le sort de la Saxe et celui de l'Italie il y eut une différence profonde. La Saxe ne formant pas anciennement un royaume, Charlemagne ne s'intitula pas roi des Saxons comme il s'était appelé roi des Lombards : il ajouta purement et simplement la Saxe à l'État franc et lui étendit les institutions en honneur de l'autre côté du Rhin. Cependant la sagesse lui commandait de s'appuyer sur des éléments nationaux pour assurer le libre jeu de ces institutions. Par des présents et des honneurs, il gagna à sa cause un certain nombre de Saxons; parmi ceux qui furent emmenés en France comme prisonniers ou comme otages pendant les années de guerre et nourris dans les églises et les couvents, il en est qui reçurent la culture chrétienne et revinrent dans leur patrie tout imprégnés d'idées nouvelles. Charles eut ainsi ses « fidèles Saxons » comme il avait ses « fidèles Lombards. » Quelques-uns sont connus de nom : le comte Hessi, Amelung, Heddi. C'est avec le concours de ces hommes capables de le bien renseigner sur les sentiments et les besoins de leurs compatriotes et dans lesquels il pouvait avoir pleine confiance, que le pays fut organisé; c'est avec eux qu'il promulgua, le 28 octobre 797, un nouveau capitulaire, le Capitulaire saxon (*Capitulare saxonicum*), véritable « édit de pacification » destiné à remplacer l'acte de circonstance qu'avait été la *Capitulatio* de 782 (1).

Dans le régime auquel la Saxe est désormais soumise, Charlemagne occupe naturellement le sommet, et le devoir de ses nouveaux sujets de lui être fidèles, comme leur droit d'en appeler à lui sous certaines réserves, reste en dehors de toute contestation possible. Au-dessous du roi, les comtes, dont les circonscriptions semblent avoir été calquées sur les anciens cantons saxons, voient leurs pouvoirs consolidés et précisés afin d'assurer la restauration de l'ordre profondément troublé à la suite des guerres. Le ban royal protège les veuves, les orphelins, les faibles, frappe tous ceux qui se rendent coupables de rapt, d'incendies, de violence, particulièrement envers les prêtres; mais tandis que le capitulaire de 782 prodiguait comme châtiment la peine de mort, il n'est plus question dans la plupart des cas que de l'amende franque de soixante sous et de compositions, le chiffre pouvant s'élever dans les cas graves à cent et même mille sous d'or, mais après

(1) Texte dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 27. Cf. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 200.

entente avec les « fidèles Saxons. » Les vaincus conservent leurs classes sociales et leur loi. Leur assimilation aux vainqueurs, déjà très apparente dans ces dispositions administratives, se manifeste également dans le domaine politique. Aux assemblées générales, les Saxons figurent à côté des Francs, des Lombards, des Bavares, des Frisons. De même ils participent aux expéditions, mais Charlemagne, fidèle à son système, les emploie surtout contre les peuples de leur voisinage, principalement contre les Slaves, leurs vieux ennemis; d'autre part, il leur donne des Francs pour les seconder : mesure habile qui paraît confondre la cause particulière de la Saxe avec celle de l'État franc tout entier.

L'organisation religieuse de la Saxe, clef de voûte selon Charlemagne de son organisation politique, était extrêmement délicate. En effet, tandis qu'en Italie le roi avait trouvé le catholicisme florissant dans des cadres anciennement tracés, il lui fallait ici créer de toutes pièces les grandes divisions ecclésiastiques qui devaient constituer l'armature de la nouvelle église. Bien que le capitulaire de 797, en instituant une double composition en faveur des prêtres ou de leurs hommes victimes d'un préjudice, eût favorisé la propagande chrétienne, « les soldats du Christ, » moines ou prêtres, s'ils avaient opéré isolément, n'auraient pu obtenir des résultats appréciables. Églises de villes, de villages, de missions, de châteaux, tous ces foyers de vie chrétienne, qui s'allumaient peu à peu à la surface de la Saxe, ne pouvaient rayonner que si, réunis sous la haute autorité des évêques, ils rentraient dans les cadres normaux de la hiérarchie catholique. Ainsi se pose l'obscur question de l'origine des évêchés saxons.

On a longtemps cru que Charlemagne avait créé en Saxe huit évêchés : Brême, Halberstadt, Hildesheim, Minden, Münster, Osnabrück, Paderborn, Verden. Cette opinion, qui repose sur un texte de la seconde moitié du XII^e siècle et quelques faux diplômes, a été abandonnée avec juste raison. D'après des témoignages plus anciens et conséquemment plus dignes de foi, le roi aurait, à la grande assemblée de Paderborn de 777 ou peu après, partagé toute la Saxe en paroisses épiscopales (*parochiae episcopales*) « qu'il remit aux serviteurs de Dieu pour y enseigner et baptiser » sous la haute autorité de Sturm, ces serviteurs de Dieu n'étant d'ailleurs pas à proprement parler des évêques, mais des missionnaires rattachés à quelque évêché du voisinage, Utrecht, Liège, Cologne, Mayence, Würzburg (1). Il est difficile de croire qu'en un temps où la Saxe était encore très incomplètement soumise, Charlemagne ait conçu un projet de pareille envergure, mais il est conforme à la vraisemblance d'admettre que, dans les contrées dont la christianisation était avancée dès cette époque, comme la Westphalie méridionale et la Wihmodie, certaines régions ecclésiastiques aient pu être grossièrement délimitées et leurs prêtres placés sous la direction d'un d'entre

(1) Eigil, *Vita Sturmi*, 22. *Transl. S. Liborii*, 2. Cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 336-387.

eux revêtu d'une dignité supérieure. Quoi qu'il en soit, une lettre d'Alcuin de 786 qualifie nettement Willehad d'évêque, et une autre d'Hadrien à Charlemagne de la même année fait allusion à la prédication épiscopale en Saxe (1). En effet, les choses se précisent à partir de ce moment.

Le 13 juillet 787, Charlemagne se trouvant à Worms confie à Willehad, évêque en titre mais non consacré, l'autorité épiscopale sur la Wihmodie ainsi que sur le canton westphalien de Lara et sur les quatre cantons frisons de Riustri, Asterga, Nordendi, Wanga, situés entre les bouches de la Weser et de l'Ems, le long du littoral de la mer du Nord (2). Après avoir parcouru son diocèse en tous sens, consolidant les anciens chrétiens dans leur foi, en faisant de nouveaux, Willehad fixe son siège à Brême, où il a construit en l'honneur de Jésus-Christ et sous l'invocation de saint Pierre « une église d'une merveilleuse beauté » qu'il consacre solennellement le 1^{er} novembre 789. Une semaine après, exactement le 8 novembre, il meurt au cours d'une tournée et son corps ramené à Brême est déposé dans la nouvelle basilique; mais c'est seulement en 805 qu'il recevra un successeur en la personne de son disciple Willerich, sous lequel l'évêché de Brême acheva de se constituer (3). Cependant Liudger exerçait une action analogue à celle de Willehad dans les cantons de l'ancienne Frise païenne situés entre l'embouchure de l'Ems et le Lauwersee; il l'étendait aussi peu à peu dans la direction du sud sur la partie occidentale de la Westphalie, jusqu'au Sudergove, où il établit à Mimigernaford, qui prendra au XI^e siècle le nom de Münster, le plus ancien monastère saxon. Entre le 13 janvier 802 et le 23 avril 805, Charlemagne impose à Liudger, malgré sa résistance, la dignité épiscopale dans cette vaste région, et le nouvel évêque établit sa résidence à Mimigernaford où il sera enseveli après sa mort survenue le 26 mars 809 (4).

Comment se fait-il que la Saxe méridionale autour d'Eresburg n'ait pas reçu avant les contrées riveraines de la mer du Nord, qu'elle avait devancées dans la voie du catholicisme, un évêché régulier? Il est impossible de le dire. Ce qui est certain, c'est qu'il faut attendre la rencontre de Charlemagne avec le pape Léon III à Paderborn en 799, peut-être même l'année 806, pour assister à l'établissement d'un siège épiscopal dans cette ville, confié au Saxon Hathumar, qui « enfant avait été envoyé en Francie comme otage pendant la guerre, y fut tonsuré et devint, grâce à l'étude des lettres, un homme parfait par ses mœurs et sa science (5). »

Brême, Münster, Paderborn; tels sont les évêchés saxons institués par Char-

(1) *Alcuini Epistola*, 6. *Codex carolinus*, 77.

(2) *Vita Willehadi*, 8. D'après sa vie, Willehad était appelé évêque depuis sept ans, quand il fut consacré.

(3) *Vita Willehadi*, 8-11. Selon Dehio, *Gesch. d. Erzbisshums Hamburgs Bremen*, t. I, 1877, p. 19-21, c'est seulement avec Willerich que l'évêché aurait reçu un caractère franchement territorial et que Brême serait devenu le centre exigé par les canons.

(4) *Altfrid, Vita Liudgeri*, I, 19-20; II, 7-8.

(5) *Translatio S. Liborii*, 5.

lemagne (1). C'est seulement sous le règne de son fils Louis le Pieux, lorsque le christianisme sera définitivement implanté en Saxe, qu'apparaîtront les cinq autres évêchés attribués jadis à l'initiative du grand roi, et encore aurait-on tort de considérer ceux qu'il a créés comme identiques à ceux qui existaient à la même époque dans le reste de l'État franc. Jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, l'épiscopat saxon apparaît avant tout comme un instrument de conversion, et les évêques placés à sa tête restent comme par le passé des chefs de mission, à qui incombe la triple tâche de prêcher les habitants, bâtir des églises, y mettre des prêtres. Comme par le passé aussi, les monastères de création récente, qui participeront à l'évangélisation finale de la Saxe, demeurent, à l'exception de l'abbaye de Münster, hors de ses limites : dans la Hesse, Hersfeld, bâti par Lul, archevêque de Mayence, « en l'honneur des saints apôtres Simon et Thadée, » sur l'emplacement jadis abandonné par Sturm, pris par Charlemagne sous sa royale protection le 5 janvier 775 et doté par lui de nombreux privilèges et biens; sur la Ruhr, tout près de son confluent avec le Rhin, Werden, construit de 793 à 799 par Liudger ainsi que son église dédiée au Sauveur, à la Vierge et à saint Pierre, et soumis à la règle bénédictine que son fondateur était allé apprendre en Italie, au mont Cassin lui-même (2).

Il n'est pas douteux que la guerre, qui désola la Saxe de 793 à 799, ait profondément troublé cette organisation en bonne partie antérieure. Les excès commis par les habitants et la riposte foudroyante de Charles, la déportation massive des soi-disant rebelles prononcée parfois contre toute justice, la confiscation des biens des vaincus, le transfert partiel de la propriété aux mains des Francs, tous ces faits d'une exceptionnelle gravité ne purent s'accomplir sans créer en Saxe un terrible désordre. Un peu de réflexion suffirait pour le comprendre, mais la simple histoire d'une famille saxonne, qu'un heureux hasard nous a conservée, permet de s'en rendre encore mieux compte. C'était au début du règne de Louis le Pieux : plusieurs Saxons, dépouillés de leur héritage par Charlemagne, demandaient à le recouvrer. Dans sa supplique au souverain, l'un d'eux raconte que son père Richard et son cousin germain Richolf faisaient partie sous Charlemagne des « fidèles Saxons » et que, pour avoir refusé d'abandonner la religion chrétienne qu'ils avaient embrassée, leurs voisins saccagèrent leurs demeures. Cependant Richolf était devenu fonctionnaire royal et avait fait partie à ce titre de l'ambassade envoyée chez les Danois en 798 sous la conduite de Godescalc, qui fut massacrée au retour par les Saxons. De son côté, Richard, poursuivi par la haine de ses compatriotes, dut quitter le pays et se retirer avec sa femme dans une propriété qu'elle possédait dans le canton de Marstheim, au sud du Hanovre actuel. Or, un beau jour arriva l'ordre royal, qui enjoit

(1) Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 400-401, 416, et, avec lui, Schubert, *Gesch. der christlichen Kirche im Frühmittelalter*, p. 338, croient cependant que les évêchés de Verden et de Minden sont contemporains de celui de Brême.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 89-90, 103-105, etc. Altfrid, *Vita Liudgeri*, I, 18; II, 3, 8.

CHARLEMAGNE

gnait de déporter les habitants de ce pays. Malgré toutes les raisons qu'on avait de l'épargner, Richard fut exilé en Francie comme les autres et il y mourut, laissant une veuve avec deux enfants, une fille et un garçon, celui-là même qui demandait au fils de Charlemagne la restitution des biens paternels (1).

Le sort de cet homme, qui dut être celui de beaucoup de Saxons, montre dans quel désarroi la Saxe se trouva plongée au lendemain de la conquête; mais, sous la main puissante de Charlemagne, cet état de choses allait s'améliorer. Bien que les renseignements précis soient rares, on a le droit de penser que l'établissement définitif de la paix eut pour résultat de rendre toute leur vigueur aux institutions sur lesquelles reposait désormais la destinée du pays. Les milliers de Saxons transportés au-delà du Rhin et les Francs devenus propriétaires à leur place devinrent fatalement, par suite d'un contact permanent et aussi de mariages entre les deux races, les agents d'un rapprochement progressif : le christianisme, contre lequel les descendants de Witikind avaient cessé de protester, fit le reste. Dans les années qui suivent la fin de la guerre, on voit ainsi la Saxe se développer selon les principes généraux posés jadis par Charlemagne et dans l'esprit du capitulaire de 797. Évêques et comtes, recrutés en partie parmi les habitants, mènent de concert l'œuvre d'assimilation. Les descendants des « fidèles Saxons » de l'époque héroïque, d'Amelung, de Heddi, de Hessi, qui devenu vieux s'en vint mourir à Fulde sous l'habit monastique, constituent des familles influentes et sûres, où les hommes sont appelés aux honneurs et les filles entrent en religion. Envers eux, Charlemagne montre suivant sa coutume une grande générosité, leur confirmant les biens paternels, leur distribuant en Francie des bénéfices, afin de les associer de plus en plus étroitement à la vie du grand État dont ils font désormais partie (2). Bientôt on voit des Saxons abandonner leur nom d'origine pour en adopter un nouveau, plus doux à prononcer. Ainsi se justifie en grande partie le propos d'Eginhard qu' « unis aux Francs, ils formaient désormais avec eux un seul peuple (3). »

(1) *Epistolæ karolini avi*, t. III, p. 300-301.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 34, c. 11; 35, c. 50. *Diplomata Karolinorum*, 213, 218.

(3) « Et Francis adunati unus cum eis populus efficerentur. » Eginhard, *Vita Karoli*, 7.

CHAPITRE VI

LA GUERRE AUX FRONTIÈRES

LA conquête de l'Italie et de la Saxe est la grande œuvre extérieure de Charlemagne. Cependant aux guerres qu'elle engendra il en faut joindre d'autres. Tout le long des anciennes et des nouvelles frontières de l'État franc, soit que Charlemagne voulût assurer leur sécurité contre des voisins dangereux, les Arabes, les Avars, les Slaves, soit qu'il rencontrât des provinces détachées de son obéissance qu'il désirait y faire rentrer, la Bretagne, la Bavière, il entreprit des expéditions qui devaient aboutir à un nouvel accroissement de sa puissance.

La pensée lui en était venue de bonne heure, mais pendant plusieurs années il fut empêché d'agir, les affaires d'Italie et de Saxe l'absorbant presque tout entier. Il temporisa donc aussi longtemps que cela fut nécessaire, courant au plus pressé, se contentant de solutions provisoires et rapides, montrant à la fois souplesse et patience; mais quand la soumission de Witikind en 785 et d'Arichis en 787 l'eut débarrassé de ses plus redoutables adversaires, il aborda résolument l'œuvre que les circonstances l'avaient contraint de différer et à laquelle il pouvait consacrer désormais une partie importante de son activité. La date initiale de chacune des guerres ainsi engagées offre à cet égard un synchronisme remarquable : Bretagne 786, Bavière 787, Avarie 788, Slavie 789. Très suggestive aussi est la lettre de 789 déjà citée, où Alcuin demande à l'un de ses amis qui se trouve en Saxe « comment les Saxons acceptent la prédication, s'il y a lieu d'espérer la conversion des Danois, si les Wilzes sont disposés à accepter la foi du Christ, ce que le roi pense faire chez les Huns. » On peut dire que, dans ces quelques lignes, se trouvent indiqués avec une netteté parfaite la plupart des problèmes extérieurs qui se posaient alors à Charlemagne et qu'une fois de plus le caractère religieux qu'affectaient généralement ses entreprises apparaît en pleine lumière. De nouveau l'on verra, au cours des expéditions dirigées contre des peuples païens, les prêtres escorter les soldats et la religion s'associer à la politique pour donner à la conquête une base

CHARLEMAGNE

solide et durable. De même apparaîtra chez le roi, avec la volonté d'aboutir à des solutions claires, sa constante préoccupation de mener de front la défaite et l'organisation des pays ennemis.

* * *

Parmi ces pays, la Bretagne restait, comme au temps de Pépin le Bref, partagée entre deux dominations (1). Tandis que les pays de Rennes et de Nantes et la partie orientale du pays de Vannes avec la ville du même nom appartenaient aux Francs, la Bretagne occidentale était au pouvoir de ces envahisseurs qui débarquèrent de la Grande-Bretagne dans la seconde moitié du ^v^e siècle et imposèrent leur nom à l'ensemble de la péninsule. Cependant les Francs n'avaient pas perdu l'espoir de soumettre la contrée tout entière et, depuis l'année 560 environ, ils n'avaient cessé de guerroyer à cet effet, non sans succès : en 753, Pépin le Bref, en même temps qu'il occupait Vannes, réussit à imposer un tribut aux Bretons. Mais ils s'acquittèrent fort mal de cet engagement et il était difficile de les contraindre, car l'accès de leur territoire était défendu par des châteaux, des retranchements, des marais et la mer.

Charlemagne se contenta d'abord du *statu quo*, faisant simplement de la partie franque de la Bretagne une marche dont le chef avait pour mission d'empêcher ces dangereux voisins de passer la frontière et d'exiger d'eux le tribut promis à Pépin. Or, en 786, les Bretons refusèrent formellement de tenir leurs obligations. Le roi, qui venait de célébrer les fêtes de Pâques (23 avril) à Attigny, envoya contre eux une armée commandée par le sénéchal Audulf. Celui-ci envahit le territoire ennemi, enleva toutes ses défenses et, dès le mois d'août, put présenter à Charlemagne, à l'assemblée de Worms, plusieurs chefs bretons qui lui avaient été livrés comme otages (2). Il faut croire cependant que cette campagne avait donné des résultats incomplets ou précaires, car treize ans après, en 799, Guy, alors préfet de la marche, recommença les hostilités avec l'aide des comtes placés sous ses ordres. Non seulement il parcourut toute la Bretagne et, de retour, remit à Charlemagne les armes des chefs qui s'étaient soumis, gravées de leurs noms, mais, dit l'annaliste royal, « chacun d'eux se livra avec sa terre et son peuple, et toute la province des Bretons fut subjuguée par les Francs, ce qui ne s'était point vu auparavant (3). » Ce résultat avait été obtenu grâce à la mécontente des machtierns ou chefs de clans bretons. Pour asseoir sa puissance sans porter atteinte aux institutions locales, Charlemagne résolut d'établir dans toute la Bretagne un chef unique, qui aurait autorité sur les machtierns comme sur les comtes francs et son choix se porta sur Guy, le

(1) Sur la Bretagne au temps de Charlemagne, voir : de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, 1863. *Prolegomènes*; de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, 1898, t. II, p. 3 et suiv.; Lipp, *Die Marken des Frankenreichs unter Karl dem grossen*, 1892, p. 11-31.

(2) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 786.

(3) *Annales regni Francorum*, 799.

vainqueur de 799. L'histoire a gardé les noms du comte Froald et du machitiern Jarnhutin, dont les vastes domaines s'étendaient entre la Claiè et l'Aff. En 800, les chefs bretons furent présentés à Charlemagne à Tours, sans doute par Guy, et le roi agréa leurs dons (1).

La sécurité de la Gaule franque le long de la frontière bretonne se trouvait donc assurée, au moins momentanément, sans grand sacrifice. Autrement difficile s'annonçait la lutte sur cette frontière pyrénéenne qui avait ménagé précédemment à Charlemagne une pénible surprise et derrière laquelle les Arabes se pressaient inquiétants. Bien que toujours décidé à n'y point paraître en personne, le roi n'abandonna pas ses anciens projets, mais régla de loin la destinée de ces contrées avec une grande fermeté de vues et beaucoup de décision (2).

Après ce qui s'était passé en 778, il avait compris que, sans abandonner tout projet d'entente avec les gouverneurs des villes musulmanes du nord de l'Espagne, il devait à l'avenir compter principalement sur lui-même. Partant de ce principe, il résolut de constituer l'Aquitaine en un grand État chargé spécialement de la surveillance des Arabes d'Espagne. Cette idée paraît avoir germé dans son esprit aussitôt après Roncevaux, ainsi qu'il résulte du fait que, passant à Casseuil, il établit dans tout le pays « des comtes, des abbés et plusieurs autres qu'on appelle communément vassaux, pris dans la race des Francs, contre la sagesse et la vaillance desquels aucune ruse ni aucune force ne pouvait prévaloir, et leur confia le soin du royaume dans la mesure qu'il jugeait utile, pour la protection des frontières et l'administration des villas royales (3). » Mais il risquait ainsi de mécontenter les Aquitains. Pour se concilier ces hommes du Midi naturellement hostiles aux gens du Nord et les intéresser à un projet qui devait d'ailleurs assurer leur propre sécurité, il leur donna, trois ans après, une apparence d'autonomie, en faisant de l'Aquitaine, la Gascogne et la Septimanie un royaume à part doté d'un roi particulier.

Ce roi fut Louis, l'enfant né à Casseuil pendant l'expédition d'Espagne. Sacré et couronné à Rome par le pape Hadrien le 15 avril 781, en même temps

(1) *Annales Mettenses priores*, 800. — Guy devait rester en fonction jusque vers 830, avec une autorité dont les chartes bretonnes, datées de son nom (Uuïdone comite, in tempore Uuïdonis comitis) concurremment avec celui du souverain régnant, soulignent l'importance.

(2) Pour les guerres d'Espagne après 778, les *Annales royales* sont heureusement complétées par les premiers chapitres de la *Vie de Louis le Pieux* du soi-disant Astronome, encore qu'elle présente des difficultés d'ordre chronologique, par le poème d'Ermold le Noir en l'honneur de ce prince et la *Chronique de Moïssac*. Aux ouvrages généraux de seconde main indiqués précédemment, ajouter : Foss, *Ludwig der Fromme vor seiner Thronbesteigung*, progr., Berlin, 1858. Sur la formation de la marche d'Espagne, on est réduit au vieil ouvrage de P. de Marca, *Marca hispanica sive limes hispanicus, hoc est geographica et historica descriptio Cataloniae, Ruscinoni: et circumjacentium populorum*, 1688, et à quelques articles ou dissertations, comme celle de Lipp, *Die Marken des Frankenreiches unter Karl dem grossen*, p. 31-74. Comme l'a écrit M. Calmette, « la marche carolingienne d'Espagne attend encore son historien. »

(3) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 3. Ce texte ne cite que neuf comtes, ceux de Bourges, Poitiers, Périgieux, Clermont, Le Puy, Toulouse, Bordeaux, Albi, Limoges; mais, comme l'observe Bladé, cette liste « est indicative, non pas limitative. »

CHARLEMAGNE

que son frère Pépin, Louis part la même année pour cette contrée dont les habitants pourront reconnaître en lui un compatriote. Suivant la volonté formelle de son père, il y vivra la vie des enfants du pays, jouant avec eux, vêtu à la mode basque d'un petit manteau rond sur une chemise à manches longues, de chausses bouffantes et de petites bottes (1); mais, considérant son jeune âge, Charlemagne a placé auprès de lui, pour diriger son éducation et gouverner en son nom, des serviteurs choisis avec soin, parmi lesquels son précepteur Arnold. Louis a aussi une cour composée d'officiers et de conseillers, avec laquelle il hivernera alternativement depuis 794 dans quatre villas dont les revenus assureront annuellement sa subsistance : Casseuil, Doué, Angeac, Ebreuil; mais Toulouse est la grande ville du royaume, celle où se tiennent le plus souvent les assemblées générales.

Cependant Charlemagne entend rester le maître en Aquitaine comme en Italie. A chaque instant, il appelle le petit roi auprès de lui pour juger de ses progrès et lui donner des conseils ou des ordres. Louis accourt, plein d'obéissance, et ne retourne en Aquitaine qu'après avoir reçu l'autorisation de son père. Souvent aussi Charlemagne envoie des missions spéciales chargées d'opérer en son nom. En 789, l'une d'elles arrive, pour assurer notamment la restauration des édifices sacrés et le respect des biens d'églises. Cinq ans après, Charlemagne s'étant aperçu que les grands d'Aquitaine avaient profité de la jeunesse de Louis pour s'approprier les biens de l'État, « d'où il résulta que le prince, seigneur de nom seulement, manquait presque de tout, » envoie une autre mission composée de Willebert, le futur archevêque de Rouen, et du comte Richard, intendant général des villas royales, « pour faire rentrer dans le domaine public les biens précédemment affectés au service du roi, ce qui est fait. » La même année 794, il place auprès de son fils pour le seconder, en vérité pour le diriger, un de ses meilleurs fonctionnaires, Maginaire, « homme sage et vaillant, au courant de tout ce qui concerne l'intérêt et l'honneur royal (2). » Certains allègements apportés aux charges fiscales achèvent de rendre les Aquitains favorables à leur nouveau gouvernement (3) et de créer parmi eux l'unité morale qui permettra de réaliser le but suprême de toute cette organisation, « la protection des frontières (*finium tutamen*). »

Aucune œuvre n'était plus indispensable car, encouragés par le souvenir des événements de 778, les Arabes devenaient menaçants et les Basques s'agitaient. Il y eut ainsi à une date indéterminée pillage du Rouergue par les musulmans, si bien qu'en 785 des dispositions durent être prises pour garantir le royaume contre les incursions éventuelles de l'ennemi. Vers la même époque, un Basque nommé Adelric s'étant emparé par ruse de Chorson, comte de Toulouse, n'eut à répondre à une citation devant l'assemblée générale

(1) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 4.

(2) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 6, 7. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 27 : *Breviarium missorum aquitanicum*.

(3) L'allègement porta sur le *Foderum*, très lourd dans une contrée sans cesse sur le pied de guerre; les Albigeois furent également déchargés d'une contribution en vin et en blé.

tenue en Septimanie qu'après avoir obtenu des otages et il fallut l'intervention de Charlemagne pour l'obliger à se rendre à l'assemblée de Worms de 790 qui l'exila; mais les Basques s'irritèrent du traitement infligé à leur compatriote, et seule l'intervention de Guillaume de Toulouse, successeur de Chorson, fut capable d'apaiser les esprits (1). La situation devint même tellement inquiétante que les négociations furent reprises avec les émirs du nord de l'Espagne, parmi lesquels on retrouve Abou Thaur, et que, de 785 à 790, les troupes franques occupèrent, au-delà des Pyrénées orientales, Girone, Urgel, Ausone (Vich), ainsi qu'une bande de trois cent milles le long du littoral méditerranéen (2). Ce n'étaient point là précautions inutiles, car un terrible orage allait fondre sur la Septimanie et l'éprouver cruellement.

Le 7 octobre 788 mourait Abd-er-Rhman ben Mouayia, le fondateur de l'émirat de Cordoue, et les traits sous lesquels les écrivains francs le peignent, oppresseur des chrétiens et des juifs, massacreur des musulmans, « plus cruel que tous les rois des Sarrasins ayant régné avant lui sur l'Espagne, » disent assez la joie que leur causa sa disparition. C'était cependant pour le royaume franc une mauvaise affaire, car à ce souverain vieilli et discuté, obligé à des actes de violence pour se défendre, succéda, en la personne de son fils Hescham, un prince à la fleur de l'âge, séduisant et réfléchi, qui résolut de se concilier tous les musulmans d'Espagne en les conduisant à la guerre sainte. En 791, dans toutes les mosquées, les vrais croyants furent invités à « se rendre agréables au maître des créatures » en « relevant la gloire de l'Islam par l'épée des champions de la foi. » Plusieurs milliers d'hommes répondirent à cet appel et, deux ans après, une puissante armée commandée par Abd-el-Melek partait « pour ravager les Gaules. » Elle s'avança jusque sous les murs de Narbonne dont elle brûla les faubourgs (3), puis, traînant derrière elle de nombreux prisonniers et un grand butin, marcha sur Carcassonne. Guillaume de Toulouse entreprit de l'arrêter, avec l'assistance des comtes du voisinage, et engagea la bataille sur les bords de l'Orbieu, mais, malgré la vaillance dont il fit preuve, il fut vaincu. Ses compagnons lâchant pied l'obligèrent à se retirer et il se fit un vrai massacre de ses troupes, après quoi les vainqueurs rentrèrent triomphalement chez eux, emportant d'abondantes dépouilles dont une partie servit à l'achèvement de la grande mosquée de Cordoue (4).

La bravoure de Guillaume de Toulouse au combat de l'Orbieu n'avait pas été inutile, car un grand nombre d'Arabes, parmi lesquels un de leurs principaux chefs, avaient été tués et l'élan des envahisseurs avait été brisé; il est même vraisemblable que les places récemment occupées par les Francs

(1) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 5.

(2) *Chron. Moissiacense*, 785. *Alcuini Epistolæ*, 7. Aucun texte ne mentionne formellement l'occupation d'Urgel et de Vich à cette date, mais elle résulte de certaines considérations et notamment de ce qui s'est passé lors de la lutte de Charlemagne contre l'adoptianisme.

(3) Les auteurs arabes affirment même que la ville fut occupée par les musulmans, et aussi Girone (Fauriel, *op. cit.*, t. III, p. 377, 381-384. Codera, *Narbona, Gerona, Barcelona*, p. 200-201).

(4) Fauriel, *op. cit.*, t. III, p. 377.

CHARLEMAGNE

sur le versant espagnol des Pyrénées orientales restèrent en leur possession, bien que dépeuplées et ruinées. Ce n'en était pas moins pour Charlemagne une humiliation presque aussi cruelle que celle de Roncevaux et que l'annaliste royal tait comme cette dernière; mais elle dut lui être d'autant plus sensible qu'il en était dans une certaine mesure responsable. En effet, au moment où Hescham faisait prêcher la guerre sainte en Espagne, Charlemagne s'engageait dans les préparatifs d'une grande expédition contre les Avars, et Louis d'Aquitaine emmenait en Italie, sur l'ordre de son père, pour combattre les Bénéventains, de forts contingents, laissant la Gaule méridionale en partie démunie. Du moins le roi comprit sa faute et s'efforça de la réparer.

Tout d'abord il envoie, pendant l'été de 796, une armée piller le territoire arabe, et ses soldats ayant accompli leur mission reviennent sans être inquiétés; puis il met à profit la mort d'Hescham, survenue la même année, et les démêlés du nouvel émir de Cordoue, El Hakem, tant avec son oncle Abdallah, désireux de lui ravir le pouvoir, qu'avec les gouverneurs des villes du nord de l'Espagne, toujours prêts à reconquérir leur indépendance, pour se tourner de nouveau du côté des musulmans. Aix-la-Chapelle devient ainsi le centre d'une diplomatie singulièrement active. Au début de l'été 797, un certain Zeid, qui a mis la main sur Barcelone, arrive et déclare se remettre ainsi que sa ville au pouvoir de Charles. Mis en goût, celui-ci ordonne à Louis d'assiéger Huesca, sans que l'affaire ait des suites connues; mais, quelques mois après, Abdallah lui-même se présente à Aix, bientôt suivi par le roi d'Aquitaine, et engage avec les deux souverains des conversations poursuivies à Herstelle en Saxe dont nous ignorons l'issue. Enfin le gouverneur de Huesca, Hassan, envoie en 799 les clefs de sa ville avec des présents, promettant de livrer la place en temps opportun (1).

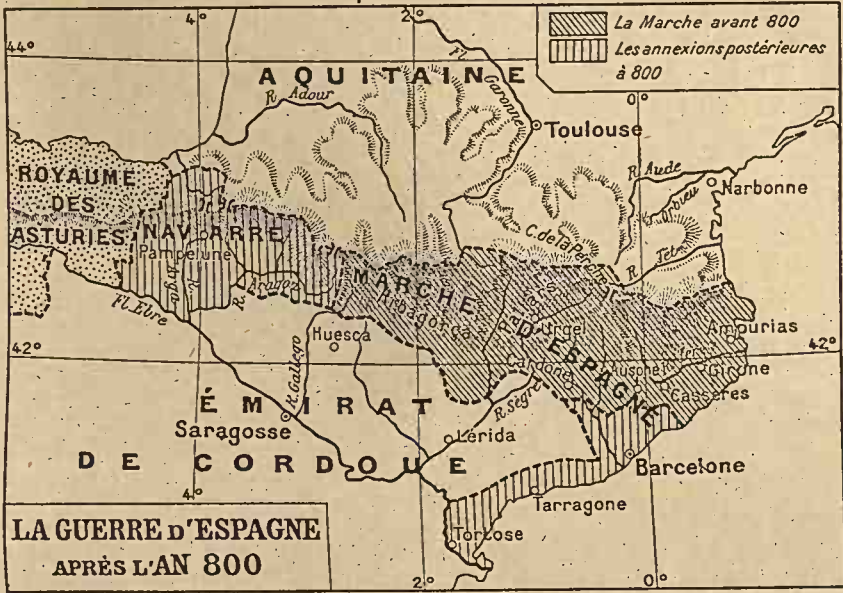
Des textes vagues qui nous font connaître ces pourparlers, il semble résulter une fois de plus que les chefs arabes cherchaient à s'affranchir de l'émir de Cordoue sans accorder au roi des Francs autre chose que de bonnes paroles : c'est ainsi que Zeid refusa d'ouvrir à Louis d'Aquitaine les portes de Barcelone (2). Mais Charlemagne n'entendait plus se contenter de promesses illusives. Il eut recours, pour en finir, à un nouveau procédé.

Depuis longtemps déjà, les préoccupations militaires qui dominaient chez les comtes aquitains avaient fait d'eux des chefs de marche, et c'est pourquoi certains écrivains francs les qualifient de gardiens de la frontière (*limitis custodes*) ou encore de marquis (*marchiones*). En l'année 795, le roi Louis, « voulant assurer à l'Aquitaine une plus ferme protection, fortifia la cité d'Ausone, les châteaux de Cardone, Casseres et d'autres places abandonnées » à la suite de l'invasion arabe de 793, les repeupla, y mit des garnisons

(1) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 797, 799.

(2) D'après la *Vita Hludowici*, 10, du s. d. Astronome (cf. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs*, 516 d), cet événement se placerait en 800 et il ferait partie d'une nouvelle campagne, au cours de laquelle le roi d'Aquitaine détruisit Lérida et désola les environs de Huesca.

et confia au comte Borel le soin de les garder, tandis que le comté de Girone était attribué au comte Rostaing (1). Ce n'était qu'un commencement. La même année, le roi d'Aquitaine s'assura le concours d'une bande d'aventuriers arabes et chrétiens commandés par un transfuge sarrasin nommé Bakhoul, qui s'était retranché avec eux dans la montagne, et sans doute est-ce à cette époque que, poursuivant leur progression vers l'ouest, les Francs s'annexèrent le long du versant méridional des Pyrénées une étroite bande de terre, qui les conduisit par les territoires de Pallars et de Ribagorça, deve-



CARTE 12. — LA GUERRE AVEC LES ARABES DE 785 A 800

En comparant cette carte, où sont marqués les principaux champs de bataille en deçà et au-delà de Pyrénées, avec la carte 9, on voit comment en l'an 800 les Francs ont réussi à déborder la frontière pyrénéenne, mais comment aussi reste ouverte à travers la Navarre, entre le royaume chrétien des Asturies et la marche d'Espagne naissante, une brèche par où l'émirat de Cordoue continue à menacer l'Aquitaine

nus à leur tour des comtés, jusqu'aux portes de la Navarre (2). La marche d'Espagne était fondée et elle devait se prolonger bientôt du côté de la mer par la soumission des îles Baléares, dont les habitants, pillés par une flotte arabe partie d'Espagne, sollicitèrent le secours de Charlemagne et, vainqueurs grâce à l'aide des Francs, vinrent présenter au roi les enseignes prises aux Sarrasins dans un combat heureux (3).

Pour ne pas amoindrir la puissance de l'organisation défensive ainsi créée,

(1) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 8, 13.

(2) Il est impossible, en l'état actuel de la critique, de préciser la date de la réunion à la marche espagnole des comtés de Pallars et de Ribagorça qui faisaient suite au comté d'Urgel entre la Noguera Pallaresa et la région des sources de l'Aragon. Lipp, se fondant sur la copie faite au douzième siècle d'un ancien document reproduit par Villanueva et qui présente de grosses difficultés d'ordre chronologique, se prononce pour l'année 792: cette date semble prématurée.

(3) *Annales regni Francorum*, 798-799.

CHARLEMAGNE

Charlemagne eut soin de la rattacher au royaume de Louis. Elle fit probablement partie d'un grand commandement militaire comprenant le comté de Toulouse et la Septimanie, confié au brillant combattant de l'Orbiu. Guillaume de Toulouse (1). Celui-ci mit à défendre cette portion de la frontière toute son activité, toute sa vaillance, et des actes d'héroïsme individuels vinrent heureusement compléter son effort : tel celui de ce Jean qui se battit contre les Arabes du pays de Barcelone, en tua un grand nombre, s'empara de leurs dépouilles et reçut à titre de récompense, pour lui et sa postérité, un domaine à cultiver dans le comté de Narbonne (2). Cependant les comtés de la marche d'Espagne ainsi que les comtés francs qui lui faisaient face sur le versant nord des Pyrénées, particulièrement ceux de la Septimanie, avaient été désolés depuis un demi-siècle par les guerres, et la nécessité s'imposait de repeupler les villes, de coloniser les campagnes, si l'on voulait que les habitants pussent le cas échéant opposer à l'ennemi une résistance sérieuse. Charlemagne s'en rendit compte de bonne heure et prit des dispositions en conséquence. Dès 782, une quarantaine d'Espagnols appartenant à des races différentes, qui fuyaient devant les soldats arabes, reçurent, comme Jean, pour eux et leur descendance des terres désertes à cultiver, sans doute en Septimanie (3). Grâce à ses comtés montagneux étroitement serrés les uns contre les autres, ses villes et ses châteaux fortifiés, son territoire en voie de repeuplement, cette partie de la Gaule méridionale oppose désormais à l'invasion musulmane une solide barrière.

Par une conséquence naturelle de ce nouvel état de choses, le royaume des Asturies, à l'autre extrémité de la chaîne pyrénéenne, se sent attiré dans l'orbite du roi des Francs. A l'assemblée de Toulouse de 795, Louis d'Aquitaine reçoit des envoyés de son souverain, Alphonse II, venus lui apporter des cadeaux et contracter amitié avec lui. Pendant la dernière semaine de l'année 797 ou les premiers jours de celle qui suivit, Alphonse délègue auprès de Charlemagne, qui se trouve à Herstelle, un ambassadeur nommé Froia chargé de présents, parmi lesquels une tente d'une merveilleuse beauté; puis, à la fin de 798, le même personnage vient encore trouver le roi à Aix et lui remet, de la part de son maître, sept prisonniers maures avec autant de mules et de boucliers provenant des dépouilles de Lisbonne, « la cité la plus reculée de l'Espagne. » Ces rapports diplomatiques, complétés par un échange actif de lettres, aboutirent à une entente complète, et le roi des Asturies ne cessa de prodiguer à Charlemagne les formules de son dévouement (4).

(1) Calmette, *La famille de saint Guilhem* (Annales du Midi, 1906); *Le sentiment national dans la marche d'Espagne au IX^e siècle* (Mélanges Lot, 1925).

(2) « Villare eremum ad laborandum. » *Diplomata Karolinorum*, 179.

(3) « Erema loca... ad laborandum. » *Præceptum pro Hispanis* (2 avril 812) dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 76. Cf. Cauvet, *Étude historique sur l'établissement des Espagnols dans la Septimanie aux VIII^e et IX^e siècles*, 1898; Imbart de la Tour, *Les colonies agricoles et l'occupation des terres désertes à l'époque carolingienne* (dans *Questions d'histoire sociale et religieuse*, 1907, p. 33 et suiv.).

(4) *Annales regni Francorum* et *Remaniement*, 797-798. Eginhard, *Vita Karoli*, 16.



A la frontière de l'est, la Bavière présentait une condition qui n'était pas sans analogie avec celle de la Bretagne (1). Pays de forêts, de landes, de bois et de marais, ce vaste duché, qui s'étendait sur la rive droite du Danube du Lech à l'Enns inférieur et s'avancé au sud jusqu'à la crête des Alpes rhétiques où Bozen (Bolzano) sur le haut Adige était sa dernière place, avait été rattaché au VI^e siècle à l'État franc, tout en conservant ses institutions et ses chefs; mais il avait profité de la faiblesse des derniers rois mérovingiens pour desserrer le lien qui l'unissait à eux. Sans doute les ancêtres de Charlemagne avaient remis les choses en place; en 743, l'oncle du roi, Carloman, pénétra jusqu'au Lech; l'année suivante, il obtint que le duc de Bavière, Odilon, de l'illustre famille des Agilolfinges, reconnût la suprématie franque et fit abandon du Nordgau à ses vainqueurs. En fait, cette suprématie s'était trouvée abolie sous le fils et successeur d'Odilon, Tassilon.

Né en 741, Tassilon avait à peu près le même âge que Charlemagne, dont il était cousin germain par sa mère Hiltrude, sœur de Pépin le Bref. Il avait succédé à son père en 748 et épousé une vingtaine d'années après Liutberge, fille de Didier, le roi des Lombards. Dans l'exercice du gouvernement, il était assisté par des conseillers et des assemblées de grands ecclésiastiques et laïques, dont il transformait les décisions en décrets analogues aux capitulaires; il avait aussi des comtes pour administrer ses pagi et chargeait à l'occasion des hommes de confiance de missions particulières. L'église bavoise, fortement organisée par saint Boniface et enrichie par d'abondantes donations, était le nerf du duché. Elle comptait six évêchés, Salzbourg, Ratisbonne, Passau, Freising, Seben, Neubourg, et de nombreuses abbayes, entre autres Chiemsee, Mondsee, Kremsmünster, dont les chefs fraternellement unis tenaient de fréquents conciles. Tassilon était le duc qui convenait à cet État foncièrement ecclésiastique. Quand il n'avait encore que quinze ans, le clergé se félicitait déjà de « posséder un prince qui, jeune par l'âge, paraissait plus mûr que ses prédécesseurs par son intelligence de la sainte écriture. » De bonne heure, les conciles lui tracèrent un programme d'action qu'il s'efforça de réaliser : respecter les prérogatives des évêques, vénérer les lois de l'église, faire acquitter les dîmes, tenir, les jours de sabbat et de calendes, pour écouter les plaintes des pauvres, une audience publique, à laquelle un prêtre assisterait « afin que la sentence rendue fût assaisonnée du sel de Dieu et

(1) Aux sources bavaroises indiquées dans l'Introduction, qui viennent ici compléter les sources franques, ajouter : pour l'état intérieur du pays, la *Loi des Bavaois* (M. G. H., *Leges*, t. III, édit. Merkel, avec une importante introduction) et les *Actes des Conciles* (*Concilia avi karolini*, I); pour le développement extérieur: le *De conversione Bagoariorum et Carantanorum libellus* (M. G. H., *Scriptores*, t. XI p. 1-15) composé au temps de l'archevêque de Salzbourg Adalwin, mort le 14 mai 873, avec des chroniques et des actes aujourd'hui disparus. Comme ouvrages spéciaux, voir : Riezler, *Geschichte Baierns*, t. I, 1878; Dahn, *Die Könige der Germanen*, IX, 2. *Die Baiern*, 1905; Dœberl, *Entwicklungsgeschichte Baierns*, t. I, 1908.

CHARLEMAGNE

que les juges terrestres ne se laissassent point entraîner par l'appât des présents à opprimer les innocents et justifier les coupables (1). » Évêques et abbés légiféraient en présence de Tassilon, recevaient de lui terres et cadeaux : tel le magnifique calice conservé à Kremsmünster, qu'il offrit à l'abbaye de ce nom fondée et richement dotée par lui.

La Bavière était en somme aussi avancée que l'État franc dans la voie de la civilisation, et l'ancienneté du duché ainsi que de sa dynastie, l'existence d'une loi particulière, la loi des Bavarois, mise par écrit au temps d'Odilon (2),



LE CALICE DE KREMSMUNSTER

Un superbe calice donné à l'abbaye de Kremsmünster par Tassilon, duc de Bavière, et sa femme Liutberge, ainsi qu'en témoigne l'inscription en capitales gravée sur le pied : *TASSILO DUX FORTIS. LIUTPIRC. VIRGA REGALIS.* — D'après Labarte, *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, 1864, t. I, p. xx.

aussi leur « seigneur prince. » Le 17 mai 772, jour de la Pentecôte, son fils aîné Théodon, envoyé à Rome pour être baptisé par le pape, aurait reçu du souverain pontife, à l'instigation de son grand-père, Didier, l'onction comme un roi, en attendant d'être associé au pouvoir cinq ans après. Dépassant même les limites de la Bavière, le duc réunit à la puissance bavaroise et à la religion chrétienne la Carinthie, une grande province

(1) Actes du concile d'Asheim de 755-760 dans *Concilia aevi karolini*, I, p. 56-58.

(2) Probablement entre 744 et 748 (Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, 2^e édit., 1906, t. I, p. 461-462).

(3) *Annales regni Francorum*, 757, 763.

slave correspondant aux hautes vallées de la Drave et de la Mur, dont les habitants « adoraient les idoles et les simulacres des démons » et que des prêtres dirigés par Virgile, évêque de Salzbourg, cherchaient depuis longtemps à évangéliser (1). On comprend que les conciles aient invité « les prêtres, les moines et tout le clergé à prier de jour et de nuit tant pour l'âme et la vie du duc que pour le salut de son règne et de ses fidèles, » et que, dans une lettre enthousiaste, un certain Clément, probablement un prêtre, souhaite que « Dieu soit avec lui comme il fut avec Abraham » et « lui accorde la victoire ainsi qu'à tout son peuple, comme il la donna au roi Constantin, fils d'Hélène (2). » Les annalistes francs ne s'y sont pas trompés : parlant de l'État bavarois, ils le qualifient volontiers de royaume.

Pendant une dizaine d'années, Charlemagne ne témoigna aucune mauvaise humeur de cette situation, ni ne demanda aucune reconnaissance de sa suprématie. Grâce sans doute à l'intervention de Sturm, qui était bavarois, les deux cousins demeurèrent unis, au moins en apparence; Tassilon reçut même de Charlemagne, à titre de bénéfices, les deux villas d'Ingolstadt et de Lauterhofen dans le Nordgau. Cependant le feu couvait sous la cendre, car le roi n'oubliait pas ses droits, et Liutberge, irritée de la spoliation de Didier, excitait son mari contre lui. Or la position de Tassilon n'était pas aussi solide qu'elle paraissait au premier abord. Maître de l'Alémanie, de la Lombardie et du Nordgau, Charlemagne encerclait le territoire bavarois (3) et y avait des intelligences : témoin l'aventure d'Arbéon, cet évêque de Freising qui, accusé de favoriser le roi des Francs, perdit plusieurs églises et finalement son évêché. D'autre part, l'armée bavaroise, toujours composée en majeure partie de fantassins, n'avait pas la valeur combative de l'armée franque. Au fond, Charlemagne n'attendait qu'une occasion pour reprendre en Bavière la situation que les rois ses prédécesseurs y avaient occupée, quand, en 781, les circonstances lui parurent favorables.

Alors qu'il se trouvait à Rome pour régler les affaires d'Italie, il fut convenu entre Hadrien et lui qu'une ambassade pontificale et royale se rendrait auprès de Tassilon « afin de lui rappeler les serments qu'il avait prêtés jadis au seigneur roi Pépin, au seigneur roi Charles et aux Francs (4). » Les envoyés étaient, pour le pape, les évêques Formose et Damase, pour le roi, le diacre Riculf et l'échanson Eberhard. Ils virent en effet Tassilon, et celui-ci promit de se rendre immédiatement auprès de Charlemagne, pourvu qu'on lui remit des otages « qui lui permettraient de ne point craindre pour sa sécurité. » Cette condition ayant été remplie, le duc de Bavière rejoignit « sans hésiter » le roi pendant l'été à Worms où il tenait son assemblée générale, renouvela ses anciens serments et désigna douze garants qui furent amenés quelque temps après à Quierzy par l'évêque de Ratisbonne, Sindbert.

(1) *De conversione Bagoariorum et Carantanorum libellus*, 5.

(2) *Concilia avi karolini*, I, p. 57. *Epistolæ avi carolini*, t. II, p. 496-497.

(3) Comme l'observe Riezler, *op. cit.*, p. 82, depuis l'occupation du Nordgau par les Francs, la capitale de la Bavière avait l'ennemi à sa porte.

(4) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 781.

Malgré la rapidité et la franchise apparentes de ces décisions, il ne semble pas qu'il y eût grand-chose de changé. Ni Tassilon n'était disposé à tenir sa parole, ni Charlemagne n'était capable de l'y contraindre par suite des troubles de la Saxe. En 785, un duc lombard appelé Robert, qui administrait sans doute un territoire italien voisin de la Bavière, s'avança jusqu'à Bozen. S'agit-il d'une petite expédition ou d'un simple incident de frontière : en tout cas ce conflit, connu seulement par des textes obscurs, aboutit pour les Francs à un échec : Robert fut tué. Les choses allaient changer avec l'année 787.

A cette date, Charlemagne ayant les mains libres, grâce à la double soumission de Witikind et d'Arichis, pouvait tourner contre la Bavière toute son activité. Tassilon le comprit. Profitant de ce que le roi retour du Bénéventin passait à Rome les fêtes de Pâques (8 avril), il envoya deux hauts prélats, Arn, évêque de Salzbourg, et Hunéric, abbé de Mondsee, prier le pape de s'entremettre entre Charlemagne et lui. La démarche était habile. En effet Hadrien ne pouvait nourrir de mauvais sentiments contre le duc de Bavière, excellent catholique et fidèle serviteur de l'Église, comme les ambassadeurs durent le lui rappeler. Le pape ne fut pas insensible à cette évocation ; il insista pour que « la paix et la concorde » fussent rétablies entre les deux cousins, et non seulement Charlemagne y consentit, « pourvu que Tassilon tint les promesses qu'il avait faites sous la foi du serment au roi Pépin et confirmées de la même manière à lui-même et à ses fils, » mais encore il invita les deux Bavaois à conclure de suite le nouvel accord en présence du souverain pontife (1). Alors se produisit un événement inattendu : les ambassadeurs répondirent qu'ils ne pouvaient que rapporter au duc les paroles du pape et du roi et quittèrent l'Italie, tandis que Charlemagne rentrait chez lui.

Arn et Hunéric manquaient-ils vraiment de pouvoirs ? La chose est possible, mais il est possible aussi que, sachant leur maître nullement décidé à reconnaître la suprématie de Charlemagne, ils n'aient point voulu s'engager. Quoi qu'il en soit, Hadrien déclara Tassilon anathème s'il ne tenait ses serments et fit connaître à ses représentants avant leur départ de Rome que « si le duc opposait aux paroles du souverain pontife un cœur endurci, Charlemagne et son armée seraient absous de tout péché et déclarés innocents des incendies, homicides et méfaits de diverse nature qu'ils pourraient accomplir au détriment de Tassilon et de ses complices (2). » Fort de l'appui moral du souverain pontife et bien décidé cette fois à aller jusqu'au bout, le roi profita de l'assemblée générale réunie à Worms, probablement au mois de juillet, pour faire sommer Tassilon de se rendre en sa présence afin d'exécuter les ordres du pape. Le duc, poussé par sa femme, refusa. Alors Charle-

(1) *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 787. *Chronicon laurissense*, p. 33.

(2) *Annales regni Francorum*, 787. Le texte des *Annales royales* est si développé et si précis qu'il ne paraît pas douteux qu'on se trouve en présence d'une relation officielle des événements et qu'on a les paroles mêmes du pape.

magne, « dont l'âme était incapable de supporter pareille insolence, » commença la guerre contre « l'infidèle. »

L'armée convoquée par lui était considérable, comme il convenait pour une aussi importante affaire. Elle ne comprenait pas moins de trois corps, qui par trois routes différentes se dirigèrent sur la Bavière. Le plus important, commandé par le roi en personne, descendit le Rhin en bateau, et s'achemina à travers l'Alémanie vers la frontière bavaroise qu'il atteignit sur le Lech, tout près d'Augsbourg; un autre, qui comprenait des Francs austrasiens, des Thuringiens, des Saxons, parvint sur le Danube à Pforing; le troisième, parti d'Italie avec le roi Pépin, s'avança jusqu'à Bozen tandis que le jeune prince demeurait à Trente. Ainsi la Bavière se trouvait cernée de toutes parts. Pour résister à pareille attaque, Tassilon aurait dû trouver tout son peuple derrière lui. Or, Charlemagne, en se présentant comme l'exécuteur des volontés pontificales contre un souverain parjure, avait jeté le trouble dans l'âme de ses sujets et, s'il est difficile d'admettre avec l'auteur des *Annales royales* que « tous les Bavarois se soient montrés plus fidèles au roi qu'au duc, » on doit croire cependant que, grâce aux maladroites de Tassilon qui persécutait les vassaux royaux et s'était aliéné l'épiscopat en soutenant contre lui les prétentions des grandes abbayes, le nombre des partisans de Charlemagne en Bavière, des « fidèles Bavarois, » s'était accru singulièrement. Aussi Tassilon eut-il à peine reçu la semonce du roi prêt à passer le Lech que, jugeant toute obstination « inutile à sa nation et à lui-même, » il alla le trouver et, le 3 octobre 787, après avoir reconnu qu'il avait péché et mal agi en toutes choses, répétant à trente ans d'intervalle le geste de 757, « il mit ses mains dans ses mains, se reconnut son vassal et lui rendit le duché que le roi Pépin lui avait confié (1). » Il renouvela en outre ses serments, fit jurer fidélité à Charlemagne par tout son peuple, lui livra treize otages de choix parmi lesquels son fils Théodon. Un poète ajoute qu'il était arrivé au camp des Francs, les bras lourds d'or et de pierres, pour les offrir à son vainqueur « en gage de perpétuelle obéissance (2). » Après ce succès, le roi des Francs revint à Worms « dans la paix et la joie, » puis se rendit à Ingelheim pour y passer l'hiver.

A dire vrai, Tassilon espérait encore échapper à l'emprise de Charlemagne. Son armée était intacte puisqu'elle n'avait pas combattu et, à l'est de ses États, il avait traité, à l'instigation de Liutberge, avec les Avars qu'inquiétait l'approche du roi des Francs. Mais le parti bavarois dévoué à celui-ci le tenait au courant de ces desseins. Charlemagne ainsi avisé cita le vassal rebelle à comparaître devant une grande assemblée « des Francs et des autres nations placées sous sa domination » réunie à Ingelheim au mois de juin 788.

(1) *Les Annales de Saint-Nazaire et de Wolfenbüttel* racontent qu'au cours de cette cérémonie Tassilon remit à Charlemagne un bâton (baculus) dont la tête était sculptée en forme d'homme. Était-ce son sceptre? Dans tous les cas, il semble qu'il faille voir là le symbole de l'hommage du duc au roi.

(2) *Hibernici exulis Carmina*, II, vers 94-98 (Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 399).

CHARLEMAGNE.

Accusé par les « fidèles Bavaois » d'avoir trahi la foi jurée, le duc, amené sans armes devant Charlemagne et pressé de questions, trahi par ses propres conseillers, finit par avouer tout ce qu'on voulut. Il reconnut avoir intrigué, ainsi que sa femme, auprès de toutes les nations, tant païennes que chrétiennes, qui entouraient le royaume des Francs, déclaré qu'eût-il dix fils il aurait mieux aimé les perdre ou même perdre la vie qu'accepter la situation que lui faisaient ses serments, provoqué ses sujets à renier leur parole avec lui, projeté de mettre à mort les vassaux du roi. On lui reprocha d'autre part d'avoir jadis, en abandonnant Pépin au cours d'une campagne, commis le crime de « herisliz. » Pour de tels forfaits, il n'y avait qu'un châtiment possible, la mort, et en effet Tassilon fut condamné à l'unanimité à la peine capitale. Cependant Charlemagne, ne voulant pas souiller sa victoire du sang de son parent, décida que le duc de Bavière serait tonsuré et mis dans un monastère « pour y faire pénitence de ses péchés et sauver son âme. » Tassilon le supplia de ne pas lui faire couper les cheveux au palais même, « afin de ne pas le couvrir de confusion et d'opprobre devant les Francs. » Le roi y consentit et la cérémonie eut lieu le 6 juillet à Saint-Goar; puis Tassilon fut relégué au monastère de Jumièges. Sa famille, qui avait été également conduite à Ingelheim, subit un sort analogue. Théodon et son frère cadet Théodebert devinrent moines; Liutberge prit le voile ainsi que ses deux filles (1).

La vieille maison ducale des Agilolfinges n'existait plus, mais Tassilon comptait encore en Bavière un certain nombre de partisans et l'on pouvait se demander comment la domination franque serait finalement accueillie dans ce duché, qui n'avait pas été vaincu militairement et venait de jouir pendant vingt-quatre ans d'une autonomie presque complète. Avant d'y pénétrer pour la première fois, Charlemagne exila en divers lieux les Bavaois qui lui étaient hostiles; puis, vers le mois d'octobre, il se rendit à Ratisbonne pour recevoir des otages et procéder à l'occupation ainsi qu'à l'organisation du pays. Considérant que, grâce à Dieu, il avait recouvré une contrée « qui lui avait été soustraite et qui était sortie pendant quelque temps du royaume des Francs par l'infidélité de ces méchants hommes qui s'appelaient Odilon et Tassilon (2), » il reprenait purement et simplement l'exercice de l'autorité souveraine et supprimait la fonction de duc qui n'avait plus de raison d'être; les biens de Tassilon rentreraient dans le domaine royal et les Bavaois seraient administrés à l'avenir uniquement par des comtes, comme le reste de l'État franc (3). Il faut bien croire cependant que Charlemagne avait quelques scrupules de conscience ou qu'il sentait certain mécontentement chez ses nouveaux sujets, car, six ans après, au concile de Francfort du mois de juin 794, il fit venir Tassilon et lui demanda, non

(1) *Annales regni Francorum; Annales Laureshamenses, Nazariani*, 788. Théodon aurait été tonsuré à l'abbaye de Saint-Maximin et ses deux sœurs reléguées, l'une à Chelles, l'autre à Laon.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 162.

(3) Eginhard, *Vita Karoli*, 11.

seulement d'implorer de nouveau publiquement le pardon de ses fautes, mais « de renoncer à tout le pouvoir qu'il avait eu sur la Bavière et de la remettre au seigneur roi. » L'ancien duc, maintenant moine, consentit, et c'est ainsi que « Dieu, puissant guerrier, acheva de faire passer sans guerre ni débat le royaume de Bavière dans la main du grand roi Charles (1). » Mais de cet événement pacifique allaient bientôt sortir de belliqueux conflits.

*
* *

L'occupation de la Bavière et de son annexe la Carinthie, en transportant la limite sud-orientale de l'État franc du Lech à l'Enns et en y faisant entrer la vallée supérieure de la Drave, mettait Charlemagne en contact direct avec les Avars, un peuple de race turco-tatare désigné communément par les Francs sous le nom de Huns, qui avait en effet la même origine que ces derniers. Les Avars habitaient l'ancienne province romaine de Pannonie, c'est-à-dire la plaine de l'Europe centrale arrosée par le Raab et le Danube moyen où se creuse le lac Balaton; dans la direction de l'est, ils s'étendaient jusqu'à la Theiss (2). Le chef de ce vaste royaume appelé khan ou khakan ne résidait pas dans une vraie ville, mais dans un camp fortifié de forme circulaire appelé ring ou anneau, que l'imagination du moine de Saint-Gall a doté de neuf enceintes concentriques de pierres et de bois dans l'intervalle desquelles se trouvaient des maisons et des jardins (3). Il y vivait avec son second, le jugur, et ses grands, parmi les immenses trésors provenant du butin fait sur les peuples voisins, que ses prédécesseurs avaient amassé depuis plusieurs siècles. Car les Avars étaient à la fois des païens et de terribles pillards. Reconnaissables dès l'abord à leurs cheveux aux longues tresses pareilles à des serpents retombant sur la nuque, ils apparaissaient à l'improviste, montés sur des chevaux légers, devant les églises et les abbayes, enlevaient les vases d'or et d'argent, les costumes sacrés, les ornements des autels, puis s'en retournaient jouir du fruit de leurs rapines. Leur orgueil et leur férocité étaient célèbres autant que leur courage; ils étaient considérés non seulement comme des voisins dangereux, mais comme « les ennemis des églises et les persécuteurs des chrétiens (4). »

Il était impossible que la paix durât longtemps entre Charlemagne et ce peuple peu respectueux du bien d'autrui et ennemi de la foi, dont la frontière avec l'État franc, plus incertaine encore que celle des Saxons, se développait par monts et par vaux à travers la région des Alpes sur une longueur d'environ 300 kilomètres. Aux incidents que ce contact rendait inévitables,

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 3. *Ann. Laureshamenses*, 794; *Pelaviani*, 788. A partir de ce moment, on n'entend plus parler de Tassilon; seul le jour de sa mort, 11 décembre, est connu.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 13. Cf. Niederlé, *Manuel de l'Antiquité slave*, t. I, 1923, p. 63-73.

(3) Moine de Saint-Gall, II, 1. Les reconstitutions du Ring par l'image, toutes fondées sur ce texte, sont comme lui de pure fantaisie.

(4) *Historia Langobardorum cod. goth.*, 9 (M. G. H., *Scriptores rerum langobardicarum*, p. 11).

CHARLEMAGNE

une autre cause de conflit venait se joindre : les Avars avaient lié partie avec les ennemis de Charlemagne et non seulement avec les Bavaois, comme on vient de le voir, mais avec les Lombards. Certains d'entre ces derniers fuyant la domination franque furent recueillis par eux, et peut-être faut-il attribuer à cette circonstance la présence à l'assemblée de la Lippe en 782 d'ambassadeurs du khan venus « pour la paix (1). » Telles sont les origines d'une guerre de huit ans, dont Eginhard a pu dire que « de toutes les guerres de Charlemagne elle fut la plus considérable après celle de Saxe et menée par le roi avec une ardeur et des moyens beaucoup plus grands que les autres (2). »

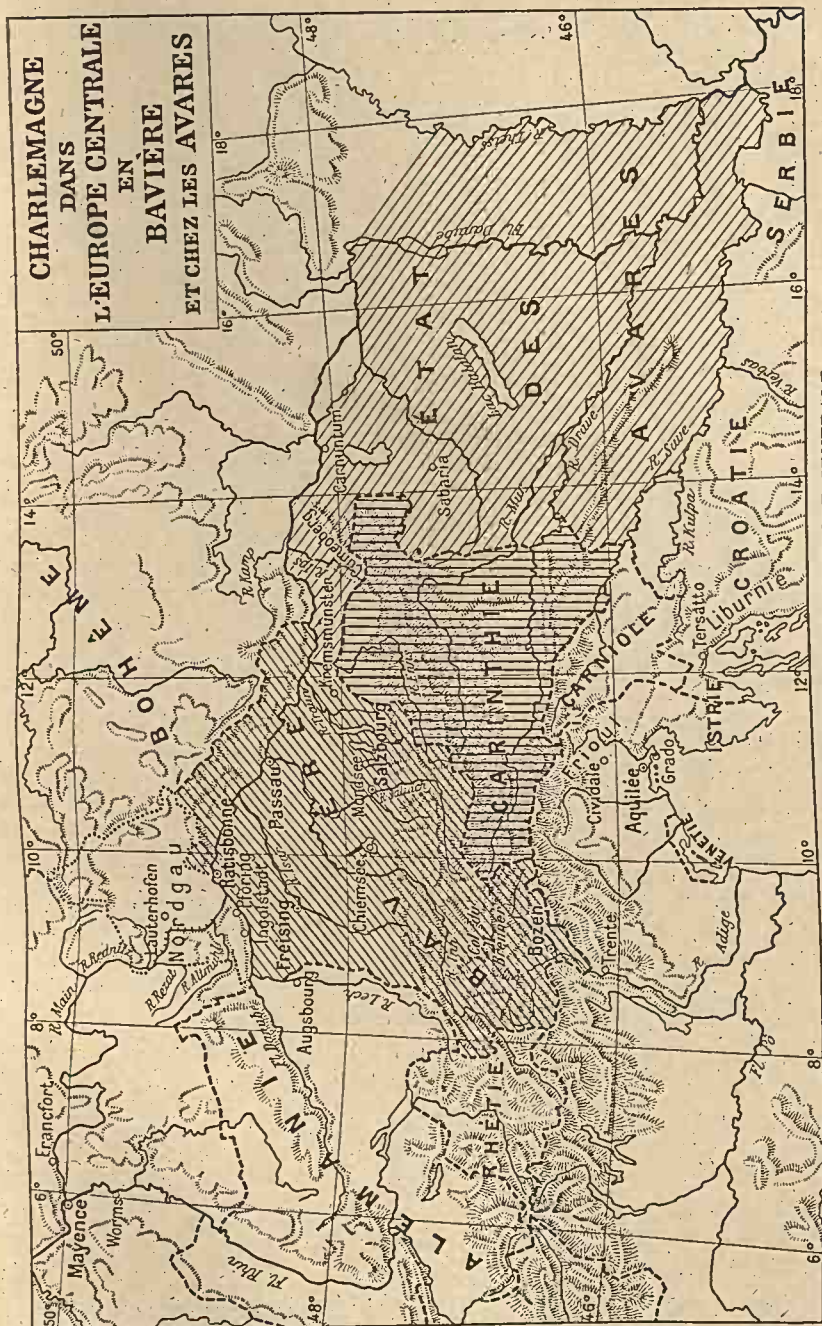
L'attaque convenue avec Tassilon en 788, que les Avars menèrent malgré la défaite de leur allié, peut-être parce qu'ils l'ignoraient, donna le signal des hostilités. Au lendemain de l'assemblée d'Ingelheim, ils lancèrent deux armées, l'une contre la Bavière, l'autre contre le Frioul. Battus en Italie par les Francs, dans la vallée de l'Ips par les Bavaois auxquels s'était jointe une troupe franque commandée par deux officiers de Charlemagne, Grahamann et Otgar, les assaillants refluèrent en désordre, faisant de grosses pertes; puis, revenus à la charge avec des forces supérieures, ils subirent une nouvelle défaite et un grand nombre d'entre eux périrent en fuyant, soit tués, soit noyés dans le Danube. Le succès n'avait pas répondu à leurs espérances; d'autre part, leur violente offensive avait porté Charlemagne à réfléchir et quand, à la fin de la même année, il se rendit à Ratisbonne, ce ne fut pas seulement pour organiser le régime intérieur de la Bavière, mais aussi pour « prendre les dispositions qui lui permettraient de protéger, avec l'aide de Dieu, ses frontières contre les Avars. » Alors il plaça au-dessus des comtes chargés par lui d'administrer la Bavière un grand chef militaire, son beau-frère Gérold, avec des pouvoirs étendus (3). Cependant, si le bruit d'une expédition prochaine courut, en 789, parmi les Francs, deux années s'écoulèrent avant que les circonstances permissent au roi d'attaquer, années remplies par de vaines négociations et des incidents de frontière, des attaques « contre la sainte Église et le peuple chrétien, » qui achevèrent d'exaspérer Charlemagne. Enfin, en 791, la guerre reprit et affecta de suite une telle allure que les Avars ne purent se faire aucune illusion sur les sévères projets du roi des Francs.

Parti de Worms au début de l'été 791, Charlemagne arrive à Ratisbonne

(1) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 782.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 13. — Sur ces guerres, la lettre de Charlemagne à Fastrade relative à l'expédition de 791 (*Epistolæ karolini ævi*, t. II, p. 528-529) et le poème anonyme *De Pippini regis victoria avarica* (*Poetæ latini ævi carolini*, t. I, p. 116-117) relatif à l'expédition de 796, ainsi que les lettres d'Alcuin, apportent de précieux renseignements. Aux ouvrages déjà cités de Riezler et de Doberl, ajouter ceux de Hofmeister, *Markgrafen u. Markgrafschaften im italischen Königreich*, et de Strakosch Grassmann, *Geschichte der Deutschen in Oesterreich Ungarn*, t. I, 1895.

(3) Niles *Annales royales* ni aucune autre source ne disent expressément que Gérold reçut alors le commandement de la Bavière, mais le fait est très vraisemblable et il est admis par l'unanimité des historiens.



CARTE 13. — CHARLEMAGNE DANS L'EUROPE CENTRALE

La Bavière avec son amirauté slave, la Carinthie, et l'État des Avars représentent les conquêtes essentielles de Charlemagne dans cette partie de l'Europe, mais au Sud, la Carniole, la Croatie-Liburnie et la Serbie forment également un terrain de lutte où les Francs et les Lombards, du Frioul notamment, s'affrontent fréquemment avec les populations Iougo-Slaves qui l'habitent.

CHARLEMAGNE

« bien décidé à demander compte aux Huns de leurs forfaits et à leur faire la guerre le plus tôt possible. » A cet effet, il rassemble ses meilleures troupes, ainsi que des approvisionnements tirés de tous ses États et, dans les premiers jours de septembre, se met en route. Parvenu sur la rive gauche de l'Enns, il s'y arrête avant de passer la frontière et, pendant trois jours consécutifs, les 5, 6 et 7 septembre, on célèbre des messes et chante des litanies pour obtenir de Dieu « le salut de l'armée, l'aide de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la défaite et le châtement des Avars; » puis l'armée s'ébranle en deux colonnes. L'une, commandée par Charlemagne et formée de la majeure partie des Francs, prend la rive droite du Danube; l'autre, sous les ordres du comte Thiéri et du chambrier Maginfrid, composée du reste des Francs, de Saxons, de Thuringiens et surtout de Frisons, emprunte la rive gauche; entre elles, une flotte montée par des Bava-rois et chargée de troupes, de vivres, de munitions, avec Gérold à sa tête, descend le cours du Danube, assurant la liaison entre les deux formations. Enfin, une armée s'acheminant avec Pépin d'Italie à travers la Carniole a pénétré dès le 23 août sur le territoire des Avars (1). Pour se prémunir contre l'irruption des Francs, ceux-ci construisent des retranchements, qui couvrent au sud du Danube les hauteurs du Cuméoberg (Wienerwald) et se poursuivent au nord du fleuve le long de son affluent, le Kamp; mais saisis de terreur à l'approche des troupes royales, ils abandonnent leurs positions: Les soldats de Charlemagne pénètrent à leur suite dans le pays, bouleversant levées de terre et fossés, tuant, prenant ou mettant en fuite les hommes qu'ils rencontrent, ravageant tout par le fer et par le feu. C'est une grande victoire qui s'annonce et le roi parvenu au confluent du Danube et du Raab y campe en triomphateur, quand une terrible épidémie détruit les neuf dixièmes de ses chevaux. Obligé de battre en retraite, il rentre en Bavière par la voie romaine passant à Sabaria, tandis que l'armée qui se trouve sur l'autre rive du Danube se retire par la Bohême. De leur côté, les troupes italiennes, qui comptaient dans leurs rangs le duc d'Istrie, des comtes, un évêque, des vassaux royaux, et avaient au cours d'un combat heureux tué un grand nombre d'Avars, revinrent chez elles chargées de butin, après avoir brûlé et dévasté les régions parcourues.

L'hiver était arrivé quand Charlemagne fit sa rentrée dans Ratisbonne. Il ne pouvait guère penser reprendre immédiatement la lutte, mais sa déception, loin de l'abattre, n'avait fait que le stimuler davantage. Au lieu de regagner la Francie, il demeura donc à Ratisbonne et y prépara pendant deux ans une nouvelle offensive, jetant un pont mobile sur le Danube pour faciliter, le moment venu, le transbordement de ses troupes, garantissant par quelques engagements opportuns la sécurité de la frontière bavaroise, faisant enfin creuser par une multitude d'ouvriers un canal de 2 000 pas

(1) Charlemagne avait également mandé auprès de lui Louis d'Aquitaine, mais, arrivé au Wienerwald, il le renvoya auprès de la reine demeurée à Ratisbonne.

de long sur 300 pieds de large entre l'Altmühl et la Rednitz, ou plutôt son affluent la Schwäbische-Rezat, qui devait lui permettre de faire passer aisément du Rhin au Danube ses approvisionnements et ses renforts amenés par bateau (1). A n'en point douter, son intention était de partir au plus vite et de diriger lui-même l'expédition, lorsque les graves incidents survenus vers cette époque à la frontière d'Espagne et dans le duché de Bénévent, surtout le réveil de la Saxe, l'obligèrent à quitter précipitamment la Bavière. Du moins prit-il avant de partir une décision importante: il chargea son fils, le roi Pépin, d'exécuter contre les Avars une opération de grande envergure, dont la nécessité lui apparaissait d'autant plus que d'obscures intrigues s'étaient nouées entre Saxons et Avars et que la force de résistance de ces derniers encourageait l'opposition des autres peuples (2).

Une partie des Avars, comprenant le danger couru par leur pays ou voulant profiter de la situation dans un intérêt particulier, se rapprocha de Charlemagne, et celui-ci reçut en 795 dans le Bardengau les envoyés d'un des plus puissants d'entre eux, le tudun, « désireux de se donner au roi avec sa terre et son peuple et de recevoir sur son ordre la foi chrétienne. » Mais rien n'était capable d'arrêter désormais la marche des événements. Conformément à la volonté de son père, Pépin prit la direction de la guerre, assisté par Eric, duc de Frioul, ce merveilleux soldat campé devant les Avars dans le duché lombard où il avait succédé à Rodgaud et à Marcaire. Dès la fin de l'année 795, Eric, profitant de troubles intérieurs qui ont éclaté chez les Avars et au cours desquels le khan a été tué, jette contre le Ring une troupe commandée par le chef slave Woynimir, qui pénètre dans la forteresse, enlève une partie des trésors et les envoie à Aix-la-Chapelle où Charlemagne les partage entre le pape, le roi Offa de Mercie, les cités métropolitaines d'Angleterre, ses évêques, abbés, comtes et autres fidèles. A cette nouvelle, le tudun se rend en personne à Aix pour apporter au roi sa soumission et recevoir le baptême avec ses compagnons; mais c'est seulement dans la seconde moitié de l'année 796 qu'a lieu l'expédition décisive.

Aucun moment ne pouvait être mieux choisi. La puissance des Avars, ébranlée par les attaques des Serbes et des Croates et par un certain amollissement provenant de l'excès du butin, était compromise en outre par leurs divisions. Filleul de Charlemagne à qui le liait désormais un serment de fidélité, revenu d'Aix chargé de présents, le tudun avait constitué un parti favorable aux Francs; maintenant le roi avait chez les Avars, comme chez les Lombards, comme chez les Saxons, comme chez les Bavares, ses « fidèles » sur la complicité desquels il pouvait compter. Pépin se mit en route avec ses

(1) *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 793.

(2) En 792, les Saxons envoient des ambassadeurs aux Avars « parce qu'ils pensent que les Avars ont à se venger des chrétiens, » sans qu'on sache d'ailleurs s'il sortit quelque chose de ce rapprochement. L'année suivante, les Arabes envahissent la Septimanie, « pensant que les Avars tiennent tête au roi courageusement et que celui-ci ne pourra regagner la Francie dans ces conditions. » *Annales Laureshamenses*, 792, 793.

Lombards dès qu'il en eut reçu l'ordre de son père, c'est-à-dire au début de l'été 796. Parvenu sur les bords du Danube, il s'y arrêta pour donner aux Bavarois, et sans doute aussi à quelques Alamans envoyés par Charlemagne, le temps de le rejoindre; puis arrivèrent au camp Arn de Salzbourg et Paulin d'Aquilée accompagnés de plusieurs évêques et d'un nombreux clergé, et cette démonstration, analogue à celle qui avait ouvert la grande guerre de Saxe, signifia nettement qu'il ne s'agissait plus seulement de vaincre l'ennemi, mais de l'amener à la foi du Christ et de faire de cette foi le gage de sa soumission au roi des Francs. Or, Pépin et son entourage n'ignoraient pas l'erreur commise en voulant convertir les Saxons avec trop de hâte. Pour éviter cette faute chèrement payée, un concile réuni par le roi d'Italie avant le passage du Danube délibéra sur la manière dont les futurs croyants seraient amenés au christianisme et, tout en constatant qu'il y avait eu parfois des fidèles introduits en masse dans le corps de l'Église, les Pères proclamèrent que l'ignorance et la grossièreté des Avars les rendant impropres à connaître rapidement les mystères sacrés, on commencerait par les instruire selon la parole du Christ, lequel n'avait pas dit aux apôtres : « Allez et baptisez toutes les nations en les enseignant, » mais : « Instruisez-les, » et seulement ensuite : « Baptisez-les (1). »

Quand les Avars virent arriver la redoutable armée dans des dispositions aussi peu équivoques, ils mirent à mort le khan et le jugur et se présentèrent à Pépin avec de nouveaux chefs, pour lui remettre « leur terre et son gouvernement, » mais le jeune roi voulait les frapper au cœur de leur puissance. Tandis que l'ennemi fuyait au-delà de la Theiss, il occupa le Ring et le rasa. En même temps, il s'emparait de la partie du trésor restée après l'expédition de 795, et il faut croire qu'elle était considérable car, d'après certaines sources anglo-saxonnes, il aurait fallu quinze chars trainés chacun par quatre bœufs pour transporter les objets d'or et d'argent et les étoffes précieuses dont elle se composait (2).

L'événement fut salué par les contemporains avec une joie débordante et la cour fit à Pépin une réception triomphale. Poètes et prosateurs se félicitent que « la farouche nation soit passée sous le sceptre de Charlemagne » et s'apprête à « plier son cou superbe sous le joug de la foi. » Ce n'est pas une armée quelconque, ce sont « les légions chrétiennes » qui se sont rassemblées sur les bords du Danube, et le premier effet de leur victoire a été le retour des vases sacrés que des impies avaient dérobés. « Il vient au Christ, le Hun aux cheveux tressés, s'écrie l'évêque d'Orléans Théodulf; il est humble dans sa foi, celui qui était jadis si fier (3). » Ce n'est d'ailleurs qu'un commencement. A l'Italien Paulin d'Aquilée, surtout au Bavarois Arn de Salzbourg, le beau

(1) *Conventus episcoporum ad ripas Danubii* (Concilia ævi karolini, I, p. 172-176). Cf. *Alcuin Epistolæ*, 107.

(2) *Ex vetustis Annalibus Nordhumbranis* (M. G. H., Scriptores, t. XIII, p. 155).

(3) *De Pippini regis victoria avarica*; Angilbert, *Ad Pippinum Italiæ*; Théodulf, *Ad Carolum regem*, vers 39-40 (Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 116-117, 358-360, 484). *Alcuini Epistolæ*, 110.

prélat aux cheveux noirs et aux yeux très doux, réputé pour sa science des écritures et la pureté de ses mœurs, mais diplomate et homme d'action avant tout, il appartiendra de compléter ce magnifique succès en poursuivant la diffusion du christianisme dans les contrées voisines de leurs diocèses. Œuvre ardue, mais qui ne saurait arrêter un croyant et qu'Arn a mission officielle de pousser « autour du lac Balaton, par-delà le Raab, jusqu'à la Drave et à son confluent avec le Danube (1). » Dans ce triomphe remporté au prix de peu de sang et qui amenait au Christ un nouveau peuple païen, le doigt de Dieu semblait marqué.

Cependant tous les Avars ne s'avouaient pas vaincus. En 797, un soulèvement provoqué par le tudun, qui d'ailleurs paya de la vie sa trahison, dut être réprimé par Eric et, bien que Charlemagne eût reçu aux fêtes de Noël de la même année, à Herstelle, des envoyés avars « apportant de grands présents, » une nouvelle révolte éclata deux ans après. Au cours de la guerre qui suivit, Gérold fut tué, le 1^{er} septembre 799, à la veille d'une bataille, tandis qu'il passait sur le front de ses troupes en les haranguant, et son corps emporté par un Saxon fidèle fut conduit à l'église Notre-Dame de Reichenau pour y être enseveli; presque au même instant, Eric tombait à la frontière de l'Istrie et de la Liburnie, dans une embuscade dressée par les Slaves croates de Tersatto (2). A lire certaine lettre d'Alcuin, on pourrait se demander si ce retour offensif des Avars ne fut pas en partie provoqué par les maladresses des officiers et des prêtres de Charlemagne oublieux des règles de sagesse que le concile danubien de 796 avait édictées (3). Quoi qu'il en soit, la mort simultanée des deux hommes, qui par leur vaillance et leur piété symbolisaient à la frontière sud-orientale de l'État franc la cause du catholicisme, provoqua dans tout le royaume une profonde émotion, et même il sembla que les pires dangers dussent en résulter (4); mais cette double perte survenait à un moment où la valeur des Avars était brisée et l'antique prestige de leur race anéanti. A partir de ce moment, ils sont perdus et, après une agonie accompagnée de quelques soubresauts, ils disparaîtront presque complètement de la carte du monde.

* * *

Au fur et à mesure qu'il avançait vers l'est la frontière de ses États, Charlemagne se rapprochait d'un grand peuple qui couvrait l'Europe orientale au

(1) *De conversione Bagoariorum et Carantanorum libellus*, 6.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 13. *Geroldi Epitaphium et Versus de Heirico duce*, de Paulin d'Aquilée (Poeta latini ævi carolini, t. I, p. 114, 131-133). *Inscriptions de Reichenau* (Ibid., t. II, p. 426.) Tersatto est aujourd'hui Rejeka.

(3) *Alcuini Epistola*, 184.

(4) « Non solum hoc damnum plangimus, sed majoris periculi signum timemus. » *Alcuini Epistola*, 185.

delà de l'Elbe et du Danube et avec lequel il finit par se trouver en contact sur toute la ligne : le peuple slave (1).

Les Slaves n'avaient ni unité géographique, car ils étaient coupés en deux par les Bavarois et les Avars, ni unité politique, car ils étaient morcelés entre plusieurs tribus rapprochées par la race, la langue et la religion, mais qui n'avaient pas su se constituer en nation. Le groupe septentrional dit des Slaves de l'ouest, le plus proche de l'État franc, comprenait : entre l'Elbe et la Warnow, dans le voisinage immédiat des Saxons transalbiens, les Abodrites, et à leur suite, en remontant le cours de l'Elbe, les petits peuples des Smeldinges, des Linons et des Bethenz (2); derrière les Abodrites jusqu'à l'Oder, les Wilzes ou Velètes; entre l'Elbe et la Saale et même un peu plus loin vers l'est, les Sorabes; au-delà du Böhmerwald, dans le plateau auquel ils ont laissé leur nom, les Tchèques ou Bohémiens. Les Slaves du sud ou Yougo-Slaves occupaient les parties des Alpes orientales qui correspondent à la Carinthie, la Carniole, la Dalmatie, et s'insinuaient profondément par la Liburnie, la Croatie et la Serbie à travers la péninsule des Balkans, ne laissant guère à l'empire byzantin que la possession du littoral et des îles (3). Du gouvernement de ces peuples on sait fort peu de choses. Les historiens carolingiens leur attribuent généralement des ducs, parfois aussi des petits rois, au-dessus desquels pouvait s'élever à l'occasion celui qui surpassait les autres « par la noblesse de sa race et l'autorité de sa vieillesse; » ils parlent aussi de grands. Mais ces témoignages sont extrêmement vagues. Il est certain seulement que les Slaves avaient des chefs, qu'ils étaient païens, qu'ils pillaient volontiers leurs voisins et connaissaient l'art militaire. Ils n'étaient donc pas, malgré leur morcellement, des adversaires à dédaigner.

Charlemagne avait entamé leur territoire au cours de sa victoire sur Tassilon, en occupant la Carinthie comme la Bavière. D'autre part, il se heurta, vers la fin de la guerre contre les Avars, aux Slaves du sud établis dans la Liburnie et la Croatie. Soit qu'ils aient voulu prêter main-forte aux Avars, soit qu'ils aient entendu profiter de leur défaite pour prendre une partie de leur héritage, ces Slaves entrèrent en conflit avec les Francs, et c'est ainsi qu'en 797 Pépin ravagea leurs terres avec une armée composée de Lombards et de Bavarois; mais ce fut principalement Eric qui se chargea de les mettre à la raison, et quand il mourut, tué par eux, il leur avait fait sentir le poids de ses armes.

Cette histoire reste en somme fort obscure et ce sont surtout les rapports de Charlemagne avec les Slaves de l'ouest que l'on connaît. En effet, les éternels conflits provoqués en ce temps-là par l'incertitude des frontières,

(1) Niederlé, *Manuel de l'antiquité slave*, t. I, 1923. Blochwitz, *Die Verhältnisse an d. deutschen Ostgrenze zwischen Elbe und Donau zur Zeit der ersten Karolinger*, diss., Leipzig, 1872.

(2) Les « Bechelenzi » des sources franques.

(3) Voir Hauptmann, *Politische Umwälzungen unter den Slowenen vom Ende des sechsten Jahrhunderts bis zur Mitte des neunten* (Mitt. d. Inst. f. öst. Gesch. forsch., t. XXXVI, 1915, p. 229-287).

LA GUERRE AUX FRONTIÈRES

et qui troublèrent particulièrement les rapports entre les cantons slaves et les cantons limitrophes de la Thuringe et de la Saxe, l'intérêt politique



CARTE 14. — LA FRONTIÈRE ORIENTALE DE L'ÉTAT FRANC

Exception faite de la région de la Basse-Elbe entièrement occupée par les Saxons, la frontière naturelle constituée par l'Elbe, la Saale et le Böhmerwald, sépare nettement la Saxe, la Thuringe et la Bavière des principales tribus des Slaves de l'Ouest : Abodrites, Wiltzes, Sorabes, Bohémiens.

qu'il y avait pour Charlemagne à protéger les Saxons contre leurs ennemis séculaires et à mériter ainsi leur confiance, l'hostilité particulièrement vive

CHARLEMAGNE

des Wilzes contre les Francs jointe à leur esprit belliqueux et à un paganisme exalté, toutes ces causes produisirent de bonne heure de graves incidents et même des guerres sur lesquelles nous possédons quelques données précises.

La première rencontre entre Charlemagne et ses nouveaux voisins eut lieu en 780, quand la guerre de Saxe le conduisit jusqu'à l'Elbe : dans son camp établi au confluent de l'Ohre, il vit venir à lui plusieurs milliers de Wilzes qui, par crainte sans doute, demandèrent et reçurent le baptême. Puis, en 782, les Sorabes ayant pillé et incendié les parties de la Saxe et de la Thuringe voisines de leur territoire, le roi envoya contre eux l'armée qui, chemin faisant, fut anéantie par les Saxons au mont Süntal. Mais c'est sept ans après seulement qu'une vraie guerre eut lieu, dans des circonstances assez particulières.

Toujours habile à semer la désunion parmi ses adversaires, Charlemagne, exploitant l'animosité des Abodrites contre les Saxons transalbiens, avait conclu avec eux un traité d'alliance en bonne forme qu'ils appliquèrent loyalement pendant toute la guerre de Saxe (1). Les Wilzes furieux ne cessaient de harceler ces compatriotes alliés à leur pire ennemi et aucune menace n'avait réussi à les calmer quand, en 789, Charlemagne, à la fois tranquille du côté de la Saxe et de la Bavière, résolut de punir « leur insolence. » L'été venu, il passa le Rhin à Cologne avec une forte armée franque qui s'accrut en cours de route de Saxons, de Frisons, d'Abodrites et même de Sorabes, ce qui prouve que ceux-ci avaient fait soumission. Arrivé au bord de l'Elbe, le roi jeta sur le fleuve deux ponts dont l'un, muni à chaque extrémité d'un château de terre et de bois entouré d'un fossé, reçut une garnison pour ménager au besoin une ligne de retraite; puis les Francs s'avançant jusqu'à la Peene et la Baltique et les Frisons remontant le cours du Havel, tout le nord du pays des Wilzes fut ravagé. Effrayé leur principal chef, Dragowit, remit des otages à Charlemagne, lui jura fidélité, et les chefs de moindre importance imitèrent son exemple après quoi le roi rentra chez lui, suivant le même itinéraire qu'à l'aller (2)

Les écrivains francs ne doutent pas que les Wilzes aient alors accepté la domination de Charlemagne et reçu de lui leur territoire en commande; Eginhard exagérant écrit même que, dans la suite, ils ne refusèrent jamais d'exécuter les ordres reçus (3). Autour du roi, on attendait encore autre chose. Dans une lettre où il se félicite de la récente défaite des Wilzes, Alcuin demande si l'on ne se préoccupe pas de leur inculquer la foi chrétienne (4). Aucun texte ne fait allusion à une conversion ni à une organisation quelconque du pays, mais il ne paraît pas douteux que les Wilzes se soient

(1) *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 798. Les écrivains francs qualifient généralement les Abodrites de fédérés.

(2) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 789. *Annales Laureshamenses*, 789.

(3) Eginhard, *Vita Karoli*, 12.

(4) *Alcuini Epistola*, 6.

tenus tranquilles pour le moment. De son côté, le duc des Abodrites s'est rangé parmi les vassaux royaux, et Charlemagne, reconnaissant la part exceptionnellement brillante que ses sujets et lui ont prise à la conquête de la Saxe, « les honore merveilleusement, comme ils méritent (1). » Lorsque, en 799, les Transalbiens viennent trouver Charles, le fils aîné de Charlemagne, pour se soumettre, Abrodrites et Wilzes sont présents et le spectacle auquel ils assistent ne peut que les confirmer dans leurs sentiments d'obéissance au roi des Francs; mais la fidélité des Abodrites s'accroît encore quand, en 804, ils se voient attribuer les terres des Saxons habitant au-delà de l'Elbe.



A la suite de ses guerres, Charlemagne avait reporté à des distances considérables toutes les frontières territoriales de son royaume; aucun État voisin n'avait pu se soustraire à ses entreprises. Or, du côté du nord, la mer le séparait d'un grand pays qui, en raison de la place qu'il occupait dans la culture chrétienne et des relations économiques qu'il entretenait avec la France, ne lui était pas indifférent : la Grande-Bretagne. Manquant de flotte, du moins à ce moment, le roi n'y pouvait pénétrer, et vraisemblablement il n'en eut jamais l'idée, mais il pouvait exercer sur ses habitants une influence sérieuse, grâce à l'ascendant de sa puissance. Il n'eut garde d'y manquer, et ainsi l'Angleterre offre, à côté des conquêtes matérielles auxquelles le nom de Charlemagne reste attaché, un curieux exemple de conquête morale (2).

Au moment où cette intervention se produisit, la grande île était sous le régime de l'heptarchie anglo-saxonne qui l'avait divisée en sept royaumes, parmi lesquels ceux de Northumbrie, de Wessex et de Mercie occupaient une situation prépondérante; mais tandis que le Wessex et la Northumbrie déclinaient par suite de leurs dissensions intestines, la Mercie, placée au centre géographique de l'Angleterre et qui ne compta au VIII^e siècle que deux rois en quatre-vingts ans, atteignait sous le roi Offa (757-796) un remarquable degré de prospérité. Ce prince « d'excellentes mœurs, modeste dans ses propos, soucieux de corriger la vie du peuple chrétien, » appelant volontiers les évêques dans ses conseils, se montra un soldat et un diplomate consommé. Vainqueur des rois de Kent et de Wessex dans deux grands combats, il étendit son influence jusqu'au littoral de la Manche. Non content

(1) *Annales Laureshamenses*, 798.

(2) La correspondance d'Alcuin constitue ici une source de tout premier ordre. Les sources anglaises (M. G. H., *Scriptores*, t. XIII. Cf. Pauli, *Karl der grosse in northumbrischen Annalen*, *Forsch. z. dt. Gesch.*, t. XII, 1872, p. 137-166) ne donnent pour ainsi dire rien, et l'on sait que la correspondance échangée par Charlemagne avec les souverains anglo-saxons a disparu. Comme ouvrages modernes, voir notamment : Heinsch, *Die Reiche der Angelsachsen zur Zeit Karls d. grossen*, Leipzig, 1875. Hodgkin, *History of England from earliest times to norman conquest*, 1906 (dans *Political history of England*, t. I). Cabrol, *L'Angleterre chrétienne avant les Normands*, 1909.

CHARLEMAGNE

d'avoir établi ainsi sa prépondérance politique, il affranchit au point de vue religieux la Mercie du siège de Cantorbery, en créant à Lichfield un archevêché placé sur le même rang. Il fit aussi sacrer son fils de son vivant par des légats pontificaux et maria deux de ses filles aux rois de Wessex et de Northumbrie. Dans le « très puissant roi de Mercie, » comme l'appelle Siméon de Durham, les historiens modernes saluent unanimement un homme « qui acquit à son royaume comme à lui-même une renommée plus grande que celle qu'avaient eue jusque-là les États et rois anglo-saxons (1). »

Mais si la mésintelligence existant entre les chefs de l'heptarchie et les luttes avec leurs grands, qui constituent un trait essentiel de leur histoire, avaient favorisé les prétentions d'Offa à l'hégémonie, elles créaient parmi les royaumes anglo-saxons une instabilité et un désordre contraires aussi bien aux intérêts du christianisme qu'à leur propre sécurité. À considérer les mœurs des habitants, il semblait que cette terre, « jadis si riche en docteurs prêchant la parole de vie, ne comptât plus que de rares ouvriers capables de travailler dans la moisson du Seigneur (2). » Aussi la vengeance divine ne se fit pas attendre. Le 8 juin 793, les pirates normands inauguraient la série de leurs exploits par le pillage en règle d'une des plus célèbres fondations religieuses de l'Angleterre, l'abbaye de Lindisfarne, bâtie dans une île sauvage de la mer du Nord reliée à la côte northumbrienne par un bras de terre que la marée haute submergeait (3).

Charlemagne ne pouvait demeurer indifférent à pareille catastrophe. D'autre part, la renommée d'un grand roi comme Offa de Mercie séduisait naturellement son esprit et il n'oubliait pas que de Grande-Bretagne lui étaient venus ses meilleurs auxiliaires dans la tâche ecclésiastique qu'il poursuivait; enfin il était tenu au courant des événements d'outre-Manche par les nombreux Anglo-Saxons qui franchissaient le détroit chaque année pour aller à Rome prier « au seul des Apôtres (4) » ou commercer avec les Francs, surtout par Alcuin désireux de mettre un terme « à la dévastation de sa patrie. » Pour toutes ces raisons, Charlemagne eut une véritable politique anglaise.

Dès 773, le roi de Northumbrie Alcred lui envoie des ambassadeurs et prie son compatriote, l'archevêque de Mayence Lul, de le seconder dans ses efforts pour obtenir de lui « paix et amitié (5). » En 786, Charles désigne l'un de ses fidèles, l'abbé Wigbod, « homme d'une foi éprouvée, » pour accompagner deux légats apostoliques, Georges, évêque d'Ostie, et Théophylacte, évêque de Todi, qui se rendent en Angleterre afin de réformer

(1) Lappenberg et Pauli, *Geschichte von England*, t. I, p. 229. « Le VIII^e siècle, écrit Hodgkin, *op. cit.*, p. 248, est l'époque de la plus grande gloire du royaume de Mercie. »

(2) *Alcuini Epistola*, 189.

(3) *Alcuini Epistola*, n° 16, et suiv. Alcuin, *De clade lindisfarnensis monasterii* (Poetae latini aevi carolini, t. I, p. 229-235). Lindisfarne est aujourd'hui Holy-Island.

(4) Voir Fabre, *Recherches sur le denier de Saint-Pierre en Angleterre au Moyen Age* (Mélanges Rossi, 1892); Cabrol, *L'Angleterre chrétienne avant les Normands*, p. 331 et suiv.

(5) *Bonifatii et Lulli Epistole*, 121.

l'église, et Wigbod participe officiellement aux deux conciles réunis à Finchdale en Northumbrie et Chelsea en Mercie, dans le but de régler les cérémonies du baptême, déterminer les devoirs des évêques et le mode d'élection des abbés, extirper des mœurs populaires les traces de paganisme encore fréquentes (1). Quatre ans après, Alcuin va faire une enquête sur la condition de la Northumbrie où règne Ethelred, un roi qu'une singulière fortune « a conduit de la prison au trône et de la misère à la majesté. » Bien que le représentant du roi des Francs n'ait pas trouvé le souverain anglo-saxon tel qu'il le souhaitait et lui ait prodigué en vain les avertissements, Charlemagne, apprenant l'assassinat d'Ethelred par ses sujets le 18 avril 796, s'élève avec indignation contre un crime où la perfidie se mêle à la perversité (2).

Ces faits ne sauraient être tenus pour négligeables, mais c'est surtout avec Offa de Mercie que Charlemagne eut des rapports intéressants. Il lui écrivait souvent, soit directement, soit par l'intermédiaire d'Alcuin, l'appelant « son très cher frère » ou encore « son très fidèle ami ; » il échangeait avec lui des ambassades, des présents. Lors du premier pillage du Ring des Avars, il lui fit don d'une épée avec son baudrier et de manteaux de soie pris sur le trésor des vaincus. Les deux rois ne s'en tinrent pas à des formules courtoises. Un pacte, dont nous ignorons le texte, fut signé par eux à une date inconnue et il fut question vers 789 de resserrer cette entente par un double mariage : celui d'un fils d'Offa avec Berthe, fille de Charlemagne, et celui d'une de ses filles avec Charles, fils aîné du roi des Francs. L'attachement singulier que Charlemagne portait à ses filles et qui l'empêchait de s'en séparer fit avorter le projet et il s'ensuivit une brouille entre les anciens amis, au cours de laquelle ils fermèrent réciproquement leurs ports aux nationaux de la partie adverse (3). La mésintelligence s'aggrava peut-être pour d'autres motifs, comme l'accueil bienveillant fait par Charlemagne à des exilés de Mercie. Ce désaccord fut dissipé, grâce à l'intervention de Gervold, abbé de Saint-Wandrille, et d'Alcuin, dont le premier était l'ami et le second le compatriote d'Offa. Quelques mois avant la mort du roi de Mercie survenue le 8 août 796, Charlemagne lui écrit une lettre affectueuse, où non seulement il se félicite du retour de leurs bonnes relations, mais exprime le vœu que leur alliance « fondée sur la racine de la foi fleurisse dans le fruit de la charité (4). »

Les rapports de Charlemagne avec les souverains anglo-saxons ont en somme un caractère très net. A aucun moment il n'a voulu établir sur ces rois sa domination, mais il a travaillé à créer entre eux et lui une entente cordiale basée sur la communauté des intérêts politiques et religieux, à s'en faire, pour parler la langue du temps, des amis et des frères (5).

(1) *Alcuini Epistolæ*, 3. Cf. Hunt, *The English Church from its foundation to the Norman conquest*, 1907, p. 235 et suiv.

(2) *Alcuini Epistolæ*, 8, 9, 101.

(3) *Alcuini Epistolæ*, 7, 9. *Gesta abbatum fontanellensium*, 16.

(4) *Alcuini Epistolæ*, 100; lettre d'un puissant intérêt.

(5) D'après une tradition que rapporte Siméon de Durham (*Historia regum Anglorum*, 64,

CHARLEMAGNE

Non content d'échanger avec eux des lettres aimables, des ambassadeurs et des cadeaux, selon les usages du VIII^e siècle, il les a soutenus contre leurs ennemis intérieurs; mais c'est surtout par la religion et pour la religion qu'il a travaillé au-delà de la Manche. On est frappé de son intervention pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique en Angleterre, de ses attentions pour les églises, qui se manifestent par des présents, auxquels la reine s'associe, et des aumônes, de l'empressement avec lequel il fait part à Offa et à tout le clergé de Grande-Bretagne de sa victoire sur les Avars. Relisant les lettres d'Offa, il rend grâce à Dieu « de la foi catholique sincère qui se manifeste dans ces pages et fait apparaître dans le roi de Mercie, à côté du vaillant protecteur de sa patrie, le plus dévoué serviteur du Saint-Siège (1). » Certes ses efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès : sa protestation contre le meurtre d'Ethelred n'a pas empêché l'anarchie de subsister en Northumbrie. Il n'en reste pas moins que, dans cette partie, secondaire à première vue, de son œuvre extérieure, Charlemagne apparaît comme le fidèle soutien de l'église romaine et le premier roi catholique du monde, celui qui a le droit de demander aux églises, même étrangères, « d'implorer Dieu pour lui, pour la stabilité de son royaume, pour la dilatation du nom chrétien » à laquelle il travaille de toutes ses forces, celui que, dès 773, le clergé d'Angleterre souhaitait avoir pour « protecteur et pour patron (2). »

éd. Arnold, 1885), Charlemagne aurait en 802 pensé épouser la reine de Wessex, Eadberge, fille d'Offa de Mercie, venue en France après la mort de son mari, ce qui laisserait supposer « qu'il eut un instant la pensée d'étendre par ce mariage son vaste empire jusqu'au-delà de la Manche. » (Lappenberg et Pauli, *op. cit.*, t. I, p. 270.) Le texte de Siméon de Durham est tout à fait légendaire.

(1) *Alcuini Epistolæ*, 100.

(2) *Alcuini Epistolæ*, 104. *Bonifatii et Lulli Epistolæ*, 120.

CHAPITRE VII

CHARLEMAGNE A AIX-LA-CHAPELLE

Au lendemain des conquêtes qui avaient rempli les trente premières années du règne de Charlemagne, l'État franc, accru de l'Italie, de la Saxe, de la marche d'Espagne, de la Bavière, de la Carinthie et du pays des Avars, atteignait une magnifique étendue. Or cette extension, qui s'était faite surtout dans la direction de l'est, avait eu pour résultat de déplacer l'axe géographique du royaume de la région moyenne de la Seine vers la vallée du Rhin. Le grand fleuve ne constituait plus maintenant une barrière entre des peuples séparés par le gouvernement, la race, la langue, la religion, mais il coulait tout entier parmi des populations chrétiennes groupées sous le même sceptre, et les villes romaines aux noms fameux qui se dressaient sur ses rives, Cologne, Worms, Mayence, étaient devenues des lieux de passage par où la Francie s'unissait à l'antique Germanie désormais englobée dans ses limites.

Mayence en particulier occupait une position privilégiée (1). Placée presque à mi-chemin du cours du Rhin et au confluent du fleuve avec son principal affluent de droite, le Main, la vieille cité était une tête de route incomparable. Sur l'ordre de Charlemagne, de grands travaux publics destinés à tirer parti de cette situation furent entrepris dans la dernière décade du VIII^e siècle. Un pont de bois de cinq cents pas construit avec un art remarquable, qui ne coûta pas moins de dix années de travail, fut jeté sur le Rhin à la hauteur de la ville « pour la beauté et la commodité du royaume, » et l'on sait déjà que le roi fit creuser en 793 un canal stratégique entre le Danube et le Rhin, par l'intermédiaire de l'Altmühl et de la Schwäbische Rezat (2). Ainsi voyageurs et soldats, quel que fût leur nombre, pourraient traverser le Rhin aisément ou, remontant le Main en bateau, passer sans transbordement dans la vallée du Danube, qui les conduirait au cœur de l'Europe centrale, en Bavière et chez les Avars. Le pont de Mayence, que

(1) Cf. Stimming, *Die Stadt Mainz im karolingischer Zeit* (Westd. Zeitschr. f. Gesch. u. Kunst, XXXI, 1912).

(2) D'après un témoignage postérieur, mais qui peut être accepté, le canal aurait commencé vers Bubenheim sur l'Altmühl et, tirant sur Graben, abouti à Weissenburg sur la Rezat.

CHARLEMAGNE

Charlemagne croyait assuré d'une durée éternelle, disparut malheureusement au mois de mai 813, brûlé en trois heures dans un incendie allumé par hasard, et les fondations seules subsistèrent; quant au canal, ouvert dans un sol marécageux et sous de fortes pluies, il ne put être achevé et les tronçons exécutés s'éboulèrent, laissant seulement des vestiges qui se voient encore dans le sable, près du village de Graben. Le roi ne se découragea pas pour autant : il conçut le projet de refaire son pont en pierre, et seule la mort l'empêcha de réaliser ce dessein (1).

Il n'eût pas été politique, dans de pareilles conditions, que Charlemagne continuât à résider auprès de l'abbaye de Saint-Denis ou dans ces villas des bords de l'Oise et de l'Aisne que son père Pépin le Bref, préoccupé avant tout d'achever l'unité de la Gaule par la soumission de l'Aquitaine, avait de préférence habitées. Après les guerres que le roi avait menées avec une ardeur parfois brutale, laissant de grands peuples domptés, mais encore émus de la perte de leur liberté et de leur religion, il importait qu'il pût avoir les vaincus pour ainsi dire sous les yeux, afin de s'assurer de leur obéissance et surveiller de près l'exécution des mesures qui préparaient leur assimilation totale. Si donc, par habitude et peut-être aussi par tendresse envers les lieux où s'était écoulée son enfance, Charles séjourna encore à Quierzy, Attigny, Compiègne, et près de Senlis, à Verberie, il marqua une prédilection croissante pour des localités plus proches du Rhin : Héristal dans la vallée de la Meuse, Thionville dans celle de la Moselle, Nimègue sur le Wahal, Düren et Aix entre le Rhin et la Meuse inférieure, Ingelheim aux environs de Mayence, Worms au sud de cette dernière ville. C'est dans leurs villas et leurs palais à demi ruinés, débris probables d'anciens monuments romains, parmi lesquels ceux d'Héristal et de Worms paraissent avoir tenu un moment la première place, qu'il vivait habituellement quand, vers la fin du VIII^e siècle, il marqua mieux encore sa volonté de transporter son siège principal dans les régions de l'est, en faisant bâtir trois grands palais, à Nimègue, Ingelheim et Aix (2).

Il serait d'un puissant intérêt de pouvoir pénétrer avec lui dans toutes ces demeures et de connaître avec quelque détail l'aspect qu'elles présentaient. Les textes qui s'y rapportent sont malheureusement rares et peu explicites; d'autre part, les fouilles exécutées sur leurs emplacements sont demeurées incomplètes ou n'ont donné souvent que des résultats médiocres. Il est possible cependant de déterminer la physionomie générale des habitations de Charlemagne et de reconstituer avec quelque précision le cadre dans lequel il a vécu (3).

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 17.

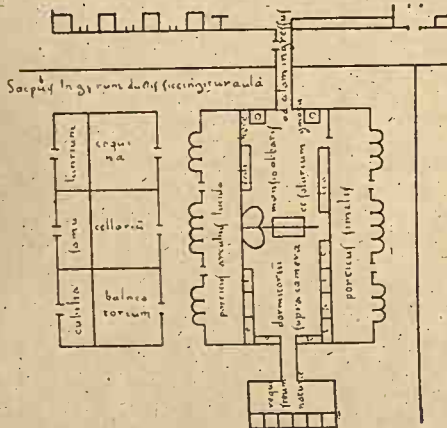
(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 17, 22.

(3) Peu d'ouvrages d'ensemble traitent la question. A signaler cependant celui de Martin-Marville, *Essai sur les châteaux royaux, villas royales ou palais du fisc des rois mérovingiens et carolingiens, avec plans des vestiges de ces châteaux* (Mém. Soc. Antiquaires de Picardie, 1873, p. 353-488) qui, malgré son ancienneté et sa faiblesse critique, donne quelques faits intéres-

Les villas, aussi bien celles où le roi réside fréquemment que celles où il ne fait que passer et dont il tire simplement une partie de son revenu, sont construites sur le même modèle, avec cette différence que les premières ont une ampleur et une beauté plus grandes, et ce modèle est le modèle courant de la villa carolingienne, conforme lui-même au type en honneur aux époques romaine et mérovingienne. La villa urbaine, où Charles s'installe avec ses officiers et serviteurs, en forme le cœur. Close par un mur percé d'une ou de plusieurs portes, elle comprend différents bâtiments disposés autour d'une cour, dont le principal est la maison royale (*casa, sala regalis*). Solidement construite en bois, mais plus souvent en pierre revêtue de bois intérieurement, cette maison renferme une salle destinée aux réunions ou réceptions

et des chambres pourvues de cheminées ou de poêles; sur les deux grandes faces règne un portique analogue à une galerie de cloître. Le mobilier se compose de huches, coffres, banquettes, lits de bois. Sur les tables, des tapis; sur les lits garnis de draps, des coussins, des oreillers, des courtpointes; dans les cheminées, des chenets et des crémaillères; pour le service de la table, des serviettes et de la vaisselle en bois ou en métal, plats grands et petits, vases et coupes.

Sur les autres côtés de la cour se succèdent les dépendances : cuisine, boulangerie, pressoir, cellier, brasserie, grange, hangars, écuries pour les vaches, les porcs, les moutons. La cuisine est fournie de chaudières et de marmites; dans une chambre spéciale sont accumulés les ustensiles indispensables aux laboureurs et artisans de la villa : haches, bûches, dolioires, cognées, rabots. Une chapelle, « bien construite en pierre » et consacrée à quelque saint, complète cette organisation. Enfin à ces bâtiments sont joints un verger rempli d'arbres fruitiers : poiriers, pommiers, pruniers, pêchers, amandiers, cerisiers, châtaigniers, noyers; un jardin où l'on trouve à la fois des légumes, pois, haricots, carottes, fèves, raves, choux, des plantes médicinales et des fleurs, lis, roses, glaïeuls, héliotropes; un parc appelé « broil » (1) où sont enfermées des bêtes sauvages; une basse-cour avec des poules, des



LA MAISON DU MAÎTRE DANS UNE VILLA CAROLINGIENNE

En réalité, la maison de l'abbé, avec ses dépendances et les chambres des serviteurs, telle qu'elle figure dans le plan de l'abbaye de Saint-Gall dressé vers 830. —

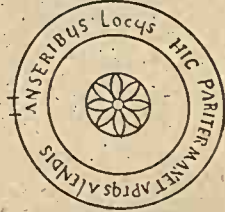
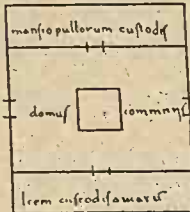
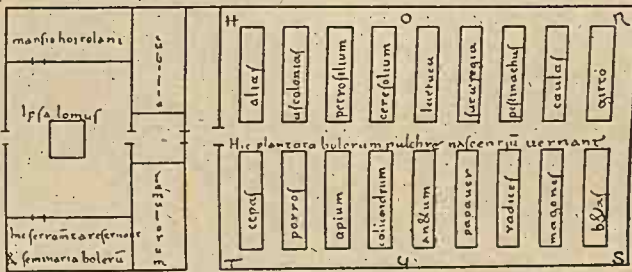
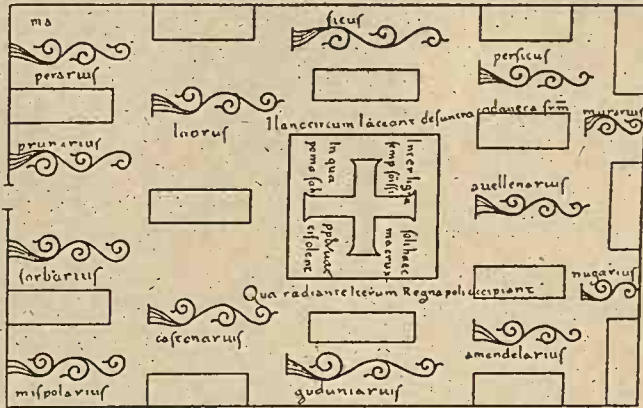
Bibl. conventuelle de Saint-Gall.

sants, et Weitzel, *Die deutschen Kaiserpfalzen und Königshofe von 8. bis zum 16. Jahrh.*, Halle, 1905, avec figures.

(1) Brogilius, broilium; vieux français : breuil.

CHARLEMAGNE

canards, des oies. Plusieurs viviers remplis de poissons ont été aménagés en vue du carême et des moulins à eau ou à bras ont été construits. Divers animaux, paons, faisans, pigeons, perdrix, tourterelles, servent à l'agrément



JARDIN ET BASSE-COUR D'UNE VILLA CAROLINGIENNE

Ce curieux fragment du plan de l'abbaye de Saint-Gall offre, de bas en haut : les cages circulaires de poulets et des oies avec la maison de leurs gardiens, le jardin potager avec la demeure du jardinier, le verger rempli d'arbres fruitiers. — Bibl. conventuelle de Saint-Gall.

de la villa. La toiture de la maison du jardinier est couverte de joubarbe, cette plante passant pour écarter la foudre (1).

(1) *Capitulare de villis et Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales* (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 32, 128). Plan de l'abbaye de Saint-Gall (Lenoir, *Architecture monastique*, 1^{re} partie, 1852, p. 24), postérieur de quelques années à Charlemagne et qui peut-être ne fut jamais exécuté, mais présentant avec le capitulaire « de villis » de frappantes analogies.

D'après certains érudits, il aurait existé entre les villas et les palais des différences profondes, le roi ayant emprunté la conception de ces derniers à l'art romain ou byzantin, ce qui alors est tout un, et demandé aux anciens palais impériaux de Constantinople et de Ravenne, au palais pontifical de Latran, le modèle de ses constructions (1). On ne saurait douter en effet que telle ait été l'origine de certaines dispositions introduites par les architectes carolingiens dans les bâtiments confiés à leur initiative, mais il n'en reste pas moins que le palais royal du temps de Charlemagne reproduit dans ses lignes générales le plan de la villa. En vertu d'une conception qui durera pendant tout le moyen âge, il est à la fois une maison d'habitation et une ferme, et au fond les résidences de Charlemagne qui sont restées des villas ne se distinguent de celles qui sont devenues des palais que par la superficie couverte, les matériaux employés et l'ornementation. Cette doctrine se trouve confirmée par ce que les fouilles et de vieux ouvrages nous apprennent sur certains de ces monuments (2).

Le palais de Verberie, auquel Charlemagne faisait travailler en 808 et dont il existait encore au XVIII^e siècle d'intéressants débris, comprenait un grand bâtiment avec salle d'assemblée et chapelle appelée anciennement chapelle de Charlemagne, « formant comme deux ailes. » Il était accompagné par « une longue suite d'édifices de différentes formes et de différentes grandeurs » un peu moins élevés que le principal corps de logis et un jardin tracé en bordure de l'Oise (3).

Du « vaste et beau palais » de Nimègue construit sur une hauteur dominant le Wahal, qui fut incendié par les Normands pendant l'hiver de 880 à 881 et par Godefroid de Lorraine en 1046, restauré au XII^e siècle par Frédéric Barberousse et définitivement détruit lors de l'occupation française de 1794, il reste encore la chapelle (4).

Le palais d'Ingelheim, réparé comme celui de Nimègue par Frédéric Barberousse qui le trouva à peu près ruiné et dont l'empereur Charles IV fit en 1360 un couvent d'Augustins, n'était plus qu'un monceau de décombres quand des fouilles commencées il y a un demi-siècle permirent de reconnaître ses dispositions essentielles (5). Il s'élevait, d'après la célèbre description d'Ermold le Noir, « dans une contrée proche du Rhin rapide et riche en cul-

(1) F. von Reber, *Der karolingische Palastbau. I. Die Vorbilder* (Abhandl. der bayer. Akad. d. Wissensch. zu München. Hist. Klasse, t. XXIX, 1891, p. 715-803).

(2) Deux grandes publications allemandes sur les palais carolingiens avaient été entreprises il y a une trentaine d'années : *Die Königspalzen der Merowinger und Karolinger*, par Konrad Plath, et les *Monumenta artis Germaniae*, sous la direction du professeur Clemens. De l'ouvrage de Plath il n'a paru que l'Introduction bibliographique raisonnée (inaug. diss., Berlin, 1892) et une étude sur le palais de Nimègue; l'autre travail, qui annonçait une brillante carrière, a été arrêté par la guerre; mais les monographies particulières sont nombreuses.

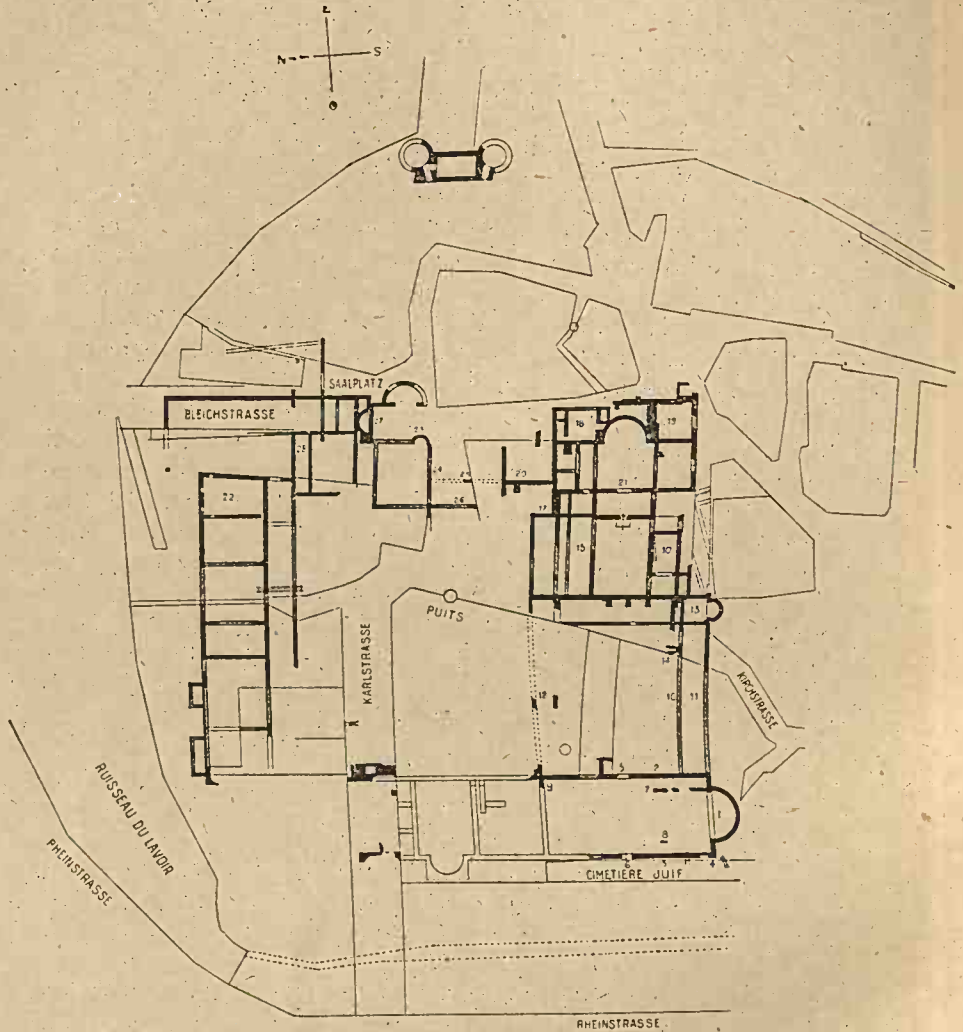
(3) Le P. Cartier, *Histoire du duché de Valois*, 1764, t. I, p. 169-171.

(4) Hermann, *Über dem Palast Karls d. grossen zu Nymwegen* (Bonner Jahrb., 1884-1885, avec planches). Konrad Plath, *Nimwegen, ein Kaiserpalast Karls d. grossen in den Niederlanden* (Deutsche Rundschau, t. XIII, 1895).

(5) Ermoldus Nigellus, *In honorem Hludowici*, IV, vers 181 et suiv. Cf. Clemens, *Der karolingische Kaiserpalast zu Ingelheim* (Westdeutsche Zeitschr. f. Gesch. u. Kunst, t. IX, 1890,

CHARLEMAGNE

tures variées. » On y distinguait, de part et d'autre d'un grand atrium en forme de péristyle, deux constructions monumentales : la maison royale et



PLÂN DU PALAIS D'INGELHEIM

Le palais proprement dit terminé par une abside ronde occupe le bas du plan, tandis qu'en haut se trouve la chapelle avec ses annexes. Une cour bordée de portiques réunit les deux constructions. Au loin, une porte monumentale avec deux tours. — D'après Clemen, Revue de l'Art chrétien, 1911, p. 133.

la chapelle. Légèrement élevée au-dessus du fleuve, la maison royale, dont on a retrouvé les murs latéraux et en partie l'ancien pavage, était consti-

p. 98-148, avec planches); *Les fouilles du palais carolingien d'Ingelheim* (Revue de l'Art chrétien, t. LXI, 1911, p. 131-134). Marcel Aubert, *Les fouilles du palais carolingien d'Ingelheim* (Bull. monumental, t. LXXV, 1911, p. 526-529).

tuée par une grande salle rectangulaire mesurant en chiffres ronds trente mètres sur quinze, divisée en trois nefs par deux colonnades et finissant par une abside semi-circulaire d'un peu plus de neuf mètres de diamètre percée de fenêtres. La chapelle, dont l'église Saint-Rémi actuelle occupe l'emplacement, était conforme au type basilical. Divers bâtiments, parmi lesquels on a reconnu des bains voûtés et dallés de grès blanc et rouge en assez bon état de conservation, occupaient les autres côtés de la cour, tandis qu'au loin dans la campagne s'étendaient les dépendances rustiques, champs et vignes, ainsi qu'en témoigne un pressoir de pierre retrouvé à son ancienne place. Les matériaux avaient été extraits des carrières environnantes ou des ruines des monuments romains; des stèles avec sculptures et inscriptions se rencontrent en effet dans les fondations, et le château de Heidelberg conserve quatre fûts de colonnes en granit tirés des carrières du Felsberg dans l'Odenwald, qui proviennent du palais. On a retrouvé aussi des traces précieuses de l'ancienne décoration, fragments de stuc et de marbre polychrome, vestiges de peintures murales en rouge et en noir. Fameux est le passage d'Ermold le Noir où le poète raconte comment la chapelle, déjà rutilante d'airain et d'or, reçut sur ses murs de grandes compositions peintes représentant les scènes mémorables de l'ancien et du nouveau Testament, tandis que la grande salle du palais était décorée d'une suite de sujets figurant les principaux épisodes de l'histoire ancienne et moderne : la fondation de Rome par Romulus et celle de Constantinople par Constantin, les grandes actions de l'empereur Theodose, les exploits de Charles Martel et de Pépin le Bref, l'image de Charlemagne couronné et sa victoire sur les Saxons.

Il est difficile de distinguer dans ces édifices, continués sous Louis le Pieux, la part du père et celle du fils, et tout particulièrement de savoir auquel des deux rois il convient d'attribuer les peintures du palais d'Ingelheim, l'ensemble décoratif le plus remarquable de l'époque carolingienne, encore que leur attribution à Louis le Pieux paraisse à peu près certaine. Cet inconvénient disparaît lorsqu'on arrive au seul palais de Charlemagne qui soit sérieusement connu, à ce palais d'Aix-la-Chapelle où l'on peut voir comme le terme de l'évolution qui des bords de la Seine avait acheminé la royauté franque vers le pays rhénan.

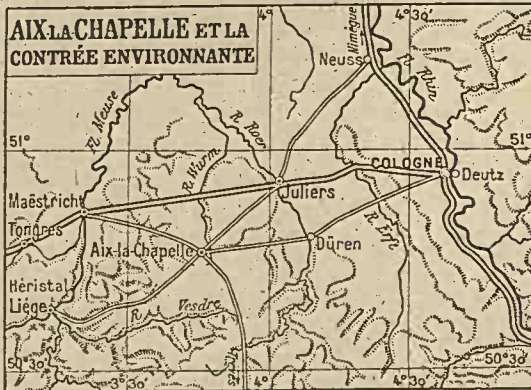
* * *

La contrée entre Rhin et Meuse, au centre de laquelle s'élève la ville d'Aix-la-Chapelle, forme une plaine agricole légèrement ondulée, où jaillissent d'abondantes sources d'eau chaude et qu'arrose un petit cours d'eau, la Wurm, affluent de la Roer.

Dès l'époque romaine, il y eut là une agglomération constituée par des bâtiments qui servirent de caserne à la sixième, puis à la trentième légion, et par des thermes dont on a trouvé des vestiges étendus, pièces carrelées, piscines, hypocaustes, travaux de canalisation; mais cette agglomération

CHARLEMAGNE

était peu importante, car elle se trouvait à l'écart des deux grandes voies romaines de la région : au nord, celle qui, partant de Cologne, se dirigeait par Juliers, « l'antique municpe romain distant de huit lieues, » droit sur Maëstricht et de là gagnait la chaussée de Tongres à Bavi ; à l'ouest, celle qui, venant de Trèves, suivait la vallée de la Moselle jusqu'à Coblence et par la vallée du Rhin rejoignait la précédente à Cologne (1). A ces routes fréquentées par les voyageurs et les marchands, Aix n'était rattaché que par quelques chemins militaires tracés à travers les forêts et les vignes. Sous les Mérovingiens, plusieurs bâtiments d'une certaine étendue, dont un édifice à trois nefs, vinrent s'insinuer parmi les constructions romaines,



CARTE 15. — AIX-LA-CHAPELLE ET LA CONTRÉE ENVIRONNANTE

Pour reconnaître l'isolement relatif d'Aix-la-Chapelle qui en fit essentiellement une ville résidence, il suffit de constater que la ville était réunie par de simples chemins aux anciennes grandes voies romaines restées au temps de Charlemagne les principales routes du commerce.

769 et s'y trouva le 6 décembre 777, peut-être aussi le 29 mars 786, puis il y vécut de nouveau pendant l'hiver de 788-789, mais ce ne sont là que des arrêts comme il en faisait dans beaucoup d'autres lieux. C'est seulement en 794, aux fêtes de Noël, qu'il s'établit à Aix pour n'en plus sortir que lorsque les nécessités politiques ou militaires l'exigeraient et pour y revenir aussitôt sa tâche accomplie. Alors Aix devint vraiment la résidence officielle du roi des Francs (*sedes regia*), l'endroit où s'élevait son palais (*palatium regium, regia*) (2).

Il est aisé de comprendre à quels mobiles Charlemagne obéit en se don-

(1) Schneider, *Römerstrassen in der Umgegend von Aachen* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Vereins, t. VII, 1885); *Römerstrassen im Regierungsbezirke Aachen u. Diözese Lüttich* (Ibid., t. XI, 1889; XII, 1890; XIV, 1892, avec carte). Maria Kranzhoff, *Aachen als Mittelpunkt der Strassenzüge zwischen Rhein, Maas u. Mosel im Mittelalter u. Neuzeit* (Ibid., t. LI, 1929, avec carte).

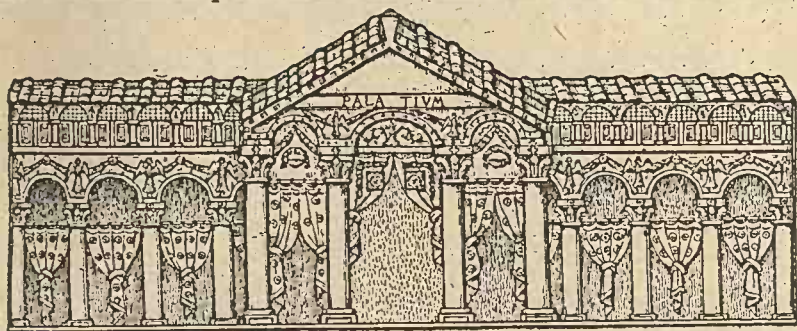
(2) « Ibiq[ue] extremis vitæ annis usque ad obitum perpetim habitavit. » Eginhard, *Vita Karoli*, 22.

mais il faut bien croire que la localité avait peu gagné en importance, car elle n'est mentionnée dans aucun document et ne porte aucune appellation connue avant l'année 765, où le nom de la « villa » d'Aix apparaît pour la première fois, à propos d'un séjour qu'y fit Pépin le Bref de Noël 765 à Pâques (6 avril) 766.

Tel Aix était à ce moment, tel il demeura pendant la première partie du règne de Charlemagne. Sans doute le roi y passa l'hiver de 768-

CHARLEMAGNE A AIX-LA-CHAPELLE

nant, à ce moment de son règne, une sorte de capitale. L'importance croissante des services du palais lui en suggéra naturellement l'idée : il importait au bon ordre de l'État que le trésor et les archives en particulier ne fussent pas exposés aux périls d'une vie nomade. D'autre part, Charlemagne savait, tant par les récits des savants de son entourage que par ses souvenirs d'Italie, que tous les grands souverains du temps passé, Dioclétien, Constantin, Théodoric, avaient tenu à se créer des palais qui fussent comme le symbole visible de leur gloire et il avait vu de ses yeux ceux de Maximin à Trèves, de Théodoric à Ravenne. Pourquoi son choix se fixa-t-il sur Aix ? Les contemporains estiment que ce fut à cause de ses eaux chaudes et, comme d'autre part se trouvaient alentour des forêts giboyeuses, on conçoit qu'il y ait eu là un lieu d'élection pour un prince passionné de bains et de chasse. A ces causes personnelles il convient d'en joindre une autre beau-



Dessin de M. Décôte.

LE PALAIS DE THÉODORIC A RAVENNE

Ce monument, d'où Charlemagne tira des fragments d'architecture et la statue du roi des Ostrogoths, afin d'orner son palais d'Aix, a entièrement disparu, mais une mosaïque très suggestive de l'église Saint-Apollinaire-le-Neuf, à Ravenne, nous en a heureusement conservé l'aspect. — D'après une aquarelle de Mlle Kleinclausz.

coup plus importante, dont Eginhard et les annalistes ne parlent pas : c'est qu'Aix se trouvait à la fois au cœur de la contrée qui avait été le berceau de la maison carolingienne et près de cette ligne du Rhin devenue le pivot de l'État franc depuis qu'il s'étendait sur la grande plaine saxonne. Il ne faut pas oublier non plus qu'un incendie éclatant à Worms pendant l'hiver de 790-791, alors que Charlemagne y séjournait, fit disparaître en une nuit la majeure partie du palais où il avait jusque-là résidé le plus volontiers.

En tout état de cause, il résulte des faits qui viennent d'être dits qu'Aix situé hors des grandes routes de l'antiquité et du haut moyen âge, sans passé ni grand avenir économique, n'ayant pas même de nom à notre connaissance avant 765, devait être dans toute la force du terme une ville officielle, une ville-résidence, consistant essentiellement dans son palais royal, créé de toutes pièces par Charlemagne comme Versailles le fut par Louis XIV. Les écrits historiques, les poèmes, les lettres de l'époque proclament unanime-

CHARLEMAGNE

ment que le palais d'Aix est son œuvre (1). On le voit sur le chantier, dirigeant les travaux et désignant l'emplacement des édifices; autour de lui, des équipes d'ouvriers encouragés par sa présence se hâtent au travail; les uns taillent la pierre, les autres le marbre; ceux-ci font des escaliers, ceux-là des colonnes (2). Mais le roi emploie aussi des matériaux tout préparés. Il consolide les fondations avec des morceaux de monuments romains et, sur sa demande, le pape Hadrien lui envoie des colonnes, des mosaïques, des marbres et divers fragments tirés des constructions antiques de Rome et de Ravenne, auxquels il en joint peut-être d'autres provenant de Trèves.

Il est possible que Charlemagne ait conçu son projet dès 788, mais il est infiniment probable que le travail fut surtout poussé après 791, alors que le roi désarmé par l'incendie du palais de Worms habitait Ratisbonne et Francfort. En tout cas, l'ouvrage conduit avec une grande activité put être occupé aux fêtes de Noël de l'année 794 et, deux ans après, toute la cour assemblée y menait une brillante existence. Pourtant à cette date il ne pouvait s'agir que du gros œuvre, car, en 798, on posait encore des colonnes dans la chapelle, et le fameux poème sur Charlemagne et Léon III attribué à Angilbert montre que, l'année suivante 799, on travaillait toujours à la chapelle et aux bains. Du moins est-il certain que le palais fut terminé du vivant du roi et que les ouvrages exécutés après sa mort, sous Louis le Pieux, ne furent que des travaux d'entretien et de réparation. Aussi bien le qualificatif de villa n'est-il pour ainsi dire plus employé à partir des dernières années du VIII^e siècle pour désigner Aix : dans les actes diplomatiques comme dans les écrits historiques, on ne rencontre plus guère qu'un nom significatif, celui de palais. Quel était l'aspect de ce palais (3)?

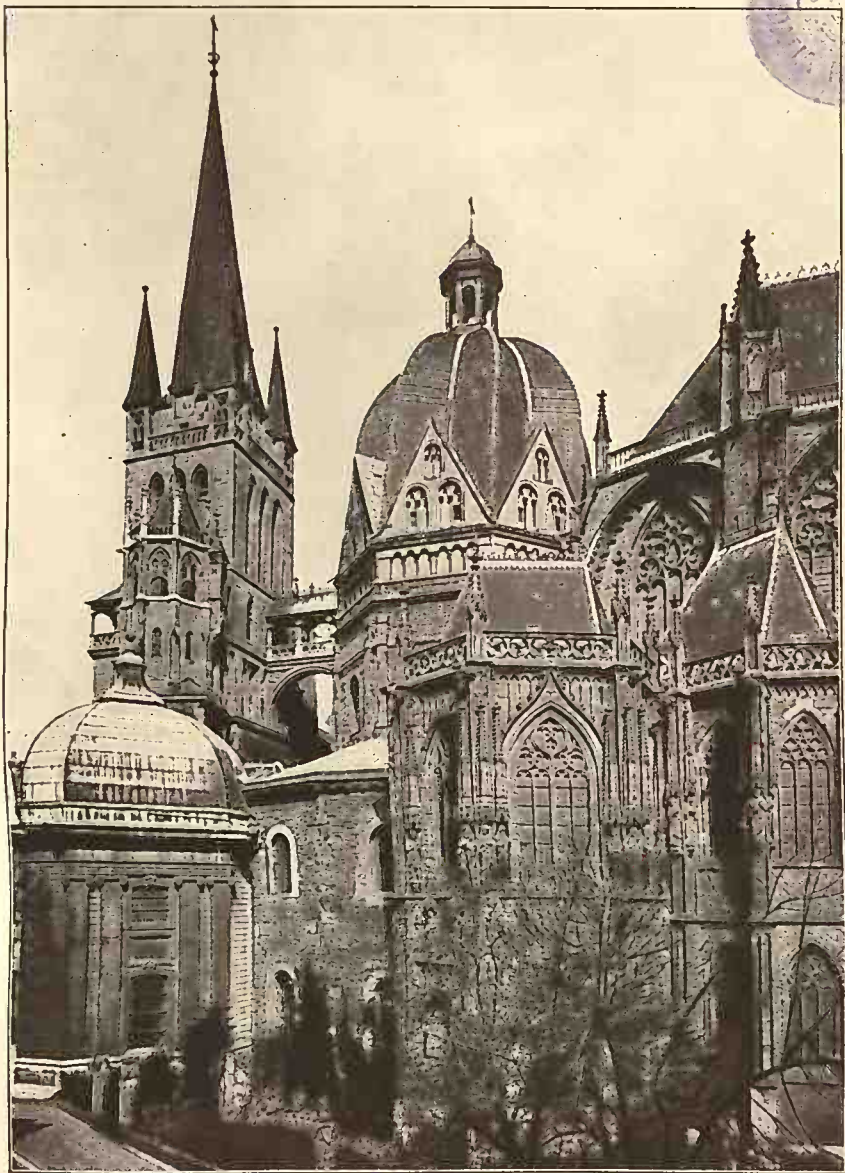
Il est difficile aujourd'hui de se le représenter dans tous ses détails, car à part la chapelle qui a d'ailleurs été modifiée depuis le temps de Charlemagne, tous les bâtiments qui le composaient ont été détruits. Pillé et brûlé en 881 par les Normands qui mirent leurs chevaux dans la chapelle, restauré au siècle suivant, le monument demeura à peu près intact quand, dans la première moitié du XIII^e siècle, fondirent sur lui toutes sortes de malheurs : incendies de 1224 et surtout de 1236, dont le dernier embrasa toute la ville et aurait anéanti les reliques et le mobilier d'église s'ils n'avaient été emportés en toute hâte, siège par Guillaume de Hollande en 1248.

(1) « Aquisgrani regiam exstruxit, » écrit Eginhard, *Vita Karoli*, 22, opposant ainsi nettement le mot « exstruxit » au mot « inchoavit » appliqué par lui (*Ibid.* 17) aux palais de Nimègue et d'Ingelheim.

(2) Voir le poème *Karolus magnus et Leo papa* (Poetae latini aevi carolini, t. I, p. 366-379), qui a sur ce point une importance capitale.

(3) Sur le palais de Charlemagne à Aix, voir : Rhoen, *Die karolingische Pfalz zu Aachen*, 1889. F. von Reber, *Der karolingische Palastbau. II. Der Palast zu Aachen* (Abhandl. der bayer. Akad. der Wissensch. zu München, t. XX, 1892, p. 189-249). Faymonville, *Die Kunstdenkmäler der Stadt Aachen. I. Das Münster*, 1916. Clemen, *Fouilles et explorations dans l'enceinte du palais impérial carolingien et de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle* (Revue de l'Art chrétien, t. LXII, 1912, p. 213-220).

LE PALAIS DE CHARLEMAGNE



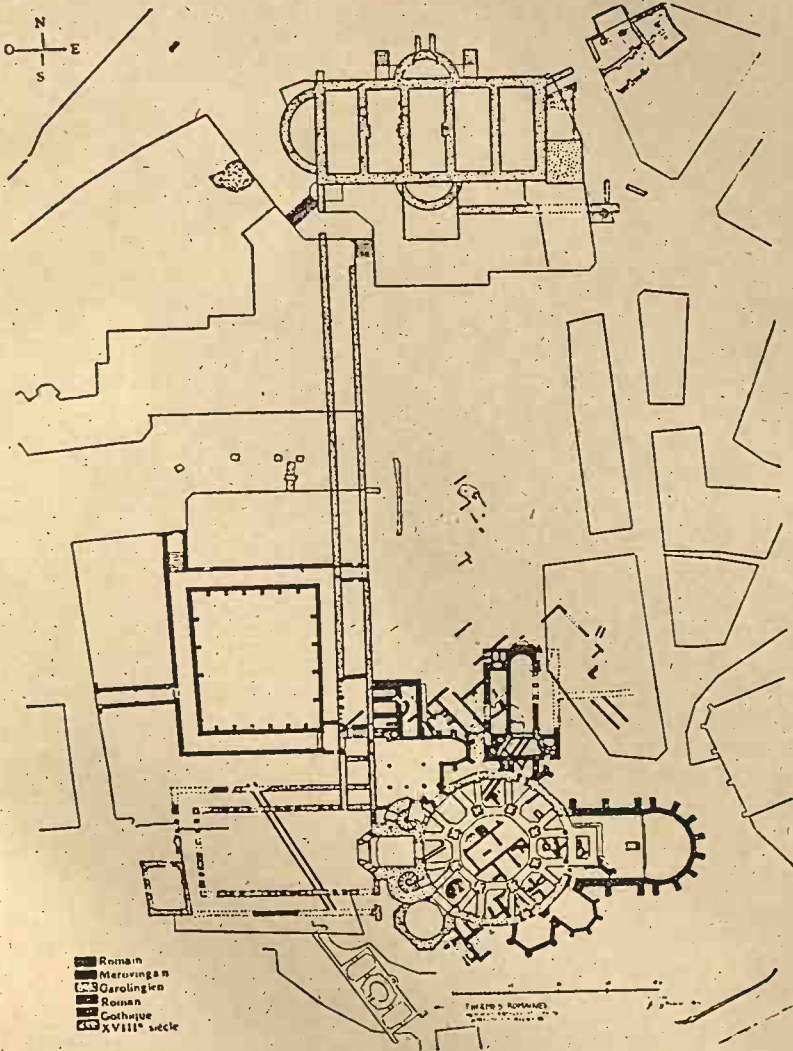
VUE EXTÉRIEURE DE LA CHAPELLE D'AIX.

La chapelle de Charlemagne se détache entre le clocher moderne qui surmonte le porche d'entrée, à gauche, et le chœur gothique du XIV^e siècle, à droite. On voit nettement le polygone extérieur avec sa grosse maçonnerie, sa toiture en appentis, et le tambour à huit pans, décoré de pilastres aux angles, qui porte la coupole du XVII^e siècle.

Cl. Gerhard Mertens, Aix-la-Chapelle.

CHARLEMAGNE A AIX-LA-CHAPELLE

Avec ses toitures en cendres et ses murs lézardés, le palais avait besoin de sérieuses réparations et l'accroissement de la population de la ville, le concours de peuple qui se produisait lors des couronnements impériaux, ren-



PLAN DU PALAIS D'AIX-LA-CHAPELLE

Le plan est, dans l'ensemble, analogue à celui du palais d'Ingelheim, mais ici la chapelle se trouve en bas et le palais en haut. A remarquer la longue galerie de communication que Charlemagne prenait pour se rendre à sa chapelle et la disposition de la grande salle de réception avec son trichorium. — D'après Clemen, Revue de l'Art chrétien, 1912, p. 219.

daient nécessaire un agrandissement de la chapelle, alors la seule église de la ville. Deux sortes de travaux furent conséquemment entrepris, à partir

de l'année 1355. D'une part, la couverture de la chapelle fut refaite sur un nouveau plan et l'édifice agrandi par la construction d'un vaste chœur gothique, à la place du petit chœur carolingien; d'autre part, on éleva dans le même style gothique un hôtel de ville sur l'emplacement des vieux bâtiments civils disparus. Enfin, après quelques autres avatars, il y eut au début du vingtième siècle, à l'occasion d'une visite de l'empereur Guillaume II, une restauration précipitée de l'intérieur de la chapelle, où les architectes allemands cherchèrent moins à rétablir l'édifice dans son état primitif qu'à faire œuvre d'imagination et à montrer leur talent (1).

Malgré tous ces faits, dont il est indispensable de se souvenir quand on veut étudier le palais d'Aix, il est possible d'en reconstituer l'ensemble, grâce aux textes de l'époque carolingienne qui s'y rapportent et aux fouilles exécutées depuis tantôt deux siècles.

Situé sur la pente de la colline descendant de la place actuelle du Marché à celle de la cathédrale, il comprenait deux parties essentielles : en haut, le palais proprement dit, en bas la chapelle. Entre les deux s'étendait une vaste cour avec portiques et pavillons, au centre de laquelle se dressait, sur un socle de pierre de six coudées, une statue de Théodoric en bronze doré apportée de Ravenne par Charlemagne, où le roi des Goths figurait à cheval, portant un bouclier sur l'épaule gauche et de son bras droit brandissant une lance (2). A l'ouest, une galerie de bois longue d'une centaine de mètres réunissait directement le palais à la chapelle. Le terrain couvert affectait assez bien la forme d'un quadrilatère allongé du nord au sud, dont le pourtour aurait été déterminé par les bâtiments mêmes ou par des murs dans lesquels étaient pratiquées plusieurs portes.

Le palais proprement dit se composait d'un grand édifice réservé aux cérémonies officielles, dont l'hôtel de ville actuel a emprunté les fondations (3), et des appartements particuliers du roi, de la reine, de la famille royale. Le grand édifice (*aula regalis*), fait d'un étage sur rez-de-chaussée, était vraiment majestueux. Un aigle de bronze aux ailes éployées surmontant sa toiture dorée en dénonçait l'approche (4). Le premier étage, auquel on accédait par un perron, était occupé sur toute son étendue par une immense salle de réception formant un rectangle de 46 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur, qui s'ouvrait sur trois absides imitées du trichorium romain, dont la plus vaste située à l'extrémité occidentale était décorée au-dehors par une arcature à pilastres qui se voit encore. Un mur

(1) Cette restauration consista essentiellement à recouvrir l'intérieur de l'église de plaques de marbre et de mosaïques. Cf. *Zeitschr. d. Aach. Gesch. vereins. t. XXVI, 1904*, et Strzygowski, *Der Dom zu Aachen und seine Einstellung. Ein Kunstwissenschaftl. Protest, 1904*.

(2) *Agnelli liber pontificalis ecclesie Ravennatis*, 94 (M. G. H., *Scr. rerum langobard.*, p. 338). Walafrid Strabon, *Versus in Aquisgrani palatio edicti... de imagine Tetici* (Poète latini avi carolini, t. II, p. 370-378).

(3) L'ancienne maçonnerie carolingienne se voit encore à la base des murs de l'hôtel de ville actuel et de la tour élevée au XIII^e siècle pour servir de beffroi, qu'on appelle le Granusthurm.

(4) Richer, *Historie*, III, 71 (M. G. H., *Scriptores*, t. III, p. 622). Thietmar, *Chronicon*, III, 6 (*Ibid.*, t. III, p. 761).

bas garni de piliers, élevé dans le grand axe de cette salle, l'ornait et la partageait à la fois en deux parties égales; au fond de la grande abside, sur des gradins élevés, se dressait le trône royal. Le rez-de-chaussée divisé en cinq pièces servait vraisemblablement à la domesticité. Quant aux appartements royaux, placés sans doute à l'est, ils comprenaient la chambre à coucher de Charlemagne, chauffée et précédée d'une antichambre où les courtisans attendaient son lever, et les chambres de ses filles. L'on sait d'autre part qu'au dire du moine de Saint-Gall, dont le témoignage sur ce point peut être accepté, le palais avait une sorte de terrasse terminée par une balustrade, d'où le roi pouvait voir tout ce qui se passait alentour (1).

La décoration des pièces est mal connue. Une tradition veut que les murs de la grande salle aient été couverts de peintures représentant les Arts libéraux et des épisodes de la guerre d'Espagne; cette tradition conforme à la coutume du temps n'est pas invraisemblable, mais n'a rien de sûr. En revanche, il est certain qu'il régnait dans la demeure royale un réel confort. Les chambres lambrissées étaient garnies de tentures et de tapis, les sièges recouverts d'or et de pourpre. Des candélabres de cuivre, des vases et des coupes d'or et d'argent ornaient les meubles. Une table d'or « d'une grandeur et d'un poids considérables » et trois tables d'argent, rondes ou carrées, portaient gravées des vues de Rome et de Constantinople et la carte du monde.

Il serait intéressant de compléter cette description par celle des maisons qui se développaient autour de la grande cour. Nous savons seulement qu'elles étaient en rapport avec l'importance des divers services publics ou privés du palais. Les documents carolingiens nomment ainsi la chambre où étaient déposés l'or, l'argent, les pierres précieuses, les ornements royaux; le vestiaire qui renfermait les étoffes, les vêtements, les armes, les tapisseries; la bibliothèque; les archives; les bains, avec une immense piscine où l'on descendait par des escaliers de marbre et dans laquelle, selon Eginhard, plus de cent personnes pouvaient se baigner en même temps; les maisons des serviteurs.

La chapelle figure au nombre de ces dépendances, mais elle a joué un tel rôle dans la vie du palais qu'elle mérite d'être distinguée. Remaniée plusieurs fois dans le cours des siècles et fâcheusement restaurée en dernier lieu, toutes ses parties essentielles subsistent et les résultats des fouilles joints à des documents d'une authenticité certaine permettent de se la représenter telle qu'elle était au temps de Charlemagne (2).

Construite « aux propres frais du roi » dans une pensée hautement reli-

(1) Moine de Saint-Gall, I, 6, 30.

(2) Aux ouvrages relatifs au palais en général cités précédemment, joindre : Buchkremer, *Zur Baugeschichte des Aachener Münsters* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Vereins, t. XXII, 1900, p. 198-271). Faymonville, *Der Dom zu Aachen und seine liturgische Ausstattung*, 1909. Haupt, *Die Pfalzkapelle Kaiser Karls d. grossen zu Aachen* (Monumenta Germaniae architectonica, t. II, 1913). Marcel Aubert, *La cathédrale d'Aix-la-Chapelle* (Congrès archéologique de France, LXXXV^e session tenue en Rhénanie en 1922, 1924, p. 518-548).

CHARLEMAGNE

gieuse en rapport avec sa profonde piété, elle fut élevée sous la direction d'un architecte messin appelé Odon, qui n'est pas autrement connu. Dans son désir d'honorer Dieu, Charlemagne n'épargna rien. Des travailleurs furent rassemblés en grand nombre au moyen de corvées ou d'appels faits à l'étranger; les églises et villes du royaume fournirent des ouvriers, des pierres, de l'argent. Parmi les matériaux employés figure une partie des colonnes et des marbres envoyés d'Italie par le pape. Le monument achevé, Charlemagne le dédia à la Mère de Dieu et à Jésus-Christ et, pour que nul n'ignorât la part qu'il avait prise à sa construction, il fit peindre en rouge à l'intérieur de l'édifice une longue inscription où « il suppliait Dieu de conserver intact ce temple par lui fondé (1). »

Les écrivains contemporains qualifient presque toujours l'église d'Aix basilique, voulant désigner ainsi le lieu où Charlemagne venait suivre les



Dessin de M. Décôte.

LA PRIMITIVE CHAPELLE D'AIX

Cette monnaie de l'empereur Henri IV (1056-1106), où se lit mutilée l'inscription AQUISGRAN, donne la partie haute du chevet et la couverture de l'octogone dans leur ancien état.

offices et prier, mais il semble bien que le titre de chapelle lui appartint en propre et qu'il ait revêtu dans le cas présent une signification particulière. Quand on remonte aux temps mérovingiens, on constate que la royauté franque possédait parmi ses reliques les plus précieuses le manteau de saint Martin, symbole éminent du triomphe de la foi chrétienne dans les Gaules, et que le mot *capa* ou *capella*, qui primitivement désigna ce manteau, fut appliqué dans la suite à la châsse qui le contenait, enfin au monument où cette châsse était placée (2).

Il y a lieu de penser que Charlemagne, qui honorait tout particulièrement la vénérable étoffe, fit de sa chapelle non seulement une basilique en l'honneur de la Vierge et de son divin fils, mais une demeure

digne de l'insigne relique qui s'y trouvait. La « basilique de la Sainte Mère de Dieu » était donc à la fois un oratoire et un reliquaire, mais basilique ou chapelle, aucun de ces deux mots ne saurait évoquer l'idée de son architecture tout à fait exceptionnelle pour le temps.

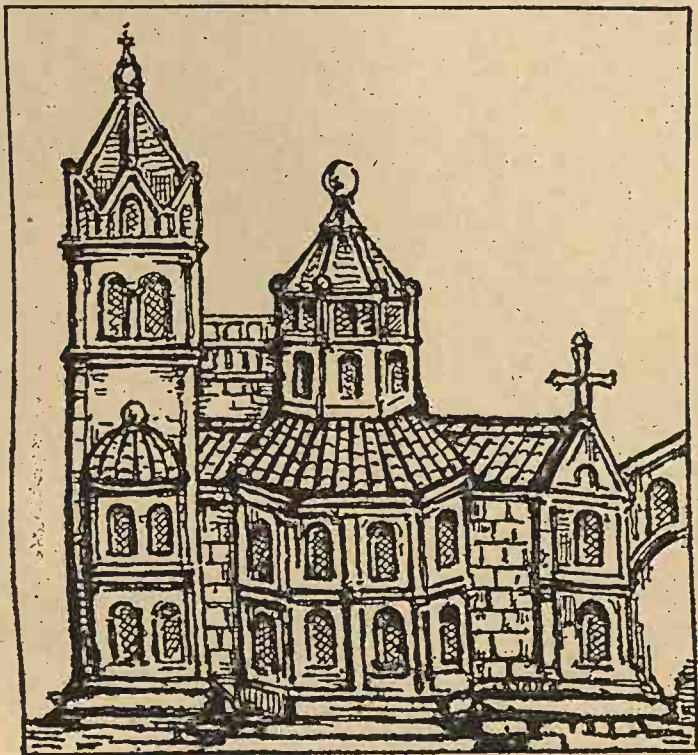
La chapelle d'Aix n'est pas un édifice rectangulaire, comme il y en eut tant à cette époque, mais un polygone à seize côtés dans lequel est inscrit un autre polygone à huit côtés. L'octogone, qui s'élève d'un seul jet jusqu'à la couverture, c'est-à-dire jusqu'à 31 mètres au-dessus du sol, et mesure

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 32. Texte complet de l'inscription dans *Poëta latini avi carolini*, t. I, p. 432.

(2) Prost, *Aix-la-Chapelle. Etude sur le nom de cette ville* (Mém. Soc. Antiquaires de France, 1890, p. 253-357). Leclercq, *La chape de Saint Martin* (Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, t. III, 1, 1913, col. 384). Il y avait d'ailleurs à Aix bien d'autres reliques que celles de saint Martin, dont on pourrait dresser en partie la liste.

CHARLEMAGNE A AIX-LA-CHAPELLE

14 m. 45 de diamètre, correspond à la grande nef; le pourtour, constitué par une galerie de 6 m. 50 de largeur dans œuvre, surmontée de tribunes à la base desquelles se déroulait la fameuse inscription dédicatoire en caractères rouges, fait office de collatéral. Galeries et tribunes s'ouvrent largement sur le vaisseau central par de grandes arcades ou des baïes en plein cintre; ainsi l'éclairage passant à travers des fenêtres pratiquées dans les murs extérieurs pénètre jusqu'au milieu de la chapelle et, comme la coupole for-



Dessin de M. Décôte.

LA CHAPELLE D'AIX AU XIII^e SIÈCLE

Vue d'ensemble la plus complète que nous possédions de la chapelle d'Aix, avant la destruction du chœur carolingien. Elle a été exécutée d'après le modèle de l'édifice que Charlemagne présente à la Vierge, sur le couvercle du grand reliquaire contenant ses ossements.

mant toiture repose sur un tambour également percé de fenêtres; la lumière achève de se répandre dans l'intérieur de l'édifice. A la place du vaste chœur gothique qui prolonge actuellement le vaisseau dans la direction de l'est, il n'existait au temps de Charlemagne qu'un modeste bâtiment rectangulaire à deux étages, garni de fenêtres à son extrémité et terminé par un pignon surmonté d'une croix. Là se trouvaient deux autels, l'un au bas dédié à la Vierge, l'autre au-dessus consacré à Jésus-Christ. Le premier

CHARLEMAGNE

était simple; le second précédé de quatre colonnes antiques surmontées d'un entablement portant le Christ en croix avec la Vierge et saint Jean à ses pieds. C'est dans la partie des tribunes lui faisant face que Charlemagne prenait place pour entendre la messe, entre deux colonnes antiques également, à l'endroit où se dresse aujourd'hui encore le fameux fauteuil de marbre blanc dont une tradition vraisemblable fait le siège même du roi. A l'opposé du chœur, un petit porche encadré de deux tourelles constituait l'entrée de la chapelle; chaque tourelle était munie d'un escalier donnant accès aux tribunes.

Solidement assis sur de puissantes fondations en maçonnerie, le monument vu du dehors ne manquait pas de caractère, avec le grand dôme de plomb à huit pans surmonté d'une pomme d'or qui recouvrait l'octogone et les petites coupoles également rehaussées de boules dorées qui terminaient les tourelles; mais les murs épais et nus, sur lesquels tranchaient seulement les découpures des fenêtres et les pilastres cannelés encadrant les baies du tambour, paraissaient d'une extrême pauvreté. En revanche, la décoration intérieure était d'une grande richesse. Au témoignage des contemporains, Charlemagne avait prodigué l'or, l'argent, les ornements de toutes sortes. Eginhard vante, outre les luminaires, les balustrades et portes de bronze massif (1), qui subsistent en partie et sont en effet d'un travail admirable. Au milieu des portes sobrement encadrées se détache un muffle de lion tenant un anneau dans sa gueule, et les balustrades à claire-voie sont décorées de figures géométriques prodigieusement variées. De même, on peut contempler encore les débris de l'ancien pavement coloré fait de carreaux généralement disposés en diagonale et les colonnes antiques importées du dehors, dont les fûts de marbre et de porphyre rouge, vert ou bleu turquoise, surmontés de chapiteaux corinthiens, décorent les murs intérieurs et les baies de la chapelle. Les peintures figurant des groupes de personnages esquissés à la manière du psautier d'Utrecht, qui recouvraient les surfaces planes, ont malheureusement disparu dès le x^e siècle. La mosaïque de la coupole représentant sur un ciel étoilé le Seigneur en manteau royal entouré d'anges, que les 24 vieillards de l'Apocalypse saluent avec leurs couronnes, qui existait encore au xviii^e siècle (2), ne remontait certainement pas au temps de Charlemagne, encore qu'on puisse se demander si elle n'en avait pas remplacé une autre traitant le même sujet.

Comme le palais proprement dit, la chapelle avait plusieurs annexes répondant aux divers besoins du culte. Devant la porte d'entrée se développait un atrium rectangulaire de 36 mètres de longueur sur 17 mètres de largeur environ, entouré d'un élégant portique à colonnades et orné en son milieu d'une fontaine d'où l'eau lustrale jaillissait par la gueule d'une ourse en bronze de travail hellénistique qui se voit encore (3). Puis

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 26.

(2) Figure dans Ciampini, *Vetera monumenta*, Roma, 1699, t. II, pl. 41.

(3) Une pomme de pin monumentale, également en bronze, qui a été retrouvée et rappelle

venaient plusieurs constructions dont nous connaissons l'existence sans pouvoir déterminer leur place exacte : le secrétariat, c'est-à-dire une grande salle où le clergé se réunissait et les conciles se tenaient comme au Latran, d'où le nom de Latran qui lui est parfois donné; la demeure de l'archichapelain (*domus pontificis*) contiguë à la chapelle et celle du nombreux clergé placé sous ses ordres; enfin, les maisons renfermant les archives de la chapelle et son trésor particulier, ce magnifique trésor que Charlemagne avait abondamment pourvu en vases sacrés d'or et d'argent, costumes sacerdotaux et livres saints.

Tous ces bâtiments joints à ceux qui étaient réservés aux besoins du palais achèvent de donner une idée de la demeure royale. Cependant, pour se la représenter dans toute son ampleur, il faut joindre aux habitations les jardins vraisemblablement situés sur la place actuelle du Marché, où le roi faisait cultiver de belles fleurs et, dans la campagne, un vaste « broil » dont les poètes de la cour célèbrent à l'envi les arbres touffus, les pelouses verdoyantes et les eaux courantes. Pris sur la forêt environnante, il était entouré de murs et renfermait selon l'usage du temps quantité d'animaux sauvages, cerfs, chevreuils, daims, sangliers (1).

* * *

Après que Charlemagne se fut installé à Aix, la localité prit un nouveau nom, dû peut-être à son initiative, celui de *Aquisgrani* (Aux eaux de Granus) emprunté à un petit dieu guérisseur du temps des Romains (2); mais les écrivains de son entourage, nourris des souvenirs de l'antiquité classique, ne se contentèrent pas de cette modeste appellation et, pour eux, Aix fut « la nouvelle Rome. »

Le titre est ambitieux. Si en effet la chapelle d'Aix, la partie vraisemblablement la plus soignée du palais et la seule qu'il soit permis d'apprécier aujourd'hui puisque seule elle a survécu, n'est pas, comme on l'a prétendu, « une lourde copie de Saint-Vital de Ravenne, où les principales difficultés ont été supprimées et les proportions perverties au grand préjudice de l'effet dans l'œuvre (3), » mais se distingue par la beauté de l'appareil, la logique et la simplicité de la construction, elle reste tout de même une imitation.

tout à fait l'énorme pomme de pin (la Pigna) du Vatican, paraît avoir appartenu au même ensemble décoratif.

(1) Le parc était certainement une des grandes curiosités du palais d'Aix, car les contemporains n'en ont pas laissé moins de trois descriptions. Toutefois, quand certains d'entre eux racontent qu'on y voyait « toute espèce de bêtes fauves » et énumèrent des lions, des panthères, des tigres, des rhinocéros et même des dragons, il est manifeste que leur imagination les entraîne un peu loin.

(2) Cf. Prost, *art. cit.*; Klinkenberg, *Grannus und Sirona* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Vereins, t. XIV, 1892).

(3) Enlart, dans l'*Histoire de l'Art* d'André Michel, t. I, p. 115. Voir le jugement plus favorable, peut-être même trop favorable, de Marcel Aubert, *Congrès de Rhénanie* de 1922, p. 526 et suiv.

CHARLEMAGNE

L'impression sur les hommes du IX^e siècle, principalement sur ceux qui ignoraient l'Italie, et c'était l'immense majorité, n'en fut pas moins éblouissante, car s'ils retrouvaient dans le plan du palais royal les grandes lignes de la villa mérovingienne, ils n'avaient jamais rien vu de pareil à l'immense salle des fêtes avec ses exèdres empruntés à l'architecture civile des Romains, ni à cette chapelle polygonale qui, à travers son modèle ravennate, allait rejoindre les constructions religieuses de l'autre nouvelle Rome, Constantinople, mieux encore, la lointaine Arménie (1). Pour ces admirateurs naïfs, la chapelle d'Aix fut une œuvre originale, d'une grandeur et d'une beauté incomparables, à la fois divine et humaine, qui l'emportait sur les ouvrages des anciens et ne pouvait être comparée dans le passé qu'au temple de Salomon. Alcuin appelle Aix du nom de Jérusalem (2) et, quand un poète veut décrire ses origines, il s'inspire des vers dont Virgile s'est servi pour raconter celles de Carthage. Il y a là un curieux mélange de réminiscences judaïques et païennes, qui s'explique par un autre fait : la naissance auprès du palais de Charlemagne d'une nouvelle ville.

Très certainement, Aix n'était guère vers 794 qu'un palais et sa population se composait essentiellement du roi et de sa famille, des fonctionnaires de sa cour et de ses domestiques; mais les séjours de plus en plus prolongés de Charlemagne devaient provoquer autour de ce palais un afflux croissant d'habitants, et c'est ce qui arriva. Bientôt s'élevèrent des maisons destinées à loger des évêques, des abbés, des comtes, le surplus des fonctionnaires ou des courtisans : telles les demeures d'Alcuin, Eginhard, Angilbert. Les anciens chemins militaires, qui reliaient Aix aux grandes voies romaines du voisinage, furent fréquentés par les marchands; un pont fut jeté à un mille de distance, sur la Wurm; un marché s'ouvrit. Des négociants chrétiens et juifs s'établirent à l'ouest de la chapelle pour vendre leurs denrées, tandis qu'un cimetière était créé sur la colline dominant Aix du côté de l'est. Enfin, Charlemagne fit exécuter d'importants travaux publics, parmi lesquels des canaux destinés à répandre les eaux chaudes, et, pour protéger l'agglomération, un mur d'enceinte. Ainsi naquit, en dehors du palais (*aquense palatium*), un bourg (*vicus aquensis*) fait de petites maisons particulières entourées de jardins dont quelques-unes avaient un oratoire, et aussi de boutiques, un bourg qui devait paraître assez mort quand Charlemagne était en voyage ou à la guerre, mais qui offrait après son retour le spectacle d'une vie intense et d'une prodigieuse activité (3).

(1) Strzygowski, *Die Baukunst der Armenier und Europa*, 1918.

(2) « Hierusalem, ubi templum sapientissimi Salomonis arte Deo construitur. » *Alcuini Epistolæ*, 145.

(3) Eginhard, *Translatio SS. Marcellini et Petri*, éd. Waitz (M. G. H., *Scriptores*, t. XV, p. 238-264); trad. française dans Teulet, *Œuvres d'Eginhard*, t. II, p. 175-377. Cette source, postérieure d'une quinzaine d'années à Charlemagne, est de tout premier ordre pour la formation du bourg d'Aix et vient compléter heureusement les rares données précises fournies par les poètes. Il ne faut d'ailleurs rien exagérer, et quand Imbart de la Tour (*Questions d'Histoire sociale et religieuse*, p. 5) estime qu'Aix devint un entrepôt commercial aussi bien qu'une

Alors on rencontre, à côté de la population sédentaire, toute une population flottante formée des éléments les plus disparates : fonctionnaires venus des parties éloignées du royaume pour solliciter de l'avancement ou des faveurs, sujets convoqués devant le tribunal royal ou demandant justice (1), malades désireux de profiter des eaux d'Aix, touristes nationaux et étrangers attirés par la renommée de Charlemagne. Tous ces voyageurs arrivent, soit à pied, soit sur des montures, cependant que par les routes conduisant au palais et au bourg s'acheminent en longues files des chariots traînés par des bœufs. Venus des villas royales environnantes ou lointaines, ou de celles qui appartiennent à des particuliers habitant la ville, ils apportent à leurs propriétaires de la farine, du vin, de la bière, de la viande sur pied, des matériaux de construction (2).

Nulle part mieux qu'au milieu de cette multitude bruyante, affairée, qui circule autour du palais et finit même certains jours par devenir encombrante (3), Charlemagne ne se manifeste avec les dehors d'affabilité qui le caractérisent. S'il prend contre les importuns certaines précautions indispensables, il se montre aux autres dans la mesure où l'espace et le bon ordre le permettent, et

reçoit « avec honneur ou patience » ceux à qui une audience royale a été accordée. Il prend même soin d'avoir à sa cour des fonctionnaires choisis dans toutes les parties du royaume, afin que chacun de ses sujets soit sûr de trouver parmi eux un parent, un compatriote « qui puisse faire parvenir sa plainte jusqu'aux oreilles du prince (4). »

Le spectacle de cette ville déjà si pittoresque s'embellit singulièrement



Dessin de M. Chièze.

L'OURS DU PALAIS D'AIX

Un beau bronze antique, surmontant la fontaine monumentale érigée jadis au milieu du parvis de la chapelle de Charlemagne; aujourd'hui placé sous le porche de la cathédrale d'Aix.

capitale politique, d'où « partaient des caravanes pour la Britannia, la Rhétie et l'Italie », tandis que « d'autres, par le Rhin et le Danube, descendaient vers les pays slaves et Byzance », il force singulièrement la note.

(1) Les cas, dans lesquels des sujets de Charlemagne pouvaient être invités ou autorisés à se rendre au palais, sont innombrables.

(2) Eginhard, *Translatio SS. Marcellini et Petri*, II, 5; IV, 6. *Einharti Epistolæ*, 5. (*Epistolæ karolini avi*, t. III, p. III.)

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 64, c. 1. Eginhard, *Vita Karoli*, 21.

(4) Hincmar, *De ordine palatii*, XVIII, XIX, XXV.

CHARLEMAGNE

quand, aux occupations et aux distractions ordinaires de la cour, s'ajoutent les fêtes qui accompagnent l'entrée de grands personnages. Ce sont les fils de Charlemagne venant saluer le roi leur père, lui rendre compte de la manière dont ils ont exécuté ses ordres et lui en demander d'autres, les officiers des armées en campagne lui apportant solennellement les trophées de la victoire, les ambassadeurs des souverains étrangers se présentant vêtus de leur costume national et suivis d'une brillante escorte, pour lui offrir avec les souhaits de leur maître de somptueux présents. Mais l'allégresse est à son comble quand arrive quelque illustre païen venu à Aix recevoir le baptême qui fera de lui un nouveau chrétien, comme ce fut le cas en 796 pour le tuden des Avars baptisé avec tous ses compagnons, probablement dans la chapelle du palais dont la construction était alors très avancée.

Pour assurer l'éclat de ces réceptions à l'occasion desquelles il se départit de sa simplicité coutumière, Charlemagne a un personnel nombreux qui comprend, avec les grands officiers, les clercs de la chapelle, les officiers ordinaires et toute une domesticité haute et basse, dans laquelle on distingue des secrétaires particuliers pour la rédaction de la correspondance privée, des médecins, des bibliothécaires, des serviteurs des deux sexes. Sacrée est sa personne, sacrée est sa demeure. Vêtu du costume de cérémonie, il s'assied sur son trône dans la grande salle du palais, entouré du maître des huissiers et des gardes du corps, et sa physionomie souriante reflète la joie qui l'anime. Autour de lui se rangent les membres de la famille royale, les ministres, les conseillers, les officiers « maintenus toujours en nombre suffisant pour que le roi puisse recevoir une ambassade avec honneur, » et qui s'efforcent de mettre leur bonne grâce à l'unisson de celle de leur maître. La reine et les princesses royales portent de longues robes en étoffe de lin, souples et légères, recouvertes d'un manteau retenu sur la poitrine par une fibule. La reine a la tête ceinte d'un diadème; les princesses ont relevé leurs cheveux avec des bandeaux couleur de pourpre ou d'améthyste; toutes sont parées de bijoux. Les officiers sont habillés à la manière franque de tissus aux couleurs éclatantes. Les personnes admises à s'approcher du roi se prosternent devant lui et lui baisent les pieds.

Si Charlemagne se rend à la chapelle, le cortège s'engage dans la galerie qui la réunit au palais, suivant un ordre déterminé. En tête marchent deux huissiers qui écartent la foule avec leurs bâtons et précèdent immédiatement le roi suivi du maître des huissiers, une baguette à la main; viennent ensuite les princesses et les princes, les grands officiers, l'archichapelain « en qui revit le grand Aaron, » le chambrier, le sénéchal, l'échanson. Les clercs « en longs vêtements, » portant haut leurs bannières, attendent le souverain à l'entrée de la chapelle. Gravissant l'escalier qui conduit au premier étage, Charlemagne va s'asseoir sur son siège de marbre, tandis que prêtres et laïques s'installent dans l'octogone. L'apocrisiaire entonne d'une voix mâle les hymnes saints, le roi mêle son chant à celui des fidèles,

puis, la cérémonie terminée, les portes sont ouvertes et Charlemagne se retire sous les yeux des privilégiés admis à prendre rang sur son passage.

A l'occasion de ces réceptions ou encore des principales fêtes religieuses de l'année ont lieu des banquets qui réunissent un grand nombre de convives et sont servis avec beaucoup de luxe. A la table royale ornée de vaisselle précieuse et que les jeunes princesses ont couverte de fleurs, Charlemagne s'assied sur de riches sièges avec la reine, les enfants royaux, sa « très sainte sœur Gisèle » quand elle se trouve au palais ; à l'entour prennent place les invités. Chaque ministre remplit son office : le chapelain récite le *bénédictus* ; le sénéchal fait son entrée, suivi de la troupe des cuisiniers et des pâtisseries, et présente les plats ; l'échanson verse des vins généreux contenus dans de beaux vases. Les mets sont variés et l'on boit aussi de la bière, mais aux jouissances matérielles Charlemagne joint des plaisirs plus relevés : la table desservie, commencent les récitations poétiques et les jeux d'esprit.

Grand chasseur, Charlemagne offre également à ceux qu'il veut honorer des tirés dans les forêts qui avoisinent la ville. Les quatre veneurs et le fauconnier, assistés par les gardes-chasses et les officiers des chiens, préparent la battue. Ces derniers, portant de longs pieux à la pointe de fer acérée et des filets, tiennent leurs bêtes en laisse avec des chaînes. Quand le roi arrive à cheval avec ses filles et la troupe des chasseurs également montés, ils lâchent la meute, et au bruit du cor la tuerie commence ; puis Charlemagne partage le gibier entre ses invités et leur offre une collation sous la tente (1).

Il n'est guère possible d'admettre qu'il y eût à Aix un théâtre, malgré la précision de certain témoignage (2), mais il se donnait des spectacles où l'on voyait des chevaux sauvages paraître avec leur dompteur, des ours danser et peut-être jouer des comédiens. Conformément à la doctrine de saint Augustin, pour qui « l'homme qui introduit chez lui des histrions, des mimes et des danseurs ne sait pas quelle multitude de démons abominables entre avec eux, » l'église était hostile à ces amusements auxquels elle prêtait un caractère diabolique. Bien qu'Angilbert ait pris leur défense, il semble que Charlemagne, pressé par Alcuin, les ait interdits ; mais on a de sérieuses raisons de penser que cette prescription resta lettre morte (3). Au surplus, ces divertissements populaires le cédaient à d'autres d'un goût plus relevé, qui achèvent de caractériser la vie de cour telle qu'elle se déroulait au palais.

* * *

La prédilection du roi pour l'étude, qui s'était manifestée si nettement dès le début de son règne, n'avait fait que croître avec le temps ; il aimait

(1) Sur la vie de la cour, voir notamment *Theodulfi Carmina*, xxv (Poeta latini avi carolini, t. I, p. 483-489) ; *Angilberti Carmina* II, VI (Ibid., p. 360-363, 366-379).

(2) *Karolus magnus et Leo papa*, vers 104-105.

(3) *Alcuini Epistolæ*, 175, 237, 244. Cf. Faral, *Les jongleurs en France au Moyen Age*, 1910, p. 11-20.

CHARLEMAGNE

de plus en plus à se reposer des fatigues du pouvoir en se faisant lire les écrits des anciens, en disputant sur des questions de langue ou de théologie, en écoutant des vers. Or ses maîtres de la première heure, les Pierre de Pise, les Paulin d'Aquilée, les Paul Diacre, qui lui avaient enseigné les subtilités de la grammaire et les vertus de la poésie latine déclinante, n'avaient point tardé à reprendre le chemin de leur pays, rappelés au-delà des Alpes par la nostalgie de la terre natale, de ce ciel bleu d'Italie dont le souvenir faisait verser à Paul Diacre de brûlantes larmes (1).

Si Charlemagne n'avait eu personne pour les remplacer, sa culture serait restée inachevée et il aurait été privé de ces entretiens aimables où il trouvait tant de charme. Heureusement, il lui restait Alcuin. Très attaché à sa « douce patrie, » Alcuin pensait bien y rentrer un jour, et jamais il ne cessa de correspondre avec les rois, les reines, les archevêques et les évêques anglo-saxons, se recommandant à leurs prières, rappelant qu'il devait à ses frères d'York sa science des Écritures, affirmant à tous que ni la distance, ni le temps ne le séparerait jamais d'eux. Mais Charlemagne n'était pas homme à se priver d'un pareil auxiliaire. Si en 790 il lui permit de passer la mer pour répondre au vœu de ses compatriotes et à ses propres sentiments, ce fut sous condition d'un prochain retour. Alcuin revint en effet, et les troubles civils qui bouleversèrent la Grande-Bretagne, le souci de sa tranquillité et de ses intérêts personnels, la collation opportune de l'abbaye de Saint-Martin de Tours achevèrent de l'attacher au grand prince qui l'avait appelé et l'honorait de sa confiance.

Quand en 794 la cour s'établit à Aix, Charlemagne suivait depuis treize ans les leçons de celui qu'il appelait « son maître vénérable, son très cher maître, » et il n'y avait plus rien de commun entre le jeune barbare ignorant monté sur le trône en 768 et le souverain quinquagénaire pénétré de littérature profane et sacrée, qui régnait maintenant sur le royaume des Francs. Mais, en cultivant son esprit, Charlemagne n'avait pas entendu travailler pour lui seul : il avait eu le sentiment qu'ici comme ailleurs il devait donner l'exemple. De là l'institution du fameux cénacle, école et académie à la fois, sur les bancs duquel le roi ne craignait pas de venir s'asseoir avec sa famille, ses évêques et ses grands. Les enfants des hauts fonctionnaires, destinés par leur naissance aux charges supérieures de l'État et de l'Église (*pueri palatini*), formaient la clientèle ordinaire de ces réunions où, dans des exercices affectant l'allure d'un dialogue vif et animé entre maître et élève, Alcuin, assisté d'autres professeurs anglo-saxons, initiait ses auditeurs à la pratique des arts libéraux. De tous il cherchait à faire de beaux esprits, subtils et aimant le trait, capables d'exprimer leur pensée sous une forme élégante, encore qu'à l'effort exigé d'eux il assignât

(1) Lettre de Paul Diacre à Théodemar, abbé du Mont-Cassin, de janvier 783 (*Epistolæ karolini avi*, t. II, p. 506-508). « En comparaison de votre monastère, écrit Paul Diacre à Théodemar, le palais est pour moi une prison. » Il regagna l'Italie en 786 ou 787, époque où Paulin allait y occuper le siège d'Aquilée.

des objets plus élevés : acquérir « en matière civile » les connaissances nécessaires pour participer à l'exercice du gouvernement, surtout atteindre à la sagesse qui permettait de parvenir un jour à la béatitude perpétuelle (1).

Parmi les grands lettrés qui firent partie de l'Académie palatine (2), plusieurs, « imitant le Seigneur qui changea le nom de Simon en celui de Pierre, » prirent ou reçurent des noms empruntés généralement à l'antiquité judaïque ou classique, qui ne sont pas sans témoigner de quelque vanité. Alcuin devint Horace (Flaccus), Angilbert Homère, Moduin, un évêque d'Autun ami de Théodulf, Ovide (Naso), Arn de Salzbourg Aquila, Eginhard Beseleel, en souvenir de ce personnage dont l'Ancien Testament dit que « plein de l'esprit de Dieu, il imagina tout ce qu'on pouvait faire en or, argent, airain,



L'ÉCOLE DU PALAIS

Dessin de M. Chièze.

Cette miniature, où l'on voit saint Jérôme enseignant deux disciples, un homme et une femme, évoque par son mobilier, ainsi que par la pose et le costume des personnages, une des scènes qui se déroulaient presque quotidiennement à l'École du palais de Charlemagne. — D'après la Bible de Charles Le Chauve, *Bibl. nat., ms. lat. 1, fol. 3^o*.

marbre, pierres précieuses et bois divers » et que les écrivains carolingiens déclaraient « supérieur à tous les peintres et sculpteurs (3). » Le futur biographe de Charlemagne était venu un des derniers à la cour, où on le railla quelque peu pour sa petite taille, mais il s'y était fait de suite la réputation rare en son temps d'un amateur d'art éclairé. La construction des palais d'Aix et d'Ingelheim et du pont de Mayence lui a été attribuée sans preuve, mais il ne paraît pas contestable qu'il soit devenu le conseiller

(1) Sur l'enseignement donné au palais, voir d'Alcuin un amusant petit poème où il montre les professeurs d'écriture, de grammaire et de musique, éduquant leurs jeunes élèves (*Carmina*, xxvi. *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 245-246) et des traités en forme de dialogues sur la grammaire, la rhétorique, la dialectique, où le prince royal Pépin et Charlemagne lui-même figurent comme interlocuteurs (Migne, *Patrologie latine*, t. CI, col. 849 et suiv.). Sur l'Académie palatine : A. Kleinclausz, *Discours prononcé à la clôture du Congrès des Sociétés savantes*, 1935.

(2) Voir H. Friedrichs, *Die Gelehrten um Karl d. grossen in ihren Schriften, Briefen u. Gedichten*, 1931.

(3) Il est paradoxal de soutenir, comme fait Halphen, *op. cit.*, p. 73-74, que ce surnom ne signifie rien et de récuser à peu près tous les textes sur le rôle artistique d'Eginhard.

CHARLEMAGNE

artistique du roi, secondé dans sa tâche par Anségise, abbé de Fontenelle, un moine renommé pour sa science des choses divines et humaines, restaurateur de plusieurs abbayes (1).

Alcuin partit d'Aix en 796, échangeant le séjour de la cour contre celui de son abbaye de Saint-Martin, mais son influence fut loin de disparaître : il poursuivit dorénavant à distance son enseignement. Nombreuses sont les lettres où, avec un zèle inlassable et une érudition sans limite, il indique à ses correspondants les livres qu'ils doivent lire, leur adresse des dissertations nourries sur la science, la morale et la religion, qui nous paraissent quelque peu fastidieuses aujourd'hui, mais qui étaient alors très appréciées. Dans ce commerce épistolaire fondé sur l'amitié, dont Alcuin fait à plusieurs reprises un magnifique éloge, on n'aperçoit pas seulement, à travers des formules de tendresse trop souvent pénétrées de mauvais goût, le lien spirituel qui unissait les serviteurs politiques de Charlemagne, les Angilbert, les Adalhard, les Arn, les Théodulf : on voit aussi que les efforts conjugués de Charlemagne et d'Alcuin avaient abouti à créer au palais vers la fin du VIII^e siècle un ardent foyer de culture classique qui rayonnait à travers tout le royaume.

Telle est l'origine de la littérature, alimentée dans la forme par la connaissance des lettres latines et dans le fond par les exploits de Charlemagne, que représentent en prose ces *Annales royales* dont on a cherché avec raison les auteurs parmi les familiers du roi, en poésie ces chants pareils à des fragments d'épopée, où Angilbert et Théodulf, « tous deux divins poètes, » et leurs émules célèbrent en vers hexamètres « la beauté des enfants royaux » et « les splendeurs de la cour. » Certes, au point de vue de la langue, ces productions prêtent à la critique. Les emprunts faits par leurs auteurs à des modèles latins, auxquels ils demandent des tournures, des expressions, des phrases, des vers tout entiers, qu'ils adaptent à leur pensée propre par de véritables tours de force, donnent aux œuvres issues de ce singulier travail une allure pédantesque et limitent fortement leur originalité. Ils supposent aussi une prodigieuse érudition, et l'on aurait tort de se montrer sévère en présence du laborieux effort accompli par des hommes à peine sortis de la barbarie, qui se sont faits écoliers à l'âge mûr pour redresser une latinité défaillante et enfanter des ouvrages dignes du prince dont ils étaient les fidèles serviteurs.

Charlemagne est le centre de cette littérature. Non seulement en effet il lui fournit ses thèmes favoris, mais il prodigue à ses auteurs les marques de sa bienveillance et de sa générosité. « Si David est la gloire des poètes, dit l'un d'eux, David aime de son côté les poètes et la poésie (2). » Un autre

(1) *Epitaphium Einhardi* (Poetæ latini ævi carolini, t. II, p. 237); *Gesta abbatum Fontanellensium*, 17. Cela ne veut pas dire d'ailleurs qu'Einhard ait été un artiste, architecte ou orfèvre, comme l'a soutenu en dernier lieu Max Büchner (*Einhard als Künstler*, 1919) dans un livre rempli d'affirmations invraisemblables.

(2) *Angilberti Carmina*, II (Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 360).

compare les faveurs accordées par Charles à Angilbert, Alcuin, Théodulf, Eginhard à celles que reçurent jadis Virgile, lorsqu'il vint à Rome « après avoir perdu ses champs, » Lucain « quand il chanta les guerres du fameux César (1). » Sachant le goût du roi pour les livres, les obligés de ce nouveau Mécène lui offrent les copies d'ouvrages en renom qu'il leur a désignés, la grammaire de Diomède, les Histoires de Bède le Vénérable, un traité contre les maladies, généralement accompagnés de flatteuses dédicaces.

On se tromperait d'ailleurs si l'on croyait que les sympathies de Charlemagne allaient exclusivement aux langues anciennes. De son temps déjà, le latin n'était plus que la langue de l'Église et des savants (2). Le langage courant, celui que les prêtres employaient en chaire et dans lequel fut traduit le texte des homélies « afin de pouvoir être plus facilement compris de tous, » celui aussi dont les conciles se servaient pour communiquer avec la foule, était représenté par ces deux idiomes qui, après avoir longtemps couvé, devaient apparaître à la lumière de l'histoire une trentaine d'années après la mort de Charlemagne dans les fameux serments de Strasbourg : le roman et le tudesque (3). Le roi ne se contenta pas de parler l'un et l'autre, ce dernier surtout qui était celui de ses ancêtres : c'est à lui que revient le mérite d'avoir fixé les premiers balbutiements d'une des futures grandes langues de l'Europe occidentale, en faisant commencer une grammaire en langue germanique, en attribuant des noms germaniques aux mois et aux vents, en faisant mettre par écrit « les très vieux poèmes barbares qui chantaient les actes et les guerres des anciens rois (4). »

Le remarquable élan intellectuel, qui produisait de pareils résultats, dépasse en portée les limites du palais; il prouve que si la Renaissance, dont Charlemagne fut l'initiateur incontestable, s'est manifestée principalement dans le domaine religieux, comme on le verra dans la suite, elle a eu aussi un caractère profane. La construction dans la vallée du Rhin des palais royaux, dont la chapelle d'Aix reste le chef-d'œuvre, l'apparition dans le même temps de nombreux écrits en prose et en vers d'un latin amélioré, tous ces ouvrages conçus « pour la beauté du royaume » et la gloire du roi établissent avec certitude qu'il y eut un art et une littérature de cour dont la société tout entière bénéficia.

Nulle part, ce côté de la civilisation carolingienne n'apparaît mieux qu'à Aix. Cependant, il ne faudrait pas croire que, dans le palais de Charlemagne, tout fût noble et mesuré. La cour du roi des Francs était, comme toutes les cours, un foyer d'intrigues et de jalousie. Dans une de ses pages les plus

(1) *Nasonis Ecloga*, vers 71 et suiv. (Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 387.)

(2) F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin?* (Bulletin Ducange, t. VI, 1931, p. 97-159).

(3) « Visum est unanimitati nostræ... ut eisdem homiliis quisque aperte transferre studeat in rusticam Romanam linguam aut in Thiotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere que dicuntur. » Concile de Tours de 813, art. 17. (*Concilia Karolini ævi*, I, p. 288).

(4) Eginhard, *Vita Karoli*, 9, 25. Bien qu'Eginhard n'en dise rien, il ne paraît pas douteux que Charlemagne, élevé dans la France occidentale, parlât le roman comme le tudesque.

CHARLEMAGNE

curieuses, Eginhard nous montre au temps de Louis le Pieux les courtisans arrivant au palais dès le matin et s'asseyant devant les portes de la chambre royale pour guetter la sortie du souverain (1) : il y a tout lieu de penser que pareille scène aurait pu être placée tout aussi bien sous Charlemagne. De son côté, Hincmar parle de certains serviteurs royaux qui n'ont pas de mission particulière auprès du prince, mais vivent dans son intimité, auxquels les hauts fonctionnaires donnent couramment de l'or, de l'argent, des chevaux, des repas et jusqu'au logement. Les actes de corruption ne semblent pas avoir été rares ni les conflits d'intérêts, et c'est probablement dans des cas de ce genre que l'archichapelain, gardien naturel de la paix ecclésiastique, intervenait pour détourner « de toute idée ou entreprise perverse. » Parfois aussi l'orgueil ou la méchanceté s'en mêlait. Tel savant ou poète réputé décoche à ses rivaux des traits empoisonnés, tel courtisan désireux de paraître s'entoure du plus grand nombre de serviteurs possibles, et quand Hincmar dit que, pour les entretenir, il ne va pas jusqu'aux rapines et au vol, il ne convainc personne (2).

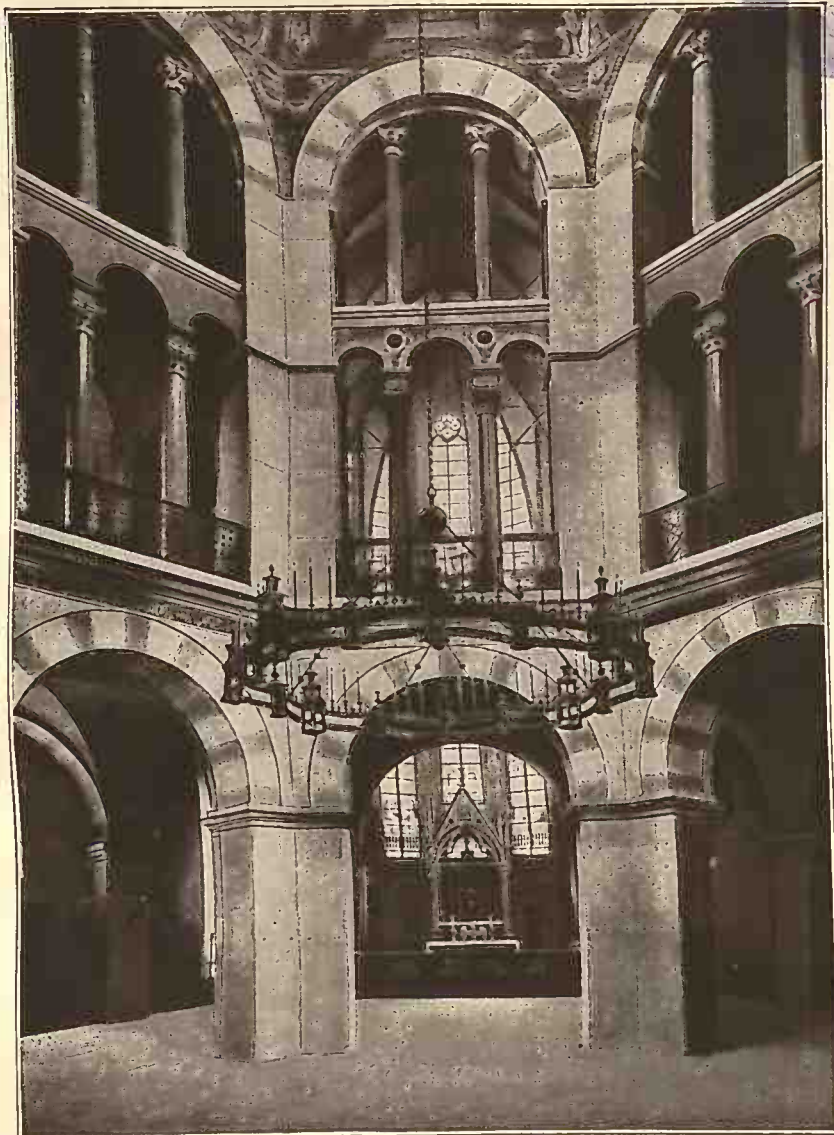
A dire vrai, ces taches disparaissent dans l'ensemble du tableau. Aux résidences des anciens rois francs, simples gîtes dont ils ne s'occupèrent jamais sérieusement, Charlemagne a substitué une vraie capitale, rendant sa grandeur visible aux yeux de tous. Il était à Aix des moments où cette grandeur paraissait éclatante : c'est quand l'assemblée générale ou quelque concile s'y trouvait convoqué. Alors le palais et le bourg se remplissaient d'illustres visiteurs, des bâtiments s'improvisaient pour recevoir les prélats et les grands appelés à délibérer, et la plaine d'alentour se couvrait de tentes où les fidèles sujets du roi se tenant avec leurs dons attendaient l'heureux instant où ils pourraient « contempler son visage trois fois plus brillant que l'or et son front digne du poids du diadème (3). »

(1) Eginhard, *Translatio SS. Marcellini et Petri*, III, 22.

(2) Hincmar, *De ordine palatii*, xx, xxvii, xxviii.

(3) *Theodulfi Carmina*, xxv, vers 13-16 (Poète latini avi carolini, I, p. 483).

LE SERVICE RELIGIEUX AU PALAIS



VUE INTÉRIEURE DE LA CHAPELLE D'AIX.

Cette vue donne trois des côtés de l'octogone, avec leurs tribunes couvertes d'un berceau rampant, décorées de colonnes antiques et de grilles de bronze du temps de Charlemagne. On y voit aussi la naissance de la coupole, le lustre de Frédéric Barberousse, et, dans le fond, le chœur gothique avec son autel.

(1. Agenlur.

CHAPITRE VIII

L'ORDRE DANS L'ÉTAT

E^N 785, alors que Charlemagne se trouvait absorbé par les dernières difficultés de la grande guerre de Saxe, la nouvelle lui parvint que le comte thuringien Hardrad, ainsi que plusieurs comtes et grands de son voisinage, avaient résolu de s'emparer de lui, de le mettre à mort ou tout au moins de soustraire à son obéissance la contrée qu'ils habitaient.

Le roi feignit d'abord de ne rien savoir, car il désirait avant tout régler les affaires saxonnes; peut-être aussi, en présence d'un tel péril, entendait-il prendre avant d'agir le temps de la réflexion. Il passa donc tranquillement l'hiver de 785-786 à Attigny; mais, la belle saison venue, prétextant que, malgré son ordre, un des Thuringiens rebelles, soutenu par tous ses compatriotes, avait refusé de marier sa fille à un Franc dont elle était la fiancée selon la loi franque, il envoya des troupes ravager le pays. Les chefs de la conjuration ne se méprirent ni sur la véritable origine de cette intervention, ni sur le danger qu'ils couraient, car entre temps Witikind s'était soumis et le roi avait reconquis toute sa liberté d'action. Se sentant perdus, ils se réfugièrent « auprès du corps de saint Boniface, » espérant qu'en raison des mérites du saint et de sa vénération pour lui, Charlemagne se relâcherait de sa sévérité; mais, averti de leur présence à Fulde par l'abbé Baugulf, il leur enjoignit purement et simplement de comparaître devant lui pour être interrogés. Mis en sa présence, ils ne cherchèrent pas à nier leur crime; toutefois, pour se disculper, ils alléguèrent qu'ils n'avaient jamais juré fidélité au roi. Alors celui-ci les envoya sous bonne escorte en Italie, particulièrement à Saint-Pierre de Rome, en Neustrie et en Aquitaine, pour y prêter serment sur les reliques des saints tant à lui-même qu'à ses enfants; puis, à leur retour, il les fit comparaître devant l'assemblée de Worms du mois d'août 786, qui les condamna à l'exil ou à la perte de la vue ainsi qu'à la confiscation des biens. Trois d'entre eux, qui tentèrent de résister, furent mis à mort. Ceux dont l'innocence avait été reconnue purent retourner chez eux sans être inquiétés. Hardrad était parmi les exilés (1).

(1) Sur cette conjuration, à laquelle les *Annales royales* font une simple allusion en 817, voir : Eginhard, *Vita Karoli*, 20; *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 785; *Annales Laureshamenses*, 786; surtout *Annales Nazariani*, 786, texte capital.

CHARLEMAGNE

Il semble que l'échec complet de la conspiration et la modération relative, dont Charlemagne avait fait preuve dans le châtimeut des coupables, auraient dû le mettre à l'abri d'une nouvelle menace du même genre : il n'en fut rien. Pendant l'été ou l'automne de 792, alors qu'installé à Ratisbonne le roi préparait sa grande offensive contre les Avars et que la révolte recommençait à gronder en Saxe, des grands et des comtes francs, invoquant la faiblesse avec laquelle Charlemagne tolérait les cruautés de la reine Fastrade, fomentèrent à leur tour un complot. A ce moment vivait à la cour un prince pour qui la destinée avait été singulièrement dure, Pépin, le fils aîné du roi, né une vingtaine d'années auparavant de son union avec la franque Himiltrude. Non seulement, en effet, le jeune homme était, quoique beau de visage, atteint d'une infirmité qui l'a fait surnommer le Bossu, mais, considéré comme l'enfant d'une concubine, il avait été soigneusement tenu à l'écart des affaires, tandis que ses frères moins âgés recevaient des royaumes à gouverner; l'un d'eux, Pépin d'Italie, lui avait même dérobé le glorieux nom qu'il portait. Le but des conjurés n'était plus seulement de tuer Charlemagne ou de distraire de son royaume une de ses principales contrées, mais de faire périr ses fils légitimes et de livrer à Pépin le Bossu tout l'État franc.

L'histoire n'a gardé le nom d'aucun des conjurés, à l'exception de celui du comte Theudald, de sorte qu'il est impossible d'apprécier exactement l'importance de la révolte; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que Charlemagne, mis au courant du complot par le Lombard Fardulf, agit cette fois avec célérité et sans ménagement. Dans une assemblée générale réunie à Ratisbonne sur son ordre et en sa présence, les Francs appliquant strictement la loi condamnèrent les conjurés à la peine de mort et à la perte de leurs biens comme coupables du crime de lèse-majesté, en raison de quoi les uns furent pendus, les autres eurent la tête tranchée. Seuls les moins coupables furent exilés ou subirent la peine du fouet. Quant à Pépin qui avait feint une maladie pour détourner de lui tout soupçon de complicité, l'assemblée lui fit grâce de la vie sur la demande du roi, à la condition qu'il irait finir ses jours dans un monastère, et en effet, après avoir été tonsuré, il fut dirigé sur l'abbaye de Prüm, où il devait mourir en 811 dans l'obscurité la plus complète. Fidèle à sa méthode, Charlemagne épargna ceux que le jugement de Dieu avait innocentés, parmi lesquels le comte Theudald, et récompensa généreusement ceux qui lui avaient témoigné une fidélité particulière. Au cours d'une seconde assemblée tenue pendant l'hiver à Ratisbonne, il leur donna de l'or, de l'argent, des étoffes de soie et d'autres présents, et nomma Fardulf abbé de Saint-Denis (1).

Une différence profonde sépare ces deux conjurations. Si la première a toutes les apparences d'une insurrection régionale capable de « diminuer le

(1) Eginhard, *Vita Karoli*; 20; *Annales regni Francorum (Remaniement)*, 792; *Annales Laureshamenses*, 792-793; *Annales Mosellani*, 791; *Diplomata Karolinorum*, 181.

royaume des Francs (1), » la seconde ne fut qu'un essai de révolution de pa ais, comme il s'en produisait si souvent à Constantinople. Mais l'une et l'autre eurent une portée beaucoup plus grande que les contemporains ne le laissent entendre. En vérité, ni l'ambition de quelques comtes et d'un prince dépossédé de ses droits, ni la prétendue cruauté d'une reine ne suffit pour expliquer ces actes de rébellion : il y faut joindre une cause plus grave, qui est le principe même sur lequel reposait alors le gouvernement monarchique.

Comme on l'a observé dès le début et comme la suite des faits l'a amplement démontré, Charlemagne pouvait couvrir ses décisions d'une apparence d'approbation, demander aux grands leur avis sur ses projets ou même s'adresser à tout le peuple : il ne faisait en réalité que ce qu'il voulait, il régnait en maître. Or le souvenir des temps relativement proches, où l'aristocratie et même les simples hommes libres exerçaient une influence réelle sur le gouvernement, avait dû demeurer vivace dans certaines régions et il était naturel que quelques grands refusassent de se laisser transformer en courtisans. Telle fut la véritable origine des conjurations de 785 et 792. Elles constituent une réaction contre le despotisme de Charlemagne, dirigée par les grands et à laquelle un peuple spécialement affecté par le lourd fardeau des guerres saxonnes s'est momentanément associé, et ainsi apparaissent les premiers symptômes d'un mécontentement dont on rencontrera de nouvelles manifestations dans la suite. Elles prouvent d'autre part que si les habitants du royaume, à la fin du VIII^e siècle, ressentaient beaucoup plus qu'on ne croit généralement le poids des charges militaires qui pesaient sur eux, l'aristocratie n'avait pas désappris les pratiques brutales de l'époque mérovingienne, qui avaient abouti jadis au meurtre de tant de rois et de reines.

Ces instincts violents n'étaient point particuliers d'ailleurs aux classes élevées. A défaut d'un Grégoire de Tours, dont le témoignage serait ici singulièrement précieux, la lecture des capitulaires de Charlemagne établit clairement que, si les mœurs de la société franque s'étaient améliorées grâce au zèle des premiers princes carolingiens appuyés sur l'Église, elles étaient loin d'avoir atteint la douceur indispensable à la vie d'un grand peuple. Non seulement un vice extrêmement grave, l'ivrognerie, restait très répandu et amenait à la fin des repas des disputes accompagnées de jurons, de blasphèmes et de rixes, mais les vols étaient constants et les homicides « provoquaient la mort d'une multitude de peuple chrétien ; » enfin, le nombre des fugitifs qui couraient le pays, généralement pour échapper au châtement de leurs forfaits, et les sanglants conflits résultant de l'exercice du droit de vengeance, créaient de leur côté un trouble profond. Dans les attentats contre la vie du roi, il ne faut donc voir que la manifestation la plus retentissante d'un état de choses extrêmement dangereux.

(1) • Regnum minuere, » Thégan, *Vita Hludowici*, 22.

CHARLEMAGNE

Charlemagne ne pouvait demeurer indifférent à une situation aussi redoutable pour sa personne que contraire à l'idée qu'il avait de sa fonction. Entre 786 et 789, il proclama solennellement la nécessité pour tous ses sujets de lui prêter le serment de fidélité ainsi qu'à ses fils, et en arrêta la formule (1). D'autre part, il promulgua plusieurs capitulaires ayant pour objet de garantir la vie et les biens de ses sujets, de corriger leurs vices. Des peines sévères furent portées contre les larrons et les meurtriers. L'auteur d'un vol était puni de la perte d'un œil, de celle du nez s'il récidivait, de la mort s'il recommençait encore; l'homicide, quelle qu'en fût la cause, devait être châtié rigoureusement. Charlemagne prohiba l'ivrognerie, interdit le port d'armes à l'intérieur du royaume, fit rechercher les fugitifs, tenta de limiter le droit de vengeance (2).

Cependant, il ne suffisait pas, pour redresser toute une société, d'édicter des défenses et des peines. Dans l'immense État qu'était devenu l'État carolingien, où la fuite des coupables se trouvait favorisée par les vastes espaces dépourvus de routes, semés de marécages et couverts de forêts, l'application des capitulaires royaux était extrêmement malaisée. Il importait donc au plus haut degré que les représentants de Charlemagne sur toute l'étendue du royaume, c'est-à-dire les comtes, veillassent de près à l'exécution de ses volontés et se montrassent, dans leurs circonscriptions respectives, attentifs aux moindres manifestations de résistance ou de mécontentement qui pouvaient se produire, résolus à remplir sans faiblesse leur lourde tâche.

Charlemagne porta de ce côté sa vigilante attention. Sans doute il lui est arrivé de prendre des comtes parmi les vaincus pour récompenser des services rendus ou se faire des alliés parmi ses nouveaux sujets. Le plus souvent, imitant l'exemple de son aïeul et de son père qui avaient établi en Bourgogne et en Aquitaine « des hommes sûrs, » il les choisit dans un petit nombre de familles d'une fidélité éprouvée, généralement originaires des vallées de la Meuse et de la Moselle, qui, continuant à posséder dans leur contrée d'origine leurs biens patrimoniaux, y revenaient fréquemment et gardaient avec lui un étroit contact (3). D'après un témoignage tardif, mais qui ne semble pas dépourvu de valeur, il serait même allé plus loin dans cette voie. A la suite des conjurations dont il faillit être victime, il aurait, usant de son pouvoir absolu, pris certains des comtes parmi des serfs de ses villas préalablement affranchis, pour les établir à Orléans, Bourges, Clermont et « en d'autres lieux qu'il lui parut bon (4). »

En même temps qu'il s'entourait de comtes dévoués à sa personne et à sa

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 23, c. 18; 25, c. 1-2.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 20, c. 22, 23; 22, c. 67; 23, c. 26; 44, c. 5; 52, c. 6; 64, c. 9.

(3) Poupardin, *Les grandes familles comtales à l'époque carolingienne* (dans *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, 1901, p. 377-399. App. XIII).

(4) Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, I, 18 (édit. de Certain, p. 43).

politique, Charlemagne précisait en maints capitulaires le service essentiel qu'il attendait d'eux et de leurs auxiliaires. « Que les comtes et les centeniers, déclare-t-il, rendent toute justice; qu'ils aient dans leur circonscription des agents auxquels ils puissent se fier, qui n'oppriment point les pauvres, poursuivent les voleurs, les larrons, les homicides, les adultères. » Et ailleurs : « Que ceux qui ont reçu le pouvoir de juger jugent justement, sans considération de présents, de flatteries ni de personnes (1). » En vertu de ce pouvoir, le comte a son tribunal, qui porte en langue germanique le nom de mall (*mallum, mallum publicum*), en latin celui de plaid ou placite (*placitum*), et remonte à l'époque mérovingienne. Charlemagne fixe les conditions de son fonctionnement avec une rigueur inconnue jusque-là. Le mall se tiendra n'importe quel jour, sauf les dimanches et jours de fêtes où « tout le monde doit aller entendre la parole de Dieu; » il aura lieu dans un local couvert et bien entretenu qui puisse servir hiver comme été, et jamais dans une église ni sous le porche qui la précède, à cause des condamnations à mort qu'il peut prononcer. Deux ou trois fois par an, au printemps et à l'automne, tous les hommes libres s'y rendront obligatoirement (2). Le comte n'oubliera jamais de le réunir et n'en abrégera point la durée pour aller à la chasse ou se livrer à quelque autre plaisir, car la justice doit être rapide. Laissant au centenier « les causes légères et faciles à juger, » il gardera pour lui toutes celles qui sont susceptibles d'entraîner la perte des biens, de la liberté ou de la vie (3). Juges, plaignants et témoins doivent arriver à jeun au tribunal et l'accès en demeure interdit à quiconque est en état d'ivresse ou armé. Celui qui ne répond pas à l'appel reçu est puni sévèrement, surtout s'il récidive. Le comte distingue avec soin les bons témoins des mauvais; il a une prison dans son comté, et ses centeniers ou vicaires y entretiennent des potences (4).

Toutes ces mesures ont pour objet de faire régner l'ordre dans le prétoire, mais il est évident que la justice ne peut être bien rendue que si ceux qui en ont la charge connaissent et appliquent les différents textes juridiques en usage dans le royaume, suivant le vieux principe de la personnalité des lois. Charlemagne rappelle que le fonctionnaire à qui il a délégué son droit de juger doit se conformer strictement aux lois existantes, surtout si elles mettent en péril une vie humaine; ailleurs il dit que « le juge a le devoir d'apprendre d'abord avec soin la loi telle que les sages l'ont établie, afin de ne pas s'écarter par ignorance de la voie de la vérité (5). »

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 33, c. 25; 22, c. 63.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 19, c. 12; 26, c. 18; 61, c. 13; 62, c. 25; 78, c. 21; 83, c. 8; 102, c. 14.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 64, c. 3; 80, c. 4; 102, c. 14.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 40, c. 15; 62, c. 16; 67, c. 1; 77, c. 11; 102, c. 12. Sur le mall au temps de Charlemagne, voir Bidault des Chaumes, *Etude sur le mallum*, 1906, p. 449 e suiv.

(5) « Primo judici discenda est lex a sapientibus populo composita ne per ignorantiam a via veritatis erret. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 63.

CHARLEMAGNE

Enfin, à ces garanties précieuses pour l'accusé, il en joint une autre, destinée à le protéger contre l'erreur ou l'arbitraire des comtes : l'institution des scabins (1).

Mentionnés pour la première fois en 781, les scabins, au nombre de sept pris parmi les hommes libres, sont, au moins dans la Francie, les assistants obligatoires du comte siégeant en son tribunal. On s'est demandé s'ils étaient de vrais juges qui dictaient au comte sa sentence ou s'ils avaient seulement voix consultative. Il est possible que, sous un prétexte ou sous un autre, des comtes aient éludé parfois leur décision, mais il ne paraît pas douteux que le jugement rendu par eux, et qui devait recevoir dans certains cas l'approbation des « bonshommes » ou notables, était généralement suivi comme « conforme à l'équité et à la loi. » Aussi les scabins étaient-ils choisis avec soin et leurs noms conservés au palais. Le roi les tenait au courant des changements introduits dans la jurisprudence et témoignait pour leur avis la plus grande considération. Un diplôme royal de l'année 782 ou 783 en fournit la preuve. A ce moment, Charlemagne se trouvant à Thionville fut appelé à se prononcer sur la propriété du monastère de Mettlach, disputée entre l'église Saint-Pierre de Trèves et les fils d'un certain Lambert. D'accord avec ses fidèles, il convoqua auprès de lui tous les scabins de la région de la Moselle, qui arrivèrent au nombre de 45 et, suivant leur opinion, il décida en faveur de l'église de Trèves (2).

Pour faire régner l'ordre et la justice dans ses États, Charlemagne eut aussi recours à la religion. Au chrétien qu'il était, elle n'apparaissait pas uniquement en effet comme chargée de régler les devoirs de l'homme envers Dieu : seule elle lui semblait capable d'imposer à un siècle qui gardait encore des traces de barbarie le respect des droits de l'humanité. C'est pourquoi, dans les capitulaires, à côté d'articles ayant pour but d'obliger les fidèles à pratiquer les rites prescrits par l'église, l'on en rencontre d'autres destinés à éveiller leur piété et leur conscience et à les arrêter ainsi sur la pente qui conduit à la faute, parfois même au crime.

Qu'ils sachent le Pater et le Credo ; qu'ils aillent régulièrement à l'église les dimanches et fêtes pour louer Dieu de tout le bien qu'il leur fait ; qu'ils suivent la messe attentivement et ne sortent pas avant d'avoir reçu la bénédiction du prêtre ; qu'ils emploient le reste de leur temps à la prière et aux bonnes œuvres et observent rigoureusement le repos dominical. Point de travaux serviles en ces saints jours, ni de marché, ni de chasse, ni de spectacle ; seuls sont permis les charrois indispensables à l'alimentation des habitants et aux besoins de l'armée et, s'il est nécessaire, l'ensevelissement des

(1) Beaudouin, *La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc* (Nouv. Revue hist. de droit français et étranger, 1887-1888). Salcilles, *Du rôle des scabins et des notables dans les tribunaux carolingiens* (Revue historique, t. XL, 1889). Brunner, *Die Herkunft der Schöffen* (Mitt. d. Inst. f. æster. Gesch. forsch., t. VIII, 1887).

(2) *Diplomata Karolinorum*, 148.

morts. Enfin, que soient respectés les préceptes moraux enseignés par la religion, plus spécialement ceux qui commandent d'honorer ses père et mère, de ne pas se montrer cupide, de ne point blasphémer, d'éviter l'inceste, de ne jurer par le nom de Dieu, ni par celui des saints, ce « crime détestable qu'il est nécessaire de détruire chez le peuple chrétien (1). » Pour seconder la volonté du roi, persévérante, mais lointaine, les prêtres, plus proches des fidèles qu'ils reçoivent au tribunal de la pénitence et que la messe rassemble chaque dimanche autour de leur chaire, interviendront énergiquement. Charlemagne exige qu'ils racontent à leurs auditeurs comment « les impies sont, en raison de leurs crimes, précipités dans le feu avec le diable, tandis que les justes jouissent de la vie éternelle avec le Christ et ses saints anges » et qu'à ce propos ils énumèrent d'après saint Paul, « le grand prédicateur de l'église de Dieu, » les vices susceptibles de mériter les peines de l'enfer : fornication, impureté, luxure, idolâtrie, disputes, rixes, hérésie, envie, homicide, ivrognerie, débauche; leur opposent les vertus qui ouvrent les portes du royaume céleste : amour de Dieu et de son prochain, foi et espoir en Dieu, patience et humilité, charité et continence, bonté et miséricorde, confession des péchés, aumônes, pardon des injures (2).

L'évêque assurera, grâce aux armées spirituelles dont il dispose, le respect de ces prescriptions religieuses et morales, qui correspondent aux dispositions pénales publiées par Charlemagne d'autre part. En conséquence, il aura, tout comme le comte, son tribunal, devant lequel seront déférés notamment les délits d'inceste, de parricide, de fratricide, de meurtre commis sur des parents, et le comte lui prêterait main-forte au besoin contre les coupables qui refuseront d'accepter sa sentence (3).

* * *

L'union étroite du pouvoir civil représenté par le comte et de l'autorité ecclésiastique personnifiée par l'évêque devait, dans la pensée de Charlemagne, assurer à l'intérieur du royaume cette paix publique qui lui était particulièrement chère, et ainsi s'explique qu'il associe constamment au mot justice les grands mots de paix, de concorde, de charité. « Tous ceux qui par quelque forfait ont troublé la paix, dit-il, doivent être arrêtés (4), » et sans cesse il recommande au peuple de respecter la justice royale et de bien accueillir ceux qui ont mission de la rendre. Mais la société était alors menacée par des maux d'une autre nature, aussi difficiles à atteindre que

(1) Ces dispositions, que les capitulaires rappellent sans cesse, sont insérées en premier lieu dans l'*Admonitio generalis* du 23 mars 789 (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22).

(2) *Admonitio generalis*, c. 82.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 6 (Statutum est a domno rege ut episcopi justitias faciant in suis parrocchiis); 33, c. 37, 38; 77, c. 1. Cf. Beauchet, *Histoire de l'organisation judiciaire en France. Époque franque*, 1886, p. 401 et suiv.

(4) « De pacē, ut omnes qui per aliqua scelera ei rebelles sunt constringantur. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 1.

CHARLEMAGNE

ceux provenant de l'avidité, des mauvaises mœurs ou de la cruauté des hommes.

Les différents fléaux que le moyen âge a connus, encore qu'ils paraissent moins fréquents qu'à l'époque mérovingienne, n'ont pas disparu sous Charlemagne. A maintes reprises, les annalistes signalent des tremblements de terre, des sécheresses, des inondations, surtout des famines. En 778, une secousse sismique ébranle les villes italiennes, faisant choir de nombreux monuments parmi lesquels plusieurs églises et périr quantité de personnes; en 779, une grande famine suivie de mortalité s'abat sur la Francie; en 783 sévissent des chaleurs mortelles, tandis que l'année suivante se produisent de violentes inondations. En 793, par suite de la sécheresse, la famine éprouve la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Italie; les habitants, réduits à manger de la chair humaine et des immondices, sont en partie décimés (1).

La piété de Charlemagne devait lui suggérer naturellement l'idée de recourir contre toutes ces misères à l'intervention divine, et en effet on le voit préconiser dans les cas de famine, peste, stérilité « ou autre tribulation, » des prières, des messes, des jeûnes (2). Quelque confiance qu'il eût en la miséricorde céleste, il avait cependant une foi trop saine pour ne pas comprendre que, s'il voulait que Dieu l'aidât dans une tâche aussi difficile, il devait s'aider lui-même. Aussi recourut-il à des mesures d'ordre pratique et humain qui témoignent d'une ferme initiative. En 780, les évêques, abbés, comtes et vassaux royaux reçoivent l'ordre de faire des aumônes en argent, dont le tarif est rigoureusement fixé, et de nourrir les familles pauvres à leurs frais jusqu'à la moisson nouvelle; l'année qui suit la famine de 793, le concile de Francfort fixe un prix limite pour la vente du pain et des grains, qu'il est interdit à tout laïque ou ecclésiastique de dépasser « en temps d'abondance comme de cherté (3). » D'une manière générale d'ailleurs, Charlemagne ne perd pas de vue la protection due aux misérables. C'est ainsi qu'il enjoint aux évêques et abbés d'entretenir soigneusement les établissements hospitaliers existant sur leurs terres, à ses agents de maintenir en bon état ceux qui se trouvent dans le domaine royal et de restaurer ceux que le temps a ruinés, « afin de soulager les pauvres du Seigneur (4). »

Au fond, les maux dont souffrait le peuple, et particulièrement les famines, avaient surtout des causes sociales et économiques : insécurité des personnes et des biens, insuffisance des récoltes, difficulté des voies de communication, divagation des fleuves, entraves à la circulation des marchandises. Les efforts du roi pour assurer le respect de la vie humaine et de la propriété, en répri-

(1) *Annales Laureshamenses*, 778, 779, 783, 793. *Annales Mosellani*, 792.

(2) Boretius, *Capitularia*, 21; 44, c. 4. Cf. *S. Bonifatii et Lulli Epistole*, 113.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 21; 28, c. 4.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 92, c. 3; 102, c. 9. Ce sont des capitulaires italiens, mais leur extension à tout le royaume ne saurait faire doute.

mant l'homicide et le vol, durent améliorer la situation. D'autre part, lorsqu'il garantissait par ses victoires la tranquillité de ses frontières et, en les portant à des distances prodigieuses, englobait dans ses États des contrées différant par leurs productions de la Francie propre, lorsqu'il nouait jusqu'en Orient des relations avec les souverains étrangers, lorsqu'il introduisait dans la circulation une masse d'objets précieux rapportés du camp des Avares, Charlemagne contribuait à développer la fortune de ses sujets.

A-t-il fait davantage? A-t-il eu à proprement parler une politique économique, c'est-à-dire une politique ayant pour objet d'obtenir, par des moyens déterminés et en appliquant certains principes, le développement de toutes les branches de la richesse publique? Admettre pareille doctrine peut paraître excessif, mais c'est une grosse erreur de voir uniquement en Charlemagne le continuateur de la tradition mérovingienne, attendu qu'il ne succédait pas aux Mérovingiens du VI^e siècle, encore proches de la civilisation romaine et sous lesquels l'essor économique antérieur s'était poursuivi dans une certaine mesure par la force des choses, mais à ceux du VII^e et du VIII^e qui n'avaient laissé que ruines derrière eux (1). Si donc il nous faut renoncer une fois pour toutes à la conception d'un Charlemagne « portant ses regards au-delà des frontières de son empire et cherchant avec les riches moyens que lui procurait sa grandiose administration à ouvrir à travers ses vastes États les voies par où s'écoulerait le surplus de la production nationale (2), » nous devons penser et nous allons voir que son œuvre économique, quoique moins brillante que son œuvre politique, mérite cependant la plus grande considération.

Au VIII^e siècle, les conditions de la vie humaine différaient profondément de ce qu'elles sont aujourd'hui. L'industrie n'était pas associée au commerce, mais à l'agriculture; c'étaient les ouvriers vivant dans les villas, c'est-à-dire dans les fermes, qui fabriquaient les ustensiles et les vêtements nécessaires à leur propriétaire, de même que les cultivateurs lui fournissaient toutes les denrées alimentaires indispensables à sa subsistance. Alcuin voyageant en Angleterre écrit qu'on lui envoie de ses terres des vêtements en peau de chèvre, laine et lin, du vin, de l'argent, et qu'on distribue aux veuves et orphelins du blé, du vin et du lard; Eginhard fait venir de la campagne à sa maison d'Aix des maçons pour la réparer, de la farine, du grain pour faire de la cervoise, du vin, du fromage, de la cire, et donne des instructions pour qu'on abatte deux bœufs et utilise au mieux leurs dépouilles (3). Charlemagne a tout d'abord manifesté son action économique par les progrès que, premier propriétaire du royaume, il a réalisés dans ses domaines.

(1) C'est ce qu'ont trop oublié Halphen et Pirenne, dans leur louable projet de réagir contre les exagérations d'Inama-Sternegg.

(2) Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte bis zum Schluss der Karolingerperiode*, 2^e édit. 1909, p. 592.

(3) *Alcuini Epistole*, 8. *Einharti Epistole*, 5, 56 (*Epistolæ karolini ævi*, t. III, p. III, 137).

CHARLEMAGNE

Le fameux *Capitulair de villis*, où l'on peut voir comme la mise au point des procédés de culture et de fabrication en usage dans les villas royales de son temps et une tentative pour préciser et coordonner le travail de leurs tenanciers, constitue à cet égard un document de premier ordre, dont aucune considération ne saurait atténuer la valeur.

Placé sous la haute autorité d'une sorte de directeur général (*villarum regiarum provisor*) (1), le domaine royal est partagé en grandes unités appelées fisci ou villas. Dans toute villa, la portion centrale (*villa capitanea, dominica*) est réservée aux besoins du roi; le reste est partagé en tenures appelées *manses*, dont quelques-unes sont attribuées aux officiers du domaine ou à des hommes libres et les autres à des colons, des serfs, des fiscalins, c'est-à-dire des hommes du roi résidant sur le fisc et ne pouvant en sortir, donc privés de la liberté personnelle, mais jouissant de certains privilèges comme celui de recueillir l'héritage de leur femme si elle est de naissance libre. Tous les détenteurs de manses sont astreints à des redevances et à des services. Les redevances consistent dans la livraison de diverses denrées et le paiement de certains droits, tels que les droits d'usage (*censa*), notamment celui de faire du bois dans la forêt et d'y mener paître les porcs; les services sont essentiellement des corvées de labour. Sur les produits de la villa est pris en outre tout ce qui est nécessaire à l'entretien et à la nourriture du personnel des gynécées et aussi des prébendiers, c'est-à-dire des ouvriers travaillant de leur métier et ne cultivant pas : forgerons, charpentiers, cordonniers, tourneurs, brasseurs, pêcheurs, oiseleurs, fabricants de savon.

Les habitants de la villa constituent une grande famille placée sous la conduite d'un intendant (*judex villarum, villicus*), à la fois administrateur, receveur, policier, juge. Comme administrateur, il lui appartient d'entretenir les bâtiments du domaine et de diriger les travaux agricoles, c'est-à-dire de faire semer, labourer, moissonner, faner, vendanger, acheter ou se procurer de bonnes semences, planter des vignes, clore les prés en temps opportun, contrôler la fabrication et la conservation du vin, tenir en bon état les étables, moulins, viviers, pavillons de chasse. Comme receveur, il centralise les redevances des tenanciers; comme policier, il fait bonne garde autour de la propriété royale; comme juge, il tient de fréquentes audiences et fait comparaître devant lui les gens de condition servile coupables de vol, incendie, homicide. L'intendant est en somme un personnage considérable et qui a sous ses ordres de nombreux agents : d'abord les maires, qui exercent les mêmes fonctions que lui, mais seulement dans la portion du domaine qu'ils peuvent parcourir en un jour; ensuite les doyens, qui paraissent remplir dans certaines villas un emploi analogue à celui des maires, les forestiers, chargés de diriger les coupes et de veiller à la conservation du gibier, les « *poledrarii*, » cellériers, « *telo-*

(1) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 3, 6.

nearii, » louvet ers, préposés respectivement aux haras, à la cave, à la perception des péages, à la destruction des loups.

Toute cette organisation fonctionne de manière à garantir la continuité et le plein rendement du travail. Non seulement les journées de service sont rigoureusement exigées, mais on peut, en cas de nécessité, imposer des journées supplémentaires. Les serfs se groupent en équipes placées sous la direction d'un « maître des serfs » chargé de les commander et de les protéger. Leur effectif est soigneusement maintenu, en faisant des achats et limitant le nombre de ceux qui sont admis dans le clergé; d'autre part, il est interdit d'enlever un serf royal ou de recueillir un fiscalin fugitif. Si des manses n'ont plus de tenanciers ou si la place manque pour loger les serfs nouvellement achetés, il convient d'en prévenir le roi. Enfin le droit de gîte est suspendu sur le territoire des villas royales, même pour l'intendant, même pour les hauts fonctionnaires qui vont au palais ou qui en reviennent, à moins que le roi ou la reine en ait décidé autrement.

L'exécution de ce programme dépend beaucoup de la valeur morale de l'intendant et, à un degré moindre, de celle du maire. Aussi l'un et l'autre sont-ils choisis avec soin. L'intendant est par définition « un homme bon, sage et prudent, qui sait rendre compte et bien faire son service (1); » le maire est pris parmi des gens de condition moyenne réputés pour leur fidélité. À l'intendant il est recommandé de traiter ses agents avec douceur, de ne rien exiger ou recevoir personnellement des tenanciers, sauf quelques bouteilles de vin, du jardinage, des fruits, des poulets, des œufs. Pour éviter des malversations toujours possibles, il doit tenir un registre où il inscrira ce qu'il a donné ou réservé pour l'usage du roi, ce qu'il a dépensé lui-même et ce qui reste. Tous les ans, à Noël, il adressera au palais, sur des états séparés, le compte clair et méthodique de tous ses revenus « afin que le roi puisse savoir ce qu'il a et combien il a de chaque chose (2) ». Les serfs peuvent même aller trouver Charlemagne pour témoigner contre leur maître, s'il y va des intérêts du roi. En somme, toutes les mesures sont prises pour que la famille ne puisse être appauvrie par personne, pour que les villas royales ne soient point délaissées, pour que, selon la formule vigoureuse inscrite en tête du *Capitulare de villis*, « elles servent intégralement au roi et non à d'autres hommes (3). »

Il est impossible de soutenir, ou tout au moins de prouver, que ce capitulaire soit devenu, ainsi qu'on l'a prétendu quelquefois, une sorte de manuel d'économie rurale répandu dans tout l'État franc et d'après lequel les grands propriétaires auraient été invités à réorganiser leur domaine (4);

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 77, c. 19.

(2) *Capitulare de villis*, c. 62; particulièrement intéressant parce qu'il montre en détail la variété des revenus tirés par Charlemagne de ses villas.

(3) « Sub integritate partibus nostris deserviant et non aliis hominibus. » *Capitulare de villis*, c. 1.

(4) Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 414 et suiv.

CHARLEMAGNE

mais quand on réfléchit au nombre des villas royales disséminées à travers tout le royaume, on ne peut douter que ces terres bien exploitées, jouissant du prestige d'appartenir au prince, aient été, comme les villas dépendant des grandes abbayes, des modèles que les particuliers contemplaient avec admiration et s'efforçaient d'imiter.

Que Charlemagne ait contribué ainsi à introduire dans ses États une mise en valeur du sol plus méthodique et plus rationnelle et que l'agriculture en ait généralement profité, cela paraît donc probable; mais on a dit aussi que, prenant la suite des anciens moines défricheurs dont l'histoire nourrissait une profonde piété, le roi avait poursuivi systématiquement la réduction des nombreux déserts qui existaient encore de son temps et ajouté de vastes espaces aux terres déjà cultivées. Ce rapprochement avec les hardis religieux des premiers temps mérovingiens qui, essartant à coups de hache et de serpe la forêt gauloise, y pratiquèrent les vastes clairières où devaient s'élever dans la suite un grand nombre de monastères et de paroisses rurales, paraît exagéré; mais, si l'œuvre de Charlemagne n'a pas atteint pareille envergure, elle apparaît cependant digne d'intérêt.

L'importance attachée par le roi à l'étendue du sol labourable se manifeste dans les plaintes véhémentes formulées par lui, vers l'année 787, contre les agents des comtes qui « en certains lieux oppriment le peuple à tel point que beaucoup cherchent leur salut dans la fuite et que les terres elles-mêmes se trouvent réduites en solitude (1). » Il prescrit à ses intendants, non seulement de ne pas laisser les bois gagner sur les champs, mais de les défricher « afin d'améliorer son service, » sans s'inquiéter de diminuer ainsi l'étendue de ces terrains de chasse et de pêche auxquels il tient tant. Libre enfin de disposer à sa guise des terres incultes ou sans maître dont il s'est fait attribuer l'investiture, il s'efforce de les mettre en valeur (2). On ne saurait douter que les milliers de Saxons déportés avec leurs femmes et leurs enfants et répartis à travers l'État franc aient reçu des terres en friche pour s'y établir, ni que la Septimanie ait été le théâtre d'une véritable colonisation. Grâce à la distribution des terres désolées par les Arabes faite à des Espagnols, dont il a été précédemment question, naquirent d'opulents monastères et des villas particulières délimitées par des croix sculptées dans des bornes de pierre. Quelques années après la mort de Charlemagne, Louis le Pieux reconnaissait la valeur de l'œuvre ainsi accomplie en réglementant tout spécialement le service des dîmes dans « les nouvelles villas et les églises bâties sur leur territoire (3). »

L'accroissement du nombre des villas et les améliorations introduites dans leur exploitation ont dû favoriser dans une certaine mesure le travail indus-

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 93, c. 6.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 32, c. 36; 77, c. 19. Cf. Dumas, *Quelques observations sur la grande et la petite propriété à l'époque carolingienne* (Revue hist. de droit français et étranger, 1926, p. 238-246).

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 138, c. 12.

triel, mais les capitulaires n'en parlent pour ainsi dire jamais. En revanche, les articles relatifs au commerce sont nombreux.

Un obstacle considérable à la circulation provenait des péages ou tonlieux, établis sous les dénominations les plus diverses le long des routes et des rivières, à l'entrée et à la sortie des ponts, dont le nombre allait sans cesse grandissant par suite des excès de pouvoir des « telonearii » et des usurpations des particuliers. Pépin le Bref, désireux avant tout de protéger les pèlerins qui se rendaient à Rome ou dans quelque autre lieu saint, défendit de prélever sur eux aucune contribution et prohiba les péages illégitimes, mais l'abus persista après lui. Sur ce point comme sur tant d'autres, Charlemagne reprend et amplifie l'œuvre paternelle. Il déclare à plusieurs reprises que, si les péages institués sur les marchands « en vertu d'une ancienne coutume » peuvent être maintenus, ceux qui ont été injustement introduits doivent être abolis (1). Précisant mieux, il défend de lever des taxes sur les marchands qui transportent leurs denrées d'une de leurs maisons dans une autre, ou au palais, ou à l'armée, et interdit les pratiques qui consistent soit à contraindre les voyageurs à prendre certains chemins, soit à les obliger à traverser un fleuve en un point déterminé, alors qu'ils pourraient le faire ailleurs plus avantageusement, soit même à tendre des cordes devant eux, uniquement pour leur faire verser de l'argent (2). Enfin, non content de diminuer les entraves apportées au commerce, le roi considère comme son devoir d'en assurer la probité. Il ne veut pas qu'on vende des marchandises pendant la nuit, à l'exception du fourrage et des vivres nécessaires aux voyageurs : tout trafic aura lieu en plein jour, publiquement et devant témoins (3).

L'un des meilleurs moyens de garantir la loyauté des échanges était de procurer aux acheteurs comme aux vendeurs de bons poids, de bonnes mesures, de bonnes monnaies. Or à l'avènement des Carolingiens, non seulement les mesures les plus diverses se rencontraient, mais le poids et le titre des monnaies manquaient de fixité. De ces problèmes délicats qui troublèrent si souvent l'économie du moyen âge, Charlemagne eut un vif souci. Il déclara que nul ne pourrait « vendre, acheter ou mesurer autrement qu'il l'avait ordonné (4) » et, partant de ce principe, il opéra une série de réformes d'où sortit un état de choses absolument nouveau. Le désir de mettre dans les échanges plus de clarté et de sincérité en fut sans doute la cause principale, mais d'autres mobiles aussi firent agir le roi : le sentiment qu'il mériterait la reconnaissance de ses anciens et de ses nouveaux sujets ; le souci d'introduire dans le domaine économique l'esprit de réglementation et de

(1) Charlemagne opposé sans cesse dans ses capitulaires les « nova seu injusta » ou encore « illicita » aux « antiqua et justa telonea. »

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 13 ; 61, c. 9.

(3) « In die coram omnibus et coram testibus unusquisque suum negotium exerceat. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 55, c. 2.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 59, c. 10.

CHARLEMAGNE

contrôle qui anime tous les actes de son administration; enfin, la conviction qu'en empêchant le mercantilisme et la fraude, il remplissait l'une des obligations de la morale chrétienne, comme le prouve ce passage de l'Avertissement général de 789 où, après avoir ordonné d'employer de bons poids et de bonnes mesures dans les cités et monastères, il ajoute : « Car telle est la loi du Seigneur (1). »

Les Francs avaient emprunté aux Romains leurs poids et leurs mesures et l'unité de poids en usage dans le royaume était la livre, l'unité de mesure le muid, subdivisé lui-même en setiers et en corbeilles. Bien qu'il soit difficile de se prononcer avec certitude sur les détails de l'œuvre réformatrice entreprise par Charlemagne, il ne paraît pas douteux que l'un de ses principaux objets consista dans l'établissement d'une livre nouvelle (2).

En dehors de la livre romaine ordinaire, subdivisée en 12 onces et pesant d'après les meilleurs calculs 327 gr. 453, il existait au temps des Romains des livres de 15 et 18 onces, donc d'un quart ou de la moitié plus fortes que la livre normale. Vers 788-789, Charlemagne, s'inspirant d'un principe de majoration déjà posé par son père, adopta, probablement sur le type du poids servant aux moines du Mont-Cassin à peser le pain, la livre romaine de 18 onces, de sorte que sa livre eut un poids de 491 gr. 179, soit à peu près celui de l'ancienne livre française (489 gr. 5056), avec cette différence qu'elle resta partagée en 12 onces, si bien que l'once caroline pesait un tiers de plus que l'once romaine correspondante. Parallèlement, il institua entre 789 et 794 un muid de moitié plus fort que l'ancien, soit d'une contenance de 52 litres environ, qu'il déclara obligatoire et dont le modèle fut déposé au palais (3).

La révolution ainsi accomplie était considérable. La réforme monétaire qui l'accompagna, dont nous pouvons nous rendre un compte assez exact, grâce aux capitulaires et aux monnaies de Charlemagne parvenues jusqu'à nous, ne le fut pas moins (4).

Pour la comprendre, il faut partir de ce principe qu'au VII^e et surtout au VIII^e siècle, l'unité monétaire mérovingienne des premiers temps, le sou d'or, cette belle monnaie représentée en dernier lieu par le triens ou tiers de sou, avait à peu près disparu par suite de la raréfaction du précieux métal et fait place au denier d'argent, en même temps que le privilège de la frappe

(1) « Sic ut in lege Domini præceptum habemus. » Boretius, *Capitularia*, 22, c. 74.

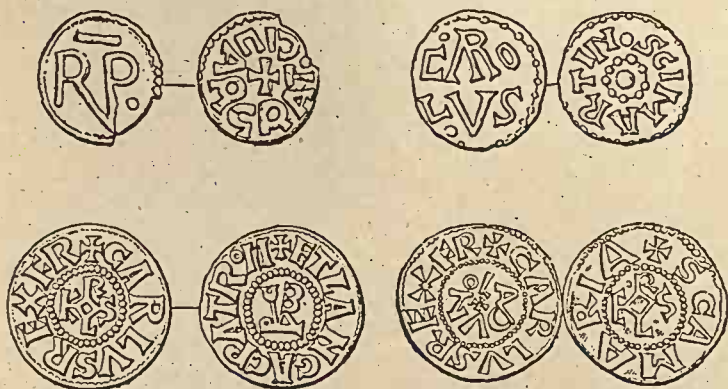
(2) Prou, *La livre dite de Charlemagne* (Mém. Soc. Antiquaires de France, t. LIV, 1893). En faveur de ce système : Guilhiermoz, *Note sur les poids du Moyen Age* (Bibl. École Chartes, t. LXVII, 1906); Mowat, *Origine germanique du pied du roi et caractères de la réforme des poids et mesures opérée par Charlemagne* (Mém. Soc. Antiquaires de France, t. LXVIII, 1909) Contre : Capobianchi, *Le origine del peso gallico* (Archivio della R. Soc. rom. di Storia Patria, t. XXVI-XXVII, 1903-1904).

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 4; 32, c. 9.

(4) A. de Barthélemy, *Les Monnaies de Charlemagne* (dans Vétault, *Charlemagne, Éclaircissement II*). Ceveuxhe, *Les Monnaies de Charlemagne*, Gand, 1887. Engel et Serrure, *Traité de Numismatique du Moyen Age*, t. I, 1891. Prou, *Catalogue des Monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, avec Introduction, 1896.

était abandonné presque entièrement aux monnayeurs. Placé devant cet état de choses, Pépin le Bref ne supprima pas officiellement la monnaie d'or, pas plus qu'il n'abrogea le privilège des monnayeurs, comme on l'a dit quelquefois, mais son règne coïncida en fait avec des nouveautés capitales : triomphe définitif du denier d'argent, devenu la seule unité monétaire réelle, tandis que le sou n'était plus qu'une monnaie de compte équivalant à douze deniers; modification des caractères extérieurs de la pièce, dont le flan élargi, aminci, prit l'aspect qu'il gardera pendant tout le moyen âge.

Charlemagne devenu roi jugea cette réforme trop bienfaisante pour ne point y adhérer et il accepta le monométallisme comme règle et le denier d'argent au flan élargi comme étalon. Ni par le poids, ni par la frappe, les



LES MONNAIES ROYALES DE CHARLEMAGNE

Au-dessus, un denier de Pépin le Bref et un denier de Charlemagne antérieur à la réforme de 781; au-dessous, deux deniers de Charles, du type du monogramme. Sur celui de gauche, frappé en Italie, on lit en exergue l'inscription : CARLUS REX FR(ANCORUM) ET LANG(OBARDORUM) AC PAT(RICIUS) ROM(ANORUM). — D'après Engel et Serrure, Traité de Numismatique, t. I, p. 199, 208, 213, 216.

deniers émis par lui pendant les douze premières années de son règne ne diffèrent de ceux de son père; seul le nom du roi a changé. Cependant les conquêtes avaient annexé au royaume des peuples pourvus de systèmes monétaires différents de celui des Francs; ainsi la monnaie courante en Italie restait, comme au temps des rois lombards, le sou ou le triens d'or. Charlemagne ne s'inquiéta pas d'abord de cette situation; il fit même frapper à Lucques des pièces d'or sur lesquelles son effigie et son nom vinrent remplacer simplement ceux de Didier. Mais bientôt le trouble résultant de la diversité des monnaies lui suggéra de nouvelles modifications.

Sans rien changer à l'unité employée, qui reste le denier d'argent, il décida, vers 781, la démonétisation progressive des anciennes monnaies et leur remplacement dans tous ses États par une « monnaie nouvelle » dotée des deux

CHARLEMAGNE

qualités qui font la bonne monnaie, un métal pur, un poids exact (1). Seulement, pour que les deniers nouveaux puissent être distingués des anciens à première vue, il en modifie le type d'après certains éléments empruntés aux monnaies des empereurs byzantins et des anciens rois barbares, remplaçant le dessin conventionnel usité avant lui par son monogramme (*nomisma*) entouré du nom de la ville où a lieu la frappe, répétant à l'avers son titre et son nom disposés en cercle autour d'une croix. En taillant dans la livre plus pesante adoptée par lui 240 deniers au lieu de 264, comme avait fait Pépin le Bref, il obtient un denier plus lourd. Interdiction est faite aux monnayeurs de mettre leur nom sur les pièces sorties de leurs mains.

A côté de ces deniers d'argent émis en grande quantité, grâce au précieux appoint du trésor des Avars et à l'exploitation des mines d'argent du Harz et de Melle, il existe des sous d'or au nom de Charlemagne frappés à Uzès, mais ils sont peu nombreux et constituent une exception, que paraissent expliquer des raisons politiques. Si le but essentiel poursuivi par le roi dans sa réforme monétaire fut de favoriser les échanges, comme le prouve la frappe sous son règne de demi-deniers d'argent appelés oboles (2), le profit moral d'une pareille opération ne lui avait point échappé. Dans les pièces gravées de son nom et quelquefois de son image qui circulaient parmi ses peuples, il voyait avec raison des véhicules de sa grandeur et de sa gloire. La frappe des belles pièces d'or d'Uzès répondit à cette idée et ainsi s'explique que certains numismates aient voulu, à tort, y voir des médailles.

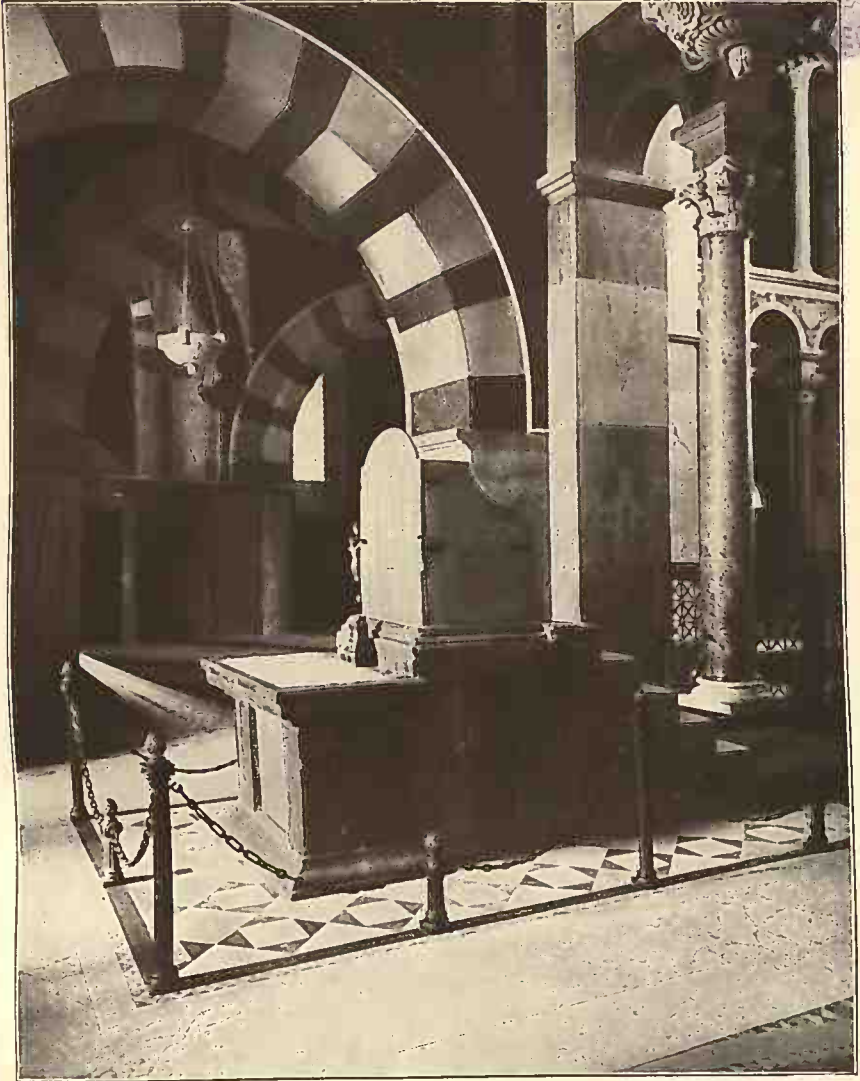
L'État franc tout entier était doté désormais d'une nouvelle monnaie uniforme, abondante, loyale et saine; mais encore convenait-il de la faire accepter par les habitants ignorant ses mérites et accoutumés à leurs anciennes pièces. Charlemagne s'y employa vigoureusement. Il interdit de donner ou recevoir à partir d'une date déterminée les vieux deniers et décréta que « les nouveaux seraient acceptés par tous, en tout lieu, toute cité et tout marché (3). » L'homme libre qui désobéirait serait puni d'une amende de quinze sous; l'esclave perdrait sa marchandise et serait flagellé nu devant le peuple; s'il avait agi sur le conseil ou avec l'approbation de son maître, celui-ci paierait aussi l'amende. Les comtes étaient chargés d'assurer l'exécution des volontés royales, sous peine d'être déchus de leur dignité.

Tout en réformant poids, mesures et monnaies, Charlemagne prenait des mesures bienveillantes à l'égard des marchands étrangers qui se livraient au commerce dans ses États. C'est ainsi qu'il confirma le privilège aux termes duquel les Écossais établis dans l'île d'Hanau sur le Rhin devaient garder la propriété des biens dépendant de l'église qu'ils y possédaient et nul ne saurait y porter atteinte, « car les biens des étrangers sont sous la sauve-

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 5. *Alcuini Epistola*, 96.

(2) On ne connaît point d'oboles authentiques avant Charlemagne.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 5; 90, c. 9.



LE SIÈGE ROYAL.

Ce siège, fait de plaques de marbre blanc, se trouve à l'étage supérieur de la chapelle, dans une sorte de loge qu'éclaire par derrière une fenêtre pratiquée dans la façade, tandis qu'elle s'ouvre par devant sur l'intérieur de l'octogone, entre deux colonnes antiques, face à l'autel.

Cl. Gerhard Mertens, Aix-la-Chapelle.

garde royale. » Déclaration à rapprocher de celle d'Eginhard que « Charles aimait les étrangers et les accueillait avec une particulière bienveillance, » surtout de la lettre de Charlemagne à Offa de Mercie où il dit que, « en vertu d'une ancienne coutume, les marchands étrangers exercent leur industrie dans son royaume sous sa protection et son patronage, » à condition qu'ils ne se mêlent pas aux pèlerins pour éviter de payer les taxes d'entrée et que les Francs commerçant à l'étranger jouissent d'un traitement de réciprocité (1). A ces dispositions on peut rattacher celles qui concernent les Juifs. S'il est inexact que le roi leur ait concédé le monopole des opérations de banque, certains articles des capitulaires destinés à régler leurs rapports avec les chrétiens prouvent qu'ils jouissaient de la liberté de commercer, sous certaines réserves. Dans le cas d'un procès intenté par un juif à un chrétien, celui-ci pourra se contenter de citer trois témoins, tandis que son adversaire devra en produire de quatre à neuf, mais dans le cas d'un procès d'un chrétien contre un juif, il suffira de trois témoins de chaque côté. Il est recommandé, d'autre part, aux évêques et aux prêtres de ne laisser vendre aux marchands juifs (*negociatores judæi*) aucune pièce appartenant au trésor des églises, et à ces derniers de ne point faire travailler les chrétiens le dimanche (2).

L'initiative de Charlemagne en matière commerciale s'est étendue enfin aux routes et aux ponts. Des capitulaires prescrivent d'entretenir ces ouvrages ou d'en créer de nouveaux « conformément à la coutume, » c'est-à-dire avec le concours du peuple et sous la surveillance du clergé (3). Un petit traité du VIII^e siècle, inspiré de Vitruve, indique les procédés techniques à employer dans la construction des ponts; pour travailler sous l'eau, on se servira de caissons triangulaires enduits intérieurement de poix et de matière sébacée qui, rendus imperméables par ce moyen, permettront à l'ouvrier placé à l'intérieur d'opérer sans danger (4).

* * *

Les ordres donnés par Charlemagne pour assurer la paix de ses sujets et favoriser leur bien-être matériel représentent un effort intéressant, mais leur résultat dépendait en grande partie de la valeur des officiers royaux. Le roi n'était pas sans inquiétude à cet égard. Il demande à maintes reprises que, du haut en bas de l'échelle administrative, tous ceux qui détiennent directement ou indirectement une parcelle du pouvoir soient droits, sincères, bons et craignant Dieu, « les meilleurs qu'on puisse

(1) *Diplomata Karolinorum*, 77. Eginhard, *Vita Karoli*, 21. *Alcuini Epistola*, 100.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 46, c. 4; 63, c. 13. Les *Capitula de Judæis* donnés par Boretius, *ibid.*, 131, ne sont vraisemblablement pas de Charlemagne.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 91, c. 4; 93, c. 7.

(4) Mortet, *Un Formulaire du VIII^e siècle pour les fondations d'édifices et de ponts* (Bulletin monumental, t. LXXXI, 1907).

CHARLEMAGNE

trouver, » pour reprendre une formule qui lui est chère (1). Alcuin, écrivant à l'un de ses amis récemment promu aux fonctions de comte, exprime toute la pensée de Charlemagne, quand il lui rappelle en ces termes ses devoirs : « Qu'aucun des plaisirs du siècle, qu'aucune concupiscence charnelle ne te fasse obstacle. Sois juste dans tes jugements, pieux dans les œuvres de miséricorde, semblable à un père pour les veuves et les orphelins, les défendant contre toute violence... Fais que chaque jour les pauvres mangent de ton pain... Sois prévoyant dans tes desseins, sage dans tes pensées, modeste dans tes discours, ayant toujours Dieu présent.... Conserve ton corps dans la chasteté et ton âme dans la sobriété. Montre-toi fidèle aux seigneurs que Dieu t'a donnés, bienveillant envers tes amis, équitable envers tous les hommes, large pour les misérables. Enseigne avec soin tes subordonnés..., car souvent les chefs sont responsables de leurs fautes (2). »

Malgré ces beaux conseils et toutes les précautions prises par le roi, les choses n'allaient pas toujours aussi bien qu'il le souhaitait. Certes les documents de l'époque louent en prose et en vers des évêques pour leur humilité, leur éloquence et leur sainteté, des abbés pour leur piété, leur charité, leur science, la vigueur de leur administration, des comtes pour la perfection de leur vie et leur incorruptibilité. Cela ne veut pas dire qu'il n'y eût parmi eux que des gens irréprochables et des saints. Trop nombreux sont les comtes qui montrent dans l'exercice de leur charge une négligence coupable, allant à la chasse malgré toutes les défenses royales au lieu de tenir leur tribunal, s'enivrant, vendant la justice ou se laissant détourner d'elle par la flatterie, les liens de parenté, la crainte des puissants, dilapidant les biens de l'État, dépouillant les pauvres; des évêques et des abbés se montrent également cupides. Enfin la confusion qui règne parfois entre les attributions des comtes et celles des évêques fait surgir, à la place de la concorde qui devrait les unir, des conflits préjudiciables au bien de l'État. Charlemagne a voulu remédier à cette situation. Il a sévi contre ces mauvais serviteurs, les citant devant sa cour, les révoquant, les inculquant d'infidélité à l'occasion; mais il s'est très vite rendu compte que des mesures de circonstances ne suffisaient pas, qu'elles atteignaient trop tard les coupables, et ainsi lui est venue l'idée de placer au-dessus de tous ses agents d'exécution, tant ecclésiastiques que laïques, séparés de lui quelquefois par des centaines de lieues, un corps de contrôle, celui des *missi regis*, *missi regales*, plus connus sous le titre de *missi dominici* (3).

Il existait déjà, dans la dernière période de l'histoire mérovingienne, des personnages portant ce nom; chargés exceptionnellement de certaines missions, ils revenaient au palais, leur tâche accomplie. Charlemagne suivit cet usage, mais à partir d'une date qu'on peut placer entre les années 775 et

(1) « Quales meliores inveniri possint, et Deum timentes. »

(2) Lettre à Maginaire, comte de Sens (*Alcuini Epistolæ*, 33).

(3) Cf. Krause, *Geschichte des Institutes der missi dominici* (Mitth. d. Inst. f. öster. Gesch.forsch. t. XI, 1890).

781, il organisa des tournées régulières de missi à travers des régions déterminées appelées missatiques (*missatica*), dont les limites n'avaient d'ailleurs rien de fixe. Représentants du roi qui les avait choisis à son gré parmi les hommes énergiques, équitables et sages, ayant reçu leurs instructions « de sa propre bouche, » ces envoyés partaient au jour fixé par lui, avec le droit de parler en son nom (1). Ils remplissaient ainsi dans toute l'étendue de leur ressort la fonction royale; d'où la formule très générale de leurs attributions : prévoir, ordonner, disposer selon la volonté de Dieu et l'ordre du roi (2).

Conformément à l'idée que Charlemagne se faisait de l'union intime de l'Église et de l'État, les missi étaient toujours au nombre de deux, un comte et un évêque, ou quelquefois un abbé. À leur départ, ils emportaient une sorte de memento plus ou moins développé, où se trouvaient consignées, article par article, les dispositions anciennes ou nouvelles qu'ils devaient communiquer verbalement aux populations et sur lesquelles le roi était toujours prêt à leur fournir des éclaircissements (3). Faire connaître à toutes les classes de la nation la volonté royale et exiger qu'elle fût obéie, non pas en l'imposant brutalement, mais en l'expliquant, telle était en effet la première obligation des missi; mais elle n'était point la seule. Il leur appartenait encore de rechercher si les anciens capitulaires royaux et les instructions données par les précédents missi n'étaient pas devenues lettre morte, si tous les fonctionnaires établis dans leur missatique se conformaient à la volonté royale et vivaient en bonne intelligence, si les membres du clergé s'acquittaient consciencieusement de leur office, si dans le domaine royal scrupuleusement respecté les revenus étaient régulièrement perçus et les villas bien exploitées, si justice était rendue aux églises de Dieu, aux veuves, aux orphelins et à tout le peuple. Toutes les infractions constatées par les missi étaient réparées par leurs soins. Ils faisaient comparaître les comtes coupables de négligence, leur donnaient des conseils; ils destituaient aussi et remplaçaient les mauvais scabins. Au retour, ils rendaient au roi un compte fidèle de leurs opérations et portaient à sa connaissance les difficultés qui les auraient empêchés d'accomplir toute leur tâche.

Rien n'échappait en somme à la compétence des missi, mais leur contrôle paraît s'être exercé tout spécialement sur les institutions du respect desquelles dépendaient l'ordre, la sécurité et l'unité de l'État : la justice, l'armée, la fidélité envers le roi.

Toutes les causes peuvent être portées devant leur tribunal et tout pouvoir leur est donné pour les résoudre par une sentence juste et droite (4). Ils

(1) « De verbo nostro » ou « per verbum nostrum. » Boretius, *Capitularia*, 23, c. 37; 26, c. 34; 48, c. 3. Cf. *Ibid.*, 58, c. 6; 62, c. 25 « ore proprio. »

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 46, c. 1.

(3) Ce sont les soi-disant *Capitularia missorum*.

(4) Krause, *op. cit.*, p. 206-207. « Leur arme principale était la justice, » écrit justement Fustel de Coulanges, et plus loin : « Les missi passaient une grande partie de leur temps à juger. Les populations voyaient moins en eux des inspecteurs que de véritables juges. » (*Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 555-557.)

CHARLEMAGNE

s'associent aux comtes pour faire les levées de troupes, recherchent les infractions au ban de guerre, perçoivent l'amende qui en est le châtement; enfin ils s'assurent que le serment de fidélité est partout prêté et respecté. La conjuration de Hardrad fournit à cet égard un exemple probant. A peine était-elle apaisée que les missi recevaient l'ordre de parcourir le royaume et d'expliquer aux populations que le serment de fidélité au roi et à ses fils n'était pas seulement une coutume ancienne, mais une nécessité, et qu'il devait être prêté par tous, évêques, comtes, abbés, vassaux royaux, clercs et moines, habitants des comtés et des villas royales, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Ordre était donné aux comtes de les escorter, sauf s'ils étaient retenus par la maladie ou le service du roi. En revenant au palais, les missi devaient apporter l'état numérique des jureurs avec leurs noms et signaler les hommes qui avaient réussi à éluder le serment, malgré leur effort pour les contraindre (1).

On imagine de quelle importance était le bon fonctionnement d'une pareille institution. Aussi Charlemagne l'avait-il réglementée avec un soin minutieux, tel qu'à la simple lecture des capitulaires nous la voyons pour ainsi dire ressusciter sous nos yeux. Les missi, largement défrayés ainsi que leur suite, font une tournée d'un mois à la saison nouvelle, c'est-à-dire en janvier, avril, juillet et octobre. Les comtes sont prévenus de leur mise en route par une lettre qui leur rappelle impérativement leurs devoirs envers Dieu, envers le roi et tout le peuple chrétien, et les invite à faire bonne justice sans plus attendre (2). Dès que la nouvelle du départ des missi leur est parvenue, ils prennent, d'accord avec leurs centeniers, les dispositions utiles pour que les représentants du roi puissent cheminer sans retard et soient reçus partout « honorablement. » Une fois entrés dans leur missatique, les missi le visitent canton par canton, toujours accompagnés par les comtes, et tiennent quatre réunions, dans quatre lieux différents, où les évêques et abbés doivent accourir au premier appel, sous peine de voir leurs noms envoyés à Charlemagne. Au début de la séance, l'un des missi se lève et prononce une allocution dans laquelle les assistants doivent reconnaître la parole même du roi.

L'auteur de l'une d'entre elles, après avoir invité « ses très chers frères » à vivre selon le précepte divin, demande aux clercs d'obéir à leur évêque, de pratiquer la chasteté et de relire sans cesse les saintes écritures, aux moines d'être soumis à leur abbé et d'observer la règle bénédictine, aux comtes de rendre la justice, à tous d'aimer leur prochain comme eux-mêmes, de faire l'aumône aux pauvres, de recueillir les voyageurs et de les assister ainsi que les malades, de protéger la veuve et l'orphelin, enfin de tenir toutes les promesses faites au jour du baptême, car « la vie est courte et l'époque de la mort incertaine » et « s'il est terrible de tomber dans la main de Dieu, on ne doit pas oublier qu'il est clément et miséricordieux et que, s'il voit qu'on

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 25, c. 1-4.

(2) Voir un modèle de ces lettres dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 85.

s'est tourné vers lui de tout son cœur, aussitôt il prend pitié de nous et nous concède la vie future avec ses saints pour l'éternité (1). » Tout homme qui aura attaqué sciemment un missus et l'aura empêché de remplir sa mission paiera son crime de sa vie.

A considérer ces prescriptions, on se rend compte que cette institution des missi fut une noble et belle institution. Par ces agents munis de pouvoirs extraordinaires, qui s'imposaient aux évêques, aux comtes et autres officiers, à la fois par les droits que la loi leur conférait et l'autorité morale attachée à leur personne, la protection royale s'étendait d'un bout à l'autre du royaume jusqu'aux plus humbles des sujets, et les envoyés de Charles apparaissaient aux yeux des populations ce qu'ils étaient de son aveu même : des redresseurs de torts. « Lorsqu'un missus aura constaté dans son missatique une chose contraire à notre commandement, écrit-il, que non seulement il ordonne de la corriger, mais qu'il nous fasse savoir comment il s'en est aperçu (2). » Aussi la venue d'un missus était-elle un événement considérable que les habitants saluaient avec joie. On en trouve la preuve dans le vivant récit laissé par l'évêque d'Orléans Théodulf de sa mission dans le midi de la France en 798, avec l'archevêque de Lyon Leidrad.

Après avoir descendu la vallée du Rhône par Vienne, Valence, Roche-maure, Avignon, les deux missi traversent Nîmes, Béziers et arrivent à Narbonne où commence leur tournée qu'ils termineront par Marseille, Aix, Cavaillon. Partout le clergé et le peuple se portent à leur rencontre et les gens de tout âge et de tout sexe manifestent leur contentement. Certes l'empressement de la foule qui encombre le tribunal, et que l'huissier réussit difficilement à contenir et à faire taire, n'est pas toujours de bon aloi. Beaucoup pensent qu'avec des présents ils pourront, mieux qu'avec les discours de leur avocat, gagner la faveur des envoyés royaux; les riches leur offrent des étoffes, des tapis, des armes, des vases antiques où sont gravés les exploits des héros de l'antiquité, les crimes de Cacus et les travaux d'Hercule. « C'est là, dit Théodulf, la machine avec laquelle tous s'efforcent d'abattre le mur de notre âme, le bélier dont ils veulent la frapper pour s'en emparer. » Mais les envoyés de Charlemagne restent inaccessibles aussi bien à la flatterie qu'aux récompenses, aux liens de parenté qu'à la crainte des puissants; toutefois, pour ne pas blesser ces braves gens égarés, ils acceptent d'eux des fruits, des œufs, du pain et de jeunes poulets « dont le corps est petit, mais bon à manger (3). »

Quelques années après, en 804 ou 805, dans l'Istrie récemment unie à l'État franc, les habitants se plaignaient de l'oppression que faisaient peser

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 121. L'allocution débute par ces mots qui montrent que la voix du missus est littéralement celle du roi : « Ammonitionem domni Caroli imperatoris audite, fratres dilectissimi. »

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 80, c. 9.

(3) *Theodulfi versus contra iudices* (Poeta latini avi carolini, 1, p. 493-517). Cf. Monod, *Les mœurs judiciaires au VIII^e siècle d'après la Parænesis ad iudices de Theodulfo* (Revue historique, t. XXXV, 1887).

CHARLEMAGNE

sur eux le duc Jean et les églises, notamment des corvées et impôts inconnus sous la domination byzantine qui les réduisaient à la misère. Charlemagne et Pépin envoyèrent trois missi, le prêtre Izzo et les comtes Cadolah et Aio, convoquer une assemblée où il serait traité « des affaires des saintes églises de Dieu, des droits du roi, des violences faites au peuple, aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. » Dans cette réunion tenue à Risano près de Capo d'Istria, les missi, après avoir désigné 172 notables représentant chacune des villes et châteaux de l'Istrie, leur firent jurer sur les quatre évangiles et les reliques des saints de dire toute la vérité; puis le débat s'éleva entre le duc, le patriarche de Grado, Fortunat, et le peuple, les missi posant de temps à autre des questions. Au cours de la discussion, les Istriens produisirent les registres du temps de l'administration grecque qui leur donnaient raison et exposèrent avec précision leurs autres griefs contre Jean, entre autres celui d'avoir donné une partie de leurs terres à des Slaves païens. Le duc convaincu de culpabilité promit de s'amender, mais les missi lui demandèrent des garants de sa parole; il fut convenu d'autre part que les charges fiscales seraient rétablies « dans s'état où elles étaient au temps des Grecs. » Alors le peuple se déclara prêt à oublier le passé, pourvu que les mêmes faits ne se renouvelassent plus (1).

Ces deux épisodes montrent à la fois l'importance du rôle des missi et la nécessité de les choisir parmi des hommes d'une vertu et d'un mérite éprouvés. Charlemagne lui-même a dit quelle noble idée il se faisait d'eux : « Je veux absolument que mes missi donnent par leurs propres actes l'exemple des vertus qu'ils enseignent aux autres en mon nom (2). » Il ne semble pas que cet idéal ait été toujours atteint. Dans une lettre adressée vers la fin de l'année 799 à l'archevêque Arn de Salzbourg, Alcuin déclare que rares sont les missi qui, dédaignant les présents, marchent droit entre les riches et les pauvres (3). Tous n'avaient donc pas l'honnêteté d'un Théodulf et d'un Leidrad. Par eux, cependant, le système monarchique « acquérait autant de réalité et d'unité qu'il en pouvait posséder sur un territoire immense, couvert de forêts et de plaines incultes, au milieu de la barbarie des mœurs, de la diversité des peuples et des lois, en l'absence de toute communication régulière et fréquente (4). »

(1) Voir dans Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2^e édit., t. III, p. 488-492, de larges extraits et, dans Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. II, p. 338-343, une analyse détaillée du procès-verbal de cette assemblée.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 23, c. 37.

(3) *Alcuini Epistolæ*, 186.

(4) Guizot, *Essais sur l'Histoire de France*, 4^e Essai.

CHAPITRE IX

L'ORDRE DANS L'ÉGLISE

LA participation de l'Église au gouvernement de l'État la plaçait sous l'autorité du roi; c'est pourquoi Charlemagne, comme nous l'avons vu, choisissait les évêques et les abbés, convoquait et présidait les conciles, introduisait les canons dans ses capitulaires. Sa mainmise sur l'Église ne s'est pas bornée là. Jamais l'idée de laisser le clergé libre de régler ses affaires à sa guise, en se réservant simplement un droit de surveillance et de contrôle, ne paraît l'avoir effleuré. La mission sainte qui lui incombait du fait de l'onction reçue le jour de son sacre, l'esprit de domination dont il était animé, le sentiment sincère de ses responsabilités envers Dieu, toutes ces causes le déterminèrent, non seulement à se mêler sans cesse des choses religieuses, mais à les traiter en maître. « Ayant reçu dans le sein de l'Église par la grâce du Seigneur les rênes du pouvoir, il lui appartenait, suivant sa propre expression, de la piloter sur les flots orageux du siècle (1). »

Or, à son avènement, la réforme de l'Église franque était loin d'être achevée. Lorsque Carloman et Pépin le Bref l'avaient entreprise avec le concours de saint Boniface, la restauration de la hiérarchie et de la discipline leur avait paru à juste titre la besogne la plus urgente. Comment en effet une Église dépourvue de cadres et possédant de mauvais pasteurs aurait-elle pu servir Dieu et exercer sur le peuple l'action moralisatrice indispensable au redressement de l'État et à la réforme de la société? Les princes et l'apôtre se rendirent compte de cette double nécessité et travaillèrent avec ardeur à reconstituer les diocèses; à épurer les mœurs du clergé; mais, en dépit des grands succès qui furent la récompense légitime de leur effort, ils n'avaient pas accompli une œuvre parfaite. Après leur mort, il subsistait encore un certain flottement dans les cadres ecclésiastiques et quelque désordre dans la vie des clercs. Charlemagne résolut de corriger ces défauts

(1) *Libri carolin.* Præf. — Sur Charlemagne et l'Église, voir, outre les ouvrages généraux et capitaux de Hauck et de Hans von Schubert cités dans ma préface : Ketterer, *Karl der grosse und die Kirche*, 1898; Ohr, *Der karolingische Gottesstaat in Theorie und Praxis*, diss. Vienne, 1902; De la Servière, *Charlemagne et l'Église*, 1904.

et d'assurer à l'Église franque d'une manière définitive la hiérarchie et la discipline qui étaient la condition même de son existence (1).

L'Église primitive, modelant son organisation sur celle de l'Empire romain, avait partagé les grandes régions de l'Europe chrétienne en provinces ecclésiastiques calquées sur les provinces civiles et accordé à l'évêque de la métropole un droit éminent sur les évêques de sa province. La Gaule n'avait pas échappé à cette règle et nous connaissons par la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* la liste exacte de ses provinces ecclésiastiques au ^ve siècle, avec les noms de leurs évêchés, mais les rois mérovingiens craignant pour leur autorité n'avaient pas voulu admettre d'intermédiaires entre eux et leurs évêques : ainsi les métropolitains n'avaient guère conservé de leurs anciens droits que celui de consacrer les évêques de leur ressort, tant et si bien qu'il n'en subsistait plus au ^{viii}e siècle « qu'un vague souvenir d'une institution ruinée. » Cet abandon d'une des plus anciennes traditions de l'Église ne pouvait échapper à saint Boniface, qui en fit comprendre toute l'irrégularité aux princes francs. Aussi, tandis que Carloman, s'inspirant des directions du souverain pontife, nommait Boniface lui-même archevêque de ses États, Pépin le Bref établissait en 744 des archevêques à Reims, Rouen, Sens, et annonçait bientôt son intention de restaurer complètement les cadres de l'organisation provinciale. Il s'en tint aux intentions, probablement parce qu'il jugea, comme ses prédécesseurs, le rétablissement des métropolitains contraire à son pouvoir, et si l'on trouve à sa mort un « archevêque de la province des Gaules, » Wilchaire de Sens, ce prélat apparaît pourvu d'un titre sans portée.

Charlemagne arrivant à la royauté se trouva en présence d'un problème extrêmement délicat. D'une part, il était trop bon catholique pour refuser d'introduire dans ses États une organisation qui faisait partie du patrimoine de l'église; d'autre part, il avait de son pouvoir un souci trop grand pour favoriser le développement d'une institution capable de l'amoin-drir. Il concilia ces deux points de vue avec habileté. A la mort de Wilchaire, aucun nouvel archevêque des Gaulés ne fut nommé, et, après beaucoup de lenteurs et d'hésitations, Charlemagne reconstitua peu à peu toutes les anciennes provinces ecclésiastiques, si bien que l'État franc se trouva finalement partagé en 21 provinces ayant pour sièges respectifs : Rome, Ravenne, Milan, Cividale de Frioul (ancien siège d'Aquilée), Grado, Cologne, Mayence, Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours, Bourges (2). Avec Mayence et Salzbourg en plus, Aix et Eause en moins, c'était l'ancien régime de la *Notitia* remis en vigueur; mais si les titulaires des sièges reçurent des attri-

(1) En ce qui concerne la hiérarchie, il n'y a qu'à suivre l'excellent ouvrage de Lesne, *La Hiérarchie épiscopale. Provinces métropolitaines, primats en Gaule et en Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar (742-882)*. Paris-Lille, 1905.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 33. Les métropoles sont ainsi énumérées dans le testament de Charlemagne de 811, mais il y a lieu d'observer que la dignité métropolitaine fut conférée en 813 à Néfridius, évêque de Narbonne. L'archiépiscopat pouvait être attribué aussi à titre honorifique.

L'ÉGLISE CAROLINGIENNE



LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE.

Miniature exécutée vers 845, à Marmoutiers, par ordre de l'abbé Rainaud. On voit, au sommet, l'évêque assis sur son trône entre un prêtre et un diacre ; au bas, le sous-diacre escorté du lecteur, de l'exorciste, de l'acolyte et du portier, chacun tenant en mains les attributs de sa fonction. — Sacramentaire de Marmoutiers. Bibl. ville Autun, ms. 19 bis, fol. 1 verso.

butions conformes aux canons des conciles et aux lettres des papes, droit d'être obéi par leurs suffragants, droit de convoquer des conciles provinciaux et de régler avec leur assentiment un certain nombre de questions disciplinaires, ils ne jouirent jamais d'une autorité sérieuse. Charlemagne s'adressait rarement à eux et, quand ils avaient reçu du pape, avec l'approbation du roi ou sur sa demande, le pallium, c'est-à-dire l'écharpe de laine blanche rappelant le manteau de saint Pierre, « qui est le diadème sacerdotal et, comme le diadème royal, brille de l'éclat des gemmes, » c'est surtout d'une dignité pompeuse qu'ils se trouvaient investis. On peut dire qu'à l'exception de l'archevêque de Salzbourg, métropolitain de la Bavière, qui jouit d'une situation exceptionnelle pour des raisons de politique générale et de propagande catholique, ils figurèrent dans les cadres de l'État franc surtout pour ordre. Après comme avant la réforme, les évêques restèrent les vrais chefs des fidèles. Même, pour ne pas affaiblir leur position, le roi se montra nettement défavorable à l'institution des chorévêques, malgré les raisons qu'il avait de donner à chaque évêque un coadjuteur (1).

Charlemagne était donc parvenu à rétablir les anciennes provinces ecclésiastiques conformément aux canons, tout en continuant à exercer directement son autorité sur ces fonctionnaires dévoués à sa personne et à sa politique qu'étaient les évêques. Pour compléter l'œuvre de son père et de son oncle, il entreprit parallèlement une autre besogne : « arracher et déraciner les vices qui, de son temps, apparaissaient dans l'Église de Dieu (2). »

Aux termes de ses capitulaires, le prêtre aura une foi pure et éprouvée, il ne sera pas ordonné avant sa trentième année et, une fois placé à la tête d'une église, il n'en convoitera aucune autre, mais y demeurera jusqu'à sa mort. Il devra observer les rites du baptême, savoir le Pater et le Credo et se montrer capable de les enseigner, célébrer aux heures voulues les offices du jour et de la nuit et au besoin y appeler le peuple au son des cloches, communier régulièrement, pratiquer le jeûne des quatre temps. Il lui faudra aussi confesser les péchés des hommes et leur dire comment y remédier, veiller à ce que les incestes et les scélérats ne meurent pas dans leur crime ni les infirmes et les pénitents sans le viatique, conserver les reliques des saints, vivre en paix avec les autres clercs, enfin ne rien recevoir en échange des sacrements « si ce n'est la gloire du royaume céleste. » Ses mœurs devant être irréprochables comme sa foi, il ne fréquentera pas les cabarets et ne recevra de femme en sa maison que sa mère, sa sœur, sa nièce, ou toute autre personne qui ne saurait être soupçonnée. Il lui est également interdit de s'habiller de soie et d'or, de chasser avec des chiens, des faucons, des éperviers, de jurer, de festoyer, de se livrer à aucune espèce de jeu, d'avoir des jongleurs, de porter les armes, de combattre à la guerre, de verser le sang « aussi bien des païens que des chrétiens. »

(1) Bergère, *Étude historique sur les chorévêques*, 1905, p. 56 et suiv.

(2) « Ut vitia que nostris temporibus in sancta Dei ecclesia emersa sunt eradicentur et evellantur. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 92, Prol.

CHARLEMAGNE

Parvenu, grâce à l'observation de ces règles, à un haut degré de pureté morale, vivant d'une vie chaste et saine, le prêtre sera pour les fidèles « un modèle et un exemple (1) ; » mais, pour plaire à Dieu, il ne suffit pas qu'il vive bien : il faut qu'il parle bien. Ainsi apparaît l'un de ses devoirs les plus essentiels aux yeux du roi, celui d'enseigner le peuple. Pour Charlemagne, le prêtre est un prédicateur qui monte régulièrement en chaire et, mettant en œuvre ses moyens oratoires, ouvre à ses paroissiens « avec tout son zèle et toute sa dévotion » la voie de la vérité. Écartant les nouveautés dangereuses pour s'en tenir aux saintes Écritures, il commentera l'évangile les dimanches et jours de fête et y ajoutera à l'occasion les matières contenues dans le symbole des Apôtres : la croyance en la sainte Trinité et l'Incarnation du Christ, sa Passion, sa Résurrection, son Ascension (2). Mais seuls des prêtres instruits peuvent réaliser un pareil programme. Aucun ne sera donc ordonné avant d'avoir subi un examen prouvant qu'il possède toutes les connaissances indispensables à l'exercice du ministère sacré (3). De nombreux ouvrages seront d'ailleurs mis à sa disposition pour l'aider dans sa tâche : livre pastoral, traité des vices, collection canonique, recueil d'homélies.

Dans cette œuvre qui le hanta pendant toute sa vie, Charlemagne fut énergiquement soutenu par son entourage ecclésiastique. Théodulf recommande instamment la prédication aux prêtres de son diocèse; Alcuin, pour qui elle est l'arme loyale avec laquelle on obtiendra la conversion des païens, conseille d'en user et abuser « à l'exemple du Christ qui allait évangélisant à travers les cités, les châteaux, les bourgs et les villages, et n'hésitait même pas à entrer pour prêcher dans les maisons des pêcheurs ou des publicains (4). » Estimant que les prêtres qui ne se conforment pas à sa volonté sont inexcusables, Charlemagne ne craint pas d'infliger à ceux qui ne savent ou ne veulent instruire leurs fidèles le même châtement qu'à ceux qui vivent avec des femmes ou méprisent les canons : l'exclusion du sacerdoce, « car ceux qui ignorent la loi de Dieu ne peuvent l'annoncer aux autres ni la prêcher (5). »

Pas plus que les prêtres, les moines n'échappent à la législation royale. Il faut qu'ils soient tonsurés, observent leurs vœux et ne sortent de leur monastère que pour des missions déterminées, en vertu d'une autorisation spéciale. Interdiction leur est faite de se mêler au siècle et de convoiter les biens de ce monde; ils doivent aussi éviter les disputes, l'ivresse et les excès de table, mener une vie d'où seront exclues la fornication et la sodomie, « sans quoi le roi tirera, non seulement des auteurs de ces crimes, mais de ceux qui les auront tolérés, une telle vengeance qu'aucun chrétien qui en

(1) « Formam et exemplum. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 38, c. 5.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 82.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 38 (De examinandis ecclesiasticis).

(4) *Theodulfi Capitula* (Migne, *Patrologie latine*, t. CV, col. 206-207). *Alcuini Epistola*, 23. La formule d'Alcuin est : « Prædica oportune, importune. » (*Ibid.*, 10, 225).

(5) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 19, c. 16.

aura entendu parler n'osera les imiter (1). » La même réglementation s'étend aux monastères de femmes. Les religieuses se surveilleront les unes les autres et obéiront à l'abbesse. Aucun homme, qu'il soit clerc ou laïque, ne pénétrera dans le couvent, excepté le prêtre pour dire la messe et visiter les malades, et encore sortira-t-il aussitôt sa tâche accomplie.

Charlemagne attendait de cette discipline perfectionnée jusque dans le plus petit détail de grands résultats. En faisant du clergé une classe supérieure par l'étendue de ses connaissances et la sévérité de ses mœurs, il espérait attirer au service de Dieu « non seulement les enfants de condition servile, mais les fils des ingénus » et, dans sa pensée, cette introduction de l'élément libre devait avoir un précieux résultat : accroître encore l'influence du prêtre sur la masse des fidèles, partant améliorer la société désormais imprégnée de morale et de foi. Malheureusement il y avait loin d'Aix-la-Chapelle aux extrémités du royaume, et si les clercs et les moines qui se présentaient au palais avaient l'attitude décente et modeste qui convient aux serviteurs de Dieu, beaucoup d'autres devaient être étroitement surveillés. Ici intervenait l'autorité de l'évêque.

Cette autorité s'exerce également sur les prêtres, les clercs et les moines, « car il est constant que ceux qui sont sans discipline ou direction déplaisent à Dieu (2). » Seul l'évêque a le droit d'ordonner les prêtres, de leur assigner une paroisse, de les mettre à la disposition d'un laïque ou de leur accorder l'autorisation de sortir du diocèse. A lui aussi il appartient de s'assurer que les prêtres s'acquittent de toutes leurs obligations, et particulièrement du ministère de la prédication. Il surveillera donc de près leur instruction, les faisant venir au besoin dans sa maison pour la compléter. Il contrôlera de même l'observation de la règle dans les monastères et conseillera l'abbé dans l'administration de leurs biens. On le voit enfin intervenir dans la vie des couvents de femmes, soit pour interdire à l'abbesse d'empiéter sur les fonctions sacerdotales, soit pour assurer la concorde entre les religieuses, soit pour désigner à celles qui vivent sans règle dans des maisons de petite importance le lieu où elles pourront se constituer à l'état de congrégation régulière.

Afin de veiller au respect de ses instructions et d'exercer certaines prérogatives qui n'appartiennent qu'à lui, l'évêque fera chaque année dans son diocèse une tournée pastorale, « confirmant, enseignant, donnant des avertissements, redressant ce qui est à redresser ; » il s'assurera que les églises sont bien tenues et que les chiens n'y circulent pas, qu'on n'y bavarde pas et n'y fait point d'affaires, « car la maison de Dieu doit être une maison de prière et non une caverne de brigands (3). » Mais il importe que cette

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 33, c. 17.

(2) « Quia displicere Deo novimus qui sine disciplina vel magisterio sunt. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 38, c. 11.

(3) « Quia domus Dei domus orationis debet esse, non spelunca latronum. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 71.

CHARLEMAGNE

intervention soit bien accueillie. Aussi les capitulaires enjoignent-ils aux prêtres de recevoir l'évêque, entourés de leurs fidèles, et de mentionner son nom dans leurs prières quotidiennes, de lui rendre compte pendant le carême de la manière dont ils accomplissent leur ministère, de lui faire bénir chaque année à Pâques un nouveau chrême. Celui qui passera outre à des observations réitérées ne pourra plus avoir de relation avec les clercs de la chapelle royale; au besoin même, il sera dépouillé de son office.

Il était logique que l'homme, à qui incombaient de pareils droits, eût également des devoirs. L'évêque aura des mœurs pures, comme il sied à « ceux qui ont pour mission, non seulement d'enseigner le peuple de Dieu, mais de lui offrir par leur manière de vivre un bon exemple (1). » Appelé à vérifier l'exécution des canons et de la règle monastique, il devra les connaître parfaitement; astreint à la résidence, il ne pourra séjourner qu'en passant dans les autres églises de son diocèse ni demeurer plus de trois semaines dans ses propriétés personnelles: Seuls les biens acquis par lui avant son élévation à l'épiscopat reviennent à ses héritiers; les autres restent à son église. Mais Charlemagne insiste surtout sur la manière douce et conciliante dont il faut que les chefs des diocèses traitent leur troupeau. « Sachez, écrit-il, que les évêques doivent exercer leur autorité avec une pieuse sollicitude et dans un esprit d'humilité, sans revendiquer un pouvoir tyrannique. De même qu'ils désirent être obéis par leurs subordonnés, de même ils doivent prendre garde de ne pas les affliger injustement et sans raison sous l'empire de la colère, mais les considérer comme leurs associés et s'appliquer à se faire aimer plutôt qu'à se faire craindre (2). » Il leur est recommandé aussi de ne pas exiger des membres du clergé inférieur, au cours des tournées pastorales, plus que les canons ou les anciennes coutumes le permettent et de leur laisser leur part des oblations des fidèles et des dîmes. Si, malgré toutes ces précautions, un conflit éclate entre l'évêque et quelque abbé, prêtre, diacre, sous-diacre, moine ou clerc, l'affaire sera portée devant le métropolitain, qui prononcera avec l'assistance de ses suffragants.

* * *

La restauration de la hiérarchie et de la discipline avait été la vraie tâche des premiers Carolingiens. S'il leur arriva de porter leur attention sur d'autres objets, tels que le manque d'unité dans la liturgie, le retour des superstitions populaires, si même ils prirent contre ces fléaux nés dans le désarroi des derniers temps mérovingiens certaines mesures qui constituaient des indications précieuses pour l'avenir, ils n'eurent pas le temps de les développer et d'en assurer le succès. Les conquêtes de Charlemagne achevèrent de montrer qu'il y avait là une grosse lacune. Comment en effet à ces esprits simples

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 71, c. 10.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 38, c. 7.

qu'étaient les chrétiens du VIII^e siècle présenter la religion catholique comme quelque chose d'inachevé? Comment à ces Saxons, à ces Avars, à tous ces païens fraîchement convertis et encore pleins du souvenir de leurs anciens dieux, laisser supposer qu'il y eût du flottement dans les croyances que les prêtres s'efforçaient de leur inculquer, dans les rites auxquels ils cherchaient à les astreindre? Le doute ne manquerait pas de leur venir et toute l'œuvre de conversion si péniblement menée se trouverait compromise. Charlemagne le comprit. Principal docteur de l'Église, il ne se contenta pas de proclamer qu'il y avait « un seul baptême et une seule foi, la foi orthodoxe telle que l'avaient transmise les docteurs apostoliques » : il estima qu'il avait le devoir de « corriger les erreurs, retrancher les superfluités, imposer ce qui est juste (1). » Il aborda ainsi les questions les plus hautes qui aient passionné l'Église de son temps : on peut dire qu'en travaillant à fixer la liturgie demeurée incertaine et le dogme toujours flottant, il a touché au fond même de la religion.

S'il décida tout lui-même, il avait trop de sagesse pour ne pas demander sur des problèmes aussi difficiles l'avis des hommes compétents. Parmi eux, il en est un qui, à ce point de vue, joua un rôle prépondérant, sans occuper dans le palais aucune fonction officielle, sans être archichapelain ni même évêque : ce fut Alcuin. Certes, l'illustre diacre anglo-saxon a été un admirable professeur, de qui Charlemagne apprit à peu près tout ce qu'il sut, mais quand il s'établit en Francie, ce fut, comme il l'a déclaré lui-même, « pour s'occuper des affaires ecclésiastiques et affermir les bases du catholicisme (2). » D'un caractère pusillanime, il ne suivit jamais le roi dans ses guerres, estimant « qu'un lièvre n'avait rien à faire parmi les sangliers, ni un agneau parmi les lions. » Par contre, il mit à son service, pour résoudre les questions religieuses qui le préoccupaient, une plume infatigable, une parole discrète et facile, une érudition universelle, et il fut ainsi, sous des apparences modestes, un conseiller de cabinet actif, prudent, et presque toujours écouté (3).

Dans l'œuvre nouvelle ainsi entreprise, le baptême devait occuper une place importante, et en effet il en est question dans maints capitulaires. Tout en déclarant qu'afin d'éviter la perte d'une âme il ne faut jamais le refuser à un malade, Charlemagne rappelle qu'en règle générale on ne doit le donner qu'aux dates canoniques de Pâques et de la Pentecôte, et que ceux là seuls qui savent par cœur le Pater et le Credo peuvent tenir des enfants sur les fonts baptismaux (4). Le renoncement solennel à Satan,

(1) « Errata corrigere, superflua abscidere, recta coartare. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, Prolog.

(2) *Alcuini Epistolæ*, 43.

(3) Un fragment de lettre adressé à Charlemagne, peut-être par Paulin d'Aquilée, définit remarquablement la position d'Alcuin au regard du roi dans cette partie de son activité, en l'appelant « son principal orateur » (*præcipui oratoris vestri*). *Epistolæ karolini avi*, t. II, p. 525, note a.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 36, c. 10, 11; 38, c. 14; 83, c. 5; 122.

avec ses engagements que tout bon chrétien doit connaître, le préoccupe particulièrement. Il ne paraît pas abusif de penser d'autre part que les avertissements adressés par certains évêques aux prêtres qui se font payer le baptême et la communion ou se présentent ivres avec les saintes huiles aient été inspirés par la crainte de la réprimande royale (1).

Mais une autre question, très grave, avait retenu l'attention du roi. Si, pour les enfants, le baptême se trouvait réduit dès cette époque à la brève cérémonie qu'il est encore aujourd'hui, il consistait pour les adultes en une longue suite d'initiations : entrée dans le catéchuménat ; assistance obligatoire pendant le carême à plusieurs séances dites « scrutins, » où le catéchumène recevait une instruction particulière s'accompagnant d'exorcismes et notamment prenait connaissance de l'oraison dominicale et du symbole des apôtres ; enfin baptême proprement dit, célébré la nuit de Pâques et immédiatement suivi de la confirmation et de la communion (2). Ému de constater qu'il existait de son temps deux rituels du baptême, le rituel romain et le rituel gallican, identiques dans l'ensemble, mais présentant des différences de détail susceptibles de troubler les nouveaux chrétiens (3), le roi prescrivit l'emploi exclusif du rituel romain et invita les évêques à s'assurer que leurs prêtres se conformaient à sa volonté (4). Vers la fin de son règne, les métropolitains firent sur son ordre une vaste enquête pour se rendre compte des résultats obtenus. Le dossier, qui nous est en partie parvenu et où les rites usités dans plusieurs provinces et diocèses se trouvent exposés, montre qu'au début du IX^e siècle il régnait encore dans le baptême une certaine confusion, mais que le rituel romain avait prévalu, au moins dans les diocèses de Trèves et d'Amiens (5).

Si le baptême faisait le chrétien, celui qui l'avait reçu et voulait conserver fidèlement la foi catholique avait de nombreux devoirs à remplir, parmi lesquels l'assistance régulière à la messe du dimanche était l'un des plus essentiels. La messe avait alors un caractère tout à fait solennel, car la messe basse constituait une exception. C'était, au moins dans les basiliques, un véritable drame liturgique où le prêtre, assisté des diacres et sous-diacres, tenait le rôle principal, tandis qu'autour de lui l'école des chanteurs se faisait entendre. Chacun des participants avait le livre corres-

1) *Ghaerbaldi Capitula*, 5, 8 (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 123). *Theodulfi Capitula* (Migne, *Patrologie latine*, t. CV, col. 20).

(2) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 5^e édit., 1925, p. 309 et suiv. S'appuyant sur les écrits de saint Augustin, Alcuin estime, dans une de ses lettres, que la préparation de l'homme fait au sacrement du baptême doit comprendre la notion de l'immortalité de l'âme.

(3) Ainsi l'usage gallican ignorait l'imposition du sel et ajoutait à la formule : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » les mots : « pour que tu aies la vie éternelle » qui ne se trouvent point dans les Évangiles.

(4) « Ut audiant episcopi baptisterium presbyterorum, ut secundum morem Romanum baptizent » (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 23, c. 23).

(5) *Epistole karolini avi*, t. II, p. 534-541 ; t. III, p. 244. Migne, *Patrologie latine*, t. CV, col. 781.

pendant à sa fonction : pour le prêtre, le Sacramentaire ; pour le diacre, l'Évangélaire ; pour le sous-diacre, le Lectionnaire (1). Or dans l'Église franque, la liturgie variait presque avec chaque diocèse. Le roi résolut de l'unifier dans le même esprit que les rites du baptême, c'est-à-dire en adoptant l'usage romain. Vers l'année 789, il se fit envoyer par le pape Hadrien un exemplaire du Sacramentaire grégorien en honneur à la cour pontificale, afin de l'imposer à tous ses États (2). Mais il s'aperçut très vite que cet ouvrage était loin de répondre à tous les besoins de l'Église franque. Alors, il chargea Alcuin de le compléter avec des éléments empruntés à un autre sacramentaire dit Sacramentaire gélasien, et ainsi naquit une liturgie quelque peu composite, mais uniforme, qui se répandit de la chapelle du palais dans toutes les églises du royaume (3).

A cette réforme s'en ajouta une autre, qui a frappé davantage l'esprit des contemporains, parce que plus sensible à la masse : ce fut l'introduction du chant romain, tel qu'il était pratiqué par la corporation des maîtres chanteurs de Saint-Pierre de Rome. Pépin le Bref en avait adopté formellement le principe. Parmi les livres que le pape Paul I lui envoie entre 758 et 763 figurent un antiphonaire et un responsorial. Vers la même époque, le souverain pontife autorise son second maître de chapelle, Siméon, à se rendre à Rouen auprès de l'évêque Remédios, frère de Pépin, pour enseigner à ses moines « les modulations de la psalmodie romaine » ; d'autre part, il ne semble pas douteux que, lors de son voyage en France, Étienne III ait encouragé le roi dans cette voie (4). En 789, Charlemagne enjoignit à tout le clergé de ses États « d'apprendre à fond le chant romain et de s'en servir couramment pour les offices de jour et de nuit, ainsi que son père, le roi Pépin d'heureuse mémoire, l'avait décidé, quand il supprima l'usage gallican pour assurer l'harmonie avec le siège apostolique et la pacifique concorde de la sainte Église de Dieu ; » puis, en 802, il ordonna de créer « en tous lieux convenables » des écoles de chant (*scolae cantorum*) où l'on apprendrait à psalmodier « comme à Rome » et prescrivit au clergé de se conformer rigoureusement à cet usage (5). La réforme, étendue par le roi Louis à l'Aquitaine, se propagea rapidement, et si l'existence dès ce temps-là d'une brillante école de musique sacrée à l'abbaye de Saint-Gall reste discutable, il est certain que celle de Metz fleurit singulièrement. Ainsi l'Église franque tout entière connut et pratiqua désormais le plain-chant grégorien, réalisant la pensée de Charlemagne « que des églises ayant la même manière de croire devaient avoir la même manière de chanter et que des façons différentes

(1) Leroquais, *Les sacramentaires et les missels des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. I, 1924, Introd., p. xi et suiv. Le Lectionnaire renfermait les épîtres ; le mot était ainsi synonyme d'épistolier.

(2) *Codex carolinus*, 89.

(3) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 109, 125 et suiv. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, 1893. Dom Cabrol, *Alcuin* (Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, t. I, 1, col. 1084-1087.) ; *Charlemagne et la liturgie* (ibid., t. III, 1, col. 807-825).

(4) *Codex carolinus*, 24, 41. *Libri carolini*, I, 6.

(5) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 80 ; 38, c. 2. *Chron. Moissiac.*, 802.

de célébrer les offices ne devaient pas séparer celles qu'avait réunies l'unité de foi (1). »

La messe franque, telle qu'elle apparaît au lendemain de ces transformations, a une physionomie toute nouvelle : elle est vraiment la messe de Charlemagne. Elle le devint bien davantage, quand le roi y eut introduit de nouveaux usages relatifs au Credo.

A la fin du VIII^e siècle, la profession de foi sur laquelle reposait l'unité catholique depuis le concile de Nicée de 325, et dont Charlemagne ne cesse de répéter que tout chrétien, clerc ou laïque, la doit connaître dans son esprit et dans sa lettre, donnait lieu à des divergences de vues tellement graves qu'Alcuin conseilla au roi d'en publier un texte officiel « accompagné d'un commentaire clair et abondant, un fascicule qui serait envoyé à tous les prêtres pour le lire et l'apprendre, afin que, malgré la diversité de langue, une seule foi résonnât partout (2). » Le problème le plus délicat concernait les rapports du Saint-Esprit avec le Père et le Fils, car si le concile de 381 appelé à compléter le Credo s'était borné à déclarer que le Saint-Esprit procédait du Père, l'Église grecque professait que le « Saint-Esprit procède du Père par le Fils, » et l'Église d'Espagne enseignait depuis le ve siècle qu'il procédait directement du Père et du Fils (*ex patre filioque procedit*). Bien que le pape Hadrien ne fût pas favorable à cette dernière formule, soit qu'il jugeât l'insertion du *filioque* contraire à la doctrine traditionnelle de l'Église, soit qu'il craignît d'aggraver l'opposition entre l'Église grecque et l'Église latine, Charlemagne l'imposa au clergé de ses États par l'intermédiaire de ses conciles et fit en outre chanter à la messe le Credo ainsi arrangé, alors qu'à Rome il n'était ni lu, ni chanté (3).

La question paraissait réglée par l'adhésion du clergé franc et le silence de la papauté quand, à la fin de l'année 808, en Palestine, les moines latins du mont des Oliviers furent taxés d'hérésie par un moine grec de Saint-Saba, ainsi que tous les Francs, pour avoir adopté la formule chère à Charlemagne. Inquiets, les religieux écrivirent à Léon III, alors placé sur le trône pontifical, qu'ils l'avaient entendue à la chapelle d'Aix et lui demandèrent de leur envoyer les textes des Pères qui la justifiaient (4). Habilement, Léon III, qui partageait sur ce sujet l'avis d'Hadrien, transmit leur lettre à Charlemagne, auteur responsable de l'incident, en même temps qu'il leur adressait « le symbole de la foi orthodoxe » tel qu'il était en vigueur à Rome, c'est-à-dire sans le *filioque*, et attendit (5). Le roi, loin de renoncer à sa doctrine, résolut de la faire prévaloir définitivement. Sur son ordre, Théodulf et l'abbé Smaragde de Saint-Mihiel, deux théologiens éprouvés

(1) *Libri carolini*, I, 6.

(2) *Alcuini Epistola*, 139.

(3) Le texte du Credo de Charlemagne se trouve notamment : *Libri carolini*, III, 1, et *Concilia avi karolini*, I, p. 163 (lettre de Charlemagne aux évêques espagnols).

(4) *Epistola karolini avi*, t. III, p. 64-66.

(5) *Epistola karolini avi*, t. III, p. 66-67. L'opinion d'après laquelle le *filioque* figurait dans ce symbole est inacceptable, parce qu'illogique et fondée sur un texte douteux.



LE BAPTÊME.

Deux charmants petits tableaux figurant, l'un la bénédiction de l'eau, l'autre le baptême par immersion, sont inscrits dans cette magnifique initiale, tirée du Sacramentaire de l'église de Metz, exécuté dans le second quart du IX^e siècle, qui passe pour avoir appartenu à Drogon, archevêque de Metz et fils naturel de Charlemagne. — Bibl. Nat. ms. lat. 9428, fol. 51 verso.

Cl. Catala frères.

composèrent des traités où ils s'efforçaient d'établir, grâce à certains extraits des Évangiles et des Pères, que leur souverain avait raison. Un concile, réuni à Aix au mois de novembre 809, fut du même avis; puis Adalhard et Bernard, évêque de Worms, partirent pour Rome afin de s'entretenir avec le souverain pontife, en réalité pour lui imposer la manière de voir de Charlemagne. Léon III maintint entièrement ses positions; il conseilla même aux envoyés francs de supprimer peu à peu au palais le chant du Credo, comme contraire à l'usage romain, et il en fit afficher le texte grec et latin sans le *filioque* sur deux tables d'argent, à la porte de la confession de Saint-Pierre, c'est-à-dire dans le « lieu le plus sacré et le plus visité du sanctuaire (1). » Mais le roi persista dans sa résolution et il est piquant de constater qu'elle devait triompher plus tard dans la Ville éternelle elle-même, tant et si bien qu'aujourd'hui le Credo est chanté dans nos églises comme Charlemagne l'a voulu et selon la formule qu'il avait choisie, de même que la liturgie conçue par Alcuin à son instigation « finit par trouver le chemin de Rome et y supplanta peu à peu l'ancien usage (2). »

Pendant le catholicisme n'était pas seulement menacé dans son unité apparente par l'incertitude des rites du baptême et des manières différentes de célébrer la messe : il était rongé intérieurement par les infiltrations païennes et les discussions dogmatiques. De l'Orient raffiné comme de l'Occident barbare surgissaient de temps à autre des hommes qui interprétaient à leur manière les textes des Écritures sacrées, de sorte que le peuple pouvait être détourné de la vraie voie, non seulement par des pratiques superstitieuses anciennes et invétérées, mais par des nouveautés extrêmement dangereuses. Là encore Charlemagne estima qu'il avait le devoir d'intervenir, et il mena la lutte contre l'erreur au sens théologique du mot avec le même zèle que pour la liturgie, avec parfois aussi la même opiniâtreté.

Le souci d'extirper les coutumes païennes, conservées surtout chez les païsans et entretenues par tout un personnel de devins, de sorciers et de magiciens, apparaît dès la seconde année du règne. Un capitulaire de 769 environ, reproduisant les canons d'un concile franc de 742, interdit formellement les sacrifices profanes, les amulettes, la consultation des augures, les incantations, l'immolation des victimes, « que des insensés pratiquent à la manière païenne dans le voisinage des églises sous le nom des saints martyrs et confesseurs du Seigneur (3). » Ces dispositions sont fréquemment renouvelées et complétées dans la suite. Le culte « exécration à Dieu » des arbres, des pierres et des sources doit disparaître. Invitation est faite aux comtes et centeniers, ainsi qu'aux intendants des villas royales, de s'associer

(1) *Annales regni Francorum*, 809. *Concilia ævi karolini*, I, p. 235-244. *Liber pontificalis*, Leo III, LXXXIV-LXXXV, et note 110 (édit. Duchesne).

(2) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 109.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 19, c. 6 et 7. Cf. *Ibid.*, 108 : *Indiculus superstitionum et paganiarum*, texte commenté par Warnkönig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. I, p. 222-244, et Hefélé, *Histoire des Conciles*, édit. Leclercq, III, 2, p. 833-847.

CHARLEMAGNE

aux évêques et aux prêtres dans cette œuvre d'assainissement qui rencontra de sérieuses difficultés, sans exiger cependant de la part de Charlemagne une science et une ardeur comparables à celles qu'il dut montrer dans la lutte contre les hérésies.

Certaines d'entre elles paraissent avoir eu un caractère essentiellement populaire et il suffit au roi d'opposer la prédication ordinaire aux faux docteurs qui les propageaient, de brûler les écrits apocryphes qui leur servaient de base, de proscrire les sectes qui en étaient issues, pour les faire disparaître; mais le règne de Charlemagne vit naître une hérésie au sens élevé du mot : l'adoptianisme (1).

C'était une doctrine renouvelée des premiers siècles du christianisme, d'après laquelle le Verbe considéré comme coexistant au Père était vraiment le fils de Dieu, tandis que le Christ, né d'une femme et soumis à toutes les lois qui régissent l'humanité sans la loi du péché, était son fils « non par la naissance, mais par l'adoption, non par la nature, mais par la grâce (*non genere, sed adoptione, neque natura sed gratia*). » Les écrivains francs l'appellent aussi « l'erreur espagnole » parce qu'elle naquit au-delà des Pyrénées, vers 782 sans doute, et y rencontra ses principaux chefs, Elipand, primat de Tolède, le plus acharné de tous malgré son grand âge, et l'évêque Ascaricus, ou encore « l'hérésie félicienne » du nom de son protagoniste, Félix, évêque d'Urgel dans la marche d'Espagne. Tous ces hommes étaient réputés pour leur piété, la sainteté de leur vie, leur science des écritures, et, loin de chercher le scandale, ils avaient voulu seulement combattre leur compatriote Migetius qui, contrairement à la parole « et le Verbe devint chair (*et verbum caro factum est*), » refusait d'admettre aucune distinction entre le Verbe et le Christ; mais il est évident qu'en niant que ce dernier fût vraiment le fils de Dieu, ils aboutissaient à une affirmation contraire à l'orthodoxie. Le pape Hadrien ne s'y méprit point : il vit dans l'adoptianisme un retour aux idées du « perfide Nestorius » et convia les novateurs au respect de la tradition apostolique (2). Ce fut en vain. Malgré quelques adversaires déterminés, le prêtre Beatus de Libana et Etherius, plus tard évêque d'Osma, le courant qui entraînait l'Espagne vers l'hérésie fut le plus fort et non seulement il divisa le clergé au moment où la lutte contre le prosélytisme arabe exigeait l'unité de front, mais, cheminant sourdement, il menaça de pénétrer dans la Gaule méridionale.

Se rendant compte du péril couru par la chrétienté, Charlemagne entreprit contre l'adoptianisme une guerre qu'on peut ranger parmi ces « laborieux combats » dont parle Hadrien, où le roi montra « qu'il ne voulait pas laisser

(1) En dehors des annales franques, sommaires, mais assez bien renseignées, il reste sur Charlemagne et l'adoptianisme quantité de documents : actes conciliaires et lettres s'y rapportant (*Concilia aevi karolini*, I, p. 110-171, 220-225. Cf. Hefele, *Histoire des Conciles*, édit. Leclercq, t. III, 2, p. 1001-1061, 1096-1100), lettres et écrits d'Alcuin et autres personnages qui furent mêlés à l'affaire. Comme ouvrage spécial, voir Grössler, *Die Ausrottung des adoptianismus im Reiche Karls des grossen*, Progr., Eisleben, 1872.

(2) *Codex carolinus*, 95.

impunis les hérétiques qui aboyaient contre lui, ni paraître leur complice. » Dans un concile formé d'évêques et de prêtres « venus de toutes les parties de l'empire chrétien » et réunis sous la présidence royale à Ratisbonne, vers la fin du mois de juillet ou le début du mois d'août 792, Félix, après avoir été entendu, fut convaincu d'erreur et condamné; ses écrits furent brûlés, ainsi que ceux d'Elipand, et il dut prêter serment sur les saints Évangiles de demeurer inébranlablement fidèle à la règle de foi qu'il avait acceptée (1); puis il se rendit à Rome sous la conduite d'Angilbert, renouvela son abjuration dans l'église Saint-Pierre en présence du pape et la déposa sur le corps même de l'Apôtre; enfin il regagna son évêché. Mais l'année suivante, « ressuscitant les cendres éteintes de l'infidélité, » il rejoignait Elipand et ses fidèles, travaillait avec eux à la propagation de l'hérésie, qui se répandit dans les Asturies, la Galice et jusqu'en Septimanie. En même temps, les évêques espagnols enhardis par ce succès envoyaient à « tous les prêtres de Gaule » une lettre, où ils exposaient leur doctrine en l'appuyant sur de nombreux textes « tirés de la mer immense des Écritures, » avec prière de la communiquer au roi, et adressaient à celui-ci une autre lettre où ils le prenaient comme arbitre, pourvu qu'il rendît « un jugement pur et sain, une sentence bien pesée, sans l'huile de la flatterie (2). »

L'invitation d'un grand clergé étranger à intervenir dans une question dogmatique ne pouvait qu'être agréable à Charlemagne; mais elle était dangereuse pour lui, car les adoptianistes entendaient qu'il leur donnât raison et, pour l'inquiéter, ils n'avaient pas craint de lui rappeler le souvenir de l'empereur Constantin « qui avait bien commencé et mal fini. » Le roi comprit la délicatesse de sa position et, pour faire preuve d'impartialité, entreprit, avant de rien décider, une minutieuse enquête sur la matière qui lui était soumise. Il envoya au souverain pontife la lettre des prélats espagnols au clergé franc en le priant de l'examiner, échangea plusieurs ambassades avec lui afin de bien établir la tradition de l'église romaine. Hadrien adressa une lettre « à ses frères de Galice et d'Espagne, » où, après avoir dit sa douleur et sa tristesse devant leur erreur, il affirmait en vertu de son autorité apostolique que jamais l'Église catholique n'avait cru ou enseigné pareille doctrine, et frappait d'un perpétuel anathème quiconque persisterait à la soutenir (3). De son côté, Alcuin, voulant montrer que la fermeté dans le fond n'excluait pas la douceur dans la forme, écrivit à Félix « avec la plume de la charité, et non l'aiguillon de la dispute » pour le supplier de renoncer à ce malheureux mot d'adoption d'où venait tout le mal et de revenir à l'unité de paix et de foi (4). Le terrain ainsi préparé, Charlemagne convoqua dans la ville de Francfort un concile d'une exceptionnelle envergure.

(1) *Paulini contra Felicem*, I, 5 (Migne, *Patrologie latine*, t. XCIX, col. 355-356). Paulin assistait au concile.

(2) Texte de ces deux lettres dans *Concilia avi karolini*, I, p. 111-121.

(3) Texte de cette lettre dans *Concilia avi karolini*, I, p. 122-30.

(4) Alcuin, *Adversus Felicem*, I, 1 (Migne, *Patrologie latine*, t. CI, col. 127); *Epistola*, 23.

Un écrivain du temps l'a qualifié d'universel. Cette épithète n'est point juste. Le concile de Francfort ne comprit en effet que des archevêques et évêques de l'État franc, mais ils appartenaient à toutes ses régions, Gaule, Germanie, Italie, et ils arrivèrent nombreux, trois cents, dit-on, escortés d'une foule d'abbés et de moines, de prêtres et de diacres. Parmi eux figuraient le patriarche Paulin d'Aquilée, l'archevêque Pierre de Milan, l'abbé Benoît d'Aniane; de son côté, le pape avait envoyé pour le représenter deux légats, Théophylacte, évêque de Todi, et Étienne, évêque de Naples. Mais le vrai chef du concile fut Charlemagne, assisté de savants docteurs qu'il avait fait venir de Grande-Bretagne, afin que leur vaste érudition lui fournît les textes capables de faire triompher la vérité de la foi catholique, et au premier rang desquels brillait Alcuin. L'on s'en aperçut dès la séance d'ouverture tenue dans la grande salle du palais royal, le 1^{er} juin 794, quand, après avoir fait lire et commenter point par point la lettre des évêques espagnols, le roi, trônant parmi les membres du clergé rangés en cercle autour de lui, se leva de son siège et, debout sur les degrés, prononça sur la question de la foi un long discours qu'il termina en affirmant « la nécessité de supprimer l'hérésie de toutes façons. » Après quelques jours de réflexion apparente qui leur permirent d'arrêter la formule de l'orthodoxie, les Pères affirmèrent unanimement que l'adoptianisme devait être « radicalement extirpé (1) » et jetèrent l'anathème sur Félix et ses partisans, s'ils persistaient dans leur erreur. Alors Charlemagne, ayant réuni la lettre du pape et les professions de foi séparées des évêques francs et italiens, les adressa aux évêques espagnols, avec une lettre personnelle où il les adjurait de revenir à « l'unité de notre sainte mère l'église, » ajoutant que, s'ils refusaient, il les tiendrait pour hérétiques et n'aurait plus de communion avec eux (2).

S'était-il imaginé que, devant cette manifestation solennelle, Elipand et ses partisans s'inclineraient et reconnaîtraient la valeur de l'arbitrage qu'ils avaient sollicité? Si oui, il s'était singulièrement trompé. Félix répondit en effet aux suggestions d'Alcuin par un libelle où se trouvaient « de pires hérésies et plus de blasphèmes que dans ses écrits antérieurs, » et l'adoptianisme, « s'insinuant comme un chancre, se glissant comme un poison, » acheva pendant les années suivantes de progresser à travers l'Espagne et les parties limitrophes de la Gaule. En 798, Alcuin, épouvanté devant le péril grandissant, invitait les moines de Septimanie à se garder contre l'hérésie et toutes les autres erreurs qui surgissaient de cette terre d'Espagne « jadis nourricière de tyrans, maintenant de schismatiques, » et priaît en même temps Charlemagne de lui procurer des auxiliaires pour « l'éteindre avant qu'elle se fût répandue plus largement à travers l'empire chrétien; » plus précisément, il lui demandait de déférer le libelle de Félix au pape ainsi qu'aux « maîtres et docteurs » Paulin d'Aquilée, Théodulf d'Orléans, Ricbod

(1) « Hanc heresim funditus a sancta ecclesia eradicandam statuerunt. » *Concilia avi karolini*, I, p. 165.

(2) *Concilia avi karolini*, I, p. 131-164.

de Trèves, afin que chacun d'eux y répondit pour son propre compte (1).

Tout en reconnaissant l'utilité de cette consultation et en y faisant appel, le roi estima qu'un concile, rassemblé non plus dans une ville de ses États et sous sa présidence, mais au centre même de la catholicité et sous la direction du souverain pontife, aurait peut-être plus de chance d'aboutir. Il pria donc Léon III, qui avait succédé à Hadrien, de réunir un concile auquel serait soumis le document incriminé. Cette assemblée, où siégèrent 57 évêques ainsi que plusieurs prêtres et diacres, s'étant ouverte le 23 octobre 798 « dans la demeure du bienheureux apôtre Pierre, » le pape, après avoir affirmé la nécessité d'arrêter une hérésie « qui croissait et pullulait de plus en plus » et rappelé les parjures de l'évêque d'Urgel, lança une nouvelle fois l'anathème contre lui, tout en admettant qu'il lui fût fait grâce s'il venait à résipiscence, car Dieu ne veut pas la mort du pécheur (2).

Le moment où nous sommes arrivés est, dans la lutte de Charlemagne contre l'adoptianisme, un moment décisif. On peut dire que, depuis six ans qu'il le combat, le roi a utilisé toutes les armes spirituelles possibles. Deux conciles francs et un concile romain, des lettres et des discours bourrés de textes, la violence de l'anathème et le langage de la conciliation, tout a été employé en pure perte. Que va-t-il advenir maintenant et Charlemagne ne risque-t-il pas de trouver en Espagne, dans le domaine religieux, un second Roncevaux? La question était angoissante, car elle mettait en jeu à la fois son prestige de roi et sa responsabilité de prince chrétien. Il recourut, pour la résoudre, à un ultime procédé.

Parmi ses plus fidèles collaborateurs se trouvait un grand évêque, qu'il venait d'appeler au siège archiépiscopal de Lyon, le bavarois Leidrad. C'était un homme d'une soixantaine d'années, réputé pour la sûreté de ses avis, sa loyauté et son grand bon sens, avec cela d'une souveraine bonté et plein d'adresse, « pour qui la vie présente n'était qu'un acheminement vers le ciel. » L'âge, la science, les vertus morales, la connaissance de l'hérésie qu'il avait acquise au cours de sa récente mission dans le midi de la France avec Théodulf, tout le désignait pour devenir l'exécuteur des volontés royales (3). Tandis qu'Alcuin rédigeait, sur l'invitation du roi, un livre contre l'hérésie félicienne et que Paulin d'Aquilée entreprenait un ouvrage de plus longue haleine sur le même sujet (4), Leidrad reçut l'ordre de se diriger vers la région pyrénéenne, où devaient le rejoindre Néfridius, évêque de Narbonne, et Benoît, abbé d'Aniane. Malgré le mauvais état de sa santé, l'archevêque de Lyon obéit et, au printemps de l'année 799, se mit à prêcher avec succès contre l'hérésie; mais bientôt, laissant Benoît distribuer aux moines de Septimanie le livre d'Alcuin « afin de les reconforter et les consolider dans la foi catholique, » il se rendit à Urgel pour accomplir une œuvre autrement

(1) *Alcuini Epistolæ*, 137, 148, 149.

(2) *Concilia avi karolini*, I, p. 202-204.

(3) Favier, *Essai historique sur Leidrad, archevêque de Lyon*, Lyon, 1898.

(4) Texte de ces écrits dans Migne, *Patrologie latine*, t. CI, col. 85-120; t. CXIX, col. 349-468.

délicate : décider Félix à venir avec lui à Aix afin de justifier sa doctrine. Grâce à l'ascendant merveilleux qu'il exerçait autour de lui, il y réussit et, moyennant la promesse qu'il aurait toute liberté pour exposer ses preuves devant le roi et les évêques assemblés, Félix jura de se rendre auprès de Charlemagne (1).

C'est dans ces conditions mémorables que s'ouvrit, au mois de juin de l'an 800, le grand concile d'Aix-la-Chapelle. Le roi y avait convoqué non seulement des évêques, des prêtres et des moines, mais les grands du royaume. Conformément à l'engagement pris par Leidrad, Félix, encouragé par la présence de plusieurs de ses disciples, put énumérer et commenter dans un silence absolu les textes sur lesquels l'adoptianisme prétendait s'appuyer. Chargé par Charlemagne de les réfuter, Alcuin, qui s'était longuement préparé à cette dure besogne, reprit un à un les arguments de son adversaire et les discuta. Le débat dura depuis six jours quand Félix, se déclarant convaincu par certaines citations des Pères, accepta de rentrer dans le sein de l'Église universelle. En même temps, il écrivait aux fidèles de son diocèse une lettre leur annonçant sa renonciation, faite « de la bouche et du cœur, » les invitant à accepter la formule de l'orthodoxie à laquelle il avait adhéré, enfin leur demandant de prier pour lui « par qui l'Église de Dieu avait été troublée jusqu'à maintenant (2). »

Il restait à ramener le principal fauteur de l'hérésie, Elipand, et les nombreux fidèles qu'il comptait sur l'autre versant des Pyrénées. Dès l'année précédente, Alcuin s'y était employé. « Animé d'un fraternel amour » envers le vieil archevêque de Tolède dont il savait la grande pureté de vie, « il l'avait supplié humblement » de revenir à la doctrine apostolique. Elipand, que l'âge rendait de plus en plus irascible et obstiné, repoussa avec horreur cette lettre « au langage superstitieux, d'où se dégageait une odeur de soufre, » traitant Alcuin de nouvel Arius et le menaçant de la damnation éternelle (3). Charlemagne résolut alors de recourir au procédé qui lui avait réussi avec Félix d'Urgel. Aussitôt après le concile d'Aix-la-Chapelle, il invita Leidrad, Néfridius et Benoît à reprendre le chemin de l'Espagne, afin d'étouffer l'hérésie sous leur prédication. Les missionnaires emportaient une nouvelle œuvre d'Alcuin, l'ébauche d'un traité en quatre livres spécialement composé pour répondre aux invectives d'Elipand, dont ils devaient soigneusement lier les feuillets, afin qu'aucun ne se perdit (4). Qu'advint-il au juste de cet apostolat? Une lettre d'Alcuin contemporaine de ses débuts nous montre « jusqu'à vingt mille individus, évêques, prêtres, moines, gens du peuple appartenant aux deux sexes » convertis (5), puis on ne sait plus rien. Il est en tout cas peu probable que l'action des envoyés de Charlemagne

(1) *Alcuini Epistola*, 193, 194, 199.

(2) *Concilia avi karolini*, I, p. 220-225.

(3) *Alcuini Epistola*, 182.

(4) Texte du traité dans Migne, *Patrologie latine*, t. CI, col. 235-300. Cf. *Alcuini Epistola*, 200-201.

(5) *Alcuini Epistola*, 208.

ait dépassé les limites de la marche d'Espagne et qu'Elipand ait consenti à abandonner sa doctrine. On n'est même pas sûr que Félix ne se soit pas une nouvelle fois parjuré. Suspect à bon droit aux Pères du concile d'Aix et pour cette raison dépouillé de la dignité épiscopale, placé à Lyon sous la surveillance de Leidrad, il semble qu'il y soit mort dans l'impénitence finale. Cependant le résultat poursuivi par Charlemagne avec une ténacité remarquable, en dépit de toutes les résistances, avait été atteint, car après lui on n'entend plus parler de l'adoptianisme, si ce n'est comme d'un mauvais souvenir, et les conciles postérieurs n'y font aucune allusion.

Une autre question troubla plus profondément encore le monde chrétien parce qu'elle opposait l'Orient à l'Occident, la question des images. Elle était apparue à Constantinople au début du VIII^e siècle, comme une réaction contre l'importance excessive accordée dans l'empire grec aux représentations figurées du Christ, de la Vierge et des saints. Non contents en effet de peupler d'icônes les églises, les chapelles et les maisons, les Byzantins en étaient arrivés à décorer d'images sacrées leurs vêtements et jusqu'à leurs ustensiles de ménage; ils se prosternaient devant elles, les baisaient, les encensaient, les traitaient comme des personnes réelles au point d'en faire les parrains de leurs enfants (1). Mais, au lieu de se montrer modérés, les empereurs isauriens, Léon III et Constantin V, qui, se considérant comme prêtres, à l'instar de tous les Césars orientaux, avaient pris la tête du mouvement, persécutèrent violemment les religieux et les laïques hostiles à leurs vues. De son côté, le concile de Constantinople de 753 déclara que les images peintes ou sculptées étaient un objet d'horreur qu'il fallait faire disparaître et jugea leur fabrication impie et criminelle (2).

L'Occident, serré tout entier autour du pape, témoigna dès le principe une aversion profonde pour cette doctrine où il voyait une hérésie dangereuse, et l'Italie répudia vigoureusement les princes qui la soutenaient. Pépin le Bref, à qui les empereurs envoyèrent une ambassade pour lui exposer leur point de vue et l'y rallier « par des flatteries et des promesses, » réserva sa réponse jusqu'au concile de Gentilly de 767 et, si nous ignorons quelle fut alors la décision prise, nous savons que, deux ans après, le concile du Latran, auquel assistaient douze évêques francs, déclara que « les saintes images devaient être vénérées par tous les chrétiens (3), » et lança l'anathème contre « l'exécrable concile tenu jadis en Grèce pour les renverser. » Le conflit, loin de s'apaiser, allait donc s'aggravant quand, par un revirement aussi complet qu'inattendu, le concile de Nicée des 24 septembre-23 octobre 787, convoqué par l'impératrice Irène et son fils Constantin VI abrogea les décrets du concile de 753 et rendit obligatoires les représenta-

(1) Marion, *Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius* (330-898), 1897, p. 607-608.

(2) Cf. Bréhier, *La querelle des images (VII^e-IX^e siècles)*, 1904; Lombard, *Constantin V, empereur des Romains*, 1902, p. 105 et suiv.

(3) « Statuerunt... ab omnibus christianis ipsas sacras venerari imagines. » *Liber Pontificalis*, Stephanus III, xxiii.

tions « en quelque manière que ce fût » de la croix et des saintes images, avec cette restriction toutefois que la latrie, c'est-à-dire l'adoration proprement dite (ἀληθινή λατρεία), serait réservée à Dieu et qu'il ne serait accordé aux images des saints que vénération (τιμητική προσκυνήσις) (1).

Le pape Hadrien, avec la collaboration duquel ces mesures si favorables à l'unité de l'Église avaient été prises, les communiqua de suite à Charlemagne, ne doutant pas que le roi les approuverait et se réjouirait avec lui de voir l'hérésie terrassée. Or, au printemps de l'année 791, il vit arriver à Rome l'un des hommes de confiance de Charlemagne, Angilbert, chargé de lui remettre un capitulaire en 85 articles, où le roi attaquait à coups de citations des Pères les actes du concile grec, et de l'inviter « à les corriger par son jugement et son autorité, » en d'autres termes à se désavouer (2). On imagine la perplexité d'Hadrien, désireux à la fois de conserver l'accord si heureusement conclu avec l'empire grec et de ne point se brouiller avec Charlemagne, quand il reçut cette humiliante sommation. Pour se tirer d'affaire, il écrivit au roi une longue lettre, où il affirmait que, « conformément à la tradition de la sainte, catholique et apostolique Église romaine, » le concile du Latran de 769 avait prescrit « d'adorer et de vénérer les saintes images » et lui rappelait doucement que le concile de Nicée de 787 avait été réuni avec l'assentiment du Saint-Siège (3). Il ajoutait que, s'il avait agi autrement, les Grecs « seraient retournés au vomissement de leur erreur » et qu'au jour du Jugement il aurait eu à rendre compte de milliers d'âmes de chrétiens. Des phrases pleines de tendresse pour le roi et son ambassadeur, reçu à Rome « en toute familiarité » et écouté comme s'il eût été Charles lui-même, faisaient en apparence de cette lettre un monument de conciliation et d'amour, alors qu'en réalité Hadrien avait réfuté une par une toutes les allégations de Charlemagne et contredit à peu près la valeur de toutes ses citations.

Si le souverain pontife avait cru pouvoir convaincre son royal contradicteur, il s'était singulièrement trompé. Charlemagne ne voulut rien entendre et, en 791-792, fit paraître un nouvel écrit, les *Livres carolins*, où il développait abondamment la critique du concile de Nicée ébauchée dans le capitulaire apporté à Rome par Angilbert (4).

On s'est demandé, en lisant ce fameux ouvrage, qui avait tenu la plume, si c'était Alcuin, Angilbert ou quelque autre savant de la cour carolingienne. Le problème n'a pu être résolu, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que, dès la première ligne, Charlemagne revendique les *Livres carolins* comme

(1) Hétélé, *Histoire des Conciles*, édit. Leclercq, t. III, 2, p. 773.

(2) W. von den Steinem, *Entstehungsgeschichte der Libri carolini*, 1930.

(3) *Epistolæ karolini avi*, t. III, p. 16. (*Adorari utque venerari sacras imagines statuerunt*).

(4) ... *Libri carolini*..., édit Bastgen, 1924. Cf. Bastgen, *Das Capitulare Karls des grossen oder die sogenannten Libri carolini*. (N. Archiv. d. Gesellschaft f. altere deutsche Geschichtskunde, t. XXXVI, p. 631-666; XXXVII, p. 15-51, 455-533), et, pour les dates respectives de la mission d'Angilbert à Rome et des *Livres carolins* : K. Hampe, *Hadrians I Vertheidigung des zweiten Nicaenischen Synode gegen die Angriffe Karls des grossen* (Ibid., t. XXI, 1896, p. 95-101).

son œuvre personnelle et que, tout en protestant de son obéissance à « la sainte Église romaine placée par le Seigneur au-dessus de toutes les autres églises et que les fidèles doivent consulter, » il y reprend sur un ton plus tranchant et plus péremptoire que jamais l'attaque contre l'assemblée « tenue stupidement et arrogamment en Grèce pour assurer l'adoration des images ; » puis il oppose à la doctrine byzantine et pontificale sa doctrine personnelle, la seule qui soit saine à ses yeux. Selon lui, il est licite de placer dans les églises les images des apôtres et des saints, mais seulement pour les orner ou consolider la foi des fidèles par l'évocation des événements du passé, et à condition de leur accorder la vénération, non le culte et l'adoration qui ne sont dus qu'à Dieu. Il y a donc lieu de condamner également le concile de Nicée de 787 « qui contraint à adorer les images » et celui de Constantinople de 753 qui ne permet même pas de les regarder. « Ni briser les images avec les uns, ni les adorer avec les autres (1), » telle est la formule à laquelle Charlemagne aboutit dans cet écrit très supérieur aux traités du temps, où, en dehors des citations multipliées suivant l'usage, se rencontrent des réflexions intéressantes, des discussions curieuses, une argumentation serrée, où il y a du mouvement et de la vie, où l'on sent enfin, grâce à l'ampleur du développement et à la conviction qui l'anime, l'influence d'une forte personnalité.

Le conflit, qui dressait aussi ouvertement contre le chef de la catholicité le grand catholique qu'était le roi des Francs, a provoqué chez les historiens modernes un étonnement d'autant plus vif que le principal argument invoqué par Charlemagne contre le concile de Nicée, à savoir qu'il avait prescrit l'adoration des images des saints, a été reconnu faux. D'autre part, l'on a été quelque peu surpris de la véhémence avec laquelle le roi, si mesuré habituellement dans la forme, s'est exprimé : qualifiant les conciles grecs « d'ineptes et d'infâmes » et les arguments des prélats orientaux « de dérisoires et de bouffons ; » taxant Irène et son fils d'ignorance et d'orgueil ; reprochant à l'impératrice d'avoir réuni un concile et prétendu jouer le rôle d'un docteur, contrairement aux lois divine et naturelle ; accusant son fidèle auxiliaire, le patriarche de Constantinople Tarasios, d'avoir passé, en dehors de toutes les règles, de la vie militaire à la vie religieuse, du camp à l'autel, du fracas des armes à la célébration des mystères ; affirmant que « l'ambition la plus arrogante, l'appétit le plus insolent de vaine gloire, s'était emparé en Orient des princes et des prêtres, » bref faisant, à propos des images, le procès complet de l'Église et de l'État byzantins.

Aussi certains historiens ont-ils pensé qu'un simple différend théologique ne suffisait pas pour expliquer ces écarts de langage, et qu'il y fallait chercher des causes politiques. D'après les uns, Charlemagne protesta violemment contre les actes du concile de Nicée, dans la crainte de perdre une partie de son prestige s'il acceptait une décision prise en dehors de l'Église

(1) « Nec cum illis frangimus, nec cum istis adoramus. » *Libri carolini, Præf.*

franque; selon d'autres, il a redouté que, le culte des images une fois rétabli en Orient, un rapprochement dangereux pour ses ambitions se produisit entre la papauté et l'empire byzantin, et cette seconde hypothèse paraît justifiée par la correspondance entre Hadrien et Irène, où l'on sent passer comme un souffle du temps où l'empereur grec était maître de Rome. Considérant les événements qui s'accomplissaient alors dans l'Italie méridionale, on a supposé enfin que le roi avait voulu faire condamner les Grecs comme hérétiques afin de leur interdire toute alliance avec les Lombards de Bénévent (1).

Il est possible que, dans la circonstance, « le souci de l'orthodoxie ait servi admirablement les rancunes de la politique, » mais pour qui connaît la sincérité de Charlemagne et son ardente piété, il est difficile de penser qu'il mentait, quand il affirmait avoir entrepris les *Livres carolins* « par amour de Dieu et goût de la vérité. » La faute qu'il a commise, en accusant à tort le concile de Nicée d'avoir enjoint aux fidèles d'adorer les images des saints, s'explique le plus honnêtement du monde, parce que, dans la traduction latine des actes originaux en langue grecque du concile reçue par lui, le mot *προσκύνησις* avait été faussement traduit par *adoratio* (2), et aussi parce que le pape l'avait confirmé malencontreusement dans son erreur. Heureux de voir les Grecs renoncer à ces attaques contre les images qui avaient créé entre Rome et Constantinople un lourd malentendu, préoccupé d'obtenir des souverains byzantins la restitution de ses patrimoines de Sicile et le rétablissement de sa juridiction sur l'Illyricum, avouant ingénument à Charlemagne qu'il ne voyait chez eux d'autre hérésie que celle qui résulterait du refus de lui accorder ces satisfactions matérielles, Hadrien avait transmis au roi comme authentique le canon de Nicée soi-disant favorable à l'adoration des images et prétendu le justifier, en invoquant contre toute exactitude les actes du concile de Latran de 769. Comment Charlemagne ne s'y serait-il point trompé?

Mais le malentendu avec les Grecs sur ce point particulier eût-il été éclairci que très vraisemblablement la querelle des images n'en aurait pas moins continué. A lire les écrits des Pères, Charlemagne avait acquis la conviction que, s'il était sacrilège de détruire les images, il était contraire à la tradition de les placer ailleurs que dans les lieux saints, c'est-à-dire dans les rues et sur les places publiques, d'allumer des cierges et de brûler de l'encens devant elles, de leur faire des présents, de leur attribuer des miracles. Toutes ces exagérations, formellement recommandées par le concile de Nicée, avaient pour son clair esprit quelque chose de choquant, et il les repoussait d'autant plus volontiers que la tradition des Églises de

(1) Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 326. Hefélé, *Histoire des Conciles*, édit. Leclercq, t. III, p. 1241. Harnack, *Das karolingische und das byzantinische Reich*, p. 35.

(2) Anastase le Bibliothécaire, qui la revisa trois quarts de siècle après, sous le pontificat de Jean VIII, affirme qu'elle était de son temps l'objet d'un mépris général. L'opinion que cette mauvaise traduction aurait été l'œuvre des iconoclastes de Constantinople désireux de brouiller Irène avec Charlemagne ne résiste pas à l'examen.

Gaule, dans laquelle il avait été nourri, voulait que l'on pût être un bon chrétien sans posséder des images ni les honorer, que leur culte fût en quelque sorte indifférent (1).

Jamais, semble-t-il, la passion de Charlemagne pour les discussions théologiques n'est apparue de façon plus lumineuse; jamais non plus ne s'est



LE CLERGÉ CAROLINGIEN

Dessin de M. Châtea.

Les quatre personnages sont également vêtus de la chasuble recouvrant l'aube et ont au bras le manipule; on remarquera aussi leur large tonsure, qui devait être fréquemment rafraîchi avec le rasoir, et la disposition des cheveux en forme de couronne. Ce groupe, contemporain de Charles le Chauve, peut être légitimement utilisé pour l'époque de Charlemagne, aucune modification ne s'étant produite entre temps dans le costume liturgique. — D'après la Bible de Charles le Chauve. Bibl. nat., ms. lat. I, fol. 423.

trouvée marquée aussi fortement l'opposition qui régnait alors entre la foi solide, mesurée, des nations occidentales, dont Charlemagne était la plus

(1) *Libri carolini*, IV, 25, 27. *Concilia aevi karolini*, I, p. 525-526. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. II, p. 327, 334.

haute personnification, et les sautes d'idées de l'Orient batailleur et subtil. Armé de la plume du polémiste, le roi en appelait en somme contre l'empire grec et la papauté au monde chrétien tout entier. Sentant la gravité de son geste et désireux de mettre tous les atouts dans son jeu, il introduisit le débat devant le concile de Francfort de 794, et les mêmes Pères qui avaient rejeté l'adoptianisme condamnèrent le concile de Nicée de 787 « pour avoir frappé d'anathème ceux qui n'accorderaient pas la même adoration aux images des saints qu'à la divine Trinité (1). » Déclaration précieuse, car non seulement le roi obtenait une décision conforme à ses vues, mais, comme l'assemblée était composée des « évêques et prêtres des royaumes des Francs et d'Italie, d'Aquitaine et de Provence » et vraisemblablement d'accord avec le clergé de la Grande-Bretagne, les prétentions du concile de Nicée au titre d'universel se trouvaient déjouées et son autorité par voie de conséquence ébranlée.

Aussi bien Hadrien ne persista pas dans son attitude. Ses légats à Francfort s'associèrent aux conclusions des évêques francs et le protocole du concile proclama l'adhésion du Saint-Siège aux idées du roi. Dans la suite, Léon III se garda bien de reprendre l'affaire. Quant à l'Église franque, elle continua jusqu'à la mort de Charles, et même au-delà, à tenir sa doctrine sur les images pour seule orthodoxe. Le procès-verbal du concile de Paris de 825 déclare que chacun est libre de vouloir ou non des images, mais qu'il faut voir en elles uniquement « un souvenir de pieux amour pour les gens instruits, un moyen d'apprendre pour les ignorants, » et il reproche au défunt Hadrien avec une vivacité singulière d'avoir introduit dans sa lettre à Charlemagne « plusieurs choses contraires à la vérité » et dit « ce qu'il avait voulu, non ce qui aurait convenu (2). »

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'Orient parut alors vouloir se rapprocher de la conception du roi des Francs. Si l'on considère en effet le retour à la politique iconoclaste sous Léon l'Arménien et Michel le Bègue, on constate que les images ne sont pas précisément prosrites, mais que sont conservées celles qui sont placées assez haut pour échapper aux manifestations idolâtriques. Et l'on croit avoir sous les yeux une page des Livres Carolins, quand on lit le passage des actes du concile grec de 815, où Irène est accusée d'avoir causé de grands maux à l'Église lorsque, « obéissant à la faiblesse d'esprit de son sexe, » elle a « imposé l'obligation de représenter par les figures sans vie de la peinture et de la sculpture la très sainte Mère de Dieu, ainsi que les saints, et de les adorer, » poussé « l'audace et la folie jusqu'à déclarer que ces images étaient pleines d'une grâce divine et ordonné de brûler devant elles des cierges et de l'encens (3). » Ainsi, dans la question des images comme dans celles du *filioque* et de l'adoptia-

(1) *Concilia avi karolini*, I, p. 165.

(2) « Quæ voluit, non tamen quæ decuit. » *Concilia avi Karolini*, t. I, p. 481, 526.

(3) Serruys, *Les actes du concile iconoclaste de l'an 815* (Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. XXIII, 1903, p. 345-351). Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. III, 2, p. 1217-1221.

nisme, Charlemagne avait triomphé et une fois de plus il apparaissait comme le vrai chef de l'Église de son temps.

* * *

Tel fut bien en effet Charlemagne. Alors que son père Pépin et son oncle Carloman sollicitaient ou acceptaient les conseils de l'Église pour opérer son indispensable réforme et suivaient les directions de saint Boniface, il prit toutes les initiatives et ne toléra aucune opposition à ses volontés.

On pourrait croire que le clergé subit en frémissant cette intrusion dans ses croyances et dans sa vie. D'innombrables témoignages prouvent qu'il n'en fut rien. « Catholique par sa foi, roi par sa puissance, pontife par sa prédication, » Charlemagne est aux yeux de l'Église de son temps « le docteur principal, le maître qui offre à tous ses sujets, par ses bonnes œuvres, ses vertus et sa science, un exemple parfait. » De Dieu, qui tient son cœur en sa main et lui a remis son royaume en commande, il a reçu la lumière de la science et de la vérité. Grâce à ces dons précieux, il est pourvu de toutes les qualités utiles « pour exercer les prélats à la recherche approfondie des saintes Écritures ainsi qu'à la saine et sobre doctrine, le clergé à la discipline, les moines à la religion, tous généralement à la sainteté, » et il ne cesse de « rehausser le faite de la sainte Église, qu'il a mission de corriger, exalter et défendre (1). » Son autorité, ses lettres, ses ordres sont qualifiés de sacrés, ses avertissements de paternels et, quand il commande aux évêques, ceux-ci s'empressent de lui obéir, car « il occupe la place de Dieu sur la terre, alors qu'eux occupent seulement celle du Christ (2). » Les Pères ne pensent pas plus à contester son droit d'intervenir dans les élections épiscopales ou les réunions conciliaires que lui à le dissimuler, mais tous se déclarent ses très humbles serviteurs. Persuadés qu'il agit sous l'inspiration du Saint-Esprit et par dévouement à la foi catholique, ils ne rendent pas seulement grâce à Dieu de leur avoir donné un chef aussi dévoué à son service, mais toute désobéissance envers lui leur paraît une faute grave, car « sa très chrétienne et admirable religion et sa foi très ardente envers Dieu » animent tous ses desseins (3). Ils vont plus loin encore : ils acceptent d'être accusés par Charlemagne de négligence et de paresse, le remercient d'avoir chassé la torpeur de leur esprit et bien voulu les tirer du sommeil de la sottise et de l'ignorance (4).

Et cette soumission n'est point feinte. Les capitulaires ecclésiastiques de Charlemagne sont aussitôt portés par l'Église à la connaissance de ses

(1) *Lettre de Paulin d'Aquilée à Charlemagne* (Epistolæ karolini avi, t. II, p. 527). *Alcuini Epistolæ*, 211, 202.

(2) « Tu es in vice illius (Dei)... Et episcopus est in secundo loco, in vice Christi tantum est. » (Epistolæ karolini avi, t. II, p. 503.)

(3) *Lettre de Leidrad à Charlemagne* (Epistolæ karolini avi, t. II, p. 540).

(4) Lettres de Charbald, évêque de Liège, Leidrad, archevêque de Lyon, Magnus, archevêque de Sens, à Charlemagne (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 122. *Epistolæ karolini avi*, t. II, p. 534, 540).

membres, et les évêques s'en inspirent dans leurs instructions pastorales. Véritable code du bon prêtre et du parfait chrétien, le célèbre capitulaire de Théodulf aux prêtres du diocèse d'Orléans s'inspire manifestement de la législation royale dans ses dispositions concernant la célébration de la messe, le devoir des prêtres d'enseigner les fidèles et surtout de prêcher, la nécessité pour tous de savoir le Pater et le Credo (1). Les traités de théologie sont publiés seulement après que Charlemagne les a lus et « jugés dignes d'être ouverts aux oreilles ecclésiastiques. » La dévotion du clergé envers celui qui s'est chargé « de vêtir et de défendre la fiancée du Christ » se manifeste encore d'une autre manière. Dans les abbayes, on prie quotidiennement pour le salut du roi, de sa femme et de ses enfants, pour la stabilité de son royaume et de tout le peuple chrétien, et l'on chante à son intention le psaume prophétique : « *Deus, in nomine tuo salvum me fac.* » Les conciles invitent à implorer Dieu chaque jour « pour la vie et la santé de Charles, pour le salut de son âme et de son corps, pour la conservation de ses États, la rémission de ses péchés et son entrée dans le royaume céleste (2). »

Si quelques protestations contre l'absolutisme royal se font entendre, elles restent faibles et sans écho. Les seules connues sont un propos du patriarche Sigwalt, prédécesseur de Paulin, dans sa défense des droits de l'Église d'Aquilée, rappelant au roi « qu'il ne saurait transgresser les lois de l'Église, lui qui a déclaré que tous les évêques devaient se soumettre aux lois divines, » et une lettre de l'archevêque de Milan, Odilbert, à Charlemagne où, après l'avoir placé bien au-dessus des anciens empereurs chrétiens fameux par leur dévotion et leur zèle envers Dieu, de Constantin, de Théodose, de Marcien, de Justinien, le prélat ajoute que « pour libérer le peuple chrétien de toute trace d'erreur, ces princes divinement inspirés confirmaient de leur autorité ce qu'avaient décidé les prêtres du Seigneur (3). » Le roi avait prévu le reproche. Dans le préambule de l'Avertissement général au clergé de 789, il déclare qu'on ne saurait l'accuser d'usurper les droits de l'Église, quand on lit dans le Livre des Rois que Josias, à qui il ne pense nullement à se comparer pour la sainteté, ramena son peuple au culte du vrai Dieu en parcourant le royaume reçu de lui, corrigeant et réprimandant.

Les grands souvenirs historiques évoqués par les écrivains du temps étaient d'ailleurs singulièrement favorables aux prétentions de Charlemagne. Est-ce que les empereurs chrétiens, dont les évêques rapprochaient si volontiers le nom du sien, n'avaient pas réuni des conciles? Est-ce que le roi des Francs n'était pas comparable par son sacre aux rois des Juifs et particulièrement au glorieux psalmiste, à ce David de la famille duquel le Christ était sorti? Enfin, le Christ n'avait-il pas « donné au peuple chrétien pour

(1) *Theodulfi capitula ad presbyteros parochiæ suæ* (Migne, *Patrologie latine*, t. CV, col. 191-208).

(2) *Concilia karolini avi*, I, p. 285.

(3) *Epistolæ karolini avi*, II, p. 505. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 126.

recteur et docteur un prince du même nom, de la même vertu et de la même foi que David (1)? » Mais la soumission du clergé s'explique par d'autres raisons plus profondes, par la piété agissante du roi et l'esprit essentiellement religieux de son gouvernement, surtout par le fait que, si Charlemagne imposa ses vues à ses évêques et eut avec le pape des démêlés retentissants, il ne s'écarta jamais des lois fondamentales de l'Église et que sa doctrine est plus proche de celle du patriarche Sigwalt et de l'archevêque Odilbert qu'il ne paraît au premier abord.

Dans ses capitulaires, il ne cesse de répéter aux prêtres qu'il leur faut vivre et agir « selon les canons, » aux moines qu'ils doivent se conformer à la règle de saint Benoît, dont il s'est fait envoyer le texte original par Théodemar, abbé du Mont-Cassin. La règle bénédictine lui paraît essentielle au point qu'il se demande quelle pouvait bien être la vie monastique en Gaule avant son introduction et s'il est des moines qui ne l'observent point (2). Il n'a pas un moindre respect pour les écrits des Pères. Parlant de la sainte Trinité, il déclare « qu'il faut apprendre et comprendre fidèlement ce qu'en ont dit les saints Pères, que cela suffit et qu'il est inutile de rien chercher de plus (3); » pour justifier sa manière de voir dans l'affaire des images, il affirme « s'être contenté de suivre les Écrits prophétiques, évangéliques et apostoliques, et imprégné des leçons des saints Pères orthodoxes, qui jamais dans leurs préceptes ne s'écartèrent de celui qui est voie, vérité et vie (4). » Même s'il ne répétait constamment que ses résolutions sont fondées sur les lois de l'Église, on s'en apercevrait, en rencontrant à chaque page de ses capitulaires des extraits des Écritures, des canons des conciles, des décrets des pontifes, des rappels à la règle de saint Benoît, plus particulièrement en lisant cet Avertissement général au clergé de 789 inspiré par la collection canonique Dyonisio-Hadrienne, qui suggéra lui-même une bonne partie des décisions du concile de Francfort.

Le roi développa encore les excellents sentiments dont l'Église était animée à son endroit, en lui prodiguant ainsi qu'à ses chefs des marques de vénération et d'amour qui devaient la toucher profondément. Les prêtres deviennent sous sa plume « les pères des églises du Christ, les conducteurs de son troupeau, les plus brillantes lumières du monde (5). » Les titres de *vir venerabilis*, *magnificus*, *apostolicus*, dont il accompagne généralement les noms des évêques et des abbés avec lesquels il correspond, les qualificatifs de « Votre Révérence » ou encore de « Votre Sainteté » qu'il leur applique, témoignent de sa déférence envers eux; il les remercie « d'avoir familièrement répondu aux questions qu'il leur a familièrement posées (6). » Mais

(1) *Alcuini Epistola*, 41.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 71, c. 12; 72, c. 12.

(3) « Et in tantum sufficiat et amplius non requiratur. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 37, c. 21.

(4) *Libri carolini*, Præf.

(5) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, Prol.

(6) Lettre de Charlemagne à Hildebald, archevêque de Cologne, et à d'autres évêques (*Epistola karolini avi*, t. II, p. 529).

CHARLEMAGNE

c'est en donnant à tout le clergé des preuves éclatantes de sa générosité coutumière qu'il acheva de gagner son cœur.

De cette générosité les diplômes royaux témoignent. Il n'y est question que de villas, fermes, maisons, vignes, forêts, prés, situés dans toutes les parties du royaume, donnés par Charlemagne à des églises et des abbayes afin de les dédommager de quelque infortune, comme ce fut le cas pour l'église d'Aquilée ruinée par les Goths et les Avars (1), ou simplement par bienveillance. On le voit d'autre part confirmer aux unes et aux autres d'anciennes possessions ou leur faire restituer celles qui ont été envahies par de « méchants hommes. » Nombreux aussi sont les privilèges d'immunité, aux termes desquels le roi interdit, suivant la formule consacrée, à tous les représentants de la puissance publique de pénétrer dans les domaines ecclésiastiques pour rendre la justice, percevoir des amendes, exercer le droit de gîte, lever des impôts au profit du fisc royal, ou bien encore ceux par lesquels il affranchit des droits de péage les hommes des églises, leurs chars et leurs bateaux circulant pour commercer le long des routes et cours d'eau (2). Apprenant un jour que certains fonctionnaires italiens se font héberger avec leurs chevaux dans les églises et monastères, en utilisent les hommes pour travailler leurs champs et leurs vignes ou réparer leurs maisons, bref infligent au clergé d'Italie « beaucoup d'oppressions, » il invite son fils Pépin à mettre un terme à ces procédés, « afin que la paix des églises de Dieu et de ses serviteurs soit conservée en toutes choses (3). »

L'Église attendait de Charlemagne encore davantage : elle espérait que les biens qui lui avaient été enlevés par Charles Martel, et dont elle n'avait jamais cessé de demander la restitution, lui seraient rendus par son petit-fils. Ce désir était irréalisable, car en agissant ainsi, le roi se serait aliéné les plus fidèles soutiens de sa maison. Il respecta donc les situations acquises et même, quand il voulut récompenser ses vassaux et doter ses comtes, il lui arriva de prendre des terres aux églises, que des donations abondantes ou une habile exploitation de leur domaine avait enrichies (4). Toutefois, pour atténuer le préjudice ainsi causé au clergé, il reprit en l'accentuant la règle posée par son père, d'après laquelle les détenteurs de biens ecclésiastiques ne les recevaient pas en pleine propriété, mais sous forme de précaires conférés au nom du roi (*precaria verbo regis*), et devaient acquitter vis-à-vis de l'église propriétaire des redevances en argent ou en nature, cens, nones et dîmes, et contribuer à l'entretien des bâtiments qu'elle possédait. L'article 13 du capitulaire d'Héristal du mois de mars 779 est catégorique à cet égard. Charlemagne y déclare que tous ceux qui occupent des biens d'église astreints à ces différentes charges

(1) *Diplomata Karolinorum*, 214.

(2) *Diplomata Karolinorum*, passim. Cf. Kroell, *L'Immunité franque*, 1910.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 103.

(4) Le mot « sécularisations » a même été employé à ce propos (Lesne, *Histoire de la Propriété ecclésiastique en France*, t. II, 1, p. 64-65). Le tome II de cet ouvrage (fasc. I, 1922 ; fasc. II, 1926) est à consulter pour tout ce qui concerne Charlemagne et les biens d'église.

continueront à les supporter et qu'y seront assujettis désormais tous ceux qui ne les acquittaient pas encore; en conséquence, les précaires au nom du roi précédemment établis doivent être renouvelés et d'autres prévus pour tous les cas où il n'en existait pas (1). La rétribution fixée à un sou seulement pour cinquante manses semblera faible, mais elle constituait une reconnaissance du droit de propriété et laissait l'avenir ouvert à une restitution complète et définitive.

L'Église ne pouvait que savoir gré à Charlemagne de cette mesure destinée à concilier un principe d'équité avec l'intérêt de l'État. Elle reçut une autre compensation, qui combla l'un de ses vœux les plus chers; quand le roi fit de la dîme, réclamée par les conciles francs depuis le VI^e siècle, mais qui, faute de la sanction civile, était restée une simple obligation de conscience et ne se payait guère, un véritable impôt (2).

Pépin le Bref y avait déjà pensé. Nous possédons de lui une lettre adressée vers 765 à Lul, archevêque de Mayence, où il l'invite à ordonner en son nom à tous les fidèles de son diocèse d'acquitter la dîme, qu'ils le veuillent ou non. Mais si cette lettre fut envoyée à tous les évêques du royaume, comme la chose est probable, il s'agit d'une mesure sans lendemain, car une dizaine d'années après, en 775, le prêtre Cathulf écrivant à Charlemagne s'élève véhémentement contre les gens qui ne paient pas la dîme et les assimile aux sorciers, voleurs, homicides, adultères, parjures, faux monnayeurs. Le capitulaire d'Héristal de 779 constitue ici encore un document capital: par l'article 7, renouvelé au concile de Francfort de 794, Charlemagne déclare que chacun doit acquitter la dîme (3). Il ne s'en tient pas là et, au cours des années suivantes, enrichit à son sujet la législation royale de nouvelles dispositions. La dîme devient une coutume sacrée, un usage (*mos vel sacra consuetudo*). Elle consiste dans la dixième partie, non seulement des récoltes, mais du travail industriel et des bénéfices commerciaux. Recueillie directement par les prêtres et distribuée par les évêques, son objet est de pourvoir à l'ornementation des églises, au soulagement des pauvres et des voyageurs, à la subsistance du clergé (4). Les prêtres tiendront un état exact des villas sur lesquelles ils la prélèvent, ainsi que des hommes qui la doivent et des redevances versées par eux. Le partage se fera devant témoins. Des protestations se firent entendre, moins contre le principe de la dîme que contre sa lourdeur. Non seulement Charlemagne maintint énergiquement sa façon de voir, mais il institua contre les

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 20.

(2) Perels, *Die kirchlichen Zehnten im karol. Reiche*, inaug. diss., Berlin, 1904. Stutz, *Das karolingische Zehntgebot* (Zeitschr. d. Savigny-Stiftung f. Rechtsgesch., G. A., t. XXIX, 1908). Viard, *Histoire de la Dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au décret de Gratien*, 1909.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 20, c. 7; 28, c. 25.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 36, c. 7. Les conciles bavarois de 800 parlent de quatre parts, destinées à l'évêque, aux clercs, aux pauvres, à la fabrique (*Concilia avi karolini*, I, p. 209).

délinquants une échelle de peines, d'après laquelle ils étaient d'abord punis d'une amende de six sous, puis frappés d'excommunication, enfin déclarés sacrilèges, exilés, et voyaient leurs biens confisqués (1).

A ces privilèges auxquels l'Église dut une incontestable richesse, deux autres vinrent se joindre, qui n'étaient pas nouveaux, mais que Charlemagne consolida : le droit d'asile, en vertu duquel un accusé réfugié dans une église ou son atrium n'en pouvait être tiré de force (2) ; le droit du clergé à une justice particulière. D'après des capitulaires fréquemment renouvelés, tout clerc, prêtre, diacre ou sous-diacre, ayant un procès avec un autre religieux ou coupable d'un acte criminel, doit être traduit devant le tribunal épiscopal et ne saurait se soustraire à sa juridiction. Interdiction est faite aux juges laïques de se mêler de l'affaire. Si, en dépit de l'esprit de paix et de charité qui est de mise dans les tribunaux d'église, l'évêque ne parvient pas à rendre un jugement ou concilier les partis, la cause sera portée devant le métropolitain assisté de ses suffragants. Quant aux procès entre clercs et laïques, ils seront tranchés par l'évêque et le comte siégeant côte à côte. La prérogative royale n'est point supprimée, mais elle ne s'exerce que dans des cas exceptionnels, quand le métropolitain n'a pas mieux réussi que l'évêque ou s'il y a conflit entre deux ecclésiastiques de rang élevé (3).

Tous ces faits concourent à démontrer que l'Église a rencontré en Charlemagne le défenseur de toutes ses prérogatives et de toutes ses prétentions, quand elles n'allaient pas à l'encontre des droits ou des intérêts de l'État. Le roi a fait encore autre chose. En ces temps troublés où le respect des personnes et des biens s'oubliait aisément, il a pris « sous sa mainbourg et sa défense » la plupart des églises et des abbayes du royaume. Il en résultait bien quelque inconvénient pour elles. Une fois « dans la main du roi, » elles devenaient des instruments de règne que Charlemagne utilisait au mieux de ses besoins. De même qu'on l'a vu s'emparer des biens d'église, de même on le voit confier à des laïques qu'il veut récompenser ou gagner l'administration des évêchés vacants et surtout des abbayes (4). Mais pouvait-on payer trop cher l'agrément de vivre tranquille sous la protection du roi, de ses fils et de toute sa descendance ?

Que, dans de pareilles conditions, Charlemagne n'ait cessé de se proclamer le fils et « le défenseur dévoué de la sainte Église et son humble auxiliaire

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 87, c. 3, 4. Cf. *Ibid.*, 93, c. 8, une procédure encore plus minutieuse.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 26, c. 2 ; 39, c. 3 ; 83, c. 8. Il semble cependant que Charlemagne se soit inquiété parfois des abus que le droit d'asile pouvait entraîner. (*Ibid.*, 20, c. 8.)

(3) Beauchet, *Origines de la juridiction ecclésiastique et son développement en France jusqu'au XII^e siècle* (Nouv. Revue hist. de droit fr. et étranger, t. VII, 1883, p. 337-536) ; *Histoire de l'Organisation judiciaire en France. Époque franque*, 1886, p. 354-418. Tous les textes intéressants ont été rapportés et commentés dans ces deux études.

(4) Lesne, *Histoire de la Propriété ecclésiastique en France*, t. II, I, p. 75, 121 et suiv. ; t. II, II, p. 124 et suiv.

en toutes choses » et que l'Église, loin de protester contre ces affirmations, les ait faites siennes, cela n'a rien de surprenant. Au prince qui lui assurait bien-être, sécurité matérielle, puissance morale, qui lui avait donné la dîme, qui chaque année accroissait son domaine au détriment des peuples païens, le clergé ne pouvait refuser ni sa confiance, ni les ressources en hommes et en argent dont il avait besoin pour gouverner l'État, même s'il devait lui sacrifier momentanément une partie importante de ses terres, même si évêchés et abbayes se trouvaient réduits à la condition « d'honneurs du royaume » (*honores regni*). A ce prix, l'Église obtenait en effet « la paix et la défense de ses membres (1). » Elle reçut aussi de Charlemagne les moyens d'assurer l'exercice du culte et de l'environner de tout l'éclat indispensable à la majesté divine.

* * *

A l'avènement de Charlemagne, l'ignorance du clergé était si profonde qu'on trouvait difficilement des religieux capables de prêcher le peuple et de convertir les païens (2); d'autre part, les textes des Écritures étaient remplis de fautes qu'aggravaient encore des erreurs de lecture et de prononciation. Et quant aux églises, ruinées pour la plupart, elles servaient souvent de granges où les paysans mettaient leur blé et leur foin, à moins qu'ils ne préférassent en dérober la charpente, les pierres et les tuiles, pour réparer leurs maisons. Bref, on pouvait dire du plus grand nombre et des plus illustres d'entre elles ce que l'archevêque Leidrad écrivant à Charlemagne disait de l'église de Lyon, « qu'elle était désolée à l'intérieur comme à l'extérieur, qu'il s'agit des offices, des édifices, ou de tout ce qui concernait le ministère ecclésiastique. »

Le roi ne pouvait demeurer indifférent à cette misère. Comment en effet la religion, dont il avait fait l'auxiliaire indispensable de sa politique, pouvait-elle être pratiquée décentement dans des églises effondrées? Comment à un prince qui se considérait comme chargé d'assurer non seulement la sécurité, mais le salut de ses sujets, la restauration de la littérature et de l'art religieux ne serait-elle pas apparue comme le complément naturel de son œuvre? Charlemagne aborda cette nouvelle tâche avec le même esprit de suite, la même énergie qu'il avait montrés dans la guerre et le gouvernement, et il a laissé dans ce domaine comme dans les autres une ineffaçable empreinte.

(1) Deux vers de Théodulf résument excellemment la conception que l'Église se faisait de Charlemagne :

*Arma es pontificum, spes et defensio cleri,
Per te pontifices jura sacrala tenent.*

(Tu es l'arme des pontifes, l'espoir et la défense du clergé. Par toi les pontifes tiennent leurs droits sacrés.) *Theodulfi Carmina*, xxxii, vers 7-8.

(2) Charlemagne lui-même constate, dans une lettre à un archevêque, que son clergé est plongé « dans les ténèbres de l'ignorance. » (*Epistola karolini avi*, t. II, p. 532.)

Une lettre écrite par lui à Baugulf, abbé de Fulde, nous livre très exactement sa pensée sur la réforme intellectuelle qu'il avait conçue et les effets qu'il en attendait. « Sache qu'en ces dernières années, comme on nous écrivait de plusieurs monastères pour nous faire savoir que les frères priaient pour nous, nous nous sommes aperçus que, dans la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons, mais le discours inculte; car ce qu'une pieuse dévotion dictait fidèlement au-dedans, une langue malhabile était incapable de l'exprimer correctement au-dehors, à cause de l'insuffisance des études. Alors nous avons commencé à craindre que la science d'écrire étant faible, l'intelligence des saintes Écritures ne fût moindre qu'elle devait être; et nous savons tous que, si les erreurs de mots sont dangereuses, les erreurs de sens le sont beaucoup plus. C'est pourquoi nous vous exhortons, non seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à les cultiver avec une humilité agréable à Dieu, afin que vous puissiez pénétrer plus facilement et plus justement les mystères des Écritures divines. Comme il y a dans les livres sacrés des figures, des tropes, et autres choses semblables, il n'est pas douteux que chacun, en les lisant, n'en pénétre d'autant plus vite le sens spirituel qu'il aura reçu auparavant une instruction littéraire complète.... N'oublie pas de communiquer des exemplaires de cette lettre à tous ceux qui sont évêques avec toi et à tous les monastères, si tu veux jouir de notre faveur (1). »

La création d'écoles dans tout le royaume était le seul moyen de mettre un terme à cet état de choses. Les capitulaires royaux renferment des dispositions impératives à cet égard. « Que des écoles soient créées pour apprendre à lire aux enfants, » disent-ils, et encore : « Que chacun envoie son fils pour apprendre les lettres et qu'il demeure là, entouré de toute sollicitude, jusqu'à ce qu'il soit convenablement instruit (2). » Bien que le nombre de ceux qui avaient « la volonté et la possibilité d'apprendre et le désir d'instruire les autres » fût peu élevé, surtout au début, des écoles élémentaires, où l'on enseignait la lecture et un peu de chant et de calcul, s'ouvrirent dans les villages et les bourgs; d'autres, où l'on s'élevait jusqu'à l'écriture et aux arts libéraux (grammaire, rhétorique, dialectique, arithmétique, géométrie, musique, astronomie), furent installées dans les bâtiments épiscopaux et monastiques.

Dans quelle mesure : il est impossible de le dire. Du moins savons-nous par quelques illustres exemples que l'appel de Charles fut entendu. C'est l'abbé Gervold fondant à Fontenelle une école où il professe lui-même la musique et le chant, tandis qu'il fait donner par un prêtre fort savant des leçons d'écriture et d'arithmétique. C'est Angilbert instituant à Saint-Riquier une école pour cent jeunes gens, dont le chant se mêlora aux offices avec celui des religieux. C'est Alcuin devenu abbé de Saint-Martin de Tours, où il lutte contre « la rusticité des Tourangeaux, » travail-

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 29.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 72; 116, c. 12.

lant « à servir aux uns le miel des Écritures, à nourrir les autres des fruits de la subtilité grammaticale, à éclairer certains sur l'ordre et la splendeur des astres, » sans négliger pour cela les disciplines antiques (1). Mais nul n'accomplit une œuvre plus remarquable à cet égard que Théodulf. Ce Goth, issu de la latinité d'Espagne et n'ayant pas dépassé vers la fin du VIII^e siècle la fleur de l'âge, n'était pas seulement, comme Alcuin, un homme d'une vaste érudition entretenue par d'immenses lectures, dont la culture universelle brille à travers la masse de ses écrits en prose et en vers : il avait l'amour de la bonne société et le goût des œuvres d'art qu'il décrit avec une précision et une délicatesse infinies. C'était aussi un libre esprit, qui se distinguait par d'audacieuses saillies, comme en ces vers où, déplorant l'abus des pèlerinages à Rome, il rappelle que ce ne sont pas les pieds, mais les bonnes œuvres qui conduisent au ciel. Théodulf comprit mieux qu'aucun autre la pensée de Charlemagne et il exécuta son programme à la lettre, créant une école épiscopale à Sainte-Croix d'Orléans, des écoles monastiques à Fleury-sur-Loire, Saint-Aignan, et dans toutes les abbayes soumises à son autorité. Dans son capitulaire aux prêtres de son diocèse, il leur enjoint « de tenir des écoles dans les villas et les bourgs, de ne jamais refuser d'y accueillir les petits enfants, mais de les instruire sans exiger de leurs parents aucune redevance, sauf à prendre ce que, dans un zèle charitable, ceux-ci pourraient offrir volontairement (2). »

Aux évêchés et abbayes étaient annexées des bibliothèques renfermant de nombreux manuscrits, parmi lesquelles celle de Saint-Riquier comprenait plus de deux cents volumes et celle de Tours s'enorgueillissait de posséder « les fleurs de la Bretagne. » Poursuivant son œuvre, le roi les enrichit de ses dons et accorda aux religieux le droit de chasse dans certaines forêts, afin de leur assurer le cuir nécessaire pour recouvrir leurs livres (3).

L'enseignement ainsi conçu était destiné avant tout à faire de bons catholiques et aussi à former des clercs versés dans la connaissance de l'Écriture sainte, auxquels « leur science permit de résister aux différentes hérésies, ainsi qu'aux attaques de l'Antéchrist. » Or la meilleure manière de les préserver contre les « erreurs de mots » qui corrompaient les livres saints, consistait à reviser ces derniers. Charlemagne voulut que fussent établis, sous la direction des maîtres éminents qu'il avait rassemblés autour de lui, des textes sacrés d'une pureté parfaite, d'où « les solécismes malsonnants » seraient résolument bannis. Partant de ce principe, il recommande de rechercher les bons manuscrits et de recourir pour les répandre à de bons copistes, de préférence à des hommes mûrs (4). Parmi les livres

(1) *Gesta abb. fontan.*, 16. *Hariulf Chron.*, II, 11. *Alcuini Epistolæ*, 121, 172. Cf. Léon Maître, *Les Écoles épiscopales et monastiques en Occident avant les Universités (768-1180)*, 2^e édit. 1924; Stachnick, *Die Bildung des Weltklerus im Frankreich von Karl Martell bis auf Ludwig dem Frommen*, 1926.

(2) *Theodulfi capitula ad presbyteros parochiæ suæ*, xx (Migne, *Patrologie latine*, t. CV, col. 190).

(3) *Hariulf Chron.*, II, 10; III, 3. *Alcuini Epistolæ*, 21. *Diplomata Karolinorum*, 87, 191.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 72.

saints, la Bible a subi de graves altérations et il existe de profondes différences entre ses exemplaires qui circulent à travers l'État franc. A l'instigation de Charlemagne, Alcuin met un terme à ces singularités et la version de saint Jérôme sera seule officiellement suivie désormais, encore que Théodulf ait manifesté une fois de plus l'indépendance de son esprit en donnant de la Bible une recension personnelle « aussi riche de science qu'originale (1). »

Le travail de correction et de copie ne se limite pas aux livres sacrés : il s'étend aux livres liturgiques, psautiers, sacramentaires, etc. Sur l'ordre du roi, Paul Diacre parcourt avec soin les traités et sermons des Pères, « afin de choisir dans ces vastes prés les plus belles fleurs, » et en compose un Homélaire qui est envoyé, avec l'approbation de Charlemagne, à toutes les églises du royaume pour être lu en temps opportun (2).

La tâche eût été vaine sans une réforme de l'écriture, dont les défauts

naulo condunt ne indignis quib; q. disacramta aper
 F'ancur. DE ORDINE TRIPARTITO EPISCOPOR
 RDO AUTEM EPISCOPORUM TRIPERTITUS EST. IDEST
 IN PATRIARCHIS. ARCHIEPISCOPI. QUI & METROPOLITANUS.
 ANENIS. PATRIARCHA. RECALINTUA PATR PRINCIPU SIUS

L'ÉCRITURE CAROLINGIENNE

Un fragment du traité De Institutione clericorum de Raban Maur daté de 819, où se rencontrent les trois types d'écriture en usage sous Charlemagne : l'onciale (ligne 2), la capitale (ligne 3), la minuscule caroline (lignes 1, 4-5). — Prou, Manuel de Paléographie, Aug. Picard édit., 1890, p. 82, pl. V.

sités avaient en partie causé les erreurs des copistes. Cette réforme fut réalisée avec un tel succès qu'on a pu dire « qu'une seule fois en France il y a eu une révolution dans l'écriture et que ce fut du temps de Charlemagne. » Les belles majuscules romaines, la capitale et surtout l'onciale, continuèrent à être employées et servirent à la composition de certains manuscrits qui comptent parmi les plus beaux de la période carolingienne; mais la minuscule mérovingienne, laide et embarrassée de ligatures, fut abandonnée. Vers la fin du VIII^e siècle, principalement sous l'influence d'Alcuin et des moines anglo-saxons de Saint-Martin de Tours, on voit apparaître une nouvelle minuscule aux formes arrondies, élégante et claire, sortie de la demi-onciale, qui triomphera non seulement dans les manuscrits, mais encore dans les chartes, cette minuscule caroline « dont la fortune devait être si prodigieuse et qui, sous le nom d'écriture française, supplanta au XII^e siècle en Europe tous les autres genres d'écriture (3). »

(1) S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, 1893.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 30. Cf. Wiegand, *Das Homiliarium Karls des grossen*, 1897.

(3) Prou, *Manuel de Paléographie*, 4^e édit. revue par A. de Bouard, 1927. L. Delisle, *Mémoire sur l'École calligraphique de Tours* (Mém. Acad. Inscr., t. XXXII, 1886, p. 29-56).

Tout en mettant à la disposition de son clergé des livres corrects, Charlemagne donnait des ordres pour que Dieu eût partout des demeures dignes de lui (1). Interdiction de mettre du blé et du foin dans les églises; invitation aux particuliers qui en auraient distrait des matériaux de les rapporter au plus vite; ordre de réparer leurs murs, leurs pavements, leurs toitures, de les bien restaurer et bien construire (2). Pour glorifier le « lieu où les peuples fidèles affluent de toutes parts, afin de supplier le Dieu de miséricorde, de célébrer les mystères de notre salut, de faire entendre le chant suave des psaumes, d'introduire les flots de l'épître divin profondément dans les cœurs, » on n'épargnera ni l'or, ni l'argent, ni les pierres précieuses, ni les perles, ni rien de ce qui est susceptible d'en rehausser l'éclat (3). Les autels seront en pierre, surmontés d'un ciborium ou d'une couverture lambrissée, et recouverts de nappes préparées par les femmes des paroisses sur l'ordre des curés; le luminaire ne manquera jamais (4).

Ainsi le roi ne conçoit pas l'église terne et nue, mais brillante de lumière et de beauté. Et cependant l'on a soutenu, en se fondant sur les *Livres carolins*, qu'il se serait opposé à la représentation des scènes de la vie des saints et qu'en interrompant le cycle des vastes compositions hagiographiques qui recouvraient les murs des églises depuis l'époque mérovingienne, il aurait porté à la peinture un grave préjudice (5). Cette opinion est erronée. Fidèle à sa théorie des images, Charlemagne refusait de considérer la peinture, ainsi d'ailleurs que la sculpture, comme une manifestation de la piété humaine, attendu que, si elle sert parfois à rappeler de pieuses histoires, on l'emploie également à figurer « les massacres des hommes, les atrocités des guerres, les cruautés des scélérats, les sauvageries des bêtes fauves, les violences des animaux, » ou bien encore les vaines fables de la mythologie païenne (6); mais il estimait « qu'aucun homme de bon sens ne saurait se détourner des images ni de l'art de peindre (7). » Sa doctrine fut celle de Grégoire le Grand, d'après laquelle « les peintures d'images ont été faites pour l'édification des ignorants et leur tiennent

(1) Les textes relatifs à l'histoire de l'art carolingien ont été rassemblés par von Schlosser, *Schriftquellen zur Geschichte der karolingischen Kunst*, 1886. Sur l'architecture religieuse, les travaux sont nombreux en Allemagne, qu'il s'agisse de chapitres dans les histoires générales de l'art (Dohm, Essenwein, Dehio et Bezold) ou de l'architecture (Humann). Ces travaux ont été excellentement utilisés par de Lasteyrie, *L'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, 2^e édit. revue par Marcel Aubert, 1929, qui s'étend, pour la période carolingienne, à tout l'État franc. Voir aussi les articles de Marcel Aubert dans le *Congrès de Rhénanie* (LXXXV^e session du Congrès archéol. de France, 1922); Bréhier, *L'Art en France, des invasions barbares à l'époque karolingienne*, 1930, et, pour les arts complémentaires de l'architecture: Clemen, *Merowingische und karolingische Plastik*, 1892; Leitschuh, *Geschichte der karolingischen Malerei*, 1894.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 24, c. 2; 28, c. 26; 42, c. 1; 46, c. 3; 49, c. 4; 80, c. 4.

(3) *Libri carolini*, IV, 3.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 23, c. 33; 47, c. 16; 81, c. 7.

(5) Janitschek, *Bildentstreit und Bilderproduktion*, 1885.

(6) *Libri carolini*, III, 22-23.

(7) « Quippe cum nullus sani capitis neque imaginibus detrahat neque arti pictoriae. »
Libri carolini, III, 22.

lieu de lectures. » Il y voyait aussi un élément de beauté (1). Tout au plus saurait-on admettre dans ces conditions qu'en défendant d'adorer les images et, en les déclarant indifférentes du point de vue de la foi, il a pu nuire à leur expansion et amoindrir légèrement ainsi le patrimoine artistique de son temps.

La restauration des églises était une œuvre considérable et coûteuse. Aussi Charlemagne prescrivit-il de détruire celles qui n'étaient point nécessaires, afin de mieux entretenir les autres. Si le tiers des dîmes et une partie des redevances des bénéficiaires de biens ecclésiastiques étaient, comme on l'a vu, obligatoirement affectés aux constructions religieuses, tous les fidèles durent y coopérer également et ni l'immunité, ni aucun autre prétexte ne put être invoqué pour se dérober aux corvées fixées par la tradition (2). Les évêques, assistés des prêtres et secondés par les comtes, avaient fonction d'assurer dans l'étendue de leur diocèse et les missi dominici de contrôler à leur passage dans les cités et abbayes l'exécution de ces travaux; au retour, les évêques adressaient au roi des rapports, dont l'un au moins, celui de Leidrad sur le relèvement des églises de Lyon, nous est parvenu (3). Charlemagne donna lui-même l'exemple, non seulement en construisant à grands frais la chapelle de son palais d'Aix, mais en refaisant à neuf et décorant richement l'église de Saint-Denis où son père Pépin reposait dans un tombeau que, fils respectueux et reconnaissant, il lui avait fait élever; en bâtissant en Saxe la grande église de Paderborn dont on a retrouvé d'intéressants vestiges (4); en aidant de ses deniers les évêques et les abbés qui s'inspiraient de ses commandements. Il participa ainsi à la reconstruction de la cathédrale de Cologne incendiée en 778 et à celle de « la brillante basilique » que, par amour de Dieu et des saints et sur ses biens propres, Angilbert bâtit à Saint-Riquier. Le roi ne se contenta pas de lui remettre des sommes considérables et des dons spéciaux pour orner ses autels : il lui envoya des ouvriers, charpentiers, carriers, marbriers, verriers (5).

De nombreuses églises s'élevèrent, grandes basiliques épiscopales ou abbatiales dues à l'initiative de hauts prélats, modestes églises ou simples oratoires de campagne construits par les membres du clergé inférieur ou par des particuliers. Un capitulaire de la fin du règne parle, comme d'une pratique répandue, des hommes qui « transportent les ossements ou reliques des saints martyrs et confesseurs d'un endroit à un autre et là construisent de nouvelles basiliques (6). » En dehors de la reconstruction de l'église de Saint-Riquier par Angilbert et du relèvement des églises de Lyon par Leidrad, l'on connaît de source sûre les ouvrages exécutés par Théodulf

(1) « Ad memoriam rerum gestarum et venustatem parietum (ou : basilicarum). » *Libri carolini*, Præf., II, 9, 21; III, 16.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 40, c. 1; 91, c. 4.

(3) Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e au IX^e siècle*, 1928, p. 268 et suiv.

(4) Fuchs, *Die Reste des atriums des karolingischen Doms zu Paderborn*, 1923.

(5) *Hariulf Chronicon*, II, 6-10.

(6) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 72, c. 7.



L'ÉGLISE DE GERMIGNY-LES-PRÉS.

Il est difficile d'imaginer la physionomie primitive d'une église si souvent remaniée. Du moins, la voûte de cette absidiole a conservé un intéressant débris de sa décoration : une mosaïque représentant l'arche d'alliance, sur laquelle deux anges sont debout, tandis que deux autres plus grands la gardent et que, du ciel, sort la main de Dieu. — Aquarelle de Lisch, avant restauration.

Cl. Photo d'Art et d'Histoire.

dans la ville et le diocèse d'Orléans, par Gervold à l'abbaye de Fontenelle, par Anségise à l'abbaye de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, dont « il restaura tous les bâtiments publics et privés, » par Radon à l'abbaye de Saint-Vast, par Benoît à Aniane, où s'éleva une très grande église flanquée d'un cloître orné de colonnes de marbre, par Baugulf à Fulde avec le concours du « savant architecte » Ratger.

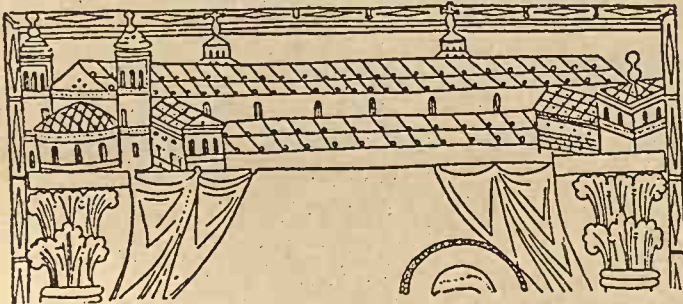
Ces monuments ont disparu presque en totalité. On peut cependant, en s'appuyant sur le plan du monastère de Saint-Gall, les miniatures de l'église de Saint-Riquier et de la cathédrale de Cologne et quelques textes, en observant aussi que certaines traditions architecturales longtemps conservées dans la région rhénane, notamment à l'abbaye de Laach, remontent au temps de Charlemagne, déterminer avec une certaine précision la physionomie qu'affectaient la plupart des grandes églises issues de ce mémorable effort.

Leur appareil était fait de briques et de pierres alternées. Leur longue nef à collatéraux se terminait par un transept et une abside circulaire à chaque



UNE ÉGLISE CAROLINGIENNE

Petite basilique à trois nefs, pourvue d'un double transept et surmontée d'une tour ronde, qui donne le type courant de l'église au temps de Charlemagne. — D'après le Psautier d'Utrecht. Bibl. Université Utrecht, ms. 32, fol. 15...



LA CATHÉDRALE CAROLINGIENNE DE COLOGNE

Cette longue basilique à deux transepts surmontée de nombreuses tours, construite par l'archevêque de Cologne Hildebald, archichapelain de Charlemagne, et que nous connaissons par une miniature du XI^e siècle, reproduit, avec une beauté plus grande et des dimensions plus vastes, le plan de la petite église figurée plus haut. — D'après Congrès archéol. de Rhénanie de 1922, p. 321.

bout; des tours rondes, généralement bâties à la croisée, renfermaient les escaliers accédant aux cloches. La plupart étaient orientées et l'intérieur, couvert en charpente, s'éclairait par des fenêtres pratiquées dans la partie haute de la grande nef, séparée elle-même des bas-côtés par des piliers auxquels étaient adossées des colonnes de pierre ou de marbre souvent

empruntées à des monuments antiques. Dans les plus belles églises, les murs étaient recouverts de mosaïques et de peintures accompagnées de légendes. La sculpture se réduisait à quelques éléments simples, mais intéressants, chapiteaux feuillagés dérivant du corinthien, chancels à entrelacs fermant le chœur, bas-reliefs en stuc généralement appliqués contre les autels : tel celui de Saint-Riquier figurant la scène de la Nativité. Certaines églises étaient précédées d'un atrium, auquel on accédait par une porte monumentale à trois ouvertures pareille à celle de Saint-Pierre de Rome. Le porche décoré de colonnes et de pilastres en grès rouge surmontés de chapiteaux ioniques ou composites, donnant jadis accès à l'atrium de l'église de l'abbaye de Lorsch, paraît en être un précieux spécimen (1).

Ces dispositions, empruntées dans l'ensemble aux anciennes basiliques mérovingiennes et améliorées par l'étude directe des architectes romains, étaient en faveur auprès d'Eginhard, le conseiller artistique du roi (2), qui sans doute ne fut pas étranger à leur diffusion; mais Charlemagne subit une autre influence.

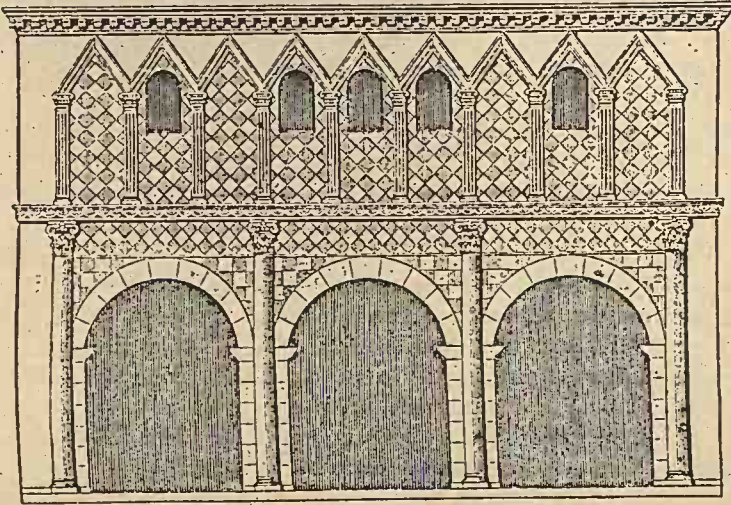
Au cours de ses voyages d'Italie, lorsque, mettant à profit les heures de loisir que la politique lui laissait, il visitait les grands édifices publics, il rencontra, à côté de basiliques analogues à celles de la Gaule franque, des monuments byzantins. Il vit ainsi à Rome les fresques et mosaïques inspirées ou exécutées par les moines grecs qui passèrent l'Adriatique au temps de la réaction iconoclaste, entre autres le merveilleux ensemble constitué par les peintures de Sainte-Marie Antique; à Ravenne, les mosaïques d'une magnificence inouïe recouvrant l'intérieur des basiliques, et surtout cette église Saint-Vital qui, joignant à une exceptionnelle richesse décorative l'attrait d'un plan nouveau, achevait de faire de la cité où elle se trouvait « comme un coin de l'Orient transporté en Occident. » La leçon porta ses fruits. Quelles que soient les différences que Saint-Vital présente avec la chapelle d'Aix, on ne peut guère contester que le programme tracé par Charlemagne à l'architecte Odon ait été établi d'après ses souvenirs, sinon d'après un plan rapporté d'Italie. N'y eut-il pas aussi des Orientaux parmi les ouvriers qui travaillèrent au palais? Encore que contestée, l'hypothèse paraît vraisemblable; mais ce qui est certain, c'est qu'un germe singulièrement fécond se trouva jeté, grâce à l'initiative royale, dans le sol de la vieille Francie. Parmi les évêques, Théodulf donna une fois de plus la preuve de la conformité de ses goûts avec ceux du souverain, en construisant à Germigny-les-Prés, dans son diocèse, une église consacrée le 3 janvier 806, où l'on reconnaît, malgré les dommages causés au x^e siècle par un incendie, de nos jours par une imprudente restauration, l'imitation orientale. Le grand carré flanqué d'absidioles était recouvert jadis d'une

(1) Adamy, *Die fränkische Thorhalle und Klosterkirche zu Lorsch an der Bergstrasse*, 1891.

(2) On en trouve la preuve dans les vestiges des deux églises élevées par lui quelque temps après la mort de Charlemagne dans son pays d'origine, à Steinbach (Michelstadt) et Seligenstadt. Cf. Adamy, *Einhards Basilika zu Steinbach im Odenwald*, 1885.

couple et les fragments de mosaïques mis à jour témoignent « qu'elles devaient faire une fort riche et belle décoration. » D'autre part, il subsiste dans la région rhénane, à Nimègue, Essen, Mettlach, Ottmarsheim, et il y avait jadis à Thionville des chapelles élevées du IX^e au XI^e siècle, dont le plan polygonal et la couverture rappellent d'une manière frappante la chapelle d'Aix.

La beauté des églises de ce temps était rehaussée par l'éclat des nombreuses pièces d'orfèvrerie servant à l'exercice du culte. A créer ces richesses, Charlemagne contribua pour une large part. Ses générosités ont permis à l'évêque de Metz Angilram d'entreprendre le tombeau de saint Avold, à l'archevêque de Cologne de pourvoir de vases sacrés sa cathédrale,



LE PORTAIL CAROLINGIEN DE L'ABBAYE DE LORSCH

Cette construction, par laquelle on accédait à un atrium précédant l'église, est pleine de réminiscences antiques, qui apparaissent dans la simplicité des lignes architecturales et les détails de la décoration : colonnes, pilastres et chapiteaux. — D'après Lenoir, Architecture monastique, t. I, p. 69.

à l'évêque de Pavie de parer de belles nappes les autels de ses églises, à Angilbert de couvrir le maître-autel de Saint-Riquier d'un fastueux ciborium et d'acheter ou de faire fabriquer des couronnes et des croix d'or et d'argent, des calices avec leurs patènes, des vases, des lampadaires de même métal. Personnellement, le roi a commandé de nombreux ouvrages d'orfèvrerie destinés à être offerts au pape. Peut-être même a-t-il fourni aux artistes qui travaillaient pour lui un précieux enseignement, en mettant sous leurs yeux, à côté des modèles romano-barbares que ses prédécesseurs lui avaient légués, les œuvres d'origine orientale, cadeaux des empereurs byzantins et des princes arabes, contenues dans ses coffres (1). De cette

(1) Molinier, *Histoire des Arts appliqués à l'industrie*, t. IV. *L'Orfèvrerie religieuse et civile*, p. 71.

CHARLEMAGNE

magnifique production il ne reste malheureusement que des débris : le reliquaire du musée industriel de Berlin, l'aiguière d'or à long col décorée d'émaux cloisonnés de Saint-Maurice d'Againe, le petit reliquaire rond fait d'un médaillon en or garni de pierres précieuses enchâssant un morceau de la vraie croix connu sous le nom de talisman de Charlemagne, le sommet du retable d'or en forme d'architecture dit l'Écran de Charlemagne, où foisonnaient les perles, les saphirs, les rubis, les émeraudes.

La piété du roi contribua enfin à enrichir les trésors des églises de livres sacrés, de grand style (1). Si en effet les plus beaux manuscrits carolingiens datent du milieu du IX^e siècle, c'est pendant le règne de Charlemagne et pour une bonne part à son instigation que furent composés ces admirables manuscrits écrits en onciales d'or sur parchemin pourpré, dont les feuillets partagés en deux colonnes superbement encadrées offrent en frontispice les images des évangélistes rédigeant, assis à leur pupitre, l'histoire merveilleuse du Christ.

Beaucoup de ces chefs-d'œuvre ont disparu, et l'on ne connaît plus que de réputation l'Évangélaire à miniatures exécuté sous la direction d'Alcuin, où se trouvait le portrait de Charlemagne en prière, et cet autre Évangélaire « aux plats de l'or le plus pur, tout orné de gemmes » dont le roi fit présent à l'église du Latran (2). D'autres, qui constituent la parure des grandes bibliothèques publiques européennes, ont été faussement considérés comme ayant appartenu à Charlemagne, alors qu'ils lui sont postérieurs : tels l'Évangélaire du trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle et celui de la bibliothèque impériale de Vienne, qui passait pour avoir été trouvé par Otton III dans le tombeau de Charlemagne et servait au sacre des empereurs germaniques. Parmi ces ouvrages, il en est deux cependant auxquels le nom de Charlemagne reste lié sans l'ombre d'un doute : le fameux Évangélaire exécuté par le scribe Godesscalc en 781 ou 782 sur l'ordre du roi et de la reine Hildegarde, qui provient de Saint-Sernin de Toulouse (3) ; le psautier en minuscules d'or, œuvre du scribe Dagulf, dédié par Charles au pape Hadrien (4). L'Évangélaire de Godesscalc, avec son Christ raide, les figures gauches et mal proportionnées de ses évangélistes, ses encadrements variés, mais d'une pauvre technique, se ressent de la rudesse des siècles antérieurs, mais il constitue une œuvre capitale en ce sens qu'il marque le début d'une série de transformations dans l'éta-

(1) Depuis les travaux de Janitschek, qui le premier en fit il y a une quarantaine d'années l'objet de recherches vraiment scientifiques (*Das Trierer Ada-Handschrift*, 1889), suivi en 1893 par S. Berger dans son *Histoire de la Vulgate*, ces manuscrits ont été l'objet de quantité de travaux. Les vues d'ensemble les plus claires et les plus justes sur la question restent celles de Leprieur (André Michel, *Histoire de l'Art*, I, 1, 1905), auxquelles on joindra pour l'illustration *La Miniature carolingienne* de Boinet.

(2) *Alcuini Carmina*, LXX (Poète lat. ævi carolini, t. I, p. 291). *Liber pontificalis*, Leo III, xxv.

(3) Bibliothèque nationale, n. acq. lat., 1203.

(4) Ancienne Bibl. impériale de Vienne. Reproduit par J. von Karabacek et R. Beer, *Monumenta paleographica Vindobonensia*, Vienne, 1920, fasc. I.

blissement des manuscrits : choix d'une matière plus belle, emploi inusité de l'or et de l'argent, introduction de grandes initiales décoratives et de miniatures à la gouache au lieu de simples lavis.

Il y avait, à côté de l'école palatine où l'on enseignait les arts libéraux et de l'école des chanteurs, où étaient formés les musiciens de la chapelle royale, une école de scribes qui exécuta ces beaux livres. Peut-être a-t-on le droit d'en considérer Alcuin comme le fondateur et d'y rattacher les Évangiles d'Ada, « servante de Dieu, » dont une légende a fait la sœur du roi, qui furent offerts par elle vers 803 à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves (1), et l'Évangélaire d'Abbeville, qui figurait parmi les deux cents manuscrits du trésor de l'abbaye de Saint-Riquier au temps d'Angilbert (2). Quoi qu'il en soit, une voie singulièrement féconde se trouvait ouverte, et le précieux exemple donné par Charles ne fut pas sans influencer sur les autres écoles qui fleurirent alors : celle de Metz, d'où sortit le superbe Évangélaire en capitale rustique d'or sur parchemin pourpré, qui présente avec les Évangiles d'Ada d'indéniables ressemblances (3); celle de Reims, qui produisit le psautier d'Utrecht, d'une si remarquable originalité; celle de Tours, qui devait passer au premier plan après la mort de Charlemagne avec son illustre copiste Adalbold. Les Sacramentaires du temps de Charlemagne ont disparu, à l'exception de celui de Gellone, qui par la barbarie de ses images se rattache à la période pré-carolingienne, et de quelques fragments (4). Quant aux bibles de luxe issues de l'école de Tours, elles ne virent le jour que plus tard. Du moins possédons-nous de la Bible de Théodulf, exécutée sous la direction du grand évêque, deux exemplaires remarquables par leur écriture minuscule d'une rare finesse et l'élégance des portiques encadrant leurs canons (5).

Ces ouvrages, qui se rattachent à la calligraphie par l'écriture, à la peinture par les encadrements et les miniatures, étaient aussi des pièces d'orfèvrerie par leur reliure, ainsi qu'en témoignaient jadis les plats d'argent rehaussés d'or et de pierres précieuses de l'Évangélaire d'Abbeville et que le prouve encore l'Évangélaire de Metz, avec ses plaques d'ivoire sculpté enchâssées dans un cadre d'or rehaussé d'émaux cloisonnés et de cabochons (6). De même, les vêtements sacerdotaux, jadis en laine blanche, rivalisaient maintenant de prix et de beauté. L'aube, blanche ou quelquefois

(1) Bibliothèque de la ville de Trèves, n° 22.

(2) Bibliothèque de la ville d'Abbeville, n° 4. Cf. Lot, *Hariulfj Chronicon*, p. 69, note 1.

(3) Bibliothèque nationale, latin 9383.

(4) L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* (Mém. Acad. Inscr., t. XXXII, 1886, p. 57 et suiv.). Leroquais, *Les sacramentaires et les missels des bibliothèques publiques de France*, t. I, 1924.

(5) Bibliothèque nationale, latin 9380. Trésor de la cathédrale du Puy. Cf. L. Delisle, *Les Bibles de Théodulf* (Bibl. Ecole Chartes, t. XL, 1879).

(6) Le travail de l'ivoire, qui avait à peu près disparu avec l'époque mérovingienne, commence à renaître avec Charlemagne. Sur l'ivoirerie carolingienne, voir : Molinier, *Histoire des Arts appliqués à l'industrie*, t. 1, 1896, *L'Ivoirerie*, p. 117 et suiv.; Goldschmidt, *Elfenbeinskulpturen aus der Zeit der karolingischen und sächsischen Kaiser*, 1914.

CHARLEMAGNE

bleue, était décorée de bandes longitudinales de pourpre et nouée à la taille par une riche ceinture; l'étole et le manipule étaient frangés d'or; la chasuble du prêtre, en étoffe de couleur variée, bleue, rose, pourpre, violette, semée de points d'or et d'argent, était brodée d'or, parfois aussi revêtue de scènes historiées. La dalmatique du diacre participait à ces splendeurs et tout naturellement aussi la crosse de l'évêque (1).

Les grandes églises sorties de cette renaissance devaient présenter, les dimanches et fêtes, un magnifique spectacle, avec leurs luminaires éclairant la triple nef jusque dans ses profondeurs, leurs somptueuses tentures garnissant les entrecolonnements, leurs autels revêtus de stuc et couverts « à la manière franque » d'un de ces luxueux ciborium portés par quatre colonnes dont l'armature de bois disparaissait sous les lames de métal précieux et les étoffes de soie, leurs riches reliquaires, leurs vases, leurs calices d'or et d'argent rehaussés d'or et de pierreries, leurs sacramentaires, leurs évangélistes, leurs psautiers, parés à la manière d'une chasse, quand prêtres et diacres officiaient dans leurs costumes de cérémonie et le chant romain montait vers le ciel.

(1) Amalarius de Metz, *De ecclesiasticis officiis libri quatuor*, II, 17-26 (Migne, *Patrologie latine*, t. CV, col. 1094 et suiv.). Cf. Demay, appendice à Vétault, *Charlemagne*, p. 505-509.

CHAPITRE X

L'ÉTAT FRANC A LA FIN DU HUITIÈME SIÈCLE

LA fin du VIII^e siècle, l'État franc, tel qu'il se présente après les grandes annexions et les réformes intérieures qui ont marqué le règne de Charlemagne, offre le spectacle d'une puissante unité fondée sur la communauté des institutions politiques et religieuses. Les écrivains du temps disent volontiers qu'il s'est « dilaté. » L'expression paraît tout à fait juste, quand on considère d'un bout à l'autre de ses frontières transportées du Rhin à l'Elbe, de la Loire au-delà des Pyrénées, des Alpes à l'Italie méridionale, sa division en trois cents pagi, grands ou petits, mais administrés de la même manière, et, à travers cet immense territoire, les *missi dominici* circulant, créant entre des pays jadis ennemis une étroite similitude d'existence (1). Reprenant le mot d'Eginhard sur la Saxe, on peut dire que les peuples vaincus par les Francs « unis à eux, formaient désormais un seul peuple. »

A cette unité politique et religieuse correspond, dans l'ordre matériel, comme dans l'ordre intellectuel et moral, une incontestable unité de civilisation. Certes, l'on peut discuter sur l'état de la propriété, la quantité des récoltes, la nature et la valeur des marchandises achetées et vendues, davantage encore sur le chiffre de la population, qui fournirait un si sûr indice de la prospérité du pays : les recherches très délicates sur ce sujet n'ont point abouti à des conclusions certaines, faute d'une documentation suffisante, et toute statistique doit être laissée rigoureusement de côté. En revanche, il n'est pas douteux qu'au sortir du long siècle de misère et de profonde déchéance que vécurent les hommes des derniers temps mérovingiens, le règne de Charlemagne n'apparaisse comme une salutaire éclaircie, due pour une large part à l'action bienfaisante du roi.

L'État franc est avant tout un état campagnard (2). L'étendue des

(1) Voir la carte des pagi carolingiens de la Gaule franque dans Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. VII-X, et celle des pagi de la Germanie dans Spruner-Menke, *Handatlas für die Geschichte des Mittelalters*, n^{os} 31-36.

(2) D'après Lot, *Conjectures démographiques sur la France au Moyen Âge* (Le Moyen Âge, 1922, p. 26), la proportion de la population rurale au IX^e siècle aurait été de 90 à 95 p. 100 du total. Ce chiffre paraît un peu exagéré.

CHARLEMAGNE

« manses » et des « cours » qui composent les villas est variable, de même que le nombre des libres, colons et serfs, qui les cultivent, mais le travail est partout le même. La culture du blé, celle de la vigne alors très répandue, l'entretien des pâturages naturels ou artificiels, l'élevé du bétail, tant pour nourrir les hommes que pour tirer la charrue, occupent la majeure partie des tenanciers et l'on parle couramment « du temps de la moisson, du temps des vendanges »; il est aussi question d'oliviers dans le Midi, d'alpes dans la montagne. Un capitulaire de Charlemagne résume exactement les travaux agricoles de son temps, quand il dit qu'il appartient aux hommes de cultiver la vigne, labourer les champs, couper le foin, moissonner, placer des haies, faire des coupes dans les bois, jardiner; aux femmes de tondre les moutons, recueillir le lin, et avec la matière ainsi préparée tisser des vêtements (1). Encore que les forêts continuent à couvrir de larges espaces (2), le nombre des villas paraît considérable. Avec les petits monastères qui sont au demeurant de véritables fermes, elles essaient littéralement à travers le royaume, peuplant le fond des vallées et le creux des montagnes, et sont la principale source de sa richesse.

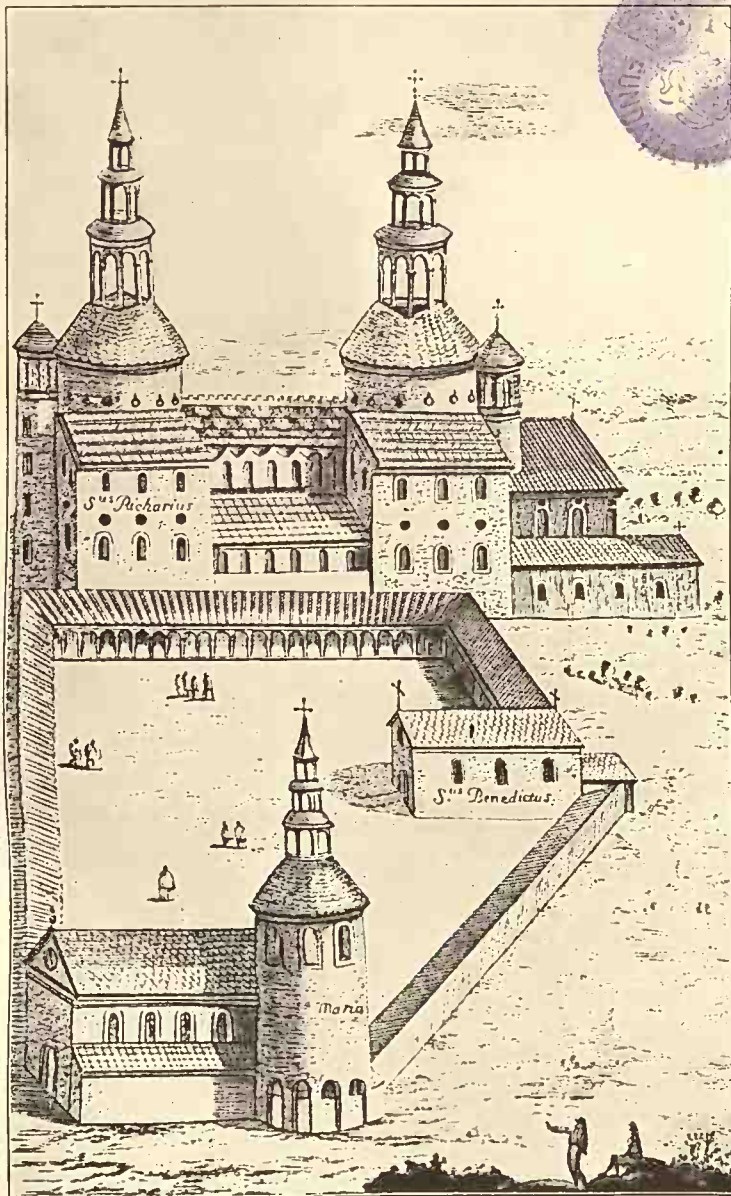
La similitude d'aspect qu'elles présentent avec les anciennes villas gallo-romaines est complète, sauf sur un point capital : elles ne sont pas seulement un groupement économique, mais un groupement religieux. Les grandes villas à elles seules et les petites en s'agglomérant forment des paroisses rurales, dont le centre est l'église desservie par un prêtre qui a reçu en dotation un manse ou deux, quelques serfs, et perçoit les produits de la dime ainsi que les oblations des fidèles. Dans ces paroisses nettement délimitées, parfois pourvues d'écoles, le prêtre baptise, dit la messe, fait l'aumône. Les villas du temps de Charlemagne ressemblent en somme à nos villages d'aujourd'hui, avec cette différence que chacune d'elles a un maître. Tantôt il habite la partie de ses terres où vivait jadis l'ancien propriétaire gallo-romain; tantôt, mais plus rarement, il habite la ville, auquel cas il confie la gestion de son domaine à un intendant analogue à celui des villas royales, et se fait envoyer, comme Charlemagne et ses palatins, les denrées nécessaires à son entretien et à sa consommation.

Les villas de petite ou de moyenne étendue sont les plus nombreuses, mais de distance en distance surgissent de vastes exploitations appartenant au roi ou à des abbayes. On a beaucoup discuté ces derniers temps sur l'étendue de ces grandes propriétés. Il est incontestable qu'avec leurs bâtiments d'habitation, leurs dépendances et les cultures environnantes, elles occupaient une superficie considérable (3). Le fameux polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, dressé au temps de l'abbé Irminon, entre 800 et 826, qui est d'ailleurs incomplet, attribue à ce monastère 32 748 hectares

(1) *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 81.

(2) Maury, *Les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, 1867.

(3) Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 253-275. Lot, *La grandeur des fiefs à l'époque carolingienne* (Revue belge de philologie et d'histoire, t. III, 1924, p. 51-57).



L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER.

Cette vue de l'église carolingienne de Saint-Riquier et du cloître adjacent a été reproduite en 1676 par Mabillon, d'après le manuscrit original de la Chronique d'Hariulf, de la fin du XI^e siècle, mais elle avait été copiée sur un manuscrit du IX^e siècle. — Mabillon, Acta SS. ord. S. Benedicti, 1735, t. V, p. 106.

exploités par 10 282 personnes et consistant en 23 domaines, dont les plus petits n'étaient pas inférieurs à 600 ou 800 hectares et quelques-uns dépassaient 4 000 (1). Pourvues de « tous les arts et tous les travaux nécessaires à la vie, » dotées d'églises qui contrastaient par leurs dimensions et leur magnificence avec les églises des petites villas voisines, les grandes abbayes constituaient des centres économiques d'une remarquable vitalité et l'embryon de localités futures.

Si les campagnes englobaient la majeure partie de la population, il y avait toujours des villes, et les textes qui nous en parlent, les miniatures qui nous les montrent permettent de s'en faire une idée assez précise. Elles remontent pour la plupart à l'époque romaine et en ont gardé la marque, avec leur enceinte polygonale flanquée de tours, leurs portes et leurs monuments antiques plus ou moins bien conservés, mais nombreux encore. D'autres édifices plus récents répondent aux besoins de la société nouvelle : dans le chef-lieu du comté ou du diocèse, l'église cathédrale, la demeure du comte ou de l'évêque, le tribunal, la prison; dans les localités de moindre importance, la demeure du centenier avec les potences de la justice. Parmi les maisons particulières à un ou deux étages, les unes sont en pierre de taille, les autres en bois revêtu intérieurement de plaques de marbre ou de métal; la toiture est recouverte de tuiles rouges, quelquefois aussi de lames de plomb; les ouvertures sont généralement cintrées. Des colonnes à chapiteaux, entre lesquelles retombent des étoffes de couleurs variées, forment portique alentour (2). La population se compose de membres du clergé et de fonctionnaires civils avec leur domesticité, de paysans qui exploitent les jardins et les champs situés à l'intérieur de la ville ou dans sa banlieue immédiate, car la vie agricole a fini par pénétrer la vie urbaine. Il y a aussi des marchands (*mercatores, negotiatores*).

La législation de Charlemagne mentionne en effet, non seulement des marchés ruraux situés dans les villas royales et le marché du palais, à propos des droits perçus sur les vendeurs et des monnaies admises à circuler, mais des marchés publics (*empturia, mercata publica*) (3). Certains textes permettent même de penser que les marchands formaient des guildes ou confréries (*gildoniae*), dont les membres avaient promis sous la foi du serment de s'entraider mutuellement dans le cas de perte de leurs biens par naufrage ou par incendie. Chacune avait son jour de fête, qui venait s'ajouter aux nombreux jours fériés ordinaires « qu'on devait en tout respecter; » mais comme ces réjouissances s'accompagnaient fréquemment de rixes, Charlemagne finit par frapper les guildes d'interdiction (4). En tout

(1) *Polyptyque de l'abbé Irminon*, édit. Guérard, 2 vol., 1844; édit. Longnon, 2 vol., 1886-1895. Chiffres rectifiés par Halphen, *o. c.*, p. 254-257.

(2) *Libri carolini*, III, 30. *Vita Sturmi*, 20. Ardo Smaragdus, *Vita S. Benedicti Anian.*, 14, 17. Leitschuh, *Gesch. der karol. Malerei*, p. 438-442.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 28, c. 5; 44, c. 13; 83, c. 2. L'emporium est plus important; c'est à la fois un entrepôt et un marché.

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 20, c. 16; 24, c. 16; 81, c. 19.

cas, la classe marchande était assez importante pour que, dans le diocèse d'Orléans, l'évêque Théodulf lui rappelât qu'elle devait acquitter la dime sur les marchandises vendues, tout comme les paysans sur les produits du sol (1). Les Juifs, qui possédaient des colonies florissantes à Lyon et à Narbonne, contribuaient à entretenir les échanges (2).

La conquête islamique et les démêlés de Charlemagne avec les Grecs compromirent dans une certaine mesure le commerce avec l'Orient et arrêtaient particulièrement l'importation de l'or destiné à la frappe des monnaies; mais c'est surtout le développement des pirateries sarrasines et de la guerre avec Byzance, après l'an 800, qui lui porteront préjudice. Encore la persistance des pèlerinages et les relations par mer de Charlemagne avec le calife de Bagdad et la Syrie palestinienne, dont il sera question plus loin, prouvent-elles que les liens avec l'Asie ne furent pas totalement rompus (3).

La rareté des témoignages ne permet pas d'établir la liste exacte des marchandises qui étaient objets de trafic. Il est certain cependant qu'il faut y faire figurer les denrées alimentaires, le sel, les matières premières n'existant qu'exceptionnellement dans certaines régions : fer pour la confection des armes, des outils et des ustensiles de ménage, plomb pour les toitures, pierres et bois de construction. On citera aussi certaines étoffes « à la bonne manière franque » particulièrement réputées, ainsi que les draps de Frise, les tissus de soie destinés à l'ornementation des églises et des palais, l'or, l'argent, les pierreries indispensables pour exécuter les pièces d'orfèvrerie religieuse et les bijoux dont les femmes aimaient à se parer. Les marchandises transportées ne représentaient peut-être pas toujours des quantités considérables; sans doute aussi la circulation commerciale, malgré les prescriptions de Charlemagne, rencontrait parfois des difficultés : épaisseur des forêts, étendue des marécages, absence ou mauvais entretien des chemins, divagation des fleuves ou encore péages. Cependant les anciennes voies romaines se maintenaient, avec leur appareil quasi indestructible, et si les fleuves créaient des obstacles, ils constituaient aussi des voies de communication. Les documents mentionnent les bêtes bâchées, chevaux généralement et aussi mulets, trottant le long des routes, les radeaux et les barques à rames assurant le transport des hommes et des denrées. Quand il y a lieu de passer d'une rivière à l'autre, on emploie le système des portages. Si les grands ponts de pierre étaient rares, les ponts jetés sur les petits cours d'eau paraissent avoir été nombreux. Il y avait des maisons de refuge le long des routes et Charlemagne déclare que tous les hommes riches ou pauvres traversant le royaume, en particulier les pèlerins, recevront des habitants le toit, le feu et l'eau pour eux-mêmes,

(1) *Theodulfi Capitula*, xxxv (Migne, *Patrol. lat.*, t. CV, col. 203).

(2) Aronius, *Regesten zur Geschichte der Juden in fränk. u. deutsch. Reiche bis z. Jahr. 1273*, n° 60. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e au IX^e siècle*, 1928, p. 538 et suiv.

(3) Cf. Ebersolt, *Orient et Occident. Recherches sur les influences byzantines et orientales en France avant les Croisades*, 1928, p. 53-57.

la pâture pour leurs bêtes, afin que soit réalisée la parole du Seigneur : « J'étais un hôte et vous m'avez reçu (1). »

Cette activité, favorisée par le nombre croissant des grandes constructions et le développement des industries d'art, apparaîtra mieux encore, en explorant successivement les différentes contrées de l'État franc (2).

* * *

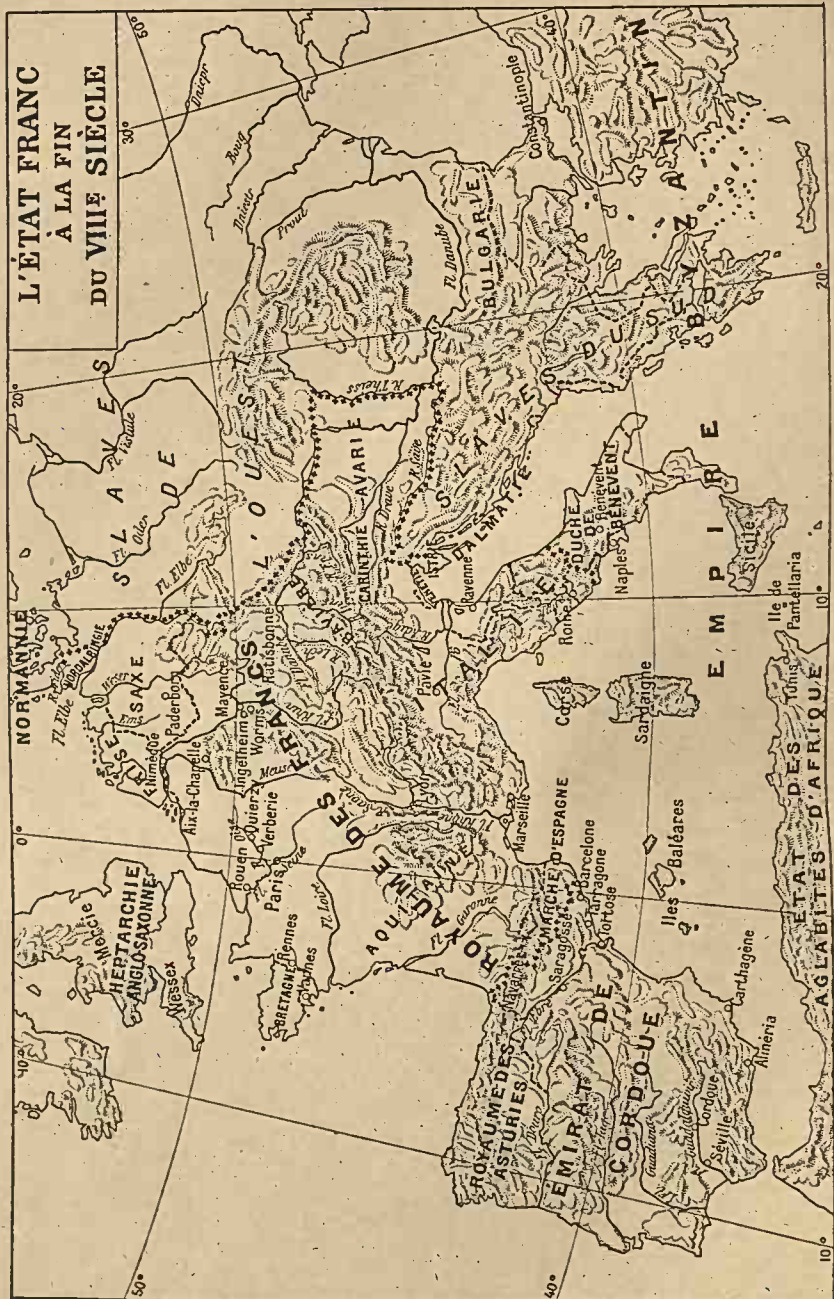
Bien que le royaume franc et les pays qui lui ont été annexés constituent un seul État uni sous un seul roi et doté d'une civilisation uniforme, toutes différences extérieures n'ont point disparu entre des peuples séparés par la géographie, la langue, les mœurs, les lois, un passé quelquefois lourd d'événements. De ce passé, le souvenir demeure au contraire vivant, comme le prouve l'emploi des mots « région » et « province » pour désigner les grandes parties du royaume (3). L'on distingue ainsi, du Rhin et des Alpes à l'Océan, aux Pyrénées et à la mer Baléaire, la Francie appelée encore la Gaule et quelquefois les Gaules; du Rhin à l'Elbe et à la Saale, la Germanie; de l'autre côté des Alpes, l'Italie ou Lombardie. La Gaule, avec ses grandes subdivisions, la Neustrie, l'Austrasie, la Bourgogne, l'Aquitaine et son annexe naturelle la Gascogne, la Provence et son prolongement au-delà du Rhône, la Gothie, constitue le cœur et la partie riche du royaume, *Gallia dives*.

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 22, c. 75; 33, c. 27; 57, c. 1.

(2) M. Pirenne a soutenu, avec autant d'ingéniosité que de talent, que, non seulement la conquête arabe avait interrompu dans le royaume franc « le grand commerce » qui s'était développé sans interruption de Romulus Augustule à Charlemagne, mais fait de lui « un État clos, un État sans débouché, vivant dans une situation d'isolement presque complet, » si bien qu'il y aurait eu « extinction de la vie urbaine, disparition de la classe marchande qui l'entretenait, enfin substitution à l'économie d'échange qui avait fonctionné jusqu'alors d'une économie uniquement appliquée à la culture du sol et à la consommation sur place de ses produits. » Voir *Mahomet et Charlemagne. Un contraste économique : Mérovingiens et Carolingiens* (Revue belge de philologie et d'histoire, 1922); *Les Villes du Moyen Age, essai d'histoire économique et sociale*, 1927; *Le commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne* (C. R. Acad. Inscr., 1928); *L'instruction des marchands au Moyen Age* (Annales d'histoire économique et sociale, 1929); enfin *Mahomet et Charlemagne*, 1937, p. 143-153, 210, 227-233. C'est non seulement faire abstraction de la décadence mérovingienne, mais oublier que l'État carolingien avait d'autres ouvertures au-dehors que sur la Méditerranée, laquelle d'ailleurs ne lui était pas fermée. Quant à la conclusion finale de M. Pirenne que « sans l'Islam l'Empire franc n'aurait sans doute jamais existé et Charlemagne sans Mahomet serait inconcevable, » il paraît difficile d'y voir autre chose qu'un brillant paradoxe.

(3) En l'absence d'un Grégoire de Tours carolingien, fâcheuse particulièrement ici, les éléments du tableau qui va suivre ont été empruntés à de nombreuses sources, parmi lesquelles : les diplômes de Charlemagne, précieux en raison de leur nature et de leur variété géographique; les impressions recueillies par Théodulf au cours de ses voyages et séjours dans le centre, le sud-est, le sud de la France (Poeta lat. avi carolini, t. I, p. 493-569); les *Gestes des abbés de Fontenelle* pour la Normandie; les *Œuvres d'Ermold le Noir* (Poeta lat., t. II, p. 1-91) et la *Translatio ss. Marcellini et Petri d'Eginhard* (M. G. H. Scriptores, t. XV, p. 238-264. Trad. française dans *Œuvres d'Eginhard*, édit. Teulet, t. II, 1843, p. 175-377) pour la vallée du Rhin et les Pays-Bas. Ces deux derniers ouvrages sont postérieurs à Charlemagne de plusieurs années, mais le droit de les utiliser ici n'est point contestable.

CHARLEMAGNE



CARTE 16. — L'ÉTAT FRANC À LA FIN DU VIII^e SIÈCLE

Un rapprochement entre cette carte et la carte 1, qui donne l'étendue de l'État franc en 768, permet de constater d'une manière précise combien le royaume s'est dilaté depuis l'avènement de Charlemagne.

La Neustrie est couverte de forêts, entre autres celles de Servais près de Laon, de Compiègne et de Guise, de Ver, de Samoussy, jadis attenantes, séparées maintenant par de vastes clairières. La Seine « poissonneuse et fière du commerce de ses vaisseaux » arrose, avec ses affluents la Marne et l'Oise, cette vaste contrée au centre de laquelle se trouvent le pagus et la cité de Paris : Paris « que d'aucuns appellent encore Lutèce » et qui a conservé de nombreuses constructions de l'époque romaine malgré le grand incendie de 585, Paris dont l'église principale consacrée à Notre-Dame réunit les reliques des saints Étienne, Denis, Germain, Marcel et Cloud, et tire de gros revenus des nombreuses villas qu'elle possède aux environs. Certes sa superficie, qui ne dépasse pas l'île de la cité, est petite et la ville n'a joué aucun rôle politique sous Charlemagne, qui n'y résida que deux fois à notre connaissance ; mais dans son voisinage s'élèvent de puissantes abbayes, qui seront les auxiliaires de sa fortune : Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sur la rive gauche de la Seine et tout près des murs de Paris, où repose dans l'église le corps de l'ancien évêque de la ville, attire de nombreux fidèles et constitue au point de vue économique une des forces du royaume, car non seulement elle exploite, comme on l'a vu, de vastes territoires, mais ses chars et bateaux pénètrent en franchise « tant en deçà qu'au-delà de la Loire. » On les rencontre en Bourgogne, en Provence et dans la France septentrionale, notamment dans les ports de la Manche et de la mer du Nord (1). Sur l'autre rive de la Seine et un peu plus loin de Paris, Saint-Denis possède la basilique où reposent les parents de Charlemagne. Ses domaines, dotés dès le milieu du VII^e siècle d'immunités fiscales, sont, comme ceux de Saint-Germain-des-Prés, très étendus ; mais sa richesse provient surtout du grand marché qui lui a été jadis concédé avec tous les droits à percevoir et se tient présentement à Paris même, « entre les basiliques de Saint-Martin et de Saint-Laurent. » Commençant le 9 octobre, jour de la fête de saint Denis, il dure quatre semaines, afin de permettre aux marchands anglais et frisons, ainsi que d'autres régions voisines, d'y prendre part, et il s'y fait un important commerce de vins. Grâce à ses privilèges renouvelés ou concédés par Charlemagne, l'abbaye de Saint-Denis commerce librement avec toute la Francie et même l'Italie ; pendant la durée des foires, il est interdit de gêner ses agents dans la perception des tonlieux (2).

Autour du pagus de Paris et d'une large zone boisée dont les forêts d'Iveline (Rambouillet), de Fontainebleau, de Laye, de Sénart, et les bois de Boulogne et de Vincennes sont des fragments, se développent les pagi de Mérey, Poissy, Châtrai, Étampes, Melun, Meaux ; de petits monastères, des villas, plusieurs ports sont échelonnés le long de la Seine et de ses affluents. Viennent ensuite, en remontant les vallées de l'Oise et de l'Aisne et parmi

(1) A Rouen, Quentowic, Duurstede. *Diplomata Karolinorum*, 122.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 88, 93.

les forêts giboyeuses que ces fleuves traversent, les villas royales, séjours favoris des premiers Carolingiens : Attigny qui vit le baptême de Witikind, Compiègne, Noyon où Charlemagne reçut la couronne royale, Verberie et Quierzy sa voisine dans une boucle de l'Oise, Soissons célèbre par sa basilique Saint-Médard, enfin la métropole de Reims avec son église de Saint-Rémi qui, lors de la fête du vénérable confesseur, voit accourir auprès de son tombeau tous les Champenois.

Au-delà de la Somme, jusqu'à la Manche et à la mer du Nord, s'étend une autre région caractérisée par le développement de l'institution monastique. Là se dressent des abbayes, qui non seulement comptent parmi les plus prospères du royaume, mais s'approprient à donner naissance à quelques-uns de ces bourgs industriels par lesquels s'est faite au moyen âge la fortune de la France septentrionale : l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie en Amiénois, qui possède de nombreux ateliers; l'abbaye de Saint-Bertin dans le Ternois; l'abbaye de Saint-Vast d'Arras, fière de sa basilique garnie de nombreux autels chargés de reliquaires; l'abbaye de Saint-Riquier dans le Ponthieu, bien développée grâce à l'administration intelligente d'Angilbert et à la faveur du célèbre abbé auprès du roi. Au pied de sa grande église se presse toute une population d'ouvriers : forgerons, armuriers, selliers, cordonniers, foulons, pelletiers, orfèvres (1).

Ces abbayes constituent autour d'Amiens autant de centres économiques qui vivifient l'intérieur du pays, tandis que sur le littoral de la Manche appelée tantôt Océan gaulois, tantôt Mer britannique, du nom des deux nations qui la bordent, se creusent des ports où débarquent les moines et les pèlerins se rendant en France et à Rome et se font les échanges avec l'Angleterre : Quentowic (aujourd'hui Étaples) à l'embouchure de la Canche, avec dans son voisinage le couvent-hôpital de Saint-Josse-sur-Mer destiné à recevoir les voyageurs fatigués ou malades (2); Boulogne, fameux par son vieux phare encore en ruines, mais qui, restauré en 811, éclairera bientôt de ses feux les navigateurs. Une lettre de Charlemagne au roi de Mercie, où il parle de manteaux traditionnellement importés d'Angleterre en France et de pierres noires exportées de France en Angleterre; une lettre d'Alcuin annonçant au prêtre anglais Colcu un envoi d'huile, « cette denrée ne se trouvant pour ainsi dire pas en Grande-Bretagne, » font connaître seulement trois des produits échangés entre les deux pays; mais l'interdiction aux marchands anglais de pénétrer en Francie lors du conflit entre Offa et Charlemagne suffirait à prouver l'importance du commerce dans les mers du Nord, si l'on n'en trouvait un témoignage précis dans l'existence de postes douaniers sur plusieurs points du littoral de la Manche, particulièrement à Quentowic. Là résidait un haut fonctionnaire chargé de centra-

(1) *Hariulf Chronicon*, édit. Lot, p. 306-308. *Statuts de Saint-Pierre de Corbie* dans Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. I, n° 91. *Cartulaire de Saint-Bertin*, édit. Guérard, 1840.

(2) *Gesta abbatum fontanellensium*, 16. *Alcuini Epistola*, 232.

liser les revenus de toutes les douanes, qui fut Angilbert, puis Gervold. De noble naissance, conduit au palais où il devint chapelain de la reine mère qui obtint pour lui l'évêché d'Évreux. Gervold fut nommé en 787 abbé de Fontenelle, mais il fut aussi le principal intermédiaire entre Charlemagne et Offa, joignant à sa compétence financière une grande activité diplomatique (1).

De Boulogne à Ostende, les forêts couvrant les vallées de la Liane et de l'Yser entravent les communications avec les grands pagi de Flandre, Brabant, Hasbain, Hainaut, Toxandrie, qui composent alors la Belgique. Du moins cette plaine uniforme est-elle reliée au reste de la Francie par le cours de l'Escaut qui arrose les deux ports de Valenciennes et de Gand, la ville du monastère de Saint-Bavon « où la Lys s'unit à l'Escaut (2). »

A l'ouest de la grande région ainsi constituée aboutit la Seine. Les flots marins s'engouffrent à son embouchure une fois le jour et une fois la nuit avec une force si grande que le lit du fleuve semble reculer et avec un tel bruit « en temps de maline » que les oreilles humaines le perçoivent à plus de cinq mille pas; mais ce phénomène n'empêche pas les chalands de remonter son estuaire jusqu'à la ville de Rouen. Métropole religieuse, passage sur la Seine et marché, celle-ci est une importante cité (3), qui a dans son voisinage une grande abbaye rivale de celles du Nord : Fontenelle ou Saint-Wandrille. Après une longue décadence due à la fâcheuse administration de l'abbé Teutsind et à un grand incendie survenu en 754, cette abbaye s'est relevée peu à peu et a retrouvé sous Gervold « qui la gouverna heureusement pendant dix-huit années » (787-806) une certaine prospérité. Excellent administrateur et non moins bon chanteur, Gervold restaura les églises Saint-Pierre et Saint-Michel archange, acquit de nombreux manuscrits et des objets consacrés au culte, créa une école. D'autre part, Fontenelle possède, dans les pagi voisins de Rouen, de Caux, d'Évreux, du Vexin, de l'Hiémois, du Vimeu, au-delà même, plusieurs milliers de manses cultivés, des bois parmi lesquels le quart de la forêt de Brotonne, un vignoble étendu; elle a aussi des salines et des pêcheries au bord de la mer (4).

Rouen et Fontenelle, c'est le commencement de la région qui deviendra plus tard la Normandie et compte d'autres localités : Évreux, Lisieux, Bayeux, Coutances, Avranches. Couverte à l'est de champs de vignes, elle possède dans le Cotentin, en face l'île de Jersey, un débouché sur la Manche : Port-Bail, à la fois port et marché, tout proche de ce bourg de Brix réputé pour ses trois églises et sa châsse miraculeusement apportée par les eaux, qui contient un superbe évangélaire et les ossements de saint Georges. Plus au sud, la majeure partie du pays jusqu'à la Loire est constituée

(1) *Alcuini Epistola*, 7, 100. *Gesta abbatum fontanellensium*, loc. cit. *Ex miraculis*, S. Wandresigili, 7 (M. H. G. *Scriptores*, XV, 1).

(2) Eginhard, *Transl. ss. Marcellini et Petri*, IV, 8, 12.

(3) *Vita S. Willehadi*, 3 (M. G. H., *Scriptores*, XV, 1, p. 91). *Diplomata Karolinorum*, 122

(4) *Gesta abbatum fontanell.*, 10-16. Cf. Lot, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrill* Bibl. Ec. Htes-Études, fasc. 204, 1911.

par les pagi du Maine et de l'Anjou, que fertilisent le Loir, la Mayenne « aux eaux lentes, » la « Sarthe légère, » sujette à des sécheresses telles que « l'eau mouille à peine la plante des pieds. » La campagne du Mans très réputée compte un monastère important, celui de Saint-Calais, mais Angers « abondante en denrées, ressources diverses, marchés et belles choses » est la principale ville de la région; sous ses murs s'élèvent trois monastères : Saint-Georges, Saint-Étienne et Saint-Aubin, ce dernier occupé par cinquante religieux possédant le droit de pêche sur une partie du cours du Maine (1). En remontant la Loire, voici les deux grands pagi de Touraine et d'Orléanais, avec leur cités également célèbres. La « populeuse » Orléans, qu'avoisine le bourg de Germigny-les-Près, est devenue, grâce à son évêque Théodulf, un centre intellectuel et ses écoles brillent au premier rang; Tours, bien que d'apparence misérable avec ses toitures fumeuses resserrées dans une étroite enceinte, est renommée par l'affluence des chrétiens venus implorer la protection du grand saint Martin. La Mayenne passée, on arrive bientôt aux frontières de « la Bretagne cismarine, » située « sur le littoral de l'Océan, à l'extrême fin de la Gaule, » pays de landes et de marécages dont les nombreux monastères se distinguent par leur activité industrielle (2).

La « Loire dorée, » fameuse par la pêche du saumon, forme la barrière historique entre ces pays du Nord et l'Aquitaine, mais le fleuve est aisément franchissable, grâce à ses nombreux gués (3); par ailleurs, la Vienne et l'Allier ouvrent à travers le plateau central des voies de pénétration. Ainsi les voyageurs s'acheminent sans difficulté vers les grandes cités comtales qui s'appellent Bourges, Poitiers, Périgueux, Clermont, le Puy, Toulouse, Bordeaux, Albi, Limoges. La « belle Toulouse, » où le roi d'Aquitaine « réunit ses peuples pour savoir ce qu'il lui convient de faire, » est la principale, encore que Louis aime à résider pendant l'hiver dans ses villas d'Angeac, Doué, Ebreuil, Casseuil, mais il faut compter aussi avec Poitiers « heureuse de posséder les reliques du bienheureux pontife Hilaire » où discutent acheteurs et vendeurs, avec « l'opulente et hospitalière Limoges, » avec Angoulême et Saintes sur la Charente poissonneuse et bordée de prairies, dans la vallée de laquelle jaunissent les moissons et se succèdent les arbres fruitiers et les vignes. Nombreux aussi sont les monastères : Charroux en Poitou, Saint-Philibert dans l'île de Noirmoutiers, Saint-Florent, Conques dans la haute vallée du Lot « qui jadis ne connaissait que les bêtes sauvages et le chant des oiseaux et maintenant resploit, grâce à Louis, de la troupe des religieux adonnés au culte du Christ (4). »

Au-delà du cours de la Garonne et de la Dordogne s'étend la Gascogne avec la ville de Dax et le comté de Fézensac; puis la muraille des Alpes

(1) *Theodulfi Carmina*, LXIX, LXXII. *Diplomata Karolinorum*, 58, 60.

(2) De Courson, *Prolégomènes au cartulaire de Redon*, p. LXVI.

(3) *Theodulfi Carmina*, XXVII, LXIX (Liger aureus). *Alcuini Epistola*, 146, 196 (vadosum Ligeri flumen).

(4) Alcuin, *Vita Willibrordi* (Migne, *Patrol. lat.*, t. CI, col. 711). *Theodulfi Carmina*, XLVIII. Ermold le Noir, *In laudem Pippini regis*, I, vers 8-12; *In honorem Hludowici*, I, vers 195 et suiv.



LE CHRIST.

Ce Christ, qui orne le fameux Évangélaire de Godesscalc, est intéressant au double point de vue iconographique et artistique, parce que sa figure juvénile est encore celle du Bon Pasteur et que la facture en est essentiellement byzantine. — Bibl. Nat., ms. n. acq. lat. 1203, fol. 3 recto.

pyrénéennes, qui sépare la France de l'Espagne, « se dresse jusqu'au ciel, terrifiante par l'âpreté de ses rochers, ténébreuse par l'épaisseur de ses forêts, coupée seulement par quelques brèches étroites et difficiles à franchir » (1). Les plus importantes, dans la partie traversée par Charlemagne lors de son expédition de 778, conduisent à Pampelune en Navarre, là où « le fleuve de l'Èbre prend naissance, pour sillonner ensuite les plus fertiles des campagnes espagnoles et venir se jeter dans la mer des Baléares sous les murs de la cité de Tortose (2). » Toute cette vallée de l'Èbre échappe au roi, puisque la place de Barcelone, ceinte de puissants remparts en pierre de taille, qui doit aux Romains son nom et son éclat, lui résiste encore et qu'il n'a pu, malgré tous ses efforts, s'emparer de Saragosse, « la principale cité de ces régions, » ni de Huesca, ni de Lérida. Mais la marche naissante d'Espagne, avec la ville d'Urgel « au cœur des monts pyrénéens, » les châteaux de Vich, de Cardone, de Casseres, constitue un important réduit défensif contre les infidèles. Par elle, la Francie est à l'abri du redoutable émir établi dans Cordoue la fertile, « riche des trésors qu'elle a longuement recueillis. »

De même que l'on passe aisément de la France du Nord en Aquitaine par la Vienne et l'Allier, de même l'entrée en Bourgogne se fait d'une manière toute naturelle, en remontant le cours de la Seine par Troyes ou celui de



LYON SOUS CHARLEMAGNE

Au revers d'une monnaie de Charlemagne, une des portes de la ville. — D'après Engel et Serrure, Traité de Numismatique, t. I, p. 220.

l'Yonne par Auxerre, et l'on arrive sans rencontrer d'obstacle sérieux à la région qu'arrosent « la Saône paresseuse et le Rhône rapide (3). »

Dans la partie septentrionale de la Bourgogne, quatre villes ont gardé de l'époque romaine d'importants vestiges, Besançon, Dijon, Autun, Chalon avec la basilique du martyr saint Marcel; mais la principale cité bourguignonne est Lyon « aux murailles élevées, » l'illustre métropole que domine du haut de la colline de Fourvière son vieux forum encore debout. Au demeurant, la longue vallée du Rhône n'est guère qu'une route sur laquelle s'embranchent les chemins de montagne qui, empruntant les hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, conduisent au val d'Aoste par le petit Saint-Bernard, au val de Suse par le mont Cenis; mais c'est une très grande route. A la fois terrestre et fluviale, elle descend le Rhône depuis Lyon en passant par une série de villes pittoresquement assises sur ses bords ou dans son voisinage immédiat : Vienne « bâtie dans la vallée et resserrée d'un côté par les monts, pressée de l'autre par le fleuve béant, » Valence,

(1) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 2, 18.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 15.

(3) « Ararim pigrum Rodanumque rapacem. » *Theodulfi Carmina*, LXXII, vers 197. Pour la description de la région rhodanienne au-dessous de Lyon, voir *Ibid.*, xxviii, vers 123 et suiv.

CHARLEMAGNE

Rochemaure, Orange, Avignon. Finalement, elle débouche dans la contrée riche en vignes et en oliviers, qui s'appelle, à l'ouest du delta du Rhône, la Septimanie, à l'est, la Provence.

La Septimanie ou Gothie a été durement éprouvée depuis trois quarts de siècle par les Arabes qui pénétraient aisément à travers les défilés des Pyrénées orientales, mais les mesures de salut prises depuis l'invasion de 793 ont porté leurs fruits. Narbonne, bien protégée par sa forte enceinte, a recouvré en partie sa prospérité et tire de précieuses ressources de sa colonie juive. Elle est la première ville du pays, mais plusieurs autres lui font cortège : Nîmes « la travailleuse, » Carcassonne, Agde, Béziers, Maguelone, Soutancion, Roussillon. Dans les campagnes environnantes désolées par les musulmans, les espaces déserts disparaissent peu à peu, grâce aux colonies établies par Charlemagne et Louis d'Aquitaine et aux abbayes dont ils ont favorisé le développement : dans le pagus de Narbonne, Saint-Jean de Caunes et Lagrasse, aux bords de l'Orbieu et sous l'invocation de la Vierge Marie; dans le pagus de Maguelone, Aniane, la fondation de saint Benoît, également dédiée à la mère de Dieu (1). Grâce aux nombreux Juifs qui habitent la contrée et sont en relations permanentes avec l'Espagne voisine à tel point que les monnaies arabes circulent concurremment avec celles de Charlemagne, cette partie du littoral méditerranéen est celle où les produits de l'Orient viennent s'entreposer avant de remonter vers le nord du royaume : tissus précieux destinés à envelopper les reliques des saints, cuirs de Cordoue blancs et rouges, encens d'Arabie, baume de Syrie, ivoires et perles de l'Inde (2).

En Provence, les villes ne manquent pas non plus. Arles y tient le premier rang par son illustration religieuse. Marseille « fondée par les peuples d'Argos » et fameuse parmi les chrétiens à cause de son abbaye de Saint-Victor, n'a pas perdu toute activité économique; là débarquent les voyageurs d'Italie venus pour prendre la route du Rhône lorsque les cols des Alpes sont fermés, et sans doute est-elle le principal de ces ports où les Francs s'embarquent « quand la saison favorable à la navigation est arrivée (3). » Près de Marseille, on remarque Aix et Cavaillon et plus loin, sur la côte, Nice, tandis que l'île de Corse « hérissée de nombreux promontoires » dresse en pleine mer son anguleuse silhouette.

Les pays qui viennent d'être décrits forment à l'Occident du royaume une vaste région aux aspects infiniment variés, ayant une grande valeur au point de vue de la production et des échanges, mais un peu dépourvue

(1) Ardo Smaragde, *Vita S. Benedicti anian.*, 14 et 17. *Diplomata Karolinorum*, 173, 178, 188, 189.

(2) *Theodulfi Carminā*, xxviii, vers 174 et suiv. Cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, t. I, p. 88-92. Ebersolt, *Orient et Occident. Recherches sur les influences byzantines et orientales en France avant les croisades*, 1928, p. 56.

(3) *Annales regni Francorum*, 773, 807. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs*, n° 765. Lettre de Charlemagne à l'empereur Michel, du début de 813 (*Epistola karolini avi*, t. II, p. 556).

de signification politique. Tout autre est l'Austrasie. Les conquêtes de Charlemagne, en lui donnant une position géographique médiane, ont fait vraiment d'elle le centre du gouvernement. En revanche, elle est loin d'avoir l'importance économique de la Neustrie et de la Bourgogne. Malgré les défrichements qui se poursuivent depuis l'époque mérovingienne, des forêts compactes la couvrent encore en majeure partie. L'Ardenne (*Arduenna sylva*), comme au temps de César la plus grande forêt de la Gaule, d'aspect rude et peuplée de bêtes fauves, s'étend sans discontinuer de la Moselle à la Meuse et ses merveilleuses chasses en font tout l'intérêt. La Forêt charbonnière (*Carbonaria sylva*), traversée par la voie de Tongres à Bavai, va de la Meuse à la rive droite de l'Escaut, d'où elle se poursuit jusqu'aux environs d'Arras (1). Plus au Sud, les Vosges (*Vosega silva*) « balayées par les vents et la pluie, » sillonnées par de petits cours d'eau « remplis de poissons variés » et « pleines de fourrés où les rois viennent chasser les animaux sauvages, le sanglier et le chevreuil (2), » donnent en abondance des bois de chauffage et de construction.

Les villes, villages et monastères se sont établis au bord des rivières. Dans la vallée de « la claire Moselle » se trouvent : Toul, avec son église consacrée à saint Étienne et à saint Epvre, évêque de la ville au VI^e siècle; Metz, la grande cité épiscopale, peuplée d'églises et de monastères : l'abbaye de Saint-Pierre, la basilique de Saint-Étienne, la basilique de Saint-Arnoul, à laquelle Charlemagne a donné le revenu nécessaire pour entretenir des luminaires de jour et de nuit, chanter des psaumes, dire quotidiennement des messes et des prières pour le repos de l'âme de la reine Hildegarde; la résidence royale de Thionville; enfin Trèves, entourée de plusieurs monastères ainsi que de pittoresques châteaux et remplie de monuments romains, vestiges de son antique splendeur (3). L'abbaye de Saint-Pierre de Gorze, fondée par saint Chrodegang et qui a reçu de Rome le corps de saint Gorgone, s'élève au sud de Metz; sur les rives de la Sure se trouve l'abbaye d'Echternach, créée par saint Willibrord qui y est enseveli; aux bords de la Prüm se dresse le monastère du même nom dédié au Sauveur, réédifié par le roi Pépin et la reine Bertrade pour le salut de leur âme, où Pépin le Bossu a été enfermé après sa révolte (4). Dans la vallée de la Meuse manifestement moins fréquentée, les documents signalent le monastère de Saint-Michel de Marsoup au pays de Verdun, les villas de Gondreville non loin de Toul et de Douzy près Sedan, Liège avec les localités voisines de Silli et de Chevremont; mais la forêt des Vosges surtout paraît deshéritée. On n'y rencontre guère que de petits pavillons destinés aux chasses royales : le château de Remiremont, Champ-le-Duc, à l'est d'Épinal, et le modeste

(1) Maury, *Les Forêts de la Gaule*, p. 167-175. Petit-Dutaillis, *De la signification du mot forêt à l'époque franque* (Biblioth. École Chartes, t. LXXVI, 1915, p. 112-117). Van der Linden, *La Forêt charbonnière* (Revue belge de Philologie et d'Histoire, t. II, 1923, p. 203-214).

(2) Ermold le Noir, *In laudem Pippini regis*, I, vers 93 et suiv.

(3) *Diplomata Karolinorum*, 66, 91, 149, 161.

(4) *Diplomata Karolinorum*, 108, 109, 161, 185, 186, 203.

CHARLEMAGNE

monastère de Saint-Dié, donné par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Denis sous condition qu'une dizaine de religieux y prièrent assidûment pour son père Pépin et pour lui (1).

Quel contraste avec « la vieille et riche terre d'Alsace » ! Arrosée par l'Ill et habitée par un peuple vaillant, ses collines couvertes de vignes donnent du vin en abondance, tandis que ses vallées aux grasses cultures produisent le blé qui remplit les greniers des paysans (2). Parmi les villes, la première est « la populeuse Strasbourg, où brillent des temples consacrés à la Vierge ; » justement appelée par les Romains « la ville argentée » (Argentoratum), elle a échangé ce beau nom contre le nom barbare qu'elle porte maintenant (3). L'Alsace possède aussi la villa royale de Selestadt et des monastères florissants : celui de Sainte-Odile sur la crête des Vosges, celui de Morbach sur la rivière du même nom, consacré à saint Pierre et à saint Léger, celui d'Ebersheim sur l'Ill « que l'illustre duc Adalric et sa femme Bersuinde relevèrent en l'honneur du Christ, des saints apôtres Pierre et Paul, de saint Maurice et de ses compagnons. » Enfin, elle participe aux bienfaits apportés par le Rhin à toutes les contrées qu'il traverse.

Les contemporains le rangent parmi les plus grands fleuves connus, à côté de l'Elbe, de la Seine et du Danube. En vérité, il les dépasse tous par son importance politique, depuis surtout qu'il est devenu l'axe du royaume, et aussi par son rôle économique. Ne le voit-on pas, sorti des « Alpes d'Ausonie, » répandre ses eaux froides dans tout l'Occident, « fécondant ses rives comme fait le Nil en Égypte, » transportant le vin et le blé, roulant des paillettes d'or, fréquenté par de nombreux pêcheurs ? Les Francs, les Saxons, les Souabes connaissent également ses eaux rapides semées d'îles, parmi lesquelles Reichenau dans le lac de Constance et Honau au confluent de l'Ill possèdent des monastères fameux. Les vaisseaux remontent à la corde son cours tempétueux ; parfois, l'hiver, il gèle assez pour supporter le poids des animaux et des véhicules (4).

Aussi bourgs et villages se pressent dans sa vallée et sa rive gauche compte plusieurs villes importantes. Il en est que Charlemagne doit traverser pour pénétrer en Saxe ou en Bavière, d'autres où il se rend pour séjourner « en domptant les flots bleus du fleuve écumeux. » Ce sont d'abord les vieilles cités de Spire et de Worms, chefs-lieux de pagi renommés pour leurs vignobles, dont la seconde servit souvent de résidence au roi avant l'incendie qui détruisit son palais. Entre Spire et Worms, légèrement au-dessous du

(1) *Annales regni Francorum*, 805. *Diplomata Karolinorum*, 55.

(2) Ermold le Noir, *In laudem Pippini regis*, I, vers 77-86, un vrai chant d'allégresse en l'honneur de l'Alsace.

(3) « *Urbs dives argentea... Barbara lingua Stratiburgus diceris.* » Paulin d'Aquilée, *Versus de Herico duce* (Poetæ lat. ævi carolini, t. I, p. 131).

(4) Walafrid Strabo, *Visio Wettini*, vers 22 et suiv. (Poetæ lat. ævi carolini, II, p. 304). Ermold le Noir, *In laudem Pippini regis*, I, vers 89-130. *Alcuini Carmina*, IV (Poetæ latini ævi carolini, t. I, p. 220-223). *Wandalberti miracula s. Goaris* (M. G. H., *Scriptores*, t. XV, I, p. 366-370).

L'ÉTAT FRANC A LA FIN DU HUITIÈME SIÈCLE

confluent du Neckar et sur la rive droite du Rhin, se trouve le Port, d'où une route se dirige vers l'est à travers l'Odenwald (1). Vient ensuite, toujours à gauche, la cité de Mayence « opulente et bien bâtie, » où se sont tenus quantité d'assemblées et de conciles et s'élève l'église Saint-Alban qui contient les restes de la reine Fastrade. La ville a d'importantes dépendances : sur la rive opposée du Rhin, le faubourg de Kostheim; à une vingtaine de kilomètres en descendant le fleuve et non loin de ses rives, le palais royal d'Ingelheim. Mais la grandeur de Mayence tient surtout à son pont sur le Rhin et à son port où des marchands de tous pays, parmi lesquels beaucoup de Frisons, viennent acheter le blé que les habitants sont allés chercher dans les parties supérieures de la Germanie (2). Coblenze, au débouché de la Moselle, est la principale ville du couloir qui commence au confluent de la Nahe et finit à Bonn; puis, ce couloir franchi, se succèdent Cologne, où l'archevêque Hildebald habite le palais des empereurs romains et fait bâtir non loin de là la nouvelle cathédrale, Deutz en face de Cologne, Neuss, Lippeham.

Ces localités animées par le passage des soldats, des fonctionnaires, des prêtres et des moines qui se rendent en Saxe, bénéficient également du voisinage immédiat de la petite région sillonnée de voies romaines qui apparaît de plus en plus comme le centre de gravité de l'État carolingien :

la région d'Aix-la-Chapelle. Le palais royal et la ville d'Aix en constituent le principal groupement, mais à huit lieues environ se trouve au bord de la Meuse la ville de Maëstricht, « fréquentée par de nombreux habitants et surtout des marchands (3). »

Pendant le Rhin, poursuivant sa marche au-delà de Lippeham, s'achemine vers la mer du Nord, pour y déboucher par deux branches principales : le Rhin proprement dit d'où l'Yssel se détache pour se jeter dans le Zuyderzée, le Wahal « qui coule au Sud de l'île des Bataves. » Tout naturellement, des villes s'y rencontrent. C'est sur le Rhin « l'antique cité et château d'Utrecht; » sur le Wahal, Nimègue avec son palais; à la bifurcation du Rhin et du Leck, Duurstede, le grand entrepôt commercial de la région, dont les deniers portant un bateau pour emblème ont servi de modèle aux plus anciennes monnaies de la Suède et de la Pologne (4).



DUURSTEDÉ SOUS CHARLEMAGNE
Au revers d'une monnaie de Charlemagne, un bateau symbolise le commerce maritime et fluvial dont la ville était le centre. — D'après Engel et Serrure, Traité de Numismatique, t. I, p. 220.

(1) Eginhard, *Transl. ss. Marcellini et Petri*, I, 7. Le Port est sans doute aujourd'hui Sandhoferfahrt, un peu au Nord du confluent du Neckar.

(2) Eginhard, *Transl. ss. Marcellini et Petri*, III, 6; IV, 17.

(3) Eginhard, *Transl. ss. Marcellini et Petri*, IV, 13.

(4) Prou, *Catalogue des Monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Introduction.



Au-delà des bouches du Rhin, dans la direction de l'est, « les champs humides de la Frise » se poursuivent le long du littoral de la mer du Nord dénommée quelquefois « océan frison, » par une côte bordée d'îles. Leurs habitants se nourrissent de miel, de bouillie et de beurre, car leur sol ne produit pas d'huile ni de vin; ils sont universellement connus par les manteaux de drap (*pallia fresonica*) qu'ils vendent un peu partout, sans que nous sachions au juste s'ils étaient fabriqués chez eux, en Angleterre, en Flandre ou en Irlande (1). On les rencontre jusqu'au marché de Saint-Denis et dans l'île d'Héligoland où ils font des échanges avec les Danois. Mais par la Frise on sort de la Francie pour entrer dans « la vaillante Germanie. »

Cette vaste contrée, que le Rhin sépare de la Gaule, offre, comme elle, une extrême diversité d'aspects. On peut même dire que les différences engendrées par le relief du sol, le climat, la végétation, le degré de christianisation, la date d'entrée des habitants dans l'État franc, ont créé dans les grandes régions qui la composent et qui s'appellent l'Alémanie, la Bavière, la Francie orientale, la Saxe, des distinctions plus profondes que celles qui séparent la Neustrie de l'Austrasie ou de la Bourgogne.

Située sur la rive droite du Rhin, face à l'Alsace, l'Alémanie, à laquelle on donne encore quelquefois par habitude le nom de duché, englobe en outre la Suisse septentrionale et la Rhétie. Deux illustres fondations ecclésiastiques y sont toutes proches l'une de l'autre : l'abbaye de Saint-Gall et l'évêché de Constance; mais, couverte en partie de hautes montagnes, cette contrée est peu propice aux groupements humains et, bien qu'elle soit traversée par une route conduisant directement du Rhin à Augsbourg, elle est loin d'avoir la renommée du grand pays dont le Lech la sépare, la Bavière.

Celle-ci est une des plus brillantes acquisitions de Charlemagne et ses villes, où se sont accomplis récemment tant d'importants événements historiques, apparaissent comme des citadelles de la foi. La « très célèbre localité » de Ratisbonne, où le roi réunit plusieurs fois des armées et des assemblées et sous les murs de laquelle s'élève l'église du bienheureux Emmeran, martyr du Christ, occupe le premier rang. Puis, franchissant la vallée de l'Isar qui borde l'évêché de Freising et les deux bourgs de Dingolfing et de Neuching aux conciles fameux, on atteint la région apostolique par excellence, d'où partent les missions à destination du pays des Avars et des Slaves du Sud. Là se trouvent l'évêché de Passau et la métropole de Salzbourg, siège de l'archevêque Arn, avec son église consacrée au prince des apôtres qui détient « le corps du saint pontife Hrodbert et de ses vénérables compagnons Chuniad et Kyslar. » Là aussi sont les grands monastères bavarois : Saint-Maurice d'Altaich et, parmi les forêts lacustres adossées au versant

(1) Cf. Klumker, *Der friesische Tuchhandel zur Zeit Karls d. grossen*, diss. Leipzig, 1899; Pirenne, *Draps de Frise et draps de Flandre* (Viertel-Jahrschr. f. Sozial u. Wirtschaftsgesch., 1909).

L'ÉTAT FRANC A LA FIN DU HUITIÈME SIÈCLE

septentrional des Alpes, Kremsmünster et Chiemsee, dédiés l'un et l'autre au Sauveur et tirant leurs ressources des pâturages de montagne, de la pêche et de la culture de la vigne (1).

Le Danube « aux eaux blanches » est la grande artère navigable du pays, car de la Bavière on pénètre en remontant son cours dans l'Alémanie et en le descendant chez les Avars; d'autre part, son affluent de gauche, l'Altmühl, conduit, à travers les terrains marécageux où Charlemagne a cherché vainement à creuser son fameux canal, dans la Francie orientale.

Ce pays à la fois montueux et boisé, dont le bassin du Main constitue la partie vivante, se glorifie de deux illustres monastères : Saint-Kilian de Würzburg où repose le missionnaire irlandais qui au VII^e siècle évangélisa la contrée, et Lorsch, sur la Weschnitz, affluent du Rhin, presque en face de Worms, « où une troupe importante de moines s'est rassemblée autour du corps du très saint martyr Nazaire (2). » Cependant sur le Main s'embranchent dans la direction du Nord une autre route, mi-terrestre, mi-fluviale, suivie par les marchands thuringiens qui vont à Mayence. Elle remonte la Saale franconienne, petit affluent de droite du Main, passe au pied du palais royal de Salz et aboutit par un portage à Fulde; là, elle se partage en deux branches, et tandis que l'une se dirige vers la plaine saxonne en suivant le cours de la Fulda, l'autre traversant cette rivière pénètre au cœur de la Thuringe (3). Cette région de transition si nettement caractérisée, que recouvre la forêt de Bochonie et dont le sol fortement accidenté est entaillé par la Fulda et les nombreuses petites rivières qu'elle reçoit sur sa rive droite comme la Jossa et l'Eder, c'est le pays de Hesse (*pagus Hassiorum*). Mais la Hesse n'est pas seulement un important nœud de routes et une zone extrêmement boisée : elle est dans la Germanie carolingienne le domaine héroïque de la foi, la terre d'où sont partis les apôtres de la Saxe, et ses principales localités créées dans la solitude profonde des forêts sont trois abbayes : Fulde, Hersfeld, Fritzlar. L'abbaye de Fulde, située dans le Grabfeld et sur la Fulda même qui lui envoie ses eaux par un aqueduc dû à Sturm, est la plus fameuse, car elle conserve le corps de saint Boniface et possède plusieurs églises parmi lesquelles la plus belle, celle qu'a entreprise le moine Ratger, est en construction. Son domaine immédiat s'étend du côté du Nord jusqu'à la Jossa, mais elle doit en outre à la générosité royale quantité de terres et d'hommes dans les pagi environnants, jusque dans le pays de Worms et la ville même de Mayence (4). Les autres abbayes, celle de Hersfeld, édifiée également sur les bords de la Fulda par « le très saint évêque Lul de Mayence » en l'honneur des saints Simon et Thadée, et celle de Fritzlar dans la vallée de l'Eder, dont l'église a été consacrée par

(1) *Diplomata Karolinorum*, 162, 169, 212.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 65, 67, 72, 206, etc.

(3) Eigil, *Vita Sturmi*, 7, 15.

(4) *Diplomata Karolinorum*, 106, 116, 127, 145, etc. *Catalog. abbatum Fuldensium* (M. G. H., *Scriptores*, xiii, p. 272). *Tituli ecclesiarum fuldensium* (Poet. lat. ævi carolini, t. II, p. 205 et suiv.).

CHARLEMAGNE

saint Boniface, sont riches aussi des présents de Charlemagne. Hersfeld notamment a reçu du roi les dîmes de nombreuses propriétés situées en Thuringe, dans la vallée moyenne de la Werra; des salines y figurent à côté de champs, de prés, de vignes (1).

La Hesse est flanquée de deux glacis : à l'est, la Thuringe, qui va jusqu'à la Saale thuringienne, affluent de l'Elbe; à l'ouest, les deux pagi de Lahngau et de Wetereiba, qui s'étendent jusqu'au Rhin et correspondent, le premier à la vallée de la Lahn, le second au Taunus. Ce massif, et celui de l'Odenwald qui lui fait face de l'autre côté du Main, ont une médiocre altitude, mais les bois y sont tellement épais que les voyageurs se hâtent d'en sortir pour gagner l'étroite vallée située entre le pied des monts et la rive droite du Rhin, « le pays du Rhin » (*pagus rhenanus*), traversé par l'une des grandes routes marchandes du moyen âge, la future Bergstrasse. Eginhard s'est dépeint lui-même suivant le flanc méridional du Taunus pour se rendre à Aix. Tandis que ses serviteurs sont partis en avant avec les bagages, le froid, la neige, les nuages l'obligent à descendre de cheval et à chercher son chemin à tâtons; enfin, il rencontre une croix auprès de laquelle il se rappelle avoir passé deux ans auparavant; alors il rallie ses compagnons au son du cor et tous s'engagent dans la bonne route (2).

De la Hesse on descend insensiblement vers le nord par la haute région où coule la Weser moyenne, qui renferme les vieux champs de bataille de la guerre saxonne; puis, au-delà du massif du Süntal, le sol s'abaisse définitivement et la plaine de Saxe (*campestria Saxoniac*) apparaît.

L'opposition est saisissante entre la région précédente, toute en plateaux, massifs et ravins, revêtue presque entièrement de forêts, sillonnée par des cours d'eau profondément encaissés et généralement dirigés de l'ouest à l'est, et cette vaste plaine se développant sans interruption jusqu'à la mer du Nord et à la Baltique, à travers laquelle se dirigent du sud au nord, à une allure majestueuse, de longues et larges rivières : l'Ems et son affluent la Haase, la Weser grossie de l'Aller qui reçoit elle-même l'Ocker, enfin « le grand fleuve de l'Elbe » alimenté par l'Ohre et la Saale, qui va finir dans la mer en longeant les marais de Wihmodie. D'autre part, la Saxe est soumise à Charlemagne depuis trop peu de temps et les guerres l'ont trop bouleversée pour qu'elle puisse offrir un spectacle aussi favorable que le reste du royaume.

Plus encore que la Francie propre, elle est essentiellement agricole, mais bien que sa physionomie n'ait guère changé depuis la conquête, elle a subi cependant quelques transformations intéressantes. C'est d'abord l'apparition de villes neuves surgies par la volonté du roi ou le zèle de ses missionnaires : Paderborn, sur le petit plateau qui domine le confluent de la

(1) *Diplomata Karolinorum*, 89, 90, 103-105, etc.

(2) Eginhard, *Transl. ss. Marcellini et Petri*, III, 19.



L'APÔTRE SAINT MATHIEU.

Assis sur un coussin analogue à celui qui orne le siège du Christ dans l'Évangélaire de Godesscalc, l'apôtre vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau violet compose son évangile. Le manuscrit, qui contient cette miniature superbement encadrée, appartient à la même famille que l'Évangélaire de Godesscalc, sur lequel il est en progrès marqué. — British Museum, ms. Harley, 2788.

Lippe et de la Patra; Herstelle, dans la haute vallée de la Weser, où l'on a vu les soldats de Charlemagne élever de leurs mains des bâtiments publics et des maisons, tandis que Brême, l'évêché de Willehad, se développait vers son embouchure; Münster sur l'Aa, autour du monastère fondé par saint Liudger. C'est ensuite l'édification de nombreuses églises, germe de développements futurs, comme celles que le roi a fait bâtir dans l'enceinte des châteaux d'Eresburg et de Sigiburg. Bientôt, pour protéger la Saxe contre les attaques des Slaves, il créera le long des rives de l'Elbe et de la Saale des postes d'observation, qui donneront naissance à de nouvelles localités. Au reste, les Francs ont déjà franchi l'Elbe ou suivi son cours en bateau, et la valeur économique des pays situés au-delà du fleuve n'a pas dû leur échapper, non plus qu'aux soldats frisons engagés en 789, dans la vallée du Havel. Sans doute aussi connaissent-ils l'emporium danois de Réric (1).

*
* *

Avec ces pays du Nord au climat rude, à la population essentiellement rustique, groupée surtout dans des villages et des fermes, l'Italie présente un prodigieux contraste par sa température chaude, ses villes nombreuses et pleines de monuments antiques, ses habitants établis dans ces grandes provinces d'Emilie, de Ligurie, d'Etrurie, dont le nom évoque un glorieux passé.

Les Alpes, qu'un document officiel qualifie de « monts d'Italie » et dont les contemporains de Charlemagne dépeignent avec effroi les massifs inaccessibles, les âpres sommets, les neiges et les glaces recouvrant leurs cimes, constituent une véritable barrière entre la grande péninsule d'un côté, la Gaule et la Germanie de l'autre. Cependant, la belle saison venue, les voyageurs s'y engagent, soldats partant en campagne, fonctionnaires regagnant leur poste ou rentrant chez eux, courriers chargés de lettres ou de messages verbaux, marchands transportant des denrées, pèlerins francs et étrangers allant à Rome, plus loin même, à Brindes ou à Naples, d'où ils gagneront, si faire se peut, Jérusalem (2). Plusieurs routes s'ouvrent devant eux : la route sinueuse du mont Cenis, qui s'engage dans le val de Suse; la route du Grand-Saint-Bernard, partant de Saint-Maurice dans cette partie des Alpes « plus fameuse encore par le sang des martyrs thébains que par leur altitude » pour descendre à travers le val d'Aoste sur Ivrée; la route des Alpes noriques par Coire; la route du Trentin par le haut Adige et

(1) « De negotiatoribus qui partibus Sclavorum et Avarorum pergunt. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 7. Sur l'emporium de Réric, voir *Annales regni Francorum*; 808-809.

(2) Voir le récit du pèlerinage en Orient, fait pendant les années 722-729 par Willibald, plus tard évêque d'Eichstett, mort vers 786. Embarqué à Naples pour l'Égypte, il passe par la Sicile, Chio, Samos, Chypre; arrivé en Palestine, il visite Jérusalem, Bethléem, et séjourne tout un hiver; il rentre enfin, toujours par l'Italie. (*Willibaldi Hodoeporicon*. M. G. H., *Scriptores*, XV, 1, p. 86-106.)

CHARLEMAGNE

Bozen (1). Cette région montagneuse n'est pas entièrement déshéritée; il s'y rencontre des forêts et des pâturages, des marchés, comme ceux de Bellinzona et de Chiavenna dans la Valteline. Des hospices situés le long des chemins, des monastères placés au débouché des vallées permettent aux voyageurs de s'arrêter pour se reposer de leurs fatigues : telle, sur un mamelon du val de Suse bordé par un torrent écumeux, l'abbaye de Novalèse, dont les religieux tirent de précieuses ressources des terres et dîmes qu'ils détiennent sous la garantie de Charlemagne dans la Maurienne, le Briançonnais et la Bourgogne (2). Ceux qui veulent passer les Alpes pour se rendre en Italie ne s'y engagent d'ailleurs pas sans précaution; pèlerins et marchands sont généralement porteurs de lettres les recommandant au roi Pépin ou à d'autres notables personnages (3).

Dès que par les cols et les vallées alpestres on arrive dans le bassin du Pô, les villes annoncent, par leur nombre et leur richesse architecturale, le pays qui fut le berceau de la puissance romaine. Ce sont d'abord, entre le pied des monts et la rive gauche du fleuve, deux grandes cités : Milan, « la reine des villes, » haute et spacieuse, solidement bâtie, entourée de murs en pierre de taille de douze pieds d'épaisseur, réputée pour ses églises remplies de reliques et son monastère de saint Ambroise, où les religieux ne cessent de louer saint Benoît et de prier pour la félicité du royaume et le salut de tout le peuple chrétien; Pavie, « la cité royale, » fameuse par ses thermes, par les colonnes et les marbres de ses églises enrichies des dons de Charlemagne et de la reine Hildegarde, par l'hôpital Notre-Dame qui l'avoisine (4). Le Pô une fois franchi, se succèdent le long de l'ancienne voie Émilienne : Plaisance, non loin du confluent de la Trébie, qui descend de l'Apennin après avoir arrosé le monastère de Bobbio, fier de posséder le corps de saint Colomban, Parme, Reggio, Modène dont le territoire comprend le monastère de Nonantola bâti « en l'honneur de tous les apôtres et du bienheureux confesseur Silvestre, » Bologne et, au-delà, Ravenne, politiquement dépouillée de son ancien rang, mais qui garde dans ses palais et ses églises rutilantes de mosaïques, malgré toutes les dépredations commises au profit de Charlemagne, la preuve de son ancienne splendeur.

Non moins riche en villes est la région bordant le fond de la mer Adriatique, où coulent l'Adige, la Piave et la Livenza. Voici Mantoue.

(1) *Annales regni Francorum*, 787; Boretius, *Capitularia*, 45, c. 1 et 4. Eginhard (*Transl. ss. Marcellini et Petri*), racontant comment son notaire Ratleic lui rapporta de Rome des reliques pour ses églises, le montre partant de Pavie, traversant le Grand-Saint-Bernard et arrivant à Saint-Maurice, puis atteignant Villeneuve sur le lac Léman où se séparent les routes qui mènent en France, prenant celle de droite qui traverse le territoire des Alamans, passant à Soleure, d'où il gagne Strasbourg, enfin descendant le Rhin jusqu'au Port où il prend la route de terre qui conduit à Michelstadt.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 74, 125.

(3) Voir *Alcuini Epistola*, II, 29, 77, 140, des modèles de ces lettres de recommandation. Les étrangers qui se rendent à Rome ou en d'autres lieux saints « pour le service de Dieu » sont sous la protection spéciale du roi Pépin (Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 91, c. 10).

(4) *Laudes mediolanensis civitatis. Epitaphia civitatis Papiæ* (Poetae lat. aevi carolinit., I, p. 24-26, 106-107). *Diplomata Karolinorum*, 81, 164.

L'ÉTAT FRANC A LA FIN DU HUITIÈME SIÈCLE

Vicence, Trévis, cruellement ébranlée par le tremblement de terre de 778, Vérone à l'entrée du val de Trente, jadis la plus puissante des cités lombardes, maintenant encore « une grande et belle ville » avec sa formidable enceinte garnie de 48 tours, dont huit émergent au-dessus des autres, ses ponts de pierre sur l'Adige, son vieux forum, ses temples de Mars, de Minerve, de Jupiter, de Vénus, de Saturne, ses églises consacrées aux saints, qui lui font une couronne et une protection (1). Dans le duché de Frioul, on rencontre, outre la ville du même nom (aujourd'hui Cividale), le monastère de Sesto particulièrement riche en forêts et en prés et, tout près du rivage, une grande cité déchue, Aquilée. Abandonnée par ses habitants nobles à la suite des invasions des Goths, des Huns et des Avars, elle est maintenant peuplée surtout par des paysans et des pauvres; il lui reste cependant la gloire d'être le siège nominal d'un patriarcat et Charlemagne s'efforce de la relever en soutenant tous ceux qui veulent « la rétablir en son ancien honneur (2). »

Au-delà de l'Apennin, dans l'Italie centrale, la Toscane offre plusieurs cités importantes : Florence avec l'église de San Miniato, Sienne, Arezzo, les ports de Pise et de Populonia. Non loin de Rieti s'élève sur le territoire de la Sabine le grand monastère de Farfa dédié à la Vierge mère. Spolète, au duché du même nom, possède un splendide palais; mais la grande ville de la région, la ville par excellence, c'est Rome, la résidence du souverain pontife, sur les bords du « Tibre romuléen, » véritable cité cosmopolite avec ses quatre colonies d'étrangers francs, frisons, saxons, lombards, établis au sud de la ligne de portiques reliant l'église Saint-Pierre au pont Saint-Ange. Les fidèles du monde entier y viennent prier au « seuil des apôtres, » dans la magnifique basilique enrichie par Charlemagne « tant en or qu'en argent et en pierres précieuses » et s'en retournent avec des reliques et de beaux souvenirs (3). Enfin, dans la partie septentrionale du duché de Bénévent, qui marque l'extrême limite de la domination franque vers le sud, se dressent deux illustres abbayes auxquelles les souverains carolingiens prodigent leurs faveurs, et qui ont l'une et l'autre dans leur obédience plusieurs églises et couvents de moindre importance : le monastère de Saint-Vincent de Vulturne, surtout celui du mont Cassin où « le saint confesseur du Christ, Benoît, est enseveli. »

Quand on parcourt ainsi l'État franc dans toute son étendue, en faisant appel au témoignage des écrivains contemporains, on se rend compte qu'il présente un spectacle très différent de celui qu'il offrait au temps où les ancêtres du grand roi travaillaient péniblement à le sortir du désordre et de l'anarchie. Certes il ne faut pas croire que Charlemagne a ramené l'âge

(1) *Laudes Veronæ civilis* (Poetæ lat. ævi carolini, t. I, p. 118-122). *Liber pontificalis*, Hadrianus, xxxi.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 174, 175, 214. *Versus de destructione Aquilegiæ* (Poetæ lat. ævi carolini, t. I, p. 142-144).

(3) *Alcuini Epistolæ*, 97.

CHARLEMAGNE

d'or. Les expressions de « populeuse » et « opulente » appliquées à certaines villes doivent être prises dans le sens que les hommes du temps leur donnaient (1); de même, il convient de ramener à leur juste valeur les variations des poètes sur les campagnes dorées et les présents de Bacchus. Mais ce qui reste vrai, c'est que « les royaumes des Francs, » remis de l'ébranlement qu'ils ont subi à la fin de l'époque mérovingienne, reprennent vie et prospérité et sont pour les étrangers un objet d'admiration (2).

(1) Lot, *Conjectures démographiques sur la France au IX^e siècle*, p. 26, note 4, estime que « nulle ville de Gaule au IX^e siècle n'a atteint 20 000 ni sans doute 10 000 habitants, » mais que « la plupart des cités étaient peuplées de 2 à 5 000 habitants. »

(2) « Vel jam Francorum florida regna petit. » Alcuin, *Épithaphe d'Ælberth*, vers 10 (Poeta lat. ævi carolini, t. 1, p. 206).

CHAPITRE XI

CHARLEMAGNE EMPEREUR

A LA fin du VIII^e siècle, Charlemagne paraît s'être élevé à une hauteur incomparable. Sans doute, tout n'est point parfait dans l'immense État qu'il a constitué. La Saxe, trop récemment domptée, est encore frémissante; en Italie, les Lombards de Bénévent s'agitent et leur contact avec les Grecs est pour le roi un sujet d'inquiétude; en Bretagne, le comte de la marche, Guy, paraît engagé entre 801 et 804 « dans des entreprises belliqueuses. » et les écrivains francs parlent de la perfidie des Bretons comme de celle des Saxons : il y aura même en 811 une révolte provoquée par le machtiern Jarnhitin, à la suite de laquelle le roi enverra contre les rebelles une armée qui mettra le pays à feu et à sang (1). L'État carolingien n'en présente pas moins un spectacle tel qu'on n'avait rien vu de pareil depuis des siècles.

En groupant sous son autorité la plupart des peuples de l'Europe occidentale et centrale, Charlemagne a fait de sa puissance une puissance mondiale, comme on dirait aujourd'hui. En prélevant sur les pays conquis par ses armes ou pénétrés par sa grandeur les meilleurs des citoyens pour les appeler auprès de lui, il a fait de sa cour comme la synthèse d'une humanité supérieure, renfermant mieux que l'élite intellectuelle de la Francie : l'élite du monde chrétien. Or, ces étrangers, séduits par ses dons et sa bienveillance, ne se contentent pas de le servir; ils écrivent à leurs compatriotes demeurés au pays natal des lettres où ils racontent ses exploits, annoncent l'envoi d'aumônes faites en son nom, célèbrent sa louange en termes éclatants. Ainsi non seulement Charles domine à l'intérieur de son royaume, mais la plupart des princes de l'Europe sont ses amis, ses alliés; dans toutes les églises de Rome, d'Italie, de Francie, d'Angleterre et d'une partie de l'Espagne, on vante les services que le roi des Francs rend chaque jour à la religion chrétienne et l'on prie Dieu pour lui.

De cette popularité universelle le peuple franc est pénétré. Il sent ce qu'il

(1) *Alcuini Epistolæ*, 305. *Annales regni Francorum*, 811.

y a de grand dans le souverain qui lui apparaît, au cours de ses déplacements ou à l'occasion des assemblées générales, toujours préoccupé d'une nouvelle entreprise, et il ne doute point de la durée de sa puissance, car Charlemagne est plein de santé malgré ses cinquante-huit ans et l'avenir de sa dynastie paraît assuré par ses trois fils, de beaux jeunes gens à la fleur de l'âge, rois comme lui (1), ayant acquis depuis leur plus tendre enfance l'expérience de la guerre et du gouvernement. Si le peuple a conscience de cette situation, il ne saurait l'analyser et encore moins en tirer des conséquences politiques. Il n'en est pas de même de ces hommes, d'église pour la plupart, nourris de l'antiquité classique et venus des contrées les plus diverses : Francs comme Angilbert et Eginhard, Anglo-Saxons comme Alcuin, Bavarois comme Arn, Espagnols comme Théodulf, Italiens comme Paulin d'Aquilée et jadis Paul Diacre, dont Charlemagne a fait son entourage. Ceux-là se trouvent unis à la fois par leur admiration profonde pour le roi et par certaines idées sur les origines de sa puissance, sur le caractère nouveau qu'elle a prise à force de s'étendre et de se perfectionner.

Tout d'abord, il leur paraît que Charlemagne n'a pu sortir d'une famille ordinaire, et ils ajoutent à l'histoire de ses ancêtres de prestigieux détails. Arnoul devient « le principal patron des Francs devant Dieu et devant les hommes, » grand, non seulement par la splendeur de sa race, mais par sa sainteté, qui bénit avant de mourir toute sa postérité et accomplit après son trépas de nombreux miracles. Pépin le jeune est « un vaillant soldat, illustre par ses triomphes et probe dans ses mœurs. » De Charles Martel on se rappelle qu'après avoir ajouté à l'empire de son père plusieurs nations, parmi lesquelles celle des Frisons, « il anéantit les Sarrasins, tant et si bien que cette race violente et perfide ne cessa plus de redouter la puissance franque. » Quant à Pépin le Bref, non moins fameux par sa sagesse que par son courage, il a reçu la royauté conformément à la prédiction faite par saint Willibrord au jour de son baptême : « Sachez que cet enfant sera très grand et glorieux et qu'il dépassera tous les chefs des Francs qui l'ont précédé (2). »

Tandis que l'histoire de sa maison se fixe ainsi, le roi recueille les louanges les plus flatteuses. Recherchant dans son livre sur la Voie royale (*via regia*) les qualités qui conviennent à un prince, l'abbé de Saint-Mihiel Smaragde pense manifestement à Charlemagne, quand il représente le souverain idéal « ferme sur son trône, assuré dans ses propos, aimable dans la conversation, modeste dans la prospérité, calme dans l'adversité, » capable de « régir séparément les royaumes soumis à son autorité, d'obtenir l'obéissance de ses peuples et de combattre énergiquement les nations

(1) On sait que Pépin et Louis étaient rois depuis 781; il est possible que leur frère aîné, Charles, ait reçu la royauté en 788 (Abel et Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl dem grossen*, t. II, p. 6 et note 9).

(2) Paul Diacre, *Liber episcoporum mettensium* (M. G. H., *Scriptores*, II, p. 264-265). Alcuin, *Vita Willibrordi*, I, 6, 12, 22.

menaçantes, de soumettre celles qui sont cruelles et d'abattre leurs chefs (1). » D'autres écrivains proclament Charles le premier des rois de son temps par sa force, sa sagesse, ses pieuses études et la puissance de ses armes, plus qu'un roi : un héros et quel héros, à la fois très beau, très brave et très juste, loué et vénéré dans le monde entier ! Et cette louange quelque peu hyperbolique apparaît dans le fond parfaitement raisonnée. Si Charlemagne est un grand roi, s'il est devenu « la gloire de la race franque, » c'est parce qu'en réunissant sous son autorité la Gaule, la Germanie, l'Italie et les contrées voisines, il a développé le royaume des Francs comme personne ne l'avait fait avant lui. Des fleuves innombrables, le Rhône et la Saône, la Seine et la Marne, la Meuse, la Moselle, le Rhin, l'Oder, la Weser, l'Elbe, le Danube, le Pô et le Tibre coulent à travers les pays soumis à sa domination ; il est « la tête de l'Europe (2). » Celle-ci ne suffit même plus à sa grandeur : il s'achemine de toutes ses forces vers l'Afrique, « troisième partie du monde, » et l'Asie, « gémissante sous les chaînes des païens. »

Ici apparaît une idée chère à tous les esprits élevés de l'époque : c'est qu'à la gloire politique Charlemagne en joint une autre beaucoup plus pure : celle d'avoir propagé, en étendant au royaume des Francs, le nom du Christ. Grâce à lui, les sectes disparaissent et les nations depuis longtemps endurcies dans l'erreur reçoivent le baptême ; et voilà que se présentent, tout prêts à servir Dieu, l'Arabe et le Hun, autrefois si fier, maintenant humble dans sa foi. L'abbé du mont Cassin n'appelle pas Charles roi des Francs et des Lombards, mais « propagateur et défenseur de la religion chrétienne et, par la puissance du Christ, le plus sage et le plus vaillant des rois. » Alcuin, le félicitant de ses victoires sur les Avars, lui dit que par lui « le Christ a dilaté le royaume de la chrétienté (*regnum christianitatis*) et la connaissance du vrai Dieu, et, détournant de nombreuses nations des erreurs de l'impiété, les a introduites dans la voie de la vérité (3). » Le peuple auquel il commande après tant de succès peut être composé d'hommes de différentes races : un seul nom lui convient, celui de peuple chrétien (*populus christianus*). Aussi bien, dans ce vaste État uni par la vraie foi et où les villes sont nombreuses comme les peuples et les fleuves, en est-il une dont Charlemagne est le maître : Rome, fondée par Romulus ; Rome, la seule ville qui ait survécu à tous les cataclysmes abattus sur le monde depuis sa création ; Rome, la première des cités ; vénérable pour tous les peuples ; Rome, dont les visiteurs découvrent des hauteurs du Monte Mario avec une émotion profonde les palais et les temples ; Rome dorée, qui surpasse le monde en beauté ; Rome sacrée, rouge du précieux sang des saints apôtres et

(1) Smaragde, *Via regia*, 4 (Migne, *Patrologie latine*, t. CII, col. 943).

(2) « *Europæ venerandus apex.* » *Karolus magnus et Leo papa*, vers 93. Cet emploi du mot Europe n'est point isolé. Cathuulf écrit à Charlemagne que Dieu l'a élevé « pour l'honneur de l'Europe » et Théodulf que « Dieu a placé les royaumes d'Europe sous ses lois ».

(3) Lettre de Théodemar à Charlemagne (*Epistolæ karolini avi*, t. II, p. 509). *Alcuini Epistolæ*, 110.

CHARLEMAGNE

portant la couronne d'innombrables martyrs; Rome autrefois maîtresse du monde, aujourd'hui encore son honneur et sa tête.

Telles sont les idées dans lesquelles se complaisaient et que répétaient sans se lasser les hommes qui formaient à la fin du VIII^e siècle l'aristocratie dirigeante de l'État franc; voilà comment ils considéraient la vaste construction territoriale, politique et religieuse, qui s'était élevée depuis trente ans pour ainsi dire sous leurs yeux. Quel rapport y avait-il entre cette formidable bâtisse et le royaume que Charlemagne avait reçu des Mérovingiens, par l'intermédiaire des princes ses parents? De plus en plus ce rapport allait s'atténuant, tandis qu'au contraire un rapprochement s'imposait avec le grand État disparu en Occident depuis trois siècles, mais non oublié : l'Empire romain. Et cela, les écrivains versés dans l'histoire des anciens temps le disaient aussi, et leurs réminiscences se faisaient chaque jour plus précises. Parce qu'il avait uni « au double diadème de Francie et d'Italie plusieurs couronnes triomphales, » Charlemagne était déclaré le plus célèbre des rois que le Créateur eût donné aux peuples pour défenseur et pour père. Parmi les épithètes qui lui étaient décernées, se glissaient des titres évocateurs du passé impérial romain. On parlait de l'empire chrétien protégé et agrandi par lui, de « l'élévation de son empire, » de « la beauté de son règne impérial. » Maître de la terre, arbitre du monde, il avait atteint une gloire qui retentissait par tout le globe. Son palais, ses lettres, ses ordres étaient qualifiés de sacrés; entre Rome et lui s'établissait peu à peu une sorte d'assimilation qui fit de lui, à son tour, l'honneur, la tête et la merveille du monde (1).

Certes il ne faut pas croire que derrière chacun de ces mots se cachait une pensée politique; mais qu'on ne dise pas non plus qu'il y avait là des amplifications poétiques ou oratoires « à la grosse, » dépourvues de portée (2). Il est incontestable que ces propos entièrement nouveaux dans la littérature, répétés sans cesse par des hommes qui représentaient l'élite de la société franque et dont Charlemagne avait fait ses conseillers, ne pouvaient se perdre dans l'indifférence ou le dédain. Ils le pouvaient d'autant moins qu'ils étaient adressés à Charlemagne lui-même. Presque tous les textes qui viennent d'être cités se rencontrent en effet dans des lettres ou des poèmes qui lui ont été envoyés, à partir de 795 surtout, dans des ouvrages d'histoire ou des traités de théologie destinés à être mis sous ses yeux. Comment, en les lisant, le roi n'aurait-il pas entrevu une destinée encore plus glorieuse que celle qu'il avait eue jusque-là? Comment, en s'entendant rappeler qu'il était entré dans « Rome impériale et dorée » et qu'il était devenu le maître de la ville « jadis maîtresse du monde entier, » comment, en apprenant que « sa prospérité était indispensable à l'empire de la chrétienté » et que le monde faisait des vœux pour qu'il conservât longtemps « le gouvernement du très saint empire, » n'aurait-il pas pensé

(1) Alcuin va jusqu'à introduire Charles parmi les anciennes familles romaines (Flavius Anicius Carlus, *Alcuini Carmina*, VII).

(2) Halphen, *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 229.



COUVERTURE D'UN ÉVANGÉLIAIRE.

Dans un riche cadre d'or serti de pierres précieuses est insérée une plaque d'ivoire sculpté, où l'on voit : en haut, les Évangélistes avec leurs symboles ; au centre, la Crucifixion ; au bas, les figures de la Terre et de la Mer, accroupies de part et d'autre de l'Eglise contemplant, un étendard à la main, la Passion du Sauveur. — Évangélaire de Metz. Bibl. Nat., ms. Lat. 9383.

qu'entre son empire et l'empire romain il n'y avait pas de différence? Ce n'est point par hasard qu'il gardait dans son trésor, à côté de la table d'or d'une beauté et d'un poids exceptionnels figurant la carte du monde, cette table d'argent sur laquelle était gravé le plan de Rome et, dans sa bibliothèque, le manuscrit de Pompeius Festus, don de Paul Diacre, où étaient énumérés les portes, les rues, les monts, les quartiers de la ville (1). Et quant à ceux qui s'adressaient à lui comme au maître de la terre, il est possible qu'ils aient fait au début œuvre de beaux esprits désireux de montrer leur culture : il n'est pas vraisemblable que, découvrant dans la littérature impériale romaine les termes les plus justes pour caractériser leur héros, ils n'aient pas pensé qu'il fût le successeur légitime de ces anciens princes auxquels il ressemblait tant.

On le croira d'autant moins que, dans les dernières années du VIII^e siècle, Charlemagne, grâce à la place qu'il a prise à la tête de l'Église, s'éloigne de plus en plus du type des anciens rois des Francs pour se rapprocher de celui des empereurs romains de son temps, c'est-à-dire des empereurs byzantins. Les rois mérovingiens « ne se mêlaient ni du dogme ni de la législation ecclésiastique, sauf quand celle-ci les gênait, auquel cas ou bien ils n'en tenaient pas compte dans la pratique ou bien ils refusaient la sanction de l'État » et, s'ils convoquaient ou autorisaient les conciles nationaux, « ils s'abstenaient de les diriger (2). » Au contraire, les empereurs byzantins présidaient les conciles, pesaient sur leurs décisions et par leurs édits les rendaient exécutoires dans tout leur empire. Charlemagne, ainsi que nous l'avons vu, n'agissait pas autrement. Comme eux, il a été roi et prêtre (*rex et sacerdos*); comme eux, il a fait, par ses conquêtes et ses conversions, figure d'apôtre (*isapostolos*) (3). La ressemblance s'accuse d'autant plus que, par un phénomène unique dans l'histoire de la royauté franque et impossible à expliquer autrement que par des raisons de psychologie personnelle, Charles avait, à l'instar de Justinien et de la plupart des Césars orientaux, l'âme théologique (4).

Mais les comparaisons ne sont pas des raisons et un rapprochement historique ou littéraire ne conduit pas nécessairement à une révolution politique. Or, Charlemagne, empereur romain en fait, est devenu très vite empereur en droit. Comment pareil événement a-t-il pu se produire?

La dignité impériale, vers laquelle le roi s'acheminait doucement, n'était pas une dignité qu'un souverain pût prendre à sa fantaisie : il convenait d'observer certaines règles déterminées par la coutume en vigueur dans la ville où résidait depuis 476 l'unique empereur des Romains, Constanti-

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 33. *Epistola karolini avi*, t. II, p. 508. Peut-être y a-t-il lieu de relever ici un diplôme de Charlemagne du 31 mars 794, où il confirme des privilèges « de ses prédécesseurs rois et empereurs ». (*Diplomata Karolinorum*, 177.)

(2) Duchesne, *L'Église au VI^e siècle*, 1925, p. 528.

(3) « Sit dominus et pater, sit rex et sacerdos, » dit de lui Paulin d'Aquilée parlant au nom de l'épiscopat d'Italie (*Concilia avi karolini*, I, p. 142).

(4) Cf. Schubert, *Geschichte der christlichen Kirche im Mittelalter*, p. 377.

CHARLEMAGNE

nople. D'après cette coutume, il y avait pour faire un empereur deux cérémonies : une élection, un couronnement. L'élection avait un caractère politique et elle était faite par le Sénat avec la participation de l'armée et du peuple; le couronnement avait un caractère religieux et il consistait dans l'imposition d'une couronne par le patriarche (1). Rome restant le siège idéal de la puissance impériale, l'élection de Charlemagne comme empereur par les Romains et son couronnement par le pape auraient donc été valables juridiquement. Seulement, cette entreprise se heurtait à de grosses difficultés. D'abord il y avait déjà un empereur, qui parlait grec sans doute et habitait hors de Rome, mais dont on ne pouvait contester qu'il fût l'héritier légitime des Césars. Ensuite il fallait obtenir le concours du pape Hadrien, et ce concours n'était rien moins que certain. Le malentendu résultant de l'affaire des donations, aggravé par les divergences de vues sur la question des images, avait créé entre le roi et lui des rapports délicats. Sans doute, le souverain pontife s'exprimait dans les termes les plus déférents pour Charlemagne, mais il datait ses actes par les années de son pontificat, frappait monnaie à son nom, rappelait à son illustre correspondant qu'il ne devait pas recevoir ses hommages « sans son autorisation écrite (2) ». Le bruit courut même un moment que le roi pensait à le déposer et à le remplacer par un pape franc (3).

Des événements, qui s'accomplirent tant à Constantinople qu'à Rome pendant les cinq dernières années du VIII^e siècle, modifièrent complètement la situation.

En Orient, l'empereur Constantin VI entretenait de bonnes relations avec Charlemagne depuis 793; un envoyé du patrice de Sicile Nicéas apportant à Aix des lettres impériales y fut même, en 797, l'objet d'une magnifique réception. Or, l'année suivante, arrivaient au palais deux ambassadeurs grecs, Michel, ancien patrice de Phrygie, et le prêtre Théophile, porteurs d'un message où l'impératrice Irène, mère de Constantin VI, annonçait à Charlemagne que son fils avait eu les yeux crevés à cause de ses mauvaises mœurs. En vérité, l'ambitieuse princesse s'était débarrassée du jeune empereur par un crime qui lui avait donné tout le pouvoir, et maintenant elle se montrait en public sur un char d'or traîné par quatre chevaux blancs que conduisaient quatre patrices, distribuant des présents au peuple « suivant la coutume consulaire (4). » Cette révolution de palais ne changea rien aux rapports entre Byzantins et Francs, car l'impératrice manifesta de suite son désir de vivre en paix avec ces derniers et envoya en 799 à Paderborn une ambassade qui fut reçue avec de grands honneurs; mais l'un des obstacles qui pouvaient

(1) On peut admettre qu'en droit strict la cérémonie religieuse ne fût pas indispensable; elle l'était devenue en fait.

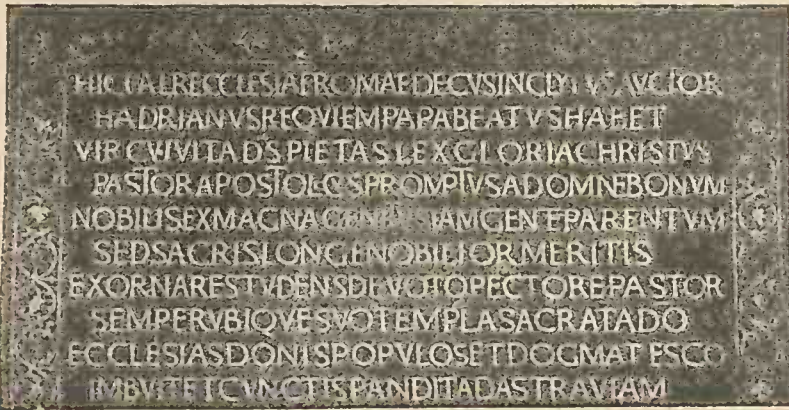
(2) *Codex carolinus*, 94. Cette lettre, qu'on a datée de 790-791 et qui est la dernière d'Hadrien à Charles dans le *Codex carolinus*, mérite d'être étudiée de près.

(3) *Codex carolinus*, 92.

(4) *Annales regni Francorum* 797-798. Théophane, *Chronographia*, t. I, p. 472-474.

empêcher, le cas échéant, Charlemagne d'accéder à l'empire, se trouvait supprimé : le trône impérial étant occupé par une femme, on pouvait admettre qu'il n'y avait plus d'empereur (1).

Pendant que ces événements se produisaient à Constantinople, le pape Hadrien mourait à Rome, le 25 décembre 795. Malgré leur différend, Charlemagne éprouva de sa perte une douleur sincère, qui s'explique par le respect qu'il portait au chef de l'Église, par l'estime dans laquelle il tenait son caractère, par la conscience des services qu'il en avait reçus, et il manifesta cette douleur d'une manière éclatante, multipliant les aumônes en l'honneur du défunt, demandant au monde entier des prières pour le repos de son âme, faisant composer et graver à Tours une inscription pour son



LE TOMBEAU DU PAPE HADRIEN I^{er} :

Partie supérieure du tombeau de marbre noir élevé par Charlemagne en l'honneur d'Hadrien I^{er}, avec les dix premières lignes de l'inscription qu'il fit graver à la louange du pontife. Se trouve actuellement sous le portique de Saint-Pierre de Rome. — D'après Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, t. VIII, 1888, pl. XIII.

tombeau (2). La disparition d'Hadrien, suivie de l'élection de Léon III, n'en fut pas moins favorable à ses ambitions.

Romain comme son prédécesseur, mais de petite naissance, arrivé à la dignité suprême de l'Église après une carrière modeste faite exclusivement au palais pontifical, faible de caractère par surcroît, Léon III n'avait ni la fierté native d'Hadrien, ni son prestige, et ses relations avec Charlemagne s'en ressentirent immédiatement. Aussitôt après son avènement, il fit porter au roi les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville de Rome et le pria de lui envoyer l'un de ses grands pour recevoir sous serment la foi et la soumission du peuple romain (3). Or, si la remise des

(1) *Annales regni Francorum*, 799. *Annales Laureshamenses*, 801.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 19. *Alcuini Epistolæ*, 93. Texte de l'inscription du tombeau dans *Poetæ latini ævi carolini*, t. I, p. 113-114. Cf. de Rossi, *L'inscription du tombeau d'Hadrien I^{er}* (Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, t. VIII, 1888, p. 478-502 et pl. XIII).

(3) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 796.

CHARLEMAGNE

clefs, faites sur le modèle de celles du tombeau de l'apôtre et auxquelles on attribuait des vertus miraculeuses, n'avait aucune signification politique, il n'en était pas de même de l'étendard et du serment. C'étaient là choses nouvelles et tout au moins la preuve que Léon III reconnaissait officiellement ce patriciat de Charles sur les Romains, dont Hadrien avait toujours nié la valeur effective. Le roi ne s'y trompa point et, pour répondre à la demande du pape, il s'empressa d'envoyer dans la Ville éternelle l'abbé de Saint-Riquier, Angilbert.

Familier de Charlemagne, au courant de toutes ses pensées, Angilbert était dans la complète acception du terme « un fidèle et un sage (1) » ; de plus, il connaissait Rome où il avait fait récemment deux séjours, l'un en 792 quand il y conduisit Félix d'Urgel, l'autre en 794 pour un motif inconnu. Charlemagne ne se contenta pas de l'entretenir longuement de sa mission ; il lui remit des instructions écrites et une lettre personnelle pour Léon III (2). D'après ses instructions, l'abbé de Saint-Riquier devait attirer l'attention du pape sur la nécessité d'avoir une vie pure, d'observer les saints canons, de gouverner pieusement l'église de Dieu, et plus spécialement de combattre l'hérésie « qui maculait encore en plusieurs endroits le corps sacré de l'Église ; » il devait aussi lui rappeler que sa dignité était éphémère, tandis que, s'il s'acquittait bien des devoirs qu'elle comportait, sa récompense serait éternelle. Dans sa lettre à Léon III, le roi, après avoir félicité le souverain pontife « de son esprit d'obéissance et de la promesse de fidélité qu'il lui avait adressée, » se réjouissait de ce qu'il intercédât chaque jour auprès de saint Pierre « pour son salut, celui de ses fidèles et la prospérité de tout son royaume ; » puis il lui annonçait qu'il aurait à conférer avec Angilbert sur « l'affermissement de son patriciat » et terminait par la fameuse formule relative à la délimitation des deux pouvoirs, où, laissant au pape la prière, il se réservait « le soin de défendre l'église au-dehors contre les attaques des païens et la dévastation des infidèles et de la fortifier au-dedans par la connaissance de la foi catholique. » Sans doute, cette lettre était enveloppée de phrases aimables, et Angilbert, arrivé avec de magnifiques présents, devait choisir pour parler à Léon III le moment opportun : il n'en résulte pas moins que le roi des Francs ne voyait plus guère dans le pape que le caractère sacerdotal de sa fonction, qu'il lui parlait de ses obligations comme à un évêque de ses États, enfin qu'il se posait en maître de Rome.

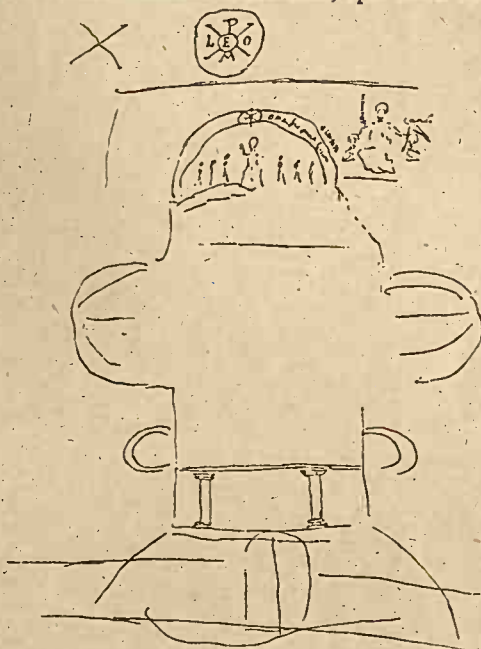
Nous ignorons ce qui se passa lors des entretiens du souverain pontife avec Angilbert et si les Romains prêtèrent le serment de fidélité annoncé, mais les événements survenus dans les années suivantes prouvent que Léon III accepta volontiers les directions du roi. Non seulement il l'appelle « son fils resplendissant et orthodoxe, le grand roi Charles, » mais dans les

(1) « Vir fidelis et prudens. » *Alcuini Epistola*, 27.

(2) *Alcuini Epistola*, 92-93.

laudes, c'est-à-dire dans les invocations rituelles adressées par les Romains au Christ et aux saints en faveur de personnages éminents, il fait figurer immédiatement après lui le roi, la famille royale, tous les fonctionnaires et toute l'armée des Francs (1). Au mois d'octobre 798, il réunit le concile romain contre l'adoptianisme. Entre 796 et 799, il symbolise la situation de la papauté vis-à-vis de Charlemagne, en faisant exécuter au palais de Latran la célèbre mosaïque du Triclinium.

Au fond d'une salle de réception nouvellement construite, qui avec ses vastes dimensions, ses murs revêtus de plaques de marbre, ses portes encadrées de colonnes de porphyre et de marbre blanc, dépassait en grandeur et en beauté toutes les créations antérieures du même genre, s'ouvrait une large abside flanquée sur les murs latéraux de deux autres moins importantes. A la voûte de l'abside principale, le pape fit représenter le Christ debout sur un rocher d'où jaillissaient les quatre fleuves du paradis, avec cette inscription inusitée jusque-là : « Enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, » et, sur les côtés, la prédication des apôtres aux peuples lointains. Cette vaste composition et la légende qui l'accompagnait constituaient « les plus ingénieuses et les plus nobles flatteries que le successeur des apôtres pût adresser au souverain qui avait étendu l'empire du christianisme en agrandissant son propre royaume et qui achevait la soumission et la conversion du peuple saxon (2). » Mais non moins éloquents étaient les deux groupes de personnages qui se détachaient de part et d'autre de la grande abside : à gauche, Constantin et le pape Silvestre aux pieds du Seigneur ; à droite, Charlemagne et Léon III age-



LE TRICLINIUM DE LÉON III AU PALAIS DE LATRAN

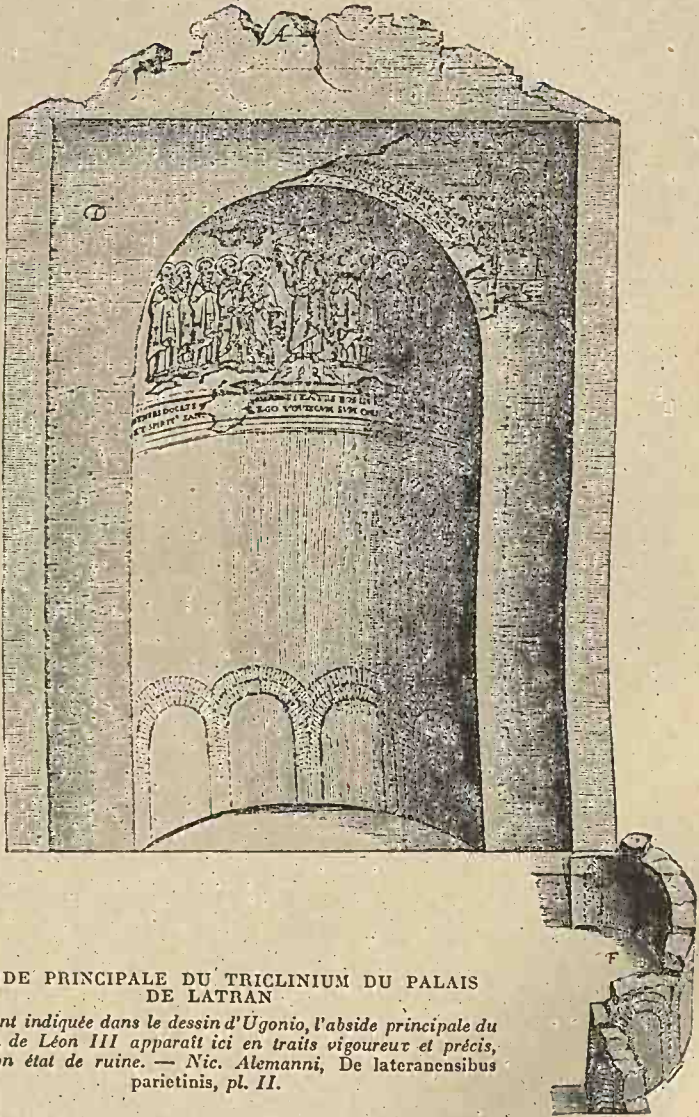
Ce dessin rudimentaire d'Ugonio donne le plan du triclinium avec sa colonnade d'entrée et ses trois absides, dont la principale est encore décorée partiellement de ses mosaïques. — D'après Lauer, *Le Palais de Latran*, Leroux édit., p. 104.

(1) Lauer, *Le psautier carolingien du président Bouhier* (Mélanges F. Lot, 1925, p. 374-375).

(2) *Liber pontificalis*, Leo III, x, xxxix. Cf. Lauer, *Le Palais de Latran*, p. 101-109; Émile Bertaux, *Rome*, t. II, p. 56-58.

CHARLEMAGNE

noillés devant saint Pierre, qui remettait au roi des Francs un étendard semé de six roses rouges sur champ bleu, vraisemblablement cet étendard de la ville de Rome qu'au lendemain de son avènement le pape



L'ABSIDE PRINCIPALE DU TRICLINIUM DU PALAIS
DE LATRAN

Simplement indiquée dans le dessin d'Ugonio, l'abside principale du triclinium de Léon III apparaît ici en traits vigoureux et précis, malgré son état de ruine. — Nic. Alemanni, De lateranensibus parietinis, pl. II.

lui avait envoyé. Ainsi la papauté paraissait déjà étroitement subordonnée à la royauté franque, lorsqu'un dernier événement acheva de l'y assujettir.

Le 25 avril 799, jour de la litanie majeure célébrée dans le but

d'attirer la protection du ciel sur les biens de la terre, Léon III se rendait à cheval du Latran à l'église Saint-Laurent in Lucina pour prendre la tête de la procession quand, chemin faisant, il fut attaqué par une troupe de gens armés de bâtons et d'épées qu'avaient secrètement apostés de hauts fonctionnaires pontificaux, le primicier Pascal et le sacellaire Campulus. Ayant jeté à terre le souverain pontife, les conjurés le traînèrent au couvent des saints Étienne et Silvestre, tandis que la foule fuyait épouvantée, le rouèrent de coups et le laissèrent devant l'autel, baignant dans son sang, après avoir cru lui arracher les yeux et la langue; puis ils le transportèrent au monastère de Saint-Erasme, afin de le mieux surveiller. Heureusement le pape avait moins de mal et il était moins bien gardé que ses meurtriers le pensaient. La nuit suivante, aidé par quelques fidèles, il franchit le mur du monastère et alla rejoindre à Saint-Pierre deux missi de Charlemagne, l'abbé Wirundus et le duc de Spolète, Winigis, accourus au bruit des événements, qui l'emmenèrent à Spolète (1).

Cette rapide intervention des missi de Charlemagne s'expliquerait déjà si l'on se trouvait en présence d'un crime de droit commun; mais il s'agissait en vérité d'une révolution politique préparée de longue main par une importante fraction de l'aristocratie romaine contre le pape de petite naissance que les hasards de l'élection avaient mis sur le siège de Saint-Pierre, et dont les chefs, Pascal et Campulus, étaient parents d'Hadrien (2). Malgré les témoignages de fidélité reçus à Spolète de plusieurs villes du territoire pontifical, Léon III estima que, pour échapper à ses redoutables ennemis, il devait se mettre sous la protection directe de Charlemagne. Or celui-ci n'avait pas été surpris par les événements de Rome. Informé dès 798 par Arn de Salzbourg de l'agitation qui régnait dans la Ville éternelle, il avait envoyé du fond de la Saxe où il faisait campagne une ambassade dirigée par le comte Germer, qui arriva en Italie peu de temps après l'attentat commis sur le souverain pontife. Léon III pria Germer de le conduire auprès du roi et, sa requête ayant été favorablement accueillie, il partit, accompagné par les envoyés francs et un grand nombre de fidèles, afin de rejoindre Charlemagne à Paderborn.

La réception eut lieu avec le cérémonial déployé lors de la visite d'Étienne II, à laquelle Charlemagne enfant avait assisté. Lorsque le roi sut que le souverain pontife approchait, il envoya au-devant de lui pour le saluer l'archevêque de Cologne et archichapelain Hildebald avec le comte Anscher, puis son fils Pépin accompagné de plusieurs comtes. Lui-même était resté à Paderborn, mais, dès que le pape fut en vue, il se rendit à sa rencontre, l'embrassa, et, tout en écoutant le récit de ses malheurs, le

(1) *Liber Pontificalis*, Leo III, xii et xv. *Annales regni Francorum et Renaniement*, 799. *Karolus magnus et Leo papa*, vers 326 et suiv. (Poète lat. ævi carolini, t. I, p. 374 et suiv.).

(2) On se trouve en somme en présence d'une sorte de coup d'État, et c'est ce qu'indique bien l'auteur de la *Chronique de Lorsch* (p. 34), quand il écrit : « Per idem tempus Romani tyrannidem moliantur. » Cf. Bayet, *L'élection de Léon III et la révolte des Romains* (Ann. Fac. lettres Lyon, 1883, p. 173-197).

CHARLEMAGNE

conduisit à l'église au chant des hymnes et des cantiques. Les jours suivants, Charles honora son hôte par des festins et des présents et Léon III consacra dans la basilique un autel où il déposa des reliques de saint Étienne qu'il avait apportées d'Italie. Cependant arrivaient à Paderborn des lettres des ennemis du pape l'accusant « d'actes criminels et scélérats, » à savoir d'immoralité, d'adultère et de parjure. Charlemagne, son conseil entendu, décida de faire ramener le pontife à Rome, en attendant de pouvoir s'y rendre personnellement. Quelques jours après son arrivée, Léon III repartait en effet avec une imposante escorte d'évêques et de comtes francs ayant à sa tête les archevêques Hildebald et Arn. Le 29 novembre 799, le cortège se présenta devant le pont Milvius, où toutes les classes de la Société romaine et étrangère groupées autour de leurs étendards attendaient le souverain pontife pour pénétrer avec lui dans l'église Saint-Pierre, entendre la messe et communier; le lendemain, Léon III rentra au palais de Latran (1).

* * *

Les événements de Rome et de Paderborn eurent dans l'État franc un grand retentissement. L'on estima, non sans raison, que si Léon III avait conservé, grâce à Dieu, la vue et la voix, il avait été rétabli par Charlemagne sur le siège d'où ses concitoyens l'avaient chassé. Et cependant, à ce fils soumis de l'Église, il avait suffi d'une accusation portée par des hommes, qui étaient après tout des assassins, pour insinuer le doute dans son âme, et non seulement il s'était demandé si le pontife n'était point coupable, mais il avait décidé d'aller à Rome tenir son tribunal pour le juger. Cette application, sans ménagement, de la doctrine formulée par lui en 796, était déjà périlleuse, mais combien plus, si la sentence rendue était défavorable au pape! Comme au temps des *Livres carolins*, on pouvait craindre que Charlemagne ne se laissât entraîner à quelque démonstration fâcheuse pour l'unité de l'Église, alors que l'hérésie n'était pas entièrement vaincue ni la conversion des Saxons et des Avars terminée. De mauvais esprits ne le poussaient-ils pas secrètement à exiger de Léon III qu'il abdiquât le souverain pontificat et allât finir ses jours dans un monastère (2)? Les meilleurs conseillers de Charlemagne, particulièrement Alcuin, comprirent le danger et travaillèrent de toutes leurs forces à l'éviter.

On sait qu'à cette date Alcuin ne résidait plus à la cour. Fatigué par l'immense labeur qu'il avait fourni, il vivait dans son abbaye de Saint-Martin de Tours et s'efforçait « d'enseigner aux moines par ses discours et ses avertissements la rectitude de vie » qu'ils passaient pour avoir quelque peu oubliée. En proie à des maux de tête et à des accès de fièvre qui le laissaient

(1) *Liber pontificalis*, Leo III, xvi-xx. *Annales regni Francorum et Remaniement*, 799. *Karolus magnus et Leo papa*, vers 426 et suiv. Les données chronologiques précises sur la réception de Paderborn font défaut.

(2) *Alcuini Epistolæ*, 179.



LA MOSAÏQUE DU PALAIS DE LATRAN.

Complètement refaite sous le pontifical de Benoît XIV (1740-1758), la fameuse mosaïque, aujourd'hui accolée au flanc de la Scala sancta, qui décorait jadis l'une des grandes salles du Palais pontifical de Latran, représente saint Pierre tendant le pallium à Léon III et l'étendard semé de roses à Charlemagne.

les membres brisés, incapable de monter à cheval pour visiter ses terres, il ne souhaitait que finir ses jours dans les bonnes œuvres « afin de parvenir à la porte de la perpétuelle cité. » Cependant la politique ne lui était pas devenue indifférente. Tout en servant saint Martin, le vieux soldat, ainsi qu'il aimait à s'appeler, entretenait des relations suivies avec le palais, où il avait des hommes de confiance. Suivant ses propres paroles, « Charlemagne le lisait maintenant au lieu de l'entendre (1) » et les avis qu'il lui donnait, conçus dans la paix du cloître, étaient empreints d'une profonde sagesse. Il lui recommandait ainsi de se montrer indulgent envers ceux qui avaient péché contre lui, de bien traiter les prisonniers de guerre, d'achever par la douceur la soumission et la conversion des peuples vaincus.

Connaissant dans le plus grand détail la question romaine pour l'avoir suivie de très près, grâce à son active correspondance, Alcuin l'envisagea d'après les mêmes principes et dans un esprit d'une merveilleuse clarté. A ce moment, il n'était plus seulement le conseiller ecclésiastique, le maître de Charlemagne : il était son ami et sa tendresse pour lui se manifestait par des expressions pleines de douceur et d'amour qu'il étendait « à toute la progéniture royale, » particulièrement à Gisèle et Rotrude; mais il avait également à cœur les intérêts de la religion et, fidèle à la vieille tradition de l'Occident chrétien, il respectait le pape profondément parce qu'il voyait en lui « le pontife élu par Dieu, le vicaire des apôtres, l'héritier des Pères, le prince de l'Église, celui que toutes les églises doivent vénérer et nommer le confesseur du Christ (2). » Son opinion fut que l'innocence de Léon III devait être reconnue à tout prix et il mit toute son ardeur à la faire triompher.

Dans ses lettres à l'archevêque de Salzbourg toujours à Rome, il proteste avec énergie contre l'idée de déposséder le pape de son siège, car « il est écrit dans les canons que le siège apostolique juge, mais n'est point jugé (3); » puis il ajoute que, s'il était à ses côtés, il dirait : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre! » Recevant une lettre où Arn énumère les plaintes formulées contre les mœurs du souverain pontife, il la brûle « de crainte que quelque scandale n'en résulte. » Enfin il rappelle à l'archevêque qu'il est parti pour la Ville éternelle « avec un rameau d'olivier dans la bouche, » et que sa mission consiste non point à combattre, mais à pacifier, c'est-à-dire à travailler « pour l'autorité du Saint-Siège et l'intégrité de la foi catholique, pour que le pasteur des pasteurs n'ait point à souffrir des morsures des loups. » A Charlemagne, qu'il sait jaloux de son autorité, il rappelle simplement que Dieu a sauvé le pape des mains de ses ennemis; mais il ne s'est pas contenté de lui écrire : son action s'est exercée directement.

(1) « Et oportuno tempore Flaccus vester legatur in litteris, qui quondam audiebatur in verbis. » *Alcuini Epistolæ*, 126.

(2) *Alcuini Epistolæ*, 94, 179. Alcuin exprime la même idée à plusieurs reprises dans ses poèmes.

(3) « Apostolicam sedem judicariam esse, non judicandam. » *Alcuini Epistolæ*, 179.

CHARLEMAGNE

Après avoir passé l'hiver à Aix-la-Chapelle, le roi se rendit, vers le milieu du mois de mars de l'an 800, dans la Francie septentrionale pour visiter ses villas, inspecter les défenses du littoral et prier auprès des sanctuaires les plus fameux de la région (1). Il était le 26 mars à l'abbaye de Saint-Bertin, le 19 avril, jour de Pâques, à l'abbaye de Saint-Riquier; longeant la côte, il s'avança jusqu'à Rouen et, dans les derniers jours du mois de mai, il arriva ainsi que ses trois fils et la reine Liutgarde à Tours, où sa visite était attendue depuis longtemps. Il resta plusieurs jours dans la ville pour visiter le tombeau de saint Martin et ensevelir Liutgarde morte le 4 juin, mais il eut aussi un long entretien avec Alcuin qu'il emmena à Aix-la-Chapelle (2). Bien qu'aucun document ne nous fasse connaître les vues échangées entre eux, il paraît certain qu'avec la lutte contre l'adoptianisme les événements de Rome en furent l'objet et qu'Alcuin ne ménagea pas à Charlemagne ses conseils de modération.

En travaillant de toutes ses forces à rallier le roi à la cause du pape, l'abbé de Saint-Martin était-il uniquement préoccupé du salut de l'Église? On ne doute guère, en lisant sa correspondance, que l'accord final préparé par lui entre Charlemagne et Léon III dût avoir pour résultat suprême ce couronnement impérial dont le rêve, sans être ouvertement exprimé, hantait de plus en plus son imagination et celle de ses amis. Une lettre du mois de juin 799, où Alcuin précise à Charles sa position dans le monde et les conséquences qui résulteront de son heureuse intervention, est suggestive à cet égard : « Trois dignités ont été considérées jusqu'ici comme les plus élevées du monde. La première est la dignité apostolique, qui donne le droit de gouverner en qualité de vicaire le siège du bienheureux Pierre, prince des apôtres : comment elle a été traitée, vous-même me l'avez appris. La deuxième est la dignité impériale, avec la puissance séculière sur la seconde Rome : par quel acte impie le maître de l'empire a été dépossédé, non par des étrangers, mais par ses propres concitoyens, chacun le sait. La troisième est la dignité royale que Notre Seigneur Jésus-Christ vous a donnée en partage pour faire de vous le chef du peuple chrétien, plus puissant que le pape et l'empereur, plus remarquable par votre sagesse, plus grand par la noblesse de votre gouvernement. Et voici que tout le salut des églises repose sur vous.... Le vengeur des crimes, le guide des égarés, le consolateur des affligés, l'orgueil des bons, c'est vous.... Les temps périlleux annoncés jadis par la vérité sont venus.... Faites la paix avec les Saxons, si c'est possible.... Ne sait-on pas que ceux qui vécurent hors de l'Église devinrent dans la suite les meilleurs chrétiens?... Vous n'ignorez rien de cela, vous qui êtes versé, nous le savons, dans la connaissance des saintes Écritures et de l'histoire profane. Dieu vous a donné toute science pour que vous preniez soin de diriger son Église, de l'exalter et de la conserver dans le peuple chrétien. Qui pourrait dire quelle récompense il réserve à

(1) *Annales regni Francorum et Remaniement*, 800. *Annales Laureshamenses*, 800.

(2) *Vita Alcuini*, 15. *Alcuini Epistolarum*, 207.

votre dévouement sans limites? L'œil ne voit pas, les oreilles n'entendent pas, le cœur de l'homme ne sait pas ce que Dieu préparé pour ceux qui l'aiment (1). » Un peu plus tard, dans un poème où il saluë Charlemagne partant pour Rome, Alcuin reprend la même idée : « Dieu t'a fait le maître de l'État.... Les vœux de tes serviteurs t'accompagnent.... Rome, tête du monde, dont tu es le patron, et le pape, premier prêtre de l'Univers, t'attendent.... Que la main du Dieu tout-puissant te conduise pour que tu régnes heureusement sur le vaste globe.... Reviens vite, David bien-aimé. La Francie joyeuse s'apprête à te recevoir victorieux au retour et à venir au-devant de toi les mains pleines de lauriers. » A ses vœux d'heureux voyage il associe les astres, les plantes, la terre, la mer, les hommes, les oiseaux, les animaux, la création tout entière (2).

Le problème était donc nettement posé quand de Mayence, où il s'était rendu au début du mois d'août de l'an 800 pour tenir son



LE PAPE LEON III

Il est intéressant, au point de vue du costume et des attributs, de rapprocher cette image provenant de la mosaïque de l'église Sainte-Suzanne, à Rome, de celle du pape Zacharie à Sainte-Marie Antiqua. — Nic. Alemanni, De lateranensibus parietinis. MDCXXV, p. 10.

(1) *Alcuini Epistole*, 174.

(2) *Alcuini Carmina*, XLV; LXXV, II (Poeta lat. ævi carolini, t. I, p. 238-259, 296). Les idées que j'exprimais sur le rôle d'Alcuin il y a une trentaine d'années (*L'Empire carolingien*, p. 185-191), ont été acceptées par les uns, critiquées par les autres. Après une

revision attentive des textes, il m'a paru que je n'avais rien à y changer.

CHARLEMAGNE

assemblée générale, Charlemagne, après avoir constaté que la paix régnait dans tous ses États, prit le chemin de l'Italie (1). Son fils aîné Charles, peut-être aussi quelques-unes de ses filles, l'accompagnaient, ainsi qu'une brillante escorte d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de grands laïques, de soldats. Le roi ne se rendit pas directement à Rome : il alla d'abord à Ravenne, où il demeura sept jours et fut rejoint par Pépin ; puis il descendit jusqu'à Ancône avec le jeune roi d'Italie, qui le quitta pour se rendre dans l'Italie méridionale et, le 23 novembre, il arrivait au bourg de Nomentum (Mentana), à douze milles de la ville.

Quelle était alors la popularité du roi des Francs parmi les Romains, il est facile de l'imaginer. Charlemagne était l'homme qui, en mettant fin à la terreur lombarde, avait assuré aux habitants la paix et la sécurité. Grâce à lui, la physionomie de Rome avait depuis vingt-cinq ans singulièrement changé. Ses nombreux présents aux papes, joints aux revenus des patrimoines en partie reconstitués, n'avaient pas seulement permis d'embellir l'église Saint-Pierre et le palais de Latran, et de projeter la création hors les murs d'un nouveau monastère en l'honneur de saint Paul : Hadrien et Léon III avaient pu aussi restaurer la plupart des basiliques et orner leurs murs de peintures et de mosaïques. Charlemagne n'était d'ailleurs pas un inconnu pour les Romains, puisque trois fois déjà il était venu dans la ville, en 774, 781 et 787 ; et ceux-là mêmes qui étaient trop jeunes pour l'avoir vu jadis n'ignoraient ni ses traits, ni les éminents services qu'il avait rendus à l'église, grâce aux mosaïques du palais de Latran et de l'église Sainte-Suzanne. Vêtu à la romaine, parlant le latin, le roi des Francs apparaissait aux Romains comme un sauveur et un compatriote. Il était celui qui, selon l'expression d'Eginhard, « avait eu à cœur pendant tout son règne de rendre à la ville de Rome son ancienne autorité et y travaillait de toutes ses forces (2). »

Aussi bien, la réception fut extrêmement brillante. Léon III, qui s'était porté jusqu'à Nomentum, escorté par les principaux citoyens, reçut Charlemagne « avec la plus grande humilité et les plus grands honneurs (3), » dîna avec lui, puis regagna la ville pour préparer l'entrée solennelle fixée au lendemain. Comme en 774, les étendards furent envoyés au-devant du roi, les citoyens et les étrangers se rangèrent sur son passage pour l'acclamer, et c'est au milieu d'une foule compacte que, le 24 novembre, il s'avança à

(1) Les textes sur le couronnement impérial de Charlemagne ont été rassemblés par Dannenbauer, *Die Quellen zur Geschichte der Kaiserkrönung Karls der grossen*, 1931. Parmi les travaux de seconde main, on citera : W. Sickel, *Die Kaiserwahl Karls d. grossen* (Mitt. d. Inst. f. oester. Gesch.forsch., t. XX, 1899) ; *Die Kaiserkrönungen von Karl d. grossen bis Berengar* (Hist. Zeitschr., t. LXXXII, 1898) ; Sackur, *Ein römischer Majestätsprozess und die Kaiserkrönung Karls d. grossen* (Ibid., t. LXXXVII, 1901) ; Ohr, *Die Kaiserkrönung Karls d. grossen*, 1904. Leclère, *A propos du couronnement de l'an 800* (Mélanges Frédéricq, 1904). Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, 1921, p. 219-238. Heldmann, *Das Kaisertum Karls d. grossen*, 1928. Levillain, *Le couronnement impérial de Charlemagne* (Rev. hist. Église de France, XVIII, 1932).

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 27.

(3) « Summa eum humilitate summoque honore suscepit. » *Annales regni Francorum*, 800.

cheval jusqu'à la basilique du prince des apôtres, où le pape entouré de ses évêques et de tout son clergé l'attendait sur les degrés. Alors il descendit de sa monture et Léon, après une prière, l'introduisit dans l'église au chant des psaumes.

A dire vrai, cette réception pompeuse cachait mal de grosses préoccupations. Visiblement le pape avait voulu, par son empressement, se concilier les bonnes grâces du souverain de qui dépendait son salut. De son côté, Charlemagne n'oubliait pas qu'il était venu à Rome non pour s'y faire applaudir, mais, comme il le dit lui-même, « pour régler certaines affaires concernant la sainte Église de Dieu et le seigneur pape Léon (1). » Enfin les auteurs de l'attentat n'étaient pas tranquilles, car, les missi qui avaient reconduit Léon III à Rome ayant estimé, après une enquête de plus d'une semaine, leurs griefs contre le souverain pontife sans fondement, les avaient arrêtés et envoyés au roi, qui les ramenait avec lui.

Charlemagne procéda dans ces conjonctures avec sa méthode habituelle. Le 1^{er} décembre, il réunit solennellement à Saint-Pierre un tribunal formé d'archevêques, d'évêques, d'abbés et même de simples prêtres, des grands qui l'avaient accompagné et de la noblesse romaine. A défaut d'Alcuin qui, invoquant son état de santé, avait refusé de « quitter les toits fumeux de Tours pour les demeures dorées des Romains » et d'abandonner la paisible Touraine pour une terre de discorde, l'assemblée comptait plusieurs prélats qui étaient ses amis et partageaient ses idées : Arn de Salzbourg, Hildebold de Cologne, Riculf de Mayence, Théodulf d'Orléans (2). L'abbé de Saint-Martin avait en outre délégué à Rome un informateur de premier ordre et le confident de toutes ses pensées, le prêtre Candide. Au début de la séance d'ouverture, le roi et le pape s'étant assis et ayant fait asseoir les prélats, tandis que prêtres et laïques restaient debout, Charlemagne prit la parole. Il exposa le but de son voyage et, entrant résolument dans le vif du sujet, proposa d'examiner sans retard les accusations portées contre le souverain pontife; mais il se heurta aussitôt à une double difficulté. D'abord personne ne voulut témoigner contre Léon III; ensuite les ecclésiastiques déclarèrent unanimement « qu'ils n'osaient juger le siège apostolique, qui est la tête de toutes les églises de Dieu et ne saurait être jugé par personne. » L'embarras du roi fut grand et plusieurs semaines s'écoulèrent sans apporter de solution, quand le pape déclara que, « suivant l'exemple de ses prédécesseurs, il était prêt à se purifier par serment des fausses accusations portées contre lui. » Charlemagne accepta cette procédure et, le 23 décembre, dans l'église Saint-Pierre, en présence du roi, de son entourage et des Romains assemblés, Léon, tenant les évangiles, monta en chaire et, après avoir invoqué la sainte Trinité, prêta d'une voix claire sur le livre sacré, « devant Dieu, qui connaissait sa conscience, et devant saint Pierre, dans l'église duquel il

(1) « Pro quibusdam causis sancte Dei ecclesie ac domni Leonis pape ». *Diplomata Karolinorum*, 196.

(2) Peut-être aussi Paulin d'Aquilée. Angilbert malade était absent.

CHARLEMAGNE

se trouvait, » le serment qu'il n'avait pas commis les crimes qui lui étaient reprochés (1); puis les assistants entonnant un *Te Deum* rendirent grâce à Dieu, à la Vierge et à saint Pierre.

A en croire un historien contemporain, généralement bien informé, l'assemblée du 23 décembre ne s'en tint pas là. Après avoir entendu le serment de Léon III, elle aurait déclaré unanimement qu'il était juste que « Charles roi des Francs, qui possédait Rome où les Césars avaient toujours eu coutume de résider, ainsi que les autres villes d'Italie, de Gaule, de Germanie que Dieu avait remises en son pouvoir, reçût le titre d'empereur, » et Charlemagne se serait « en toute humilité soumis à la volonté de Dieu et à la demande de tout le peuple chrétien (2). » Cette assertion paraît inexacte (3), mais il est vraisemblable que les amis d'Alcuin présents à Rome, qui avaient contribué à arracher Léon III à la justice sévère du roi, décidèrent le pape reconnaissant à poser sur la tête du roi des Francs la couronne impériale dont en leur for intérieur ils l'avaient depuis longtemps jugé digne.

C'était le jour de Noël de l'an 800, alors la principale fête et le point de départ de l'année. La basilique Saint-Pierre resplendissait de l'éclat des innombrables luminaires qui sur ses autels éclairaient les objets sacrés d'or et d'argent dus en partie à la munificence royale. Dans son immense vaisseau partagé en cinq nefs par d'élégantes colonnades, une brillante assistance composée de tous ceux qui avaient participé à l'assemblée tenue deux jours auparavant se pressait pour entendre la messe. Charlemagne fit son entrée, revêtu comme d'usage de la longue tunique, de la chlamyde et de la chaussure des Romains, et alla prendre place devant la confession de Saint-Pierre. Il se relevait après une prière, quand tout à coup Léon III lui posa sur la tête une couronne d'or, tandis que les Romains présents l'acclamaient en ces termes : « A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » Puis les laudes retentirent et le pape « adora » le nouveau César « suivant la coutume observée à l'égard des anciens princes, » c'est-à-dire qu'il se prosterna devant lui en baisant le bord de son vêtement (4), et la messe s'acheva. Au cours de la cérémonie, Léon III, imitant l'exemple d'Hadrien qui avait sacré jadis à Saint-Pierre les princes royaux Pépin et Louis, oignit de l'huile sainte et couronna Charles, l'ainé des fils de Charlemagne (5).

(1) *Liber pontificalis*, Leo III, XXI-XXII. *Ann. regni Francorum*, 800. Texte du serment de Léon III dans *Epistola karolini avi*, t. III, p. 63-64.

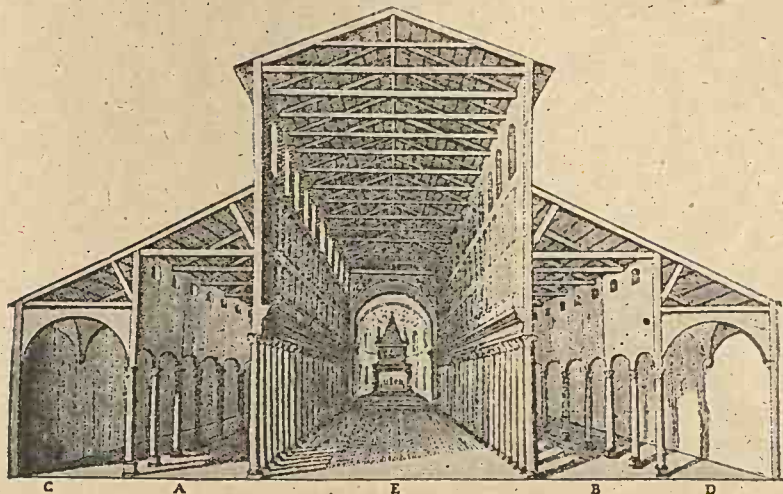
(2) *Annales Laureshamenses*, 801.

(3) Le fait n'est mentionné dans aucune des deux grandes sources relatives à ces événements, *Annales royales* et *Liber pontificalis*, et le seul écrit qui le rapporte en dehors des *Annales de Lorsch*, la *Vita Willehadi*, 5, l'emprunte à ces dernières. Cependant il est admis ou considéré comme possible par quelques historiens.

(4) *Annales regni Francorum*, 801; *Liber pontificalis*, Leo III, xxiii. Comme Lot le remarque excellentement (*Histoire du Moyen Age*, p. 456), l'acclamation, en sa signification constitutionnelle, représentait l'élection par le peuple romain. Sur l'adoration, voir Babut, *L'adoration des empereurs et les origines de la persécution de Dioclétien* (Rev. hist., t. CXXIII, 1916).

(5) *Liber pontificalis*, Leo III, xxiv; *Alcuini Epistola*, 217. C'est sans aucun doute par suite d'une confusion avec cette partie de la cérémonie que l'historien grec Théophane et

Quelques jours après, Pascal et Campulus furent, conformément à la loi romaine, condamnés à mort pour crime de lèse-majesté ainsi que les autres conjurés, mais Charlemagne leur fit grâce de la vie et les exila en Francie. Cependant la tâche immédiate du nouvel empereur n'était pas terminée; il lui restait à régler plusieurs questions concernant l'Église et l'Italie. Il demeura tout l'hiver à Rome pour les résoudre; puis, ayant célébré le 4 avril 801 la fête de Pâques, il estima que le moment de partir était venu et, trois semaines après, prit le chemin de Spolète. Il s'y trouvait encore le 30, quand eut lieu un violent tremblement de terre qui fit choir



INTÉRIEUR DE L'ANCIENNE BASILIQUE SAINT-PIERRE DE ROME

Cette vue, gravée d'après un dessin des Archives vaticanes établi par ordre du pape Paul IV (1555-1559), permet de se représenter la cérémonie de Noël de l'an 800, lorsque la foule des Francs et des Romains emplissait les cinq nefs et Charlemagne agenouillé devant l'autel dressé sur la confession de Saint-Pierre allait recevoir inopinément, des mains de Léon III, la couronne impériale. — Bonanni, Templi Vaticani historia, MDCXCVI, pl. V, fig. 1.

en grande partie la toiture de Saint-Paul de Rome. De Spolète, il se rendit à Ravenne où il passa quelques jours, traversa le territoire de Bologne (29 mai) et par Pavie, Verceil, Ivree (24 juin) atteignit les Alpes. Dans toutes les villes placées sur sa route, il s'était arrêté pour apaiser des conflits, rendre la justice. Enfin il franchit les Alpes au col du Grand-Saint-Bernard et, l'automne commençant, il se réinstalla joyeusement à Aix-la-Chapelle pour passer l'hiver.

quelques annalistes francs ont parlé d'une consécration ou onction de Charlemagne par le pape. Cf. Poupardin, *L'onction impériale* (Le Moyen Âge, t. XVIII, 1905).

* * *

Le couronnement impérial de Charlemagne fut salué en Occident comme la conclusion logique des événements qui s'étaient accomplis depuis une trentaine d'années. En faisant empereur celui qui, « après avoir conquis l'Italie, avait transporté la frontière de ses États en Espagne, dompté les Saxons, établi sa domination sur la Bavière, jeté la terreur parmi d'innombrables nations, » Léon III s'était fait l'instrument de la volonté de Dieu. Dans l'entourage du nouvel empereur, l'enthousiasme fut particulièrement vif. Alcuin exulta, quand il sut que tout s'était passé comme il l'avait souhaité, et félicita le roi de ce que « la clémence divine l'eût élevé de magistrature en magistrature jusqu'au sommet de la puissance séculière (1). » Quant à Charlemagne, il témoigna sa joie en prodiguant aussitôt après l'événement de somptueux cadeaux aux grandes églises de Rome : à Saint-Pierre, une table d'argent garnie de vases de l'or le plus pur, une couronne et une patène d'or enrichies de pierres précieuses et trois calices ; à Saint-Paul, une autre table d'argent avec des vases de même métal « d'une étonnante grandeur ; » à la basilique Constantinienne, une croix processionnelle, un autel décoré de colonnes d'ivoire et d'argent, un évangélaire superbement relié (2).

Et cependant Eginhard affirme que Charles « conçut d'abord pour le titre impérial une telle aversion qu'il déclara que, s'il avait pu deviner le dessein du souverain pontife, il ne serait pas entré ce jour-là dans l'église, bien que ce fût la principale fête de l'année (3). » Il est impossible de nier la valeur d'un témoignage aussi formel et provenant d'une source aussi autorisée ; mais comme Charlemagne connaissait de longue date le projet de le faire empereur et l'approuvait sans nul doute, sa surprise et son mécontentement ne sauraient être attribués au couronnement lui-même, mais aux conditions dans lesquelles il se produisit. En l'absence de textes formels, les uns ont pensé que Charlemagne fut indigné de ce que le pape l'eût couronné sans s'être entendu préalablement avec lui sur la date et l'organisation de la cérémonie ; d'autres ont cru que, préoccupé des difficultés qu'il entrevoyait avec les Grecs, détenteurs légitimes de la puissance impériale, le roi hésitait à faire le dernier pas dans la voie où il s'était engagé, quand le geste de Léon III brusqua d'une manière fâcheuse les événements, et cette suggestion paraît assez vraisemblable (4). Peut-être est-il permis de penser aussi que l'inquiétude dont Eginhard s'est fait

(1) *Alcuini Epistola*, 240. Voir aussi, *Poetæ latini ævi carolini*, I, p. 384-391, *Nasonis Ecloga*, un petit poème de l'évêque Modoin, qui est un vrai chant de triomphe en l'honneur du nouvel empire.

(2) *Liber pontificalis*, Leo III, xxiv-xxxv.

(3) « Quod primo in tantum aversatus est ut adfirmaret se eo die, quamvis præcipua festivitas esset, ecclesiam non intraturum si pontificis consilium præscire potuisset. » Eginhard. *Vita Karoli*, 28.

(4) On a émis bien d'autres hypothèses pour expliquer le propos de Charlemagne : qu'il fallait y voir une simple formule de modestie, que c'était la version officielle courante au palais,

l'écho ne vint pas à l'empereur immédiatement, quoi qu'en dise son biographe, mais seulement quand, les premiers moments de joie passés, Charles aperçut toutes les responsabilités qui lui incombaient. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant deux années environ, enfermé dans son palais d'Aix d'où il sortait seulement pour chercher dans les plaisirs de la chasse un délassement de l'esprit, il réfléchit à la mission qu'il venait de recevoir et que de ses méditations sortit une doctrine précise relative aux droits et aux devoirs du nouvel empire.

Dans ses lettres et ses actes postérieurs à son couronnement impérial, Charlemagne s'intitule sérénissime auguste et affirme qu'il gouverne l'empire romain; sur ses monnaies il figure la tête laurée, les épaules couvertes du paludamentum, et son titre est encore celui d'empereur auguste; la bulle de la Bibliothèque nationale, où l'on voit son buste orné du diadème, offre sur l'autre face une des portes de Rome avec l'inscription *RENOVATIO ROMANI IMPERII*. Charlemagne est donc devenu empereur des Romains. Il semblerait logique dans ces conditions que, reprenant la tradition antique, il ait ramené à Rome le siège de l'empire, restauré le Sénat et les anciennes magistratures, créé auprès de lui des fonctionnaires impériaux. Il n'en a rien fait. On ne voit apparaître après le voyage d'Italie aucun changement dans le gouvernement de l'État franc, aucune institution à laquelle il soit permis d'attribuer un caractère proprement impérial. Non seulement Charlemagne n'a point pensé s'installer à Rome, mais il n'y est plus venu après l'an 801 : depuis cette date, Aix-la-Chapelle devient de plus en plus sa résidence favorite, la ville où il accomplit ses principaux actes législatifs. En vérité, dans sa pensée, l'empire s'est superposé aux royaumes existants, sans se confondre avec eux, sans en modifier l'organisation, et c'est pourquoi, tout en se disant « empereur gouvernant l'empire romain, » il a toujours soin d'ajou-



LA RESTAURATION DE L'EMPIRE

*L'esprit romano-chrétien de la restauration impériale opérée au profit de Charlemagne est nettement marqué dans la bulle figurant une porte de Rome, avec l'inscription *RENOVATIO ROMANI IMPERII*, et la monnaie représentant une église, qui est sans doute Saint-Pierre de Rome, entourée des mots : *CHRISTIANA RELIGIO*. — D'après Vétaul, Charlemagne, p. 458.*

qu'on trouvait là le dernier écho d'un « mémoire justificatif » destiné à la cour byzantine, que Charles aurait voulu se couronner lui-même. D'autre part, pour expliquer l'initiative de Léon III, on a invoqué moins la reconnaissance que l'intérêt, le pape ayant besoin d'un tribunal impérial pour juger ses assassins et prévenir le retour d'une nouvelle conjuration. Que n'a-t-on pas dit encore? Il vaut mieux avouer franchement que ces problèmes sont impossibles à résoudre avec certitude.

ter qu'il est, « par la miséricorde de Dieu, roi des Francs et des Lombards. » Libre à lui, ainsi qu'à ses contemporains, d'appeler empire romain ou même empire de Romulus la nouvelle création : il n'est pas douteux que cet empire, romain de nom, ait été franc de fait. Alcuin en a donné la vraie formule, quand il a écrit que Charlemagne gouvernait l'empire des Francs (1).

Est-ce à dire qu'après l'événement de l'an 800 l'histoire ne comptât qu'une cérémonie de plus? Juger ainsi les choses serait commettre une grave erreur. Pendant les siècles antérieurs, on s'était fait dans les milieux instruits de l'Occident chrétien une conception de l'empereur qui répondait au type véritable ou supposé de ces grands princes à qui le christianisme avait dû son triomphe, Constantin, Valentinien, Théodose. Ce n'était point celle d'une royauté supérieure, attachée à l'occupation de vastes territoires et conférant à celui qui la détenait des droits politiques étendus, mais celle d'une magistrature personnelle, idéale et unique, qui devait, avec l'aide de la morale et de la religion, faire régner sur le monde unifié l'ordre et la paix. Au début du ix^e siècle, cette idée est universellement répandue. Dans son traité de la Trinité paru vers 802, Alcuin considère le nouvel empire comme devant ouvrir une période de sérénité et de paix, où les nations que la guerre n'a pu réduire se rangeront sous la loi du souverain à qui Dieu a donné la puissance en partage et s'uniront dans la foi catholique, seule capable de vivifier le genre humain. Un autre écrivain célèbre Charlemagne comme le docteur qui enseignera leur devoir aux hommes de toutes classes, fonctionnaires, soldats, clercs, philosophes. Le nouvel empire est l'empire chrétien, tout comme son chef est le prince du peuple chrétien (2).

Telle fut la doctrine de Charlemagne. Dans le protocole de ses actes impériaux, il proclame qu'il tient de Dieu sa couronne et, au revers des nouveaux deniers qu'il fait frapper, à l'entour du temple tétrastyle surmonté d'une croix qui en occupe le champ et figurait probablement Saint-Pierre de Rome, se lit l'inscription CHRISTIANA RELIGIO. Au mois de mars 802, il rédige, sous forme d'instruction à ses missi, un véritable programme, fruit mûri de ses réflexions et qui est plein des idées circulant autour de lui. Il y annonce le règne de la justice. Or, la justice ne peut être respectée qu'autant que les missi exercent rigoureusement leur droit de contrôle, et Charlemagne a remarqué qu'ils se laissent corrompre quand ils sont pauvres. Ils seront donc choisis désormais parmi les hommes que leur puissance ou leur valeur protège contre la corruption et invités à répandre à travers tout l'État la parole impériale. Ainsi seront

(1) *Vita s. Willibrordi*, 22. Ermold le Noir (*In honorem Hludowici*, II, vers 67-68) a bien marqué le sens de l'événement, quand il fait dire à Charlemagne en 813 :

• Casareum primus Francorum nomen adeptus,
Francis Romuleum nomen habere dedi.

(2) *Alcuini Epistolæ*, 257. *Dungalii Scotti Epistolæ* (Epistolæ karolini avi, t. I, p. 577). Cf. Arquillière, *L'Augustinisme politique* (chap. iv. *La conception impériale de Charlemagne*), 1934.

envoyés en 802, dans la région parisienne, Fardulf, abbé de Saint-Denis, et Étienne, comte de Paris; dans les pays qui deviendront plus tard la Normandie, Magenard, archevêque de Reims, et le comte Madelgaud. Magnus, archevêque de Sens, et le comte Godefroi suivront un itinéraire passant par Orléans, Troyes, Langrés, Besançon, Autun. Puis en 807 partira pour la Rhétie l'archevêque de Reims, Wulfar, qui a déjà rempli dans sa propre région une légation analogue « avec d'autres hommes sages et craignant Dieu, » et avant 813, pour une contrée qu'on ne saurait déterminer, Adalhard, abbé de Corbie, avec Fulrad, abbé de Saint-Quentin, les comtes Unroch et Roculf (1).

Ainsi, jusque dans les cantons les plus reculés, nul n'ignorera que « tout doit se passer désormais conformément à la loi et à la justice et que ni récompense, ni salaire, ni flatterie, ni parenté, n'empêchera celle-ci de triompher. » Le serment de fidélité, jadis prêté au nom du roi, sera renouvelé au nom de l'empereur, et ceux qui le prêteront seront avertis qu'il n'implique pas seulement la foi au souverain, le respect de sa vie et de celle de ses fils « comme beaucoup l'ont cru jusque-là, » mais qu'il entraîne de multiples obligations, dont les plus importantes consistent à servir Dieu « dans la mesure de son intelligence et de ses forces et à exécuter les volontés impériales. » Or les capitulaires sont vite oubliés et les lois offrent des lacunes ou des désaccords, soit entre elles, soit « avec la justice chrétienne et la sainte autorité de l'Église, » comme Charlemagne l'a constaté au cours de son dernier voyage d'Italie (2); enfin il en est qui ne sont point rédigées. Guidé par ces considérations et peut-être aussi par l'exemple des empereurs romains dont il a pris la suite, le roi enjoint à ses missi de surveiller « dans l'intérêt de tous les chrétiens » l'exécution des capitulaires promulgués par lui depuis plusieurs années. Au mois d'octobre 802, il réunit à Aix-la-Chapelle les hauts fonctionnaires laïques et ecclésiastiques de son empire, et aussi les législateurs. Aux évêques, prêtres et diacres, il fait relire les canons de l'église et les décrets des pontifes, aux abbés et moines la règle de saint Benoît, et les invite, une fois rentrés chez eux, à en assurer la stricte application (3); aux comtes il recommande de faire bonne justice aux pauvres comme aux riches; aux législateurs il fait donner lecture des diverses lois de ses États, prescrit de les amender et de mettre par écrit celles qui ne le sont pas. Ainsi sont rédigées, pendant les années 802 et 803, les lois des Thuringiens, des Frisons, des Francs Chamaves, des Saxons, et exécutées des copies officielles de la loi romaine des Wisigoths. La loi des Ripuaires est rajeunie par la suppression de vieilles locutions germaniques, comme l'a été, une vingtaine d'années auparavant, la loi salique débarrassée

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 33, 34, 85. Flodoard, *Hist. remensis ecclesie*, II, 18. Ratpert, *Casus s. Galli*, 5.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 29. Hincmar, *De ordine palatii*, XXI. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 98.

(3) *Annales Laureshamenses*, 802. Boretius rattache avec vraisemblance à cette réunion les capitulaires 36-38 de son recueil

CHARLEMAGNE

des gloses malbergiques, et toutes deux reçoivent des additions, de mince importance d'ailleurs (1).

La réforme des poids, mesures et monnaies, élaborée avant l'an 800, s'achève également. De nombreux capitulaires renouvellent l'obligation pour tous les habitants de n'employer que de bons poids et des muids et setiers d'une contenance exacte (2). Achevant de ressaisir son droit souverain, l'empereur décrète que, sauf exception autorisée, on ne frappera plus de monnaie qu'au palais (3). La monnaie impériale ayant cours forcé, tout l'Occident connut alors ces belles pièces (*denarii palatini, dominica moneta*), les plus remarquables de la période carolingienne, qui offrent sur leurs faces respectives le profil de Charlemagne et la façade de l'église chrétienne, symbole de l'union entre l'État et l'Église qui avait servi de base au nouvel empire (4). S'il arrivait qu'elles fussent refusées dans quelque comté, le comte, l'évêque ou l'abbé, coupable d'avoir toléré cette infraction aux ordres de l'empereur, était dépossédé de son honneur. Quant aux faux monnayeurs, ils furent poursuivis avec une rigueur nouvelle (5).

Les *missi dominici*, employés avec une fréquence et une régularité inconnues avant l'an 800, ont été les principaux instruments de l'œuvre ainsi accomplie (6). Mais un événement, que tout bon chrétien doit prévoir, était susceptible de troubler du jour au lendemain la paix préparée avec tant de soin : c'était la mort de Charlemagne. Celui-ci ne l'ignorait pas, l'histoire des temps mérovingiens lui ayant appris que chaque fois qu'un roi franc disparaissait une guerre meurtrière éclatait entre ses enfants. Aussi bien la question le préoccupa de bonne heure. Il semble qu'à la veille de son départ pour l'Italie, il s'en soit entretenu avec les membres de sa famille, peut-être même qu'il ait pris à cet égard certaines résolutions. Empereur, il décida de sauvegarder l'avenir par un acte en bonne forme. En conséquence, le 6 février 806, eut lieu à Thionville une assemblée des grands où, coordonnant les mesures précédemment arrêtées par lui, Charlemagne partagea l'État franc en trois lots répartis de la manière suivante : à Pépin, l'Italie, la Bavière dans ses limites du temps de Tassilon, l'Alémanie au Sud du Danube, la Thurgovie, la Rhétie ; à Louis, l'Aquitaine moins le comté de Tours, la Gascogne, la Septimanie, la Provence et, dans la Bourgogne, les comtés de Nevers, d'Avallon, d'Auxois, de Chalon, de Mâcon, de Lyon, la Savoie, la Maurienne, la Tarentaise ; à Charles, tous les autres territoires, c'est-à-dire, la Francie orientale, la Bourgogne sauf la partie donnée à Louis,

(1) Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, 2^e édit., 1906, t. I, p. 422 et suiv.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 35, c. 44 ; 40, c. 8 ; 46, c. 18.

(3) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 18.

(4) Engel et Serrure (*Traité de Numismatique*, t. I, p. 218) ont cru à tort que le type du temple avait fait son apparition, Charlemagne étant roi. Cf. Prou, *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. XI-XII.

(5) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 63, c. 7 ; 40, c. 28 ; 44, c. 18 ; 53, c. 5.

(6) Krause, *Gesch. des Institutes der missi dominici*, p. 212 et suiv.

l'Alémanie sauf la partie attribuée à Pépin, la Neustrie, l'Austrasie, la Thuringe, la Saxe, la Frise, le Nordgau bavarois (1).

Chacun de ces lots constituait un royaume et ainsi Charlemagne demeurait fidèle à la coutume mérovingienne des partages, soit qu'il n'osât rompre avec la tradition, soit qu'il ait dû tenir compte des situations acquises; mais il imagina des dispositions destinées à en pallier les fâcheux effets. Les trois rois ne devaient ni s'attaquer, ni se dérober leurs hommes ou leurs biens. Ordre leur était donné de se prêter, dans la mesure du possible, un mutuel appui contre tous leurs ennemis intérieurs ou extérieurs. Charlemagne avait, pour cette raison, attribué le val de Suse à Louis et le val d'Aoste à Charles, car ils pouvaient par ces chemins secourir au besoin leur frère Pépin. Toute contestation de frontière devait être résolue par témoins, ou à défaut par l'épreuve de la croix, mais jamais par les armes; toute infraction à l'accord établi serait immédiatement réprimé « conformément à la justice. » Le partage de 806 déterminait en outre avec une grande précision les territoires qui, en cas de décès de l'un ou l'autre des trois frères, reviendraient aux survivants. Enfin, il n'est pas jusqu'aux femmes et aux enfants, considérés dans l'ancien droit comme quantité négligeable, dont le sort n'ait été officiellement réglé. Charlemagne plaçait ses filles après son décès sous la protection de leurs frères et voulait qu'elles pussent choisir entre la vie monastique et un mariage honorable; il défendait que ses petits-fils nés ou à naître fussent mis à mort, tondu, mutilés, sans un jugement régulier et déclarait que, si l'un d'eux était proclamé roi par son peuple, ses oncles devaient lui laisser l'héritage paternel.

L'objet déclaré de cet arrangement, dont on ne trouve dans le passé de l'histoire franque aucun exemple, était qu'à la mort de Charlemagne ses fils pussent prendre possession de leur lot, sans qu'aucun conflit vînt troubler la tranquillité publique, et que régnât dans l'empire « une paix perpétuelle fondée sur la concorde et la charité (2). » Mais encore importait-il d'en garantir l'exécution. Charlemagne n'eut garde d'y manquer. L'acte de Thionville fut juré par les grands; un nouveau serment de fidélité fut prêté, qui comprenait parmi ses obligations celle de le respecter; copie du document fut portée par Eginhard à Léon III, afin que le pape l'approuvât et y apposât sa souscription. Cependant l'empereur se réservait le droit de modifier à son gré les articles de Thionville et stipulait que, tant qu'il vivrait, il conserverait toute l'autorité dont il avait joui jusque-là dans son royaume et son empire, recevrait l'obéissance « due par des fils à leur père, par des peuples à leur empereur et à leur roi. » Ce ne furent point de vaines paroles. Bien que Pépin et Louis fussent capables de gouverner

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 45. Cf. Meyer, *Die Theilungen im Reiche der Karolinger*, 1877; Pouzet, *La succession de Charlemagne et le traité de Verdun*, 1890; Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, III, I, p. 78-80; Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. V.

(2) Les annales royales appellent l'acte de 806 « constitutions pour la conservation de la paix » (*constitutiones pacis conservandæ causa factæ*). La définition est excellente.

CHARLEMAGNE

seuls les royaumes où enfants ils avaient été envoyés, ils restèrent, après comme avant 806, les serviteurs de leur père. Jusqu'à la fin de son règne, Charlemagne s'intitulera roi des Lombards et les monnaies d'Italie et d'Aquitaine seront frappées à son nom. Comme par le passé, il convoquera ses fils auprès de lui pour leur donner des ordres et, à l'occasion, enverra des missi enquêter dans leurs royaumes.

Parmi ce concours de toutes les bonnes volontés que l'empereur jugeait indispensable à la marche du gouvernement, ses fils trouvaient en somme simplement leur place. Or il était un homme dont l'appui pouvait lui être également précieux, en raison de l'autorité morale qu'il possédait sur les nations chrétiennes, le pape. Charlemagne fit de Léon III, comme de Pépin et de Louis, son auxiliaire.

Certes son attitude vis-à-vis du souverain pontife est pleine de déférence. Le pape est pour lui un père « qu'il aime du plus profond de son cœur » et dont il accueille les envoyés « avec bienveillance et honneur. » Apprenant, vers le milieu de novembre 804, que Léon désire passer avec lui les fêtes de Noël, il se hâte d'envoyer son fils aîné le recevoir au débouché des Alpes, à Saint-Maurice, et lui-même s'avance jusqu'à Reims, où il l'accueille solennellement « dans la basilique du bienheureux confesseur Rémi; » escorté par l'empereur, le pape traverse Soissons, célèbre, le 25 décembre 804, la Noël à Quierzy, le 6 janvier 805, l'Épiphanie à Aix, puis repart au bout d'une semaine, chargé de présents (1). Enfin, dans l'acte de Thionville, Charlemagne prescrit à ses fils de « prendre le soin et la défense de l'Église de saint Pierre, comme son aïeul Charles (Martel), son père Pépin et lui-même ont fait. » Il ne faut pas se méprendre sur ces manifestations. Non seulement Pépin suit attentivement de son palais de Pavie les événements de Rome et intervient au besoin pour en modifier le cours, mais Charlemagne envoie fréquemment des missi au-delà des Alpes pour traiter avec le pontife des questions de dogme, de discipline, de politique. L'accord n'est pas toujours parfait. En 808, il y a brouille entre Léon et Pépin; le pape se plaint d'autre part que les missi impériaux « lui font plus de mal que de bien » et proteste contre la désignation de Jessé, évêque d'Amiens, provoquant cette vive réplique de Charlemagne « qu'il est impossible de trouver des missi qui lui plaisent. » A aucun moment cependant, il ne se produira un incident comparable à ces luttes qui, pendant le moyen âge germanique, mettront aux prises les deux pouvoirs, et tout se terminera généralement par la soumission du pape à l'empereur. Lors de son conflit avec Pépin, Léon III demande à Charlemagne de rétablir la concorde entre le jeune roi et lui, car, lui écrit-il, « vos conseils nous sont également utiles à tous deux, » et il se déclare prêt à recevoir « avec honneur

(1) *Annales regni Francorum et Annales Mellenses priores*, 804. Le motif précis de cette visite nous échappe. On sait seulement que le pape se mit en route subitement, sans attendre l'assentiment de l'empereur, bien décidé à le rencontrer où il pourrait.

le fils du grand défenseur de la sainte Église de Dieu (1). » Quand les démarches de l'empereur lui causent de l'inquiétude, il s'excuse de le laisser paraître, lui rappelant que « rien au monde ne lui est plus précieux que le salut de son âme. » Ailleurs, il affirme que ceux qui se disent ses fidèles ne sauraient l'être s'ils ne sont également ceux de l'empereur et lui assure « qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'a servi avec autant d'amour que lui (2). » Enfin, manifestation qui marque bien le changement survenu depuis la mort d'Hadrien : à partir de l'an 800, Léon III date ses lettres à la fois par les années de son pontificat et celles du règne de Charlemagne et fait frapper une nouvelle monnaie (*moneta sancti Petri*) qui porte d'un côté son nom et de l'autre l'effigie ou le nom de Charles accompagné de son titre d'empereur (3).

La conception impériale se dégage de cet ensemble de faits avec une grande clarté. Majestueusement établi dans son palais d'Aix-la-Chapelle, appuyé d'un côté sur ses trois fils, de l'autre sur le pape, confiant dans les effets d'une justice mieux rendue et d'une fidélité mieux assurée, faisant prévaloir partout sa volonté grâce à l'emploi élargi des missi dominici, l'empereur apparaît vraiment, depuis les fêtes de Noël de l'an 800, comme le chef de la chrétienté universelle. Certes sa politique ne diffère pas dans ses principes essentiels de celle qu'il suivait, étant seulement roi; alors déjà il se considérait, nous le savons, comme le gardien de la foi et de la morale chrétienne, de la justice et de la paix. Il est incontestable cependant qu'à partir du jour où il reçut la couronne impériale, cette noble mission dont il avait la charge fut à ses yeux consolidée, amplifiée. Ainsi que l'a remarqué Fustel de Coulanges, la *Respublica romana*, dont Charlemagne était devenu le chef, apparut vraiment alors comme la chose de tous et l'empereur comme seul « responsable de la sécurité, de la prospérité, du bon ordre, même de la foi et de la conduite de chacun (4). » En cet instant de sa vie, Charlemagne s'est élevé à la notion la plus haute et la plus complète du pouvoir personnel, de même qu'à l'idée la plus parfaite des devoirs qui incombent à un souverain, et c'est pourquoi l'on a pu dire que « l'idéalisme fut le caractère dominant de l'empire renouvelé (5). »

(1) *Léonis III Epistolæ* x, 1.

(2) *Léonis III Epistolæ* x, 10.

(3) Prou, *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Introd. p. LXXVIII.

(4) *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 320-321.

(5) Rolando, *Della dignità imperiale di Carlomagno*, 1873.

CHAPITRE XII

DERNIÈRES ANNÉES DE RÈGNE ET MORT DE CHARLEMAGNE (814)

L A conception d'un gouvernement fondé sur la justice et la religion, qui eût assuré à toutes les nations vivant dans les limites de l'État franc l'ordre et la paix, était noble et belle, mais la réalité se montrait quelque peu différente du rêve. Sous son unité et sa tranquillité apparentes, le nouvel empire n'avait pas la cohésion que l'extension des institutions franques à tout son territoire paraissait devoir lui assurer; l'autorité des comtes sur des peuples divers, dont beaucoup étaient des vaincus de fraîche date, s'établissait malaisément et le zèle des *missi dominici* ne suffisait pas pour faire régner la concorde universelle. Enfin, et surtout, la puissance de l'empereur se trouvait menacée par les transformations considérables qui s'accomplissaient alors dans la société carolingienne.

A priori, il était impossible qu'une ère de conquêtes comme celle qui venait de se terminer, n'entraînât pas dans l'ordre social de profonds changements : l'exemple de l'ancienne Rome est là pour le prouver. En fait, l'exercice des hautes fonctions civiles, militaires ou religieuses, eut pour résultat d'achever la constitution d'une classe dominante formée à la fois de laïques et d'ecclésiastiques, dont l'origine remonte à l'époque mérovingienne.

Les hommes qui la composent, et que les documents désignent sous le nom générique de puissants (*potentes*), détiennent, au titre de propriétaires ou de bénéficiaires royaux, de nombreux manses qui, pour n'être point d'un seul tenant, n'en constituent pas moins de vastes domaines, dont l'exploitation leur assure une exceptionnelle richesse. Or, dans leur désir d'accroître encore leurs ressources, ces puissants ne respectent ni les droits du roi, ni ceux des particuliers. Ils s'approprient carrément les biens du fisc ou transforment leurs bénéfices en alleux, en les vendant à d'autres hommes, puis les rachetant. Fréquent aussi est le cas de petits propriétaires contraints à vendre leurs terres contre toute justice ou violemment spoliés, ou envoyés à l'armée plus souvent qu'à leur tour afin que la ruine les oblige à capituler. Les prétextes les plus respectables, comme la néces-

sité de se procurer des ressources pour aller en pèlerinage à Rome ou à Tours, ou de construire de nouvelles basiliques, couvrent ces usurpations auxquelles l'Église ne craint pas de s'associer : exploitant la crainte de l'enfer, faisant de « vaines promesses, » elle détermine les laïcs à entrer dans des monastères auxquels ils font abandon de leurs biens (1). Ainsi aux puissants s'oppose une classe de non-puissants ou pauvres (*impotentes, pauperes*), de plus en plus nombreux, parmi lesquels certains finissent par tomber dans un état de quasi-servitude, se font mendiants ou larrons (2).

Ces procédés ne sont pas seulement illégaux ou injustes : ils ont pour l'avenir de l'État de redoutables conséquences. Non seulement en effet son domaine diminue, mais sa puissance militaire s'affaiblit ; car un homme libre qui disparaît, c'est un soldat de moins, et un homme libre qui s'appauvrit, c'est un soldat dont la capacité de servir est désormais réduite. L'atteinte ainsi portée à l'intégrité de l'armée paraît d'autant plus grave que la lourdeur des charges militaires durement sentie explique en partie les empiétements des puissants. Ne voit-on pas des hommes libres, fatigués de ces guerres qui n'en finissent plus et les condamnent parfois à la misère, acheter aux comtes la permission de rester chez eux, quelquefois même entrer au service de Dieu « pour être dispensés d'aller à l'armée (3) ? » Au début du ix^e siècle, les actes d'insoumission deviennent de plus en plus fréquents jusqu'au jour où ils prennent l'aspect d'une manifestation collective. En 807, la famine et la peste menaçaient et une certaine agitation avait été constatée parmi les peuples étrangers vivant le long des frontières de l'empire. Inquiet, Charlemagne invita par les moyens d'usage les contingents des pays d'outre-Seine à se concentrer au mois d'août à Ingelheim. Alors se produisit un fait inouï : les réfractaires furent si nombreux que l'empereur dut permettre aux hommes qui avaient répondu à son appel de rentrer chez eux, et il n'y eut pas d'expédition cette année-là (4).

La formation d'une aristocratie, qui tirait de sa richesse foncière une puissance matérielle et morale considérable et, en restreignant le nombre des hommes libres, diminuait la force guerrière de l'empire, n'est pas la seule nouveauté qui menaçât de causer à l'État un préjudice irrémédiable ; il faut y joindre le développement rapide d'une institution qui avait grandi parallèlement au sénoriat et à la vassalité royale, celle du sénoriat et de la

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 16; 46, c. 6-7; 72, c. 7; 73, c. 2, 3; 86, c. 5. Actes du concile de Châlon de 813, art. vii et xlv, dans *Concilia aevi karolini*, I, p. 275, 282.

(2) « De oppressione liberorum hominum pauperum. » Cette formule typique se rencontre deux fois dans les capitulaires.

(3) « Non tam causa devotionis quam exercitu... fugiendo. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 15. — Après avoir constaté que la plus grande partie des terres étant cultivée par des bras serviles, la terre pouvait être labourée et moissonnée pendant les guerres, Fustel de Coulanges observe judicieusement que, si les grands propriétaires ne souffraient pas de la lourdeur du service militaire, il n'en était pas de même des petits qui n'avaient que très peu de serfs ou même cultivaient de leurs mains. » (*Les Transformations de la Royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 514-515).

(4) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 48; 50, c. 7; 124. *Chron. Moissiac.*, 807.

CHARLEMAGNE

vassalité privés. Déjà la société mérovingienne avait tendance à se partager en seigneurs et vassaux unis par le lien personnel le plus solide qui fût alors, celui de la recommandation. Le mouvement se précipite vers la fin du VIII^e siècle avec une rapidité qui a frappé tous les historiens et se reflète dans les capitulaires. Charlemagne y oppose fréquemment à ses propres vassaux « ceux des autres hommes, » tout spécialement ceux des comtes, évêques, abbés, abbesses, et il invite ses missi à recenser les étrangers de leur missatique, noter leurs noms et ceux de leurs seigneurs, ce qui prouve que même les non-Francis étaient englobés dans le régime vassalique.

La gloire qui environnait l'empereur et le lyrisme débordant avec lequel elle était célébrée ne pouvaient l'aveugler au point de lui dissimuler le danger que faisait courir à son pouvoir pareille situation. Il comprit que, s'il ne réagissait fortement, l'autorité lui échapperait en partie, surtout que l'armée se viderait. De là une série de capitulaires, par lesquels il défend de lui dérober ses terres et ses tenanciers et de transformer les bénéfices royaux en alleux, invite ses missi à établir l'inventaire des bénéfices compris dans leurs missatiques, ainsi que le nombre des hommes qui y sont « chasés, » interdit aux comtes d'imposer aux libres aucun service personnel, abolit les contrats par lesquels certains d'entre eux se sont livrés à d'autres hommes avec leurs femmes et leurs enfants, défend à ceux qui veulent entrer dans des couvents de le faire sans son autorisation (1).

Empêcher la disparition ou la ruine des hommes libres, c'était déjà travailler à maintenir intacte cette puissance militaire qui avait permis à Charlemagne d'accomplir de grandes choses et sans laquelle l'Etat ne pouvait subsister. Un certain nombre de mesures eurent pour objet de sauvegarder directement cette puissance. Les bénéficiaires royaux reçurent l'ordre de se rendre à l'armée au premier appel et furent menacés, en cas d'infraction à leurs devoirs militaires, de perdre « leur honneur et leurs bénéfices. » Les comtes ayant autorisé à demeurer chez lui un soldat qui aurait dû partir payèrent une contribution. Les anciens capitulaires, frappant d'une lourde amende les insoumis et de la peine de mort les déserteurs, furent renouvelés; l'hériban fut rigoureusement perçu et celui qui ne pouvait l'acquitter fut livré en servitude à l'empereur jusqu'à ce qu'il eût payé (2). En même temps, Charlemagne, comprenant que les fautes commises méritaient peut-être les circonstances atténuantes, tempéra les rigueurs du recrutement. Le service militaire resta dû en principe par tous les hommes libres, mais les obligations auxquelles ils étaient astreints furent proportionnées à leurs ressources. En 807, parmi les libres propriétaires ou bénéficiaires, ceux-là seuls qui possèdent au moins trois manses sont convoqués à l'armée. Sur deux propriétaires de deux manses, l'un partira et l'autre fera les frais; sur trois propriétaires d'un manse chacun, deux « prépareront » le troisième; sur six propriétaires d'un demi manse, cinq assureront la

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 57, c. 2; 88, c. 1; 44, c. 15.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 48, c. 1; 50, c. 7; 74, c. 1.

mise en route du sixième. L'année suivante, ces stipulations sont renouvelées, à cette différence près qu'il faut avoir au moins quatre manses pour s'équiper et aller seul à l'armée. Ceux qui n'ont que des biens meubles, or, argent, appareil de guerre, étoffes, chevaux, bétail, participent au même traitement. Le possesseur de six livres marche pour son compte, tandis que ceux qui ont trois livres, deux livres, une livre, se mettent à deux, à trois, à six, pour procurer le nécessaire à l'un d'entre eux qui seul part à la guerre; en cas de défaillance, les hommes appartenant à la première catégorie doivent payer l'hériban de soixante sous, mais pour les autres l'amende est abaissée à trente, dix, cinq sous (1). Les comtes sont autorisés à garder, en temps de guerre, quatre de leurs hommes pour protéger leur famille et leur office et les évêques deux. Lorsqu'un réfractaire meurt insolvable, sa dette disparaît avec lui et ses héritiers ne perdent ni son héritage ni la liberté.

Le régime du séniorat et de la vassalité privée avait dans le passé des racines trop profondes pour qu'il fût possible de le supprimer. Non seulement Charlemagne ne fit rien contre lui, mais il le reconnut. Un capitulaire de 806 permet au libre qui a perdu son seigneur de se recommander à qui il veut; de même au libre qui ne s'est encore recommandé à personne (2). Dès qu'un vassal a juré fidélité au seigneur de son choix et reçu de lui en échange le sou symbolique, il ne lui est plus permis de s'en détacher, sauf dans cinq cas : si le seigneur a voulu le réduire en servitude, souiller sa femme ou sa fille, le tuer ou le frapper avec un bâton, s'il a conspiré contre sa vie, s'il ne l'a point protégé (3). Le vassal doit se tenir aux côtés de son seigneur, et plus particulièrement l'accompagner à l'armée; il lui est interdit de se mettre dans la vassalité d'un autre seigneur sans son assentiment.

Charlemagne a donc officiellement accepté et même réglémenté la vassalité privée, faisant de ce qui n'était avant lui qu'un fait social un fait légal (4); mais, comme la vassalité royale, il l'a mise au service de l'État. Se rendant compte que, malgré toute sa vigilance et le contrôle grandissant de ses missi, il lui devenait de plus en plus difficile d'administrer avec ses seuls comtes, il a profité des circonstances pour faire de ces seigneurs, dont l'influence sur les populations ne reposait pas uniquement, comme celle des comtes, sur l'autorité qu'ils tenaient de leur fonction, mais sur leur ascendant personnel, des intermédiaires qualifiés entre ses sujets et lui. En pres-

(1) Boretius, *Capitularia, regum Francorum*, 48, c. 2; 50, c. 1; 49, c. 2; 44, c. 19.

(2) « Unusquisque liber homo post mortem domini sui licentiam habeat se commendandi... ad quemcumque voluerit; similiter et ille qui nondum alicui commendatus est. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 45, c. 10.

(3) Boretius, *Capitularia, regum Francorum* 77, c. 16; 104.

(4) Faugeron a fait l'excellente observation suivante, qui est à citer ici : « Si nous abordons la législation de Charlemagne, nous remarquerons que c'est à partir des années 800 et 803 surtout que les prescriptions relatives au bénéfice d'un côté, de l'autre au séniorat et au vasselage, apparaissent pour ainsi dire tout d'un coup avec une abondance surprenante... Il semble qu'on assiste tout à coup à la naissance d'une institution nouvelle. » (*Les bénéfices et la vassalité*, p. 154.)

CHARLEMAGNE

crivant aux vassaux de suivre leur seigneur à l'armée, il crut avoir trouvé un moyen efficace de remettre la main sur ces hommes libres qui tendaient à lui échapper. Le seigneur devint responsable devant lui de la levée de ses hommes au même degré que le comte, punissable d'une amende comme ce dernier s'il avait permis à un homme libre de ne pas l'accompagner, et il ne s'agit pas d'une petite somme, mais de la lourde amende de guerre de soixante sous (*plenum heribannum*) (1).

La vassalité privée du temps de Charlemagne n'apparaît donc point comme une puissance rivale de la royauté. A aucun moment, elle n'a, d'une manière quelconque, abrogé le lien politique qui unissait directement les hommes libres au roi, ni ne les a dispensés de la fidélité royale. Pour le vassal privé, le seigneur privé ne figure qu'au second rang, après le seigneur par excellence, le chef seigneur de tous les fidèles, à savoir le roi. Comme l'a écrit Fustel de Coulanges dans la page lumineuse qui termine ses observations sur la hiérarchie féodale en train de se constituer : « Au-dessus de tout cela se dresse la grande figure de Charlemagne... Par une série d'anneaux, tout se rattache à lui... Il est le centre des intérêts; il est le cœur de cette immense circulation. Il diffère des rois qui viendront après lui en ce point que la vassalité tout entière lui obéit et gravite autour de sa personne. L'Empire carolingien, c'est la féodalité centralisée (2). » La comparaison entre le texte du serment impérial de fidélité de 802 et celui du serment royal de 789 est significative. Tandis qu'en 789 les sujets promettent simplement à Charlemagne et à ses fils de leur être fidèles, sans fraude ni intrigue, tous les jours de leur vie, ils ajoutent en 802 cette phrase : « Comme par droit un homme doit l'être envers son seigneur (3). »

L'armée reste donc toujours l'armée royale et le soldat qui s'y rend derrière son seigneur sait pertinemment qu'il n'est pas soldat de ce seigneur, mais soldat de l'empereur. Et ceci a une très grande importance. Après l'an 800, assagi par les années et comblé de gloire, soucieux de consolider ses acquisitions antérieures, Charlemagne n'a plus pensé à de nouvelles conquêtes; volontiers, il eût comme Auguste fermé le temple de Janus. Cependant la sécurité était loin de régner le long des frontières. Les Arabes d'Espagne et les Slaves de l'Ouest, auxquels le roi s'était heurté jadis et qu'il avait cru dompter, continuaient à s'agiter, et le péril s'étendait maintenant jusqu'au front de mer, où il n'existait guère auparavant. Au Sud, les Sarrasins d'Afrique, donnant la main à ceux d'Espagne, se livraient à la piraterie sur les côtes italiennes et dans les îles de la Méditerranée occidentale. Au Nord, un nouvel ennemi surgit des profondeurs du Danemark et de la Scandinavie, le peuple navigateur des Normands, apparaissait menaçant à l'entrée du détroit du Pas de Calais. Enfin, à l'extrémité orientale de l'Europe,

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 59, c. 5; 74, c. 9. Remarquons aussi que le coupable payait autant de fois l'amende qu'il avait dispensé d'hommes.

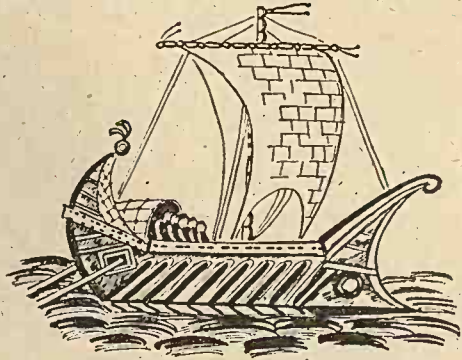
(2) *Les Transformations de la Royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 614.

(3) « Sicut per drectum debet esse homo domino suo. » Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 34.

le puissant empire byzantin refusait d'accueillir le nouvel empereur. Grâce à ses prudentes mesures, celui-ci se retrouva, dans ces circonstances difficiles, avec une armée qui avait conservé une grande valeur guerrière, et maintenant qu'il était nécessaire de combattre sur mer, elle se doublait même d'une marine. Au cours des événements qui suivront, nous verrons Charlemagne rassembler à plusieurs reprises des matériaux pour construire des vaisseaux de guerre, probablement sur le modèle de ceux qui circulaient déjà sur les grands fleuves du royaume, créer deux flottes de guerre dans la Manche et la Méditerranée, avec des ports d'attache et des troupes de débarquement qu'il passera en revue, enfin étendre à ces troupes les règlements concernant l'obligation de servir et les devoirs de la vassalité (1).

Le rôle essentiellement défensif des forces militaires et navales de l'empire apparaît nettement dans une série de capitulaires auxquels on ne trouve rien de comparable avant l'an 800 et qui concordent avec les indications fournies par les annalistes et les chroniqueurs. Charlemagne veut que la frontière (*marca*) soit étroitement gardée et que chacun se tienne prêt à y courir, dès que la nécessité s'en fera sentir (2). Certains détachements, dont la composition est arrêtée d'avance, seront envoyés en cas de besoin et les marchands

qui, pour gagner de l'argent, expédieront à l'étranger des armes, brogues, boucliers, lances, cuirasses, verront leur cargaison confisquée; des gardes-côtes seront établis le long du littoral. Ordre est donné aux missi d'enquêter sur la manière dont les habitants des pays frontières s'acquittent du rôle protecteur qui leur est dévolu, aux comtes et évêques de se prêter plus que jamais un mutuel appui, car il s'agit « de la défense de la patrie. » Cependant il y aura encore des guerres longues et périlleuses. L'empereur les conduira en leur associant, comme il l'a toujours fait, la diplomatie, surtout vis-à-vis du gouvernement le plus diplomate de son temps, le gouvernement byzantin. D'autre part, l'âge venant et avec lui un goût plus prononcé pour la vie sédentaire, il aura recours, plus qu'il n'a fait jusqu'alors, à l'aide de ses



Dessin de M. Châtez.

UNE BARQUE CAROLINGIENNE

Modèle des barques à rames et à voiles servant au transport des troupes carolingiennes. — D'après la Bible de Charles le Chauve. Bibl. nat., ms., lat. 1, fol. 3 v^o.

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 34, c. 13; 64, c. 16; 74, c. 11. Cf. de la Roncière *Charlemagne et la civilisation maritime au IX^e siècle* (Le Moyen Age, t. X, 1897, p. 201-223).

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 51, c. 9 (de *marcha nostra custodienda terra marique*); 52, c. 1; 69, c. 9; 99, c. 3-8.

CHARLEMAGNE

fls. L'aîné, Charles, qui a fait l'apprentissage de la guerre chez les Saxons, protégera la frontière de l'Est contre les Slaves, tandis que Pépin d'Italie et Louis d'Aquitaine surveilleront de préférence les Arabes d'Espagne et de la Méditerranée.

*
* *

Parmi les ennemis du nouvel Empire, les Grecs étaient particulièrement inquiétants. Déjà la politique pratiquée par Charlemagne en Italie au début de son règne leur avait paru une suite d'usurpations faites à leur détriment. Usurpation, la donation de 774; usurpation, l'annexion du royaume lombard au royaume franc; usurpation, les prétentions du roi des Francs sur le duché de Bénévent; usurpation, l'occupation de l'Istrie. Le couronnement de Rome provoqua sur le Bosphore une indignation encore plus vive. Si, en effet, Charlemagne, disposant des territoires italiens dont l'empereur de Constantinople pouvait se considérer comme le maître légitime, avait commis jadis un acte contraire au droit, il s'agissait, exception faite pour l'Istrie, de pays abandonnés par les Byzantins depuis assez longtemps. L'an 800, une atteinte avait été portée à un privilège incontestable et jusque là incontesté. Certes, les Grecs ne pensèrent pas un instant que Léon III eût entendu transférer l'empire romain d'Orient en Occident, comme on l'imaginait plus tard : pareille idée leur aurait semblé absurde. Il n'en reste pas moins que, pour avoir occupé la dignité impériale, Charlemagne leur était devenu profondément suspect (1).

La situation était d'autant plus troublante que, dans le cas d'une guerre contre les Byzantins, ceux-ci avaient des chances sérieuses de succès. Le thème de Sicile, avec ses évêchés dépendant du patriarcat de Constantinople et ses monastères basilien, ne constituait pas seulement un grand centre de culture hellénistique : il continuait à former, sous l'autorité du patrice assisté de ducs et autres fonctionnaires de moindre importance, une province homogène, protégée par une flotte imposante. Au fond de l'Adriatique, les îles vénitiennes et, en face d'elles, les îles et le littoral dalmates, reconnaissaient toujours la suprématie de l'empire d'Orient. Enfin il n'est pas jusqu'aux rapports de Charlemagne avec les Lombards de Bénévent redevenus mauvais, dont les Grecs ne pussent tirer profit. Pendant les premières années du ix^e siècle, Pépin d'Italie avait dû reprendre les hostilités contre Grimoald et, si ses troupes pillèrent en 800 le Nord du duché, occupèrent en 801-802 Chieti, Ortona, Lucera, ces succès furent chèrement payés. L'armée franque revint décimée, emportant de l'air pestilentiel de cette terre de Bénévent un douloureux souvenir, et l'expédition de 802 se termina par une cruelle humiliation : la capture d'un des plus fidèles serviteurs de Charlemagne en Italie, le duc de Spolète Winigis, fait prisonnier

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 16, 28. Cf. Vasiliev, *Histoire de l'Empire byzantin* (traduction française), 1932, t. I, p. 354.

dans Lucera avec toute la garnison franque tandis que les Lombards réoccupaient la place (1).

L'empereur agit avec décision. De Grimoald il obtint qu'il mit en liberté Winigis, qui d'ailleurs avait été traité honorablement pendant sa captivité (2). A la tenace rancune des Grecs, il opposa la volonté bien arrêtée d'obtenir, avec une bonne paix, la reconnaissance formelle de son nouveau titre.

Sa première pensée, approuvée par Léon III, fut d'épouser Irène, et il envoya à Constantinople, pour conclure l'affaire, Jessé, évêque d'Amiens et le comte Helmgaut, mais peu après leur arrivée, une sédition provoquée par le patrice Aétius éclatait, au cours de laquelle l'impératrice fut déposée (31 octobre 802) et un nouvel empereur, Nicéphore, proclamé. L'événement était d'autant plus fâcheux pour Charlemagne que, le trône impérial en Orient étant désormais occupé par un homme, une des raisons qui avaient paru justifier son élévation à l'empire s'évanouissait. Heureusement, Nicéphore était un esprit modéré et il rencontrait trop de difficultés dans ses États pour s'en créer au dehors : il chargea donc une ambassade, à la tête de laquelle se trouvait le métropolitain Michel, d'accompagner les envoyés francs rentrant dans leur pays et d'offrir à Charlemagne des propositions de paix et d'alliance. Tout marcha bien au début. Reçus solennellement à Salz en 803, les ambassadeurs byzantins revinrent par Rome à Constantinople, apportant à leur maître un projet de traité agréé par Charlemagne, dont le texte ne nous est point parvenu (3). Mais les choses n'allèrent pas plus avant, probablement parce que Nicéphore refusa d'accorder au roi des Francs le titre d'empereur. Alors, Charlemagne engagea la lutte.

C'est contre les territoires maritimes habités par les Vénitiens et les Dalmates qu'il dirigea son effort. L'objectif était heureusement choisi, car le royaume franc d'Italie avoisinait ces territoires et les Byzantins avaient de sérieuses raisons de vouloir y maintenir leur influence. Dans cette contrée où toutes les villes étaient des ports, l'Adriatique, sillonnée de petits bateaux circulant aisément à travers les lagunes et pouvant remonter au besoin le cours des fleuves, formait une sorte de bassin intérieur très commerçant. Retranchées à l'abri de la mer comme au temps des Lombards et



MONNAIE
DE L'EMPEREUR GREC
NICÉPHORE

Nicéphore est représenté avec un manteau sur sa robe et paré, comme l'impératrice Irène, des insignes impériaux : sceptre et couronne surmontés de la croix. — D'après Wroth, Catalogue of the Imperial Byzantine Coins in the British Museum, vol. II, 1908, pl. XLVI, n° 15.

(1) *Annales regni Francorum*, 800-802. Erchempert, *Historia Lang. Bencv.*, 5-6. Alcuini *Epistolae*, 211, 224.

(2) *Annales regni Francorum*, 803.

(3) *Annales regni Francorum*, 802-803. Théophane, *Chronographia*, édit. de Boor, t. I, p. 475-476. *Lettre de Charlemagne à l'empereur Nicéphore* (*Epistolae karolini aevi*, t. II, p. 546-548).

CHARLEMAGNE

des Goths et sous la protection d'un traité en bonne forme conclu jadis avec le roi Liutprand, qui déterminait leur sphère continentale, les petites îles vénitiennes, Rialto, Malamocco, Torcello, en constituaient l'élément le plus actif. Torcello était un grand marché de sel et de poisson et les Vénitiens faisaient d'importants échanges avec les Grecs, recevant d'eux de la soie, de la pourpre, des épices, leur vendant du blé, du vin, des métaux. Aussi les empereurs de Constantinople avaient-ils eu garde de se désintéresser d'une contrée aussi précieuse. Ils dirigeaient l'élection du doge et, fidèles aux traditions byzantines, s'attachaient le nouvel élu en lui conférant le titre d'hypatos. Les Dalmates, dont Zara était le port principal, participaient au même essor économique, grâce à leurs ressources en bois de construction, et vivaient à peu près sous le même régime (1).

Depuis qu'il était maître de l'Istrie, Charlemagne se trouvait en contact direct avec ces pays et il s'intéressait volontiers à leurs affaires, ainsi qu'il apparut lors du meurtre du patriarche Jean de Grado.

Située dans une petite île qu'une simple chaussée rattachait au rivage, la ville de Grado occupait une situation très particulière. Bien qu'elle eût fait partie de l'Istrie, elle était maintenant unie à la Vénétie et son patriarche était à la fois patriarche d'Istrie et de Vénétie (2). Or, à la fin du VIII^e siècle, les Vénitiens se divisaient en deux partis : celui des doges en fonction, Jean et Maurice, qui travaillaient à rendre la dignité ducale héréditaire dans leur famille, et celui de leurs adversaires, qui groupait les tribuns Obelierius et Félix, le patriarche Jean et plusieurs citoyens de marque. Au cours de la lutte qui s'engagea, les doges dirigèrent une furieuse attaque contre Grado et, s'étant emparés du patriarche, le précipitèrent du haut d'une tour (3). Charlemagne ne pouvait demeurer indifférent à pareil crime. Lors donc qu'au mois d'août 803 le nouveau patriarche de Grado, Fortunat, après avoir vainement tenté de soulever le pays contre les assassins, se rendit auprès de lui à Salz, pour se le concilier et lui offrir « deux portes d'ivoire magnifiquement sculptées, » l'empereur l'accueillit avec une bienveillance particulière (4). Cependant il ne pouvait s'agir que d'une réception courtoise, Charlemagne étant à ce moment même en négociations avec les Byzantins. Lorsqu'il se rendit compte que ces négociations n'aboutiraient pas, il changea nettement d'attitude. Au lendemain

(1) La condition de la Vénétie et les événements dont elle fut le théâtre à cette époque sont connus, grâce à deux sources vénitiennes tardives, mais dont les auteurs ont eu à leur disposition des documents d'archives aujourd'hui disparus : la chronique de Jean Diacre (*Johannis Diaconi Chron. venetum*, M. G. H., Scriptores, t. VII, p. 1-38) composée entre 930 et 1008, et la chronique d'André Dandolo, doge de Venise de 1343 à 1354 (*Andreae Danduli Chronicon*, Rerum ital. Scriptores, t. XII, col. 3 et suiv.). Cf. Armengaud, *Histoire des rapports de Venise avec l'empire d'Orient jusqu'à la prise de Constantinople au XIII^e siècle* (Archives des missions scientifiques et littéraires, 2^e série, t. IV, 1867, p. 299 et suiv.); Kretschmayr, *Geschichte von Venedig*, t. I, 1906.

(2) Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, p. 49.

(3) *Johannis diaconi Chron. venetum*, p. 13. *Andreae Danduli Chron.*, VII, XIII (23). *Diplomata Karolinorum*, 200, 201.

(4) *Annales Melitenses priores*, p. 90.

des fêtes de Noël de l'année 805, Obelierius et Beatus, qui venaient d'être élus doges par les Vénitiens, se présentèrent devant lui à Thionville, accompagnés du duc et de l'évêque de Zara, délégués des Dalmates qu'ils avaient entraînés dans leur alliance, et Charlemagne régla souverainement les affaires de la Vénétie et de la Dalmatie (1) : tous les pays situés au fond de l'Adriatique reconnaissent désormais son autorité.

Les Byzantins réagirent vigoureusement. En 806, une de leurs flottes commandée par le patrice Nicétas remplaça les Vénitiens et les Dalmates sous leur influence, après avoir infligé une grave défaite et imposé une trêve d'une année à Pépin d'Italie. Fortunat, obligé de quitter Grado « à cause de la persécution des Grecs et des Vénitiens, » s'estima trop heureux d'obtenir du pape, sur les instances de Charlemagne, la permission d'établir son siège à Pola (2). Les doges Obelierius et Beatus rentrèrent dans le parti byzantin ; Beatus se rendit même à Constantinople pour livrer à Nicéphore l'évêque Christophe et le tribun Félix « parce qu'ils étaient du côté des Francs. » Enfin, la trêve d'un an étant expirée, une nouvelle flotte grecque commandée par Paul, préfet de Céphalonie, s'installa en 809 sur les côtes vénitiennes et dalmates et poussa l'audace jusqu'à venir attaquer la ville de Comacchio dans l'exarchat de Ravenne, d'où elle fut d'ailleurs repoussée. A la même époque se place probablement le pillage du port de Populonia, sur le littoral de la Toscie, par les Grecs de Sicile (3). On peut supposer que la conflagration fût devenue générale si le duc de Bénévent, Grimoald, qui avait succédé trois ans auparavant au prince du même nom, n'avait été un simple fonctionnaire d'origine et par surcroît un homme doux, désireux de vivre en paix avec ses voisins (4).



CARTE 17. — LA GUERRE DE VÉNÉTIE

L'on voit ici cette sorte de lac byzantin formé au début du 1^{er} siècle par le fond de la mer Adriatique, où les vaisseaux circulaient en suivant les côtes et s'insinuant parmi les îles, qui fut de 805 à 810 le théâtre de la guerre entre les Francs et les Grecs.

(1) *Annales regni Francorum*, 806.

(2) *Leonis III Epistola X*, 5.

(3) *Annales regni Francorum*, 809.

(4) Erchempert, *Historia Langobardorum Beneventanorum*, 7.

CHARLEMAGNE

A dire vrai, Byzantins et Francs se faisaient une guerre singulièrement ingrate, car les doges vénitiens se portaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, avec l'unique souci de se maintenir indépendants entre les deux adversaires. Après Charlemagne qui venait de l'éprouver à ses dépens, l'empereur grec s'en aperçut, quand en 809, Obelierius et Beatus accomplissant une nouvelle volte-face se retournèrent contre lui et obligèrent sa flotte à reprendre la mer « devant leurs embûches. » Dans ces conditions, une solution logique s'imposait aux belligérants : renouer les négociations de paix si malencontreusement interrompues six ans auparavant. Nicéphore y avait déjà pensé et il avait donné l'ordre au préfet Paul de faire à Pépin des ouvertures en ce sens. Elles n'aboutirent pas immédiatement, le roi d'Italie ayant mis à profit la trahison des doges pour se jeter en 810 sur la Vénétie qu'il soumit et la côte dalmate qu'il ravagea, jusqu'à ce que des vaisseaux grecs l'eurent contraint à s'éloigner. Cependant, le moment était venu où les armes allaient le céder à la diplomatie (1).

Lors de la mort de Pépin, survenue le 8 juillet 810, Charlemagne apprit qu'une ambassade byzantine, dirigée par le spathaire Arsafe, était partie de Constantinople pour négocier la paix avec le jeune roi. Craignant que, troublé par l'annonce de cette mort, Arsafe s'en retournât, l'empereur se hâta de le mander à Aix-la-Chapelle, où il le reçut au mois d'octobre « avec bienveillance et honneur ; » puis, après avoir constaté, tant par la lecture des lettres impériales apportées par l'ambassadeur que par ses explications verbales, qu'il ne s'agissait pas d'une vaine besogne, mais « de la paix désirée et toujours désirable, » il arrêta avec Arsafe les grandes lignes du traité, et, en l'année 811, dirigea sur Constantinople une ambassade composée de Heiton, évêque de Bâle, Hugue, comte de Tours, Aio, comte de Frioul, pour les faire approuver (2).

L'instrument diplomatique ne nous est point parvenu, mais nous en connaissons les dispositions essentielles. C'était un traité d'égal à égal, un « foedus », ayant pour objet de « faire disparaître toute cause de conflit entre les deux partis (3). » Il y avait désormais deux empires, l'empire d'Orient et l'empire d'Occident (*orientale atque occidentale imperium*), dont les chefs s'appelaient frères et s'intitulaient chacun empereur et auguste. En échange de cette concession de principe qui comblait son vœu le plus cher, Charlemagne rendait aux Grecs la Vénétie dans les limites fixées par Liutprand, déclarait intangibles les biens du doge, des évêques et des Vénitiens établis dans l'État franc, accordait à leurs marchands la liberté de commercer sur le continent. Obelierius et Beatus, dépouillés de leur dignité en punition

(1) *Annales regni Francorum*, 810. Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, 28. Cf. Armengaud, *op. cit.*, p. 323-324; Simson, *Jahrb. d. fränk. Reiches unter Karl d. grossen*, t. II, p. 416-422, 594-598.

(2) *Annales regni Francorum*, 810-811. *Lettre de Charlemagne à l'empereur Nicéphore* (*Epistola karolini avi*, t. II, p. 546-548).

(3) Eginhard, *Vita Karoli*, 16. *Lettre de Charlemagne à l'empereur Michel* (*Epistola karolini avi*, t. II, p. 555-556).

de leur perfidie, étaient exilés, l'un à Constantinople, l'autre à Zara, et Fortunat regagnait Grado. Les Francs reconnaissaient également aux Grecs la possession des côtes de la Dalmatie, de la Liburnie (Croatie) et de l'Istrie (1).

Les choses marchaient donc à souhait, quand les ambassadeurs francs arrivant à Constantinople apprirent la mort de Nicéphore, tué par les Bulgares, et l'avènement de son gendre, Michel Rhangabé (2 octobre 811). Très pieux, le nouvel empereur était aussi très pacifique. Il accueillit fort bien les envoyés de Charlemagne et, à leur départ, les fit accompagner par trois personnages de sa cour chargés de confirmer l'accord et de rechercher en mariage une princesse franque pour son fils Théophylacte : le métropolite Michel et le spathaire Arsafé, qui avaient dirigé les négociations antérieures, et un certain Théognoste (2). Reçus par Charlemagne en 812 dans la chapelle d'Aix, les ambassadeurs grecs, après avoir pris de ses mains le texte officiel du traité qui portait, outre sa souscription, celle de ses prêtres et de ses grands, « le louèrent en langue grecque » selon leur coutume et l'appelèrent du nom de basileus, lui donnant ainsi le titre réservé jusque-là aux seuls empereurs de Constantinople (3); puis à leur retour, ils passèrent par Rome où Léon III leur remit dans l'église Saint-Pierre un autre exemplaire du traité. Il ne restait plus qu'à envoyer en Orient des ambassadeurs francs pour recevoir avec le même cérémonial le texte grec du document arrêté par la chancellerie byzantine. Charlemagne désigna, au printemps de 813, Amalaire, évêque de Trèves, et Pierre, abbé de Nonantola, mais quand ils entrèrent à Constantinople, Michel venait d'être déposé et le nouvel empereur, Léon V l'Arménien, était parti à la guerre contre les Bulgares. Heureusement, Léon partageait les sentiments de son prédécesseur. Revenu dans sa capitale, il manda auprès de lui Amalaire et Pierre et leur donna deux compagnons, le spathaire Christophe et le diacre Georges, qui apportèrent solennellement à Aix l'acte de paix dûment confirmé par lui (4). Seulement, à leur arrivée, Charlemagne était mort.

Si l'empereur n'eut pas la joie suprême d'assister à la consécration définitive de la grande œuvre diplomatique et militaire à laquelle il avait travaillé pendant une douzaine d'années avec une activité sans égale, du moins mourut-il avec la satisfaction de l'avoir menée à bonne fin. Elle était même plus complète qu'il ne semble au premier abord, car en 812, pendant qu'il mettait au point le traité avec les Grecs, Charlemagne concluait avec le duc de Bénévent, par l'intermédiaire d'Adalhard, un pacte aux termes duquel Grimoald s'engageait à lui verser immédiatement 25.000 sous d'or et dans la suite un tribut annuel de 7.000 sous; d'autre part, le nord

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 15.

(2) *Annales regni Francorum*, 812. Théophane, *Chronographia*, édit. de Boor, t. I, p. 494.

(3) Cf. Gasquet, *De l'emploi du mot basileus dans les actes de la chancellerie byzantine* (*Revue hist.*, t. XXVI, 1884, p. 281-302); *L'Empire byzantin et la Monarchie franque*, p. 299.

(4) *Annales regni Francorum*, 813-814. *Leonis III Epistolæ* x, 7-8.

CHARLEMAGNE

du territoire de Chieti restait uni au royaume d'Italie (1). Ainsi la péninsule était entièrement pacifiée et rien ne paraissait capable de troubler désormais l'alliance (*societas*) ni l'amitié (*amicitia*) des deux empereurs. Grâce au « pacte de fraternité » conclu entre eux, qui fit revivre sous une forme à peine modifiée l'unanimité abolie depuis des siècles, l'empire, comme au temps des successeurs de Théodose, fut un en deux personnes : pour employer le langage du temps, les deux empereurs se trouvèrent unis en Dieu par des liens de charité et d'amour.

* * *

Tandis que Charlemagne, poursuivant un but essentiellement politique, travaillait à faire reconnaître par les empereurs byzantins son titre impérial, il ne perdait pas de vue la sécurité de ses frontières. C'est ainsi qu'au-delà des Pyrénées il développa cette marche d'Espagne destinée à protéger la Gaule méridionale contre un retour offensif des Arabes (2).

Elle constituait déjà une barrière sérieuse, mais sa tranquillité ne paraissait pas assurée tant que le camp retranché de Barcelone resterait aux mains des infidèles. Aussi chaque année les Francs lançaient-ils des colonnes dans la direction de la place, en juin pour brûler les moissons, en septembre pour détruire les vendanges. A l'instigation de Charlemagne, l'assemblée de Toulouse de 801 décida qu'une attaque en règle aurait lieu contre Barcelone, aussitôt la réunion terminée, c'est-à-dire à la fin de mai ou au début de juin. Avec ses murs flanqués de tours, ses portes bien gardées et son valeureux défenseur Zeid, la ville pouvait offrir une longue résistance, mais l'armée des chrétiens était l'une des plus redoutables qu'on eût jamais vues. Elle comprenait des Aquitains, des Bourguignons, des Provençaux, des Goths de Septimanie et des Basques. La présence de Béra le goth et de Loup Sanche le basque, à côté de Guillaume de Toulouse, de Rostaing de Gironne, du porte-étendard royal Hadémar, des comtes Bigo, Hildebert, Héripert, Luitard, Isembard, témoigne de l'élan qui entraînait toutes les populations de la Gaule méridionale vers les ennemis de leur repos et de leur religion. Cet élan se retrouva dans l'attaque. Tandis que Rostaing investissait Barcelone, le roi Louis demeurait à Roussillon avec les réserves et Guillaume de Toulouse se postait avec Hadémar sur la route de Saragosse, afin d'arrêter les troupes que l'émir de Cordoue, El Hakem, ne manquerait pas d'envoyer pour délivrer les assiégés. L'armée arabe de secours se rendant compte de son impuissance se retira, ce qui permit à Louis et à Guillaume de rejoindre le gros des assiégeants, et, au bout de sept mois, Barcelone affamé se rendait au roi d'Aquitaine, qui solennellement y entra et alla

(1) *Annales regni Francorum*, 812, 814. Erchempert, *Hist. Langob. Benev.*, 5. Paschase Radbert, *Ex vita Adalhardi*, 29.

(2) Voir ici, outre les *Annales royales*, la *Vita Hludowici* du soi-disant Astronome, 13-18.

rendre grâce à Dieu en « l'église de la sainte et très victorieuse Croix (1). »

Dans son ardent désir d'assurer le succès de l'opération, Charlemagne avait envoyé des renforts sous la conduite du prince royal Charles, mais arrivé à Lyon, celui-ci apprit la reddition de la place et s'en retourna. Quelque temps après, le comte Bigo se présentait à Aix-la-Chapelle pour remettre à l'empereur le butin du siège et Zeid prisonnier. Après avoir reçu publiquement l'envoyé de son fils et remercié la Providence de cette nouvelle faveur, Charlemagne le prit à part, afin d'entendre de sa bouche le récit détaillé du glorieux exploit, dont il avait été l'un des principaux acteurs. Pendant ce temps, le roi d'Aquitaine rentrait chez lui, après avoir mis une garnison dans Barcelone et fait de son territoire un nouveau comté confié à Béra.

La chute de Barcelone donnait aux Francs un précieux boulevard, qui non seulement protégeait leur conquête contre un retour offensif de l'ennemi, mais constituait une base d'opérations éventuelle à travers les pays au Nord de la Basse-Ebre demeurés aux mains des infidèles. Aussi bien la guerre se ralentit sensiblement, et tandis qu'un brave officier, le comte Auréolus, tenait en respect les garnisons musulmanes de Saragosse et de Huesca, le roi d'Aquitaine mit à profit la tranquillité relative dont jouissait la jeune marche pour perfectionner ses moyens de défense.

Il semble qu'il y ait eu dans les premières années du IX^e siècle, sur son territoire ainsi qu'en Septimanie et même en Provence, un nouvel afflux d'Espagnols désireux de se soustraire « à l'inique oppression et au joug très cruel que la race des Sarrasins, ennemis de la chrétienté, faisait peser sur leurs têtes, » qui constituèrent sur la frontière pyrénéenne une classe de propriétaires libres intéressés à sa défense et chargés d'y contribuer. Dans un acte promulgué par Louis un an après la mort de son père, mais qui se réfère à un état de choses antérieur, il est dit que les nouveaux colons ne doivent pas seulement aller à l'armée avec les comtes, mais participer « aux espionnage et surveillance qui constituent le service de garde. » D'autre part, Charlemagne, désireux de ménager ces précieux sujets, exige que les comtes ne les accablent pas d'impôts ni ne cherchent à les dépouiller contre toute justice de la terre qu'ils ont fertilisée par leur labeur, tant qu'ils demeureront fidèles (2).

Malgré les progrès ainsi réalisés, tout danger, cependant, n'avait point disparu, car depuis la chute de Barcelone, la place de Tortose à l'embou-

(1) Ermold le noir, *In honorem Hludowici*, I, vers 67 et suiv. *Vita Hludowici*, 13. *Chron. Moissiac.*, 801. Cf. Tykocinski, *Quellenkritische Beiträge zur Geschichte Ludwig des Frommen*, diss., Leipzig, 1898, p. 2-22, et, contre la chronologie traditionnelle, sans entraîner la conviction : Auzias, *Les sièges de Barcelone, de Tortosa et de Huesca*, 801-811 (Annales du Midi, 1936).

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 76, 132, 133. Ce dernier acte précise les centres de colonisation, par le fait même qu'il doit en être tiré sept exemplaires qui seront déposés à Narbonne, Carcassonne, Roussillon, Ampurias, Barcelone, Gironne, Béziers. Il est remarquable que, dans ce mode de tenure très particulier nommé « adprisio, » la terre défrichée est héréditaire dans la famille des défricheurs, mais reste considérée comme bien royal. (Imbart de la Tour, *Questions d'Histoire sociale et religieuse*, p. 41 et suiv.).

chure de l'Ebre, fortement appuyée sur le fleuve et munie de solides avancées, constituait pour l'ennemi une nouvelle base d'opérations et, à l'autre extrémité des Pyrénées, la Navarre et Pampelune restaient soumises aux Musulmans. En 806, à la suite d'événements que nous ignorons, la Navarre et Pampelune engagèrent leur foi à Charlemagne et, pendant l'été de 809, Louis d'Aquitaine, après en avoir conféré avec son père, organisa une grande expédition contre Tortose. Parti de Barcelone avec Béra, Borel, Hadémar, le jeune roi enleva Tarragone après un brillant combat et, incendiant les châteaux et localités échelonnées le long de sa route, parvint sous les murs de Tortose où il s'installa, tandis qu'une partie de ses troupes, se défilant grâce à l'obscurité créée par la nuit et les bois, cherchait à passer l'Ebre au-dessus de la ville afin de la tourner. Malheureusement, les Arabes avertis se portèrent en avant et les Francs, cernés comme à Roncevaux dans une étroite vallée « bordée de montagnes hautes et abruptes, » s'échappèrent à grande-peine, entraînant le reste de l'armée dans une retraite précipitée (1). La dévastation du pays compensa médiocrement cet échec et, pour comble d'infortune, à la fin de la même année, le gouverneur arabe de Saragosse et de Huesca, Amruis ben Jussef, profita de la mort du comte Auréolus pour mettre garnison dans ses châteaux. Sans doute, Amruis, un de ces mépris soucieux uniquement de faire fortune, comme il y en avait beaucoup dans la région limitrophe de la France et de l'Espagne (2), promit de se rendre à une entrevue avec « les gardiens de la marche » et d'y faire soumission à Charlemagne avec tous les siens, mais cet engagement ne fut pas tenu.

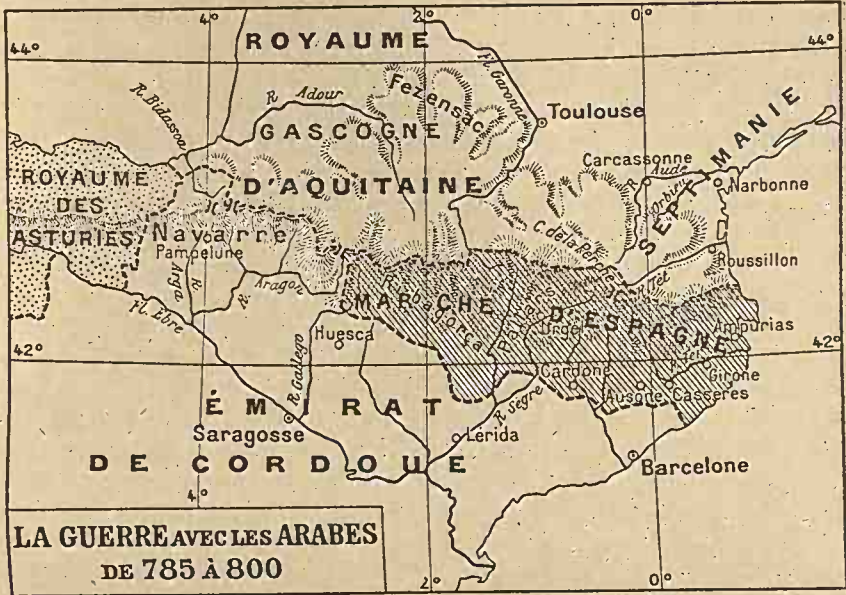
L'empereur fut profondément ému d'une mésaventure qui lui rappelait le plus pénible de ses souvenirs de guerre, et de son côté Louis se sentit humilié. Désireux de prendre sa revanche, le jeune roi prépara dès l'année suivante (810) une nouvelle expédition, mais son père jugeant sa présence indispensable en Aquitaine ne lui permit pas de la conduire et désigna pour le remplacer un missus de son choix, Ingobert. Celui-ci tint conseil à Barcelone avec Béra et les autres familiers de la guerre espagnole. Malheureusement, ces officiers avaient l'imagination peu fertile : ils renouvelèrent purement et simplement la manœuvre de l'année précédente, et l'issue fut exactement la même. Les Arabes, accourus à la rencontre des troupes envoyées pour tourner Tortose, engagèrent une bataille qui dura jusqu'au moment où « l'ombre envahit la terre et les lumières des étoiles s'allumèrent dans le ciel » et subirent de grosses pertes, mais les Francs durent lever le siège (3). Charlemagne en éprouva quelque découragement, car, au mois d'octobre de la même année, on le voit recevoir à Aix des ambassadeurs d'El-Hakem et conclure avec lui une paix, dont nous savons seulement qu'elle

(1) *Annales regni Francorum*, 809; *Vita Hludowici*, 14. L'Astronome, qui a laissé le seul récit du siège de 809 que nous possédions, cherche à dissimuler la défaite des Francs, mais la vérité éclate entre les lignes.

(2) Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, p. 119.

(3) *Vita Hludowici*, 15, avec la même critique que pour le siège de 809.

eut pour conséquence la libération du comte Henri capturé par les Arabes au cours des guerres et la disgrâce d'Amruis. En vérité, il n'oubliait pas Tortose. L'an 811, Louis d'Aquitaine se présenta de nouveau devant ses murs avec une armée renforcée par un contingent de troupes franques et munie de puissantes machines de guerre, et cette fois il triompha. La ville abandonna toute résistance, après un siège de quarante jours environ, et ses clefs furent portées par le vainqueur à Charlemagne qui en manifesta une grande joie. Le roi d'Aquitaine aurait voulu s'emparer aussi de Huesca,



CARTE 18. — LA GUERRE D'ESPAGNE APRÈS L'AN 800

En comparant cette carte avec la carte 12, on constate que Barcelone a été occupé par les Francs, ainsi que la route du littoral jusqu'à Tortose, et que la brèche ouverte entre le royaume des Asturies et la marche d'Espagne primitive a été fermée, grâce à la soumission de la Navarre. Ainsi, au sud des Pyrénées, une barrière ininterrompue s'étend de la mer Méditerranée à l'Océan Atlantique, entre l'Empire franc et l'Émirat de Cordoue.

où Amruis avait trouvé un refuge : à l'automne de l'année 812, le missus impérial Héribert mit le siège devant la place, mais les Francs durent se retirer après un combat indécis.

A ce moment, les Basques s'agitaient d'une manière inquiétante. L'été de 813 venu, Louis se rendit à Dax où, après quelque résistance, les rebelles vinrent implorer leur pardon; puis il descendit jusqu'à Pampelune, afin d'arrêter diverses mesures « concernant ses intérêts publics et privés. » Il rentra ensuite en Aquitaine, évitant dans la traversée des monts un piège que les Basques lui avaient préparé « avec leur esprit de ruse accoutumé. »

On peut dire en somme que, pendant la dernière partie du règne de Charlemagne, la guerre fut permanente au-delà des Pyrénées et pleine de diffi-

cultés. Sur ce sol rocheux et couvert de forêts, entaillé par les affluents de l'Èbre de profondes vallées dont les étranglements étaient commandés par des châteaux vaillamment défendus, les Francs ne s'avancèrent que pas à pas, au prix de douloureux échecs, et, quand Eginhard, résumant les conquêtes de l'empereur dans cette région, dit « qu'il occupa toute la chaîne des Pyrénées et le pays jusqu'à l'Èbre, » il exagère, tout comme cet autre écrivain franc selon lequel la chute de Tortose fit craindre aux Arabes le même sort pour toutes leurs villes (1). Au lendemain de ses derniers accroissements, la domination franque n'atteignait l'Èbre qu'en deux points, dans la haute vallée du fleuve grâce à la soumission des Navarrais, à son embouchure par la prise de Tortose (2). On aurait tort cependant de mésestimer les résultats obtenus. L'occupation du littoral espagnol jusqu'à cette dernière place avait heureusement consolidé la puissance militaire de la marche et, depuis qu'elle était, par la Navarre, en contact direct avec le royaume des Asturies, l'émirat de Cordoue se trouvait séparé de l'empire franc par une large zone de pays chrétiens se développant sans interruption de la mer Méditerranée à l'Océan Atlantique.

Cependant l'émirat de Cordoue ne constituait pas seulement une puissance continentale. Dans ses ports et arsenaux d'Almería et de Carthagène étaient concentrées des forces navales importantes et les grandes îles de la Méditerranée occidentale, jadis partie intégrante de l'empire byzantin, maintenant abandonnées à elles-mêmes, encore que la Sardaigne fût rattachée théoriquement au thème de Sicile, se trouvaient livrées à ses attaques. Embarqués avec leurs petits chevaux, qui une fois descendus à terre leur servaient de montures, les Arabes pourchassaient au loin les habitants et ceux qu'ils réussissaient à capturer étaient vendus comme esclaves. Protecteur des Baléares depuis 799, Charlemagne ne pouvait se désintéresser du péril qui menaçait ces populations chrétiennes et risquait de compromettre la sécurité de ses propres États, en assurant aux infidèles une base d'opérations contre les côtes de France et d'Italie. En même temps qu'il combattait sur terre pour la consolidation de sa marche d'Espagne, il engagea sur mer une lutte acharnée pour la défense des îles méditerranéennes (3).

La Corse en fut le principal théâtre. Au début du ix^e siècle, les Arabes qui s'y approvisionnaient d'esclaves et de bois pour construire leurs vaisseaux, la pillèrent à plusieurs reprises. Vivement pressé par le pape posses-

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 15; *Vita Hludowici*, 16. — Longnon (*Atlas historique*, pl. V, et texte, p. 55) a commis la faute, qu'a su éviter Spruner-Menke (*Händails f. die Gesch. des Mittelalters*, Vorbemerkungen, p. 10, et pl. 3, 15) de suivre Eginhard et de considérer comme tributaire de l'État franc toute la partie du territoire espagnol située entre l'Èbre et les Pyrénées qui n'entrait pas dans la marche, y compris Huesca et Lérida.

(2) Encore s'est-on demandé si cette ville avait été vraiment occupée.

(3) Sur ces événements, les lettres de Léon III (*Leonis III papa Epistola X*) apportent de précieux renseignements. Cf. Lokys, *Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern bis zum Tode Ludwig II*, Heidelberg, 1906; Dove, *Corsica und Sardinien in den Schenkungen an die Päpste* (Sitz. ber. d. philos.-phil. u. hist. Klasse d. Akad. z. München, 1894).

seur dans l'île d'importants patrimoines, l'empereur résolut d'agir contre « ces Maures odieux. » En 806, une flotte armée par Pépin d'Italie les chassa de Corse, mais l'un de ses chefs, Hadumar, comte de Gênes, fut tué. L'année suivante, les pirates étant revenus, Charlemagne envoya contre eux le connétable Burchard, qui les contraignit à se retirer après un combat naval où ils perdirent treize vaisseaux et un grand nombre d'hommes. Cependant leur retraite n'avait rien de définitif, car en 808 Léon III, écrivant à Charlemagne qu'il se préoccupe d'assurer avec Pépin la défense des côtes italiennes contre les païens, paraît, en ce qui concerne la Corse, s'en remettre à l'empereur (1). Aussi bien les années suivantes sont-elles marquées par un retour offensif des Arabes. Le 7 avril 809, jour de Pâques, ils saccagent une ville dont le nom est resté inconnu et n'y laissent en fait d'habitants que l'évêque, quelques vieillards et des malades; en 810, ils ravagent l'île par deux fois et « l'ayant trouvée sans défense » la soumettent presque entièrement. La Sardaigne a sa part de ces infortunes. Les Arabes qui se heurtèrent en 807 au connétable Burchard arrivaient d'elle « en droite ligne, » après avoir engagé dans ses parages une bataille où succombèrent 3.000 d'entre eux; de même, « la grande flotte de toute l'Espagne » qui subjuga la Corse en 810:

La guerre navale n'atteignit cependant toute son intensité que lorsque Ibrahim ben Aglab, mettant fin à l'anarchie qui régnait dans l'Afrique du nord conquise par l'Islam, y eut fondé sous la suprématie du calife de Bagdad, Haroun al Raschid, la dynastie des Aglabites. Rapidement en effet il se créa une armée et une flotte et, des ports de Tunis et de Sousse, lança ses vaisseaux à travers la mer, où ils se rencontrèrent avec ceux des Arabes espagnols (2). En 812, la conflagration devient générale. Malgré l'arrivée d'une flotte grecque commandée par un patrice, à laquelle se sont joints des vaisseaux de Gaète et d'Amalfi, les îles de Lampédouse, Ponza et Ischia, sont pillées par les Sarrasins d'Afrique qui s'en retournent avec du butin et des prisonniers. Le bruit courant qu'une flotte partie d'Afrique et d'Espagne s'appête à désoler l'Italie, Léon III met les côtes de la mer Tyrrhénienne en état de défense et l'empereur envoie son cousin Wala l'assister jusqu'à ce que la sécurité soit revenue. En même temps, Charlemagne écrit au patrice de Sicile, Georges, pour s'entendre avec lui contre l'ennemi commun. Le patrice croit mieux faire en concluant avec le calife de Bagdad une trêve de dix ans; mais ni le gouvernement omayade de Cordoue, ni le gouvernement aglabite n'en tiennent compte et tandis qu'au mois de juin 813, les Sarrasins d'Afrique voguant vers la Sardaigne avec une flotte de cent vaisseaux sont engloutis par la tempête au large de l'île, les Arabes d'Espagne ramènent de Corse plus de 500 captifs et un abondant

(1) *Leontis III Epistola X, 1.*

(2) *Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aglabites et de la Sicile sous la domination musulmane*, texte arabe d'Ibn-Khaldoun et traduction française avec Introd. par Noël des Vergers, 1841, p. XVI-XX. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. I, 1888, p. 267 et suiv.

CHARLEMAGNE

chargement. Arrêtés devant Majorque par Irmingar, comte d'Ampurias, et obligés de rendre leurs prisonniers, ils se dédommagent en pillant Civita-Vecchia et Nicé et en se jetant sur la Sardaigne d'où ils sont repoussés par les habitants (1).

Les opérations contre les Arabes sur le front de mer ont été en somme, comme sur le front de terre, extrêmement pénibles, et elles ne profitèrent guère aux îles, dont les populations vécurent alors d'atroces années; mais les côtes de France et d'Italie furent à peu près épargnées. Pour obtenir ce résultat, Charlemagne eut recours à des mesures plus proprement défensives. Le littoral de l'empire sur la Méditerranée fut protégé par des postes établis aux bons endroits; des sommes importantes furent consacrées à l'amélioration du sort des chrétiens vivant dans l'Afrique du Nord et au rachat des prisonniers faits par les infidèles; enfin fut signé en 812 avec El Hakem un nouveau traité de paix, rompu d'ailleurs trois ans après « comme inutile (2). »

* * *

La protection des provinces méridionales de l'empire et du bassin méditerranéen contre les incursions sarrasines ne constitue qu'une partie de l'œuvre défensive accomplie par Charlemagne après l'an 800. Dans le même temps, l'empereur s'efforça de garantir ses frontières du Nord et de l'Est contre la menace simultanée et parfois combinée des Slaves et des Danois.

Parmi les Slaves de l'Ouest, les Abodrites, que l'empereur avait achevé de gagner en élevant leur chef Drosuk à la royauté, étaient déjà soumis, ainsi que les Wilzes et les Sorabes, mais les Bohémiens n'avaient pas encore été touchés. Obéissant aux ordres de son père, le prince Charles dirigea contre eux en 805 une expédition importante. Trois armées pénétrèrent en Bohême; l'une composée de Saxons et de Slaves, probablement des Abodrites et des Wilzes, par l'Erzgebirge; une autre, recrutée parmi les Francs orientaux, par le Böhmerwald; la troisième, formée des contingents de « toute la Bavière, » par le Sud. La concentration se fit dans la vallée de l'Eger et la marche en avant commença, mais les Bohémiens se retirèrent sans combattre au fond de leurs forêts, et les Francs, après avoir ravagé et incendié le pays pendant quarante jours, manquant de vivres pour eux et de fourrage pour leurs chevaux, battirent en retraite. Une nouvelle armée envoyée l'année suivante, où figuraient des Bavaois, des Alamans, des Bourguignons, ne rencontra encore que le vide et, après avoir pillé une partie d'ailleurs étendue du territoire ennemi, elle fut heureuse de repartir « sans avoir subi de grands dommages (3). »

(1) *Annales regni Francorum*, 812, 813. *Leonis III Epistolæ* X, 6, 7.

(2) *Annales regni Francorum*, 812, 815. Eginhard, *Vita Karoli*, 17, 27. Un cas de rachat de chrétiens par Charlemagne nous est connu, celui de moines capturés en 806 par les Sarrasins dans l'île de Pantellaria et vendus en Espagne.

(3) *Annales mettenses priores. Chron. Moissiacense*, 805. *Ann. regni Francorum*, 805, 806.

Les conséquences de ce demi-échec se firent durement sentir. Déjà avant la seconde campagne de Bohême, les Sorabes s'étaient mis à s'agiter et, après les fêtes de Pâques 806 (12 avril), le prince Charles avait occupé leur territoire jusqu'à ce qu'ils lui eussent promis de servir « le seigneur et pieux empereur » et livré les otages qu'il voulait. En 808, il dut recommencer la même opération chez les Linons et revint, laissant plusieurs des siens sur le terrain (1). La même année, les Wilzes repris par leur vieille haine contre les Abodrites se soulevèrent à leur tour, mettant à profit l'entrée en scène des Normands (2).

Les historiens francs les appellent indifféremment Normands ou Danois, de même qu'ils désignent leur pays sous le nom de Normandie ou Danie. La région habitée par eux correspondait en effet au Danemark actuel prolongé jusqu'à l'Eider où il confinait à la Saxe Transalbiennne, mais il englobait aussi la partie de la Suède constituée par la Scanie, le Halland et le Bleking, ainsi que la Norvège méridionale (Westarfolda). Cette position sur la mer avait fait des Normands un peuple de navigateurs; ils possédaient quantité de vaisseaux à faible tirant d'eau, grâce auxquels ils pouvaient remonter le cours des fleuves, et plusieurs ports, dont deux nous sont connus : au Sud du Jutland, Sliesthorp (Schleswig) à la fois port et marché; dans un lieu inconnu, Réric; où s'acquittaient les droits de douane (3). Mais les Normands ne se contentaient pas d'entretenir un commerce régulier, notamment avec les Frisons qu'ils rencontraient dans l'île d'Héligoland : usant des facilités d'accès que leur offraient les embouchures des fleuves et les îles du littoral germanique, ils se livraient aussi à la piraterie. Bien qu'ils combattissent surtout à pied, ils avaient de la cavalerie et, comme les Sarrasins sans doute, embarquaient des chevaux. Les écrivains francs les représentent avec de longs cheveux, des traits agréables et une haute stature, agiles et bien armés, véritables habitants des mers qu'ils parcourent sur leurs barques, en quête de bombance (4). Cette race belle et vigoureuse, avide de jouissances, nullement grossière, était par surcroît bien gouvernée. La Normandie avait à sa tête un roi, assisté d'une aristocratie qui lui fournissait des administrateurs, des diplomates, des généraux.

Charlemagne n'eut d'abord pas à se plaindre des Normands. Sans doute ils avaient recueilli Witikind au temps des guerres de Saxe, mais ils s'étaient bornés à lui donner asile et ne l'avaient point secouru en hommes; des ambassades pacifiques furent même échangées à cette époque entre Charlemagne et le roi danois Siegfried. Le sol du pays était-il devenu insuf-

(1) *Annales regni Francorum et Chron. Moissiac.*, 806, 808.

(2) Walter Vogel, *Die Normannen und das fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie* (799-811), Heidelberg, 1906. Favre, *Eudes comte de Paris et roi de France*, 1893.

(3) D'après un échantillon trouvé dans le Westfolden, les bateaux normands mesuraient une vingtaine de mètres de longueur et avaient seize rangs de rameurs avec en outre un mât portant une voile carrée; ils auraient été montés par quarante hommes environ.

(4) *Theodulfi Carmina*, VII, vers 27. Ermold le Noir, *In honorem Hludowici*, IV, vers 11-18. Sur l'armement des Normands, voir Favre, *op. cit.*, p. 207-217.

CHARLEMAGNE

fisant pour nourrir une population surabondante, en tout cas la situation changea vers la fin du VIII^e siècle. Alors en effet les Normands étendirent leurs pirateries jusqu'à l'Océan Atlantique et, bien qu'en 799 un certain nombre d'entre eux aient péri au cours de débarquements dans les îles du littoral aquitain et que plusieurs de leurs bateaux aient été coulés, cette irruption de « vaisseaux païens, » dont l'Angleterre fut également victime, produisit sur le peuple chrétien « qui n'en avait jamais ouï parler anciennement » une profonde impression (1).

Charlemagne se hâta de prendre des précautions contre ces dangereux arrivants. Lorsqu'au milieu de l'an 800 il parcourut les côtes de la Manche jusqu'à Rouen, ce fut pour les mettre en état de résister aux Normands; de même quand, au début de 802, il ordonna de tenir prêts des vaisseaux tout le long du littoral et menaça de fortes amendes les riverains qui négligeraient de marcher à l'ennemi (2). Cependant il n'y eut point d'hostilité déclarée jusqu'en 804 où l'empereur, ayant fait don de la Saxe transalbinne à ses alliés Abodrites, se trouva par eux en contact direct avec les Normands. Non content de donner asile à des transfuges, probablement saxons, le roi danois Godefried, qui avait succédé à Siegfried, se rendit alors à Sliethorp « avec sa flotte et toute sa cavalerie » et, bien qu'il eût promis à Charlemagne établi non loin de là, à Hollenstedt, de venir causer avec lui, il n'en fit rien; puis quatre ans après, favorisé par l'agitation qui se manifestait chez les Slaves du voisinage, il ouvrit franchement les hostilités et « la guerre normande » commença.

Associé aux Wilzes ainsi qu'aux Smeldinges et aux Linons, Godefried pénétra chez les Abodrites, chasse leur roi Drosuk, pend un de leurs ducs, leur enlève plusieurs châteaux, détruit quelques-unes de leurs cités et impose tribut aux deux tiers de leur nation. Quand Charlemagne revenant de Nimègue où il a passé les fêtes de Pâques 808 (16 avril) apprend à Aix-la-Chapelle ces événements, il se hâte d'envoyer son fils Charles à la tête d'une forte troupe de Francs et de Saxons pour arrêter les Normands, au cas où ils voudraient envahir la Saxe; mais Godefried, durement éprouvé par sa campagne et la perte de son neveu Réginald, « le premier des Danois après lui, » retourne dans ses États, si bien que le prince royal peut piller à son gré les terres des Smeldinges et des Linons. Il semble qu'à ce moment l'ambition du souverain danois se borne à sauvegarder l'intégrité de son royaume contre les Francs, car rentré chez lui, il fait évacuer le port de Réric par les marchands et creuser de la Baltique à la mer du Nord, en suivant la rive droite de l'Eider, un retranchement muni d'une seule porte pour le passage des chars et des cavaliers, qu'il met sous bonne garde (3). Il pense même à

(1) « Ereptio, antiquis ignota temporibus populo christiano. » *Alcuini Epistola*, 184.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 34, c. 13^a, 13^b.

(3) *Annales regni Francorum*, 808. *Chronicon Moissiacense*, 808. Contrairement à l'opinion de Waitz adoptée par Simson, il s'agit bien de l'Eider actuelle et non de la Treene ou d'un cours d'eau situé encore plus au nord (Vogel, *op. cit.*, p. 55, note 1).

négociier et, en 809, propose à Charlemagne, par l'intermédiaire de marchands danois ou francs, une conférence destinée à mettre un terme au différend entre les deux peuples. La conférence formée de grands se réunit à Badensliot (Beienfleth) au-delà de l'Elbe, mais n'aboutit pas, et Drosuk ayant avec le concours d'une bande de Saxons ravagé le territoire des Wilzes et des Smeldinges, Godefried le fait assassiner à Réric où il a été attiré par ruse. Alors, imitant la conduite de son adversaire, l'empereur envoie le comte Egbert construire sur les bords de la Stôr, affluent de droite de l'Elbe, dans un emplacement soigneusement choisi, une ville fortifiée qui reçoit une forte garnison « tirée tant de la Gaule que de la Germanie » avec toutes les armes et tous les approvisionnements nécessaires. Elle est appelée Esesfeld (Itzehoe) et Egbert en assure la garde avec des comtes saxons (mars 810) (1).

Le spectacle des Normands et des Francs retranchés, les uns derrière leur mur, les autres à l'abri de leur château, dans l'attente des événements, ne manque pas de pittoresque, mais cette attente fut de courte durée. Bientôt Godefried envoyait en Frise 200 vaisseaux qui ravagèrent les îles et imposèrent aux habitants un tribut de cent livres d'argent; le bruit courut même que, grisé par ses succès, rêvant de réduire toute la Germanie en sa puissance, le roi des Normands revendiquait la Saxe et la Frise et se vantait d'arriver bientôt devant Aix-la-Chapelle avec une armée considérable (2). A ces nouvelles, Charlemagne retrouva tout l'entrain de sa jeunesse. L'été venu, il quitta son palais afin de prendre la direction effective des opérations. Tandis que ses missi couraient de tous côtés pour rassembler des troupes, il prescrivit de construire des vaisseaux afin de barrer l'embouchure des fleuves de Gaule et de Germanie, et ordonna au roi Louis, prêt à partir pour la guerre d'Espagne, de rester en Aquitaine afin de surveiller l'exécution de ces mesures sur la Seudre, la Garonne et le Rhône; puis, à la tête de son armée concentrée à Lippeham, il se dirigea vers l'Est à marches forcées, accompagné de son fils aîné. Il n'eut pas besoin d'aller très avant. A son camp de Verden, au début du mois d'août 810, il apprit que les Normands avaient évacué la Frise et que Godefried avait été tué par un de ses officiers (3).

C'étaient d'heureuses nouvelles; car à la suite d'une terrible épidémie qui sévit alors dans l'Europe entière, tous les bœufs de l'armée franque avaient péri, et Charles avait hâte de rentrer à Aix-la-Chapelle où des ambassades arrivaient de Constantinople et de Cordoue « pour faire la paix. » Il y revint au mois d'octobre, après avoir donné aux Abodrites un nouveau roi de son choix. Quelque temps après, le neveu et successeur de Godefried, Hemming, partisan d'une entente, soit qu'il y fût

(1) *Annales regni Francorum*, 809, 810. *Chronicon Moissiacense*, 809, 810.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 14.

(3) *Annales regni Francorum*, 810, 811. *Vita Hludowici*, du s. d. Astronome, 15. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 64, c. 16 (De materia ad naves faciendas).

CHARLEMAGNE

enclin naturellement, soit que les préparatifs militaires de Charlemagne l'eussent effrayé, accepta de conclure un armistice en attendant l'ouverture des négociations définitives. Celles-ci ne commencèrent qu'au printemps de 811, l'hiver très rude ayant interrompu jusqu'à la fin de mars les communications, mais elles aboutirent rapidement. Les représentants des deux souverains, au nombre de douze de part et d'autre, choisis parmi les plus illustres de chaque nation, avaient à leur tête, pour les Francs, Wala, cousin germain de l'empereur, pour les Danois, les propres frères du roi. Réunis sur les bords de l'Eider, à un endroit demeuré inconnu, « ils jurèrent réciproquement la paix selon leurs rites et coutumes. » Mais Charlemagne ne se fiait qu'à demi aux promesses de son adversaire. Au mois d'octobre 811, il se rendit à Boulogne et à Gand pour visiter la flotte qu'il avait ordonné de constituer l'année précédente et qui s'y trouvait en partie rassemblée, fit restaurer et rallumer le phare de Boulogne, et publia dans cette ville un capitulaire où il invitait les seigneurs à se présenter en cas d'appel avec leurs navires bien équipés (1). Cette attitude énergique porta ses fruits. Quand, sa tournée finie, l'empereur rentra vers le milieu de novembre à Aix-la-Chapelle, il vit arriver les envoyés d'Hemming « apportant des présents de leur maître et des paroles de paix. »

Il est vrai que le chef normand mourut vers la fin de l'année 811, mais les troubles sanglants provoqués par sa succession, au cours desquels auraient succombé 10.940 guerriers, furent plutôt favorables à Charles. Les vainqueurs, Hériold et Regenfried, désireux d'éviter toute complication extérieure, envoyèrent en 813 à la frontière de la Saxe et du Danemark seize de leurs grands, qui s'y rencontrèrent avec autant de hauts personnages francs et saxons et jurèrent la paix. L'année n'était pas terminée que les deux rois étaient renversés et que les Normands débarquant en Frise enlevaient des hommes, des femmes et un nombre butin; du moins Hériold et Regenfried réfugiés chez les Abodrites se placèrent sous la protection de Charlemagne, qui leur fit de riches présents et leur promit son concours pour récupérer leurs États (2).

Cependant, les Slaves n'étaient pas épargnés. En 811, le pays des Linons fut pillé et, l'année suivante, trois armées marchèrent contre les Wilzes, qui se hâtèrent de livrer des otages et de faire soumission. A la fin du règne de Charlemagne, on les voit figurer à côté des Abodrites et des Sorabes, parmi les peuples tributaires des Francs (3).

La défense active de la ligne de l'Elbe avait réussi à fixer sur leur propre territoire les peuples ennemis de l'Empire, mais il importait de sauvegarder l'avenir dans la mesure du possible. Poursuivant son idée de créer partout une barrière infranchissable entre ses ennemis et lui, Charlemagne fortifia solidement cette frontière qu'il s'efforçait de garantir par les armes. A cet

(1) *Annales regni Francorum*, 811. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 74, c. II.

(2) *Annales regni Francorum*, 811-813. Chron. Moissiac., 811-813.

(3) Eginhard, *Vita Karoli*, 15.

effet, ses officiers édifièrent sur son ordre quatre châteaux : deux en 806, l'un sur la rive droite de l'Elbe moyen en face de Magdebourg, l'autre sur



CARTE 19. — LA DÉFENSE DE LA FRONTIÈRE ORIENTALE DE L'EMPIRE.

On a marqué d'une étoile les châteaux établis par Charlemagne pour garantir la sécurité de l'Empire contre les Normands et les Slaves de l'Ouest, et souligné d'un trait les localités au-delà desquelles il était interdit aux marchands de s'avancer. La nouveauté du système ainsi créé apparaît encore mieux si on se reporte à la carte 14.

la rive droite de la Saale, à Halle; deux en 808 sur l'Elbe inférieur, dont l'un probablement à Hohbuoki. Ces forteresses, auxquelles il convient

CHARLEMAGNE

d'ajouter celle d'Eselsfeld bâtie en 809, vinrent compléter un système de protection générale élaboré dès l'année 805, qui jalonnait la route de la mer du Nord au Danube, depuis le Bardengau jusqu'à Lorch, par une série de places : Bardowiek, Scheessel, Magdebourg, Erfurt, Hallstadt, Forchheim, Pfreimt, Ratisbonne, au-delà desquelles les marchands francs ne devaient pas s'aventurer, et la partageait en cinq secteurs dont les comtes Hredi, Madelgaud, Aiton, Audulf et Werner eurent la surveillance (1). La puissante zone défensive ainsi dressée contre les Normands et les Slaves de l'Ouest se soudait vers le Sud à la Bavière demeurée un grand commandement militaire sous les ordres d'Audulf, le successeur de Gérold. Enfin, en avant de la Bavière et de son annexe, la Carinthie, on rencontrait maintenant, sous le nom de *lines avaricus* ou *lines panonicus*, une marche analogue à la marche d'Espagne qui, s'enfonçant comme un coin entre les Slaves de l'Ouest et ceux du Sud, formait au centre de l'Europe un véritable glacis.

Sa base était constituée par un petit territoire entièrement germanisé compris entre la Traun et le Wienerwald : la future Ostmark. Au-delà, elle s'étendait sur la majeure partie de l'ancien royaume des Avars, dont les derniers débris, cantonnés sur la rive gauche du Raab, entre Petronell (l'ancien Carnuntum) et Stein am Anger près de Sawar (l'ancien Sabaria), vivaient sous un khan chrétien appelé Théodore, qui prit, en recevant le baptême, le nom d'Abraham (2). Dans cette « vaste plaine d'Orient, » dont la dépression du lac Balaton occupé le centre et que les Francs avaient transformée en désert, les colons bavarois et slaves, auxquels se mêlèrent sans doute quelques éléments Avars restés sur place, ne cessèrent d'affluer et de multiplier. Charlemagne établit, pour les administrer, un comte de la frontière (*comes confinii*), sous les ordres duquel figurèrent des chefs indigènes ayant autorité sur leurs compatriotes (3). La tâche de ce haut fonctionnaire chargé de faire régner la paix dans un pays habité par des races diverses et que de vieilles haines séparaient n'était point facile. En 811, Charlemagne dut envoyer une armée « pour mettre fin aux démêlés entre les Avars et les Slaves, » et les chefs des deux peuples furent invités à se rendre auprès de lui à Aix-la-Chapelle (4).

Cependant, il y avait nécessité de tenir en respect les groupements de Slaves croates situés entre la Drave et la Save et sur la rive droite de ce dernier fleuve jusqu'au Verbas, ainsi que dans la Liburnie et la Dalmatie intérieures qui relevaient, nominalement au moins, de Charlemagne (5). Le comte Aio, qui avait succédé à Eric dans le comté de Frioul, exerça la

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 44, c. 7. Cf. Lipp, *Das fränkische Grenzsystem unter Karl d. grossen*, p. 34 et suiv.

(2) *Annales regni Francorum*, 805.

(3) *De conversione Bagoariorum et Carantanorum libellus*, 10. Cf. Riezler, *Geschichte Baierns*, t. I, p. 185-186. La fonction fut occupée successivement par les comtes Goteran et Werner.

(4) *Annales regni Francorum*, 811.

(5) Eginhard, *Vita Karoli*, 15.

surveillance sur ces contrées, probablement avec l'assistance du comte Cadolah, qui apparaît peu après la mort de Charlemagne sous le titre de « comte et préfet de la marche de Frioul. » Alors l'empire franc se trouva garanti contre les Slaves par une ligne de défense ininterrompue allant de la mer du Nord à l'Adriatique.

* * *

L'œuvre extérieure ainsi réalisée par Charlemagne ne saurait être comparée à celle qu'il accomplit pendant les trente premières années de son règne, lorsque, la religion étant associée de façon presque permanente à la politique, les guerres amenaient sans cesse au christianisme de nouveaux peuples. On raconte que Liudger lui ayant offert d'aller enseigner les Normands, il refusa tout net; d'autre part, il est peu probable qu'il ait eu l'idée de créer un archevêché à Hambourg, comme le rapporte une source postérieure. Cependant la pensée de consolider et d'étendre l'Église de Dieu ne lui était pas devenue étrangère et il en donna de nouvelles preuves, dans les pays slaves réunis par lui à son empire, en Angleterre et en Orient.

Dans l'Europe centrale, il renouvela en 803 la mission évangélique que Pépin d'Italie avait confiée sept ans auparavant à l'évêque de Salzbourg et Arn, promu depuis 798 à la dignité archiépiscopale, continua brillamment jusqu'à sa mort survenue seulement en 821 la tâche qu'il avait entreprise. On le voit consacrer des églises, ordonner des prêtres, répandre la parole de Dieu avec un tel succès qu'un évêque auxiliaire doit lui être donné, qui poursuivra son œuvre dans la Carinthie et les territoires au Nord de la Drave jusqu'à son confluent avec le Danube, « tout en restant sous la domination et sujétion de l'évêché de Salzbourg (1). » Arn ne fut d'ailleurs que le plus remarquable des prélats missionnaires employés par Charlemagne. De l'Enns au Raab, les évêques de Passau, au Sud de la Drave, les archevêques d'Aquilée accomplirent une tâche analogue à la sienne (2).

En Angleterre, la création de l'archevêché de Lichfield par Offa de Mercie au détriment de celui de Canterbury avait causé de graves troubles dans l'église, et, en suscitant des ambitions rivales, menacé de compromettre l'œuvre de Grégoire le Grand. Charlemagne appuyé sur Léon III réussit à conjurer le danger. Le successeur d'Offa, Cenulf, qui gouverna la Mercie pendant vingt-cinq ans (796-821) « avec un courage vaincu et une puissante vigueur, » consentit à ce que l'archevêque de Canterbury fût rétabli dans la plénitude de ses droits, et le concile de Cloveshoe du 12 octobre 803 confirma cette importante décision (3). D'heureuses interventions politiques permirent également à l'empereur de consolider son influence. A la

(1) *De conversione Bagoariorum et Carantanorum libellus*, 6, 8.

(2) *Diplomata Karolinorum*, 211.

(3) *Alcuini Epistola*, 230-232, 255. Cf. Hunt, *History of english Church*, p. 245.

mort du roi de Wessex, Béatrice, survenue en 802, ce fut un prince saxon réfugié à la cour d'Aix depuis plusieurs années, Egbert, qui monta sur le trône. Quand en 807, le roi de Northumbrie Eardulf fut chassé de ses États à l'instigation de l'archevêque d'York, Eanbald, Charlemagne, à qui ce prince avait toujours témoigné la plus grande fidélité, le considérant presque comme son seigneur, s'entendit avec le pape et tous deux furent d'avis que « la puissance impériale » exigeait une action prompte et vigoureuse. Des envoyés francs se portèrent au-devant de l'exilé, et, au mois d'avril 808, le conduisirent à Nimègue où se trouvait Charlemagne; puis Eardulf se rendit à Rome auprès de Léon III. Il fut alors décidé que le souverain pontife enverrait le diacre anglais Aldulf en Grande-Bretagne pour inviter Eanbald et ses complices à comparaître, soit devant lui, soit devant l'empereur. Reçu au passage par ce dernier « avec bienveillance et honneur, » Aldulf prit le chemin de l'Angleterre « afin de travailler pour le profit de la sainte église de Dieu, de l'empereur et du pape » et, s'il mécontenta Charlemagne à son retour en traversant la Francie sans s'arrêter pour lui rendre compte des résultats de sa mission, il repartit bientôt pour l'Angleterre, accompagné de deux envoyés impériaux, le notaire Rotfrid et Nanthaire, abbé de Saint-Ouen, afin de remettre le roi de Northumbrie en possession de ses États. En 809, Eardulf était rétabli sur son trône et, quand il mourut la même année, son fils Eanred lui succéda sans difficulté (1).

A ce moment où le péril causé par le débarquement des Normands païens menaçait la Grande-Bretagne comme l'empire franc, on se rend compte des avantages que l'État et l'Église des deux pays pouvaient tirer des relations amicales entretenues par Charlemagne avec les souverains d'outre-Manche; de toutes façons, l'empereur faisait figure de défenseur des intérêts de la chrétienté. Cependant, pour bien l'apprécier dans ce rôle, ce n'est pas en Occident qu'il faut se placer maintenant, mais en Orient et plus précisément à Jérusalem (2).

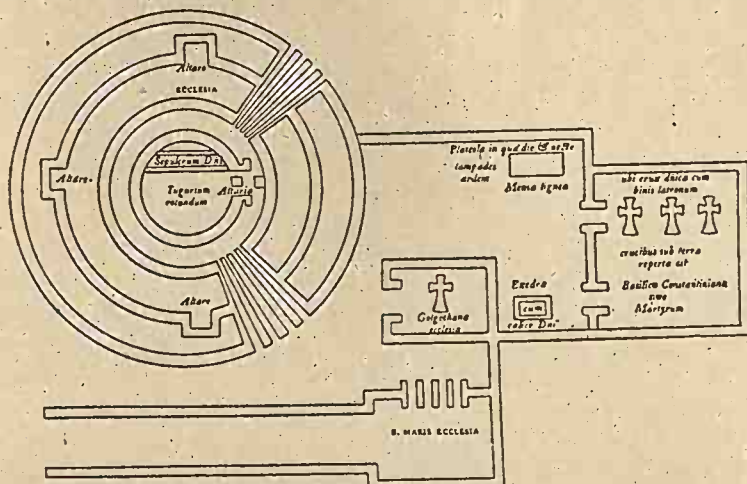
Si Rome était alors la ville sacrée des chrétiens, plus glorieuse encore était « la cité sainte » que le Sauveur avait exaltée par les scènes de sa vie terrestre et où il avait racheté le monde par son sang. Toutes les nations occidentales qui avaient adopté la foi du Christ la vénéraient et nombre de croyants continuant la tradition des premiers âges ne craignaient pas de braver les fatigues du voyage pour aller baiser l'endroit où s'étaient posés les pieds du Seigneur et en rapporter quelque précieuse relique (3). A leur

(1) *Leonis III Epistolæ x, 2-4. Annales regni Francorum, 808-809. Cf. Hampe, Die Wiedereinsetzung des Königs Eardulf von Northumbrien durch Karl. d. gr. und Papst Leo III (Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, t. XI, 1894).*

(2) Les pages qui suivent ont paru, avec quelques différences de détail et toutes les références, dans la revue « Syria, » 1926, p. 211-233. Ajouter à la bibliographie : Joranson, *The alleged french protectorate in Palestine* (American historical Review, 1927, p. 241-261) qui aboutit aux mêmes conclusions que moi, et Bréhier, *Charlemagne et la Palestine* (Revue historique, t. CLVII, 1928), qui les conteste avec modération.

(3) Tobler et Molinier, *Itineraria hierosolymitana, t. I, 1879: Itineraria latina. Cf. Lalanne,*

retour, ils racontaient ou même écrivaient ce qu'ils avaient vu et tous, Francs, Italiens, Anglo-Saxons, connaissaient au moins par ouï dire la montagne de Sion, élevée et abrupte, couronnée d'une vaste église bâtie sur l'emplacement du cénacle; au nord de la montagne de Sion, la colline pleine des souvenirs de la Passion où se serraient autour d'une petite place pavée de marbre les églises de l'Anastasis ou du Saint-Sépulcre, de Sainte-Marie, du Calvaire, et la basilique Constantinienne construite à l'endroit où sainte Hélène avait découvert la vraie croix; à l'Est, la vallée de Gethsémani, au fond de laquelle le Cédron coulait parmi les saules et, de l'autre côté du torrent, le Mont des Oliviers aux flancs couverts de champs de vigne, de



L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE A JÉRUSALEM

Ce dessin, emprunté à la relation sur les Lieux Saints de l'évêque franc Arculf, qui visita la Palestine vers 670 et dont l'ouvrage était répandu dans tout l'Occident chrétien aux VIII^e et IX^e siècles, donne sous une forme schématique le plan du Saint-Sépulcre, avec l'emplacement du tombeau du Sauveur et celui des édifices adjacents. — D'après Tobler et Molinier, *Itineraria hierosolymitana et descriptiones Terra sanctae lingua latina*, p. 149.

blé et d'orge, d'où les oliviers émergeaient, tandis qu'à son sommet l'église de l'Ascension marquait le lieu même où le Christ était monté au ciel. Mais Jérusalem ne vivait pas seulement ses glorieux souvenirs. Autour de ses édifices vénérés se pressait un nombreux clergé de prêtres, de religieuses, de reclus et de recluses enfermés dans des cellules, de moines grecs mêlés à des Latins dont l'établissement remontait à Grégoire le Grand (1). Enfin, aux environs de la ville se rencontraient beaucoup de fondations pieuses, parmi lesquelles, à douze milles vers le Sud, l'illustre monastère de Saint-Saba peuplé de cent cinquante moines grecs. Les chefs de ces communautés

Les pèlerinages en Terre Sainte avant les Croisades (Bibl. École Chartés, t. VII, 1845-1846); Röhrich, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande*, 2^e édit., 1900.

(1) Riant, *La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre, et les établissements latins de Jérusalem au X^e siècle* (Mém. Acad. Inscr., t. XXXI, 1884, 2^e partie).

étaient d'importants personnages, moins considérables cependant que celui qui groupait sous son autorité tout le clergé palestinien, le patriarche de Jérusalem. Il fallait le voir les jours de grande fête, quand, précédé de douze porte-cierges et escorté de dix-sept assistants, il apparaissait, mitre en tête, portant sur les épaules l'étole de l'apôtre saint Jacques « frère du Seigneur et premier des archevêques, » pour apprécier sa grandeur.

Avec sa piété ardente, sa curiosité d'esprit et son érudition, Charlemagne ne pouvait ignorer la cité sainte et ses merveilles ni s'en désintéresser; mais bien que Jérusalem fût depuis un siècle et demi aux mains des Arabes comme toute la Palestine, il n'avait aucune raison de s'en préoccuper, car chrétiens et pèlerins y vivaient sans être molestés, et, pendant que les Musulmans priaient dans la mosquée d'Omar, les disciples du Christ se réunissaient librement dans ses églises ou suivaient sur le sol sacré la trace de ses pas. Or, en l'année 797, Charlemagne renouant à trente ans de distance les relations de son père avec Abou-Djafar-el-Mansour, envoya au calife de Bagdad Haroun al Raschid une ambassade composée de deux Francs, Lantfrid et Sigismond, et du juif Isaac, probablement un interprète (1). A en croire certains historiens, son but aurait été de procurer à Charlemagne un éléphant, cet animal, connu en Occident de nom seulement, devant enrichir la ménagerie du palais d'un numéro sensationnel. Tel fut peut-être l'un des motifs de l'ambassade de 797, mais elle en eut un autre, de plus vaste envergure. A ce moment, les chrétiens de Palestine étaient quelque peu maltraités par certains sujets du calife, et surtout les riches communautés étaient exposées sans défense aux attaques des Bédouins nomades; c'est ainsi qu'en 796-797 ils saccagèrent le monastère de Saint-Saba, tuèrent dix-huit moines et revinrent avec les chameaux du couvent chargés de butin (2). Charlemagne, dont l'attention avait été attirée sur ces méfaits, s'en montra profondément ému et il ne paraît pas douteux que l'objet principal de son ambassade au calife fût pour le prier d'y mettre fin. Vraisemblablement aussi, ses envoyés devaient distribuer, chemin faisant, des aumônes aux chrétiens d'Asie et d'Afrique placés sous l'autorité musulmane. C'était donc une mission chrétienne au sens le plus large du mot.

Le patriarche de Jérusalem, Georges, qui vit les ambassadeurs francs à leur passage, manifesta aussitôt sa reconnaissance à Charlemagne. En 799, il lui fit parvenir par l'intermédiaire d'un moine palestinien des reliques provenant du Saint-Sépulcre ainsi que sa bénédiction, et le roi répondit à cette attention en envoyant l'année suivante en Orient un prêtre de sa maison, Zacharie, porteur de cadeaux pour les Lieux saints. Puis, quand à son retour celui-ci rejoignit Charlemagne à Rome, le 23 décembre de

(1) *Annales regni Francorum*, 801.

(2) Bréhier, *L'hagiographie byzantine aux VIII^e et IX^e siècles hors des limites de l'Empire et en Occident* (Journal des Savants, 1917); *La situation des chrétiens de Palestine à la fin du VIII^e siècle et l'établissement du protectorat de Charlemagne* (Le Moyen Age, t. XXX, 1919).

l'an 800, deux jours exactement avant le couronnement impérial, il apparut escorté de deux religieux appartenant, l'un au monastère de Saint-Saba, l'autre au Mont des Oliviers, qui d'ordre du patriarche, offrirent au roi, « les clefs du Saint-Sépulcre et du Calvaire et celles de la cité et de la montagne (de Sion) avec un étendard (1). » Cet emblème n'avait aucune signification politique et les clefs étaient, comme celles de Saint-Pierre de Rome, de simples décorations pieuses destinées à honorer ceux qui les recevaient, des amulettes susceptibles de les préserver contre le péché, la maladie ou la mort. Du moins faut-il y voir un témoignage de la gratitude du clergé de Jérusalem envers Charlemagne et, de la part du patriarche, « un signe de bénédiction » pour le prince franc qui avait pris spontanément sa défense au moment où son protecteur naturel, l'empereur grec, en était empêché par ses guerres avec le calife (2).

Cet hommage, qui produisit en Occident une vive sensation, était justifié. En effet, au mois de juin 801, alors qu'il retournait d'Italie en Gaule, l'empereur reçut entre Ivree et Verceil deux envoyés, l'un du calife de Bagdad, l'autre de l'émir africain Ibrahim ben Aglab, qui lui annoncèrent la complète réussite de l'ambassade de 797. Réalisant de point en point les instructions de son maître, Isaac, dont les compagnons étaient morts en route, avait négocié heureusement avec les souverains musulmans, reçu d'eux de magnifiques présents, et, après avoir parcouru la Syrie et l'Afrique septentrionale, il attendait sur la côte africaine que des vaisseaux francs vinsent l'y chercher. Charlemagne se hâta de lui envoyer le notaire Ercanbald avec une flotte et, au mois d'octobre 801, Isaac débarquait à Porto-Venere en Ligurie. L'hiver survenant, il dut attendre à Verceil la fonte des neiges pour passer les Alpes, mais le 20 juillet 802, il faisait son entrée à Aix-la-Chapelle et remettait solennellement à Charlemagne les présents qu'il accompagnait, notamment le fameux éléphant Aboul-Abbas dont Charles ne devait plus se séparer et qui fit sur les Francs un prodigieux effet (3).

Outre ces cadeaux, il a été dit qu'à la suite de nouvelles négociations habilement conduites, Haroun al Raschid aurait concédé à Charlemagne, en 806-807, la souveraineté ou tout au moins le protectorat des Lieux saints, faisant de l'empereur par un acte juridique formel le patron des chrétiens habitant la Palestine et des pèlerins qui s'y rendaient (4). Même en admettant que l'on eût alors de la souveraineté politique une autre idée qu'aujourd'hui, l'hypothèse est invraisemblable, car comment

(1) « Claves sepulchri Domini ac loci calvariae, claves etiam civitatis et montis cum vexillo. » *Annales regni Francorum*, 800. Cf. *Chron. Moissiac.*, 800.

(2) Diehl, *Histoire de l'Empire byzantin*, p. 67-68, 77-78.

(3) *Annales regni Francorum*, 801, 802. Cf. Bréhier, *Origines lointaines du protectorat français en Palestine. Charlemagne et Haroun al Raschid* (Larousse mensuel illustré, t. III, 1914-1916, p. 222-224).

(4) On a même cru pouvoir rétablir le contenu de cet acte (Bréhier, *Les origines des rapports entre la France et la Syrie. Le protectorat de Charlemagne*. Congrès français de Syrie. Séances et travaux, 1919, fasc. II, p. 27-33).

croire que le calife ait abandonné en totalité ou en partie à un prince, qui ne pouvait être à ses yeux qu'un mécréant; son droit sur cette terre d'Asie arrosée du sang de ses coreligionnaires et comment aussi, étant donnée la distance qui séparait la Syrie de la Gaule, supposer que Charlemagne ait prétendu exercer sur la Terre Sainte une souveraineté lourde d'obligations ou même une protection efficace? En vérité, les faits se sont passés tout autrement et n'ont point eu la portée qu'on leur attribue communément.

Au mois d'août 803, Charlemagne se trouvant à Salz vit arriver deux moines envoyés par le patriarche Georges de Jérusalem, qui ne demeurèrent pas moins de trois mois à sa cour (1). Pourquoi étaient-ils venus? Se serait-il produit en Terre Sainte à cette époque quelque violence nouvelle contre les chrétiens, de nature à provoquer une seconde démarche de Charlemagne auprès du calife? Il n'est guère permis d'en douter. Dans tous les cas, une ambassade franque ayant à sa tête un certain Radbert partit immédiatement pour l'Orient, se rendit auprès d'Haroun al Raschid, après avoir, selon l'usage, déposé à Jérusalem les offrandes de l'empereur et, bravant au retour la flotte des Grecs avec lesquels celui-ci était alors en guerre, débarqua en 806 dans un port de la Vénétie, après avoir atteint tous ses objectifs (2). « Et non seulement, dit Eginhard, le calife mis au courant des désirs de Charlemagne lui accorda tout ce qu'il demandait, mais il plaça sous son pouvoir le lieu sacré d'où le salut des hommes était venu, » soit, d'après le contexte, « le très saint sépulcre du Sauveur et lieu de sa résurrection (3). »

Cette affirmation est très nette. Haroun n'a point concédé à Charlemagne un « pouvoir » sur l'ensemble des Lieux saints, ni même sur l'église du Saint-Sépulcre; il lui a donné seulement le tombeau du Sauveur, c'est-à-dire le caveau long de sept pieds, tout juste assez grand pour recevoir un homme couché sur le dos, que l'évêque Arculf avait vers 670 mesuré de sa main, de la même manière que le patriarche de Jérusalem devait donner de nos jours à l'empereur Guillaume II, lors de son fameux voyage de Palestine, le petit champ où la tradition place la maison mortuaire de la Vierge (4). Il a fallu, pour voir dans la démarche du calife autre chose qu'un acte de pure courtoisie, traduire inexactement la phrase d'Eginhard ou s'appuyer sur le témoignage fabuleux du moine de Saint-Gall (5), ou se laisser influencer par le rôle que la France a joué en Orient depuis le temps de François I^{er}. Certes l'intérêt politique poussait Haroun al Raschid à se

(1) *Annales Maximiniani, Juvavenses mai.*, 803. *Diplomata Karolinorum*, 200, 202.

(2) *Annales regni Francorum*, 806, 807.

(3) « Ac proinde, cum legati ejus, quos... ad sacratissimum Domini ac salvatoris nostri sepulchrum locumque resurrectionis miserat, ad eum (Haroun) venissent et ei domini sui voluntatem indicassent, non solum quæ petebantur fieri permisit, sed etiam sacrum illum et salutarem locum, ut illius potestati adscriberetur concessit. » Eginhard, *Vita Karoli*, 16.

(4) Lamy, *La France au Levant. Le voyage de l'empereur Guillaume II* (Revue des Deux Mondes, 1899, t. I, p. 315-327).

(5) Moine de Saint-Gall, II, 9.

rapprocher de Charlemagne, l'empereur et le calife ayant aux extrémités de la Méditerranée les mêmes ennemis : en Occident, l'émir omayyade de Cordoue, en Orient, le César byzantin. Mais, de même qu'à notre connaissance il n'y eut pas d'alliance formelle entre les deux princes, de même, en ce qui concerne la Terre Sainte, il n'y eut que le geste plein de noblesse d'un souverain à qui la tolérance était familière, garantissant la sécurité des chrétiens de ses États et ajoutant à ses engagements un magnifique cadeau. Aussi bien, ce cadeau ne fut pas le seul. En 807, une ambassade composée d'un envoyé d'Haroun al Raschid nommé Abdallah et de deux représentants du patriarche Thomas de Jérusalem, le moine Félix et l'abbé Georges du Mont des Oliviers, apporta au palais d'Aix de la part du calife des présents qui par leur somptuosité rappelaient ceux précédemment remis au juif Isaac : un pavillon et des tentures de lin teintées de diverses couleurs d'une grandeur et d'une beauté admirables, des étoffes, des aromates, des parfums, du baume, de superbes candélabres d'airain, une horloge hydraulique en bronze doré sonnant les heures où l'on voyait, entre autres merveilles, douze cavaliers sortir à midi par douze fenêtres qui se fermaient aussitôt derrière eux (1).

Cette entente amiable porta ses fruits, ainsi qu'en témoigne un certain nombre de faits connus surtout par des documents postérieurs, tels que l'Itinéraire du voyage en Palestine accompli vers 870 par le moine franc Bernard, mais qui s'accordent avec plusieurs textes contemporains de Charlemagne (2). Mettant à profit la bonne volonté du calife, l'empereur étendit sa sollicitude aux hospices et monastères de Palestine. Le monastère du Mont des Oliviers fut peuplé de moines francs, comme l'abbé Georges, qui fit partie de l'ambassade de 807 et s'appelait de son vrai nom Egibald, ce qui semble indiquer que les religieux occidentaux établis en Terre Sainte prenaient des noms grecs. Au Sud du Saint-Sépulcre, tout près de l'église de la Vierge dotée par lui d'une riche bibliothèque, de champs de vigne et d'un jardin situé dans la vallée de Josaphat, Charlemagne bâtit un hospice réservé aux pèlerins de langue romane et fonda, non loin de là, un couvent pour dix-sept religieuses. Il passa même pour avoir acheté le Champ du sang (Hachedemach), où l'on avait coutume depuis longtemps d'ensevelir les pèlerins, afin d'y installer sous le nom d'hôpital des Francs un autre hospice (3), mais le fait reste douteux. Cependant les pèlerinages continuaient et aussi les relations de Charles avec le patriarche de Jérusalem, comme en témoignent le voyage en Terre Sainte vers 809 de deux Francs d'importance (4)

(1) *Annales regni Francorum*, 807; Eginhard, *Vita Karoli*, 16. — On a considéré quelquefois comme provenant des cadeaux d'Haroun al Raschid à Charlemagne l'éléphant d'ivoire en forme de pièce d'échiquier de la Bibliothèque nationale et le verre à compartiments d'émail séparés par des filets d'or avec inscription en caractères arabes de la Bibliothèque de Chartres. Rien ne permet d'attribuer à ces objets pareille origine (Babelon, *Congrès de Syrie*, de 1919, p. 39).

(2) *Itinerarium Bernardi monachi franci* (Tobler et Molinier, *Itineraria hierosolymitana*, t. I, p. 307-320). *Commemoratorium de casis Dei*, placé par Tobler en 808. (*Ibid.*, p. 302.)

(3) Druthmar, *Expositio in Mathæum*, 56 (Migne, *Patrologie latine*, t. CVI, col. 1486).

(4) *Lettre de Léon III à Charlemagne* (Epistola karolini avi, t. III, p. 66-67).

et le rôle joué par l'empereur dans la querelle survenue entre les moines grecs et francs à propos de l'introduction du *flioque* dans le Credo.

A ce moment, les guerres civiles provoquées dans le califat par la succession d'Haroun al Raschid mort en 809 affectèrent dans une certaine mesure un caractère hostile aux chrétiens. Le chroniqueur grec Théophane affirme que « les églises de la cité sainte durent être abandonnées, ainsi que les monastères de Chariton, Cyriaque, Saint-Saba, des saints Euthyme et Théodose (1) » situés en dehors de ses limites; d'autre part, il fallut compter avec les pirateries des Sarrasins d'Afrique dans la Méditerranée occidentale. Mais ce sont surtout les Grecs de l'Italie méridionale qui furent victimes du gouvernement aglabite; les églises de Jérusalem, restaurées dès 810 aux frais de Charlemagne (2), paraissent avoir repris rapidement leur ancien éclat. Ainsi l'œuvre du grand empereur en Terre Sainte, même ramenée à ses véritables proportions, apparaît considérable et il n'est pas besoin d'avoir recours à la fiction d'un protectorat officiellement consenti par le calife de Bagdad pour l'expliquer. Il suffit de s'en tenir au témoignage autorisé d'Eginhard, d'après lequel cette politique orientale de Charlemagne, qui ne se manifeste pas seulement en Syrie, mais en Égypte et en Tunisie, à Alexandrie et à Carthage, c'est-à-dire partout où il y avait des chrétiens à soulager, fut une initiative heureuse pour obtenir, par des relations amicales avec les souverains musulmans d'outre-mer, un adoucissement à la condition des chrétiens vivant sous leur domination (3).

* * *

Pendant que Charlemagne continuait à montrer dans tous les domaines cette activité féconde, il vieillissait et sa santé jadis si bonne s'altérait peu à peu. Une légère maladie qu'il fit à Aix vers la fin de l'année 796 n'eut aucune conséquence, mais une grave chute de cheval dont il fut victime en 810, alors que, malgré ses soixante-huit ans, il menait campagne contre les Normands, marqua chez lui l'heure du déclin physique (4). A partir de ce moment, il eut de fréquents accès de fièvre, qu'il aggrava en refusant d'écouter les médecins qui prétendaient régler sa nourriture et particulièrement substituer les viandes bouillies aux rôtis dont il avait l'habitude. Bientôt il dut renoncer à se lever la nuit pour assister aux offices et se mit à boiter d'un pied, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse et d'y montrer une ardeur sans rapport avec sa santé et son âge (5).

Plusieurs malheurs l'atteignirent vers le même temps. En 810 mouraient presque simultanément sa sœur Gisèle, sa fille Rôtrude (6 juin) et, comme

(1) Théophane, *Chronographia*, édit. de Boor, t. I, p. 484-499.

(2) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 64, c. 18.

(3) Eginhard, *Vita Karoli*, 27.

(4) *Alcuini Epistole*, 118. Eginhard, *Vita Karoli*, 32.

(5) Eginhard, *Vita Karoli*, 22, 26.

LES FUNÉRAILLES DE CHARLEMAGNE



LE SARCOPHAGE DE L'EMPEREUR.

Sur ce magnifique sarcophage antique de marbre blanc, où Charlemagne fut enseveli à la manière des grands et saints personnages de son temps, est sculpté l'enlèvement de Proserpine par Pluton, tel qu'il est décrit dans le poème de Claudien.

Cl. Gerhard Mertens, Aix-la-Chapelle.

on l'a vu, son fils Pépin (8 juillet), puis, le 4 décembre 811, son fils aîné Charles. Auparavant il avait perdu Alcuin, mort à Tours le 19 mai 804 d'une attaque de paralysie, après quatre années de souffrances peu stoïquement supportées, si l'on en juge par les lettres où l'abbé de Saint-Martin gémit sur sa vieillesse et ses infirmités et demande à ses amis de prier Dieu pour lui. Dans cet état de santé, il ne pouvait plus rendre grand service à Charlemagne et sa disparition fut plus sensible à l'ami qu'à l'empereur. Il n'en était pas de même de Pépin et de Charles frappés dans toute la force de l'âge, dont l'un, formé à l'école de son père, était « l'espoir du royaume, » et l'autre « avait rendu à l'Italie son ancienne splendeur (1). » Par leur mort prématurée, qu'il n'accueillit pas avec la résignation qu'on aurait attendue d'une âme aussi fortement trempée, Charlemagne fut touché à la fois dans son cœur de père et ses intérêts de souverain, et l'on peut même se demander s'il ne pensa pas à quitter le siècle, comme avait fait jadis son oncle Carloman (2). Cependant il abandonna vite cette idée, si tant est qu'elle ait sérieusement effleuré son esprit, et soucieux de se procurer de nouveaux auxiliaires, après avoir pleuré ses deux fils, il associa étroitement au gouvernement de l'État deux hommes de haute valeur, Adalhard et son frère, le comte Wala. Spécialiste des choses italiennes, Adalhard fut envoyé au-delà des Alpes avec des prérogatives étendues; Wala, pour qui Charlemagne avait une prédilection marquée, demeura au palais et, « tel un autre Joseph, reçut la première place dans les conseils comme à la tête des armées (3). »

Ce partage du pouvoir, dont l'idée avait toujours été désagréable à l'empereur, est la preuve qu'il sentait ses forces défaillir. On en trouve une autre dans le testament qu'il fit en 811, pour régler la dévolution de ses biens mobiliers (4). L'or, l'argent, les pierres précieuses et les ornements royaux déposés dans la « camera » furent divisés en trois lots. Deux d'entre eux, attribués aux vingt et une cités métropolitaines de l'empire, furent placés dans autant de coffres scellés, et chacun de ces coffres reçut une étiquette portant le nom de la ville à laquelle il était destiné. Le troisième, dont Charlemagne gardait la libre disposition tant qu'il vivrait et auquel étaient joints les objets conservés dans le vestiaire (ustensiles d'airain, de fer ou d'autre métal, armes, vêtements, courtines, couvertures, tapis, feutres, peaux, harnachements), ainsi que la table d'argent figurant la carte du monde et une table en or « d'une grandeur et d'un poids considérables, » devait être partagé entre les églises métropolitaines, les enfants et petits-enfants légitimes de Charlemagne, les pauvres et les serviteurs du palais. Il n'était pas touché au mobilier de la chapelle royale; seuls les livres de

(1) Charles avait trente-neuf ans, Pépin trente-trois.

(2) Eginhard, *Vita Karoli*, 19, 33.

(3) Pachase Radbert, *Ex vita Wala*, I, 5. Comme on l'a vu, Wala aurait été cependant chargé, en 812, d'une mission en Italie; mais on peut se demander si, dans le texte des Annales royales qui rapporte cet événement, son nom n'a pas été substitué par erreur à celui de son frère.

(4) Texte intégral dans Eginhard, *Vita Karoli*, 33. La date exacte du testament n'est pas connue; il semble cependant qu'on puisse la placer entre le 5 juin et le 5 octobre 811.

la bibliothèque et quelques objets dont l'empereur n'avait point disposé seraient vendus au profit des pauvres. Les tables d'argent, sur lesquelles étaient gravés les plans de Constantinople et de Rome, étaient réservées, la première à la basilique Saint-Pierre de Rome, la seconde à l'archevêché de Ravenne. Vingt-sept évêques, comtes et abbés, choisis parmi les plus illustres, souscrivirent le document et furent chargés d'en assurer l'exécution après la mort de Charlemagne.

La pensée qui inspire l'acte de 811 est la même que celle qui a dicté le partage de 806. Non seulement l'empereur « se conformant à la coutume des chrétiens, » comme il le dit lui-même, a eu souci des églises et des pauvres, mais il a voulu que « ses héritiers connussent clairement et sans équivoque possible ce qui leur reviendrait après lui et que le partage se fit entre eux sans contestation ni conflit. » Cette préoccupation de laisser un empire pacifié se manifeste nettement encore deux ans après, lors de la réunion aux mois de mai-juin 813 de cinq conciles provinciaux, à Reims, Arles, Chalon, Tours, Mayence, décidée dans un « grand conseil » tenu au mois de mars précédent. Obéissant aux ordres de Charlemagne, les Pères procédèrent à une enquête approfondie sur la condition matérielle et morale de l'Église et de l'État et, après avoir relevé avec une rigueur impitoyable les défaillances des hauts fonctionnaires civils et ecclésiastiques desquels dépendait la bonne marche de l'administration, stigmatisé les vices de la société, ils proclamèrent au même instant et presque dans les mêmes termes l'obligation de maintenir « entre tous les hommes, et particulièrement entre les chrétiens, » mais plus encore entre les évêques et les comtes « qui après l'empereur gouvernent le peuple de Dieu, » la paix, l'unanimité, la concorde (1). Et c'est la même préoccupation qui s'affirme au mois de septembre de la même année, quand Charlemagne ayant réuni à Aix-la-Chapelle « une grande assemblée du peuple de tout son royaume et de son empire » promulgue, en s'inspirant des canons que les conciles viennent de rédiger, les capitulaires « nécessaires à l'église de Dieu et au peuple chrétien (2), » règle enfin la dernière question susceptible d'amener quelque trouble après lui, celle de la succession à l'empire.

Il ne l'avait pas abordée en 806, peut-être pour ne point affaiblir son autorité en créant à côté de lui un second empereur, peut-être aussi par crainte de provoquer de la jalousie entre ses fils, plus probablement parce qu'il voulait attendre que les Grecs eussent reconnu son titre impérial. Or, à la fin de l'année 813, l'âge et la maladie ne lui laissaient plus l'espoir d'une longue vie, Louis survivait seul de ses fils et les ambassadeurs byzantins venaient de le saluer du titre de Basileus. Il n'avait donc plus aucune raison de remettre sa décision à plus tard; sinon, il risquait d'être surpris par la mort avant d'avoir rien fait et de compromettre

(1) *Concilia avi Karolini*, I, p. 248-306.

(2) *Annales regni Francorum et Chron. Moissiac.*, 813. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 78.

ainsi cette paix dont il souhaitait tant qu'elle lui survécût (1). Tel était d'ailleurs l'avis de son entourage, qui le lui fit connaître par la voix d'Eginhard (2). C'est pourquoi furent convoqués à l'assemblée d'Aix des évêques, abbés, comtes, prêtres, diacres et grands laïques, de tout l'empire, tandis que le roi Louis était invité à s'y rendre. Tout le monde présent, l'empereur prit la parole, et après avoir rappelé les services rendus à l'État par le roi d'Aquitaine et sa fidélité inébranlable envers son père, il demanda à tous les assistants, « du plus grand au plus petit, » s'ils étaient d'avis qu'il lui transmitt le titre impérial. La réponse unanime fut que ce projet était « conforme à la volonté de Dieu et à l'intérêt du royaume. »

En conséquence, le dimanche 11 septembre 813, s'accomplit dans la chapelle d'Aix une cérémonie grandiose. Charlemagne, vêtu des insignes impériaux, fit son entrée dans l'église, couronne en tête, appuyé sur l'épaule de son fils. Agé de trente-cinq ans, celui-ci était alors en pleine vigueur, et, bien qu'il fût seulement de stature moyenne, sa forte poitrine, ses larges épaules, ses bras puissants formaient un vigoureux contraste avec les membres fatigués du vieillard dont il guidait les pas; mais leurs visages au teint brillant, aux yeux grands et clairs, étaient empreints d'une égale noblesse. Ils s'avancèrent jusqu'à l'autel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, où Charlemagne avait fait déposer une couronne d'or autre que la sienne; puis, après avoir longtemps prié ainsi que Louis, l'empereur se tourna vers son fils et devant la foule des évêques et des grands lui exposa longuement ses devoirs, « l'avertissant par-dessus tout d'aimer et de craindre le Dieu tout-puissant, d'observer ses préceptes et de défendre ses églises, » lui enjoignant « de se montrer toujours miséricordieux pour ses sœurs, ses neveux, et en général tous ses proches, » lui demandant « d'honorer les prêtres comme des pères, d'aimer les peuples comme ses fils, d'introduire au besoin par la force les superbes et les criminels dans la voie du salut, d'être le consolateur des monastères et le père des pauvres, de choisir des ministres fidèles, incorruptibles et craignant Dieu, ayant en haine les présents, de ne dépouiller aucun homme de sa charge sans motif, bref de se montrer irrépréhensible en tout temps devant Dieu et devant tout le peuple. » Enfin il l'invita à lui faire savoir s'il voulait obéir à ses commandements et, le roi d'Aquitaine ayant répondu affirmativement, Charles prit la couronne déposée sur l'autel et la lui mit sur la tête, tandis que la foule criait joyeusement : « Vive l'empereur Louis ! » La messe célébrée, les deux empereurs sortirent, le fils soutenant toujours le père, après que celui-ci eut remercié Dieu en ces termes : « Sois béni, Seigneur Dieu, toi qui m'as donné de voir aujourd'hui de mes yeux un fils né de moi assis sur mon trône. » Un brillant festin termina, selon l'usage, cette grande journée (3).

(1) *Vita Hludowici* (du s. d. Astronome), 20.

(2) Ermold le Noir, *In honorem Hludowici*, II, vers 31-46.

(3) *Annales regni Francorum*, 813. Eginhard, *Vita Karoli*, 30. *Chron. Moissiac.*, 813. Thégan, *Vita Hludowici*, 6. Thégan dit que, son allocution finie, Charlemagne invita Louis à

CHARLEMAGNE

Lors de l'assemblée d'Aix, Charlemagne accomplit un autre acte, qui achève de montrer avec quel soin il veillait à l'avenir de sa maison. Pépin d'Italie avait, en mourant, laissé un fils de quatorze ans environ appelé Bernard, et cinq filles. S'inspirant des principes contenus dans l'acte de 806, l'empereur avait recueilli les jeunes princesses à sa cour pour qu'elles y fussent élevées par leurs tantes, et envoyé Bernard en Italie dès 812 pour prendre possession de l'héritage paternel (1). Bien que cette dernière décision eût été approuvée par ses deux fils, Charles, qui vivait encore, et Louis, l'empereur sachant la fragilité des engagements de cette nature, profita de l'assemblée d'Aix pour faire reconnaître Bernard roi d'Italie, et celui-ci régna désormais officiellement dans la péninsule sous la tutelle d'Adalhard « à qui avait été confié le soin de la gouverner jusqu'à ce que le fils de Pépin eût grandi (2). »

Sa succession réglée, Charlemagne montra une fois de plus qu'il n'entendait rien changer à la constitution de l'État franc, tant qu'il vivrait. Après avoir prodigué au nouvel auguste les honneurs et les présents et l'avoir tendrement embrassé, il l'invita au bout de quelques jours à rentrer en Aquitaine, ce qu'il fit, et, dit un ancien historien, « le seigneur empereur conserva son royaume et son titre avec honneur, comme il convenait (3). »

Ce propos ne correspond malheureusement pas à la réalité, car, pendant les dernières années de sa vie, Charlemagne offre le triste spectacle d'un souverain vieilli, abandonné sans mesure à ses faiblesses et à ses passions. Depuis la mort de l'impératrice Liutgarde, le 4 juin 800, l'empereur ne s'était pas remarié, mais il avait eu quatre concubines : Madelgarde, qui lui donna une fille, Rotilde; la Saxonne Gervinde, dont il eut une autre fille, Adeltrude; Reine, mère de Drogon, le futur archevêque de Metz, et de Hugue; Adeline, qui mit au monde en 807 Thiéri, le dernier né de Charlemagne alors âgé de 65 ans (4). Il témoigna pour ces jeunes enfants une tendresse sénile, ne cessant de les recommander à Louis, parlant de faire en leur faveur un testament qu'il n'eut pas le temps de terminer. A l'inconduite de l'empereur répondait celle de ses filles, qu'il feignait d'ignorer parce qu'il l'avait largement provoquée, ne leur permettant pas de se marier et leur donnant un détestable exemple. Les mœurs générales se ressentaient de ce relâchement. On voyait dans les maisons d'Aix et les villas avoisinantes des courtisanes, dans les rues de la ville des gueux simulant la maladie ou la misère; serviteurs du palais ou fonctionnaires ne craignaient pas de cacher sous leur toit des criminels et des adultères (5).

prendre la couronne placée sur l'autel et à la mettre lui-même sur sa tête. Ce fait est contredit par toutes les autres sources.

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 19. *Annales regni Francorum*, 812.

(2) *Hist. transl. S. Viti*, 6.

(3) Thégan, *Vita Hludowici*, 6.

(4) Eginhard, *Vita Karoli*, 18.

(5) Eginhard, *Vita Karoli*, 19. *Vita Hludowici*, du s. d. Astronome, 21, 23. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 146.

Éloigné de son père et momentanément dépossédé du pouvoir par son cousin Wala, Louis souffrait en silence d'une situation qu'il connaissait et déplorait.

Cependant Charlemagne n'avait rien voulu changer à son genre de vie et, après le départ de Louis pour l'Aquitaine, il se rendit, comme au temps de sa jeunesse, aux environs d'Aix pour chasser. Quand il rentra dans son palais, vers le 1^{er} novembre 813, la maladie le terrassa définitivement. A partir de ce moment, les incommodités se firent de plus en plus fréquentes et, le 22 janvier 814, à la suite d'une violente attaque de fièvre survenue après un bain, il dut s'aliter. En vain il essaya d'une diète absolue, se contentant d'un peu d'eau : une pleurésie se déclara et, le 27 janvier, il fit appeler son archichapelain, l'archevêque Hildebald, pour recevoir les derniers sacrements. A cette heure suprême de sa vie, il était tout à la dévotion, priant, faisant des aumônes, mais ses forces l'abandonnaient de plus en plus. Le samedi 28 janvier, vers neuf heures du matin, après avoir esquissé de son mieux le signe de la croix sur son front, sa poitrine et tout son corps, il réunit les pieds, allongea les bras, ferma les yeux et expira en prononçant les paroles du psalmiste : « Seigneur, je mets mon âme entre tes mains (1). » Il était âgé de près de soixante-douze ans et en avait régné un peu plus de quarante-cinq (2).

Charlemagne n'avait rien prescrit au sujet de ses funérailles. Sans doute, un diplôme du 13 janvier 769 nous apprend qu'à cette date il exprima le vœu d'être enseveli à Saint-Denis, auprès de son père Pépin et de sa mère Bertrade (3); mais en 814, personne ne s'en souvenait et peut-être lui-même l'avait-il oublié. Aussi la cour fut-elle bien embarrassée. En l'absence de Louis, toujours en Aquitaine, les membres présents de la famille impériale et les grands furent d'avis qu'aucune sépulture ne convenait mieux à l'illustre défunt que cette basilique d'Aix « qu'il avait construite lui-même à ses frais pour l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en l'honneur de sa Sainte Mère toujours vierge (4). » Un an avant sa mort, il avait décidé, conformément à la tradition des anciens Pères reprise par les conciles de 813, que seraient seuls ensevelis dans les églises « les évêques, abbés, bons prêtres et fidèles laïques » qui, par le mérite de leur vie, avaient gagné cette faveur (5). Il n'est point douteux qu'en raison des services qu'il avait rendus à la religion, Charlemagne dût être rangé parmi ces derniers, et d'ailleurs la coutume, depuis les temps mérovingiens, était d'ensevelir les rois francs dans les églises fondées par eux (6).

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 30. Thégan, *Vita Hludowici*, 17.

(2) En partant de son avènement à la royauté, le 9 octobre 768, Charlemagne avait régné exactement 45 ans, 3 mois, 19 jours. Les Annales royales, Eginhard, la Chronique de Moissac et l'inscription mise sur son tombeau se trompent donc en le faisant régner 47 ans.

(3) *Diplomata Karolinorum*, 55.

(4) Eginhard, *Vita Karoli*, 31.

(5) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 78, c. 20. *Concilia ævi karolini*, I, p. 272 (art. 52 des canons du concile de Mayence de 813).

(6) Marignan, *Études sur la civilisation mérovingienne*, t. I, p. 339, note 3.

CHARLEMAGNE

Les funérailles ainsi réglées eurent lieu le jour même de la mort de l'empereur, probablement à la tombée de la nuit, selon le cérémonial très simple fixé dans le nouveau sacramentaire établi par Alcuin d'accord avec Charlemagne, qui ne distinguait pas entre le prince et le plus humble de ses sujets. Elles furent dignes cependant du grand défunt qu'il s'agissait d'honorer. Le corps lavé et revêtu des ornements royaux, une croix d'or suspendue au cou, fut déposé, selon un vieil usage, dans un sarcophage antique de marbre blanc, sur les faces duquel était sculpté l'enlèvement de Proserpine par Pluton assisté de Minerve, d'après le poème de Claudien, qui se voit encore à la basilique d'Aix; et c'est tout un peuple en larmes, auquel s'étaient joints vraisemblablement les ambassadeurs des nations étrangères présents à la cour, qui conduisit Charlemagne à sa dernière demeure (1). Une fosse avait été creusée dans la terre, sous le pavement de la basilique; le cercueil y fut descendu et, après que la dernière prière eut été dite, le dallage fut rétabli (2). Lorsqu'un mois après, le 27 février, le nouvel empereur, Louis, fut arrivé à Aix, il employa une partie de l'argent laissé par son père, non seulement à faire dire des messes pour le salut de son âme, mais à élever sur son tombeau un monument avec son image et une inscription ainsi conçue :

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS
KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS
QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT
ET PER ANNOS XLVII FELICITÈR REXIT.
DECESSIT SEPTUAGENARIUS ANNO DOMINI DCCC° XIII°
INDICTIONE VII, V KAL. FEB (3).

(Sous ce tombeau repose le corps de Charles, grand et orthodoxe empereur, qui amplifia noblement le royaume des Francs et le gouverna heureusement pendant quarante-sept années. Il mourut septuagénaire l'an du Seigneur 814, septième indiction, le 5 des calendes de février.)

Ce tombeau n'existe plus et, malgré toutes les recherches faites, son emplacement n'a pu être retrouvé. L'on ignore donc s'il occupait la place d'honneur qui devait, semble-t-il, lui revenir au centre de la basilique, à l'endroit où l'évêque français Berdolet fit mettre au début du XIX^e siècle une plaque de marbre noir avec l'inscription : A Charlemagne (*Carlomagno*),

(1) Eginhard, *Vita Karoli*, 31. *Thietmari Chronicon*, IV, 29. Louis le Pieux devait être enseveli dans un sarcophage antique représentant le passage de la mer Rouge par les Hébreux, dont les débris se trouvent au musée de Metz. Sur le sarcophage de Proserpine et les discussions aux quelles il a donné lieu, voir Faymonville, *Kunstdenkmäler der Stadt Aachen*, I. *Das Münster*, p. 107-111.

(2) « Humatum est. » Eginhard, *Vita Karoli*, 31. « Humatum est corpus eius. » Thégan *Vita Hludowici*, 7. « Karolum in Aquisgrani glebis terra tradidit (Francia). » *Planctus de obitu Karoli*, str. 14. (Poète lat. avi carol., I, p. 436). Cf. de Mély, *Le Tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle* (C. R. Acad. Insc., 1915, p. 343 et suiv.).

(3) Eginhard, *Vita Karoli*, 31.

ou s'il fut élevé dans une chapelle latérale, comme quelques-uns le croient. Il disparut presque certainement en 881, lorsqu'au cours d'une randonnée mémorable les Normands ravagèrent et incendièrent le palais d'Aix, brûlèrent les bains, firent de la chapelle une écurie, comme ont disparu les tombeaux des autres princes de la famille royale : ceux de Pépin le Bref à Saint-Denis, de Pépin d'Italie à Saint-Ambroise de Milan, de Louis le Pieux à Saint-Arnoul de Metz. Du moins sa description sommaire par Eginhard, jointe aux données générales fournies par l'art carolingien, permet-elle de se le représenter avec quelque précision.

Aux temps mérovingiens, afin d'éviter l'encombrement des monuments funéraires, les morts qui recevaient l'honneur de la sépulture ecclésiastique étaient inhumés sous le pavement des églises et une simple pierre polie marquait au niveau du sol le lieu qu'ils occupaient. Cependant on élevait sur les tombeaux des saints de petits monuments en bois, désignés quelquefois sous le nom de « requies, » plus souvent sous celui de « repa, » dont le type était traditionnel en Gaule et en Germanie. Qu'on imagine un édicule fait de quatre colonnes portant un baldaquin en bois lamé d'or et d'argent, parfois aussi étoilé de pierres précieuses, autour duquel circule une épithame, généralement en vers, rappelant le nom, le titre et les mérites du défunt, et l'on aura une juste idée de ce genre de construction (1). C'était en somme une manière de ciborium, d'une élégance et d'une richesse rares, relevant à la fois de l'architecture et de l'orfèvrerie. Tel fut très vraisemblablement « l'arc doré avec inscription » élevé par Louis le Pieux sur la fosse de son père, dont parle Eginhard, et qui reçut, au lieu du nom barbare de « repa, » celui de *conditorium* emprunté à la latinité classique; mais, étant donnée l'importance exceptionnelle du personnage, la « repa » fut cette fois décorée de l'effigie de l'empereur, probablement en mosaïque. On comprend qu'un pareil monument ait provoqué les convoitises des Normands et qu'ils l'aient enlevé, à moins que — l'hypothèse est vraisemblable — les religieux ne l'aient détruit eux-mêmes avant de s'enfuir, afin d'éviter au tombeau du grand empereur les horreurs d'une profanation.

La mort de Charlemagne ne causa pas seulement un deuil dans tout le peuple : elle fut déplorée en termes émus par les écrivains contemporains. Dans le récit poétique de son ambassade en Orient, l'évêque de Trèves, Amalaire, se déclare anéanti par le triste événement dont il a su la nouvelle au retour de Constantinople, et souhaite que Dieu l'unisse pour l'éternité au grand disparu (2). Un autre poète demeuré anonyme ébauche, en vingt strophes débordant d'un lyrisme sincère, cette plainte où il dépeint l'affliction du monde :

(1) On rencontrait de ces tombeaux un peu partout, notamment à Fulde, à commencer par le tombeau de saint Boniface (Eigil, *Vita Sturmii*, 20). Plusieurs sont sommairement décrits dans la prétendue vie de Raban Maur par son disciple Rudolf (*Vita Rabani*, 16, 28, 38, 45. M. G. H., *Scriptores*, t. XV). Cf. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, aux mots *Repa*, *Requies*.

(2) *Amalarii versus marini*, vers 78-80 (Poetæ lat. ævi carolini, t. 1, p. 428).

CHARLEMAGNE

« Des régions où naît le soleil aux rives occidentales de la mer, les cœurs battent douloureusement....

Francs, Romains, et tous croyants, sont accablés par un deuil et un grand tourment....

L'empereur Charles repose désormais sous la terre, dans la paix du tombeau....

Malheur à toi, Rome, et à toi, peuple romain : vous avez perdu le très glorieux Charles....

Malheur à toi, belle Italie, et à toutes tes nobles villes....

La Francie, qui supporta des maux si cruels, n'a jamais souffert une semblable douleur....

Hélas! quelle misère est la miéne! (1). »

(1) *Planctus de obitu Karoli* (Poetæ lat. avi carolini, t. I, p. 434-436).

CHAPITRE XIII

LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE

L'ADMIRATION témoignée à Charlemagne par ses contemporains, si profonde qu'après sa mort, des hommes pieux « frappés de terreur et d'horreur » se retirèrent définitivement du monde, ne fut pas une admiration éphémère. Elle se développa pendant tout le IX^e siècle et l'on peut dire qu'il n'est écrivain de ce temps, prosateur ou poète, qui n'ait invoqué en termes pathétiques ou grandiloquents le souvenir de l'illustre empereur.

Pour la postérité immédiate, Charlemagne est le grand Charles, de bonne et divine mémoire, très glorieux, très puissant, très noble, très invaincu, dont la sagesse et l'intelligence ont fait le meilleur, le plus fameux de tous les augustes ; il est l'empereur de Rome, mieux encore : l'empereur des chrétiens, « celui qui a dilaté en long et en large le royaume des Francs, accru d'autant la gloire du Christ, arraché à la profondeur des ténèbres de nombreux peuples (1). » Dans l'empire de Romulus, sur lequel il règne et où il a rétabli l'âge d'or, sa figure luit avec l'éclat de l'or : il est Charles doré (*aureus Karolus*), comme il y a Rome dorée, et dorée aussi est sa descendance (*aurea progenies*). Grâce à lui, sa famille a pris place désormais dans les prières des Francs ; elle est « la fleur du grand Charles » et, malgré le souvenir demeuré vivant de Charles Martel et de Pépin le Bref, c'est à Charlemagne, « plus brillant que les brillants ancêtres dont il est issu, » que les générations futures emprunteront, pour les désigner, le nom de Carolins, comme si de son avènement datait la naissance ou la gloire de sa maison.

Cette popularité ne s'explique pas seulement par le vivant souvenir que l'empereur avait laissé ; les misères résultant des guerres civiles entre son fils et ses petits-fils et des invasions normandes ont contribué à l'accroître. Alors en effet, au sentiment chrétien qui faisait de ces maux la juste punition des péchés des hommes un autre se joignit et poussa aussitôt dans le peuple de profondes racines : le regret engendré par la disparition du prince qui aurait su épargner à ses sujets ces cruelles épreuves, de ce

(1) Jonas d'Orléans, *Translatio s. Hucberti* (M. G. H., *Scriptores*, XVI, I, p. 235).

CHARLEMAGNE

Charlemagne sous qui régnaient partout la paix et la concorde, tandis qu'il n'y avait plus maintenant que « rixes et discordes, » qui avait apporté avec lui l'abondance et la joie, alors qu'on ne connaissait plus désormais que pénurie et tristesse et, pour tout dire en un mot, « avec qui avait péri l'honneur de la France (1). »

Chose remarquable : ces lamentations, qu'on rencontre chez toutes les nations occidentales du IX^e siècle, y compris celles que l'empereur avait conquises, reposent sur des souvenirs précis. Si les historiens et les hagiographes placent Charlemagne au-dessus des autres rois des Francs et le font entrer dans la lignée des grands empereurs romains et chrétiens, de Constantin, de Théodose, c'est parce que, tout en accroissant son royaume et soumettant à la foi du Christ les peuples vaincus par lui, il a fait régner dans l'État un ordre admirable fondé sur l'unité religieuse et « su discipliner les cœurs de fer des Francs et des Barbares que la puissance romaine n'avait pu dompter (2). » De temps à autre, accablés par trop d'infortunes, les hommes du IX^e siècle en viennent à se demander si ces vaillants Carolingiens, sous lesquels la France vécut en pleine sécurité, ne vont pas s'éteindre, mais dès que le trône est occupé par un prince appelé Charles comme le grand ancêtre, l'espérance renaît, et l'occasion se présente-t-elle de citer au souverain régnant un modèle à imiter, c'est toujours celui de ce Charlemagne « qui gouverna heureusement le royaume des Francs pendant quarante-six ans et surpassa tous les rois qui l'y avaient précédé par sa science des saintes Écritures et des lois ecclésiastiques et divines (3). »

Ces réalités politiques fournissaient déjà une base solide à la glorification de Charlemagne. Elles ne suffirent bientôt plus aux hommes d'État désireux de ramener les rois de leur temps aux pratiques d'un bon gouvernement, non plus qu'aux peuples de plus en plus frappés par l'opposition entre le présent qu'ils voyaient et le passé dont ils entendaient parler. Ainsi Charlemagne passa tout naturellement du domaine de l'histoire dans celui de la légende.

Au vrai, cette légende avait commencé de son vivant et presque sous ses yeux. Lorsque les annalistes du VIII^e siècle, et particulièrement l'annaliste royal, racontent ses victoires, ils ne se bornent pas à mentionner l'intervention divine : ils y ajoutent de merveilleux détails. On voit Dieu dissipant les desseins des adversaires du nouveau David et combattant pour lui « comme il fit pour Moïse et les fils d'Israël, au moment du passage de la mer Rouge (4), » les armées de ses ennemis dispersées sans qu'il y ait de sang versé et les royaumes tombant entre ses mains comme un don du roi des rois. Dans le récit des guerres de Saxe, certains épisodes appartiennent déjà au domaine de la fable. C'est, après la destruction de l'Irminsul, quand une sécheresse intolérable désole les Francs, ce torrent qui se met à couler

(1) Nithard, *Historia*, IV, 7. *Poeta savo*, V, vers 413-414.

(2) Nithard, *Historia*, I, 1.

(3) *Synodus apud Sanctam Macram* (Migne, *Patrologie latine*, t. CXXV, col. 1069).

(4) *Annales Petaviani*, 778 (M. G. H., *Scriptores*, t. I, p. 17).

vers l'heure de midi avec une telle abondance que toute l'armée réussit à se désaltérer; c'est ensuite, lors de l'attaque des Saxons contre l'abbaye de Fritzlar et le camp des Francs établi devant Sigiburg, l'apparition au sommet de l'église de Fritzlar de deux jeunes hommes vêtus de blanc, au-dessus de la chapelle du camp de Sigiburg celle de deux boucliers d'un rouge flamboyant, dont la vue met en fuite l'ennemi épouvanté (1).

Si la fantaisie des historiens était bornée par la nature même de leurs ouvrages, celle des littérateurs fut sans limites. Quand un poète représente le roi à la chasse avec une couronne d'or sur son noble chef ou partant à la guerre le front couvert d'un casque d'or et le corps revêtu d'une armure éclatante, montant un grand cheval et dépassant ses compagnons de toute la tête, tandis que la terre, stupéfaite de voir tant d'épées, de cuirasses, de casques et de boucliers, tremble sous le poids de tout ce fer et que les clameurs des guerriers montent jusqu'au ciel (2), c'est de la légende. De même quand, non content de saluer en Charlemagne le père de la patrie et de lui souhaiter le triomphe sur tous ses ennemis visibles et invisibles, Alcuin le compare au lion « maître des animaux, » souhaite que sa domination s'étende « aux plantes qui poussent sur la terre comme aux grains de sable qui bordent le littoral des océans, » montre enfin les astres, la terre et la mer, les oiseaux et les bêtes l'acclamant d'une voix unanime (3). Ce n'est pas tout encore, car voici que « la foule sacrée des chrétiens, » reconnaissante à Charlemagne d'avoir par sa puissance et sa sagesse accru chaque jour le nombre des vrais croyants, ne se contente plus de proclamer que « sur cette terre, où les Francs dominent maintenant grâce à Dieu, on n'a jamais vu un tel prince depuis le commencement du monde » : elle le rapproche des apôtres et des saints, en particulier de ce saint Jean-Baptiste » qui baptisa pour la rémission de tous les péchés (4). »

Le grand empereur s'acheminait ainsi de son vivant même, à travers une ère invraisemblable de gloire, dans les voies de la sainteté, mais ce point de vue importait peu aux hommes de la seconde moitié du ix^e siècle, qui souffraient surtout d'un mauvais gouvernement. Si le nom de Charlemagne fut alors inséré dans un martyrologe, si un descendant des Saxons affirma qu'au jour du Jugement Charles serait rangé à la suite des apôtres, pour avoir converti les Saxons comme André avait converti les Grecs, Jean les Asiatiques, Mathieu les Ethiopiens, et Thomas les Hindous (5), ce furent là des idées exceptionnelles. La conception dominante à ce moment, dans la légende comme dans l'histoire, est celle d'un Charlemagne sous lequel un ordre merveilleux a régné dans le monde. Le *Livre du moine de Saint-Gall*, composé dans l'abbaye du même nom entre 883 et 887, et le *Libelle*

(1) *Annales regni Francorum*, 772, 773, 776.

(2) *Angilberti Carmina*, VII, vers 40-41. *Karolus magnus et Leo papa*, vers 415 et suiv.

(3) *Alcuini Epistolæ*, 149, 174, 181. *Alcuini Carmina*, LXXXIII.

(4) *Annales Pctaviani*, 777. *Planctus de obitu Karoli*, str. 20.

(5) *Rabani Mauri martyrologium* (Migne, *Patrol. lat.* t. CX, col. 1130). *Posta saxo*, V, in fine.

CHARLEMAGNE

impérialiste, rédigé à Spolète en Italie vers 897 (1), méritent d'être rapprochés à ce titre du *Traité de l'organisation du palais* écrit par Hincmar en 882; mais tandis qu'Hincmar, reproduisant ou interprétant le texte d'Adalhard, s'attache à ne rien avancer qui ne soit ou ne paraisse historique, ses deux contemporains, écoutant les récits mis à la mode par les anciens compagnons de Charlemagne ou leur propre imagination, remplissent leurs ouvrages de contes impressionnants et faux, grâce auxquels la physiologie de l'empereur continue de s'altérer profondément.

Les épithètes de grand, de glorieux, de clément, de pieux, de sage ne suffisent plus pour le qualifier : il devient l'incomparable, l'infatigable et, bien qu'il sache se montrer doux à l'occasion, « le terrible, le formidable Charles. » Ses grands yeux clairs, dont les orbes lançaient de son vivant déjà des étincelles, deviennent foudroyants au point que ceux sur lesquels il les dirige et qui n'y sont pas habitués s'évanouissent; car aucune pensée n'échappe à sa pénétrante sagacité et il découvre le sens des énigmes, même les plus obscures. Sa domination ne se manifeste pas seulement par l'éclat insoutenable de son regard : elle se reconnaît aussi à ses vêtements impériaux tout brillants d'or et de pierres précieuses et au sceptre d'or qu'il tient à la main « pour signifier sa puissance, » qui le font rayonner comme le soleil à son lever. A la chasse où il s'attaque aux animaux sauvages de grande taille, ours et bisons aux cornes immenses, il accomplit de merveilleux exploits; mais c'est surtout quand il se rend à la guerre, tout bardé de fer, avec ses soldats équipés comme lui, et la nuit s'éclaire par la splendeur de ses armes, qu'il paraît terrible. Ceux qui le voient ainsi arriver frémissent et les traitres à son approche roulent inanimés.

Dans son palais d'Aix-la-Chapelle où il trône non seulement comme souverain, mais comme l'évêque des évêques, règne une discipline admirable. Au conseil qu'il tient avec les clercs et les laïques, il recherche « comment il pourra affermir la vraie foi et la vraie religion dans son royaume. » A sa table, des rois et des ducs le servent; puis, quand il a mangé, ceux-ci sont servis à leur tour par les comtes et les préfets, et la cérémonie continue en descendant des plus grands aux plus petits, de manière que les derniers aient terminé leur repas avant minuit. Mais c'est surtout lorsqu'il reçoit dans la grande salle de son palais les ambassadeurs étrangers que, préoccupé d'éblouir ses hôtes, Charlemagne prend des mesures propres à faire valoir sa majesté; alors il se place en belle lumière, paré de tous ses atours, et auprès de lui, pareils à la milice céleste, se rangent ses trois fils, rois comme lui, sa femme et ses filles, les évêques et les abbés, les ducs et les soldats. Lors du festin qu'il offre chaque année à Noël « aux grands de France et d'Europe, » les convives quittent la table presque sans avoir mangé; tant ils ont été frappés par un pareil spectacle. Mais Charlemagne ne commande pas seulement à Aix :

(1) *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma* (M. G. H. Scriptorum, t. III, p. 719-722). Cf. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne. Le pape Jean VIII*, 1895, p. 171-202.

il est aussi le maître de cette ville de Rome où l'honneur impérial fleurissait jadis et les charges étaient réparties selon les compétences entre les sénateurs et les magistrats. Là encore il a voulu que l'ordre régnât. Il s'est donc fait bâtir en 781, à côté de l'église Saint-Pierre, un palais, et depuis lors, chaque fois qu'il se rend à Rome ou bien y délègue un représentant, des juges choisis par lui tiennent des assemblées et rendent la justice à travers tout le territoire. Quand il eut sauvé le pape Léon III de ses ennemis et que tous les grands de la ville furent devenus ses hommes, il établit un missus à demeure dans son palais pour trancher les procès, et tel fut son prestige que, si quelque Romain méconnaissait le droit d'autrui, il suffisait au missus de rappeler la fidélité promise à l'empereur pour qu'aussitôt justice fût faite.

Cette admiration comportait toutefois des restrictions. Suivant une légende née peu de temps après la mort de Charlemagne, ses mauvaises mœurs, dont une noble vierge, sainte Amalberge, faillit être la victime, lui auraient valu un séjour dans le purgatoire où il endura de cruels tourments (1). D'autre part, à son personnage se mêle parfois un élément bouffon. Il est un héros sans doute, mais un héros du genre héroï-comique qui aime les bons mots et fait volontiers des farces, auxquelles il assigne d'ailleurs presque toujours une fin morale. C'est ainsi qu'afin d'exciter ses grands à la modestie, il les oblige à partir pour la chasse avec leurs somptueux vêtements qui reviennent déchirés par les branches d'arbres et les ronces, souillés du sang et du poil des bêtes qu'ils ont tuées, que pour venger ses envoyés mal reçus à la cour de Constantinople, il fait passer par de mauvais chemins les ambassadeurs grecs venus en Francie, de sorte qu'ils arrivent au palais tout épuisés, ou encore qu'il donne à un pauvre diable de clerc ignorant et de basse naissance, mais assidu aux offices, un évêché dont le possesseur a négligé de se rendre à l'église. Particulièrement amusante à cet égard est l'histoire de la reine de Wessex, Eadburg, réfugiée sur le continent après la mort de son mari. Charlemagne lui offre de prendre pour époux lui-même ou son fils, et, comme elle a choisi ce dernier en raison de sa jeunesse, l'empereur lui répond : « Si tu m'avais choisi, tu aurais eu mon fils, mais puisque tu as préféré mon fils, tu n'auras ni lui ni moi, » et elle finit à Pavie une existence misérable (2). Il est à noter que, dans les histoires de ce genre, des jeux de physionomie accompagnent généralement les propos et les actes de Charlemagne, soit qu'il se mette à rire de tout son cœur, soit qu'il se frotte les oreilles et enfle ses narines, ce qui finit par lui donner un caractère nettement caricatural.

Sa physionomie légendaire est en somme complètement esquissée à la fin du ix^e siècle, et l'on peut dire sans exagération qu'on y rencontre

(1) *Heitonis Visio Wettini*, xi (Poeta lat. avi carolini, t. II p. 271). *Visio cujusdam pauper-culce mulieris* (fragment d'auteur inconnu cité dans Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. I, p. 260-261). Radbod, *Sermo de vita S. virginis Christi Amalbergæ* (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXII, col. 550-553.)

(2) Siméon de Durham, *Historia regum Anglorum*, 64 (éd. Arnold, p. 66-67). *Ex Asserri gestis Alfredi* (M. G. H., *Scriptores*, t. XIII, p. 120-121).

CHARLEMAGNE

presque tous les traits qui se retrouveront dans la suite. Grand chrétien et infatigable soldat, toujours en tenue de guerre et courant le monde pour abattre les ennemis de Dieu et les siens, empêché seulement par la mer de s'avancer jusqu'en Orient, d'une sagesse prodigieuse dans le conseil et d'une clairvoyance sans égale, pénétrant d'un regard jusqu'au fond de la conscience de ses interlocuteurs et découvrant leurs plus secrètes pensées, paré de riches vêtements et des insignes de la royauté, jovial et lourdement plaisant, parfois même un peu ridicule avec ses allures de croque-mitaine : tel le grand empereur apparaît trois quarts de siècle après sa mort. L'image est singulière et quelque peu contradictoire, mais les contradictions s'expliquent par le fait qu'à des traits exacts, qui sont l'apport des gens instruits, se mêlent des anecdotes forgées par l'imagination populaire ou monastique. Dans tous les cas est désormais créé le type du souverain que les peuples du moyen âge n'oublieront jamais et qui, cité sans cesse aux empereurs et aux rois, sera le modèle qu'ils s'efforceront d'imiter.

* *

Le prestige de Charlemagne s'est maintenu pendant tout le x^e siècle. Plus que jamais, le temps du « très glorieux empereur des Francs, qui le premier d'entre eux reçut le nom de César » et « fut pleuré par les païens comme le père du monde, » apparut l'époque idéale dont les peuples affligés de maux sans nombre désiraient le retour. Or si le souvenir de Charlemagne aboutit, dans l'Allemagne de 962, à un très grand événement politique, la restauration de l'Empire au profit de la Maison de Saxe qui, en restituant à la Germanie l'ordre et la paix, avait ramené le siècle béni du grand empereur, sa légende s'enrichit parallèlement de nouvelles fables originaires de certains couvents de France et d'Italie, telles que la tradition qui attache le nom de Charlemagne à la croix de pierre placée au sommet du col de Roncevaux, le soi-disant voyage de l'empereur, à Jérusalem, l'entrée en religion d'Ogier « devenu après lui le premier de l'empire (1). » Cependant, le x^e siècle ne constitue qu'une période de transition entre le ix^e, où la légende de Charlemagne s'est cristallisée pour la première fois, et les xi^e et xii^e où, grâce au génie de la race française, elle va prendre une magnifique ampleur.

Ces deux siècles ont été pour la France des siècles bienfaisants. Ce sont ceux où le royaume, enfin débarrassé des luttes civiles et des invasions étrangères, reconquiert peu à peu, sous le sage gouvernement des rois capétiens, le calme et la sécurité. Alors les églises réduites en cendres pendant les troubles sortent de leurs ruines et les grandes abbayes presque anéanties retrouvent leur ancien éclat. En même temps, les routes se couvrent d'un flot grossissant de marchands et de pèlerins, qui s'acheminent vers les cols des Alpes

(1) *Benedicti sancti Andreae Chronicon*, 23 (M. G. H., *Scriptores*, t. III, p. 711). Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, t. II, p. 289-290, 293; t. III, p. 321-326.

et des Pyrénées ou vers les ports italiens d'embarquement pour la Terre Sainte, les uns pour faire du commerce, les autres pour aller prier auprès des sanctuaires fameux de Rome, de Jérusalem, de saint Jacques de Compostelle. Sur ces routes, les églises et les abbayes reconstruites deviennent des étapes normales, où les voyageurs trouvent un abri pour se reposer, un gîte pour se faire soigner en cas de maladie. Or, clercs et moines avaient intérêt à retenir le plus longtemps possible cette clientèle. Ils s'y employèrent de leur mieux, restaurant les anciennes foires et marchés, en créant de nouveaux, faisant appel aux plus éminents architectes, peintres et sculpteurs, pour rebâtir et orner leurs églises, offrant à la vénération des fidèles, dans des châsses ruisselantes d'or et de pierres précieuses, d'insignes reliques. Pour les populations du moyen âge, sincères et candides dans leur foi, la vue ou le contact d'un corps saint était le remède efficace qui rendait la santé aux malades, réconfortait dans la douleur, ouvrait la route du salut éternel; l'essentiel était d'avoir de bonnes reliques, c'est-à-dire qui fournissent le sujet de belles histoires et ne fussent point contestées.

Quelle ressource incomparable offrait à cet égard la vie légendaire de Charlemagne et comment les religieux n'auraient-ils point pensé à s'en servir! Son nom continuait à hanter leur imagination et, comme au IX^e siècle, la vénération du clergé reposait sur la conscience très nette de ses mérites envers Dieu. D'autre part, les bibliothèques des églises et des abbayes possédaient quantité d'ouvrages : annales et biographies, parmi lesquelles la vie de Charlemagne par Eginhard, vies de saints accompagnées de translations et de miracles, auxquelles le nom de l'empereur était étroitement mêlé, poésies latines tout imprégnées d'éléments épiques, dont la substance avait été principalement fournie par ses exploits. Était-il possible de trouver matière plus abondante, plus brillante, et les églises accusées d'offrir au culte des fidèles des reliques suspectes pouvaient-elles invoquer plus sûr garant de leur authenticité que le souverain populaire entre tous, qui avait honoré toute sa vie les saints du christianisme et vénéré leurs membres sacrés? (1).

La littérature carolingienne fournit ainsi la trame sur laquelle les poètes français de la fin du XI^e et du XII^e siècle brodèrent au gré de leur fantaisie, si bien que Charlemagne devint à la fois « le grand pourvoyeur de reliques » et le héros des chansons de geste (2); mais celles-ci n'auraient

(1) D'après une légende qui avait cours dès le X^e siècle au monastère de Reichenau, le gouverneur arabe de Jérusalem, Azan, instruit « des vertus, des nombreux miracles et des combats de l'incomparable Charles, » aurait apporté lui-même en Occident les reliques destinées à l'empereur, qui faisaient maintenant la gloire de ce monastère : parcelle du sang du Christ, épine de la couronne, clou et morceau de la vraie croix, fragment du Saint-Sépulchre; d'après une autre, l'abbaye de Saint-André au pied du mont Soracte aurait reçu de Charlemagne le corps de saint André, qui lui avait été offert par l'empereur de Constantinople. (*Ex translatione sanguinis Domini*, M. G. H., *Scriptores*, t. IV, p. 445-449. *Benedicti sancti Andreae chronicon*, 23.)

(2) Coulet, *Le voyage de Charlemagne en Orient*, 1907, p. 121. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 12. — La vieille théorie de Gaston Paris, Léon Gautier, Paul Meyer, d'après laquelle les chansons de geste seraient issues de cantilènes, paraît bien condamnée après les

CHARLEMAGNE

pas eu un succès aussi considérable, si leurs auteurs n'y avaient introduit toute la civilisation de leur temps et si un rapprochement ne s'était imposé entre les guerres de Charlemagne contre les infidèles et celles qui passionnaient alors la chrétienté. Et il ne s'agit pas seulement de ces expéditions de Terre-Sainte qui remplirent de leur bruit tout le XII^e siècle, mais de celles entreprises depuis le milieu du XI^e siècle contre les Arabes d'Espagne par des chevaliers, français pour la plupart, qui eurent pour théâtre les pays de la rive gauche de l'Èbre où avaient combattu jadis les soldats de Charlemagne et furent marquées par des épisodes militaires rappelant à s'y méprendre le règne du grand empereur : la prise de Huesca, de Saragosse, de Barcelone (1).

Les chansons de geste ne furent d'ailleurs point seules à répandre la légende impériale. Il faut y joindre de nombreux livres latins, écrits dans le même esprit, remplis de la même matière, et tout particulièrement la vie latine de Charlemagne composée en France entre 1140 et 1150 et attribuée à l'archevêque de Reims Turpin, d'où le nom de Pseudo-Turpin sous lequel on la désigne aujourd'hui (2). Copié dans tous les monastères qui se l'arrachaient littéralement, traduit en langue vulgaire et placé sous l'autorité du pape Calixte II, le Pseudo-Turpin fut considéré désormais comme l'exposé authentique des hauts faits de Charlemagne; il s'insinua dans toutes les compilations historiques des siècles suivants, y compris les chroniques de Saint-Denis, et, malgré l'in vraisemblance et l'incohérence de ses récits, malgré les contradictions qu'il présentait avec le livre d'Eginhard et les Annales royales, il devint le manuel où le moyen âge apprit désormais en toute confiance l'histoire de l'empereur (3). Ainsi la légende offrit aux générations émerveillées un Charlemagne d'une incontestable grandeur (4).

Charlemagne est le petit-fils de Charles Martel,

... un roi en France de moult grant seignorie,
Qui moult fu fel et fiers et de grant estoutie,

travaux de Bédier (notamment *Légendes épiques*, t. III, p. 190 et suiv.); mais que l'élément historique dans ces chansons soit réduit à rien ou presque rien (*ibid.*, t. IV, p. 347 et suiv.), cela peut paraître exagéré. Sur ce point, Wilmotte a vu juste et il semble avoir établi de manière irréfutable le lien étroit qui existe entre la poésie historico-épique de l'époque carolingienne et la poésie des chansons de geste (*Une nouvelle théorie sur l'origine des chansons de geste*. *Revue historique*, t. CXX, 1915, p. 241-288. *Le Français a la tête épique*, 1917). Cf. Pau-philet, *Sur la chanson de Roland* (Romania, t. LIX, 1933, p. 161-198).

(1) Boissonnade, *Du nouveau sur la chanson de Roland*, 1913, p. 1-68.

(2) Pseudo-Turpin, *Historia Karoli magni et Rotholandi*, édit. Castets, 1880. Cf. Gaston Paris, *de Pseudo-Turpino*, 1865, et Romania, t. XI, 1882, p. 419-426.

(3) Il existe plus de 50 manuscrits du Pseudo-Turpin et 7 traductions du XIII^e siècle en français et en provençal; d'autre part, le Pseudo-Turpin entre depuis 1205 dans toutes les grandes compilations historiques (Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 114. Gaston Paris, *op. cit.*, p. 58).

(4) Une trentaine de chansons constituent la geste propre de Charlemagne. C'est d'après ces chansons, auxquelles il serait trop long de renvoyer en détail, qu'a été tracé dans les pages qui suivent le portrait épique de Charlemagne. Pour plus de détails, voir Léon Gautier, *Les Epopées françaises*, t. III, 2^e éd., 1889, intitulé « Geste du roi. »



CHARLEMAGNE PARMY SES BARONS.

Vêtu d'une robe mi-partie bleue semée de fleurs de lis, mi-partie d'or semée des aigles noirs impériaux, Charlemagne couronné reçoit, debout devant son trône, des messagers de Hongrie ; il porte une barbe et de longs cheveux bouclés. — Bibl. Arsenal, ms. 3142, fol. 73 recto (XIII^e siècle).



LE COURONNEMENT DE LOUIS.

Sur un autel reconvert d'une nappe blanche, est déposée la couronne d'or destinée à Louis. Charlemagne, reconnaissable à sa couronne d'or et à sa longue barbe, la lui montre, et Louis, vêtu d'une robe blanche, jeune et imberbe, hésite à la prendre. La scène se passe à Aix. — Bibl. Nat., ms. fr. 24.369, fol. 75 recto (XIII^e siècle).

et le fils de Pépin le Bref, un homme petit à merveille, mais gros et carré,

... qui fist an son jovant
Mainte riche bataille et maint estor pesant

et tua de sa main un lion échappé de sa cage « comme bête enragée (1). » Sa mère est Berthe, fille de Flore, roi de Hongrie, et de la reine Blanchefleur, une blonde jolie qui l'eût été davantage si elle n'avait eu un pied plus grand que l'autre, ce qui la fit surnommer Berthe au grand pied. Obligé par ses deux frères bâtards de fuir en Espagne auprès de Galafre, roi païen de Tolède, Charlemagne est revenu un beau jour avec Galiene, fille de son hôte, l'a convertie au christianisme, puis épousée et, après sa mort survenue presque aussitôt, il a recouvré son royaume.

Au physique, il a le corps « grand et membré, » des bras puissants, le teint clair, des yeux brillants comme des étoiles, les cheveux blancs et une barbe « blanche comme fleur en avril » qui descend tout le long de sa poitrine. Doué d'une force peu commune, il peut fendre du haut en bas un chevalier armé de pied en cap, ou de son poing droit, qu'il a grand et carré, lui faire voler les os du crâne et les yeux de la tête; mais ce qui le distingue surtout du commun des hommes, c'est son « visage fier, » tellement qu'à sa contenance on le reconnaît aussitôt. Un Sarrasin admis à sa table ne peut détourner de lui son regard. Un Juif l'ayant rencontré par hasard à Jérusalem se met à trembler dès qu'il l'aperçoit, se sauve et demande à grands cris à devenir chrétien. Un baron mis en sa présence appelle les autres barons et leur dit :

« Baron..., avés-vos esgardé?
Ceste os n'est mie de segnor esgardé.
Sires doit estre de la crestienté. »

Le moral chez lui répond au physique. Il est « le meilleur roi qui jamais fût vivant, » l'orgueil de la France, car « il y a plus grand honneur en lui et de vertus qu'on ne saurait dire. » D'abord il est plein de franchise; ensuite nul n'est plus sage ni plus éloquent dans le conseil. Avant de répondre aux questions ou aux lettres qui lui sont adressées, il médite profondément, puis sa décision prise, il la fait connaître, parfois en quelques mots, parfois en longs discours, car il pérore volontiers. Ses paroles s'accompagnent de mouvements qui affectent un caractère quasi rituel : il redresse son menton, qu'il tenait incliné pour mieux réfléchir, se lève pour parler, commande le silence d'un geste et dessine sur son chef le signe de la croix. Quand il est angoissé, il prend sa tête à deux mains; surtout il tord sa moustache, frise sa longue barbe fleurie et jure par l'une et par l'autre. Généreux envers ses parents et ses amis, il leur témoigne une tendresse touchante. Le malheur frappe-t-il l'un d'entre eux, les larmes lui coulent des yeux « fil à fil le long du nez, » tandis qu'il tire les poils de sa barbe; ou bien encore il se pâme et,

(1) Cf. Gaston Paris, *La légende de Pépin le Bref* (Mélanges Julien Havet, 1895, p. 603-632).

CHARLEMAGNE

quand il est à cheval, se couche sur le col de la bête. S'il est irrité, surtout s'il rencontre un homme qui l'a outragé ou trahi, sa sensibilité s'exaspère. Alors il se dresse de toute sa hauteur, plante son couteau devant lui avec un air si terrible que tout le monde se tait ; il se montre même prêt à tuer et, par la vertu de la légende, sa voix grêle devenant une voix de tonnerre, il crie : « Que tous ceux qui m'ont méfait ne dorment pas, car Charles se réveille ! »

A ces divers traits un autre se joint généralement, tout à fait conforme à la vérité historique : la piété. Charlemagne assiste à la messe chaque matin ;



LE PÉCHÉ SECRET DE CHARLEMAGNE

La scène, copiée sur un des bas-reliefs qui ornent le couvercle du grand reliquaire de Charlemagne figure, à droite, un ange descendu du ciel révélant à saint Gilles le péché de l'empereur, à gauche, celui-ci faisant au saint l'aveu de sa faute. — D'après Müntz, Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge, Lerouz édit., 1837, p. 114.

il fait constamment le signe de la croix sur son front, jure par les saints, notamment par saint Denis, saint Martin, saint Paul et saint Pierre, « l'apôtre qui repose au Noiron pré, » se fait apporter leurs reliques pour recevoir les serments. Au-dessus des saints il place naturellement Dieu, le beau roi de majesté « qui fit ciel et rosée ; » il jure aussi par lui ; il le prie en tendant les deux mains vers le ciel, demande humblement son aide, les lèvres accolées au pied de la croix ; mais s'il croit que Dieu s'apprête à favoriser ses ennemis, oubliant tous les services rendus, il le menace de ne plus ouïr la messe le matin et s'emporte jusqu'à lui déclarer qu'il supprimera les prêtres, abattra les autels et le crucifix.

Chose curieuse, dans son désir de louer Charlemagne, la légende française ignore ses mauvaises mœurs, pour lesquelles le ix^e siècle l'avait jugé digne du purgatoire ; elle oublie toutes ses femmes et concubines pour ne lui connaître qu'un amour parfaitement pur : celui de sa jeunesse pour Galiene, que des romans postérieurs appellent Sibille, du nom reçu par elle le jour de

LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE

son baptême. Assez tard seulement, la légende attribue à l'empereur un commerce incestueux avec sa sœur Berthe (ou Gisèle) d'où serait né Roland, alors que, dans les plus anciennes chansons, Roland est fils légitime de Berthe et de Milon d'Anglers. De même, il ne reste à Charles de sa nombreuse progéniture, à côté de trois fils, Charlot, Louis et Lohier, qu'une fille, la belle Bellissent « à la clère façon, »

... plus blanche que nule magerie
Et plus vermoille que la rose florie.

Charlemagne est donc grand entre les grands, mais sa grandeur ne tient pas seulement à ses qualités personnelles : elle provient aussi de ses immenses richesses et de la pompe dont il s'entoure. Un trône d'or pur ou d'ivoire lui sert de siège ; il s'y montre une couronne d'or sur la tête, ceint d'une épée dont le pommeau est d'or pur et tenant en main un bâton « tout à or niellé. » Quand il se couche dans son grand lit à pommes d'or, cent vingt hommes vaillants et loyaux montent la garde autour de lui. Il fait porter l'épée nue devant son tribunal « selon la coutume impériale, » et comme dans la légende du IX^e siècle, il règne à sa table un ordre éclatant. Vêtu de soie, l'empereur s'assied, ayant autour de lui ses pairs et ses barons. Les ducs et les princes, les archevêques et les évêques prennent place, chacun selon son rang, et plus ce rang est élevé, plus haut chacun est assis. Sur les tables couvertes de nappes, dressées par les écuyers, brillent « cent coupes tant d'or fin que d'argent provenant du trésor de l'empereur Constantin ; » plus de cent bouteillers les servent et l'on y voit se succéder viandes, volailles, poissons, venaisons et « lardez, » claret et vin vieux. L'hôte étranger admire sans se lasser « cette salle pleine de bonne gent, tant grand manteau, tant riche garniment. »

Toute cette splendeur s'explique, car Charlemagne est l'empereur du plus beau pays du monde, l'empereur de France :

Quand Deus eslut nonante et nuef reïames,
Tot le meillor torna en dolce France.

La douce France ne se borne d'ailleurs pas à la France actuelle ; elle s'étend de la Lorraine jusqu'au Mont-Saint-Michel et d'Aix-la-Chapelle jusqu'à Arles, embrassant toute l'ancienne Gaule aux frontières naturelles, où le blé croît et les vins sont bons et les hommes ont le cœur hardi :

... François sunt et orgillous et fier,
E sunt plus dur ne soit fers ou achier.

L'Océan et le Rhin, les Alpes et les Pyrénées n'arrêtent pas la puissance de Charles. Si Dieu lui a donné pour berceau « la contrée aux Français, » il n'a créé terre qui ne dépende de lui. Il règne sur l'Allemagne et la

CHARLEMAGNE

Bavière, la Lombardie, la Romanie et la Toscane, l'Angleterre et la Navarre; il est l'empereur de Rome, l'empereur de tout le globe, et le pape est trop honoré de lui chanter la messe ou lui conter la vie de saint Martin.

Parmi les nombreuses villes de son vaste empire, il en est une qui se place au premier rang : Aix-la-Chapelle. Là se trouve son « maître palais » construit par ses soins, un palais de marbre surmonté d'un grand aigle, précédé d'un perron d'acier servant à éprouver la résistance des épées. Les plaids impériaux s'y tiennent, Ganelon y fut jugé. Quatorze comtes en ont la garde et nul ne s'y adresse sans recevoir justice; dans sa chapelle consacrée à la Vierge sont déposées de précieuses reliques apportées de Constantinople. Cependant Aix n'est que « le meilleur siège de France. » Il existe au centre du royaume d'autres villes que Charlemagne habite volontiers et où il possède des palais « marbrins » : Reims, Laon, et au pied du rocher de Montmartre, Paris « la cité grande et large bâtie sur Seine et sablon, » voisine de ce « mostier » de Saint-Denis où l'empereur a coutume de prendre l'étendard du combattant et la gibecière du pèlerin.

C'est dans ces villes qu'il tient principalement sa cour, une cour féodale tout à fait semblable à celle des rois capétiens, mais qui rappelle par certains traits celle du VIII^e siècle. Charlemagne y apparaît entouré de son « barnage » et assisté de grands officiers, ainsi que de « clerks bien escrivans » pour faire ses chartes et « briés » à « sceau d'or pendant. » Il tient solennellement trois assemblées par an, à Pentecôte, Pâques et Noël, où il porte « couronne et cercle impérial, » tandis que les assistants accourus à foison revêtent biaux de soie et manteaux de zibeline ou de martre. Plus ordinairement, il réunit en conseil ses barons chevaliers pour leur exposer ses projets et leur enjoindre de l'accompagner, car il n'en est aucun « qui ne tienne de lui chastel ni donjon. » Tous sont ses hommes, ils en sont fiers et reconnaissent en lui « le fort roi droiturier. » Certains sont attachés spécialement à sa personne et l'entourent, tels les douze apôtres entourant Jésus-Christ : ce sont les douze pairs ou, comme on les appelle couramment, les Douze.

Leurs noms varient quelque peu, suivant les chansons, mais il en est cinq dont la figure se détache avec un relief particulier : Roland, Olivier, Ogier, Naime et Turpin. Roland est preux entre les preux. Neveu de Charlemagne qui l'a nourri, il tire de sa naissance un grand orgueil; son corps est noble, son visage clair et riant; brave jusqu'à la témérité, il se révèle les jours de bataille « plus fier que lion ou léopard, » quand il brandit sur la tête de ses ennemis Durendal, sa bonne épée « au poing d'or reluisant » et pleine de reliques, trente fois fondue, puis baptisée dans l'eau du Jourdain. Olivier, fils du duc de Gênes et fidèle compagnon de Roland, est brave comme lui; son épée Hauteclair, fabriquée à Rome, fourbie par les soins du pape et longtemps conservée dans le trésor de Saint-Pierre, accomplit des exploits dignes de Durendal, mais il contraste avec Roland par sa sagesse et sa courtoisie, et ces qualités mêmes l'empêchent de l'égaliser en prouesses. Le bon géant Ogier,

au visage vermeil « comme rose de rosier, » issu de Geoffroy duc de Danemark qui le laissa en otage à Charlemagne, est lui aussi « preux et aduré, » et sa vaillance le place immédiatement après Roland et Olivier. Tout autres que ces trois hommes, soldats avant tout, paraissent Naime et Turpin. Bien qu'il se vante d'avoir « les nerfs durs et le cœur acéré, » Naime de Bavière est le maître conseiller du roi, qu'il rappelle par son âge avancé et sa barbe fleurie (1). Quant à Turpin, archevêque de Reims, « bon clerc et lettré, » il traduit les lettres écrites en latin et en hébreu reçues par Charlemagne et rédige sur parchemin les hommages de ses vassaux, tout en se battant à l'occasion contre les Sarrasins; son rôle est à la fois celui d'un chancelier et d'un aumônier.

Dans la cour ainsi constituée, on pratique tous les divertissements en honneur parmi les féodaux. On chasse au faucon ou à l'épervier; on dresse la quintaine et l'on voit les bacheliers s'escrimer contre elle de la lance et de l'épée; on joue aux échecs avec une telle ardeur que les joueurs se jettent parfois l'échiquier à la tête; on adoube les nouveaux chevaliers avec le cérémonial ordinaire et l'empereur lui-même leur sert de parrain. Mais la principale occupation de Charlemagne et de ses compagnons, c'est la guerre.

L'empereur a beau être vieux, il a beau sentir au cours des batailles son bras faiblir et son corps « moult las, travaillé et suant, » chavirer sur la selle de son cheval : il fait la guerre sans arrêt. Il n'est pas seulement « Charles au fier visage, » il est aussi « Charles au fier courage, qui ne craint nul homme qui soit vivant. » Quand Marsile dit à Ganelon : « Parle-moi de Charlemagne, il est bien vieux, il a plus de deux cents ans, il a par tant de terres mené son corps, il a sur son bouclier reçu tant de coups, il a réduit tant de riches rois à mendier : quand sera-t-il las de guerroyer? » Ganelon lui répond par ces simples mots : « Charles n'est pas celui que vous pensez. Nul homme ne le voit et n'apprend à le connaître qui ne dise : l'empereur est un preux. » Aussi bien échange-t-il volontiers les vêtements de cour contre le costume de guerre. Il apparaît alors, la tête coiffée d'un heaume en acier bruni aux pierres serties d'or, le corps enveloppé d'un haubert « aux mailles de fin acier, » un bouclier rouge pendu au cou, tenant d'une main un bon épieu carré et de l'autre son gonfanon à trois clous d'or; mais l'arme qui le rend invincible, c'est Joyeuse, « l'épée de France » forgée par Isaac « le bon fèvre » et qui appartient à Clovis. Longue d'une toise et large d'un demi-pied, changeant de couleur trente fois par jour, elle jette d'étonnantes clartés; dans son pommeau d'or frémissent sous le cristal les reliques de saint Jean, de saint Pancrace et de saint Honoré, et la pointe de la Sainte Lance y est incrustée.

C'est en cet appareil que, monté sur son destrier, Charles part en campagne, suivi par « l'ost de France » dont « les fières compagnies » sont armées elles aussi de fer et d'acier, tandis que « cors, buisines, et grailles et olifants » sonnent à « longue haleine » et que les « enseignes de soie vont au vent balayant. »

(1) Cf. Moldenhauer, *Herzog Naimen in altfranzösischen Epos*, Halle, 1922.

CHARLEMAGNE

Mais, comme dans la véritable armée carolingienne, les soldats ne marchent point seuls : à côté d'eux s'avancent l'archevêque Turpin sur son cheval à large croupe, et maints évêques, abbés, moines, chanoines, et « prêtres tonsurés, » car il en faut pour remettre les péchés aux vivants avant la bataille, donner l'absoute aux morts et les ensevelir avec honneur. Arrivé à l'endroit qu'il a choisi pour établir son camp, l'empereur dresse sa tente et, ses chevaliers imitant son exemple, la plaine se couvre sur plusieurs lieues à la ronde d'enseignes blanches, bises et vermeilles. Cette tente est un ouvrage magnifique, fait de cendal d'or brodé d'oiseaux et de bêtes « à planté; » les cordes en sont de soie et le faite est surmonté d'un aigle d'or brillant comme une étoile. Charlemagne y prend place, sur un siège d'ivoire blanc « d'œuvre subtile et chère, » et le moment venu de livrer bataille, ses barons viennent l'y armer. Aussitôt leur besogne finie, il s'élançe sur son cheval, le « broche » des éperons en s'écriant :

Barons franceis, as chevaux e as armes!

Il passe sur le front des troupes et les harangue; mais, avant d'engager l'action, il descend de sa monture, se prosterne, adresse une prière à Dieu, fait le signe de la croix, se relève et d'un geste large bénit l'armée agenouillée. Alors, l'âme affranchie de toute crainte, il se précipite au fort de la mêlée, son gonfanon levé, en agitant Joyeuse; il tranche les heaumes, fait éclater les cervelles, engage volontiers contre le chef ennemi un combat singulier. Cependant l'oriflamme vermeil, qu'avant de partir pour la guerre il est allé chercher à Saint-Denis, « l'enseigne de Saint-Denis, » flamboie aux mains du sénéchal et de toutes parts retentit le cri de guerre : « Montjoie Saint-Denis! Dieu aide! »

Tant de vaillance mérite récompense, et en effet le succès a couronné les prouesses de Charlemagne, mais il n'en eût rien été si Dieu « n'avait aimé Charles et ses faits et ses dits. » Comme dans les annales carolingiennes, l'empereur apparaît dans les chansons de geste constamment assisté par le secours divin. Des miracles accompagnent sa marche. Un cerf blanc comme neige lui indique un sentier dans les Alpes et un gué sur le Rhin; les eaux de la Gironde s'ouvrent pour lui permettre de passer le fleuve à sec avec son armée; le soleil s'arrête quand il retourne à Roncevaux pour venger Roland, la nuit tombante risquant de soustraire l'ennemi à sa vue. Enfin un ange « clair et resplendissant, » qui est presque toujours l'ange Gabriel, le tient en rapport continuel avec Dieu, lui transmet ses ordres, lui annonce l'approche d'une bataille, le rassure s'il craint, veille sur lui s'il dort : c'est son ange, « l'ange qui a coutume de lui parler. » Quand l'empereur le voit paraître en rêve, tenant un grand cierge allumé ou entouré d'autres anges « empennés, » il a d'abord grand peur, mais bientôt il le reconnaît à son signe et, lorsqu'il se réveille, il est seulement ébahi de la clarté qui règne dans la pièce et va baissant peu à peu.

C'est que Charlemagne est le soldat de Dieu sur la terre, dans la légende comme dans l'histoire, et plus encore dans la légende que dans l'histoire. La société chrétienne des XI^e et XII^e siècles, animée d'une haine farouche contre l'Arabe, le Sarrasin ou le Turc, l'a voulu ainsi : elle a vraiment fait de lui « le roi par excellence de la croisade contre l'infidèle (1). » Partout les chrétiens le réclament et l'appellent et quand, accablé de fatigue, il hésite à entendre les voix qui montent vers lui, Dieu lui-même, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, lui enjoint de marcher. Toutes ses guerres ont le même objet, toutes se terminent de la même façon : les idoles sont brisées à coups de maillets de fer et de cognées, les païens qui refusent d'être baptisés sont pendus ou brûlés. Seuls ceux qui ont accepté le service de Dieu ont la vie sauve et leurs chefs reçoivent pompeusement le baptême des mains de Turpin, en présence de toute la cour. L'archevêque arrive, revêtu de son étole; sur sa demande, on apporte l'huile, le chrême ou le sel; les néophytes sont plongés tout nus dans l'eau froide, y compris les femmes « mues et mornes, qui n'osent mot sonner. »

Ces caractères se manifestent de façon curieuse dans les événements de Saxe et de Bretagne (2). Certes Witikind reste sous le nom de Guiteclin le héros de la défense saxonne; il sait que depuis Clovis ses compatriotes ont subi de la part des Francs « mainte bataille et mainte occision » et, pour venger cette honte, il n'attend qu'une occasion, qu'il croit avoir trouvée dans la défaite de Charlemagne à Roncevaux; mais ses soldats sont des Sarrasins groupés autour de quatorze soudans, croyant en Mahomet et jurant sans cesse par lui. De même en Bretagne, où Charles ne combat point les Bretons, mais « les gens de Nort pays, » les Normands, l'empereur rencontre des Arabes dont « Mahom est le dieu puissant. » On a observé que, dans la légende, la conquête de la Saxe, si longue et si fertile en dramatiques événements, se réduisait en vérité à quelques combats mêlés d'intrigues amoureuses, autour d'un pont que Charlemagne s'efforce de jeter sur le Rhin pour aller punir les Saxons d'avoir brûlé Cologne, et que la guerre de Bretagne consistait uniquement dans l'occupation du petit pays de Pou-Alet. N'est-ce pas que la poésie la plus fantaisiste pouvait soutenir difficilement que la Saxe et la Bretagne eussent été un théâtre important des luttes de Charlemagne contre les Arabes, alors qu'ils n'y avaient jamais pénétré et que les deux pays étaient aux XI^e et XII^e siècles foncièrement chrétiens? Au contraire, le thème de la guerre sarrasine convenait admirablement à l'Italie, dont le Sud était récemment encore aux mains des Arabes, et à l'Espagne toujours soumise en grande partie à la domination musulmane. Il y fut introduit largement.

Dans l'épopée des guerres d'Italie (3), les Lombards disparaissent litté-

(1) Boissonnade, *op. cit.*, p. 312.

(2) *La chanson des Saxons*, édit. Francisque Michel, 1839. *Le Roman d'Aiquin ou la conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne*, édit. Joüon des Longrais, 1880.

(3) *La Chevalerie Ogier de Danemarche*, édit. Barrois, 1842. *La Destruction de Rome*, édit.

CHARLEMAGNE

ralement. Sans doute, on retrouve Didier, « le fort roi Désier, » retranché derrière les murs de Pavie et Ogier fuyant auprès de lui, mais ici encore les vrais adversaires de Charlemagne sont les Sarrasins, qui « tiennent toute Arabie depuis la rouge mer et Afrique et Europe et Perse et Syrie, » occupent la Pouille et la Calabre. Ayant pris Rome, ils dévastent la basilique Saint-Pierre, chassent le pape ou même lui coupent la tête, massacrent les habitants, abattent les murs, emportent dans deux barils les restes du baume qui servit à embaumer Jésus-Christ.

En Rome n'a capele ne mostier
Ne soient ars, fendu et pécoïé.

Averti de ces malheurs, Charlemagne quitte Paris avec son ost, traverse Monjeu (le Grand-Saint-Bernard), sans perdre sommier ou palefroi, rétablit le culte chrétien dans Rome reconquise et revient en France. Mais il lui reste à délivrer le sud de l'Italie, où le roi sarrasin Agolant s'est installé et d'où il l'a envoyé défier. L'empereur repart et, après s'être arrêté à Rome, « la fort cité garnie, » pour faire son offrande à saint Pierre, il continue sa route, escorté par le pape et l'archevêque Turpin portant la vraie croix ; il rencontre l'ennemi devant Aspremont, une fière montagne

.... tant desrubée
Cha somble bien qu'as nuës soit fremée.

La bataille s'engage dans le fond de la vallée et les Français sont victorieux.

En Espagne (1), où Charlemagne est allé une seule fois et a passé quatre mois au plus, la légende le fait séjourner quatorze ans et même vingt-sept, soit qu'à la fois pèlerin et guerrier il s'achemine vers Saint-Jacques de Compostelle pour libérer le tombeau de l'apôtre (2), soit qu'il s'efforce de reprendre par les armes ce sol que les Arabes ont usurpé sur des peuples chrétiens. Dans la longue lutte qu'il soutient, Roncevaux immuable en ses monts ténébreux, mais où les Basques sont remplacés par des Sarrasins, ne constitue plus qu'un épisode, le plus ancien et le plus fameux. Brodant sur les premiers vers de la Chanson de Roland, des poètes postérieurs font prendre à Charlemagne la route d'Espagne sept ans avant Roncevaux, avec une armée « plus belle et plus grande qu'aucun roi en conduisit jamais en terre étrangère, pas même Julius César, empereur de Romanie. » Vainqueur en une série de sièges, parmi lesquels les plus

Gröber (Rom. nia, t. II, 1873, p. 1-48). *Fierabras*, éd. Kröber et Servois, 1860. *La chanson d'Aspremont*, éd. Brandin, 1925. Cf. Lauer, *Le poème de la destruction de Rome et les origines de la cité léonine* (Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, t. XIX, 1899, p. 307-361).

(1) *Chanson de Roland*, éd. Bédier, 1927. *Anséis de Cartage*, éd. Atlon, 1892. *L'Entrée d'Espagne* (éd. Ant. Thomas, 1913) et *La prise de Pampelune* (éd. Mussafia, 1864), œuvres du xiv^e siècle, « forment le prologue composé après coup de la Chanson de Roland, » mais elles ne font que développer le Pseudo-Turpin (Bédier, *Légendes épiques*, t. III, p. 115).

(2) Voir Dubarat, *La Croix de Charlemagne à Nancla. La chapelle de Charlemagne et la Croix de Roland*, Dax, 1935.



CHARLEMAGNE EN MAJESTÉ.

Cette charmante miniature précède le récit des «gestes du grant roi Challemaine» tel qu'il fut «escript et baillé en partie par la main Eginaut son chappelain et en partie par cestu de Turpin, arcevesque de Reims, qui présens furent avecques luy par tous ses fais en divers temps». — Bibl. ville Lyon, ms. 880, fol. 92 recto (XIV^e siècle).



CHARLEMAGNE ET L'APÔTRE SAINT JACQUES.

Charlemagne ayant conquis sur les mécréants des terres et des châteaux sans nombre, d'une mer jusqu'à l'autre, croit pouvoir jouir enfin d'un repos bien gagné quand, une belle nuit, l'apôtre saint Jacques l'incite à guerroyer en Espagne. — Bibl. ville Lyon, ms. 880, fol. 121 verso (XIV^e siècle).

retentissants sont ceux de Pampelune et de Nobles, il soumet toutes les villes jusqu'à la mer, mais la faiblesse du jeune roi Anseis, auquel il a confié l'Espagne, le contraint à repasser les Pyrénées pour conquérir le pays une nouvelle fois. Dans ce débordement de fictions poétiques, que leurs auteurs ont créées sans chercher à s'accorder, les épisodes se déroulent comme une fresque immense, haute en couleur, où les mêlées générales, les combats singuliers, les scènes de la vie de cour sont peints avec une extraordinaire puissance. Les Sarrasins affluent; il en vient d'Asie, d'Afrique, d'Italie, du monde entier : c'est le combat suprême de la croix contre le croissant, et Charlemagne le mène vaillamment malgré le poids des ans, assisté de Roland et des douze pairs.

Cependant la terre par excellence de la croisade au moyen âge n'était pas l'Espagne, mais l'Orient, où Charlemagne n'était jamais allé. La légende ne s'embarrassa pas pour si peu et, délibérément, elle imagina une guerre de l'empereur contre les infidèles pour la délivrance des Lieux Saints.

De vagues traditions monastiques et populaires lui servirent de base. D'après elles, Charles se serait rendu personnellement au tombeau du Sauveur, lors de ses négociations avec Haroun al Raschid, et « le mirifique roi des Francs, » pour secourir les chrétiens de Jérusalem, aurait fait aménager jusqu'à Constantinople le chemin suivi plus tard par Godefroid de Bouillon (1). Presque simultanément parurent dans la première moitié du XII^e siècle deux versions, latine et française, du même événement, présentant, malgré les fables ridicules ou les farces dont elles sont entachées, une certaine noblesse (2). Dans le poème français, Charlemagne, simple pèlerin errant parti avec 80 000 compagnons, le bâton et la gibecière à la main,



CHARLEMAGNE A CONSTANTINOPLE

Médailon provenant d'un vitrail de l'église de Saint-Denis, du milieu du XII^e siècle, aujourd'hui détruit. On y voit l'empereur grec Constantin recevant Charlemagne à l'une des portes de Constantinople. — Montfaucon, Les Monuments de la Monarchie française, 1729, t. I, pl. XXIII. p. 278.

(1) *Benedicti S. Andreae Chronicon*, 23. *Histoire anonyme de la première croisade*, I, 2, édit. Bréhier.

(2) *Descriptio qualiter Karolus magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquis-grani detulerit*, édit. Rauschen (dans *Die Legende Karls d. grossen*, 1890, p. 95-125). *Karls d. grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel* (texte de la chanson française, édit. Koschwitz, 1900). Cf. Coulet, *Études sur l'ancien poème français du voyage de Charlemagne en Orient*, 1907.

CHARLEMAGNE

pour « aorer Dieu, la croix et le sépulcre, » vit quatre mois à Jérusalem, contemplant avec respect « l'autel où Dieu chanta messe avec les apôtres » et visitant les lieux « où il reçut martirie. » Plus audacieux, l'ouvrage en prose latine le montre accourant avec son armée au secours de ses frères d'Orient persécutés par les païens et, après avoir mis ces derniers en fuite, entrant joyeux et humble dans la ville sainte pour y rétablir le patriarche et tout le peuple chrétien. Dans les deux récits, Charlemagne traverse Constantinople, « la cité vaillante » où sont « les clochers et les aigles et les ponts reluisants » qu'entourent « vergers plantés de pins et de lauriers blancs, » et y rencontre l'empereur grec. Au retour, il rapporte de précieuses reliques, entre autres la couronne d'épines, un fragment du suaire et un clou des pieds du Christ; qu'il dépose, selon un texte, sur l'autel de l'église de Saint-Denis, selon l'autre, sur l'autel de la chapelle d'Aix, après les avoir placées dans une châsse « du plus fin or d'Arabie, liée menu à grandes bandes d'argent. »

Le vrai Charlemagne se serait tenu pour satisfait de ces brillants exploits. Un Charlemagne féodal « aux fleurettes de lys » ne le pouvait. Il convenait qu'à l'image des rois capétiens il eût avec ses vassaux des rapports difficiles. Or l'histoire fournissait, avec la conjuration de Hardrad, un élément intéressant. La légende l'utilisa, en plaçant presque constamment aux côtés de Charlemagne des félons du lignage d'Hardré, dont il était généralement la dupe et parmi lesquels Ganelon n'est que le plus célèbre. Elle imagina aussi une série de guerres de l'empereur avec ses grands : les barons Herupés, Girard de Vienne (1). Le thème de ces guerres est toujours le même. Indignés des erreurs de jugement ou des dénis de justice commis par Charles, ses vassaux sont d'abord animés contre lui d'une haine qui n'a d'égal que leur mépris pour ce vieillard « qui tout est assotez. » Les barons Herupés déclarent qu'ils iront « ardant ses villes, ses châteaux et ses bois; » Girard de Vienne affirme qu'

En France ira por François guerroier.
N'i laissera fort chastel à percier
Ne borc, ne ville, église ne mostier.

Puis, malgré l'acharnement de la lutte, le loyalisme féodal reprend le dessus et l'on voit les plus rebelles tomber à genoux devant l'empereur et faire humblement leur soumission. Ainsi Girard de Vienne, à qui on a proposé de tuer Charles, s'écrie plein d'horreur :

« Ne place à Deū...
Que Rois de France soit ja par moi ocis!
Ses homs serai, s'il a de moi merci :
De lui tanrai mes terre et mon païs. »

(1) La chanson des barons Herupés, ainsi nommés du Herupois, nom populaire du pays situé entre Seine et Loire, occupe tout le début de la Chanson des Saxons. Le *Roman de Girard de Viane* a été édité par Tarbé, 1850.

Cependant ces guerres, où les sièges ont généralement une longueur de sept années, duraient depuis longtemps, Charlemagne avait maintenant plus de deux cents ans et les infirmités lui étaient venues. Au moment de partir pour sa dernière expédition d'Espagne, il s'était senti tellement fatigué qu'il avait dû renoncer à monter à cheval et s'était fait fabriquer un char « cloué de fin argent. » Ses jambes et ses pieds enflaient et « de fer porter avait la chair pourrie. » Ses compagnons, également las, maugréaient de ce que « au lieu de se reposer, il continuait d'errer, tout malade qu'il était. » Force lui fut de se rendre compte que sa fin était proche et qu'il devait régler sa succession. De ses trois fils, deux étaient morts : Charlot et Lohier; seul, Louis survivait et, bien qu'il n'eût pas réalisé les espérances que ses prouesses en Italie avaient fait concevoir et qu'il fût quelque peu suspect de couardise, c'est à lui que l'héritage paternel revenait par droit de naissance. En conséquence, Charlemagne réunit dans sa chapelle d'Aix une brillante assemblée, où il parut assisté de quatre rois couronnés. Le pape y chanta la messe, entouré de trente-six archevêques et évêques et de vingt-six abbés; puis l'un des archevêques annonça au lutrin que l'empereur « ayant usé son temps et ne pouvant plus porter la couronne la voulait donner à son fils, » et un chevalier posa une couronne d'or sur la tête de Louis qui, à la grande colère de Charles, n'osait avancer pour la prendre.

Muni des conseils paternels, assuré de l'appui de Guillaume d'Orange et des vaillants chevaliers du « fier lignage de Monglane » qui ont remplacé les douze pairs, Louis sera donc empereur et Charlemagne pourra mourir tranquille. Cinq ans en effet après les événements qui viennent d'être contés, il rend l'âme, non sans s'être confessé et avoir reçu la communion, en recommandant à ceux qui l'entourent de « se bien aimer les uns les autres, car c'est la haine qui perd les royaumes et l'amour qui les soutient. » Le deuil est général. Tous pleurent, « dames, pucelles et femmes mariées, clercs et laïcs, sergents et chevaliers; » les cloches des moutiers se mettent à sonner d'elles-mêmes, et le défunt est solennellement enseveli dans le sol de la chapelle d'Aix, d'une manière conforme à la vérité historique (1).

Mais bientôt la réalité ne suffit plus. Dans la première moitié du XI^e siècle, était apparue simultanément en France, en Italie et en Allemagne, une légende monastique d'après laquelle, au lieu d'avoir été mis en terre, le corps de Charlemagne rempli d'aromates aurait été placé dans un caveau de pierre et de marbre scellé aussitôt après ses funérailles. Assis sur un trône d'or comme de son vivant, vêtu du costume impérial et la tête ornée d'un diadème d'or duquel tombait un suaire couvrant sa face, l'empereur, disait-on, tenait de ses mains gantées un évangélaire d'or ouvert sur ses genoux, et devant lui étaient disposés le sceptre et le bouclier d'or « que

(1) *Le Couronnement de Louis*, édit. Langlois, 1888, avec une importante introduction; édit. 1920, le texte seul. *Pseudo-Turpin*, xxxii.

CHARLEMAGNE

le pape Léon avait consacrés (1).» L'épopée française ne se contenta pas de recueillir cette fable à laquelle d'autres vinrent se joindre, comme celle qui représentait Charlemagne portant sous ses vêtements impériaux sa besace de pèlerin et le cilice que pendant sa vie il avait gardé, à l'insu de tous (2) : elle y ajouta un dernier trait, d'un effet singulièrement dramatique. Au lieu de montrer l'empereur dans son tombeau, ceint d'une épée d'or conformément à la tradition, elle mit cette épée nue en son poing droit, la pointe continuant à menacer ces ennemis de la chrétienté contre lesquels il avait usé sa vie :

Teil sépulture n'avra mais rois en terre.
Il ne gist mie, ainçois i siet a certes...
Sur ses genolz, l'espée an son poin destre :
Ancor menace la pute gent averse (3).

La merveilleuse légende, qui trouve ici son terme, n'a pour ainsi dire plus varié jusqu'à la fin du moyen âge. Sans doute, il y a eu aux XIII^e et XIV^e siècles des « renouvelers » pour mettre au goût du jour les chansons dont elle se composait, des rassembleurs comme Philippe Mousket et Girart d'Amiens pour les compiler et créer ces formidables poèmes en plusieurs milliers de vers qui donnent une puissante idée de ce qu'on appellera désormais « la geste du roi de France. » Puis, Charlemagne est venu occuper une place importante dans les *Grandes Chroniques*, que les « royaux » tenaient à honneur d'avoir dans leur bibliothèque, et il a fourni la matière de ces imposants romans en prose, dont la maison de Bourgogne fournit des modèles accomplis : le *Girart de Roussillon* de Jean Wauquelin, les *Chroniques et conquêtes de Charlemaine* de David Aubert, où l'auteur a mis « l'eslite de la fleur des histoires et batailles, » parce qu'il savait « le bien et profit que l'on y peut acquérir tant en prouesse et chevalerie comme autrement (4). » Ces ouvrages ne sont que l'agencement plus ou moins habile des vieilles chansons de geste, dont les princes bourguignons possédaient dans leur librairie de nombreux manuscrits.

Les Français du temps dévoraient ces interminables et fastidieuses élocubrations et l'on peut dire que, du plus grand au plus petit, tous avaient fini par imaginer Charlemagne avec la physionomie que l'épopée française lui prêtait ; mais la littérature ne contribua pas seule à créer cette fiction :

(1) *Chronique d'Adémar de Chabannes*, II, 25, édit. Chavanon, 1897. *Chronicon noviliacense* (Chronique de Novalèse au val de Suse), III, 32 (M. G. H. Scriptores, t. VII, p. 106).

(2) *Chronique d'Adémar de Chabannes*, p. 105, note f et p. 152, note s.

(3) *Le Couronnement de Louis*, vers 279-282 (ms. D, éd. Langlois, 1888, p. 129). La légende de l'ensevelissement de Charlemagne assis dans un caveau, qui compte encore des partisans, a été réfutée magistralement par Lindner, *Die Fabel der Bestattung Karls d. grossen* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Vereins, t. XIV, 1892, p. 121-232; t. XVIII-XIX, 1896-1897) et combattue en dernier lieu avec de nouveaux arguments par de Mély, *Le Tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle* (C. R. Acad. Inscr., 1915, p. 342-362).

(4) Doutrepont, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, 1909, p. 22-43.

l'art, adoptant ses thèmes favoris, se joignit à elle pour graver l'image légendaire du grand empereur (1).

Les miniatures brillantes de couleurs et d'or, ornant les manuscrits des chansons de geste et les compilations en prose ou en vers qui en dérivent, constituent à cet égard une galerie singulièrement instructive. On y voit Charles sur son trône, vêtu d'une robe bleue semée de fleurs de lys d'or, le sceptre en main, recevant les dons de ses vassaux, ou bien, monté sur un cheval de guerre richement harnaché, paradant avec ses pairs devant les murs de villes assiégées. D'autres illustrations représentent les événements vrais ou supposés de son règne : la chute de Pampelune, le baptême des Saxons, la destruction de Rome, la construction d'Aix-la-Chapelle, la cérémonie de l'an 800, le couronnement de Louis, la mort de l'empereur.

Les cent cinq miniatures en grisaille rehaussées d'or ou en camaïeu, dont Jean le Tavernier décora vers le milieu du xv^e siècle les *Croniques et Conquestes de Charlemaine*, constituent ainsi une histoire complète de Charlemagne par l'image (2). Mais



LA MORT DE ROLAND

Un médaillon du beau vitrail de la cathédrale de Chartres, du début du XIII^e siècle, consacré à la légende de Charlemagne, représente Roland, parmi les cadavres de ses compagnons, sonnant du cor et cherchant vainement à briser *Durandal*. — D'après Léon Gautier, *La Chanson de Roland*, 2^e partie, Mame édit., 1872, p. 67.

seule une élite pouvait contempler ces splendides ouvrages, que leurs possesseurs tenaient enchaînés à des pupitres ou cadennassés dans des coffres solides : l'ornementation des églises permit au peuple illettré de connaître à son tour le glorieux fils de Pépin.

Beaucoup d'entre elles possédaient, sculptées dans leur façade ou prises dans la masse de leurs chapiteaux, des statues de rois barbus qui passaient à tort ou à raison pour représenter Charlemagne. Peut-être aussi son image se voyait-elle à côté de celles de ses pairs, dans les nombreux tombeaux qui étaient censés contenir la dépouille mortelle de ces derniers (3). Des peintures murales répandues jusqu'en de petits villages rappelaient

(1) Müntz, *La légende de Charlemagne dans l'art du moyen âge* (dans *Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge*, 1887, p. 75-134). Clemen, *Die Porträt-darstellungen Karls d. grossen* (Zeitsch. d. Aach. Gesch. Vereins, t. XII, 1890, p. 44-142).

(2) L'ouvrage a été reproduit intégralement par J. van den Gheyn, Bruxelles, 1909.

(3) Le seul dont on ait gardé trace est celui d'Ogier, à Saint-Faron de Meaux (Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 376-377, reproduction sur double feuille).

certaines épisodes de sa légende, ainsi qu'en témoigne cette curieuse composition de la fin du XII^e siècle récemment découverte dans une modeste église de la Loire-Inférieure, où l'on voit Charles à genoux devant saint Gilles recevant l'absolution du péché de chair qu'il a commis avec sa sœur, et Milon d'Anglers se fiançant à la jeune femme pour réparer la faute de son maître (1). A l'église de Saint-Denis, un vitrail commandé par Suger reproduisait les étapes du pèlerinage de Charlemagne en Orient et, si cette œuvre a malheureusement disparu, une magnifique verrière de la cathédrale de Chartres, du début du XIII^e siècle, qui existe encore, raconte en vingt et un médaillons les guerres de l'empereur contre les Arabes d'Espagne, son voyage à Constantinople d'après le Pseudo-Turpin et la légende latine du pèlerinage d'outre-mer.

Les aventures de Charlemagne et de ses compagnons étaient également appropriées, par la vie chevaleresque qu'elles évoquaient, à la décoration des châteaux. Le grand empereur n'y fut pas oublié. Il figurait parmi ces neuf preux que l'art du moyen âge a traités de tant de façons différentes, soit sculpté dans la pierre, comme en la grande salle du château de Coucy, soit sur les tapisseries dont le roi Charles V et ses frères faisaient collection. Une salle de l'hôtel Saint-Pol, toute tendue de son histoire, s'appelait pour cette raison la salle Charlemagne. Les inventaires des objets d'art ayant appartenu aux ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, montrent les tapissiers parisiens et arrasois exécutant de vastes compositions à fils de plusieurs couleurs avec ou sans point d'or, représentant Charlemagne et Girart de Vienne, Charlemagne et Agolant, Charlemagne faisant le voyage de Jérusalem et secourant le roi Jourdain, l'histoire de Gui de Bourgogne « comme il fut élu roi de France en l'absence du roi Charlemagne, » les quatre fils Aymon « comment ils combattirent l'ost de Charlemagne (2). » Une tapisserie du XV^e siècle, conservée au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, retrace les divers épisodes de la bataille de Roncevaux d'après la Chanson de Roland (3). Comment tous ces efforts conjugués n'auraient-ils pas fait du Charlemagne de la légende un type que de nombreuses générations devaient tenir pour parfaitement authentique?

*
* *

Cette conception n'a pas été restreinte à la France. Traduite ou imitée, l'épopée française s'est répandue à travers toute l'Europe chrétienne, et les nations du moyen âge ne doutèrent pas que Charlemagne eût été roi de France, souverain féodal et le plus ancien des croisés.

(1) *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1923, p. 98. Cf. *Ibid.*, p. 159-163, communication de M. de Mély sur le Péché secret de Charlemagne.

(2) Guiffrey, *Histoire générale des Arts appliqués à l'industrie*. T. VI, *Tapisseries*, p. 33, 44.

(3) Joseph Destrée et Paul van den Ven, *Tapisseries des musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles*, 1910. Catal. ill., 1901, pl. VIII.

Or, nulle part, la civilisation carolingienne n'avait laissé des traces aussi profondes qu'en Allemagne. Si les rois de Germanie relevèrent en 602 le titre impérial tombé en désuétude, ce n'est pas seulement parce que leurs exploits rappelaient ceux de Charlemagne, mais parce qu'ils avaient rattaché, comme lui, Rome et la Lombardie à leur empire et recevaient à Aix-la-Chapelle, dans sa basilique et sur son fauteuil même, l'hommage de leurs vassaux. Le premier, Otton III, se déclara hautement le continuateur et l'admirateur du grand empereur. Non content de prodiguer ses dons à cette église d'Aix, où « son siège avait été établi par son prédécesseur, le très fameux Charles, empereur auguste de vénérable et divine mémoire, » il appela d'Italie un peintre nommé Jean pour couvrir ses murs de mosaïques, et quand l'an mil arriva, le désir lui vint de voir et de toucher la dépouille mortelle de Charlemagne. Sans craindre de transgresser les lois de l'église, il fit défoncer le pavé de la chapelle afin de découvrir l'endroit où reposait le corps du vieil empereur, ouvrit son cercueil, prit la croix d'or suspendue à son cou ainsi que les parties de ses vêtements encore intactes; puis, après avoir enveloppé ses ossements dans une magnifique étoffe de soie byzantine où se détachaient sur un fond pourpre des éléphants richement harnachés, il les remit en place avec tous les signes d'une grande vénération (1). Un officier impérial, qui prétendait avoir assisté à la cérémonie, Otto de Lomello, raconta que son maître avait coupé les ongles de Charlemagne qui traversaient ses gants et l'avait vêtu d'habits blancs (2). En tout cas, Otton III étant mort en Italie fut, conformément à ses dernières volontés, ramené à Aix-la-Chapelle pour y être enseveli auprès de son illustre prédécesseur. Après lui, Henri II offrit à la chapelle d'Aix la magnifique chaire décorée de plaques



CHARLEMAGNE
PARMI LES PREUX

Un morceau d'une tapisserie allemande de la fin du XV^e siècle, où Charlemagne, tenant un étendard mi-partie semé de fleurs de lis et mi-partie décoré de l'aigle noir, figure entre le roi Arthur et Godefroid de Bouillon. — D'après Guisfrey, Histoire de la Tapisserie, Mame édit., p. 115.

(1) Thietmari Chron., IV, 29 (M. G. H., Scriptores, III, p. 781). Lamberti Annales, 100 (Ibid., p. 91). Annales Hildesheim., 1000 (Ibid., p. 92).

(2) Chron. noviliacense, III, 32.

CHARLEMAGNE

d'or et d'ivoire sculpté qui s'y trouve encore, et pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire, les empereurs, comme d'ailleurs les papes, firent rechercher dans l'histoire de Charlemagne les arguments susceptibles de justifier leurs prétentions.

Il semblerait qu'à la faveur de ces tendances politiques, l'Allemagne, préparée de plus longue date que la France à l'épopée et qui trouvait dans le livre du moine de Saint-Gall une merveilleuse matière (1), aurait dû faire concurrence à la légende française. Il n'en fut rien. Les grands poèmes sur Charlemagne, écrits en langue germanique entre 1132 et 1152, le *Ruolandeslied* et la *Kaiserchronik*, sont des adaptations pures et simples des chansons de geste françaises (2). Pour les Allemands du moyen âge, Charlemagne est un roi de France et, de même que le royaume de France s'appelle, à l'exclusion de tout autre, la Carlingie, ses habitants sont les Carolingiens. Dans toutes les œuvres d'art allemandes, pièces d'orfèvrerie ou peintures, Charles est représenté avec le visage que lui donne le Pseudo-Turpin, sur lequel tranche une barbe brune, et ses attributs sont à la fois les fleurs de lys et l'aigle noir sur fond d'or.

Mais comment peut-il être également le prédécesseur des rois de France et des empereurs allemands? Au dire des écrivains germaniques, les Franks, autrement dits les Allemands, venus jadis de Hongrie, conquièrent, sous le commandement de Charles Martel, le peuple des Gaudins qui habitait « Paris, Reims et les pays avoisinant la Seine et la Loire, ainsi que d'autres contrées environnantes, » si bien que leur empire comprit, sous le nom de royaume des Franks, toute l'Allemagne et toute la Gaule. Charlemagne qui était allemand, comme sa langue le prouve, régna également sur les deux contrées, et comme les Gaudins lui avaient prêté leur concours dans la guerre d'Espagne, il changea leur nom en celui de « Francigenæ » ou nés des Franks; et le pays habité par les Allemands s'appela la France majeure, celui des Gaudins la France mineure. Au moment de régler sa succession, l'empereur, d'accord avec le pape, décida que ses descendants régneraient par droit héréditaire sur l'ancienne Gaudinie, tandis que la dignité impériale, apanage naturel du peuple conquérant, reviendrait par élection à des princes allemands, et que l'on ne saurait rien changer à ces dispositions sans troubler l'ordre du monde, « car des présages divers avaient annoncé longtemps à l'avance que l'empire romain devait finalement revenir aux Allemands (3). »

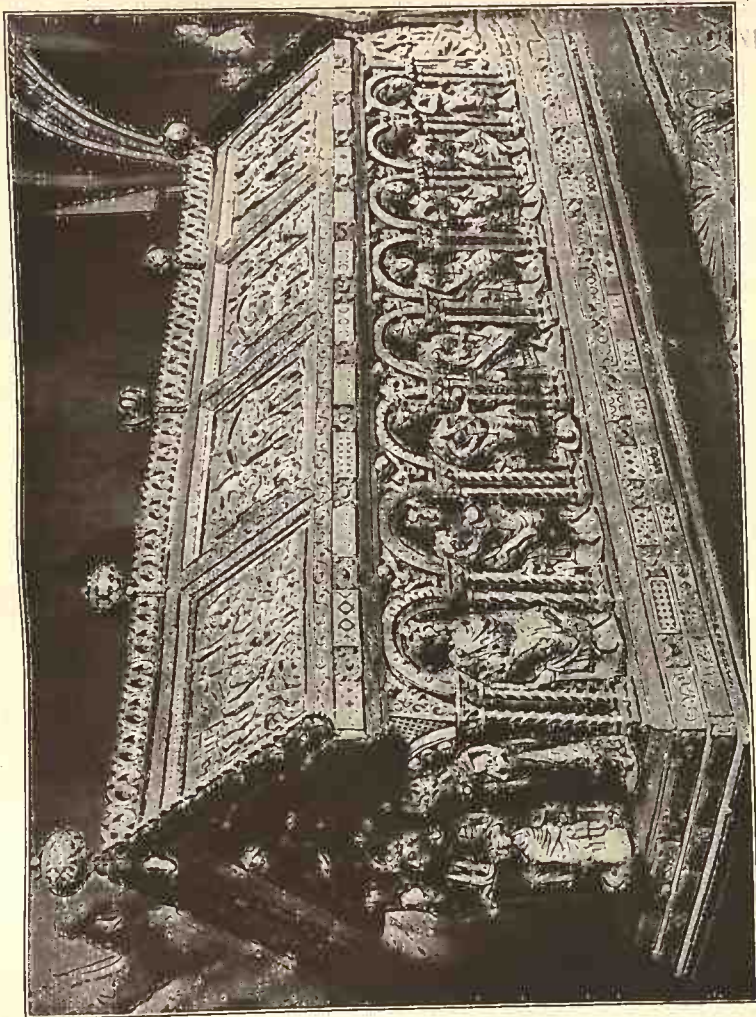
Cette doctrine, où l'on reconnaît sans peine le travestissement de cer-

(1) Le nombre des manuscrits du moine de Saint-Gall appartenant au XII^e siècle est considérable en Allemagne.

(2) Reynaud, *Histoire générale de l'influence française en Allemagne*. 2^e éd., t. I, p. 90 et suiv., 1915.

(3) Godefroid de Viterbe, *Memoria seculorum* (M. G. H. Scriptores, t. XXII, p. 104). Cette doctrine fut reprise avec quelques variantes, à la fin du XIII^e siècle, par Jourdain d'Osnabrück (*Tractatus de prerogativa Romani imperii*, édit. Waitz, 1869) et l'auteur de la *Notitia seculi* (édit. Wilhelm). Cf. Wilhelm, *Die Schriften des Jordanes von Osnabrück. Ein Beitrag zur Gesch. der Publizistik im 13. Jahrhundert* (Mitt. d. Inst. f. öster. Gesch. forsch., t. XIX, 1898); Grauert, *Jourdain d'Osnabrück et la Notitia seculi* (Mélanges Paul Fabre, 1902, p. 330-352).

LA CANONISATION DE CHARLEMAGNE



LE GRAND RELIQUAIRE DE CHARLEMAGNE.

Une admirable pièce d'orfèvrerie en forme d'église, autour de laquelle sont assis les souverains carolingiens et germaniques, jadis qu'à l'extrémité de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. — Trésor de la chapelle. — Cl. Gerhard Mertens, Aix-la-Chapelle.

tains faits historiques, n'a guère dépassé le cercle des érudits et des politiques. A l'Allemagne appartient une autre initiative, qui eut au contraire un retentissement considérable : celle qui de Charlemagne fit un saint.

L'idée n'était pas nouvelle puisque, peu de temps après sa mort, l'empereur fut rangé par quelques admirateurs passionnés à la suite des Apôtres et eut son nom inscrit dans un martyrologe. Elle n'était pas non plus étrangère à l'épopée française. Si, dans les chansons de geste, Charles et ses compagnons apparaissent avant tout comme de vaillants chevaliers au service de Dieu et de la douce France, ceux qui ont succombé en luttant contre les infidèles sont considérés comme des martyrs. Martyrs les morts de Roncevaux, martyrs les Francs massacrés à Cologne par les Saxons de Guiteclin, martyrs ceux qui ont été tués par les Sarrasins au combat d'Aspremont. Aux guerriers qui vont périr dans cette bataille, le pape déclare :

Je sui uns om qui ne vos doi mentir :
 Ki or ira sor Sarrasins ferir
 Et le martire volra por Deu sofrir,
 Dex li fera paradis aovrir;
 La nos fera coroner et florir
 Et à sa destre nos fera aséir (1).

Le Pseudo-Turpin parle de « la passion » des morts de Roncevaux, appelle Roland « le martyr du Christ » et montre son âme bienheureuse transportée par les anges dans le ciel « où elle règne et exulte sans fin, unie par ses mérites au chœur des saints martyrs (2). » Envoyant Charlemagne en Espagne, Dieu lui promet qu'il recevra « la couronne de la récompense éternelle » et que son nom sera loué jusqu'au dernier jour.

Ce côté édifiant de la légende de Charlemagne était, en France, demeuré toujours secondaire. En Allemagne, où l'empereur apparaissait avant tout comme l'apôtre des Saxons (3), il triompha. Vers la fin du XI^e siècle, parut à Maëstricht un recueil des miracles de saint Servais dont l'auteur, après avoir montré Charlemagne se jetant comme un lion rugissant sur les Sarrasins envahisseurs de ses États, déclare qu'il parcourut la terre entière pour prêcher ou vaincre les peuples hostiles à la loi de Dieu, sans craindre de « mourir pour la patrie et pour l'église (4). » Dans le *Ruolandeslied*, le désir de servir Dieu par les armes et d'acquérir ainsi une gloire légitime, qui animait le Charlemagne des chansons de geste et ses pairs, s'efface devant la soif du martyre, et les guerriers ont sans cesse à la bouche de pieux propos (5).

(1) *La Chanson d'Aspremont*, vers 4303-4308.

(2) *Pseudo-Turpin*, xxiii.

(3) « Carolus imperator magnus et Saxonum apostolus. » *Ann. Quedlinburg.*, 814 (M. G. H. *Scriptores*, t. III, p. 41).

(4) *Translatio S. Servatii*, 1-17 (M. G. H. *Scriptores*, t. XII, p. 93-97).

(5) Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 121. Reynaud, *Les origines de l'influence française en Allemagne*, t. I, 1913, p. 524.

CHARLEMAGNE

A Aix-la-Chapelle, le grand empereur devient l'objet d'un véritable culte. Non seulement les habitants sont convaincus que, dans l'église bâtie par ses soins, il a jadis apporté « les reliques d'apôtres, de martyrs, de confesseurs et de vierges provenant des différentes régions de la terre, principalement de l'empire grec, » grâce auxquelles les fidèles peuvent obtenir la rémission de leurs péchés; mais chaque année de nombreux pèlerins viennent s'y agenouiller devant l'image de l'empereur éclairée par d'abondants luminaires, avec l'espoir d'obtenir par son intercession les faveurs divines. Tout manque de respect à la mémoire de Charlemagne est sévèrement puni par Dieu, témoin l'aventure de ce gros moine qui, ayant voulu mettre sur sa tête la couronne de Charles et comparer la cuisse de l'empereur à la sienne, vit celle-ci se rompre brusquement et resta débile pendant les quarante années qu'il vécut encore (1).

Il ne s'agissait jusque-là que d'un culte privé : une illustre initiative le transforma en un culte officiel (2). Dès son avènement, en 1152, Frédéric Barberousse se proposa de prendre pour modèle, en toutes circonstances, celui qu'il appelait « le divin Charles. » Dans cet esprit, il ordonna de réparer les palais de Nimègue et d'Ingelheim, décora la chapelle d'Aix de la splendide couronne de lumière encore suspendue à sa voûte (3). Puis il résolut de demander à l'Église la consécration « des glorieux faits et très saints mérites » de celui qui, « dans la dilatation de la foi chrétienne et la conversion des Barbares, s'était montré un athlète courageux et un véritable apôtre. » Diverses raisons l'y poussaient : son admiration passionnée pour Charlemagne, le fait qu'Aix-la-Chapelle était « la tête et le siège du royaume d'Allemagne, » le désir de consolider par l'éclat d'une grande cérémonie religieuse et patriotique la puissance impériale menacée par les agissements du pape Alexandre III. Le roi d'Angleterre Henri II, l'antipape Pascal III, les seigneurs et évêques allemands, probablement aussi le chapitre et la bourgeoisie d'Aix, avaient approuvé le projet. En conséquence, Barberousse réunit, le 25 décembre 1165, dans le palais d'Aix, une cour solennelle, formée des grands laïques et ecclésiastiques de ses États, et fit rechercher sous le pavement de la chapelle le corps de l'empereur. Il fut bientôt retrouvé et, le 29 décembre, devant les nobles, la foule des clercs et les gens

(1) *Chronique d'Adémar de Chabannes*, édit. Chavanon, p. 153 note d.

(2) Il n'existe pas de bonne histoire de la canonisation et du culte de Charlemagne, l'ouvrage initial de Walch (*Historia canonisationis Caroli magni*, Iéna, 1759) ayant naturellement vieilli et celui de Curicque (*Mémoire historique sur le culte ecclésiastique du bienheureux empereur Charlemagne, depuis sa mort jusqu'à nos jours*, Mém. Acad. Metz, 1885-1886, p. 215-274) n'étant guère qu'un plaidoyer destiné à justifier la canonisation de l'empereur, en l'innocentant du reproche de mauvaises mœurs. Cependant on trouvera un résumé bref, mais vigoureux, de la question, dans Rauschen, *Die Legende Karls d. grossen im 11 u. 12 Jahrhundert*, 1890, et il y a quelques études particulières intéressantes : Boissel, *Die Aachensfahrt Verehrung der Aachener Heilighümer seit den Tagen Karls d. grossen bis in unserer Zeit*, 1902; Pauls, *Die Heiligsprechung Karls d. grossen u. seine kirchliche Verehrung im Aachen bis zum Schluss des 13 Jahrhunderts* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XXV, 1903).

(3) Maria Schmitz, *Die Beziehungen Friedrichs Barbarossa zu Aachen* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XXIV, 1902).

LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE

du peuple accourus, Charlemagne, retiré de son cercueil de marbre fut respectueusement déposé par le chancelier Rainald de Dassel, archevêque de Cologne, et l'évêque de Liège, Alexandre, dans un reliquaire en bois revêtu d'argent, dressé au milieu de la chapelle, d'où il devait être transféré sur l'autel principal. En même temps, une niche en plein cintre, creusée dans l'un des murs intérieurs de l'église et décorée plus tard d'une statue de Charlemagne, recevait le sarcophage de Proserpine désormais vide du héros dont il avait renfermé les ossements pendant trois cent cinquante ans (1).

Quelque pompeuse et retentissante qu'ait été cette cérémonie, elle pouvait demeurer ignorée d'une bonne partie du monde chrétien. Par un diplôme rendu le 8 janvier 1166, Frédéric Barberousse se hâta de la porter à la connaissance de tous ses sujets; puis, dans le courant de la même année, sur sa demande, un clerc de la chapelle d'Aix composa la vie en trois livres du nouveau saint, en utilisant tous les documents vrais ou faux s'y rapportant, depuis sa vie par Eginhard jusqu'au Pseudo-Turpin (2). Mais il ne s'agissait plus de raconter les guerres triomphales du grand empereur : cela était besogne d'historien, non d'hagiographe. Le but du nouvel ouvrage était de justifier le geste de Barberousse par l'exposé « des saintes vertus de Charles et de ses glorieux miracles. » Ainsi fut fait, et Charlemagne se trouva un saint complet, puisqu'il avait eu, comme tous les saints du moyen âge, sa révélation, son exaltation, sa translation, et fourni la matière d'un livre édifiant.

Cependant son culte progressait lentement. D'accord avec Frédéric II, les bourgeois d'Aix-la-Chapelle résolurent de frapper l'imagination des masses par une seconde translation. Un reliquaire, encore plus riche que le précédent, fut fabriqué par leurs soins dans les premières années du XIII^e siècle, et le 27 juillet 1215, deux jours après son couronnement comme roi de Germanie, Frédéric II fit célébrer dans la chapelle d'Aix une messe à l'issue de laquelle les restes de Charlemagne, enveloppés dans le tissu des éléphants, furent recouverts d'une belle étoffe de soie sicilienne de fabrication récente et déposés dans le nouveau reliquaire; et c'est l'empereur lui-même, muni d'un marteau pour fixer les clous, qui procéda publiquement à la fermeture du coffre dans lequel Charlemagne repose encore aujourd'hui (3).

Les Aixois avaient bien fait les choses. Le reliquaire de Charlemagne appartient à l'admirable série des grandes châsses exécutées dans les ateliers rhénans pendant la seconde moitié du XII^e siècle et les premières années du XIII^e. Sa forme est celle d'une basilique à une nef sans transept, recouverte d'une toiture, mesurant extérieurement 2 m. 04 de longueur sur 0 m. 94

(1) Teichmann, *Zur Lage und Geschichte des Grabes Karls d. grossen* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XXXIX, 1917).

(2) Textes dans Rauschen, *Die Legende Karls d. grossen*, p. 1-94, 154-159.

(3) *Raineri monachi S. Jacobi Leodiensis Contin. chron. Lamberti* (M. G. H. Scriptores, t. XVI, p. 673).

CHARLEMAGNE

de largeur et 0 m. 54 de hauteur. Le bois dont il est fait a été entièrement revêtu de lames, d'argent doré, rehaussées de filigranes, d'émaux et de pierres précieuses en quantité incroyable. Sous les arcatures des deux faces principales sont assis seize rois et empereurs, depuis Louis le Pieux jusqu'à Frédéric II; aux extrémités trônent Charlemagne entre le pape Léon III et l'archevêque Turpin, la Vierge entre saint Michel et l'ange Gabriel. Le couvercle, décoré de huit bas-reliefs au repoussé, figure les principales scènes de l'histoire de Charlemagne d'après le Pseudo-Turpin : apparition de l'apôtre saint Jacques à Charles endormi, prise de Pampelune, Charlemagne agenouillé au milieu de ses guerriers, miracle des lances qui fleurissent, scène de bataille, Charlemagne confessant son péché à saint Gilles, épisode du voyage d'Orient, Charlemagne offrant sa chapelle à la Vierge. Autour régnaient des inscriptions en partie effacées aujourd'hui, mais dont le texte a pu être reconstitué (1).

La cérémonie du 27 juillet 1215 donna le signal d'un développement du culte de Charlemagne à Aix, qui alla s'affermissant pendant tout le XIII^e siècle. Devenu un bienheureux, un saint, Charles a son nom inscrit trois fois dans le nécrologe et sur le livre des morts de sa chapelle, aux dates respectives des 28 janvier, 4 février, 27 juillet, qui sont celles de sa mort, de l'octave de sa mort, de sa seconde translation. Chaque année, au jour anniversaire de son trépas, sa fête est célébrée, et ses mérites sont rappelés aux fidèles assemblés. Une hymne bientôt fameuse associe dans une même gloire le saint empereur et la ville qui l'a vu mourir :

Urbs Aquensis, urbs regalis,
Regni sedes principalis,
Prima regum curia,
Regi regum pange laudes,
Quæ de magni regis gaudes
Karoli presentia.

Cependant l'exemple donné par Frédéric Barberousse et Frédéric II n'est pas oublié par leurs successeurs. Au XIV^e siècle, l'empereur Charles IV manifesta, dans une lettre adressée au chapitre d'Aix, son admiration pour Charlemagne, et sans doute est-ce lui qui offrit les deux riches reliquaires renfermant le crâne et l'un des tibias du vieux souverain conservés dans le trésor de l'église. Un office particulier, dont les leçons sont faites d'extraits de la vie de 1166, se célèbre annuellement le jour de la fête de Charles. Au dire d'un chanoine de Maëstricht qui vivait en 1458, le clergé et le peuple d'Aix saluaient de son temps « par des transports de joie spirituelle » l'anniver-

(1) Faymonville, *Kunstdenkmäler der Stadt Aachen. I. Das Münster*, p. 214-217, avec d'excellentes reproductions. Arens, *Die Inschriften am Karlsschrein* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XLIII, 1921, p. 159-194).

LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE

saire de la mort de l'empereur et de la translation de ses reliques, et il rapporte ce texte d'un chant alterné :

O spes afflictis, timor hostibus, hostia victis,
Regula virtutis, juris via, norma salutis,
Carole, servorum pia suscipe vota tuorum.

L'impulsion ainsi donnée ne produisit pas tous les effets qu'on en pouvait attendre. Aux *xiv^e* et *xv^e* siècles, la vénération pour le brillant athlète cher aux souverains germaniques resta en Allemagne essentiellement impériale et aixoise. Sans doute la Westphalie, où le souvenir de Charles était particulièrement vif à cause des évêchés soi-disant fondés par lui, rangea parmi ses saints le grand empereur « son apôtre, » qui « l'avait pleinement convertie à la foi chrétienne; » Osnabrück se vanta de posséder son chef et les habitants de Minden composèrent une prière spéciale pour obtenir l'intercession, auprès des puissances célestes, de « celui que Dieu avait élevé à la gloire de la bienheureuse immortalité. » En dehors d'Aix et des cités westphaliennes, quelques villes seulement, Francfort, Cologne, Bâle, Zurich, pour des raisons particulières, s'associèrent à sa dévotion. En dehors de l'Allemagne, l'Italie ignore celle-ci complètement. En Espagne, elle se rencontre uniquement à Girone, petite ville ayant fait partie jadis de la marche d'Espagne, que l'empereur passait pour avoir délivrée du joug musulman; encore l'office liturgique, institué en 1345 par l'évêque Arnaud de Montredon, fut-il supprimé un peu plus d'un siècle après, et depuis lors « le culte de Charlemagne ne se manifesta plus à Girone que par le panégyrique fait le jour de sa fête et la présence de sa statue dans la chapelle de la cathédrale consacrée aux saints martyrs (1). » Il est cependant un grand pays, où ce culte s'introduisit à la fin du moyen âge, grâce à la complaisance de certains de ses rois, et finalement obtint sa reconnaissance officielle : ce pays, c'est la France.

Plus qu'aucune autre nation de l'Europe, la France était convaincue que Charlemagne avait été son roi.

Le premier roi de France fist Dex par son commant
Coronner à ses angeles dignement en chantant;
Puis le commanda estre an terre son sergent,
Tenir droite justise et la loi metre avant.
Cest commandemant tiendrent après lui li auquant :
Anséiz et Pépins cil furent conquérant,
Et Charlemaigne d'Aiz, qui Dex parama tant (2).

Cette pensée, si joliment exprimée par un poète du *xiii^e* siècle, se retrouve chez les historiens français de la même époque. Les biographes de Philippe-

(1) Coulet, *Etude sur l'office de Girone en l'honneur de Saint Charlemagne*, 1907.
(2) *La Chanson des Saxons*, vers 15-21.

CHARLEMAGNE

Auguste le mettent en parallèle avec Charlemagne, non seulement parce qu'il a prodigieusement étendu son royaume, mais parce qu'ils le considèrent comme son descendant. Guillaume le Breton l'appelle le Karolide. Gilles de Paris, voulant instruire le futur Louis VIII, compose une Vie de Charlemagne, car « c'est en admirant ses actes admirables qu'on peut savoir combien est grande la gloire des rois de France. » L'oriflamme passe pour être celui que l'empereur emporta lors de son expédition de Terre Sainte, et qui, depuis son règne, est devenu pour les Français « le signe de la mort et de la victoire. » Cent ans après, Pierre Dubois parlant de lui à Philippe le Bel dira : « Votre prédécesseur. »

Si les rois de France avaient de sérieuses raisons d'accueillir favorablement la canonisation de Charlemagne, l'hostilité que lui témoignait la papauté les gênait ; d'autre part, les prétentions des souverains germaniques à la monarchie universelle reposaient en partie sur le fait qu'ils détenaient avec la ville d'Aix le palais et le tombeau de l'empereur. Aussi la royauté française, loin de montrer, dès le principe, l'enthousiasme qu'on pourrait croire pour la promotion du fils de Pépin au rang des saints, parut l'ignorer jusqu'à Charles V (1).

Sous le grand roi valois, l'illustre prince, dont il porte le nom et qu'il rappelle par son goût des lettres et des arts, est honoré à la cour de France comme il ne l'a jamais été. Dans la bibliothèque royale, on rencontre en leurs reliures de cuir blanc et vermeil les *Gestes de Charlemagne*, *Berthe au grand pied*, *Ogier le Danois*, le *Pseudo-Turpin* ; au trésor figurent une coupe d'or qui passe pour avoir appartenu à l'empereur et de grands flacons d'or « en façon de coquille » où on le voit recevant de saint Jacques l'ordre de partir pour l'Espagne (2). Parmi les insignes de Charles V, la couronne et l'épée du sacre s'appellent la couronne et l'épée de Charlemagne ; le sceptre d'or, en forme de fleur de lys, est surmonté d'une statuette de Charlemagne assis sur son trône, et paré de trois délicieux petits bas-reliefs représentant, d'après le *Pseudo-Turpin*, l'appel de saint Jacques, la floraison des lances, la mort de l'empereur.

L'orgueil de compter un tel homme parmi ses ascendants s'allie chez le roi au sentiment élevé de la grandeur de la France. Charles V estime qu'il est empereur en son royaume. Recevant à Paris, en 1378, l'empereur Charles IV, il envoie au-devant de lui deux chevaux « du poil qui est le plus opposé du blanc, » parce qu'il sait que les Césars germaniques ont coutume d'entrer sur un cheval blanc dans les villes de leur empire, tandis que lui-même monte « un grand palefroi blanc aux armes de France. » Considérer Charlemagne comme le représentant d'une humanité supérieure, le ranger

(1) Les rapports des rois de France avec Aix et leur culte pour Charlemagne, depuis Charles V jusqu'à la Révolution, ont été l'objet d'une étude très documentée de Peltzer, *Die Beziehungen Aachens zu den französischen Königen* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XXV, 1903).

(2) L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, 1907, t. II, n^{os} 456, 1096-1099, 1160. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V*, 1879, n^{os} 256, 312.

parmi les neuf preux qui ornent les tapisseries des palais royaux ne suffit plus. La royauté française, puissante et assurée qu'elle ne relève de personne, va l'honorer à son tour comme un saint.

Charles V et ses frères célèbrent sa fête deux fois l'an, à l'anniversaire de sa mort et de sa translation. C'est une véritable solennité religieuse, où l'on dit l'office de saint Charlemagne et lit des lamentations sur son trépas. Ces jours-là sortent de leurs coffres les vêtements sacerdotaux et les ornements de satin blanc « orfroisés d'or » et semés de fleurs de lys, qui constituent « la chappelle Charlemagne. » Nombreuses sont les tables d'autel et les pièces d'orfèvrerie sacrée, où Charles apparaît aux côtés du Seigneur et de la Vierge; nombreuses les statuettes d'or garnies de perles et de pierreries, qui le montrent tenant un globe surmonté d'une croix ou d'un reliquaire et faisant pendant à saint Louis (1). Au mois de mars 1369, accordant certaines franchises aux marchands d'Aix-la-Chapelle qui circulent en France, Charles V rappelle que leur ville possède la sépulture « du bienheureux Charlemagne, qui a jadis gouverné le royaume de France dont lui-même est maintenant le roi, » et il explique sa libéralité par « l'honneur qu'il veut rendre au saint. » Vers la même époque, il essaie d'obtenir des Aixois, sans succès d'ailleurs, un petit fragment du corps de l'empereur. Sur son sceptre il fait graver l'inscription : SANCTUS KAROLUS MAGNUS (2). Ces manifestations ne paraissent pas avoir manqué d'un caractère pratique. Au cours de ses luttes avec l'Angleterre, le roi déclare, pour justifier son droit, que Charlemagne conquit jadis la Gascogne, « dont dès lors fut le pays sujet au royaume de France sans interruption, » et laisse dire par son entourage que son grand ancêtre avait réduit l'Angleterre en son obéissance (3). C'est ainsi que le culte de « Monseigneur Saint Charles » se trouva fondé. Charles VI y souscrivit et Jeanne d'Arc se plaisait à dire que saint Louis et saint Charlemagne priaient Dieu pour le salut du roi et du royaume. Cependant, si la sainteté du vieil empereur était reconnue par les rois de France, elle



Dess. de M. Déclé.

LE SCEPTRE
DE CHARLES V

Dans cette belle pièce d'orfèvrerie en partie restaurée, que surmonte une délicieuse statuette de Charlemagne conforme à la légende, se trouve la meilleure preuve du culte voué par Charles V à son illustre prédécesseur. — Musée du Louvre.

(1) L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 771; t. II, n^{os} 93-94 (inventaire des livres du duc de Berry). Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V*, n^{os} 1065, 1075; 107, 108, 109.

(2) Peltzer, *op. cit.*, p. 157-168. Texte du diplôme de Charles V pour les marchands aixois dans *Bibl. Ecole Charles*, t. LII, p. 587-589.

(3) Christine de Pisan, *Le livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, III, 43. *Débat des héralds d'armes de France et d'Angleterre*, 35, 50 (édit. Pannier et Paul Meyer, 1877).

n'avait pas encore été proclamée par eux, quand Louis XI fit le geste décisif. Les traditions carolingiennes conservées dans sa famille ne pouvaient



Dessin de M. Châtez.

LE BRAS-RELIQUAIRE
DE CHARLEMAGNE.

Ce dessin représente la superbe pièce d'orfèvrerie, de fabrication lyonnaise, offerte par le roi Louis XI au chapitre d'Aix en 1482, pour y mettre l'humérus droit du grand empereur. — Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

que servir ses ambitions politiques, et sans doute est-ce une des raisons pour lesquelles il avait « singulièrement affection aux saints faits et grandes vertus de Saint Charlemagne, » mais il en eut encore une autre. Tout pénétré des idées religieuses du moyen âge, Louis XI était convaincu que les saints interviennent sans cesse dans la vie des hommes et qu'il faut s'en faire des alliés par quelques faveurs bien choisies, pour réussir dans ses entreprises. A ce point de vue, Charlemagne patron des rois de France ne pouvait être considéré par lui autrement que saint Martin, saint Michel et saint Claude ; c'est pourquoi il gardait dans son trésor « la croix de la victoire, » qu'on disait avoir été portée par Charlemagne, jura sur elle le traité de Péronne et la fit venir à Tours au moment de mourir, espérant être sauvé par son contact. Or, existait-il meilleur moyen de s'assurer le concours du grand empereur auprès de Dieu que de rendre son culte obligatoire dans toute la France ? Le 28 janvier 1475, le roi décida, d'accord avec le Parlement, que sa fête serait « solennisée » à Paris comme un dimanche et envoya des messagers à travers les campagnes du royaume pour faire connaître sa volonté, menaçant de mort, dit-on, quiconque travaillerait malgré sa défense. Puis il fit au chapitre d'Aix trois riches présents. Le premier, destiné à « honorer la très glorieuse Vierge et Saint Charlemagne, » était un reliquaire en argent doré aux armes de France, du poids de 28 marcs et demi, figurant un bras avec sa main, exécuté à Lyon moyennant 2 000 écus d'or, où l'humérus droit de Charles fut solennellement placé le 12 octobre 1482 ; le second, un tapis d'or pour orner l'église ; le dernier, du mois de mars 1483, une

rente annuelle de 4 000 livres tournois (1).

La décision royale rencontra un certain succès dans les diocèses de Paris, de Reims et de Rouen, et reçut de l'Université de Paris un accueil

(1) Peltzer, *op. cit.*, p. 180-183.

LE CULTE DE SAINT CHARLEMAGNE



CHARLEMAGNE D'APRÈS LA LÉGENDE.

Buste-reliquaire en argent doré, émaillé et peint, renfermant le crâne de Charlemagne, offert probablement à la chapelle d'Aix par l'empereur Charles IV (1347-1378). On y voit Charlemagne sous les traits que lui prête le pseudo-Turpin. Les aigles noirs qui décorent le vêtement et les fleurs de lis qui ornent le socle, correspondent à sa double qualité d'empereur et de roi de France. — Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

Communiqué par M. Marcel Aubert.

particulièrement favorable, qu'explique la place faite par la légende au grand empereur dans l'histoire de ses origines (1).

En des pages fameuses, le moine de Saint-Gall montre Charlemagne confiant à l'Irlandais Clément, venu en France pour vendre la sagesse, la création d'un grand collège et distribuant aux élèves studieux, sans distinction de naissance, évêchés et monastères (2). A la fin du XII^e et au XIII^e siècle, des écrivains, frappés de la prospérité des écoles parisiennes, ajoutèrent à la légende, en affirmant que Charles avait transféré de Rome à Paris le centre des études auparavant en Grèce, et que quatre moines, disciples de Bède, furent leurs premiers maîtres : Raban, Claude de Turin, Jean Scott et Alcuin. Il était naturel que l'Université de Paris, flattée d'avoir pareil fondateur, suivit Louis XI quand, pour justifier le culte de son glorieux prédécesseur, il vanta « son zèle à propager dignement l'instruction autant que la foi. » En 1478, les bedeaux de l'Université instituent, avec l'approbation de la nation française, une confrérie « en l'honneur de Dieu tout-puissant, de la sainte Vierge et de Saint Charlemagne, afin d'accroître le culte divin et de prier le Très-Haut pour l'heureux succès du roi et des siens, » puis ils dressent dans l'église des Mathurins un autel orné de la statue de l'empereur. La nation allemande imite cet exemple. Dans une assemblée tenue le 27 janvier 1487, elle décide que la fête de Charlemagne sera « la grande fête des maîtres d'Allemagne » et qu'à cette occasion il y aura messe en musique avec distribution d'argent aux maîtres et bedeaux et, pour symboliser ce saint patronage, elle décore les masses d'argent de ses huissiers de l'image de Charles entourée des lys de France et des aigles impériales allemandes (3). Ainsi, elle se relie aux penseurs germains qui, deux siècles auparavant, affirmèrent que Charlemagne avait fait de Paris le foyer de l'universelle sagesse, afin de dédommager la France de la perte de l'empire et parce qu'aucun peuple ne possédait à un pareil degré l'amour de la science, ni n'était capable de défendre la foi chrétienne avec autant d'éloquence et de subtilité (4).

* * *

Héros des guerres contre les Sarrasins; pèlerin armé de la Terre Sainte qu'il avait, avant Godefroid de Bouillon, libérée du joug des infidèles; fondateur de la Science et digne à ce titre d'être comparé aux plus illustres philosophes et écrivains de l'antiquité; inscrit parmi les preux pour sa vaillance et mis au rang des saints pour ses vertus apostoliques, Charlemagne occupait, à la fin du moyen âge, une place incomparable dans l'imagination des hommes et

(1) Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, 1665; *Carlo-magnalia seu seria conceptiva Caroli magni in scholis observanda*, 1662.

(2) Moine de Saint-Gall, I, 1, 3.

(3) Du Boulay, *op. cit.*, p. 346-347. Peltzer, *op. cit.*, p. 179.

(4) *Notitia sæculi*, p. 668. Cf. Grauert, *Jourdain d'Osnabrück et la Notitia sæculi*, p. 331-335

CHARLEMAGNE

l'on peut dire que tous, rois, prêtres et gens du peuple, poètes, historiens et juristes, accordaient foi aux merveilleuses légendes dont il occupait le sommet. Depuis un certain temps même, d'obscurcs prophéties annonçaient qu'un prince « au front large, aux épais sourcils, aux grands yeux et au nez aquilin, » dans lequel il est impossible de ne point le reconnaître, soumettrait un jour toutes les nations, conquerrait la Grèce, frapperait de mort quiconque refuserait d'adorer le crucifix et, devenu avec l'aide de Dieu maître de toute la terre, se rendrait à Jérusalem la sainte pour déposer sur le mont des Oliviers la couronne impériale reçue comme prix de ses exploits (1). Et cependant les progrès de l'intelligence humaine allaient faire apparaître bientôt les prodigieuses invraisemblances dont la légende était pleine, et jeter bas l'incroyable échafaudage de fables que huit siècles avaient dressé avec un esprit de suite et un succès inouïs.

La réaction, entreprise vers la fin du xv^e siècle, se manifesta en Italie par des poèmes qui ridiculisaient les héros de l'épopée carolingienne, l'*Orlando innamorato* de Boiardo et l'*Orlando furioso* de l'Arioste. En France, Robert Gaguin assurait que les vieux récits relatifs à Charlemagne étaient « mieulx truffes et devoyments de vieilles que parolles de hommes légèrement recueillans la narracion des choses (2). » Au xvi^e siècle, toute une lignée de juristes et d'historiens français, Étienne Pasquier, Claude Fauchet, Papire Masson, s'engagea dans la voie ainsi ouverte. Masson, après avoir dénoncé les contradictions existant entre Turpin et Eginhard, déclara vouloir suivre uniquement ce dernier, parce que, « élevé au palais de Charlemagne, il avait écrit de lui une très véridique histoire (3). » Étienne Pasquier, reprenant contre l'empereur la vieille accusation de mauvaises mœurs et l'exagérant encore, lui reprocha de s'être donné, « à la vue de tous, diverses garces desquelles il eut trois bâtards » et d'avoir fait de sa cour « une banque de toute honte et pudeur (4). » En même temps, il battait en brèche la tradition qui faisait de lui le créateur de l'Université de Paris. Vainement, le recteur Le Maistre, dans un mandement du mois de janvier 1629, prescrivit de célébrer sa fête « par de saintes prières et la cessation du travail littéraire. » L'attrait d'un jour de congé fut insuffisant pour exciter le zèle des étudiants et lorsque, quarante-cinq ans après, un des successeurs de Le Maistre, Egasse du Boulay

(1) Cette prophétie a circulé aux xiv^e et xv^e siècles un peu partout. C'est ainsi qu'elle se trouve sur un compte des ducs de Bourgogne de janvier 1379-juin 1382, d'après lequel je l'ai analysée. (Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, t. II, 1908, p. 122-123.)

(2) Robert Gaguin, *La mer des Croniques et miroir hystorial de France*, 1536, feuillet xxxviii (noter que Gaguin est mort en 1501).

(3) Papire Masson, *Annalium libri IV quibus res gesta Francorum explicantur*, MDLXXVII, p. 95.

(4) Étienne Pasquier, *Recherches de la France*, p. 448. Pasquier rappelle à cette occasion la légende d'après laquelle Charlemagne aurait gardé auprès de lui et continué à caresser sa femme morte jusqu'à ce qu'on eût retiré un anneau placé sous sa langue par sortilège. Cf. Pauls, *Der Ring der Fastrada* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XVII, 1895, p. 1-74). Teichmann, *Neue Beitrage zur Fastradasage* (Ibid., t. XX, 1898, p. 229-247). Gaston Paris, *L'Anneau de Fastrade; histoire d'une légende* (Journal des Savants, 1896, p. 637-643, 718-730).

donna cent livres de rentes annuelles pour une messe avec panégyrique de saint Charlemagne, il fallut l'appui du conseil de la Faculté des Arts pour que l'archevêque de Paris consentit à sanctionner sa proposition. Sans doute, l'Université, le Parlement et le Châtelet chômaient encore au XVIII^e siècle, le jour anniversaire de sa mort, mais son office avait été retranché du bréviaire du diocèse de Paris (1).

L'Allemagne de son côté l'oubliait. Lorsque la cérémonie du couronnement des empereurs germaniques eut été transférée définitivement en 1564 à Francfort, Aix-la-Chapelle abandonna peu à peu son culte, si bien qu'en 1780 on ne se souvenait même plus que le grand reliquaire de 1215 renfermait le corps de l'empereur et qu'on le relégua dans la sacristie, comme étant celui de saint Léopard, martyr sous Julien l'Apostat; puis huit ans après, le monument commémoratif de sa sépulture, établi sous un arc à l'intérieur de l'église, disparut : seuls subsistèrent le sarcophage de Proserpine et des vestiges de peinture bleue sur les murs.

Au fond, le culte de Charlemagne n'avait jamais pu s'établir sérieusement, parce que, selon la remarque du recteur Le Maistre, « sa canonisation prononcée par un antipape ne paraissait pas régulière. » Un souverain pontife, qui avait pour lui beaucoup de vénération, Benoît XIV (1740-1758) crut trancher la délicate question en déclarant que, ce culte ayant été toléré par de nombreux papes légitimes et s'étant maintenu pendant une longue suite de siècles, il ne lui manquait aucune des conditions requises pour sa validité dans des églises particulières et que, si Charles n'avait pas droit au nom de saint, il méritait d'être rangé parmi les bienheureux et honoré comme tel (2). Mais que valait pareille justification? En somme, les temps modernes s'achèvent par l'écroulement simultané de la légende de Charlemagne et des honneurs religieux rendus à sa mémoire; mais, tandis que le grand empereur sort de la littérature et de la liturgie, il entre dans la politique, et ce n'est pas un des côtés les moins curieux de son extraordinaire destinée que l'influence exercée par son souvenir sur les principaux événements et les principaux personnages de l'histoire de France et d'Allemagne durant les derniers siècles (3).

En France, les Bourbons sont persuadés, comme jadis les Capétiens et les Valois, qu'ils remontent à Charlemagne. Ils ont bien soin de conserver avec « leurs très chers et bons amis les chanoines et bourgeois de la ville et république d'Aix » les cordiales relations nouées par leurs prédécesseurs, renouvelant régulièrement les lettres de franchise concédées par Charles V, envoyant au chapitre de l'église palatine, après leur sacre, le drap mortuaire du roi défunt (4). Le plus illustre d'entre eux ne s'en tient pas à ces simples témoi-

(1) Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1866.

(2) Curicque, *Mémoire historique sur le culte de Charlemagne*, p. 245-246. Benoît XIV est le pape qui fit restaurer la mosaïque du Latran.

(3) Duméril, *La légende politique de Charlemagne au XVIII^e siècle et son influence à l'époque de la Révolution française* (Mém. Acad. Sc., Toulouse, 7^e série, t. X, 1878).

(4) Peltzer, *op. cit.*, p. 229-238, 262-267 (preuves).

gnages de respect filial. Louis XIV légitime son attitude rigoureuse envers le Saint-Siège par l'exemple de son illustre ancêtre et, candidat à la couronne impériale, laisse un défenseur de sa cause rappeler aux électeurs allemands qu'ils ne sauraient reprocher au roi de France d'être un prince étranger à l'empire, puisqu'il descend de Charlemagne (1). Curieuse surtout est sa théorie de l'empire germanique. Pour lui, il n'a rien de commun avec l'empire d'occident créé au IX^e siècle, alors que « toute la terre tremblait au seul bruit du nom français. » En le rendant électif, les Allemands n'ont pas seulement exclu du trône impérial la descendance directe du grand Charles : ils l'ont amoindri sous des chefs qui n'étaient que « les capitaines généraux d'une république d'Allemagne. » Aussi, conclut le roi parlant à son fils, vous remarquerez « combien ces empereurs, dont vous entendez parler dans nos histoires modernes, sont éloignés de la grandeur de ceux dont nous tenons notre origine et par quelles voies l'empire est tombé dans un si grand abaissement (2). »

Mais l'œuvre de Charlemagne était si vaste que les conceptions politiques et sociales les plus opposées pouvaient y trouver leur justification, comme on l'a vu au moyen âge, lorsque les partisans de la puissance impériale et de l'autorité pontificale puisaient à pleines mains dans son histoire. Les adversaires de la monarchie absolue se réclamèrent de lui, tout comme Louis XIV.

A croire Boulainvilliers, « l'incomparable génie de Charlemagne » consista surtout à faire une réalité des parlements, qui n'étaient sous son père et son grand-père « qu'un vain cérémonial pour amuser les peuples, » et il dépeint leur fonctionnement dans des termes remplis d'un véritable lyrisme : « Toute la dignité de la nation et des rois mêmes résidait en cette auguste assemblée qui était le lien de l'union et de la concorde de tous les peuples sujets à la monarchie française avec leur souverain. On ne peut exprimer avec quelle magnificence il y présidait.... Rome même dans sa splendeur n'avait jamais eu plus d'éclat et de grandeur que la sagesse de ce monarque en procurait à sa nation assemblée en parlement (3). » En vérité, Boulainvilliers ne trouvait pas que tout fût parfait dans l'œuvre de Charlemagne. Avec les hommes du XVI^e et du XVII^e siècles, il était choqué par « l'incontinence qui souilla sa vie, sa famille et sa cour ; » avec ceux du XVIII^e, assez disposés à excuser des faiblesses « qui n'influèrent en rien sur les affaires publiques, » il lui reprochait son « aveugle fantaisie d'étendre la religion chrétienne par la violence, quand il y pouvait réussir par l'instruction, » et la mort de tant de milliers de Saxons « immolés comme des bêtes à ce faux zèle de la foi (4). » De son côté, Voltaire devait écrire un jour : « Traiter

(1) Vast, *Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire* (Revue hist., t. LXV, 1897, p. 12).

(2) *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, édit. Dreys, 1860, t. II, p. 365, 384, 411-413.

(3) Boulainvilliers, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, édit. de 1727, t. I, p. 110-115.

(4) Boulainvilliers, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, t. I, p. 77-78.

ainsi des hommes qui combattaient pour leur liberté et pour leurs lois, c'était l'action d'un brigand que d'illustres succès et des qualités brillantes ont d'ailleurs fait grand homme.... Le sang cimentait le christianisme et la servitude (1). » Selon Montesquieu, Charlemagne ayant reconnu à son avènement que la faiblesse de l'État tenait à un manque d'équilibre entre les trois ordres, la noblesse opprimant le clergé et le peuple, mena les nobles d'expédition en expédition pour les empêcher de former de nouveaux desseins et d'accabler ses autres sujets. En même temps, il faisait d'admirables réglemens, avec « un esprit de prévoyance qui comprend tout et une certaine force qui entraîne tout » et, ce qui est mieux, il les faisait exécuter. Finalement, il établit « un tel tempérament dans les ordres de l'État » qu'ils furent contrebalancés et le laissèrent maître (2).

Rien de plus faux que ce prétendu équilibre, avec lequel on s'éloigne de la vérité historique autant qu'avec les parlements de Boulainvilliers; et cependant il est un philosophe de la fin du XVIII^e siècle qui a plié bien davantage encore l'histoire de Charlemagne à ses vues politiques, en dénaturant à plaisir le sens du *Traité de l'organisation du palais* d'Hincmar : c'est Mably. Selon lui, Charlemagne arrivant sur le trône trouva « les peuples également opprimés par les seigneurs ecclésiastiques et laïcs » et les détestant au même degré, les nobles à cause de leur amour de la guerre, les clercs en raison de leurs mœurs scandaleuses et de la dime. Dans de pareilles conditions, les Français étaient perdus, si Charlemagne n'avait eu l'idée de les unir dans le culte de la loi et de faire d'eux leurs propres législateurs. A cet effet, il introduisit dans les assemblées annuelles, où seuls les évêques et les grands figuraient jusque-là, le peuple dont il savait les droits imprescriptibles et il en fit vraiment « l'assemblée de la nation. » Les trois chambres séparées du clergé, de la noblesse et du peuple, réglaient elles-mêmes leurs affaires, tandis que le roi « par respect pour la liberté publique » restait en dehors de leurs délibérations, et l'on ne saurait vraiment douter que la puissance législative résidât dans le corps de la nation, quand on lit dans les Capitulaires que la volonté du peuple publiée sous le nom du Prince constitue la loi. Ainsi, grâce à l'initiative heureuse d'un souverain, « à la fois Philosophe, Législateur, Patriote et Conquérant, » la France sortit du chaos et Charlemagne mérite d'être appelé le législateur des Français. Son œuvre de réconciliation des différents ordres doit être considérée comme le chef-d'œuvre de la raison humaine et comme l'origine de « cet amour de la patrie et de la gloire, qui parut pour la première fois chez les Français et en fit une nation toute nouvelle (3). »

La Révolution Française oublia totalement les théories de Boulainvilliers, mais subit à ses débuts l'influence de Montesquieu et surtout celle

(1) Voltaire, *Histoire universelle depuis Charlemagne*, p. 41-42. Ailleurs. Voltaire compare le massacre de Verdun à la Saint-Barthélemy.

(2) Montesquieu, *De l'Esprit des Loix*, t. II, p. 530-532.

(3) Mably, *Observations sur l'Histoire de France*, 1765, t. I, p. 126-178.

de Mably. Dans la suite, on ne rencontre que quelques allusions au vieil empereur perdues en des discours tenus au club des Jacobins de Paris, et il serait téméraire de rien conclure des fouilles entreprises par les Français à Aix-la-Chapelle en octobre 1794 pour retrouver le tombeau de Charlemagne, non plus que du transfert du sarcophage de Proserpine dans une des cours du musée du Louvre (1). En revanche, Charlemagne a hanté l'esprit de Napoléon, et jamais ses idées et ses actes n'ont été évoqués aussi souvent ni avec une telle ferveur que par lui.

Dès l'instant que sa gloire commence à s'affirmer, le nom de Charlemagne se présente à l'esprit de son entourage, tout comme jadis le souvenir de l'Empire romain aux témoins émerveillés de l'œuvre accomplie par le fils de Pépin (2). Le maître y pense aussi. Il n'admet pas qu'il y ait un lien quelconque entre son gouvernement et l'ancienne royauté des Bourbons : l'empire, à la tête duquel la Providence l'a placé, est celui de Charlemagne, et c'est à Charlemagne qu'il a succédé, non à Louis XIV. Ce sont ses propres paroles. De nombreux faits les confirment. D'après son secrétaire, Bourrienne, Napoléon aurait cherché dès 1802 à se rapprocher du grand empereur « dont il se considérait d'avance comme le successeur, » et la présidence de la République Cisalpine aurait été « un grand pas de fait vers le royaume des Lombards, » comme le consulat à vie « un pas décisif vers la couronne des Francs. » L'année suivante, il prit un arrêté aux termes duquel serait élevée à Paris, au centre de la place Vendôme, une colonne à l'instar de celle de Trajan portant la statue pédestre du grand empereur. Lors du sacre de Notre-Dame, il fit rechercher les insignes que la tradition lui attribuait, et s'inspira de son souvenir dans l'organisation de la cérémonie (3). Mais significatifs surtout sont les événements qui se déroulèrent en Rhénanie, entre le sénatus-consulte du 18 mai 1804 qui établit l'empire et la fameuse journée de 2 décembre 1804 où le nouveau César prit, en présence du pape, la couronne impériale (4).

Déjà, au cours des années précédentes, Napoléon avait accordé une attention particulière à cette contrée toute pleine des souvenirs de l'époque carolingienne. C'est ainsi qu'il avait créé un évêché à Aix-la-Chapelle et fait exécuter par Jeanbon Saint-André la route de la rive gauche du Rhin par Ingelheim, que les contemporains appelèrent la route de Charlemagne. Pendant l'été de 1804, il entreprit dans le bassin inférieur du grand fleuve un voyage

(1) Michon, *Notes sur le sarcophage d'Aix-la-Chapelle* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XXVII, 1905, p. 111-112). Teichmann, *Zur Lage und Geschichte des Grabes Karls d. grossen* (Ibid., t. XXXVII, 1915, p. 141-198).

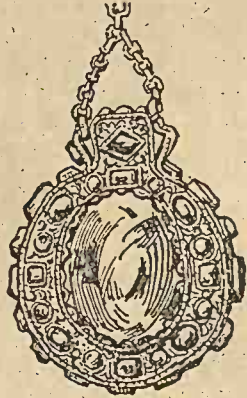
(2) Voir notamment une lettre de Fontanes à Lucien Bonaparte du 19 mai 1801, où se trouvent ces mots : « Je me réserve pour rédiger l'histoire du nouvel Empire, quand Charlemagne le fondera : l'histoire sera bonne » (Rocquain, *Notes et fragments d'histoire*, 1906, p. 187).

(3) Frédéric Masson, *Le Sacre et le Couronnement de Napoléon*, 1908.

(4) *Aachen unter der Herrschaft Napoleons*, par un anonyme, Aix, 1915. Pick, *Die Einbusse des Aachener Domschatzes an Reliquien u. Reliquarien im Napoleonischer Zeit* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver., t. XL, 1918, p. 294-301). Lehmann, *Die Lösung der Frage über die Verluste des Aachener Domschatzes im französischer Zeit* (Ibid., t. XLVI, 1924, p. 285-290).

politique, destiné non seulement à éblouir les populations et à gagner leurs sympathies, mais à renouer ostensiblement avec le clergé et les habitants d'Aix-la-Chapelle les relations des anciens rois de France. Ses intentions se manifestèrent avant sa venue même par un acte habile : la restitution aux Aixois des grandes reliques qui faisaient leur orgueil et avaient été transportées lors de l'invasion française de 1794 à Osnabrück, et la reprise de leur exposition, septennale (1). Puis Joséphine, précédant son mari, arriva le 27 juillet à Aix pour prendre les eaux, présida dans la chapelle deux grandes fêtes, l'une le 12 août en l'honneur de Charlemagne, l'autre le 15 à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Napoléon, et reçut secrètement de l'évêque Berdolet quelques parcelles des grandes reliques : une esquille de l'os du bras droit de l'empereur, le petit reliquaire renfermant un morceau du bois de la vraie croix appelé le talisman. Enfin, Napoléon fit son entrée le 2 septembre, accompagné des ministres et des grands dignitaires, parmi les acclamations des habitants « qui lui savaient gré d'avoir fait revenir les reliques qui, depuis Charlemagne, faisaient la gloire d'Aix-la-Chapelle (2). » Quand il partit le 11 septembre pour se rendre à Cologne et à Mayence, son but était atteint. « Aix-la-Chapelle, écrit le comte de Ségur, était la ville de Charlemagne. Il y rétablit les honneurs qu'on rendait jadis à cette grande mémoire, et, pour la première fois depuis mille ans, les peuples transportés crurent voir en Napoléon renaître leur grand homme. »

Napoléon a-t-il voulu vraiment ressusciter l'empire d'Occident? Dans les étapes de sa prodigieuse carrière, qui aboutit à refaire l'empire carolingien, a-t-il été guidé par le souvenir du grand empereur, ou bien, amené par des circonstances historiques toutes nouvelles à créer un empire pareil au sien, a-t-il trouvé dans l'analogie des deux situations un moyen propre « à accroître l'éclat de sa puissance, à lui servir d'appui, à donner une couleur spécieuse aux prétentions d'une ambition démesurée? » Il est difficile de se prononcer avec certitude en une matière aussi délicate, mais ce qui est certain, c'est que Napoléon a cru trouver dans la rude domination exercée par Charlemagne sur l'Église romaine



Dessin de M. Décote.

LE TALISMAN
DE CHARLEMAGNE.

Ce bijou-reliquaire, fait d'un cercle d'or rehaussé de pierreries enchâssant deux gros cabochons saphirs, qui renferme une parcelle de la vraie croix, passe pour avoir appartenu à Charlemagne. — Trésor de la cathédrale de Reims.

(1) Il s'agit des reliques du Seigneur, de la Vierge et de saint Jean-Baptiste, renfermées dans un reliquaire presque aussi magnifique que celui de Charlemagne, le reliquaire de la Vierge (Marienschreia), qui sont montrées aux pèlerins tous les sept ans. Cf. Schiffers, *Kulturgeschichte der Aachener Heiligtum-Fahrt*, Cologne, 1910.

(2) *Mémoires de la reine Hortense* (Revue des Deux Mondes, 15 juillet 1926, p. 243).

de son temps la justification de sa politique envers le Saint-Siège (1).

Pie VII s'était fait, au moment du sacre, de singulières illusions. Non seulement il avait pensé que Napoléon lui restituerait « cette partie du patrimoine de saint Pierre que la Révolution lui avait ravie, » mais il avait espéré qu'imitant « l'acte spontané et célèbre par lequel Charlemagne rendit à saint Pierre tout le domaine que lui avait déjà donné Pépin son père et qu'avaient envahi les Lombards, c'est-à-dire l'exarchat et la Pentapole avec l'addition d'autres domaines, et particulièrement des duchés de Spolète et de Bénévent, » il réaliserait enfin la fameuse donation de Constantin. Pendant l'année 1806, l'empereur échangea avec lui directement, ou par l'intermédiaire du cardinal Fesch, son ambassadeur à Rome, une correspondance où il lui déclara sans ambages qu'il y avait deux manières de concevoir Charlemagne et que la sienne n'était point celle du souverain pontife : « Je suis Charlemagne, parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards... J'entends donc que l'on règle avec moi sa conduite sur ce point de vue. — Je ne toucherai pas à l'indépendance du Saint-Siège..., mais mes conditions doivent être que V. S. aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel... Tous mes ennemis doivent être les siens. — Je suis Charlemagne, l'épée de l'Église, leur empereur..., je dois être traité de même. Je fais connaître au pape mes intentions; s'il n'y acquiesce pas, je le réduirai à la même condition qu'il était avant Charlemagne (2). » Et le pape ayant déclaré que lui seul était souverain de Rome et qu'aucun prince n'avait le moindre droit sur la ville, Napoléon de riposter : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. »

La vieille querelle du sacerdoce et de l'empire apparaît, prête à renaître, dans ce complément inattendu du *Codex carolinus* et, quand elle reprit en effet, c'est en se réclamant de son « glorieux prédécesseur » que Napoléon entreprit de légitimer toutes ses violences envers le Saint-Siège. S'il enlève au pape, en 1809, la puissance temporelle, c'est que, successeur de Charlemagne, il a estimé que le pape « ne savait pas en user et qu'elle l'empêchait d'exercer ses fonctions spirituelles. » Si, en 1811, il nourrit le projet de réunir un concile d'Occident, c'est qu'en un temps qui rappelle celui de Charlemagne, il convient que « l'église de son Empire soit une par la discipline comme elle l'est par la foi. » Il va jusqu'à décider qu'un de ses dignitaires demeurera en permanence à Rome, comme une sorte de missus, et que ses successeurs et lui-même, après avoir été couronnés à Paris, se rendront

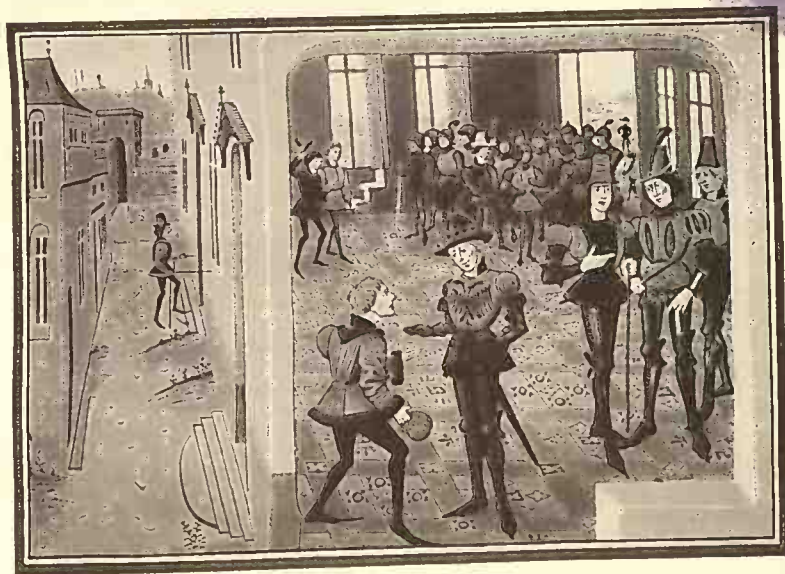
(1) Voir Pariset, *Le Consulat et l'Empire*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, notamment p. 302-313; Driault, *Napoléon et l'Europe*, t. III, *Tilsitt*, 1918, p. 254-283, et C. R. de cet ouvrage par Mansuy (*Revue des Etudes napoléoniennes*, janvier-février 1919). Tous les textes essentiels s'y trouvent.

(2) A rapprocher la première phrase du rapport préparé par d'Hautpoul pour justifier la réunion des États pontificaux à l'Empire français : « La puissance temporelle des papes fut un don de Charlemagne. » (Driault. *op. cit.*, p. 383.)



CHARLEMAGNE FAIT BÂTIR SON PALAIS D'AIX.

Vêtu des insignes royaux, Charlemagne, suivi de sa cour, visite le chantier de construction du palais d'Aix. — Bibl. Nat., ms. fr. 6465. Grandes Chron. de France, illustrées par Jean Fouquet.



CHARLEMAGNE ET SA COUR.

Les artistes du XV^e siècle peignaient volontiers à l'image de leurs contemporains les héros du temps passé. Ainsi, sur cette miniature, Charlemagne et sa cour ont été figurés sous les traits du duc de Bourgogne Philippe le Bon et de son entourage. — Bibl. Arsenal, ms. 5073, t. II, fol. 172 recto.

dans la Ville éternelle pour y recevoir en l'église Saint-Pierre la couronne de Charlemagne. Le *Mémorial de Sainte-Hélène* lui attribue cette dernière théorie sur le gouvernement du monde : « J'aurais fait du pape une idole; il fût demeuré près de moi. Paris fût devenu la capitale du monde chrétien et j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique; c'était un moyen de plus de resserrer toutes les parties fédératives de l'Empire et de contenir en paix tout ce qui demeurerait au dehors. J'aurais eu mes sessions religieuses comme mes sessions législatives. Mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté; les papes n'en eussent été que les présidents. J'eusse ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs sessions, comme Constantin et Charlemagne (1). »

Que celui-ci « ait aidé Napoléon à penser et à sentir grandement (2), » cette déclaration l'établit d'une manière absolue; mais on ne ressuscite pas ce qui est mort, et la curieuse tentative faite par quelques poètes pour appuyer l'œuvre de Napoléon, en ranimant dans le peuple la popularité de Charlemagne, aboutit à un lamentable insuccès. Bien que l'empereur des Français n'eût rien d'un Louis le Débonnaire, ainsi qu'il aimait à le répéter, son empire s'écroula, et de ses rêveries carolingiennes il ne resta rien, si ce n'est une leçon pour l'Allemagne qui allait en profiter à son tour et fonder en partie sur elles ses prétentions à l'hégémonie.

Au XVIII^e siècle, alors qu'en France les capitulaires du vieil empereur fournissaient matière aux méditations des philosophes, l'Allemagne, dépourvue d'unité et d'action politiques, négligeait sa mémoire à tel point — nous l'avons vu — que les Aixois eux-mêmes parurent s'en désintéresser. Les efforts faits par Napoléon pour réveiller à son profit dans toute la Rhénanie, et particulièrement à Aix-la-Chapelle, les souvenirs de Charlemagne, rallumèrent un culte qui semblait éteint; le patriotisme germanique, exaspéré par l'oppression étrangère, s'en mêla et quand, en 1815, la domination française fut abolie, la visite du couple impérial à Aix, saluée en 1804 comme un honneur avantageux, devint une profanation. Non seulement les Allemands réclamèrent alors le sarcophage de Proserpine, qui d'ailleurs leur fut restitué, et les reliques emportées par Joséphine qu'ils ne revirent jamais, mais une légende circula au-delà du Rhin, d'après laquelle, lors de la visite de Napoléon à la chapelle d'Aix, tandis qu'il refusait de monter sur le trône de marbre blanc, sa femme s'y serait assise joyeusement; alors l'ombre du vieil empereur aurait tressailli d'indignation dans sa tombe et il aurait vengé cet affront en faisant rentrer dans l'empire allemand la ville où il était enseveli (3).

Ce retour vers le passé suggéra, en 1843, au roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV le dessein de faire creuser à son tour le sol de la chapelle d'Aix, pour

(1) Duméril, *art. cité*, p. 175.

(2) Bryce, *Le Saint-Empire romain germanique et l'Empire actuel d'Allemagne*. Introduction de Lavisso, p. xxxi.

(3) Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 426.

retrouver le corps de Charlemagne. Les fouilles ayant mis au jour un cercueil de plomb où étaient les ossements de saint Léopard, on se demanda quel personnage pouvait bien contenir le grand reliquaire de la sacristie, qui passait pour renfermer les restes de ce saint. Il fut ouvert le 7 août 1843, en présence des délégués du chapitre et de deux médecins, et l'on s'aperçut alors que ce personnage n'était autre que Charlemagne, car seuls manquaient ses membres conservés dans des reliquaires particuliers et, à côté de lui, se trouvait le procès-verbal officiel de la cérémonie au cours de laquelle son bras droit avait été enlevé pour être mis dans le reliquaire offert par Louis XI. Cependant, la fameuse légende du caveau, dans lequel l'empereur aurait été enseveli assis sur son trône, hantait les imaginations. De là deux nouveaux examens médicaux du corps, aux dates des 27 février 1861 et 31 juillet 1874, qui confirmèrent l'exactitude des premiers rapports, et amenèrent même la constatation sur le squelette des suites de la chute de cheval rapportée par Eginhard en 810 (1); ce qui n'empêcha pas de nouvelles fouilles, exécutées de 1912 à 1914 dans le sous-sol entier de la chapelle, qui bien entendu n'aboutirent à aucun résultat.

En vérité, les recherches poursuivies avec tant d'opiniâtreté par les architectes germains n'avaient pas eu pour unique objet de satisfaire une légitime curiosité : il s'agissait pour eux de démontrer, en parfait accord avec les historiens de leur pays, que Charlemagne enseveli à Aix, ville allemande, « était par tout son être un Allemand. » Ainsi s'explique le rôle de Guillaume II, participant de son argent aux frais des fouilles, faisant ouvrir devant lui, le 17 juillet 1906, le grand reliquaire, patronnant cette *Société allemande d'histoire de l'art*, fondée le 30 septembre 1908 pour publier les *Monuments de l'art allemand*, qui commença ses travaux, comme par hasard, par les palais d'Aix et d'Ingelheim. Il ne paraît pas douteux que le rêve de domination conçu par le dernier empereur allemand lui ait été inspiré en partie par les souvenirs de Charlemagne. « L'école prussienne, a dit un diplomate très averti des faits qui précédèrent la grande guerre, écrit l'histoire de l'Allemagne comme si elle était le développement d'une seule idée, l'évolution d'un mouvement qui, naissant avec le moyen âge, se prolonge jusqu'à l'unité germanique réalisée par Bismarck et, partant du premier empereur german, Charlemagne, aboutit aux rois de Prusse, les empereurs actuels. L'empire des Hohenzollern n'est pas, d'après cette théorie, une création nouvelle, mais une nouvelle phase de la domination originaire. Après le partage de l'héritage de Charlemagne, une première reconstitution de son empire a été l'œuvre de la dynastie othonienne continuée par les Henri.... Pendant trois siècles et demi de luttes presque incessantes, l'Allemagne a dominé en Europe et régi près d'un tiers de l'ancien

(1) Arendt, *Des recherches faites dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle pour retrouver le tombeau de Charlemagne* (Bull. Acad. royale de Belgique, 1861, 1). Buchkremer, *Das Grab Karls d. grossen* (Zeitschr. d. Aach. Gesch. Ver. t. XXIX, 1907). Kessel, *Geschichtliche Mittheilungen über die Heiligthümer am Stiftsarche zu Aachen*, 1874.

LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE

empire romain.... Cette Allemagne du passé doit, d'après les historiens prussiens, revivre dans celle de l'avenir.... La mission divine de continuer l'œuvre de Charlemagne et des premiers Césars électifs a été dévolue à une nouvelle dynastie prédestinée (1). » Et c'est pourquoi Guillaume II, rencontrant un de ses anciens professeurs sur un des champs de bataille de la guerre qu'il avait déchainée, lui déclarait avec orgueil : « Maintenant je fais de l'histoire. »

Ce dernier trait fixe, avec une précision impressionnante, la durée de l'influence exercée par Charlemagne sur l'esprit des souverains assoiffés de grandeur, qui crurent pouvoir se réclamer de lui. Si les peuples n'ont pas gardé du vieil empereur un souvenir aussi dangereux, il est constant que, dans tous les pays placés jadis sous son autorité, France, Allemagne, Italie, Belgique, sa mémoire subsiste, soit dans des récits populaires, soit dans des traditions qui montrent sur le sol l'empreinte de ses pieds, soit dans des œuvres d'art qui passent sans raison pour reproduire ses traits ou même pour remonter jusqu'à lui. Quant à sa sainteté, acceptée par quelques grands catholiques français du XIX^e siècle, elle continue à être repoussée par la papauté, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée en 1860 par le pape Pie IX à l'archevêque de Cologne. Cependant, le Saint-Siège tolère que dans la ville d'Aix (non dans le diocèse), le 28 janvier, la fête de Charlemagne (double de première classe, avec octave) soit célébrée, et la Congrégation des Rites a de nouveau accepté, le 21 novembre 1931, qu'en ce jour mémorable les fidèles Aixois, se souvenant de celui qui, sur la terre, avait voué à leur cité un si profond amour et l'avait enrichie de tant de saintes reliques, continuent à chanter l'hymne du XIII^e siècle :

Urbs Aquensis, urbs regalis,
Regni sedes principalis,
Prima regum curia,
Regi regum pange laudes,
Quæ de magni regis gaudes
Karoli præsentia (2).

(1) Baron Beyens, *L'Allemagne avant la guerre. Les causes et les responsabilités*, 1915, p. 187-189.

(2) Communication de M. le chanoine Tennie, curé de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

CONCLUSION

C'EST fut vraiment une magnifique destinée que celle de cet homme qui, après avoir rempli l'Europe du bruit de sa renommée et ressuscité l'une des plus majestueuses créations politiques que le monde ait connues, entra vivant dans la légende et servit de modèle, jusque dans les temps modernes, à des empereurs, des rois, des philosophes.

Sans méconnaître sa grandeur, on l'a jugé parfois avec sévérité. Charlemagne a été blâmé de s'être arrogé dans le domaine spirituel une autorité qui ne lui appartenait pas, et particulièrement d'avoir, dans l'affaire des images, « jugé et condamné, parlé à tort et à travers..., bousculé le pape, infirmé le concile approuvé par lui. » Il a été accusé d'avoir, non seulement « aimé la guerre pour la guerre, » mais fait du catholicisme « un instrument de conquête » et, « en contraignant la Saxe et les autres pays annexés au royaume franc à adhérer à la foi catholique, transformé en guerre sainte une expédition dictée à la fois par son ambition guerrière et par les intérêts de son royaume (1). »

L'esprit qui l'anima n'a pas seul été critiqué. Un historien affirme que, si les générations suivantes « se représentèrent son règne comme un temps de paix intérieure, d'ordre et de prospérité, » c'est parce qu'elles furent « démesurément malheureuses. » D'autres lui font grief de n'avoir pas compris que « l'exercice du pouvoir impérial... aurait dû avoir pour conséquence le maintien de l'unité des territoires sur lesquels ce pouvoir s'exerçait, » et singulièrement de n'avoir pas su, lors du règlement de 806, se dégager de la vieille coutume mérovingienne des partages. On l'a incriminé enfin de n'avoir point pourvu le vaste État qu'il avait créé d'institutions en rapport avec ses besoins. En faisant « reposer sur lui seul tout ce que son génie avait édifié, » il put sans doute « imprimer un moment au peuple et au pouvoir l'unité de sa pensée et de sa volonté » : il passa « comme un de ces astres irréguliers dont l'apparition imprévue vient éclairer inopinément le firma-

(1) Héfély, *Histoire des Conciles*, édit. Leclercq, t. III, 2, p. 1068, note 3 (Dom Leclercq s'en prend à l'entourage de Charlemagne, mais c'est le roi qu'il atteint à travers ses conseillers). Fliche, *La Chrétienté médiévale*, 1929, p. 140-148, réquisitoire passionné contre ce que l'auteur appelle le « césaropapisme impérial. »

ment et y laisse une longue traînée de lumière, » ayant accompli une « œuvre éphémère » et assuré le triomphe de la féodalité et de l'Église sur la royauté (1).

Il est certain — toute son histoire l'a montré — que, non content de trancher en maître les questions de hiérarchie et de discipline ecclésiastiques à l'intérieur de ses frontières, Charlemagne est intervenu de toute son autorité pour résoudre les problèmes dogmatiques qui se posaient alors, et qu'en cette matière délicate il n'a pas craint parfois d'imposer au Saint-Siège sa manière de voir. Mais il est apparu également qu'il resta toujours fidèle à la tradition catholique, que l'esprit de décision dont il fit preuve en ces temps d'incertitude fut le plus souvent favorable à l'Église, enfin que l'union entre ses mains de toutes les forces matérielles et morales de l'État lui servit largement pour atteindre les buts difficiles qu'il poursuivait. Soucieux des intérêts et du prestige de son royaume, il a fréquemment fait la guerre, mais on ne peut pas dire qu'il ait mis la religion au service de la politique : pas plus que la ferveur de sa foi, la sincérité de son zèle apostolique ne saurait être soupçonnée.

Que les peuples soumis à sa puissance n'aient pas connu le bonheur parfait, c'est une vérité évidente, que le nombre de ses capitulaires destinés à remettre l'ordre dans l'État et dans l'Église démontre suffisamment. Cependant, si ses volontés à cet égard ont été souvent méconnues, il n'est pas discutable que son règne corresponde, grâce à un redressement momentané de l'autorité monarchique, à un immense progrès de la moralité publique.

Comme l'a observé Fustel de Coulanges, les générations mérovingiennes avaient perdu le sens moral (2). Appuyé sur la religion, Charles a travaillé non seulement à rendre aux hommes le sentiment du devoir envers le prochain et envers soi-même, qui leur manquait presque complètement, mais à faire de l'enseignement de la vertu l'un des objets essentiels de son gouvernement, et l'on ne saurait nier qu'il ait en partie réussi (3). Qu'y a-t-il de commun par exemple entre l'armée carolingienne, régulièrement recrutée parmi les libres, disciplinée, respectueuse du bien d'autrui, et l'armée mérovingienne « la plupart du temps un ramassis de misérables qui pillent, qui brûlent, qui tuent la population inoffensive même dans leur propre pays et qui souvent à la première vue de l'ennemi se débandent (4). »

Quant à l'indifférence de Charlemagne pour l'unité territoriale de son

(1) Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 672. Ganshof, *Histoire du Moyen Age*, p. 469. Guizot, *Essais sur l'histoire de France. Quatrième Essai*. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I, 1890, p. 256-257.

(2) *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 18.

(3) « Ce gouvernement se donnait pour mission, non pas seulement d'accorder les intérêts humains et de mettre l'ordre matériel dans la société, mais aussi d'améliorer les âmes et de faire prévaloir la vertu. » Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 531.

(4) Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 584.

empire, alors que des hommes proches du trône, comme Wala, eurent conscience de ses avantages et s'efforcèrent trois ans après sa mort de la réaliser, elle ne s'explique nullement par une faiblesse de compréhension fâcheuse : elle est la traduction dans les faits du concept élaboré depuis des siècles sous l'influence des écrivains chrétiens et tout-puissant alors sur les esprits, d'après lequel l'empereur n'apparaît pas comme un souverain placé à la tête d'immenses territoires, mais comme un magistrat supérieur chargé de faire régner dans le monde l'ordre et la paix.

Ce n'est d'ailleurs pas, comme on le dit communément, la pure tradition mérovingienne, le *sors*, qui a été appliqué en 806, c'est-à-dire un régime où chacun des copartageants gouvernait son lot à sa guise. Ainsi que nous l'avons vu, Charlemagne a inséré dans l'acte officiel de partage d'importants correctifs destinés à garantir l'unité morale, et même dans une certaine mesure l'unité matérielle du *regnum Francorum*, en imposant à ses fils le devoir de s'entraider et d'assurer en commun la protection de l'Église romaine. La notion d'unité lui était si peu étrangère qu'il a cherché à l'introduire dans la législation, les poids et mesures, les monnaies.

Le reproche le plus grave qu'il soit permis, semble-t-il, de lui adresser, c'est de n'avoir pas enrâyé les progrès de cette féodalité laïque et ecclésiastique, qui devait un jour prochain ruiner sa propre maison, et de l'avoir même organisée comme elle ne l'avait jamais été. Il n'est pas douteux en effet qu'en réglementant le séniorat et la vassalité privée, Charlemagne ait préparé l'éclosion d'une puissance rivale de l'État, et que l'Église, dotée par lui d'une forte hiérarchie, associée au gouvernement et à l'administration, enrichie par de copieuses donations, gratifiée d'abondantes immunités, soit devenue singulièrement dangereuse.

A dire vrai, la féodalité avait poussé de trop profondes racines pour qu'il fût possible de l'arrêter : autant obliger un torrent à remonter son cours. En plaçant la royauté à sa tête, en se faisant le chef direct de tous les hommes libres, en exigeant d'eux un serment spécial, Charlemagne a fait la seule chose qui fût en son pouvoir : il a discipliné l'organisme seigneurial et l'a non seulement empêché de nuire à l'autorité royale, mais mis à son service. D'autre part, il aurait fait montre d'ingratitude et risqué de s'aliéner une aide précieuse s'il n'avait concédé de larges privilèges à l'Église, l'alliée séculaire de sa famille, qui avait consacré sa puissance et seule était capable de lui fournir des prêtres pour ses églises, des maîtres pour ses écoles, de bons conseillers pour son gouvernement.

Si l'on veut juger équitablement le grand empereur, on ne doit pas lui demander d'avoir fait ce qui de son temps était irréalisable ou même inconcevable, mais il convient, après l'avoir placé dans son milieu, d'apprécier le degré de résistance des forces sociales conjurées contre lui et de mesurer les progrès accomplis malgré tout par la société pendant son règne. Il importe aussi de ne point oublier que l'œuvre immense entreprise par lui, dont il reconnaissait les faiblesses et les imperfections, exigeait, pour porter ses fruits,

plus qu'une vie humaine, qu'elle devait être continuée et qu'à cet égard Charlemagne a été terriblement desservi, ayant eu pour successeurs un fils incapable, des petits-fils désunis.

On a dit, à propos d'un autre empereur également fameux, qu'« il ne faut point seulement juger un homme et une œuvre d'après les résultats purement matériels, » mais qu'« il y a, dans le monde des idées, » des éléments moraux... dont il faut tenir compte aussi (1). » A Charlemagne mieux encore qu'à Justinien s'applique cette remarque, car nul souverain n'a eu des intentions plus nobles et n'a influé plus profondément à ce point de vue sur l'avenir de l'Europe.

Sans doute sa puissance a fait sa gloire, car les hommes admirent toujours ceux qui ont commandé à beaucoup d'hommes; mais cette puissance a été embellie par un grand rêve : l'unité morale de l'humanité dans l'*imperium christianum*. Sur la géographie politique singulièrement confuse de l'Europe occidentale et centrale à son avènement, il a projeté une soudaine clarté. A la place d'un chaos de nations séparées par la politique et la religion, il a mis un seul royaume ayant les mêmes institutions et les mêmes croyances. Comme l'a écrit un récent historien, « son État mondial, étendu aux peuples germains et romano-germains, mis au service de l'idée chrétienne, était une création sans analogue dans le passé (2). »

Cet empire au sens territorial du mot a rapidement disparu, mais les deux grands empires également fondés sur la conquête et le despotisme dont nul ne saurait contester l'influence, ceux d'Alexandre et de Napoléon, ont-ils survécu davantage à leurs fondateurs? (3).

Lorsque la plus grande Francie eut été démembrée, lorsque de son corps gigantesque les nations modernes furent sorties et vécurent des destinées différentes, l'empreinte qu'elles avaient reçue de Charlemagne resta si profonde qu'elles gardèrent dans leur ensemble une physionomie identique. C'est grâce au grand empereur carolingien que l'Allemagne est entrée dans le cycle des peuples civilisés; c'est grâce à lui que l'Europe médiévale, conservant le sentiment d'une certaine fraternité d'origine et une remarquable communauté de vues, s'unit à plusieurs reprises pour la défense des idées morales qui lui étaient chères (4).

Le poète contemporain de Charlemagne qui l'appelle « le phare de

(1) Diehl, *Justinien*, p. 666.

(2) Karl Hampe, *Karl der Grosse*, p. 416-417.

(3) Cf. Karl Hampe, *art. cit.*, p. 429.

(4) La formule peut différer, mais l'accord sur ce point est complet entre les historiens. Voir notamment Flach (*Revue critique*, 1890, p. 291) écrivant : « Qui ne voit que la formation des nations prend sa source dans cette puissante fusion que Charlemagne a tentée et dans la cohésion qu'il a donnée aux parties à défaut du tout? » Et Pfister (*art. cit.*, p. 21) : « Comment peut-on résumer en dernière analyse l'œuvre de Charlemagne? Charles a créé véritablement l'Europe occidentale; sans lui l'histoire de cette Europe ne se comprendrait pas. Lui seul explique, lui seul domine tout le moyen âge. » Selon Karl Hampe (*art. cit.*, p. 429-430), Charlemagne a posé les bases de la civilisation du moyen âge et « ouvert une large porte d'entrée aux créations nationales de l'avenir ». D'après Schubert (*op. cit.*, p. 361), « il a fondé la communauté spirituelle des peuples européens. » Même jugement de Ganshof (*op. cit.*, p. 472) : « Sans doute trente ans après la mort de Charle-

CHARLEMAGNE

l'Europe » ne se trompait donc pas et les générations qui vinrent après lui ne furent pas victimes d'une illusion quand, négligeant les erreurs de sa vieillesse et les lacunes de son œuvre, elles ne voulurent voir que le souverain à la fois empereur, roi et seigneur pour tous ses sujets, qui de cette Rhénanie, où il avait judicieusement fixé sa résidence, exerçait heureusement sa puissance à l'ouest sur le vieux royaume des Francs, à l'est sur la Germanie, au-delà des Alpes sur l'Italie, cependant que sous son égide s'accomplissait le rapprochement des peuples dans l'Europe renouvelée.

magne, cette unité va se rompre et des États nationaux vont commencer à se former. Mais l'empreinte aura été si forte qu'au sein de chacun de ces États subsisteront dans les institutions, dans le droit, dans l'organisation ecclésiastique et dans la culture, assez d'éléments communs pour qu'une civilisation européenne puisse se maintenir au haut moyen âge. Cette civilisation européenne, c'est le règne de Charlemagne qui l'a rendue possible. »



TABLE DES GRAVURES ET DES CARTES

I. — GRAVURES HORS TEXTE

1.	L'EMPEREUR ET ROI. Frontispice. Charlemagne.	
2.	LA PAPAUTÉ A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE. Le pape Zacharie.	10
3.	ROME AU TEMPS DE CHARLEMAGNE Peintures murales de Sainte-Marie Antiquè.	26
4.	L'ENSEIGNEMENT D'ALCUIN Les Arts libéraux.	58
5.	LA CHANCELLERIE DE CHARLEMAGNE. Sceaux de Charlemagne. Fragment d'un diplôme de Charlemagne.	74
6.	L'ARMÉE CAROLINGIENNE Cavaliers carolingiens en campagne.	90
7.	L'ITALIE RÉUNIE A L'ÉTAT FRANC Charlemagne et Pépin d'Italie.	122
8.	LE PALAIS DE CHARLEMAGNE Vue extérieure de la Chapelle d'Aix.	186
9.	LE SERVICE RELIGIEUX AU PALAIS. Vue intérieure de la Chapelle d'Aix.	202
10.	CHARLEMAGNE DANS SA CHAPELLE D'AIX Le Siège royal.	218
11.	L'ÉGLISE CAROLINGIENNE La hiérarchie ecclésiastique.	226
12.	LA LITURGIE CAROLINGIENNE Le Baptême.	234
13.	L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE AU TEMPS DE CHARLEMAGNE L'Église de Germigny-les-Prés.	258
14.	L'ARCHITECTURE MONASTIQUE SOUS CHARLEMAGNE. L'Abbaye de Saint-Riquier.	266

CHARLEMAGNE

15. UN MANUSCRIT DU TEMPS DE CHARLEMAGNE.	274
Le Christ.	
16. LA MINIATURE CAROLINGIENNE.	282
L'apôtre saint Mathieu.	
17. LE LIVRE A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE	290
Couverture d'un Évangélaire.	
18. CHARLEMAGNE ET LÉON III.	298
La mosaïque du palais de Latran.	
19. LES FUNÉRAILLES DE CHARLEMAGNE	346
Le Sarcophage de l'Empereur.	
20. LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE AU XIII ^e SIÈCLE.	362
Charlemagne parmi ses barons.	
Le Couronnement de Louis.	
21. LA VIE DE CHARLEMAGNE D'APRÈS LES GRANDES CHRONIQUES	370
Charlemagne en Majesté.	
Charlemagne et l'apôtre saint Jacques.	
22. LA CÁNONISATION DE CHARLEMAGNE	378
Le grand reliquaire de Charlemagne.	
23. LE CULTE DE SAINT CHARLEMAGNE	386
Charlemagne d'après la légende.	
24. LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE AU XV ^e SIÈCLE	394
Charlemagne fait bâtir son Palais d'Aix.	
Charlemagne et sa cour.	

II. — GRAVURES DANS LE TEXTE

L'ancienne basilique Saint-Pierre de Rome.	22
Façade de l'ancienne basilique Saint-Pierre de Rome	23
Façade de l'ancienne basilique Saint-Paul hors les murs	27
L'église Saint-Vital de Ravenne.	29
Le vrai visage de Charlemagne.	42
Charlemagne.	45
Gardes du corps	48
Alcuin.	53
Un souverain carolingien.	59
Un haut fonctionnaire carolingien.	73
Fantassins carolingiens	94
L'armement carolingien	96
L'armement carolingien	98
Chefs et soldats carolingiens	101
La fausse donation de Constantin.	115
Monnaie de l'impératrice Irène.	124
Monnaies de Grimoald III, duc de Bénévent.	128
Le calice de Kremsmunster	158
La maison du maître dans une villa carolingienne.	179
Jardin et basse-cour d'une villa carolingienne.	180
Plan du palais d'Ingelheim.	182
Le Palais de Théodoric à Ravenne.	185
Plan du palais d'Aix-la-Chapelle	187
La primitive chapelle d'Aix	190

TABLE DES GRAVURES ET DES CARTES

La chapelle d'Aix au XIII ^e siècle	191
L'ourse du palais d'Aix	195
L'École du Palais	199
Les monnaies royales de Charlemagne	217
Le clergé carolingien	245
L'écriture carolingienne	256
Une église carolingienne	259
La cathédrale carolingienne de Cologne	259
Le Portail carolingien de l'abbaye de Lorsch	261
Lyon sous Charlemagne	275
Duurstede sous Charlemagne	279
Le tombeau du pape Hadrien I ^{er}	293
Le Triclinium de Léon III au palais de Latran	295
L'abside principale du Triclinium du palais de Latran	296
Le pape Léon III	301
Intérieur de l'ancienne basilique Saint-Pierre de Rome	305
La restauration de l'Empire	307
Une barque carolingienne	319
Monnaie de l'empereur grec Nicéphore	321
L'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem	341
Le péché secret de Charlemagne	364
Charlemagne à Constantinople	371
La mort de Roland	375
Charlemagne parmi les preux	377
Le sceptre de Charles V	385
Le Bras-reliquaire de Charlemagne	386
Le Talisman de Charlemagne	393

III. — CARTES

1. L'État franc en 768	5
2. L'Italie centrale avant la venue de Charlemagne	15
3. Plan de Rome sous Charlemagne	20
4. L'État pontifical d'après la donation de Charlemagne de 774	25
5. La Saxe indépendante	32
6. La conquête Saxonne en 777	38
7. Villas, forêts et chasses de Charlemagne	43
8. La guerre d'Espagne de 778	110
9. Les annexions de 781 et 787 à l'État pontifical	118
10. Le duché de Bénévent et les possessions byzantines d'Italie en 781	123
11. La guerre de Saxe	133
12. La guerre avec les Arabes de 785 à 800	155
13. Charlemagne dans l'Europe centrale	165
14. La frontière orientale de l'État franc à la fin du VIII ^e siècle	171
15. Aix-la-Chapelle et la contrée environnante	184
16. L'État franc à la fin du VIII ^e siècle	270
17. La guerre de Vénétie	323
18. La guerre d'Espagne après l'an 800	329
19. La défense de la frontière orientale de l'Empire	337

VERIFICAT
2007

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	I
<i>INTRODUCTION</i>	
Les Sources de l'Histoire de Charlemagne	XI
CHAPITRE I. — Premières années de règne (768-777).	I
— II. — Charlemagne.	40
— III. — Gouvernement et administration	66
— IV. — Les armées de Charlemagne	89
— V. — Roncevaux. La réunion de l'Italie et de la Saxe à l'État franc	106
— VI. — La guerre aux frontières.	149
— VII. — Charlemagne à Aix-la-Chapelle	177
— VIII. — L'ordre dans l'État	203
— IX. — L'ordre dans l'Église.	225
— X. — L'État franc à la fin du VIII ^e siècle.	265
— XI. — Charlemagne empereur.	287
— XII. — Dernières années de règne et mort de Charlemagne (814).	314
— XIII. — La légende de Charlemagne.	355
CONCLUSION	398

VERIFICAT
1987

BIBLIOTECA
CENTRALA
UNIVERSITARA "CAROL I"
BUCURESTI

VERIFICAT
2017

BRODARD & TAUPIN
COULOMMIERS-PARIS
(France)
27121-11-6-8391.